

HISTOIRE LITTÉRAIRE
DE LA
COMPAGNIE DE SAINT-SULPICE

H

HISTOIRE NATURELLE

Tiré à 300 exemplaires.

COMPAGNIE DE LA LIBRAIRIE

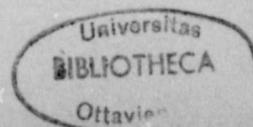
BIBLIOTHÈQUE SULPICIENNE
OU
HISTOIRE LITTÉRAIRE
DE LA
COMPAGNIE DE SAINT-SULPICE

PAR
L. BERTRAND
BIBLIOTHÉCAIRE AU GRAND SÉMINAIRE DE BORDEAUX



TOME TROISIÈME
APPENDICES

PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS
82, rue Bonaparte, 82
MCM



1938 562
#499

HISTOIRE DE LA VILLE DE
MONTMORILLON

QUATRIÈME PARTIE

Z
7840
S2B5
1900
v.3

BI

Clau
l'abbé
Orne, d
sur la r
la Com
D'après
à M. Jo
cents é
pour su
ce que
l'abbé J
Pères li
raine, s
Il exe
dans la

- (1) *His*
puis les
Barrère.
- (2) *Vie*
- (3) *Més*

BIBLIOTHÈQUE SULPICIENNE

APPENDICES

I

Écrivains sortis de la Compagnie.

1. M. JOLY

ÉVÊQUE D'AGEN

1610-1678

Claude Joly — et non *de* Joly, comme écrit quelquefois l'abbé Barrère (1) — naquit en 1610 à Bury — ou Buri-sur-Orne, dans le diocèse de Verdun. Étant allé à Paris, il fut, sur la recommandation du P. Saint-Jure, jésuite, reçu dans la Communauté des Prêtres de M. Olier le 8 juillet 1643. D'après M. DU FERRIER, qui en faisait aussi partie, on donnait à M. Joly « non seulement son entretien, mais encore trois cents écus par an, qu'on envoyait en Lorraine, à ses parents pour subvenir à leur indigence » (2). Ce n'est pas tout à fait ce que donne à entendre le P. Rapin, lorsque, accusant l'abbé Joly d'ingratitude envers les jésuites, il dit que « ces Pères lui avoient mis le pain à la main quand il vint de Lorraine, son pays, pour s'établir à Paris » (3).

Il exerçait avec beaucoup de zèle et de succès le ministère dans la paroisse de Saint-Sulpice, quand, en 1651, André

(1) *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours...* par l'abbé Barrère... Agen, 1856, in-4°, t. II, p. 400, 402.

(2) *Vie de M. Olier*, par M. Faillon; 4^e édition, t. II, p. 17, 18.

(3) *Mémoires du P. René Rapin*; Paris, 1865, t. III, p. 18.

Berziau, prêtre de l'Oratoire et trésorier de l'église cathédrale de Beauvais, en vue, paraît-il, de procurer un adversaire éloquent du jansénisme à ce diocèse, gouverné alors par Nicolas Choart de Buzenval, ami de Port-Royal, offrit libéralement à M. Joly, d'accord avec M. Olier, la Trésorerie dont il jouissait (1). M. Joly en prit effectivement possession le 6 décembre 1651. Mais en 1653, M. Jean Obry, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, fit proposer à M. Joly, par M. Féret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, de permuter avec lui, c'est-à-dire d'accepter la cure de Saint-Nicolas-des-Champs en échange de la Trésorerie de Beauvais. Après avoir d'abord refusé, M. Joly accepta enfin, vaincu par les sollicitations de M. Obry et de quelques personnes considérables de la paroisse. M. Obry le mit donc en possession de ladite cure le dimanche 7 décembre 1653, et le lendemain alla à Beauvais prendre possession de la Trésorerie. Mais après neuf mois de possession paisible, M. Joly fut attaqué en revendication par son prédécesseur, celui-ci prétendant que la ferme jointe à la Trésorerie ne rapportait pas 5,000 livres, comme le disait l'estimation qui en avait été faite. Quoique, par acte du 30 mai 1654, les deux fermiers eussent certifié que l'estimation était conforme à la vérité; quoique, de son côté, M. Joly lui eût fait des propositions d'accommodement, M. Obry refusa de se désister, et il fallut que le Parlement maintint M. Joly dans ses droits (2).

Pendant qu'il était curé de Saint-Nicolas-des-Champs,

(1) *Lettres de M. Olier...* nouvelle édition... Paris, 1885, t. II, p. 6-8.

(2) Ces détails peu connus sont tirés d'un factum pour M. Joly, conservé à la Bibliothèque Mazarine et coté, Aⁿ 11, 111. On y fait remarquer que le factum qui parut au nom de M. Obry n'est ni de son esprit ni de sa plume. Il s'était laissé influencer par de faux amis qui, vraisemblablement, avaient intérêt à ce que la cure de Saint-Nicolas-des-Champs ne fût pas occupée par un disciple de M. Olier, dont on connaissait l'opposition aux nouveautés. Déjà avant la conclusion de la permutation, M. Obry avait retiré sa parole, et ne l'avait rendue que d'après le conseil de six arbitres : S. Vincent de Paul, le P. Bagot, le P. Berthod, M. Cornet, grand maître de Navarre, M. Coqueret, principal des Grassins, et le P. Saint-Jure, jésuite.

M. Joly
momen
cette m
diverse
convain
récit d
Hermar
teur de

M. Jo
1661, n
pourqu
l'évêch
Martin-
évêques
dans l'
siens d
roi, un
voir le
dans se
Guienne
à Marn
son ent

Après
nécessa
prendre
conduit
quence
il révoc
de conf
diocèse
leurs g
laires,

(1) Mé

(2) Sai

(3) C'es

dit « le p

(4) Bar

M. Joly fut appelé par le cardinal Mazarin pour l'assister au moment de la mort (9 mars 1661). « On parla diversement de cette mort », dit le P. Rapin. Ajoutons qu'on en raconta aussi diversement certaines circonstances, comme on peut s'en convaincre en rapprochant la narration de ce Père (1) du récit de M. Hamon, médecin de Port-Royal, recueilli par Hermant dans ses *Mémoires* manuscrits et rapporté par l'auteur de *Port-Royal* (2).

M. Joly fut nommé évêque de Saint-Pol-de-Léon le 30 juin 1661, mais cette nomination n'eut pas d'effet, on ne dit pas pourquoi. Le 25 avril (3) 1664, il fut désigné par le roi pour l'évêché d'Agen. Sacré le 15 mars 1665 dans l'église Saint-Martin-des-Champs par l'archevêque de Paris, assisté des évêques d'Angoulême et de Saintes, il prêcha le même jour dans l'église de Saint-Nicolas, et prit congé de ses paroissiens de la manière la plus touchante. Il prêta serment au roi, un mois — et non pas huit jours — après son sacre, savoir le 14 avril 1665. En passant à Bordeaux pour se rendre dans son diocèse, il fut reçu conseiller au Parlement de Guienne. Il partit de Bordeaux le 15 mai, arriva le lendemain à Marmande, coucha le 17 à Port-Sainte-Marie, et le 18, fit son entrée dans sa ville épiscopale (4).

Après une grande visite pastorale, l'évêque d'Agen jugea nécessaire, pour rétablir la discipline dans son diocèse, de prendre une connaissance particulière de la capacité et conduite des prédicateurs et des confesseurs. En conséquence, il publia, le 6 mai 1666, une ordonnance par laquelle il révoquait, à partir du 15 août 1667, toutes les permissions de confesser accordées aux prêtres séculiers et réguliers du diocèse d'Agen par les évêques ses prédécesseurs, ou par leurs grands vicaires, ou par les Vicaires-généraux capitulaires, ou par lui-même, de vive voix ou par écrit. De plus,

(1) *Mémoires du P. René Rapin*, t. III, p. 107, 108.

(2) Sainte-Beuve, *Port-Royal* ; 4^e édition, Paris, 1878, t. IV, p. 585.

(3) C'est la date de la *Gallia christiana* ; M. Barrère (*loc. cit.*, p. 398) dit « le premier mai ».

(4) Barrère, *loc. cit.*, p. 398, 399.

les pouvoirs accordés devaient expirer au bout d'un an (1).

Le clergé séculier se soumit sans résistance : il n'en fut pas de même du clergé régulier, au moins pour la plupart des couvents de la ville d'Agen. Ils écrivirent au Pape, le 10 novembre 1666, pour implorer son secours contre l'évêque qui, disaient-ils, par son ordonnance, servait les intérêts des jansénistes, car ceux-ci voudraient voir les religieux classés du diocèse (2).

Cependant, le 19 mars 1667, après arrêt du Parlement de Guienne recevant l'appel comme d'abus interjeté par les religieux d'Agen, Louis XIV pria Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux, et Pellot, intendant de Guienne, de se concerter pour accommoder cette affaire, au moins provisoirement. Ils rendirent leur sentence le 28 du même mois de mars : elle était conçue en ces termes : — « Nous avons jugé à propos que les religieux acceptassent les dernières approbations proposées par Monseigneur d'Agen, *avec les explications par lui données*, en attendant que nous puissions traiter le différend des parties à l'amiable; ou qu'à faute d'accordement, elles se soient pourvues par les voyes de justice, suivant les lettres de cachet à nous envoyées par Sa

(1) Voici quel était le texte de la nouvelle formule d'approbation : — « Claudius Dei... gratiâ episcopus Aginnensis. Dilecto nostro fratri N., religioso Ordinis N., salutem in Domino. Ut in nostrâ diœcesi Christi fidelium confessiones audire, exceptis monialibus, salutareque poenitentias injungere, verbumque Dei disseminare, et hæc de parochorum consensu, exceptis tamen Octavis, Adventibusque et Quadragesimis, absque novâ licentiâ, possis et valeas, facultatem tibi impertimur per præsentés litteras non valituras post annum. Datum, etc. » Archives départementales de la Gironde, série H., n. 735, *Affaires des Carmes*, t. I, f. 279.

(2) Signèrent cette lettre, le prieur des Frères-Prêcheurs, le Gardien de l'Observance de S. François, le prieur des Carmes du Grand Couvent, le prieur des Carmes Déchaussés, le prieur des Augustins, et *Joannes Surin, Rector Collegii Aginn. Societ. Jesu.* Les Capucins s'étaient soumis : *qui, dit la lettre, magno sui Ordinis opprobrio, etiam contrâ fidem defecerunt!!* Archives départementales de la Gironde, série H., n. 735, *Affaires des Carmes*, t. I, f. 277.

Majesté
archevê

Les ea
principa
post an
guliers.
peler à
sinon po
en ce ca
vela cet
firent le
loit oub
Les reli

Un ar
nière de
encore
2 août 1
calcitra
prêcher
obtenu
pour un
l'admin
après q
bations
sures ec
nosdite

Les 1
Siège. I
guemer
dans ur
Mander
seraien

(1) Aff

(2) Aff

(3) Aff

(4) Ar

tions foi

Majesté. Fait à Bordeaux, ce 28 mars 1667. Signé : HENRY, archevêque de Bordeaux, et PELLOT » (1).

Les *explications données* par l'évêque d'Agen avaient pour principal objet la clause, *præsentis litteras non valituras post annum* : c'était celle qui faisait le plus de peine aux réguliers. Sur ce point, Claude Joly promit de ne point rappeler à l'examen les religieux ni révoquer ses approbations, sinon pour doctrine mauvaise ou mauvaises mœurs, et même en ce cas d'en parler auparavant à leurs Supérieurs. Il renouvela cette promesse, le 31 mars 1667, dans une visite que lui firent les supérieurs des Communautés, ajoutant « qu'il falloit oublier le passé, et vivre désormais en bons amis » (2). Les religieux acceptèrent.

Un an et quatre mois s'étaient écoulés depuis cette dernière date (31 mars 1667), et les réguliers ne s'étaient pas encore présentés pour faire renouveler leurs pouvoirs. Le 2 août 1668, l'évêque d'Agen fit imprimer et signifier aux récalcitrants un placard portant « défense à tous réguliers de prêcher et confesser dans le diocèse d'Agen sans en avoir obtenu permission par écrit; et à ceux qui l'ont reçue limitée pour un an, d'y exercer les fonctions de la prédication et de l'administration du sacrement de Pénitence, quinze jours après que le temps porté dans la formule de nos approbations sera expiré, à peine de procéder contre eux par censures ecclésiastiques; révoquant, ce délai de quinzaine passé, nosdites approbations » (3).

Les religieux appelèrent de cette ordonnance au Saint-Siège. De son côté, l'évêque d'Agen envoya une requête longue et fortement motivée au Conseil du Roi, lequel, dans un arrêt célèbre rendu le 4 mars 1669, ordonna que les Mandements de l'évêque, datés des 6 mai 1666 et 2 août 1668, seraient exécutés selon leur forme et teneur (4). Clément X

(1) *Affaires des Carmes*, t. I, f. 279.

(2) *Affaires des Carmes*, t. I, f. 286, 314.

(3) *Affaires des Carmes*, t. I, f. 300.

(4) *Arrêt du Conseil d'Etat du Roy* intervenu sur les contestations formées par quelques réguliers du diocèse d'Agen, tant au sujet

ne jugea pas tout à fait de même dans sa bulle *Superna*, donnée le 21 juin 1670. Il y rappelle aux réguliers — et, d'après les documents, ce n'était pas superflu — que, selon le Concile de Trente, les réguliers, pour entendre les confessions des fidèles, doivent être approuvés par l'évêque du lieu où ils les entendent. Il statue, entre autres choses, que l'évêque peut donner une approbation limitée, mais que les religieux trouvés généralement aptes à confesser doivent être aussi approuvés généralement, c'est-à-dire sans restriction de lieu, de temps et de personnes. Ce dernier point ne plaisait pas à nos évêques. Aussi, quand la bulle *Superna*

de la prédication de la parole de Dieu que de l'administration du sacrement de Pénitence; Paris, Antoine Vitré, 1669, in-4°, pp. 76. Il est également cité *in extenso* dans la *Collection des Procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé de France*; Paris, 1772, t. V, *Pièces justificatives*, p. 21-46; et dans les *Mémoires du Clergé*, t. III, p. 1002-1074. Cet arrêt contient l'énoncé et l'analyse des nombreuses pièces du procès. Dès qu'il connut cette décision, au mois de mars 1669, Faydit, alors encore de l'Oratoire, écrivit à l'évêque d'Agen, pour le féliciter de ce succès, une longue lettre conservée à la Bibliothèque municipale de Bordeaux. Comme, d'une part, l'enveloppe portant la suscription du destinataire de la lettre est perdue; comme, d'autre part, celle-ci est datée de « Condom », où Faydit se trouvait à cette époque, le rédacteur du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Bordeaux*, ignorant de quel arrêt il était question, aussi bien que le nom de l'évêque auquel Faydit s'adressait, a supposé et imprimé qu'il écrivait « à son évêque, c'est-à-dire à Bossuet » (*Catalogue* cité, n. 411 B). Une question ayant été posée à cette occasion dans la *Revue de Gascogne* en février 1898 (p. 128), j'y ai répondu dans le numéro suivant (mars 1898, p. 168-171). — Plusieurs écrits furent également composés, et quelques-uns publiés à l'occasion de ce litige. On en a réuni un certain nombre dans le n° 11,635 des manuscrits (Fonds Français) de la Bibliothèque Nationale. V. *Documents inédits relatifs à l'histoire de l'Agenais*, par Ph. Tamizey de Larroque, p. 285 et suiv... Le document n° CII est une « Lettre de Claude Joly, évêque d'Agen, au chancelier Séguier, où il lui rend compte de tout ce qui s'est passé entre les religieux de son diocèse et lui, après son retour dans sa ville épiscopale » (d'Agen, le 20 juin 1671). Voir encore, aux archives départementales de Lot-et-Garonne, le Registre B B, 62, et aux archives départementales de la Gironde, le Registre cité plus haut, *Affaires des Carmes*, t. I, n° 735.

parvint
t-il à e
écrivit
que l'As
touchar
dant, s
tient qu
limitée
actuelle
« Pot
césaine
dressa
Mais co
royaun
sorte d
synode
Le che
fut un

(1) *Col
Clergé*,
lieu en
Sourdis
zaine d
Mélang
pag. 436

(2) « M
regular
De Epi
Et huic
ratione
etiam r
Benedic
tiones,
Sacra
ribus,
Podio I

(3) B
p. 400-4
à son
était le

parvint en France, le Clergé, alors assemblé à Paris, chercha-t-il à empêcher l'impression et la diffusion de la bulle : il écrivit même aux Prélats du royaume pour leur donner avis que l'Assemblée avait renouvelé et approuvé les règlements touchant les réguliers faits en 1635 (1). D'autre part, cependant, s'il faut en croire des auteurs sérieux, l'opinion qui tient que les évêques ont droit de donner une approbation limitée a pour elle l'autorité de Benoît XIV et la pratique actuelle de Rome (2).

« Pour ce qui est du clergé séculier et des institutions diocésaines, il fallut songer à une réforme générale. Le prélat dressa des statuts où respirait l'esprit de la primitive Église. Mais comme ils attaquaient certains usages reçus dans le royaume, on refusa d'abord de s'y conformer. Il y eut une sorte de croisade tentée contre l'évêque, et ce fut en plein synode qu'on osa lever l'étendard de la révolte (13 juin 1668). Le chef de cette croisade, nous avons le regret de le dire, fut un grand vicaire de M. D'Elbène, Jean Soldadié » (3).

(1) *Collection des Procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé*, t. V, p. 63, 64, 66. Un différend à peu près semblable avait eu lieu en 1644 entre les réguliers de Bordeaux et l'archevêque Henri de Sourdis, touchant les confessions faites aux religieux pendant la quinzaine de Pâques. Nous en avons fait l'histoire détaillée dans nos *Mélanges de biographie et d'histoire*; Bordeaux, 1885, in-8°, pag. 436-457.

(2) « Multi dixerunt Episcopum teneri ad approbandum *illimitate* regularem quem in examine idoneum invenit. Bouix in suis operibus *De Episcopo ac De jure Regularium* hanc thesim adhuc propugnat. Et huic thesi favent reverà Bulla *Superna* pluresque S. Congr. declarationes. Sed alii communius contrarium docent, et aiunt Episcopum, etiam regularem quem idoneum invenit, posse limitate approbare. Ità Benedictus XIV, et sic Romæ fieri dicitur. Quoad supradictas declarationes, his usu et praxi derogatum fuisse dicendum est ». *De Ministro Sacramenti Pœnitentiæ Dissertatio theologica, è probatis auctoribus, præsertim Capuccinis, excerpta*, auctore P. Timotheo à Podio Luperio; Parisiis, 1885, in-8°, p. 35.

(3) Barrère, *Histoire... du diocèse d'Agen*, t. II, p. 399, 400, et p. 400-402 pour les détails de cette affaire. Avant de déclarer la guerre à son évêque, Jean Soldadié l'avait faite au Chapitre d'Agen, dont il était le Grand Chantre. Ses prétentions à certaines préséances furent

Claude Joly fut député et assista à l'Assemblée générale du Clergé de France, tenue en 1675. Il y prononça le discours d'ouverture, et fit, disent les Procès-verbaux, « une docte et pieuse prédication » (1). Madame de Sévigné, au contraire, dit dans un langage moins officiel : « M. Joly prêcha à l'ouverture ; mais comme il ne se servit que d'une vieille évangile, et qu'il ne dit que de vieilles vérités, son sermon parut vieux. Il y auroit de belles choses à dire sur cet article » (2).

L'Assemblée tint sa dernière séance le 13 septembre 1675. Cependant, au mois de juin 1677, Joly était encore à Paris. Y était-il resté pour quelque affaire ? C'est probable ; mais ce qui est certain, c'est que ses raisons parurent insuffisantes au terrible procureur général de Harlay. Il écrivit au prélat non résidant une lettre menaçante que M. Tamizey de Larroque a publiée en 1895 dans la *Revue de l'Agenais* (3^e et 4^e livraisons), et dont voici le texte : — « Monsieur ; Le séjour que vous faites depuis si longtemps en cette ville, sans qu'il paroisse aucune cause canonique et légitime de votre absence hors de votre diocèse, m'oblige de vous supplier par ces lignes de vous souvenir de vos obligations et des miennes sur ce sujet, et de prévenir, par un prompt retour à l'église dont Dieu vous a donné la conduite, la nécessité fâcheuse à laquelle mon devoir m'engage de vous y obliger par les voies que les Ordonnances m'ont prescrites. Et comme il seroit impossible que l'éclat dont elles seroient suivies ne diminuât l'autorité et la considération qui vous sont nécessaires pour travailler avec fruit dans votre diocèse, j'ai cru que je ne devois m'en servir que lorsque j'aurois employé

l'objet d'une contestation, au sujet de laquelle le Chapitre métropolitain de Bordeaux fut consulté par le Chapitre cathédral d'Agen. V. mes *Mélanges de biographie et d'Histoire* ; Bordeaux, 1885, p. 197-199.

(1) *Collection des Procès-verbaux...* t. V, p. 175.

(2) *Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis* ; Collection des Grands écrivains de la France ; Paris, Hachette, 1862, t. III, p. 481, 482 : lettre du 14 juin 1675.

inutiles
temps
litain,
demeur
duire l
flexions
doute p
à satisfi
les évêq
autre à
entendu
vous él
nueriez
y aviez
Monsie
HARLAY
Ces
preuve
thune,
Larroq
mort,
que voi
mois p
d'Agen
mes av
pour é
vous d
écrire
qu'en
dans se
remerc
témoig
j'attrib
votre
dont j'
plus à
main

inutilement celle-ci, et que les avis que je prie en même temps Monsieur l'Archevêque de Bordeaux, votre métropolitain, de joindre aux bons exemples qu'il vous donne par sa demeure continuelle dans son diocèse, n'auroient pu produire le bon effet que je veux attendre de vos seules réflexions sur la grandeur et le poids de vos obligations. Je ne doute point, Monsieur, qu'elles ne suffisent pour vous porter à satisfaire de vous-même à ce devoir si indispensable à tous les évêques, et particulièrement à vous plus engagé qu'un autre à pratiquer la règle de la piété sévère que l'on vous a entendu prêcher dans la Cour, de laquelle le roi a bien voulu vous élever à l'épiscopat dans la confiance que vous continueriez au moins, si vous n'augmentiez pas le zèle que vous y aviez fait paraître dans l'exercice de vos fonctions. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.
HARLAY ».

Ces menaces produisirent leur effet. Nous en avons la preuve dans cette lettre dictée et signée par Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux, lettre dont M. Tamizey de Larroque a connu l'existence mais non le texte, avant sa mort, trop tôt arrivée : — « Monsieur; J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 28 du mois passé touchant le long séjour de Monsieur l'Évêque d'Agen à Paris, et comme quoi vous désiriez que je joignisse mes avis aux vôtres, afin qu'il retournât dans son diocèse pour éviter l'éclat qui pourroit s'en ensuivre. Sur quoi, je vous dirai, Monsieur, que comme j'étois sur le point de lui écrire sur ce sujet, j'ai appris que vous m'aviez prévenu, et qu'en suite Monsieur l'Évêque d'Agen partoît pour se retirer dans son diocèse. Il ne me reste donc, Monsieur, qu'à vous remercier très humblement de tant de bonté que vous me témoignez dans la vôtre à l'égard de ma personne; ce que j'attribue à l'amitié de père en fils qui a été toujours entre votre famille et la nôtre, et non à mon mérite particulier; dont j'en suis très reconnaissant, et ce qui m'oblige d'autant plus à être avec respect, Monsieur » — ce qui suit est de la main d'Henry de Béthune — « vostre tres humble et tres

ée générale
onça le dis-
aux, « une
Sévigné, au
: « M. Joly
it que d'une
vérités, son
s à dire sur

embre 1675.
re à Paris. Y
le; mais ce
uffisantes au
it au prélat
izey de Lar-
is (3^e et 4^e li-
r; Le séjour
le, sans qu'il
otre absence
olier par ces
des miennes
our à l'église
té fâcheuse à
liger par les
Et comme il
nt suivies ne
s sont néces-
cèse, j'ai cru
rois employé

pitre métropo-
hédral d'Agen.
Bordeaux, 1885,

ville et de ses
Paris, Hachette,

obeissant serviteur, HENRY, *Arch. de Bourdeaux*. A Bourd^s, le 9 juin 1677 » (*Bibliothèque Nationale*; Manuscrits, Fonds français, n. 15,708, fol. 330).

Joly mourut à Agen le 21 octobre 1678. *Vir morum integritate conspicuus*, disent les auteurs de la GALLIA CHRISTIANA, *Dei charitate fervens, in pauperes amore et liberalitate insignis, concionibus clarissimus*. Il eut, en effet, de son temps, assez de réputation comme prédicateur pour être cité par Boileau dans un vers de sa IV^e satire. « Les succès que ses prédications eurent à Montpellier, tant parmi les protestans que parmi les catholiques, y laissèrent une telle impression, que les députés de cette ville auprès du roi, en 1652, furent chargés, par un article de leurs instructions, de demander qu'il remplaçât M. Fenollet, leur évêque, qui venait de mourir. Ce remplacement n'eut pas lieu » (1). S. Vincent de Paul « ne souffroit qu'avec peine que ses prêtres entendissent d'autre prédicateur que M. Joly, qu'il regardoit comme un modèle plus propre à être imité par des gens qui ne cherchent qu'à toucher les peuples et aller au cœur » (2). Quarante ans après sa mort, le P. De La Rue, jésuite, se souvenoit encore des prônes du curé de Saint-Nicolas-des-Champs à ses paroissiens, et « frémissait » en s'en « rappelant l'idée. Tout ce qu'il y avoit de plus éclatant dans Paris, dit-il, et de plus élevé dans la Cour, s'y rendoit en foule; jusqu'aux Princes et Princesses du sang. La jeunesse la moins sérieuse et la moins capable de réflexions se faisoit une manière de plaisir d'y venir trembler et pâlir aux images qu'il traçoit des vérités éternelles. Outre la force des matières qu'il traitoit, il animoit tout par des tours d'imagination si surprenans,

(1) Michaud, *Biographie universelle*, art. *Joly*. Selon les auteurs de la *Vie de M. Nicolas Pavillon*, évêque d'Alet (Saint-Miel, 1738, in-12, t. I, p. 54), à la suite de ses prédications à Montpellier pendant la tenue des États, M. Joly serait devenu grand vicaire de M. de Montchal, archevêque de Toulouse.

(2) Préface de Richard, en tête des *Prônes de Messire Joly, évêque d'Agen... sur différens sujets de morale*.

par des
malgré
Ces t
matière
ne prêt
miné p
teurs »
Princes

Outre
s'en él
éloge 1

Cep
miers

(1) S
l'Aven'
(2) L
les nou
ville, c
éditior
4 janv

(3) L
1664. C
1665 (t
des-Ch

(4) I
A. Hu

c. A Bourd^x,
crits, Fonds

morum inte-

A CHRISTIANA,

liberalitate

effet, de son

our être cité

es succès que

ni les protes-

telle impres-

roi, en 1652,

tions, de de-

re, qui venait

). S. Vincent

prêtres enten-

r'il regardoit

des gens qui

au cœur » (2).

e, jésuite, se

t-Nicolas-des-

is Paris, dit-il,

ule; jusqu'aux

noins sérieuse

re manière de

s qu'il traçoit

ères qu'il trai-

si surprenans,

par des inflexions de voix si peu attendues, qu'on se sentoit malgré soi attendri et pénétré » (1).

Ces témoignages d'hommes sérieux et compétents dans la matière prouvent bien que l'auteur de *La Muze historique* ne prétendait autre chose qu'accoler une rime à un vers terminé par le mot *Joly*, lorsque, parlant des « grands orateurs » qui prêchaient, à Paris, l'Avent de 1652, il écrit à sa Princesse :

« Et plus que tous monsieur Joly
(Qui passe vraiment le joly)
Faizoit des sermons admirables;
Mais il preschoit aux Incurables » (2).

Outre que *passer le joly*, c'est — à ce qu'il nous semble — s'en éloigner pour approcher du *beau*, Loret fit plus tard un éloge nullement équivoque des prédications de Joly :

« Monsieur Joly, ce saint oracle,
Qui fait des sermons à miracle,
Et l'un d'entre tous nos prêcheurs
Qui touche le mieux les pécheurs...
A, pour avoir si bien presché,
Présentement un Evesché,
Sçavoir Agen sur la Garonne » (3).

Cependant, l'abbé Hurel (4), après avoir rapporté les premiers vers de Loret cités plus haut, demande si le « P. Rapin

(1) *Sermons du Père De La Rue*, de la Compagnie de Jésus, pour l'Avent; Préface.

(2) *La Muze historique*, ou Recueil des Lettres en vers contenant les nouvelles du temps, écrites à Son Altesse Mademoiselle de Longueville, depuis duchesse de Nemours (1650-1665), par J. Loret; nouvelle édition, revue... par Ch.-L. Livet; Paris, 1857, t. I, p. 328; lettre du 4 janvier 1653.

(3) *La Muze historique*, édition citée, t. IV, p. 200; lettre du 24 mai 1664. Ce sont les mêmes éloges, mais plus développés encore, le 21 mars 1665 (tome cité, p. 324, 325), après le sacre du curé de Saint-Nicolas-des-Champs.

(4) *Les Orateurs sacrés à la Cour de Louis XIV*, par l'abbé A. Hurel; deuxième édition; Paris, 1874, t. I, p. xxix.

n'aurait point eu en vue l'abbé Joly lorsqu'il écrivait : « Étant allé au Louvre un jour de carême, le prédicateur prêchoit ce jour-là des souffrances, d'un air brillant. Les dames levoient les yeux au ciel de temps en temps pendant son discours en disant : Que cela est *Jolly* ! qu'il presche agréablement ! J'en fus indigné » (1). Mais le P. Rapin, dans aucune édition, n'imprime *Joly* avec une majuscule, encore moins avec deux *ll*, *Jolly* ; mais simplement *joly*, avec un *y*, selon l'orthographe du temps. Et puis, comment, immédiatement après le passage cité, le P. Rapin parle-t-il de ce prédicateur ? « On le trouvoit agréable, dit-il, dans un sujet où il devoit être terrible ; et il ne donna que du plaisir dans un discours où il ne devoit donner que de la douleur et de la componction ». Voilà qui ne cadre guère, ce nous semble, avec ce que le P. De La Rue, et même Loret, disent de Joly comme prédicateur.

Le P. De La Rue conclut son appréciation sur Joly par ces paroles : « Les quatre tomes qui nous restent de ses Prônes, et qui n'ont été compilés que longtemps après sa mort, font bien voir que l'art et la mémoire n'avoient eu nulle part à ses succès ». Ces sermons, en effet, « ont été imprimés, non tels qu'il les avait prononcés, car il se contentait de jeter sur le papier son exorde, son dessein et ses preuves, mais tels que M. Richard, avocat de Paris, a pu les mettre en ordre, d'après les copies défectueuses qu'on en avait tirées pendant que Joly les prêchait, et d'après les notes laissées par lui. Tels qu'ils sont, on y remarque de la solidité, de l'imagination et un bon fonds d'instruction » (2).

1. — *Proprium Sanctorum Ecclesie et Diœcesis Agen-*

(1) Rapin, *Réflexions sur l'usage de l'éloquence de ce temps* ; Paris, 1683, in-12. Ce texte offre quelques variantes dans l'édition des *Œuvres du P. Rapin, qui contiennent les Réflexions sur l'Éloquence, la Poétique, l'Histoire et la Philosophie* ; La Haye, 1725, t. II, p. 78. Ainsi, par exemple, les mots, *Étant allé au Louvre un jour de carême*, ont été supprimés.

(2) *Dictionnaire biographique et bibliographique des Prédicateurs et Sermonaires français...* par l'abbé de La P. (De La Porte) ; Paris, 1824, in-8°, p. 138.

nensis,
Joly, E
redacti
1673, in

2. —
forme
Revere
d'Agen
reveue
Paris,
privile
tête du
vembr
Raymc
Jean N
de Cla
ordre
P. Hél

3. —
chisme
Evesqu
de sor
in-18,
caron.
1733, j
veau ;
pp. 488
d'un 7
pp. xi
M. l'al
vainer
dans |
parfai
neuvi
dition
traité
cleres

nensis, jussu Illustrissimi et Reverendissimi D. D. Claudii Joly, Episcopi et Comitum Agennensis, in meliorem ordinem redactum; Aginni, apud Ant. Bru, 1670, in-8°. — Aginni... 1673, in-8°.

2. — *Doctrine des Indulgences et du Jubilé, dressée en forme de Catéchisme*, par l'autorité de M^{sr} l'Illustrissime et Reverendissime Pere en Dieu Claude Joly, Evesque et Comte d'Agen; Agen, Jean Gayau, 1671, in-12. — Troisième édition, revue, corrigée et augmentée par mondit seigneur evesque; Paris, Pierre le Petit, 1677, in-12, pp. 124 sans la table et le privilège daté du 9 juin 1672. La *Lettre pastorale* placée en tête du volume (5 feuillets non chiffrés) est datée du 12 novembre 1671. — Nouvelle édition, revue... Agen, imprimerie Raymond Gayau, 1750, in-16, pp. viii-88. — Agen, imprimerie Jean Noubel, 1764, in-12, pp. 96. — Le Catéchisme du Jubilé de Claude Joly, évêque d'Agen, revu, corrigé, mis dans un ordre nouveau et considérablement augmenté, par l'abbé P. Hébrard, Paris, Vivès, 1879, in-18, pp. xxv-177.

3. — *Les Devoirs du Chrétien, dressés en forme de Catéchisme*, par Mons. l'Ill. et Rever. Pere en Dieu Claude Joly, Evesque et Comte d'Agen, en faveur des curés et des fidèles de son diocèse; Agen, chez Antoine Bru, sans date (1672), in-18, pp. xxii-416. — Douzième édition, revue par M^{sr} Mascaron... Agen, Bru, 1696, in-18. — Agen, 1729, in-18. — Agen, 1733, in-18. — Édition revue, corrigée et augmentée de nouveau; Agen, Gayau, 1738, in-18. — Agen, Bru, 1739, in-12, pp. 488. — Quatorzième édition, revue, corrigée et augmentée d'un *Traité sur la Tonsure*; Agen, chez Gayau, 1751, in-12, pp. xxxii-472. Voir plus bas le n° 6. — « Vainement, dit M. l'abbé Cazauran, qui a examiné de près ce catéchisme, vainement chercherait-on des erreurs essentielles de dogme dans le chapitre si difficile de la *Grâce*. Tout y est d'une parfaite orthodoxie. Parfaite aussi est la doctrine de la dix-neuvième instruction dans la quatrième partie (p. 247 de l'édition de 1739), à propos de l'Ordre. On y trouve un vrai traité sur la *Tonsure*, sujet important dans un temps où les clercs vivaient loin des séminaires. M^{sr} Joly avait une piété

trop éclairée pour ne pas affirmer l'auguste privilège de la Conception Immaculée de la Reine du Ciel. Il y revient à deux reprises... Pourquoi faut-il que le prélat ait laissé passer dans son ouvrage des propositions d'une sévérité outrée, à propos de la sainte Eucharistie? » (*Catéchismes de la province d'Auch*, par l'abbé Cazauran, Archiviste du grand séminaire d'Auch; dans l'*Annuaire du Petit Séminaire de Saint-Pé*; vingt-troisième année (1897); Bagnères, Péré, in-18, p. 303, 304). Cette « sévérité outrée » fut très probablement l'occasion de ce « fait curieux » raconté par M. Léonce Couverture, et qu'il croit avec raison « fort peu connu ». « Les *Devoirs du Chrétien*, dit-il, en usage parmi les Frères des Écoles chrétiennes, devinrent une grave difficulté lors du procès de béatification de leur fondateur. Heureusement, le cardinal Gousset (il le raconte lui-même dans le volume qu'il a consacré au catalogue de la Bibliothèque de l'Archevêché de Reims) put démontrer que ce livre était l'œuvre de Claude Joly, non de Jean-Baptiste de la Salle » (*Revue de Gascogne*; Auch, 1897, t. XXXVIII, p. 329).

« Trop volumineux pour la majorité des fidèles, le livre des *Devoirs du chrétien* de M^{sr} Joly fut réduit à de plus justes proportions par les évêques d'Agen, auxquels on doit un *Abrégé du Catéchisme d'Agen pour disposer à la première communion*. — Dans son Mandement du 8 octobre 1770, M^{sr} Jean-Louis d'Usson de Bonnac, évêque d'Agen, loue, sans les nommer, le zèle de ses illustres prédécesseurs qui ont, avec une netteté, une précision et une justesse remarquables, recueilli dans une courte analyse tout ce qu'il est nécessaire de savoir du dogme, de la foi et des règles des mœurs. Il n'entreprendra pas, dit-il, de rien changer à cet *Abrégé* si clair, si solide, fruit de leurs travaux et de leurs veilles, qu'ils n'ont mis entre les mains des fidèles qu'après mûr examen et sérieuse réflexion. « Nous vous le transmettons, ajoute-t-il, tel qu'ils nous l'ont laissé; toutes nos prétentions se réduiront à maintenir ce qu'ils ont cru devoir faire : nos efforts, peut-être, auraient moins de succès ». Le prélat adjure les pasteurs d'enseigner avec soin

le résun
dont l'e
mière c

» Imn
se hàta
Prosper
donne a

» M^{sr}
apporta
à l'Ab
vrage
chrétie
pages
rendre
que le
zauran,

4. —
tres ec
revue,
toine B
Avis se
card ir
On en
Manus
voici l
Rever.
siastiq
et Rev
tembr
d'Ager
1665.
aux sa
convo
la Tor
des m
cabar
et 166

le résumé des cinq parties du grand Catéchisme de M^{sr} Joly, dont l'emploi sera maintenu pour ceux qui ont fait leur première communion.

» Immédiatement après la chute de l'Empire, M^{sr} Jacoupy se hâta de donner une édition de ce manuel : Agen, chez Prosper Nouvel, in-12, pp. 106, suivi de 23 cantiques, ce qui donne au livre 144 pages.

» M^{sr} Jean-Aimé de Levezou de Vezins, évêque d'Agen, apporta quelques modifications, peu importantes d'ailleurs, à l'*Abrégé* dont il ordonna la réimpression en 1843. L'ouvrage était enrichi d'une courte analyse de la « doctrine chrétienne », placée à la fin et condensée en sept ou huit pages de texte. C'est pour aider les mémoires ingrates et rendre plus claires certaines expressions de l'ancien manuel, que le prélat s'était livré à ce travail complémentaire » (Cazauban, *op. cit.*, *Annuaire* cité, p. 305, 306).

4. — *Avis pour les Curez, Vicaires, Confesseurs et autres ecclésiastiques du diocèse d'Agen*; nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée par M^{sr} l'Evesque: Agen, Antoine Bru, 1672, in-16, pp. 180. — Il est vraisemblable que ces *Avis* sont la reproduction des Ordonnances imprimées en placard in-folio et publiées successivement par l'évêque d'Agen. On en trouve quelques-unes dans les n^{os} 411 A et 411 B des Manuscrits de la Bibliothèque municipale de Bordeaux : en voici la liste : — Ordonnances synodales de M^{sr} l'illustr. et Rever. Evesque et Comte d'Agen (concernant le costume ecclésiastique, etc.); 15 avril 1665. — Ordonnance de M^{sr} l'illustr. et Rev. Evesque et Comte d'Agen, pour la résidence; 23 septembre 1665. — Mandement de M^{sr}... l'Evesque et Comte d'Agen : De la Tonsure et des Quatre-Moindres; 1^{er} octobre 1665. — Mandement... pour ceux qui desirent estre promeus aux saints Ordres; 3 octobre 1665. — Mandement... pour la convocation du Synode; 12 avril 1666. — Ordonnance... de la Tonsure; 12 juin 1668. — Ordonnance... touchant la visite des malades; 15 janvier 1670. — Ordonnance... contre les cabarets (renouvelant des ordonnances antérieures de 1667 et 1668); 20 janvier 1670. — Examen de conscience (sur les

Commandements de Dieu) pour les confesseurs et les pénitents; 10 octobre 1671. — Examen de conscience pour les ecclésiastiques; 6 mars 1672.

5. — *Statuts et Reglemens synodaux du diocese d'Agen*, leus et publiez depuis l'année 1666, renouvez et confirmez dans le synode tenu à Agen les 11 et 12 du mois d'avril 1673; A Agen, par Antoine Bru, 1673, in-12, pp. 182, sans la Lettre pastorale et la Table (7 feuillets), et le privilège qui est à la fin (4 feuillets). Non cité par M. Andrieu, *Bibliographie générale de l'Agenais*; Paris, 1886, t. I, p. 385.

6. — *Catechisme* dressé par l'autorité de M^{sr} l'Illustr. et Reverend. Pere en Dieu Claude Joly, Évêque et Comte d'Agen, en faveur des Prétendants à la Tonsure et des Clercs de son diocèse; Agen, par Antoine Bru, 1674, in-12, pp. 96. La dernière instruction a pour objet le plain-chant. A cette question : « De quel moyen se faut-il servir pour acquérir la science du chant? » On répond : « On peut se servir de la nouvelle méthode de chanter par le *Si*, qui est fort courte et fort assurée tout ensemble ». En quoi consiste cette méthode, *nouvelle* au temps de Claude Joly, et en même temps si *courte* et si *assurée*? Ignorant là-dessus, comme sans doute plus d'un de mes lecteurs, je me suis adressé au R. P. Dom Delpech, bénédictin de Solesmes, qui m'a répondu : « Quelques années avant l'apparition du *Catechisme*, on chantait par *muances*. Cette manière de chanter consistait en ce que la note *si* ne se nommait pas dans la gamme, qui se montait de la manière suivante : ut-re-mi-fa-sol-la-mi-fa. Vous devinez la difficulté que le *mi*, deux fois répété dans la gamme, devait introduire dans la solmisation. Ce fut au commencement du xvii^e siècle que le *la* fut suivi de nos deux termes actuels, *si-ut*. La simplicité de ce système prit à ce moment le nom du terme nouveau substitué au second *Mi*, et on dit couramment « char'ter par le *si* ». Pour plus de détails, voyez le *Dictionnaire de Plain-chant* de D'Ortigue, Collection Migne, col. 1354, et surtout 1734 ». Si nous avons bien compris, aujourd'hui tout le monde *chante par le si*, comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir... Ni-

vers, or
1646 : L
chanter
dit Féli
d'influe
selle de
sique, t

7. —
d'Agen,
sur diff
quinze
Coutero
La préfé
qu'un él
nant di
pp. 583
Discour
Table.

Prônu
pour toi
traité D
Edme C
table. Il
cette se
mière fe
Tome se
Paris, E
« Achè
— Tom
Edme C
Œuvr
d'Agen,
Rois (p
Clergé);
cation;
souvent
premièr

vers, organiste de l'église Saint-Sulpice de Paris, publia en 1646 : *La gamme du si; nouvelle méthode pour apprendre à chanter sans muances*; Paris, Ballard, 1646, in-8°. « Ce livre, dit Fétis, et la simplicité de la méthode exercèrent beaucoup d'influence sur la méthode à ce sujet » (*Biographie universelle des musiciens, et Bibliographie générale de la musique*, t. VII, p. 54).

7. — *Prônes de Messire Claude Joli, Evêque et Comte d'Agen, et auparavant Curé de Saint-Nicolas-des-Champs, sur differens sujets de morale*; tome premier, contenant quinze Discours; sur la Dignité du Chretien... Paris, Edme Couterot, 1691, in-8°, pp. 491, sans la Préface et les Tables. La préface, par l'avocat Richard, est moins une biographie qu'un éloge des prédications de Joly. — Tome second, contenant dix-sept Discours... Paris, Edme Couterot, 1691, in-8°, pp. 583 sans les Tables. — Tome troisième, contenant seize Discours... Paris, Edme Couterot, 1693, in-8°, pp. 643 sans la Table.

Prônes de Messire Claude Joli, Évêque et Comte d'Agen, pour tous les dimanches de l'année; tome premier, où il est traité Du jugement dernier, etc... Seconde édition; Paris, Edme Couterot, 1698, in-12, pp. 482 sans les liminaires et la table. Il n'y a de nouveau que le frontispice, car on lit dans cette seconde édition : « Achevé d'imprimer pour la première fois le 30 avril 1692 », date de la première édition. — Tome second, où il est traité des débauches du carnaval, etc.; Paris, Edme Couterot, 1698, in-12, pp. 510, sans les Tables : « Achevé d'imprimer pour la première fois le 2 juillet 1692 ». — Tome troisième, où il est traité de la Prière, etc. Paris, Edme Couterot, 1698, in-12, pp. 532 sans les Tables.

Œuvres mêlées de Messire Claude Joli, Évêque et Comte d'Agen, sur les Devoirs des peuples envers Dieu et envers les Rois (prononcé à l'ouverture de l'Assemblée générale du Clergé); les Cérémonies de l'Église au jour de la Purification; la Dédicace d'une église; l'obligation d'entendre souvent la Messe; la manière de l'entendre dévotement; la première communion des enfans; la manière de vivre sainte-

ment au temps du carnaval et du carême; les réflexions qu'on doit faire sur les douleurs de J.-C. souffrant; la Résurrection des corps; l'Éducation des enfans; l'obligation de rapporter toutes ses actions à la gloire de Dieu; la dignité de l'ame et le soin qu'on doit prendre de son salut; Paris, Edme Couterot, 1696, in-12, pp. 498 sans les liminaires et les tables. « Achevé d'imprimer pour la première fois le 15 février 1696 ». Ce recueil, dit M. Andrieu, fut publié par Jean et François Joly, frères du prélat. — Paris, Jean de Nully, 1702, in-12.

Il se fit plusieurs réimpressions des *Prônes*, réunis dans une série de quatre volumes, entre autres par les frères Bruyset, à Lyon, en 1727. Nous décrivons ici seulement une des dernières.

Prônes de Messire Claude Joly, Évêque et Comte d'Agen, sur differens sujets de morale; tome premier, contenant vingt-six Discours dont l'on trouvera la matière et les divisions dans la table suivante; nouvelle édition; Avignon, aux dépens de la Société, 1741, in-8°, pp. 526, sans la Préface, la table des Prônes et celle des matières. Tome second, contenant vingt-six Discours... pp. 508 sans les tables.— Prônes de Messire Claude Joly... pour tous les dimanches de l'année; tome troisième, contenant vingt-six Discours; nouvelle édition; Avignon, aux dépens de la Société, 1741, in-8°, pp. 571 sans les tables. Tome quatrième, contenant vingt-six Discours... pp. 614 sans les tables.

Les Prônes de Joly ont été insérés dans le tome CXXV de la *Collection des Orateurs sacrés* éditée par M. Migne. On en trouve aussi quelques-uns dans *Les Magnificences de la Religion*, recueil publié par l'abbé Henry.

Ils ont été traduits en allemand et en italien :

Lehr-und geistreiche Sonntags-Predigen, in französischer sprach gehalten von dem hochwurdigsten herrn-herrn Claudio Joli, Ehemahls pfarr-hern bey S. Niclas (*sic*) des Champs zu Pariss : Nachgehends wurdigsten Bischoff und Grafen zu Agen. Nummehro aber Allen Pfarr-herren, predigeren, und seel-sorgeren zu grosser Beyhulff aus gedachtem Franzosis-

chen in
R. D. T.
kreutzli
herrn; I
purg un
Anno 17
L'Appro
mière é
Disco
Monsigr
dall' Or
Morelli,
Recurti
8. —
Gramm
à signer
d'Agen,
s'est pa
Clémen
Le 16
vres ch
de Hau
1679, in

Fran
Foix a
pourvu
Pamier

(1) C'e
Vie de
Caulet.

chen in das Teutsche ubersetzt und in Druck verfasset durch R. D. Theodoricum Printz, Dess hoch-loblichen Reichs stiffs kreutzlingen Ord. S. Aug. Regulirten Chor und capitularherrn; Dritte Auflag, Mit genehmaltung der Oberen; Augspurg und wirsburg, Berlegt von Martin Veith, Buchhandlern, Anno 1755, in-4°, pp. 800 sans les liminaires et les tables. L'Approbation est du 22 avril 1723, date probable de la première édition.

Discorsi famigliari per tutte le Domeniche dell' anno di Monsignor Claudio Joli, Vescovo e Conte d'Agen; tradotti dall' Originale Francese nell' Idioma Italiano da D. Francesco Morelli, Fiorentino; In Venezia, 1728; Presso Gio. Battista Recurti, alla Religione; in-4°, pp. 644, sans les liminaires.

S. — Lettre de M. l'évêque d'Agen à M. le maréchal de Grammont, où il lui marque les raisons qui l'ont déterminé à signer les lettres des XIX évêques. Datée de Monbran, près d'Agen, le 9 mai 1668. Insérée dans la *Relation de ce qui s'est passé dans l'Affaire de la Paix de l'Église sous le Pape Clément IX*; s. l. 1706, in-12, t. I, p. 162-168.

Le 10 octobre 1671, Joly donna son Approbation aux *Œuvres chrétiennes et spirituelles de Messire Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*; nouvelle édition, Lyon, 1679, in-12.

2. M. DE FOIX

ÉVÊQUE DE PAMIERIS

1610-1680

François-Étienne de Caulet fut communément appelé *M. de Foix* avant son épiscopat (1), parce que, en 1627, il avait été pourvu de l'abbaye Saint-Voluzien de Foix, au diocèse de Pamiers, dont il devait plus tard devenir évêque. Il était né

(1) C'est le nom sous lequel il est ordinairement désigné dans la *Vie de M. Olier* par M. Faillon : Voir la Table des matières, au mot *Caulet*.

à Toulouse, d'un président au Parlement de Languedoc, le 19 mai 1610. Après avoir terminé ses études chez les jésuites du collège de La Flèche, il se rendit à Paris et se mit sous la conduite du P. de Condren, Général de l'Oratoire, qui l'associa à M. Olier pour faire des missions en Auvergne et ailleurs. Avec lui aussi il commença l'établissement de la Compagnie de Saint-Sulpice à Vaugirard, et quand cette Communauté naissante eut été transportée sur la paroisse Saint-Sulpice, dont M. Olier devint curé en 1642, M. de Foix fut chargé plus spécialement de la conduite du séminaire. Mais environ deux ans après, le 14 juin 1644, Louis XIV le nomma évêque de Pamiers. Quelque temps auparavant, M. de Foix, voyant qu'il ne pouvait introduire la réforme dans son abbaye, en avait fait la démission entre les mains du roi.

« Petit homme, dit le P. Rapin, parvenu à l'épiscopat je ne scay par où ni comment » (1). Hé ! par une voie assez honnête et assez honorable : par S. Vincent de Paul, qui le proposa à la reine Anne d'Autriche pour succéder à M. Sponde sur le siège de Pamiers (2). Ce fut également par le conseil et sur les instances réitérées du même saint que l'abbé de Foix, après trois mois de résistance, consentit enfin à se laisser sacrer (3). Il reçut ses bulles de Rome le 16 janvier 1645, et le 5 mars suivant, qui était le premier dimanche de Carême,

(1) *Mémoires du P. René Rapin*, de la Compagnie de Jésus, sur l'Église et la Société, la Cour, la Ville et le Jansénisme; Paris, 1865, t. III, p. 444.

(2) *Vies des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal*, M. d'Aleth, M. d'Angers, M. de Beauvais, M. de Pamiers, pour servir de Supplément à l'*Histoire de Port-Royal* en six volumes (par l'abbé Besoigne); Cologne, 1756, t. II, p. 123, 124.

(3) La résistance de Caulet est un fait certain : ce qui n'empêche pas le P. Rapin d'écrire : « Quand on lui faisoit ce compliment qu'il seroit bientôt évêque, il répondoit qu'on verroit plutôt sa tête sur un échafaud que sur un autel, couverte d'une mitre, tant il avoit d'éloignement de ces dignités. Mais, tout remply qu'il fût de ces grandes et vigoureuses résolutions, peu de temps après, il donna son abbaye de Foix pour avoir un évêché » ! (*Mémoires du P. Rapin*, t. II, p. 473).

il fut s
évêque
tauban
de Tou
lique, f
prêta se
dans sa
même a

A Pa
guerres
et peu c
du mon
guliers,
léopard
lettres p
que les
bonheur
deux pr
nesse, e
pour ins
en visito

(1) Cfr.
siastique
Doublet,
rique au l

(2) Cfr.
dans la
de Caule
professeu
pp. 48. —
par M. Ge
seur de r
Le Couve
au dix-s
in-8°, pp. 5

(3) Cfr.
des Chap
membre d
Foix; d'ap

il fut sacré dans l'église Saint Sulpice par Nicolas Sanguin, évêque de Senlis, assisté de P. Bertier, coadjuteur de Montauban sous le titre d'évêque d'Utique, et de Danes, évêque de Toulon. D'autres prélats, entre autres le Nonce apostolique, furent aussi présents à la cérémonie. Le nouvel évêque prêta serment de fidélité au roi le 12 mars, et fit son entrée dans sa ville épiscopale le dimanche des Rameaux de la même année 1645.

A Pamiers, Caulet « trouva un diocèse désolé par les guerres civiles, de grands dérèglements dans le clergé (1), et peu de piété parmi les peuples (2). Il eut toutes les peines du monde à réduire dans quelque ordre douze chanoines réguliers, que M. Sponde, son prédécesseur, appeloit douze léopards. Il obtint des Bulles du Pape Alexandre VII et des lettres patentes du roi pour réformer son Chapitre, à mesure que les anciens chanoines mourroient, en quoi il eut le bonheur de réussir (3). Il établit trois séminaires : dans les deux premiers, on élevoit des enfants dès leur tendre jeunesse, et le troisième étoit destiné à former des régentes pour instruire les filles dans tous les lieux de son diocèse. Il en visitoit toutes les années jusques aux moindres villages,

(1) Cfr. *François de Caulet, évêque de Pamiers, et la vie ecclésiastique dans un diocèse ariégeois sous Louis XIV*, par M. Georges Doublet, ancien membre de l'École d'Athènes, Professeur de rhétorique au lycée de Nice; Foix, 1896, in-8°, pp. 53.

(2) Cfr. *Un diocèse pyrénéen sous Louis XIV; La vie populaire dans la vallée de l'Ariège sous l'épiscopat de François-Étienne de Caulet*, par Georges Doublet, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur de rhétorique au lycée de Nice; Toulouse, 1896, in-8°, pp. 48. — *Les Protestants à Pamiers sous l'épiscopat de Caulet*, par M. Georges Doublet, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur de rhétorique au lycée de Foix; Toulouse, 1895, in-8°, pp. 48. — *Le Couvent des Dames Salenques, de l'Ordre de Cîteaux, à Foix, au dix-septième siècle*, par M. Georges Doublet... Toulouse, 1896, in-8°, pp. 20.

(3) Cfr. *Un prélat janséniste; François de Caulet réformateur des Chapitres de Foix et de Pamiers*, par Georges Doublet, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur de rhétorique au lycée de Foix; d'après des documents inédits; Paris, 1895, in-8°, pp. 222.

et prêchoit partout. Il mourut le 7 août 1680, âgé de 70 ans et près de trois mois » (1).

Deux affaires surtout ont rendu l'épiscopat de François Caulet diversement célèbre : celle de la signature du Formulaire d'Alexandre VII touchant le fait de Jansénius, et celle de la Régale.

Selon le jésuite Lacroix, un janséniste est : — 1° celui qui soutient quelque une des cinq propositions condamnées dans Jansénius ; — 2° celui qui soutient qu'elles ne sont pas contenues dans l'*Augustinus* ; — 3° celui qui ne souscrit pas sincèrement, intérieurement, et sans distinguer entre le fait et le droit, le Formulaire prescrit par Alexandre VII et par Clé-

(1) Moréri, *Le Grand Dictionnaire historique*, édit. de 1759, art. *Caulet*. — Sur François Caulet, voir encore : *Annales de Pamiers*, par M. J. Lahondès ; Toulouse, 1884, in-8°, t. II, p. 135-177, 209-226. — *De vitâ et gestis religiosissimi ac Reverendissimi Domini Stephani Francisci Cauleti, Episcopi Appamiensis*, manuscrit in-8° de 58 feuillets ; Bibliothèque municipale de Toulouse, n° 730. A la fin du chapitre II (fol. 7 et 8), parlant du témoignage rendu contre l'orthodoxie de Jean Du Verger de Hauranne par M. de Foix, l'auteur donne comme vraisemblable qu'il agit alors sous l'impulsion de M. Olier et des siens : « Quod quidem verisimile est eum fecisse, non tam propriâ sponte quàm Ollieri aliorumque sinistris rumoribus occupatorum impulsu. Cæterùm, ajoute-t-il, ea Ollieri et sociorum præjudicata adversùs Vergerium ejusque amicos opinio adeò in San-Sulpitiano Seminario, invaluit, ut etiamnùm — l'auteur termina son ouvrage le 18 juillet 1713 — *ibi vigeat, et plerosque alumnos amaro contrà viros innocentes et de Ecclesiâ benè meritos zelo in transversum agat.* — Lettre (manuscrite) d'un bon curé et official de Pamiers touchant la vie et la conduite épiscopale de feu M. François-Étienne Caulet, evesque de la même ville, mort en odeur de sainteté le 7^e aoust 1680. Nous connaissons trois copies de cette lettre. La première est aux Archives Nationales (*Catalogue des manuscrits conservés aux Archives Nationales* ; Paris, 1892, in-8°, p. 250, n° 1493) ; la seconde est à la Bibliothèque de l'Arsenal (*Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, t. V, p. 215, n. 5362, pag. 1 et suiv. On trouve encore dans ce recueil : *Relation de ce qui s'est passé durant sa dernière maladie et à sa mort*, p. 74, et Extraits sur le même sujet, p. 98). Enfin, la troisième copie est à la Bibliothèque d'Orléans (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XII, p. 263, n. 650).

ment X
position
dans l'a
directio
des cin
par exe
rement
sième s

D'apr
tions a
lèbres
l'évêqu
ses sen
clave. I
prélat,
qu'avec
vitude,
de quel
nées. C
ce préla
tente à
preuves

Que l
vêque d
les aut
l'un et
bon cat
nocent
l'évêque

(1) Lac
editio no

(2) Mè
enchérir
gulier, a
Pavillon
les arch
plus d'u
un.

ment XI; qui, par conséquent, ne condamne pas les cinq propositions dans le sens du livre de Jansénius; — 4^e celui qui, dans l'administration du sacrement de Pénitence et dans la direction des âmes, suit des règles fondées sur quelque'une des cinq propositions condamnées dans Jansénius; celle-ci, par exemple : l'homme pèche dans ce qu'il fait nécessairement (1). De ces quatre manières d'être janséniste, la troisième surtout est celle que l'on reproche à François Caulet.

D'après le P. Rapin, il y fut amené dès ses premières relations avec Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, un des plus célèbres coryphées du jansénisme au xvii^e siècle. « Dès que l'évêque de Pamiers eut *haleiné* l'évêque d'Alet, dit-il, il prit ses sentimens d'une manière si servile qu'il en devint l'esclave. Il vécut, en effet, dans une si grande dépendance de ce prélat, qu'il ne luy écrivoit qu'à genoux, et ne l'approchoit qu'avec des respects et des adorations qui tenoient de la servitude, n'ayant presque point d'autre attention qu'à observer de quel côté venoit le vent qui souffloit d'Aleth et des Pyrénées. C'étoit, enfin, une dépendance à tous les sentimens de ce prélat qui alloit jusqu'à la prostitution » (2). Quand on tente à un évêque des accusations aussi graves, quelques preuves ne seraient peut-être pas déplacées.

Que l'évêque de Pamiers ait fait vœu de servitude à l'évêque d'Alet dès qu'il l'eut *haleiné*, c'est ce que nient tous les auteurs, les partisans aussi bien que les adversaires de l'un et de l'autre. Tous nous disent que, lorsqu'il était encore bon catholique et publiait dans son diocèse la bulle d'Innocent X condamnant les cinq propositions de Jansénius, l'évêque d'Alet, qui, naturellement enclin à la sévérité, faisait

(1) Lacroix, Soc. Jesu, *Theologia Moralis*, Lib. VI, Part. II, n. 1704; editio novissima, Coloniae, 1748, t. II, p. 384.

(2) *Mémoires du P. Rapin*, t. III, p. 444. Le P. Jean semble vouloir enchérir encore sur son confrère. « Caulet, dit-il, qui était pieux, régulier, austère, fut entraîné dans le jansénisme par son voisin d'Alet, Pavillon, qu'il dépassa sous plus d'un rapport » (*Les évêques et les archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801*, p. 388). Sous plus d'un rapport! on eût su gré à l'auteur d'en indiquer au moins un.

lire à sa table la *Fréquente communion* d'Arnauld et les *Lettres de Saint-Cyran* (1), interrompait cette lecture tout le temps que l'évêque de Pamiers était à Alet, sachant que ce prélat ne pouvait en souffrir la lecture (2). Plus tard, quand Pavillon se fut déclaré contre le Formulaire, « l'évêque de Pamiers, plein de préventions sulpiciennes, fit tout ce qu'il put pour le faire changer » (3). S'il ne réalisa pas alors la pensée qu'il avait eue déjà de se séparer de son collègue, à cause d'une certaine inclination pour les nouveautés qu'il avait remarquées en lui (4), ce fut uniquement parce qu'il se flattait de le ramener par la voie de la persuasion et de la douceur ; et conséquemment, il ne cessa pendant longtemps de l'en presser (5).

Quoi qu'il en soit, en 1665, le Pape Alexandre VII ayant prescrit la signature d'un formulaire par lequel on déclarait condamner les cinq propositions de Jansénius au sens de leur auteur, l'évêque de Pamiers donna un mandement que nous reproduisons intégralement d'après l'édition originale :

« François, par la grace de Dieu et du S. Siege Apostolique, evesque de Pamiès. A tous les ecclesiastiques et Regulièrs de nostre diocese, salut et benediction. Saint Paul nous apprend que le S. Esprit a estably les Evesques comme legitimes successeurs des Apotres pour le regime de l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son sang. Il ne leur suffit donc pas, pour remplir un si saint ministère, de compatir aux maux de cette Epouse de Jesus-Christ, s'ils ne travaillent à mesme temps de toute leur force, pour y apporter les remedes les plus convenables. Et comme les contestations qui se sont

(1) Dans ses articles cités plus loin, le P. Gazeau avance, sans en donner aucune preuve, que les *Lettres de Saint-Cyran* ont été condamnées à Rome : le *Dictionnaire des livres jansénistes* lui-même ne le dit pas, et il est certain qu'elles ne figurent pas dans le catalogue de l'Index.

(2) *Vies des quatre évêques*, t. II, p. 156. — *Vie de M. Pavillon*, t. I, p. 205. — *Journaux de M. Deslyons*, année 1659, p. 192.

(3) *Vie de M. Pavillon*, t. II, p. 60. — *Vies des quatre évêques*, t. I, p. 158; t. II, p. 158.

(4) *Journaux de M. Deslyons*, p. 125.

(5) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. III, p. 234.

élevées
Jansen
depuis
plusieur
sent arr
l'union e
à ses er
amour e
affection
employe
Bulle de
de la pr
du Forn
teneur :
donnant
sentimer
l'obligati
tère, d'in
la condu
nécessité
si grande
revelez,
miers, e
les seco
gnage de
de S. T
mesme,
n'a receu
Formula
tons que
dement :
recomm
donner à
fasse con
vérité; c
ut idips
et simus

élevées dans ce royaume à l'occasion du livre de *Cornelius Jansenius, Evêque d'Ypre*, intitulé, *Augustinus*, et qui ont depuis tant d'années si violemment agité les esprits dans plusieurs diocèses, sont des plus pernicioeux maux qui puissent arriver à l'Eglise, puisqu'ils la divisent et ruinent l'union et la paix que Jesus-Christ a laissée et recommandée à ses enfans, comme un des plus précieux gages de son amour envers nous, et la preuve la plus certaine de notre affection envers luy, le desir ardent de cette paix nous fait employer le moyen qui nous est présenté par la nouvelle Bulle de N. S. P. le Pape Alexandre VII, datée du 15 fevrier de la presente année, qui est de vous proposer la signature du Formulaire, inseré dans ladite Bulle, et dont voicy la teneur : *Ego N...*, etc. Mais d'autant que plusieurs personnes, donnant à ce Formulaire des interprétations contraires au sentiment de l'Eglise, jettent le trouble dans les consciences; l'obligation indispensable que nous avons par notre caractère, d'instruire les fideles dont Dieu a daigné nous confier la conduite, et de satisfaire à leurs doutes, nous impose la nécessité de vous avertir : 1^o que l'Eglise a toujours fait une si grande différence entre les dogmes revelez et les faits non revelez, qu'exigeant une soumission de foy pour les premiers, elle se contente d'une déférence respectueuse pour les seconds, qui dependent de l'information et du témoignage des hommes; 2^o que la doctrine de S. Augustin et de S. Thomas sur le sujet de la grace efficace par elle mesme, que l'Eglise a toujours eue en grande vénération, n'a receu aucune atteinte par les Constitutions, ny par le Formulaire. Après ces éclaircissemens, nous nous promettons que vous souscrirez volontiers au bas du present mandement : et de nostre costé, il ne nous reste plus qu'à vous recommander de prier puissamment Dieu qu'il luy plaise de donner à tous ses enfans une charité si parfaite, qu'elle les fasse convenir, comme dit S. Thomas, dans l'unité de la vérité; ce qui a esté le souhait que l'Apostre faisoit autrefois : *ut idipsum dicamus omnes, et non sint in nobis schismata, et simus perfecti in eodem sensu et in eadem sententia.*

Donné à Pamiès, le dernier juillet mille six cens soixante-cinq. *Signé*, FRANÇOIS E. de Pamiès. *Et plus bas*, par Monseigneur, PALARIN, secretaire ».

On a dit (1), on répète encore de nos jours (2), que, suivant en cela l'exemple des évêques d'Angers et de Beauvais, celui de Pamiers « adopta et copia » le mandement de l'évêque d'Alet sur la signature du Formulaire. Pour mettre le lecteur à même de juger si cette assertion est vraie, nous reproduisons le passage du mandement de Pavillon relatif au même point. Selon l'évêque d'Alet, d'après l'édition également originale de son mandement, « quand l'Église juge si des propositions ou des sens hérétiques sont contenus dans un livre, et si un auteur a eu un tel ou un tel sens, elle n'agit que par une lumière humaine et sur une chose humaine; en quoy tous les theologiens conviennent qu'elle peut être surprise, et que partant, sa seule autorité ne peut point captiver notre entendement, ny nous obliger à une créance intérieure; en sorte que par aucune raison ny par aucune apparence contraire nous ne puissions révoquer en doute ses jugemens sur ces sortes de faits, quoiqu'il soit vray qu'il n'est pas permis de s'élever témérairement contre ses jugemens, vers lesquels on doit témoigner son respect et sa déférence, *en demeurant dans le silence pour conserver l'ordre et la discipline, qui règle les choses extérieures*. Nous attendons de votre religion et piété, que vous rendrez cette soumission de Foy vers le droict, et de respect et de discipline vers les faits qui sont contenus dans les Constitutions ou Bulles des Papes » (3). L'opinion qui tient pour l'i-

(1) D'Avrigny, *Mémoires chronologiques et dogmatiques*, année 1665; s. I. 1739, t. II, p. 478. *Dictionnaire des livres jansénistes ou qui favorisent le jansénisme*; Anvers, 1752, t. III, p. 5. Ces deux ouvrages ont été mis à l'Index le 2 septembre 1727 et le 11 mars 1754.

(2) Gazeau, S. J., *L'Infaillibilité de l'Église et l'influence de Bossuet dans la paix dite de Clément IX*; dans *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, par des Pères de la Compagnie de Jésus; cinquième série, année 1877, t. XI, p. 96.

(3) *Mandement de Monseigneur l'evêque et comte d'Alet, sur la signature du Formulaire*, daté du 1^{er} juin 1665, in-4^o, p. 3.

dentité
çois C
partisar
Henri
zenval,
d'Alet.

Cette
pas ign
ferman
sorti de
être ég
célèbre
chant l'
avec un
bées so
Jesuita
faventis
meritò
existim
Janseni
præsule
regalia
omnes
ad mo
fortiter
perspe
sanctus
venera
ignosc
è conte

L'évé
vénéral
mais en
être, cc

(1) Tr
D. Boui

dentité de fonds des deux mandements ayant prévalu, François Caulet, évêque de Pamiers, a été considéré comme partisan de la distinction entre le fait et le droit, comme Henri Arnauld, évêque d'Angers; comme Choart de Buzenval, évêque de Beauvais; comme Nicolas Pavillon, évêque d'Alet.

Cette interprétation et ces textes n'étaient certainement pas ignorés de M. Bouix. Et pourtant, dans un ouvrage renfermant, contre la Compagnie de Saint-Sulpice et ce qui est sorti de son sein, des passages d'une violence qu'on a peut-être égalée, mais qu'on n'a certainement pas dépassée, le célèbre canoniste écrit touchant l'évêque de Pamiers, touchant l'ancien « M. de Foix », ces lignes que nous avons lues avec une sorte de stupeur la première fois qu'elles sont tombées sous nos yeux : — « Item Apamiensis Episcopus, quod Jesuitarum de re morali doctrinam acerbius insectaretur, faventis jansenianæ sectæ animi suspicionem moverat. *Immeritò tamen, ut ex mihi notis documentis colligendum existimo.* Quidquid autem sit de sinistris hujusmodi, quoad Jansenismi quæstionem, suspicionibus, queis ambo dicti præsules impetiti sunt, id omninò certum est, eos in causâ regaliæ, pro veritate ac justitiâ stetisse; dumque cœteri omnes lugendâ prævaricatione jura Ecclesiæ proderent, eos ad mortem usque Sedi Apostolicæ adhæsisse, ac cum eâ fortiter decertasse. Sileo de Alecensi. *At non possum, perspectis documentis, quin Apamiensem Episcopum, ut sanctum, ORTHODOXUMQUE ac fortissimum pastorem summâ veneratione prosequare, dignumque planè existimem cui ignoscatur ac rectæ intentioni tribuatur, si quid fortè nævi è contemporaneis disputationibus traxerit* » (1).

L'évêque de Pamiers, un pasteur digne de la plus grande vénération, non seulement pour sa sainteté et sa force d'âme, mais encore pour son orthodoxie; ayant tout au plus, peut-être, contracté dans les disputes de son temps quelques taches,

(1) *Tractatus de Papâ, ubi et de Concilio œcumenico, auctore* D. Bouix; Parisiis, 1869, t. II, p. 95, 96.

quelques ombres, qu'il faut lui pardonner en considération de ses intentions, qui ont toujours été droites! Certes, voilà un Caulet qui ressemble bien peu au *prostitué* du P. Rapin et consorts! Et celui qui ose affirmer cela, c'est un ultramontain que d'autres ont peut-être appelé *fougueux*, et qui dit avoir vu les preuves de tout ce qu'il avance : *notis documentis, perspectis documentis!* Que ne les fait-il donc connaître? Car enfin, le mandement de Caulet est là. Que signifie cette *déférence* aux jugements du Saint-Siège, qu'il dit suffire pour la question du *fait*? N'est-elle pas la même chose que le *silence respectueux* de l'évêque d'Alet?

— Non, répondra M. Bouix : le silence respectueux est une négation intérieure qui ne se traduit pas au dehors, ou plutôt c'est un véritable mensonge : la *déférence*, au contraire, c'est une soumission, une adhésion de l'esprit, une véritable « créance intérieure ». Ainsi l'ont entendu nos meilleurs écrivains et ceux qui ont étudié de plus près le sens précis des termes de notre langue. « *Déférence*, dit l'auteur du *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, a son idée propre, parfaitement déterminée : il ne se dit qu'en matière d'avis ou d'opinions; c'est une sorte de complaisance ou de soumission par laquelle nous cédon's aux lumières des autres, à leurs desseins, à leurs volontés » (1). L'auteur cite ensuite des exemples tirés de La Rochefoucauld, de Bossuet, de Malebranche, et enfin de Rollin — le janséniste Rollin, — qui écrit : « Pour assurer que quelque chose étoit vrai, les disciples de Pythagore avoient coutume de s'exprimer ainsi : *Le Maître l'a dit*. C'étoit porter trop loin la *déférence* et la docilité, que de renoncer ainsi à tout examen et de faire le sacrifice absolu de sa raison et de ses lumières ».

Mais lorsque Caulet écrivait son mandement, en juillet 1665, le mot *déférence* avait-il bien ce sens propre et déterminé? — Oui, répond M. Bouix, et je le prouve. Dans son

(1) *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, par M. Lafaye; deuxième édition; Paris, 1865, in-8°, p. 549.

mandem
1665, an
l'évêque
son dioc
casione d
propre q
en ces te
joye qu'
afin qu'a
lèvres sa
jugeront
mulaire
de la vér
soumissi
demande
à-dire un
respectue
la paix ve
Foi au
vélés, «
positions
distinctio
déclara p
mission
il avoit p
vine, et n
la décisio
ploie le
étant le r

(1) *Histoire*
Dumas); L
un Arrest
les mander
ration et a
ce qui conc
« dernier c
jours avan

mandement sur la signature du Formulaire, daté du 28 mai 1665, antérieur de trois jours à celui de l'évêque d'Alet, l'évêque de Noyon, — après avoir dit que, pour prévenir en son diocèse toutes les difficultés excitées en d'autres à l'occasion de l'*Augustinus*, il n'a pas trouvé de moyen plus propre que celui de faire signer le Formulaire, — continue en ces termes : « Nous l'embrassons avec d'autant plus de joye qu'il semble estre offert par la Providence à l'Église, afin qu'après que les évêques, qui gardent la science sur leurs lèvres sacrées, auront donné tous les éclaircissemens qu'ils jugeront nécessaires aux matières différentes que ledit Formulaire contient; et qu'ensuite, les fidèles, comme disciples de la vérité et de la paix, auront rendu par leur signature les soumissions proportionnées que cette prudente et sage mère demande de ses enfans dans les conjonctures presentes, c'est-à-dire *une soumission de foy aux dogmes, et une déférence respectueuse aux faits non revelez*, la vérité soit paisible et la paix véritable ».

Foi aux dogmes, déférence respectueuse aux faits non révélés, « ces termes, dit l'auteur de l'*Histoire des cinq propositions de Jansénius*, avoient » d'abord « paru favoriser la distinction entre le droit et le fait. Mais l'évêque de Noyon déclara par une lettre écrite en cour, qu'en bornant la soumission au regard des faits à une déférence respectueuse, il avoit prétendu seulement exclure la soumission de foy divine, et non pas toute soumission intérieure du jugement à la décision de ces faits » (1). Or, l'évêque de Pamiers emploie le même terme et dans le même sens, son contexte étant le même que celui de l'évêque de Noyon.

(1) *Histoire des cinq propositions de Jansénius* (par Hilaire Dumas); Liège, 1699, t. II, p. 39, 40. L'auteur ajoute que « le Roy par un Arrest rendu en son Conseil d'État le 20 de juillet suivant, cassa les mandemens des quatre évêques, comme contraires à sa Déclaration et aux intentions de Sa Sainteté ». Il y a là une inexactitude en ce qui concerne le mandement de l'évêque de Pamiers : il est daté du « dernier de juillet 1665 » : comment aurait-il pu être cassé le 20, dix jours avant son existence ?

— Soit, répondrons-nous à notre tour : mais voyons la suite. « L'évêque d'Aleth, dit le P. Rapin, ayant fait un mandement tout à fait séditieux, étant contraire aux sentimens du Pape et aux intentions du roy, en ce qu'il n'ordonnoit qu'un simple respect extérieur aux faits que le Pape ne séparoit point du droit, il fut *suiv*y en ce mandement par les évêques d'Angers, de Pamiers (?), de Beauvais et quelques autres, *parmy lesquels se trouva l'évêque de Noyon* (1), mal à propos et sans raison ; car il n'étoit pas du party, ny homme à épouser les impressions de l'évêque d'Aleth. Le roy donna, du 20 juillet, un arrêt dans son Conseil contre ce mandement, dont il fit envoyer une copie à Rome pour y être examiné ; ce qui se fit dans les formes ordinaires par les cardinaux commissaires des suites de l'affaire de l'évêque d'Ypres, au palais Ginetti. Le cardinal, étant doyen du sacré collège, tenoit ces congrégations chez lui. Et voicy ce qu'on trouva à redire dans ces mandemens et les fautes les plus grossières :

« 1° Que les évêques sont infaillibles dans leurs jugemens en matière de foy ; 2° que l'Église ne parle pas seulement par la bouche du Pape avec infaillibilité, mais aussy par celle des évêques ; 3° que l'opinion commune des théologiens est que l'Église peut errer en toutes sortes de faits, en proposant même aux fidèles le sens hérétique des auteurs qu'elle condamne ; 4° que l'autorité d'un évêque ne peut être soumise à aucune autre autorité, et qu'elle est tellement unie au caractère épiscopal et en est si inséparable, qu'un évêque ne peut être privé par quelque puissance que ce soit de son autorité ; que toutes ces erreurs se trouvent expressément dans le mandement de l'évêque d'Aleth, et en substance dans les autres ; sur quoy ils furent condamnés, et le Pape fit un bref exprès qui en contenoit la censure.

« On voulut, ajoute le P. Rapin, parler du mandement de

(1) Il est à croire que le P. Rapin fait usage d'un calendrier tout particulier : comment, en effet, le mandement de l'évêque de Noyon, daté du 28 mai 1665, a-t-il pu *suivre* le mandement de l'évêque d'Alet, daté du 1^{er} juin 1665 ?

l'archevê
celuy de
humaine
on jugea
nagé. On
prétendo
plier le
ce qui de
qu'auroit
sentimen
loient à
jansénism
Constitut
s'étoit fai
matière»

— Et p
l'archevê
l'évêque
qui en di

— M.
rassé dev
tembre 1
cathédral
été « app
ordre de
et s'y éta
qu'il dit,
loit croy
Pape des
fait, *suffi*
tueux » (

Si M.
travaux p
mateur d

(1) *Mém*
(2) *Histo*
p. 171-176.

l'archevêque de Paris et de celui de l'évêque de Noyon : *de celui de Paris, à cause de la distinction de la foy divine et humaine pour les deux questions de droit et de fait; mais on jugea qu'ayant toujours si bien servy, il devoit être ménagé. On fut plus choqué de celui de l'évêque de Noyon, qui prétendoit que les évêques étoient obligés en conscience d'expliquer le Formulaire selon leur sens et selon leurs lumières, ce qui donnoit une grande ouverture à mépriser l'intention qu'auroit pu avoir le Saint-Siège. Enfin, tout le résultat du sentiment de cette congrégation fut que ces mandemens alloient à favoriser les propositions condamnées, à rétablir le jansénisme, à avilir l'autorité du Saint-Siège, en rendant les Constitutions vaines et illusoires, et à renverser tout ce qui s'étoit fait à Rome et à Paris depuis tant d'années sur cette matière» (1).*

— Et pourtant, conclura M. Bouix, ni le Mandement de l'archevêque de Paris, qui disait la même chose que celui de l'évêque de Pamiers, ni le Mandement de l'évêque de Noyon, qui en disait davantage, ne furent condamnés.

— M. Bouix sera probablement beaucoup moins embarrassé devant l'acte des chanoines de Pamiers. Le 22 septembre 1668, par-devant le grand Archidiacre du Chapitre cathédral, ils déclarèrent que, le 18 du même mois, ayant été « appelés au synode convoqué en l'église cathédrale par ordre de l'évêque pour la nouvelle signature du Formulaire, et s'y étant rendus... ils ouïrent et remarquèrent fort bien... qu'il dit, que pour ce qui est de la question du droit, il falloit croire d'une foy *intérieure* la décision qu'avoit fait le Pape des cinq propositions; mais que, pour la question du fait, *suffisoit* une soumission *extérieure* et un *silence respectueux* » (2).

Si M. Bouix vivait encore et qu'il eût connaissance des travaux publiés dans ces dernières années sur Caulet réformateur du Chapitre de Pamiers, voici sans doute ce qu'il

(1) *Mémoires du P. Rapin*, t. III, p. 277-279.

(2) *Histoire des cinq propositions de Jansénius*, édit. citée, t. II, p. 171-176.

répondrait : — « D'abord, dirait-il, je ne vois aucune mention de cet acte dans l'*Epistola pro pacando super regalix negotio summo Pontifice Innocentio XI*, dont il sera parlé plus loin, et qui est le plus virulent pamphlet qui ait été écrit contre Caulet, évêque de Pamiers. En outre, parmi les signataires de l'acte en question, je cherche des témoins non suspects, et je ne trouve que... des *léopards*; c'est-à-dire des ennemis obstinés de leur évêque, depuis longtemps réfractaires à la réforme qu'il cherche à leur imposer, et dont cependant ils ont grand besoin (1). Entre ces signatures, je cherche vainement celles d'Amilia, de Carrère, de Cerle, de Carla, de Clary, de Dutheil, tous réformés, tous « prétendus réformés », comme les appellent dédaigneusement leurs confrères. En revanche, j'y vois Jean-François de Mascaron, grand archidiacre du Chapitre cathédral, qui paraît mécontent que l'évêque ait tenu le synode pendant son « absence de la ville »; Mascaron, par-devant lequel les autres viennent protester, vraisemblablement parce qu'ils n'ont trouvé aucun notaire qui consentit à recevoir leurs dépositions et à leur en donner acte; Mascaron, dont tout récemment Caulet avait refusé de confirmer l'élection comme prieur claustral du Chapitre. J'y vois Rudelle, prieur claustral; Douvrier, prieur d'Arvigna; Raymond Martin, prieur de Rieucros : tous, en novembre 1656, signaient aussi une supplique au Pape Alexandre VII pour implorer son secours contre le très pressant, *urgentissimus*, évêque et seigneur de Pamiers; lequel, disaient-ils, les accable de procès quotidiens, et veut les dépouiller de leurs revenus pour les amener à subir ses ordres dans une matière où il n'a pas droit de commander. Alors aussi ces mêmes chanoines priaient le Pape d'arrêter l'impétuosité de cet évêque furieux — *Sistat (Sanctitas Vestra) furentis Episcopi impetum* — abusant, pour leur ruine, de l'autorité dont il jouit auprès des juges séculiers, et cherchant leurs personnes pour les incarcérer. Ce sont eux qui

(1) Cfr. *Caulet réformateur des Chapitres de Foix et de Pamiers*, par G. Doublet, p. 32, 81.

supplient
crées par
sang, et
jeunes c
— *crude*
rent à s
inhiente
sera bien
mains av
instant su
nibus, et
tionis (1)
plique ?
impétueu
25 avril 1
n'avaient
mateur t
la bonne
« D'au
des chan
jours réfi
paravant,
aux arrê
tembre,
laire, sei
susdits a
trois moi
par Douv
confrères
authentia
M. Bouix

(1) Voir
mateur d
p. 192-195.

(2) M. D
réformat

(3) Doub

aucune men-
super regalie
 il sera parlé
 et qui ait été
 tre, parmi les
 s témoins non
 est-à-dire des
 temps réfrac-
 er, et dont ce-
 signatures, je
 », de Cerle, de
 is « prétendus
 isement leurs
 de Mascaron,
 rait mécontent
 absence de la
 ; viennent pro-
 trouvé aucun
 lions et à leur
 nment Caulet
 rieur claustral
 ral; Douvrier,
 lieucros : tous,
 lique au Pape
 re le très pres-
 miers; lequel,
 et veut les dé-
 abir ses ordres
 mander. Alors
 arrêter l'impé-
 nctitas Vestra)
 leur ruine, de
 liers, et cher-
 e sont eux qui

supplient Alexandre VII d'empêcher que leurs mains consac-
 rées par l'onction sainte soient condamnées à répandre le
 sang, et de faire que l'évêque chasse de son conseil ces
 jeunes clercs imbus de la cruelle morale des jansénistes
 — *crudeli jansenianorum morali imbuti* — lesquels aspi-
 rent à s'emparer de leurs bénéfices — *beneficiis nostris*
inhiantes — et abusent de l'esprit du prélat à ce point, qu'il
 sera bien difficile aux chanoines de ne pas en venir aux
 mains avec eux, et qu'une très grave sédition est à chaque
 instant sur le point d'éclater : *ut vix abstinere possit à ma-*
nibus, et periculum presentissimum sit gravissimæ sedi-
tionis (1). — Or, quel cas Alexandre VII fit-il de cette sup-
 plique ? Loin d'arrêter, loin même de ralentir le zèle
 impétueux du *furieux* évêque, par un bref à lui adressé le
 25 avril 1659, il loua son entreprise, blâma ces chanoines qui
 n'avaient de régulier que le nom, et donna au prélat réfor-
 mateur tous les pouvoirs nécessaires pour mener à bonne fin
 la bonne œuvre commencée (2).

« D'autre part, quelles étaient, en 1668, les dispositions
 des chanoines signataires de l'acte du 22 septembre ? Tou-
 jours réfractaires à la réforme et au bref donné neuf ans au-
 paravant, ainsi qu'aux multiples interventions de Louis XIV et
 aux arrêts de son Conseil, le 6 de ce même mois de sep-
 tembre, douze jours avant le synode où fut signé le Formu-
 laire, seize jours avant leur protestation, les signataires
 susdits avaient assigné leur évêque à Rome dans un délai de
 trois mois ; et l'acte en avait été porté et signifié au prélat
 par Douvrier, l'un d'eux, tant en son nom qu'en celui de ses
 confrères, de Mascaron, par conséquent, qui avait reçu et
 authentiqué leurs dépositions (3). Et voilà, conclurait
 M. Bouix, voilà l'officier public, voilà les témoins *omni ex-*

(1) Voir le texte entier de cette curieuse pièce dans *Caulet réfor-*
mateur des Chapitres de Foix et de Pamiers, par M. Doublet,
 p. 192-195.

(2) M. Doublet cite *in extenso* ce bref d'Alexandre VII ; *Caulet*
réformateur... p. 195-199.

(3) Doublet, *Caulet réformateur*, p. 88, 89.

ceptione majores, sur la foi desquels on condamne un évêque » !

A ce témoignage d'une autorité au moins contestable, M. Bouix en opposerait sans doute un autre qui, s'il était faux, serait un mensonge souverainement ridicule ou souverainement odieux, peut-être même l'un et l'autre. Le 22 janvier de cette même année 1668, Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, écrivait à l'évêque de Pamiers : « Je puis bien répondre avec tous vos amis, que vous n'avez jamais eu intention d'empêcher que les Papes ne soient crus dans la décision des faits. Il me semble, au contraire, que je vous ai ouï dire plusieurs fois, que vous étiez persuadé que, lorsque les Papes recherchoient la vérité, même dans les faits, par la prière et par l'étude, ils se trompoient rarement, parce qu'il y a raison de croire que Dieu les assiste de son Esprit en ce qui regarde son Église... Votre Mandement donc, Monseigneur, ne détruit pas le respect qu'on doit à la parole du Pape, et ne dit pas qu'il ne faille point croire sa décision sur les faits, mais il empêche seulement qu'on n'établisse la nécessité absolue de cette croyance » (1).

On objectera sans doute que croire ainsi le *fait* de Jansénius, c'est le croire d'une foi humaine seulement, et non d'une foi ecclésiastique, ou médiatement divine, comme Fénelon l'appela plus tard. Or, pour n'être pas janséniste, il ne suffit pas de croire que les cinq propositions sont dans l'*Augustinus* au sens où elles sont condamnées; il faut encore croire cela par ce motif que l'Église est infaillible quand elle définit un fait dogmatique. Telle est l'opinion du P. Gazeau dans une série d'articles publiés par les *Études religieuses* en 1869 et 1874-1877. Pour lui, c'est là en quelque sorte un axiome qui n'a pas besoin de preuve : quelquefois, cependant, il paraît vouloir déduire cette conséquence du serment fait par celui qui signe le Formulaire. « L'infaillibilité (dans les faits dogmatiques), dit-il, n'est une objection

(1) *Relation de ce qui s'est passé dans l'affaire de la Paix de l'Église sous le Pape Clément IX*; t. I, p. 195, 196.

que pou
torité d
Pour to
par l'Ég
croyanc
tester av
pas de f
soupçon
mettait
tiques.

(1) *Hér*
hérésie !

(2) *L'in*
Paix dit
tous les
moins de
de la proj
la *sincér*
Billuart,
citur *ver*
ritas for
art. IV).
prendre I
lement c
ment le
croit sin
sertoire,
comme le
confondre
Formulaire
« attester
que « sur
les faits c
enfants a
trompe et
livre de J.
jure si, le
ma croya
vraie sui
ratam ess
est per ju

que pour ceux qui refusent de faire un acte de foi sur l'autorité de l'Église jugeant *hérétique* le fait de Jansénius (1). Pour tous les autres, c'est un principe indubitable, invoqué par l'Église elle-même (?) depuis cinquante ans, pour la croyance absolument certaine de ce fait, qu'elle oblige d'attester avec serment » (2). Partant de là, le P. Gazeau ne craint pas de faire peser sur Bossuet l'accusation, ou au moins le soupçon de jansénisme, parce que l'évêque de Meaux n'admettait pas l'infaillibilité de l'Église dans les faits dogmatiques.

(1) *Hérétique*, le fait de Jansénius ! Hérésie, le fait d'enseigner une hérésie ! Hé ! quelle *vérité révélée* contredit-il donc ?

(2) *L'infaillibilité de l'Église et l'influence de Bossuet dans la Paix dite de Clément IX* ; Études religieuses, V^e série, t. XI. — Selon tous les théologiens, attester avec serment, c'est prendre Dieu à témoin de la vérité de son affirmation ; non pas de la vérité *objective* de la proposition affirmée, mais de la vérité *subjective*, c'est-à-dire de la *sincérité* de l'affirmation. « Veritas requisita ad juramentum, dit Billuart, est conformitas dictionis, non tàm ad rem juratam, quæ dicitur *veritas objectiva*, quàm ad mentem jurantis, quæ dicitur *veritas formalis* excludens mendacium » (*De Religione*, Dissert. V, art. IV). Faire le serment exigé par le Formulaire, ce n'est donc pas prendre Dieu à témoin que les cinq propositions hérétiques sont réellement contenues dans l'*Augustinus*, ce n'est pas *attester avec serment le fait de Jansénius* ; c'est prendre Dieu à témoin que l'on *croit sincèrement* qu'elles y sont renfermées. Aussi, le serment asseratoire, quand il est dépourvu de vérité, s'appelle-t-il *mensonge*, comme le disait tout à l'heure Billuart. Mais le P. Gazeau semble confondre tout cela. Après avoir dit (tome cité, p. 95) que signer le Formulaire « sous la foi d'un serment prêté devant Dieu », c'est « *attester la sincérité* (fait subjectif) *de sa signature* », il dit (p. 538) que « supposer seulement qu'elle (l'Église) n'est pas infaillible (dans les faits dogmatiques), c'est supposer qu'elle est capable d'obliger ses enfants au *parjure* ». Non : supposé que l'Église se trompe ou me trompe en m'obligeant à croire que les cinq propositions sont dans le livre de Jansénius, je ne *mentirai* pas, je ne commettrai pas de *parjure* si, le croyant sincèrement, je prends Dieu à témoin que telle est ma croyance : mon affirmation jurée serait *fausse objectivement*, et *vraie subjectivement*. « Sæpè, dit encore Billuart, contingit rem juratam esse *falsam*, et tamen quia *reputatur vera à jurante*, non est *perjurium*, sed *juramentum licitum* » (Ibid.).

Tel n'est pas l'avis de M^{sr} Freppel, dont les *Études religieuses* ont fait un si pompeux éloge après sa mort. A propos de l'oraison funèbre de Nicolas Cornet, l'auteur de *Bossuet et l'éloquence sacrée au XVII^e siècle* s'exprime ainsi : « On a dirigé contre Bossuet des accusations si graves et si peu fondées, qu'il n'est pas inutile de dégager sa mémoire de quelques nuages qui planent sur elle... Dans tout le cours de sa vie, Bossuet ne varia jamais sur ce point. Non seulement il tenait les cinq propositions pour condamnables en elles-mêmes, mais il y voyait de plus l'âme et la substance du livre de Jansénius... Il ne saurait y avoir le plus léger doute à cet égard ». Mais en même temps, M^{sr} Freppel remarque « avec quelle réserve judicieuse Bossuet traitait les questions si délicates du jansénisme. Évitant avec un soin extrême tout ce qui est de nature à aigrir les esprits, il ne s'embarrasse point dans les questions inutiles ou controversées. Il ne recherche pas même si l'Église est infaillible ou non dans la décision des faits dogmatiques, tels que l'attribution du sens d'une proposition à un auteur déterminé. Il ne pousse pas les choses à l'extrême, en demandant, sur le jugement de ces faits, ce que l'Église ne demande pas, un acte de foi divine. Il se renferme strictement dans l'obligation qui en résulte : *la soumission pure et simple, sans aucune restriction, avec la persuasion intérieure et absolue*. C'est toujours la même ligne de conduite, droite et inflexible. Ni trop, ni trop peu, voilà sa devise » (1).

Ainsi pensait, bien avant M^{sr} Freppel, un écrivain catholique estimé, François Ilharart de la Chambre, docteur de Sorbonne, dans son *Traité du Formulaire* : « L'infaillibilité morale de l'Église pour découvrir le sens d'un auteur en particulier est, dit-il, un motif suffisant pour engager tout homme raisonnable à se soumettre aux décisions que l'Église

(1) *Bossuet et l'Éloquence sacrée au XVII^e siècle*, par M^{sr} Freppel, évêque d'Angers; Cours d'éloquence sacrée fait à la Sorbonne pendant les années 1855-1856 et 1856-1857; Paris, 1893, t. II, p. 256, 257, 259, 260. Le même auteur fait aussi un bel éloge de M. Olier et de ses écrits; t. I, p. 183-189.

porte s
lement
faillibl
corps n
ne se li
points :
jugeme
de ces

Mais,
pense :
matière
sincère
que l'o
fait ? L
minée i

Si d'
d'Alexa
gation
Innocen
Alexan
ficum,
Jansen
ab eod
tiones :
damno
Evange
d'infail

Même
de Clé
chant l
dix-neu
tous ne
rapport
que le
contre

(1) *Tr*

porte sur cet article ». Et qu'entend-il par jugement moralement infaillible ? « Un jugement, dit-il, est moralement infaillible quand il est prononcé après un mûr examen par un corps nombreux, savant et éclairé, qui aime la vérité, et qui ne se laisse pas prévenir par des préjugés... Lorsque ces trois points sont réunis, il est très difficile qu'on se trompe. Or, le jugement de l'Église sur les livres est toujours accompagné de ces circonstances » (1).

Mais, après tout, ce sont là opinions de théologiens. Que pense sur ce point le grand juge de toute controverse en matière religieuse ? Les Papes qui ont exigé une croyance sincère et intérieure au *fait* de Jansénius ont-ils aussi exigé que l'on crût à leur infaillibilité dans la définition de ce *fait* ? La question est tout à fait générale, et peut être examinée indépendamment du *fait* de l'évêque de Pamiers.

Si d'abord nous examinons le texte même du Formulaire d'Alexandre VII, nous n'y voyons rien qui établisse l'obligation dont on nous parle. « Ego N. Constitutioni Apostolicæ Innocentii decimi datæ die 31 maii 1653, et Constitutioni Alexandri VII. datæ 16. octobris 1656., Summorum Pontificum, me subjicio, et quinque Propositiones ex *Cornelii Jansenii* libro, cui nomen *Augustinus*, excerptas, et in sensu ab eodem Authore intento, prout illas per dictas Constitutiones Sedes Apostolica damnavit, sincero animo rejicio ac damno; et ita juro. Sic me Deus adjuvet, et hæc sancta Dei Evangelia ». En quel endroit de cette formule est-il parlé d'infaillibilité dans les faits dogmatiques ?

Même silence de la part du Pape dans l'affaire de la Paix de Clément IX. Dans leur lettre au Souverain Pontife touchant leurs mandements, les quatre évêques, ainsi que les dix-neuf qui écrivirent au Pape en leur faveur, déclarent tous ne pas admettre cette infaillibilité. Et cependant, au rapport du P. Gazeau lui-même, « les dépêches constatent que le Pape et tous les cardinaux, même les plus déclarés contre le jansénisme, furent satisfaits de la lettre des quatre

(1) *Traité du Formulaire*; Utrecht, 1736, t. I, p. 24-26.

évêques » (1). Et cependant, le bref de Clément IX aux quatre évêques ne fait pas même allusion à ladite infailibilité. Il fut donné sur la Déclaration envoyée par l'évêque de Châlons touchant les Procès-verbaux de ces prélats. Or, que dit cette Déclaration de la manière dont ils se sont comportés par rapport à la question du *fait* de Jansénius ? « Quant à l'attribution de ces propositions au livre de Jansénius, ils ont encore rendu et fait rendre au Saint-Siège toute la *déférence* et obéissance qui lui est due : comme tous les théologiens conviennent qu'il la faut rendre au regard de tous les livres condamnés, selon la doctrine catholique soutenue dans tous les siècles par tous les docteurs, et même en ces derniers temps par les plus grands défenseurs de l'autorité du Saint-Siège ; tels qu'ont été les cardinaux Baronius, Bellarmin, de Richelieu, Pallavicini, et les Pères Sirmond et Pétau ; et même conformément à l'esprit des Bulles apostoliques, qui est de ne dire, ni écrire, ni enseigner rien de contraire à ce qui a été décidé par les Papes sur ce sujet » (2).

Malgré ces dernières paroles, bien peu conformes, croyons-nous, à l'esprit des Bulles apostoliques, comment le Pape accueillit-il cette Déclaration ? Ne l'oublions pas : il n'est pas question de savoir si les quatre évêques ont réellement fait ce qu'elle affirme avoir été fait par eux, mais si ce qu'ils sont dits avoir fait a été jugé suffisant par le Pape, lequel, dans son bref aux quatre évêques, déclare n'avoir rien voulu exiger de moins que ses prédécesseurs : *Prædecessorum nostrorum Constitutionibus firmissimè inhærentes, nullam exceptionem aut restrictionem admissuri unquam fuissimus*. Que fit-il donc ? Son neveu, le cardinal Rospigliosi, nous l'apprend dans sa *Relation* de la Paix de Clément IX. « Le Pape, dit-il, voyant qu'enfin les quatre évêques avoient

(1) *Études religieuses*, V^e série, t. XI, p. III, note.

(2) Dumas, *Histoire des cinq propositions de Jansénius*, t. II, p. 214, 215. Les textes de Baronius, Bellarmin, Richelieu, Pallavicini, Sirmond et Pétau, auxquels il est fait allusion, sont cités *in extenso* par Witasse, *Quæstio prima, De Sacrà Theologiâ ; De locis theologicis ; De Conciliis, Quæst. 9.*

souscrit s
cune son
dans lesq
devoir d
ne voulus
du Pape s
par un si
gnent les
lavicini,
desquels
diciable :
*Propositio
aliam sil
Pontifici
recipere
deserebas
cripta, q
peret* (1).

tenant s
aux évêq
sentimen
risé le s
avoir obt
fussent e

La bul
16 juillet
qui érige
Cette bul
« *Obedie*

(1) Dum.

(2) Sur c
XVIII^e sièc
lire les ar
Revue d'
Paix de
moment o
question
p. 481-501.

souscrit sincèrement le Formulaire, et condamné sans aucune sorte de restriction les Propositions dans tous les sens dans lesquels elles étoient condamnées par l'Église, *il crut devoir dissimuler l'autre point*, qui étoit qu'encore qu'ils ne voulussent pas reconnaître pour article de foi la décision du Pape sur le fait, ils s'engageoient néanmoins à la révéler par un silence respectueux, et faire à cet égard ce qu'enseignent les cardinaux Baronius, Bellarmin, de Richelieu et Pallavicini, avec les Pères Sirmond et Pétau; dans les écrits desquels on ne trouve rien sur cette matière qui soit préjudiciable au Saint-Siège. *His igitur quæ de Formulâ, deque Propositionibus Episcopi testabantur permotus Pontifex aliam sibi partem dissimulandam putavit; in qua tametsi Pontificias de Facto sententias pro fidei divinæ articulis recipere abnuerent, obsequium iis tamen, venerationemque deferebant ex forma à sex supranominatis Doctoribus præscripta, quæ nihil de Apostolicæ Sedis auctoritate decerpere* (1). « C'est pourquoi, ajoute le Cardinal, Sa Sainteté se tenant satisfaite, elle résolut de rendre ses bonnes grâces aux évêques, et de les honorer d'un bref » conforme à ces sentiments. — Qui oserait dire que Clément IX a par là autorisé le *silence respectueux*, ou qu'il n'a pas exigé et cru avoir obtenu tout ce qu'il fallait pour que les quatre évêques fussent entièrement catholiques (2)?

La bulle *Vineam Domini* fut donnée par Clément XI, le 16 juillet 1705, pour condamner le fameux *Cas de conscience* qui érigeait en principe la suffisance du *silence respectueux*. Cette bulle n'est pas plus exigeante que le bref de Clément IX. « *Obedientiæ, quæ Apostolicis Constitutionibus debetur, ob-*

(1) Dumas, *Histoire des cinq propositions*, t. II, p. 216, 217, 232.

(2) Sur ce point d'histoire qui a divisé les polémistes du xvii^e et du xviii^e siècle et qui divise encore les historiens de notre époque, il faut lire les articles publiés par M. Alfred Cauchie, de Louvain, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, sous ce titre : *La Paix de Clément IX* (1668-1669). Le premier seulement a paru au moment où nous imprimons cette note : *Préliminaires; État de la question et Bibliographie*; numéro de novembre-décembre 1898, p. 481-501.

UOC

7

sequioso illo silentio minimè satisfieri; sed damnatum in quinque præfatis propositionibus Janseniani libri sensum, quem illarum verba præ se ferunt, ab omnibus Christi fidelibus ut hæreticum, non ore solùm, sed et corde recipi ac damnari debere... decernimus et declaramus. Rien de moins, mais rien de plus.

Aussi, même après cette bulle, même après les quatre Instructions pastorales de Fénelon sur le *Cas de conscience*, quarante ans après le mandement de Caulet niant implicitement l'infaillibilité de l'Église sur les faits dogmatiques, de Bissy, successeur de Bossuet sur le siège épiscopal de Meaux; de Bissy qui, lorsqu'il était évêque de Toul, avait fait ses preuves contre le jansénisme, et qui, à cause de cela, ainsi qu'il l'écrivait à Fénelon le 14 septembre 1706, voyait « tout le parti déchainé » contre lui; de Bissy, quoique personnellement convaincu de cette vérité, ne croyait cependant pas pouvoir « établir dans un mandement l'infaillibilité de l'Église pour principe de l'obéissance qu'on lui doit dans la condamnation des livres » (1). Pourquoi? Parce que, disait-il à Fénelon dans une lettre où il exposait ses difficultés touchant les Instructions pastorales de l'archevêque de Cambrai, parce que « plusieurs particuliers, qui ne sont point jansénistes, qui croient et qui disent hautement qu'ils condamnent de tout leur cœur le livre de Jansénius et qu'on est obligé de le condamner de même, quelque prétendues lumières qu'on ait du contraire, soutiennent publiquement, en même temps, que l'Église n'est point infaillible sur le sens des livres, qu'elle peut s'y tromper, qu'elle s'est même trompée en plusieurs cas. J'ai vu, ajoutait-il, soutenir ces sentimens dans des thèses en Sorbonne, et il est encore permis de les soutenir » (2).

Fénelon répondit, et entre autres choses avança que cette doctrine était niée seulement par « quelques docteurs nourris dans un esprit de fausse critique; quelques répéteurs de li-

(1) *Réponse de M. de Bissy, évêque de Meaux, à une lettre de Fénelon; Œuvres de Fénelon*, édition de Versailles, t. XII, p. 292, 293.

(2) *Œuvres de Fénelon*, édition de Versailles, t. XII, p. 241, 242.

cence, qu
cheliers t
aura laiss
A quoi de
l'Église p
comme h
entre les
Évêques e
lement en
l'Archevêc
symbole,
termes fo
mais elle
nifesteme
qu'elle ne
l'hérécit
cette ques
tement ce
mais cela
Lorsque,
positions,
qu'on les
toires; il
la définiss
foi cathol
catholiqu

En voil
du xvii^e s
croire à l'i
que la nég
dice certa
Formulai
animo, le
nius sur l'

(1) *Ibid.*, 1

(2) *Ibid.*, 1

(3) *Ibid.*, 1

cence, qui ont gâté les études de la jeunesse; quelques bacheliers trop hardis, qu'un syndic peut-être trop indulgent aura laissés en liberté de soutenir un mauvais parti » (1). — A quoi de Bissy répliqua : « Le principe de l'infaillibilité de l'Église pour connoître le sens des livres qu'elle condamne comme hérétiques est un principe contesté, non seulement entre les jeunes *bacheliers* et les *répétiteurs*, mais entre les Évêques et les Docteurs. C'est un principe contesté, non seulement en France, mais à Rome même » (2)! — Que répondit l'Archevêque de Cambrai? « L'Église n'a fait jusqu'ici ni symbole, ni canon, ni décret équivalent, pour établir en termes formels et expressément cette autorité infaillible : mais elle ne cesse point de la *supposer*, et de l'exercer manifestement dans la pratique. Le parti se récrie sans cesse qu'elle ne peut point faire signer et jurer la croyance de l'hérécité du texte de Jansénius, sans se croire infaillible sur cette question. Pour toute réponse, l'Église exerce manifestement cette autorité contestée » (3). Cela est incontestable; mais cela, est-ce exiger la croyance à cette infaillibilité? Lorsque, en 1665 et 1666, Alexandre VII condamnait 45 propositions, il exigeait sans doute, et sous peine de péché, qu'on les crût fausses et qu'on crût vraies leurs contradictoires; il *exerçait* son infaillibilité en matière de doctrine : la définissait-il aussi, et était-on alors tenu à faire un acte de foi catholique sur une vérité qui est devenue dogme de foi *catholique* deux siècles seulement plus tard?

En voilà assez, ce semble, pour prouver que, au milieu du xvii^e siècle, on était quelque peu excusable de ne pas croire à l'infaillibilité de l'Église dans les faits dogmatiques; que la négation de cette vérité n'était pas à elle seule un indice certain de jansénisme; que l'on pouvait satisfaire au Formulaire d'Alexandre VII et croire sincèrement, *sincero animo*, le fait de l'hérécité des cinq propositions de Jansénius sur l'autorité de l'Église, sans néanmoins la croire in-

(1) Ibid., p. 244, 245.

(2) Ibid., p. 290, 291.

(3) Ibid., p. 303.

UOC

faillible touchant ce fait : — que de choses nous affirmons sans craindre de nous tromper sur la foi d'hommes dont l'autorité est bien inférieure à l'autorité, même humaine, du Souverain Pontife et des Évêques ! — et qu'enfin, si l'évêque de Pamiers a été un janséniste de doctrine, ce n'est pas, comme on l'a dit ou insinué, pour avoir nié l'infaillibilité de l'Église dans sa décision sur le *fait* de Jansénius.

Arrivons enfin à l'affaire de la Régale.

« Le 10 février 1673, le roi fit une déclaration par laquelle il déclara que le droit de Régale lui appartenait universellement sur tous les archevêchés de son royaume ; et en conséquence, Sa Majesté enjoignoit à tous archevêques et évêques qui lui avoient auparavant prêté serment de fidélité d'obtenir des lettres de main-levée, et de les faire enregistrer dans deux mois à la Chambre des Comptes ; et qu'à faute d'y satisfaire dans ledit temps, la Régale seroit déclarée ouverte dans leurs diocèses. Des évêques de quelques provinces, qui ne se croyoient pas sujets au droit de Régale, firent difficulté d'exécuter cette déclaration du roi ; mais il n'y eut que les évêques de Pamiers et d'Alet qui s'y opposèrent formellement. Le premier publia une ordonnance le 27 avril 1667, par laquelle il déclara que, conformément au Concile général de Lyon, il ne peut consentir à l'extension de la Régale, qui n'avoit jamais eu lieu dans son diocèse ; et que son église cathédrale étant régulière et réformée, c'étoit encore une nouvelle raison qui l'empêchoit de reconnoître ce droit. Cette ordonnance fut cassée par un jugement de l'archevêque de Toulouse. M. de Pamiers répondit à ce jugement par un acte du 18 octobre 1677, et le 26 du même mois, il fit signifier à cet archevêque un appel de son jugement au Saint-Siège. Cette démarche irrita la Cour contre l'évêque de Pamiers, et ses revenus furent saisis. Innocent XI ayant pris son parti, cela fut cause d'une division entre la Cour de Rome et celle de France, laquelle dura jusqu'à la mort de ce Pape » (1).

(1) Moréri, édition de 1759, art. *Caulet*. Voir aussi *Louis XIV et Innocent XI d'après les correspondances inédites du Ministère*

Il ne s
traits au
qu'Innoc
dant cette

Dès les
congratul
1^{er} décem
lités : Pa
rescis pe
30 janvier

Le 2 m
piété du
éloges du
restaurati
incensum
rable, évi
IN SANCTA

Le bre
résumant

des Affair
l'Universit
tome XXII
à la Bibliot
lettre écrit
sur les prin
— *Recueil*
Assemblée
venant de
logue des
p. 468, 469,
que M. Gén
pagnie de
volumes le
sance, des
historique
conde édit

(1) *Innoc*
thier, *Ordi*

(2) *Ibid.*,

Il ne sera peut-être pas inutile de donner ici quelques extraits au moins des nombreux brefs et des magnifiques éloges qu'Innocent XI adressa à l'évêque de Pamiers, avant et pendant cette affaire.

Dès les premiers mois de son Pontificat, répondant aux congratulations que François Caulet lui avait envoyées le 1^{er} décembre 1676, le Pape vante ses belles et brillantes qualités : *Pietatem, virtutem cæterasque dotes quibus inclarescis perspectas habemus, easque libenter commendamus.* 30 janvier 1677 (1).

Le 2 mars 1678, ce n'est plus seulement la remarquable piété du prélat, *singularem pietatem*, qui est l'objet des éloges du Pape, c'est le zèle enflammé de l'évêque pour la restauration de la discipline, *ad disciplinam instaurandam incensum zelum*; c'est par-dessus tout une soumission admirable, évidente, envers le Saint-Siège : *EXIMIAM PERSPECTAMQUE IN SANCTAM SEDEM OBSERVANTIAM* (2).

Le bref du 2 août 1679 ajoute encore à ces éloges en les résumant : « *Præcipuæ argumentum lætitiæ attulerunt Nobis*

des Affaires étrangères de France, par L. Michaud, professeur à l'Université de Berne; Paris, 1882-1883, 4 vol. in-8°. — Dans le tome XXIII des manuscrits de Ch. Letellier (Affaires ecclésiastiques), à la Bibliothèque Nationale (n. 6902, f. 50, 51), on trouve la copie d'une lettre écrite au Pape par le P. Cerle, et contenant de curieux détails sur les principaux tenants du droit de Régale à Pamiers et en France. — *Recueil de Pièces qui concernent les affaires traitées dans les Assemblées du Clergé*, 1680, 1681 et 1682, en 4 tomes. Manuscrit provenant de la Bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice. V. *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, t. II, p. 468, 469, n. 2288-2291. Entre autres pièces, on y trouve un mémoire que M. Gérin, qui y a puisé, croit émaner d'un membre de la Compagnie de Saint-Sulpice. « Ce manuscrit, dit-il, renferme en quatre volumes le recueil le plus curieux et le plus complet, à notre connaissance, des pièces relatives aux événements de 1682 » (*Recherches historiques sur l'Assemblée du Clergé de France de 1682*; seconde édition; Paris, 1870, in-8°, pp. 77).

(1) *Innocentii PP. XI Epistolæ*; edente P. Fr. Joachim Joseph Berthier, Ordinis Prædicatorum; Romæ, 1890, in-fol., t. I, p. 60.

(2) *Ibid.*, p. 157, 158.

literæ fraternitatis tuæ proximè ad nos datæ, in quibus *eximium tuum de integrâ atque incorruptâ servandâ morali theologiâ* (1), *de instaurandâ Cleri et Regularium Ordinum disciplinâ*, deque propulsandâ ab Ecclesiâ secularis potestatis injuriâ, *zelum studiumque declaras* ». (*Innocentii PP. XI Epistolæ*, ed. cit., t. I, p. 280).

Le 20 décembre 1679, après des condoléances sur les injustices dont l'évêque de Pamiers est victime, — on venait de saisir les revenus de son évêché : — « Teque, atque invictam Episcopalis roboris constantiam, quâ cœteris præluces, intimo charitatis affectu in Domino complectimur » (Éd. cit., t. I, p. 307).

(1) Caulet, avec quatre autres évêques ses voisins, avait signé une censure de l'ouvrage du P. Pirot : elle avait pour titre : *Censure d'un livre anonyme intitulé, « Apologie pour les Casuistes », imprimé à Paris en 1657, faite par Messieurs les évêques d'Alet, de Pamiers, de Comenge, de Bazas et de Conserans*, in-4° de 8 pages. Il parut contre cette censure un libelle violent qui avait pour titre : « Réponse d'un ecclésiastique à un de ses amis de Languedoc, sur la Censure des cinq évêques ». Cfr. *Œuvres d'Antoine Arnauld* ; Lausanne, in-4°, t. XXX, p. XLI. Le livre du P. Pirot fut mis à l'Index le 21 août 1659.

On sait qu'Innocent XI était opposé au probabilisme et que, par un décret daté du 2 mars 1679, il en condamna quelques applications malheureuses. Aussi n'a-t-on pas craint de l'accuser de jansénisme. Le P. Berthier, dominicain, offre au P. Frins, jésuite, de lui en donner des preuves, s'il les lui demande (« *Maître Thomas* » et *saint Ignace ; Réplique au R. P. Brucker*, S. J., par le R. P. J. Berthier, O. P. ; Louvain, 1896, in-8°, p. 37. Voilà bien des années que cette *Réplique* a paru, et l'on attend toujours la Réponse du P. Brucker). — Aujourd'hui, on se contente de dire que, soit quand il condamnait certains livres, soit quand il n'en condamnait pas d'autres, ce Pape, si inflexible devant Louis XIV, agissait sous la pression des jansénistes ! Je puis en produire des preuves authentiques, dans des lettres autographes adressées à moi-même. — Peu de temps après la publication de son décret, Innocent XI ayant appris que Thyrsé Gonzalez, jésuite, alors professeur à Salamanque, avait composé un traité contre le Probabilisme, il s'en fit envoyer une copie. L'ouvrage lui plut, et sachant d'ailleurs par les lettres de Gonzalez que, depuis sept ans, le Général de la Compagnie lui avait, à diverses reprises, refusé l'autorisation de l'imprimer, et même d'en publier les principaux points qui feraient

Mais le
éloges pré
ribus duc
declarant,
affectæ va
tionum an
Christi, m
gratum De
profecto e
capimus,
supplices
cordiarum

connaître la
Jésuites par
du Probabil
d'après le P
minaire sur
tographie au
« Facta re
Gonzalez Sc
runt scriber
niarum, ut
acceptis et n
bere et intr
magis proba
tium, licitur
probabilioris
faciat, quod
scripserit, g
P. Generali s
permittat Pa
et impugnar
nionem min
et judicatæ;
mentem Sanc
pro opinione
eisque jubea
(S. Antonin
Summa theo
t. I, p. CLX).
manuscrit d

Mais le bref du 17 juillet 1680 met le comble à tous les éloges précédents : « Quod plurimorum sermone Nostris auri-
 bus dudum insonat, fraternitatis tuæ ad Nos literæ planè
 declarant, te scilicet in tribulationibus gloriantem, et inter
 affectæ valetudinis incommoda, inter paupertatis et vexa-
 tionum angustias crescentem quotidie magis in charitate
 Christi, magno fortique animo illius causam agere, et per-
 gratum Deo hominibusque spectaculum exhibere. Magnum
 profectò ex tantæ virtutis experimento dolori Nostro solatium
 capimus, et pari obligationis nexu obstringimur tendendi
 supplices in Cælum manus, ut uberes profiteamur miseri-
 cordiarum Patri gratias, quòd difficillissimo tempore susci-

connaître la pensée de l'auteur, Innocent XI fit donner au Général des
 Jésuites par la Congrégation du S. Office un ordre dont les historiens
 du Probabilisme dissimulent soigneusement le texte. Nous le citons
 d'après le P. Ballerini, dominicain, lequel, dans sa Dissertation préli-
 minaire sur la Somme de S. Antonin, le donne tel qu'il l'a sur l'au-
 tographe *authentique* des Registres du Saint-Office.

« Facta relatione per P. Lauriam contentorum in litteris P. Thyrsi
 Gonzalez Soc. Jesu Sanctissimo nostro directis, Eminentissimi dixe-
 runt scribendum per Secretarium Status Nuntio Apostolico Hispa-
 niarum, ut significet dicto P. Thyrso, quod Sanctitas Sua benigne
 acceptis et non sine laude perlectis ejus litteris, MANDAVIT, ut ipse li-
 bere et intrepide prædicet, doceat, et calamo defendat opinionem
 magis probabilem, nec non viriliter impugnet sententiam asseren-
 tium, licitum esse sequi opinionem minus probabilem in concursu
 probabilioris sic cognitæ et judicatæ; eumque P. Thyrsus certum
 faciat, quod quidquid favore opinionis magis probabilis egerit et
 scripserit, gratum erit Sanctitati Suæ. — INJUNGENDUM pariter
 P. Generali Societatis Jesu *de ordine Sanctitatis suæ*, ne ullo modo
 permittat Patribus Societatis scribere pro opinione minus probabili,
 et impugnare sententiam asserentium, licitum non esse sequi opi-
 nionem minus probabilem in concursu magis probabilis sic cognitæ
 et judicatæ; verum etiam relatè ad omnes universitates Societatis
 mentem Sanctitatis Suæ esse, ut quilibet pro sui libito liberè scribat
 pro opinione magis probabili, et impugnet contrariam prædictam,
 eisque *jubeat*, ut MANDATO Sanctitatis Suæ omninò se submittant »
 (*S. Antonini Archiepiscopi Florentini, Ordinis Prædicatorum, Summa theologica in quatuor partes distributa*; Veronæ, 1740,
 t. I, p. CLX). Ce décret est daté du 26 juin 1680. A la suite, sur le même
 manuscrit du Saint-Office, le P. Ballerini a lu et cite les paroles sui-

taverit sibi in isto regno sacerdotem fidelem, qui in communi animorum consternatione et silentio, quasi tubam exaltet vocem suam, et opponat murum pro Domo Israël : documentum illustre cæteris, quos Dominus posuit regere Ecclesiam quam acquisivit sanguine suo... Nos quidem, quantum situm in Nobis erit, nullo loco deerimus virtuti tuæ, quanquam etsi deessent omnes; pro explorato tamen habemus Deum causæ suæ, necessitati Ecclesiæ, constanti tuæ in ipsum fidei, assiduis et accuratis precibus nostris, bonorum denique omnium votis non defuturum » (Ibid., p. 357, 358).

Caulet venait de mourir lorsque ce bref arriva à Pamiers.

vantes, datées du 8 juillet suivant : — « Intimato prædicto ordine Sanctitatis suæ P. Generali Societatis Jesu per R. P. D. Assessorem, respondit, se in omnibus quantò citius pariturum : licèt nec per ipsum (!), nec per suos prædecessores fuerit umquam interdictum scribere pro opinione magis probabili, eamque docere » (Ibid.).

Malgré cette promesse, Gonzalès, comme on le verra bientôt, ignore jusqu'en 1693 la permission à lui octroyée par le Pape. Devenu Général de la Compagnie en 1687, il se crut alors assez d'autorité pour se permettre l'impression de son livre. Dès qu'ils l'apprirent, les Assistants le supplièrent de ne pas le faire imprimer, ou de le supprimer s'il l'était déjà. N'ayant pas réussi, ils eurent recours à Innocent XI, qui leur répondit en enjoignant expressément à Gonzalez — c'est celui-ci qui l'affirme, *expressè mihi injunxit* — de faire venir d'Espagne un jésuite qui enseignât le *probabiliorisme* dans le collège romain. Puis il signifi aux Pères de la Compagnie, alors réunis en Congrégation générale, que sa volonté était que tout jésuite fût libre de soutenir le probabiliorisme. Le traité de Gonzalès parut donc enfin, à Rome même, en 1694, approuvé et fortement loué, non par deux jésuites, comme c'était l'usage, mais par le Général des Carmes Déchaussés et par le Visiteur Général des Cisterciens. Quatorze ans s'étaient écoulés depuis le décret d'Innocent XI dont nous avons rapporté le texte. « *Hoc decretum omninò latuit usque ad annum 1693*, dit Gonzalez, in quo detectum est singulari Dei Providentia, occasione resistentiæ quæ fiebat editioni libri mei : et nisi adhibeatur efficax remedium, vi cujus tota Societas eidem Decreto, ut par est, reverenter obediat, dicetur illud ipsum decretum à me importunè extortum; sicut dicitur extortus à me consensus Sedis Apostolicæ de editione libri mei, post contradictiones Jesuitarum, et sicut dicitur extortum violenter Decretum Congregationis generalis Nostræ XIII

« C'était
nèbre q
texte, s
jours a
Cibo, M
l'affaire
cule no
mois, n
pression
de santé
primer
accomm

de simili
Summi F
plus con
sit per il
menti XI
nerali T.
intitulé :
tance, e
numenti
dei Pred
in-4e. — S
Geschicht
chen Kir
la Compe
fruit » (ar

(8) *Epis
tifice Inn
ranum C.
d'imprime
« Tout le
épreuves
du procès
de la Cal
de la Con
pas; mais
« cette lei
P. Maimb
on en fit
Cibo pour*

« C'était, comme on le dit alors, la plus belle oraison funèbre qu'on pût lui faire ». Le bruit, et sans doute aussi le texte, s'en répandit bientôt dans toute la France. Peu de jours après, parut une lettre anonyme adressée au cardinal Cibo, Ministre d'État d'Innocent XI, pour apaiser ce Pape sur l'affaire de la Régale (8). Un avis placé en tête de cet opuscule nous apprend qu'il était composé depuis plus de six mois, mais que plusieurs causes en avaient empêché l'impression : la paresse de l'auteur, *fuit negligentia*; son défaut de santé, *valetudo obfuit*; enfin le défaut de presse pour imprimer l'ouvrage, *defuit opportunitas præli ad editionem accommodati* : apparemment, le privilège d'imprimer eût

de simili impunitate, cum sancitum fuerit de expressâ voluntate Summi Pontificis Innocentii XI, qui me certum fecit, se aliquid amplius contra Probabilismum desiderare à Jesuitis, quam præscriptum sit per illud Decretum » (*Libellus supplex oblatuſ SS. D. N. Clementi XI pro incolumitate Societatis Jesu ab ipso præposito Generali Thyſo Gonzalez Anno 1702, 21 Augusti, p. 30, 31 du volume intitulé : Difesa della Compagnia di Gesu, per le presenti circostanze, e giustificazione della sue dottrine, Appoggiata a XXII Monumenti inediti del P. Lettore F. Daniello Concina dell' Ordine dei Predicatori ; Venezia Adi 6 Luglio 1767, Presse Antonio Zatta, in-4°. — Sur ce curieux épisode théologique, voir Döllinger et Reusch, *Geschichte der Moralstreitigkeiten in der römisch — Katholischen Kirche...* Nördlingen, 1889, t. I, p. 120-273. — La *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* dit qu' « on consultera » cet ouvrage « avec fruit » (art. *Gonzalez de Santalla*, t. III, col. 1598.)*

(8) *Epistola, pro pacando super Regaliæ negotio, Summo Pontifice Innocentio XI, ad Eminentissimum Cardinalem Alderanus Cybo, Pontificii Statûs Administrum*, sans nom de lieu ni d'imprimeur, 1680, in-8°, pp. 46. Arnauld attribue cet écrit au P. Rapin. « Tout le monde, dit-il y reconnut son stile, et on a de plus les épreuves corrigées de sa main » (*De la Calomnie, ou Instruction du procès entre les jésuites et leurs adversaires sur la matière de la Calomnie ; seconde édition, 1716, in-12, p. 32*). La *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* (art. *Rapin*, t. VI, col. 1452) n'y contredit pas; mais elle ajoute que Bayle ne partage pas cette opinion, et que « cette lettre fut aussi attribuée à l'abbé de Saint-Fremin, et au P. Maimbourg, jésuite ». Même après qu'elle eut été mise à l'Index, on en fit une traduction en français : « Lettre écrite à M. le Cardinal Cibo pour apaiser le Pape au sujet de la Régale » ; Cologne, 1684, in-12.

été refusé à un auteur qui écrivait pour soutenir des droits que Louis XIV prétendait avoir; enfin, la modestie de l'auteur, qui ne pouvait regarder son écrit comme nécessaire à la défense de la cause royale : *nec eram ipse tam vanus ut scriptum hoc pro jure regio tuendo valdè necessarium putarem*. D'ailleurs, évidemment, Innocent XI n'avait pas besoin d'être *apaisé*, lorsque, *six mois* auparavant, le 29 décembre 1679, il adressait à Louis XIV un troisième et énergique bref sur le sujet de la Régale, bref que le Pape annonçait comme devant être le dernier qu'il écrivait au roi sur cette affaire.

Mais à peine l'évêque de Pamiers est-il mort, que tout à coup, le Pape a besoin d'être *apaisé* : le besoin de l'opuscule paraît et réel et urgent à quelques-uns pénétrés de respect envers le Saint-Siège qui honorait de ses brefs un tel évêque. Aussitôt, l'auteur sort de sa torpeur et de sa paresse; la santé lui revient, et enfin un imprimeur lui livre ses presses, mais non le lieu de sa demeure ni son nom, pour publier les 46 pages in-8° dont se compose le *factum*. Pour que la lettre ne parût pas avoir été imprimée avant la mort de François Caulet, on la date du 30 juillet 1680, bien qu'elle fût achevée depuis plus de six mois.

Le but du pamphlet — au moins d'après le titre — est donc *d'apaiser* Innocent XI dans l'affaire de la Régale : *Pro pacando Summo Pontifice Innocentio XI*. Quel moyen l'auteur prend-il pour arriver à cette fin? Dénigrer, durant l'espace de 24 pages sur 46, l'unique défenseur des droits de l'Église en France. C'est un janséniste depuis longtemps entaché de jansénisme et vautre, plus que tout autre, dans le borbier des nouvelles opinions : *Episcopum novis opinionibus jàm pridem contaminatum et in cæno volutatum suprâ cæteros, qui dubitet, puto reperiri jàm neminem*; c'est un évêque dont la foi n'est ni droite ni sincère, et qui a indignement trompé les Papes. Car, « dans la peur d'être condamné avec ceux qui avoient refusé d'obéir au Pape, il promit à ses amis de signer purement et simplement la bulle du Pape, et de confesser que les propositions prises de Jansénius avoient

été con-
avoit été
contraire
avoit pro-
tife. Peu-
copie à l-
tissime c-
ment IX
consulte
apprendre
pour tou-
est un h-
dont le d-
but que
qui, sous
chanoines
mener un
un sensue
tissant et
catam in
nunquam
ab esu ca
péremptoi
sur d'autr
quent, Inn
chrétien?
Aussi, l'
fice ne crai
Innocent
l'égard de
à tant de
avant de lu
tière de foi
lenteur ron
un Pape de
ment moqu
ac gravita

été condamnées et dans le fait et dans le droit ; mais il avoit été faire chez un notaire public une confession de foi contraire à la première, et par cet artifice malheureux, il avoit protesté contre sa signature donnée au Souverain Pontife. Peu de temps après l'original fait, on en envoya une copie à Rome, laquelle tomba entre les mains de l'Éminentissime cardinal Albizzi, qui la communiqua au Pape Clément IX, comme il seroit facile de le prouver, si on veut consulter le cardinal, duquel le Pape d'à présent pourroit apprendre comme tout s'est passé en cette affaire ». Enfin, et pour tout résumer en quelques mots, l'évêque de Pamiers est un hypocrite n'ayant que les apparences de la probité, dont le dévouement au Saint-Siège date d'hier et n'a d'autre but que de capter la bienveillance du Pontife ; un évêque qui, sous prétexte de zèle, vexe et moleste gravement ses chanoines (!) et son clergé ; un homme, enfin, qui passe pour mener une vie austère et frugale, et qui, dans le fond, est un sensuel et un gourmand...! *Non objurgabo*, dit le compatissant et sensible anonyme, *non objurgabo mollem ac delicatam indolem, quâ gerebat eam valetudinis curam, quæ nunquàm sinebat eum, temporibus maximè vetitis, abstinere ab esu CARNIUM LAUTISSIMARUM!* Tout cela ne prouve-t-il pas péremptoirement que Louis XIV a sur l'église de Pamiers et sur d'autres un droit légitime de Régale, et que par conséquent, Innocent XI a grand tort d'être irrité contre le roi très chrétien ?

Aussi, l'auteur de l'*Epistola pro pacando summo Pontifice* ne craint-il pas de charger le cardinal Cibo d'adresser à Innocent XI de sévères remontrances sur sa conduite à l'égard de l'évêque de Pamiers. Est-ce qu'un homme suspect à tant de titres devait être admis à la protection du Pape avant de lui avoir donné des preuves de sa sincérité en matière de foi ? Est-ce que la prudence, est-ce que la gravité, la lenteur romaine n'en faisaient pas un devoir ? Convenait-il à un Pape de prendre la défense de celui qui s'était indignement moqué des Papes ses prédécesseurs ? *Certè prudentiæ ac gravitatis romanæ non esse videbatur, admittere in*

suam clientelam eum hominem, qui tot nominibus suspectus meritò putari debebat; nisi magnam sinceritatis suæ fidem fecisset apud S. Pontificem; neque par erat, ut Innocentius XI. eum tueri cogitaret, per quem superiores Pontifices per summam injuriam despecti irrisique fuerant.

Comment Innocent XI profita-t-il de ces avis charitables suggérés avec tant de délicatesse et de modestie ? D'abord, en livrant l'opuscule à la Congrégation de l'Index, qui l'inséra dans le catalogue des livres prohibés le 31 mars 1681 ; ensuite, en adressant, le 25 septembre 1680, aux Vicaires capitulaires, Chapitre et Chanoines de l'église de Pamiers, un bref dont voici la traduction :

« Innocent XI Pape ; Nos bien-aimés fils, salut et bénédiction apostolique. Rien ne nous pouvait plus affliger que la nouvelle que nous avons apprise par le bruit public, aussi bien que par vos lettres, du décès de François, évêque de Pamiers, de bonne mémoire, qui a eu une telle vertu, un tel zèle pastoral et une si invincible constance, qu'il a mérité qu'on dit de lui que ç'a été un homme selon le cœur de Dieu et vraiment apostolique.

» Mais ce qui donne le comble à Notre douleur est qu'il ait été enlevé à son église lorsque, dans l'état d'affliction où elle se trouve, elle paroïsoit avoir un si grand besoin de lui : et nous ne sommes pas aussi peu touché de vous voir privés d'un si vigilant pasteur, et d'un père si appliqué aux besoins de ses enfants. Néanmoins, ce qui nous doit consoler, est la considération des récompenses qu'il a reçues de Dieu, comme nous avons tout lieu de le croire, pour les travaux, pour les peines et pour les mauvais traitemens qu'il a soufferts pour son Église et pour la cause de Dieu, avec tant de courage et de fermeté jusques au dernier soupir ; et c'est ce qui nous fait espérer qu'il vous assistera plus puissamment du ciel qu'il n'aurait fait durant sa vie, et qu'il ne permettra pas que ce qu'il a fait dans son église avec tant de sagesse pour y établir une discipline si salutaire, soit renversé par les hommes ; mais qu'il obtiendra du Père des Miséricordes que, les esprits étant changés et prenant de meilleurs conseils,

la paix et
que cette
d'un nouv
blable, si

» Il y a
demeurie
canoniqu
très sages
règle que
selon la s
mées par
saire de
devoir av
clergé du
établie ; la
votre fidé
nous en p

» Vous
à votre d
d'affaire q
plus digne
de Pamier
la cause d
catholique
justes lou
et si saint
votre évêq
de la mêm
rien de to
choses aie

Cependa
a eu tout
écrite pou
Déclaratio

(1) Recue
et le diocè
p. 131-137. O

la paix et la tranquillité soient rendues à l'église de Pamiers, et que cette épouse qu'il a tant aimée soit mise sous la conduite d'un nouvel époux qui ait un même esprit et une vertu semblable, si ce n'est pas en même degré.

» Il y a lieu d'attendre un si grand bien, pourvu que vous demeuriez fidèles à soutenir de tout votre pouvoir la liberté canonique de votre église, et à observer les Constitutions très sages qu'il a dressées et qu'il vous a proposées comme la règle que vous deviez suivre pour vivre plus saintement selon la sainteté de votre institut, et que nous avons confirmées par notre autorité apostolique. Mais il n'est pas nécessaire de vous exhorter à faire en cela ce qui est de votre devoir avec vigilance et avec fermeté, et à maintenir le clergé du diocèse dans la discipline que ce digne prélat y a établie; la connaissance que nous avons de votre vertu et de votre fidélité, avec tant de preuves, nous donnant lieu de nous en promettre plus que nous n'en pourrions demander.

» Vous aurez appris par les lettres que nous avons écrites à votre défunt évêque, le 17 de juillet, qu'il n'y a point d'affaire qui nous tienne plus au cœur, et que nous jugions plus digne de notre sollicitude pastorale que celle de l'église de Pamiers, parce que nous la regardons comme étant aussi la cause de plusieurs autres églises, et même de toute l'Église catholique. Cependant, nous croyons vous devoir donner les justes louanges que vous méritez par la manière si généreuse et si sainte dont vous vous êtes conduits depuis la mort de votre évêque, et vous exhorter de continuer à agir toujours de la même sorte, en vous promettant que nous n'omettrons rien de tout ce que nous croirons utile à faire pour que les choses aient un heureux succès » (1).

Cependant, plus d'un an et demi s'est écoulé : Innocent XI a eu tout le temps de vérifier les accusations de la lettre écrite *pour l'apaiser*; quoique justement irrité alors par la Déclaration de l'Assemblée tenue à Paris en 1682, il peut

(1) *Recueil de diverses pièces et lettres concernant la Régale et le diocèse de Pamiers*; Cologne, Nic. Schouten, 1681, in-12, p. 131-137. On y trouvera le texte latin et la traduction.

UOC

s'en plaindre aux évêques et même leur faire de sévères reproches, sans qu'il soit nécessaire de rappeler le souvenir de l'évêque qui n'a pas voulu imiter leur docilité et leur silence; le Pape doit même s'en abstenir pour ne pas donner lieu à des récriminations qui sans doute n'excuseraient pas la conduite de leurs auteurs, mais qui n'en seraient pas moins désagréables à celui auquel elles seraient adressées. Or, dans son bref envoyé le 11 avril 1682 aux membres de l'Assemblée, Innocent XI ne craint pas de mettre leur conduite en opposition avec celle de l'évêque défunt de Pamiers, et cela par une allusion trop transparente pour n'être pas comprise. « *Ecquis vestrum, leur dit-il, tam gravem, tam justam causam, tam sacrosanctam oravit apud Regem? Cùm tamen prædecessores vestri eam in simili periculo constitutam, non semel apud superiores Gallie Reges, imò apud hunc ipsum liberâ voce defenderint, victoresque à regio conspectu discesserint, relatis etiam ab æquissimo rege præmiis pastoralis officii strenuè impleti. Quis vestrum in arenam descendit, ut opponeret murum pro Domo Israël* » (1)? Caulet, et Caulet seul, après la mort de Pavillon, fut ce prêtre courageux et fidèle, *sacerdotem fidelem, qui in communi animorum consternatione et silentio, se opposuerit murum pro Domo Israël.*

Après ces éloges, on se demandera vraisemblablement si un évêque loué de la sorte pendant cinq années consécutives par un Pape aussi éclairé, aussi intransigeant en matière de doctrine que l'était Innocent XI, a été ce janséniste odieux et opiniâtre dépeint dans certaines Histoires et dans certains Mémoires; si un évêque loué sans restriction et à plusieurs reprises par un Pape pour sa dépendance envers le Saint-Siège, *eximiam perspectamque in Sanctam Sedem observantiam*, et proposé comme un modèle illustre, *documentum illustre*, à ses collègues dans l'épiscopat, a été, durant plus de quinze ans, jusqu'à sa mort, rebelle à toutes les Constitutions pontificales concernant le jansénisme; si un Pape tel qu'Innocent XI

(1) *Innocentii XI Epistolæ*, éd. cit., t. II, p. 27.

a pu — a
rieux (1)
prélat qu
d'un hon
tous les c
miner cel
calchi, d
cent XI; j
les preuv
baux de l
la distinc
à Rome «
Pape » (3)

Nous le
ponse. Ne
cent XI et
fice; entr
« assister
fait pend
restrictio
nistes con
même d'
quelque j
on n'y tre
haut l'abl
qu'il peut
sa condui

(1) Lahon

(2) Mémo

(3) Mémo

(4) Mémo

procès de l
continué ju
qualifiait in
ritaient pas
des Papes.

Cfr. Lippi
thier; Rom

a pu — ainsi que l'affirme pourtant un historien grave et sérieux (1) — « avoir la pensée de donner la pourpre » à un prélat qui aurait trompé le Pape par un mensonge indigne d'un honnête homme; par un mensonge connu à Rome de tous les cardinaux — au moins des « douze » chargés d'examiner cette affaire (2) — et par conséquent du cardinal Odescalchi, dix ans seulement avant qu'il devint le Pape Innocent XI; par un mensonge dont Rome, nous dit-on, possédait les preuves authentiques, grâce à une copie des procès-verbaux de Pamiers contenant la signature du Formulaire avec la distinction du fait et du droit, « copie envoyée » de Paris à Rome « par le P. Annat au P. Fabri, lequel la porta au Pape » (3).

Nous laisserons les questionneurs faire eux-mêmes la réponse. Nous les laisserons libres de se prononcer entre Innocent XI et l'auteur de l'*Epistola pro pacando Summo Pontifice*; entre Innocent XI espérant que l'évêque de Pamiers « assistera son église plus puissamment du ciel qu'il n'aurait fait pendant sa vie », et le P. Rapin affirmant sans aucune restriction que les « quatre évêques moururent francs jansénistes comme ils avaient vécu » (4). Nous nous abstenons même d'examiner s'il n'y aurait pas pour les historiens quelque justice à tenir quelque compte de ces éloges, et si on n'y trouverait pas quelque raison, comme le disait plus haut l'abbé Bouix, de pardonner à l'évêque de Pamiers ce qu'il peut y avoir eu de défectueux dans sa doctrine ou dans sa conduite, au milieu de circonstances qui ne sont pas assez,

(1) Lahondès, *Annales de Pamiers*; Toulouse, 1884, t. II, p. 218.

(2) *Mémoires du P. Rapin*, t. III, p. 475.

(3) *Mémoires du P. Rapin*, t. III, p. 474.

(4) *Mémoires du P. Rapin*, t. III, p. 510, 511. Innocent XI, dont le procès de béatification introduit en 1713 par le Pape Benoît XIII fut continué jusque sous Benoît XIV, répétait souvent qu'en France, on qualifiait injustement de jansénistes une foule d'hommes qui ne méritaient pas cette dénomination, vu qu'ils étaient soumis aux bulles des Papes.

Cfr. Lippi, *Vita di Papa Innocenzo XI*, ed. con aggiunte del P. Berthier; Roma, Tipographia Vaticana, 1889, in-8°.

ou peut-être trop connues. Nous craindrions, même en ne plaidant que les circonstances atténuantes, de paraître vouloir inopportunément réveiller de vieilles querelles : qui sait même si cela ne suffirait pas pour nous faire déclarer atteint et convaincu du crime de jansénisme, nous qui l'avons toujours eu en horreur ainsi que ses partisans ; et si, dans un latin bravant toute honnêteté et toute vérité, on ne nous appliquerait pas — et à la Compagnie de Saint-Sulpice tout entière — ce que l'*Epistola pro pacando Summo Pontifice* dit de François Caulet : *Novis opinionibus jàm pridem contaminatum et in cœno volutatum suprâ cœteros, qui dubitat, puto jàm reperiri neminem ?*

La question du jansénisme de F. Caulet est en effet une question à laquelle la Compagnie de Saint-Sulpice n'est nullement intéressée, puisqu'il avait cessé d'en faire partie le jour où il avait accepté l'épiscopat, en 1644. Nous devons même ajouter que les nôtres ne sont ni les derniers ni les moins ardents à réprover « ce trop fameux François-Étienne de Caulet, l'un des quatre évêques opposés au Formulaire d'Alexandre VII, qui pensèrent bouleverser l'Église ». « En considérant la chute malheureuse de cet évêque, ajoute M. Faillon, on ne peut s'empêcher de reconnaître, dans sa sortie de Saint-Sulpice, une marque visible de la protection de Dieu sur cette Société. Que serait-elle devenue, si M. de Foix, qui ne mourut que vingt ans après M. Olier, en eût été membre le reste de sa vie ? Ayant été l'un des trois ecclésiastiques qui avaient formé la Société à Vaugirard, en ayant lui-même élevé les premiers prêtres, et étant plus en état qu'aucun autre de la conduire, à cause de son expérience et de son grand ascendant sur les esprits, il eût sans doute été choisi pour succéder au fondateur, comme le plus digne et le plus capable, sans contredit, d'occuper sa place ; et l'on peut bien penser que la Providence voulut empêcher ce malheur en le retirant de la Compagnie » (1). — Assurément, la Compagnie doit à la divine Providence des actions de grâces

(1) *Vie de M. Olier*, t. III, p. 211, 212.

bien part
jansénism
plus « vis
M. de Foi
tionnels ;
portés par
heureuse
fondé à es
sa mémoi
même de

1. — O
aux ecclé
boire dan
texte de l
en existe
de la Bib
Caulet pu
nances qu
le n° 4.

2. — L
sur la s
pp. 3.

3. — L
Nosseigne
de son d
datée du
qui s'est
Pape Clé
autres pi
p. 413-422

Lettre
adressée
la relatio
différend
collège de

Factum
nication 1

bien particulières pour l'avoir constamment préservée du jansénisme; on peut néanmoins douter que la « marque » la plus « visible de cette protection » ait été la « sortie » de M. de Foix. Dieu seul connaît avec certitude les faits conditionnels; toutefois, en s'appuyant sur les faits mêmes rapportés par M. Faillon dans sa longue note sur la *Chute malheureuse de l'évêque de Pamiers* (t. III, p. 231-235), on est fondé à croire que si M. de Foix fût resté dans la Compagnie, sa mémoire aussi serait restée à l'abri de toute accusation et même de tout soupçon de jansénisme.

1. — Ordonnance de l'évêque de Pamiers faisant défense aux ecclésiastiques de son diocèse « de jouer, manger ou boire dans les tavernes de leurs résidences, même sous prétexte de baptisé... » Du 24 janvier 1649. Placard imprimé. Il en existe un exemplaire dans le n° 411A des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Bordeaux. Probablement, Caulet publia et fit imprimer de la même manière les ordonnances qu'il donna avant le recueil indiqué plus bas sous le n° 4.

2. — *Mandement de Monseigneur l'Évêque de Pamiers sur la signature du Formulaire*; 31 juillet 1665, in-4°, pp. 3.

3. — *Lettre circulaire de M^{sr} l'évêque de Pamiers à tous Nosseigneurs les Prélats de France sur l'affaire des jésuites de son diocèse qu'il a excommuniés*; in-4°, pp. 8. Elle est datée du 21 février 1668. Reproduite dans la *Relation de ce qui s'est passé dans l'affaire de la Paix de l'Église sous le Pape Clément IX, avec les Lettres, Actes, Mémoires et autres pièces qui y ont rapport*; S. L., 1706, in-12, t. I, p. 413-422.

Lettre circulaire de M^{sr} l'Évêque de Pamiers, qu'il a adressée à tous les prélats du royaume en leur envoyant la relation qui suit : « Relation de ce qui s'est passé sur le différend entre M^{sr} l'Évêque de Pamiers et les jésuites du collège de la même ville »; in-4°, pp. 24. Datée du 12 mai 1668.

Factum contenant les nullitez de la sentence d'excommunication fulminée par M^{sr} l'Évêque de Pamiers contre trois

NON

jésuites, au préjudice d'un Appel juridique signifié dans les formes, in-4^o, pp. 24.

Réponse à un écrit intitulé : « Nullitez de la sentence d'excommunication fulminée par M^{sr} l'Évêque de Pamiers contre trois jésuites, au préjudice d'un Appel juridique signifié dans les formes »; in-4^o, pp. 28. A la page 28, on affirme que la *Relation* citée plus haut est bien de l'évêque de Pamiers, contrairement à ce qu'avaient avancé les auteurs du *Factum* (p. 23), qui l'attribuaient à « Messieurs de Port-Royal », ainsi que la *Lettre circulaire adressée à tous les prélats du royaume*.

Le Moréri de 1759 résume exactement, d'après les pièces citées, la nature et l'histoire de ce différend. « M. de Pamiers, dit-il, fit une Ordonnance datée du 19 novembre 1667, par laquelle il révoqua toutes les approbations verbales qu'il auroit pu accorder auparavant, et défendit à ceux qui les auroient de confesser jusqu'à ce qu'ils en eussent obtenu une par écrit, sous peine de suspense, qui seroit encourue par le seul fait, *ipso facto*. Tout le clergé séculier et régulier déféra à cette Ordonnance; il n'y eut que les jésuites qui résistèrent. Le 24 décembre, ils firent signifier à M. de Pamiers un acte qui étoit injurieux, et tout rempli d'erreurs contre la hiérarchie et la dignité des évêques; il fut censuré le 20 février 1668 par dix évêques assemblés aux États du Languedoc, à Montpellier, et les propositions en furent déclarées fausses, erronées et schismatiques. Les jésuites continuèrent de confesser contre l'ordonnance de leur évêque. M. de Pamiers déclara, par une Ordonnance du 5 janvier 1668, que trois d'entre eux, savoir, Jean Bouclier, recteur, Pierre Falgueyras, syndic, et François Adanet, avoient encouru la suspense, et leur défendit de continuer à entendre les confessions, sous peine d'excommunication *ipso facto*. Bien loin d'obéir à cette seconde ordonnance, ils la firent arracher des lieux où elle étoit affichée par le correcteur de leurs collèges et par leurs écoliers, et entendirent les confessions à l'ordinaire. M. de Pamiers, après leur avoir fait faire les admonitions canoniques, et après avoir employé tous les moyens imaginables

pour les
municat
ce juger
miers, e
le juge
Conseil
évêque,
nance d
par les j
après, le
pela aux
tenus, p
liers, de
vérité, a
affaire :
Paix de
p. 413-4
tion; To
teurs, c
p. 173-1
nales de
Ces arti
et les Je
d'Athèn
louse, É
30. Ce q
connu r
faite : p
tion, ma
4. —
faites o
de nove
rendissi
Raymor
pp. 160
lets nor
du succ

pour les ramener, fulmina contre eux la sentence d'excommunication le 5 février 1668. Les jésuites s'élevèrent contre ce jugement, firent courir des libelles contre l'évêque de Pamiers, et entreprirent même de faire informer contre lui par le juge criminel de Pamiers. L'affaire ayant été portée au Conseil de Sa Majesté, le roi, informé de la conduite de cet évêque, rendit un arrêt par lequel il fut réglé que l'ordonnance du mois de décembre seroit exécutée par provision par les jésuites, selon sa forme et teneur ». Environ deux ans après, le 21 juin 1670, Clément X, par la bulle *Superna*, rappela aux réguliers que, depuis le Concile de Trente, ils étaient tenus, pour entendre validement les confessions des séculiers, de demander et d'obtenir l'approbation des ordinaires, vérité, alors, très nécessaire à rappeler. Voir encore sur cette affaire : *Relation de ce qui s'est passé dans l'affaire de la Paix de l'Église sous le Pape Clément IX*; s. l., 1706, t. I, p. 413-422. — *Histoire générale de Languedoc*, nouvelle édition; Toulouse, 1876, t. XIV, Additions des nouveaux éditeurs, col. 969-996. — Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. II, p. 173-176. — G. Doublet, *Caulet et les Jésuites*; dans *Annales du Midi*, avril 1897, p. 201-226; juillet 1897, p. 323-333. Ces articles ont été tirés à part : *Caulet, évêque de Pamiers, et les Jésuites*, par M. G. Doublet, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur de Rhétorique au Lycée de Nice; Toulouse, Édouard Privat, 1897, in-8°, pp. 38. Voir surtout, p. 13-30. Ce que dit l'auteur, à la page 32, semble prouver qu'il n'a connu ni le *Factum* des Jésuites, ni la *Réponse* qui y fut faite : pièces dont M. Doublet ne fait d'ailleurs aucune mention, mais qui sont à la Bibliothèque Nationale.

4. — *Ordonnances synodales pour le diocèse de Pamiers*, faites ou renouvelées, et publiées dans le synode le 9 et le 10 de novembre 1672, par Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Évêque et Conseigneur de Pamiers; Toulouze, par Raymond Bosc, imprimeur ordinaire du roy, 1673, in-12, pp. 160 sans le Mandement (5 feuillets) et les Tables (4 feuillets non paginés). Elles furent réimprimées sous l'épiscopat du successeur de François Caulet : « Ordonnances synodales,

NON

imprimées par ordre de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Messire Jean-Baptiste de Verthamon, Évêque et Seigneur de Pamiers » ; A Toulouse, chez la veuve de J.-J. Boude, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque et des Etats de Foix ; 1702, in-12 de 224 pages. Pag. 15-21 : Mandement de François de Caulet... P. 23-168 : *Ordonnances synodales de Messire François de Caulet, Évêque et Seigneur de Pamiers*. — P. 173-224 : Ordonnances sinodales (*sic*) faites par Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Messire Jean-Baptiste de Verthamon, Évêque et Seigneur de Pamiers, publiées dans le synode tenu les 8, 9 et 10 Mars 1702 ; A Toulouse, 1702. P. 181-183 : *Confirmation des Ordonnances de feu Messire François de Caulet*. — M. Doublet donne une analyse détaillée des Ordonnances de Caulet, dans son *François de Caulet, évêque de Pamiers, et la Vie ecclésiastique dans un diocèse ariégeois sous Louis XIV* ; Foix, 1896, in-8°, p. 14-25, 51.

5. — Inventaire des pièces concernant l'affaire de l'église de Pamiers ; sans lieu, 1681, in-4°. La première partie (p. 1-91) de ce recueil contient les actes de l'évêque de Pamiers touchant l'affaire de la Régale, ainsi que les lettres ou brefs à lui adressés. Nous donnons ici la liste des premiers. — Ordonnance de M^{sr} l'évêque de Pamiers touchant la Régale ; 27 avril 1677 ; p. 1, 2. — Lettre au roi, où il rend compte des motifs de son ordonnance touchant la Régale ; 29 juin 1677 ; p. 3, 4. — Acte de M^{sr} l'évêque de Pamiers à M^{sr} l'archevêque de Toulouse et aux sieurs Guillaume Cazamajou, promoteur établi dans le diocèse et province de Tolose, et Pierre Paucet, prêtre du diocèse de Laon ; 18 octobre 1677 ; p. 9-18. — Ordonnance signifiée aux chanoines de l'église cathédrale de Pamiers ; 23 octobre 1677 ; p. 18, 19. — Autre ordonnance ; 27 octobre 1677 ; p. 20, 21. — Lettre au roi après la signification de l'arrêt du Conseil du 28 novembre, lui ordonnant de faire enregistrer dans deux mois son serment de fidélité en la Chambre des Comptes ; 20 janvier 1678 ; p. 21-25. — Lettre au Chancelier sur le même sujet ; 1^{er} février 1678 ; p. 25-28. — Réponse à la lettre du Chancelier

menaçant évêché ; 23 bénéficié
Lettre à M le juge-ma l'évêché sit — *Epistol* 1678 ; p. 3
Lettre à l' Lettre au F 1679 ; p. 59
certains b p. 55, 56. -
tembre 16 sous peine des bénéficia nance de M à tâcher d contre son tique des 1 vrier 1680 ; les sieurs l p. 67-69. - empêcher 31 mars 16 vêque de 7 ses ordonn qu'elles co contre le le jugement de Toulou vêque de F dans son d p. 87-90.

On trou çois Caul concernan

sime et Reve-
on, Évêque et
la veuve de
vêque et des
15-21 : Man-
Ordonnances
vêque et Sei-
sinodales (*sic*)
ndissime Mes-
Seigneur de
9 et 10 Mars
ction des Or-
— M. Doublet
es de Caulet,
ers, et la Vie
Louis XIV;

ire de l'église
e partie (p. 1-
e de Pamiers
es lettres ou
des premiers.
uchant la Ré-
lrend compte
gale; 29 juin
ers à M^{sr} l'ar-
e Cazamajou,
de Tolose, et
octobre 1677;
es de l'église
, 19. — Autre
Lettre au roi
28 novembre,
mois son ser-
s; 20 janvier
même sujet;
du Chancelier

menaçant l'évêque de Pamiers de saisir les revenus de son évêché; 23 février 1678; p. 29. — Ordonnance signifiée à un bénéficié pourvu en Régale; 8 mars 1678; p. 30, 31. — Lettre à M. Daguesseau, Intendant de Languedoc, après que le juge-mage de Pamiers eut saisi les revenus des biens de l'évêché situés dans le pays de Foix; 6 avril 1678; p. 31, 32. — *Epistolæ* (duæ) *ad S. P. Innoc. XI*; 4 mai et 8 novembre 1678; p. 35-41. — Lettre au Roy; 6 juin 1679; p. 47-50. — Lettre à l'archevêque de Paris; 6 juin 1679; p. 50-52. — Lettre au R. P. La Chaise, de la Compagnie de Jésus; 24 juin 1679; p. 52-55. — Ordonnance menaçant d'excommunication certains bénéficiés pourvus en Régale; 10 juillet 1679; p. 55, 56. — Lettre à M. le Procureur-général de Paris; 4 septembre 1679; p. 57-60. — Ordonnance générale défendant sous peine d'excommunication de demander ou d'accepter des bénéfices en Régale; 7 février 1680; p. 63, 64. — Ordonnance de M. l'évêque de Pamiers pour exhorter ses diocésains à tâcher d'apaiser la colère de Dieu qui paraît être irrité contre son diocèse, et à s'appliquer pour cet effet à la pratique des bonnes œuvres en public et en particulier; 22 février 1680; p. 65-67. — Sentences d'excommunication contre les sieurs Palarin et Brau, pourvus en Régale; 24 mars 1680; p. 67-69. — Ordonnance de M^{sr} l'évêque de Pamiers pour empêcher l'introduction de la Régale dans son diocèse; 31 mars 1680; p. 70-75. — Acte en forme de lettre (à l'archevêque de Toulouse), où M. l'évêque de Pamiers montre que ses ordonnances sur la matière de la Régale et les censures qu'elles contiennent, particulièrement l'excommunication contre le S^r Palarin, demeurent en leur force, nonobstant le jugement, sentences, ou ordonnances de M. l'archevêque de Toulouse; 8 mai 1680; p. 75-86. — Ordonnance de M. l'évêque de Pamiers pour empêcher l'introduction de la Régale dans son diocèse, qui en a toujours été libre; 14 juillet 1680; p. 87-90.

On trouve aussi quelques ordonnances et lettres de François Caulet dans le *Recueil de diverses pièces et lettres concernant la Régale et le diocèse de Pamiers*; Cologne,

UOC

chez Nicolas Schouten, 1681, in-12. Voir les pages 51-70; 77-100.

6. — *Traité général de la Régale*; sans lieu, 1681, in-4°, pp. 181 sans la table (3 feuillets). Traité « trouvé, est-il dit, parmi les Mémoires de feu M. l'évêque de Pamiers, qu'il étoit sur le point de donner au public lorsqu'il a plu à Dieu de l'appeler à une meilleure vie ». Selon l'auteur des *Vies des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal* (t. II, p. 220), cet ouvrage fut composé par M. Charlas, grand vicaire de l'évêque de Pamiers et supérieur de son séminaire, *sacerdos verè doctus, pius et modestus*, dit le P. Hurter (*Nomenclator literarius*, t. II, p. 413), lequel mourut le 7 avril 1698, à Rome, où il était allé se fixer après la mort du prélat. D'après Moréri (édition de 1759, art. *Du Vaucel*), « M. Du Ferrier, chanoine théologal d'Alby, en a fourni la matière; M. Charlas, grand vicaire de M. de Pamiers, et M. Casanave, prêtre natif de Pamiers et professeur aux Arts dans l'Université de Toulouse, et M. Julien, prébendé de Saint-Étienne de Toulouse, lui ont donné la forme ». Louis-Paul Du Vaucel, théologal d'Aleth, fut l'éditeur. Il ne faut pas confondre cet ouvrage avec celui que Du Buisson avait publié peu auparavant sous le voile de l'anonyme : « Traité de la Régale, imprimé par l'ordre de M^{sr} l'évêque de Pamiers, pour la défense des droits de son église »; sans lieu d'impression, 1680, in-4°, pp. 129; Cologne, N. Schouten, 1680, in-12. Du Vaucel traduisit aussi, ou fit traduire en latin l'ouvrage qu'il avait édité : *Tractatus generalis de Regalia in quatuor libros distributus; qui primùm gallico sermone prodiit; nunc latino donatus auctior et correctior editur, cum aliis Opusculis ad eandem materiam spectantibus; cum licentia Superiorum; anno Domini 1689* (Typis monasterii Sancti-Galli), in-4°, pp. 570 sans les liminaires et l'*Index* qui est à la fin. Parmi ces *Opuscules* sont plusieurs pièces, ordonnances, lettres ou actes de l'évêque de Pamiers; voir les pages 472, 474, 479, 495, 498, 511, 517, 522, 525, 531, 536-550. — *Trattato generale della Regalia, tradotto dal francese*; s. l., 1682, in-4°.

7. — Tes
Reverendis
et Conseign
et environ
Reguliers
mois d'Aou
ce qui s'est
Defunt Me
Pamies; sa
est aux pag

8. — M.
vêque de P
tres de Foi

A. — M
servis les
lière. On t
vêque fait
Chapitre et
thèque his
t. IV, Supp

B. — L'
thèque mu
glements
de l'abbay
que pour s

Jean Du
intéressant
de M. Oli
que sa pre
religieux,
culiers. H
faisait prie

7. — Testament de defunt Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Messire François-Estienne de Caulet, Evêque et Conseigneur de Pamies, decédé après 12 jours de maladie, et environ 36 ans d'Episcopat, dans la maison des Chanoines Reguliers de l'Eglise Cathedrale de Pamies, le 7 jour du mois d'Aoust 1680. Dans l'opuscule intitulé : « Relation de ce qui s'est passé durant la derniere maladie, et à la mort de Defunt Messire François-Estienne de Caulet, Evêque de Pamies; sans lieu ni date, in-12 de 56 pages. Le *Testament* est aux pages 37-47.

8. — M. Doublet a publié quatre lettres inédites de l'évêque de Pamiers dans son *Caulet réformateur des Chapitres de Foix et de Pamiers*, p. 203-206.

A. — Mémoire des ruses et des artifices dont se sont servis les chanoines de Pamiers pour éloigner la vie régulière. On trouve à la suite : Discours à son synode, où l'évêque fait le tableau de l'état pitoyable où il a trouvé le Chapitre et la Cathédrale. Manuscrit indiqué par la *Bibliothèque historique de la France*, édit. Fevret de Fontette, t. IV, Supplément au t. I, n° 10,242.

B. — L'auteur de la vie manuscrite de Caulet (Bibliothèque municipale de Toulouse, n. 730) parle aussi de Règlements dressés par l'évêque de Pamiers pour la réforme de l'abbaye de Foix et du Chapitre de sa cathédrale, ainsi que pour sa famille épiscopale.

3. M. DU FERRIER

1609-1685

Jean Du Ferrier, dont il est souvent parlé, et qui par ses intéressants *Mémoires* parle non moins souvent dans la *Vie de M. Olier*, naquit à Toulouse en 1609. Lui-même raconte que sa première éducation fut très négligée sous le rapport religieux, bien qu'il eût des prêtres pour précepteurs particuliers. Heureusement, il avait une mère pieuse : elle le faisait prier matin et soir, l'envoyait tous les mois à confesse,

UOC

et même lui persuada de jeûner chaque samedi et de se mettre en état de devenir homme d'église. Après s'être, au contraire, pendant quelque temps, disposé à entrer dans l'Ordre de Malte, où son grand-oncle maternel, alors Grand Maître de l'Ordre, pouvait lui procurer une riche commanderie, M. Du Ferrier revint au premier projet de ses parents, mais avec la secrète ambition de parvenir à l'épiscopat, ainsi qu'il l'avoue humblement dans ses *Mémoires*.

Étant donc allé à Paris en 1634 pour y suivre les cours de la Sorbonne, il y rencontra l'abbé de Foix, qui le détermina à se mettre, comme lui, sous la conduite du P. De Condren, second Général de l'Oratoire. Ce sage directeur sut lui inspirer l'esprit et les pratiques du christianisme, et finit par lui dire « qu'il ne fallait plus penser à être évêque », Dieu voulant lui « donner à faire quelque chose de mieux ». Une circonstance extérieure imprévue vint aider encore M. Du Ferrier à correspondre aux grâces intérieures. « Il survint, dit-il, un démêlé entre le cardinal de Richelieu et M. le Grand Maître de Malte, mon oncle, qui mit le cardinal en si mauvaise humeur que je perdis l'espérance que m'avaient donnée ses promesses et la sollicitation de mon oncle. Dès lors, je commençai à n'y plus penser, et je me disposai à recevoir la prêtrise ».

M. Du Ferrier la reçut, en effet, vers la fin du carême de l'année 1638. Il se joignit ensuite à M. Meyster, envoyé par le P. de Condren en Saintonge pour y faire des missions; et prit également part à celles qui se firent à Amiens, à Montdidier, à Mantes et ailleurs. Pour tous ces détails, comme aussi pour la grande part que M. Du Ferrier eut dans la fondation du séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice, nous renvoyons le lecteur à la *Vie de M. Olier*. Nous dirons seulement que, lorsque les prêtres employés au service de la paroisse eurent été établis par M. Olier en Communauté, M. Du Ferrier en fut nommé supérieur, et qu'il s'acquitta de cette charge avec le plus grand zèle et une particulière bénédiction.

Mais vers la fin de l'année 1648, ou au commencement de 1649, il se retira pour toujours de la Compagnie, et n'eut

plus avec e
dit l'auteur
prit point
ses disciple
verains Por
Compagnie
de voir im
d'Ypres con
lui-même q
moires. Il c
mandé cons
ajoute mên
qu'à toute v
témoigna le
il dit encor
Saint-Sulpic
parce que
étaient dans
là-dessus, i
historique,
quant. Il s'a
controverse
acheta le li
Jacques. Ap
chiffres des
qui se piqu
douter qu'u
falloit; mai
« Monsieur,
mon livre n
je vous le
sitions, je n
siastique pr
braire, pour
pas donné s
cinq proposi
moins cinq

plus avec elle aucun rapport. Tout porte à croire, comme le dit l'auteur de la *Vie de M. Olier*, que M. Du Ferrier « ne prit point ce parti de son propre mouvement ». M. Olier et ses disciples, tous soumis de cœur aux décisions des Souverains Pontifes, ne pouvaient, en effet, tolérer dans leur Compagnie un homme qui exprimait sans cesse le désir de voir imposer silence à ceux qui combattaient l'Évêque d'Ypres comme à ceux qui le soutenaient. C'est M. Du Ferrier lui-même qui nous apprend cette particularité dans ses *Mémoires*. Il dit aussi que Saint Vincent de Paul lui ayant demandé conseil sur ce sujet, il ne lui en donna pas d'autre; il ajoute même, contrairement à toute vraisemblance autant qu'à toute vérité, que plus tard, le fondateur de la Mission lui témoigna le regret de n'avoir pas suivi son conseil. Ailleurs, il dit encore que lorsque la *question du fait* fut soulevée à Saint-Sulpice, son avis fut qu'il ne fallait pas lire Jansénius, parce que voulant bien croire que les cinq propositions étaient dans son livre, il craignait de ne pas les y trouver; et là-dessus, il raconte une anecdote, qui n'est peut-être pas historique, mais dont le récit, sous sa plume, est assez piquant. Il s'agit d'un ecclésiastique peu au fait, paraît-il, des controverses du temps. « Ce bonhomme, dit M. Du Ferrier, acheta le livre de Jansénius chez un libraire de la rue Saint-Jacques. Après l'avoir payé, il s'amusoit à vérifier par les chiffres des pages s'il n'étoit pas défectueux. Le marchand, qui se piquoit d'honneur et de sincérité, le pria de ne pas douter qu'un livre vendu dans sa boutique ne fût tel qu'il falloit; mais comme il le vit continuer dans sa défiance : « Monsieur, lui dit-il en se moquant de lui, ne doutez pas que mon livre ne soit complet : rien n'y manque pour les pages, je vous le garantis; mais pour ce qui est des cinq propositions, je ne vous garantis pas qu'elles y soient ». L'ecclésiastique protesta qu'il n'en vouloit point autrement, et le libraire, pour continuer à se divertir, lui dit qu'il ne lui auroit pas donné son livre pour dix écus comme il avoit fait, si les cinq propositions y étoient, et qu'il lui en auroit coûté pour le moins cinquante! Il s'émut un grand bruit là-dessus. Beau-

UOC

coup de gens entrèrent dans la boutique, qui, après avoir entendu la raillerie de ce marchand, avertirent honnêtement l'acheteur qu'on le jouoit, et qu'il devoit se retirer ». (Manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, n. 1480, p. 210, 211).

Lorsqu'il quitta Saint-Sulpice, M. Du Ferrier était demandé pour grand vicaire par trois évêques de France. Saint Vincent de Paul lui conseilla de se rendre aux désirs de celui d'Alby. M. Du Ferrier passa en effet onze ou douze ans dans ce diocèse, et il y fit quelque bien au moyen des conférences ecclésiastiques qu'il établit, et du séminaire dont il jeta les fondements. Il devint ensuite vicaire général de l'archevêque de Narbonne, alors exilé de son diocèse par ordre du roi. Mais il lui fallut quitter ce poste au bout de trois ou quatre ans, probablement à cause de ses relations avec les jansénistes. Il se retira dans la ville d'Alby, où son frère était chanoine de la cathédrale. C'est alors qu'il prit une part très active aux discussions suscitées par l'Édit de Louis XIV concernant le droit de Régale. L'évêque de Pamiers, François-Étienne de Caulet, son ancien confrère à Saint-Sulpice, dont il avait été le conseil dans cette affaire, étant mort au mois d'août 1680, « on trouva des lettres de lui à cet évêque, où il l'exhortait de ne point se soumettre aux déclarations du roi, et ce fut le motif de son exil à Tonnerre, où il demeura quatre ans » (1). Son frère, l'abbé de Cambiac, ayant été, en

(1) *Vie de M. Olier*; 4^e édit., t. III, p. 235. — Le Moréri de 1759 (art. Du Ferrier) semble assigner une autre cause à l'exil de M. Du Ferrier. « Il rendit publique la déclaration que feu M. Alain de Solminiac, évêque de Cahors, avoit faite à l'heure de la mort, contre les jésuites, pour être communiquée aux évêques d'Alet et de Pamiers. Du Ferrier s'acquitta de cette commission, et s'attira par là bien des affaires. Il fut exilé à Tonnerre en 1680, et ensuite mis à la Bastille. Jamais il ne voulut rétracter la déclaration qu'il avoit donnée, et mourut à la Bastille, le jour du Vendredi-Saint ». — La lettre de M. Du Ferrier fut écrite le 22 août 1659 : les termes en sont rapportés textuellement dans la *Lettre circulaire de Monseigneur l'évêque de Pamiers qu'il a adressée à tous les prélats du royaume en leur envoyant la Relation de ce qui s'est passé sur le différend entre*

1684, en
faisait
fices (1)
et c'est
était âgé
Paul.

A. —
copie, a
qui reg
aujourd
105 pag
tion, t.

Monseig
même v
tique, co
des nouv
des Indes
238. — St
Port-Roi
article di
naître en

(1) Jean
dont son
théologie
à la petit
Séminair
faisaient
de Vaugi
ristes qu
15 août 16
Sulpice. C
donné pré
agrégé au
siastiques
de Poussé
pour la cc

En sign
à la Com
suivante
qu'il médi
son affect

1684, enfermé à la Bastille à cause des réclamations qu'il faisait contre deux régalistes mis en possession de ses bénéfices (1), M. Du Ferrier fut aussi transféré dans cette prison et c'est là qu'il mourut le Vendredi-Saint 20 avril 1685 : il était âgé de 76 ans. Son corps repose dans l'église de Saint-Paul.

A. — Mémoires. — « On en conservait, à l'Oratoire, une copie, au moins des premiers cahiers, laquelle comprend ce qui regarde le P. de Condren. Ce manuscrit incomplet est aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, formant en tout 105 pages petit in-fol. » (FAILLON, *Vie de M. Olier*; 4^e édition, t. I, p. xxxvi).

Monseigneur l'évêque de Pamiers et les jésuites du collège de la même ville, in-4^o, p. 4. Voir aussi *Justification de la Morale pratique, contre le livre des jésuites, faussement intitulé, DÉFENSE des nouveaux chrétiens et des Missionnaires de la Chine, du Japon et des Indes* (du P. Le Tellier); chapitre XIV; Nancy, 1734, in-12, p. 234-238. — *Supplément au Nécrologe de l'Abbaïe de Notre-Dame de Port-Royal des Champs*; 1735, in-4^o, p. 569-570. — L'auteur de cet article dit que M. Du Ferrier était « Docteur en Théologie », et le fait naître en 1611 au lieu de 1609.

(1) Jean Du Ferrier, dit de Cambiac, naquit probablement à Foix, dont son père fut longtemps juge-mage. Il alla faire ses études de théologie à Paris, où son frère l'avait précédé. Sans appartenir encore à la petite Société formée par le P. de Condren en vue de l'Œuvre des Séminaires, M. Du Ferrier voyait souvent les ecclésiastiques qui en faisaient partie. Il se détermina même à s'associer à la Communauté de Vaugirard, et il est le premier inscrit sur le catalogue des séminaristes qui vinrent se ranger sous la conduite de M. Olier avant le 15 août 1642, jour où le séminaire de Vaugirard se transporta à Saint-Sulpice. Comme les autres, il n'était alors que tonsuré; mais il fut ordonné prêtre en 1648, et peu de temps après il signa, comme associé et agrégé au séminaire, l'acte par lequel, lui et plusieurs autres ecclésiastiques de la maison, déclaraient accepter la donation que MM. Olier, de Poussé et Damien faisaient de la propriété qu'ils avaient achetée pour la construction du séminaire de Saint-Sulpice.

En signant cet acte, M. Du Ferrier semblait s'attacher pour toujours à la Communauté fondée par M. Olier. Il s'en retira cependant l'année suivante pour aller à la Communauté de Saint-Merri. Ce dessein, qu'il méditait depuis quelque temps déjà, lui fut, paraît-il, inspiré par son affection pour les doctrines de Jansénius, ou pour les personnes

« Il en existe un second à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, qui paraît être complet. Il se compose de douze cahiers in-4°, divisés inégalement, et qui sont l'ouvrage de cinq ou six copistes. Ces cahiers forment 709 pages, sans y comprendre quelques additions qui sont d'une autre écriture, et interrompent même la pagination. Ces additions, toutes très favorables au jansénisme, ont été intercalées dans cet ouvrage par un faussaire, qui voulait sans doute leur donner par là quelque crédit » (FAILLON, *loc. cit.*, p. xxxvi, xxxvii). — Le *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève* (Paris, 1896, t. II, p. 56, n. 1480) décrit ce manuscrit en ces termes : « Mémoires (ecclésiastiques)

qui les avaient embrassées. Feydeau, théologal de Beauvais et zélé partisan des nouvelles erreurs, raconte dans ses *Mémoires* que M. de Cambiac alla le voir à Saint-Merri dans la pensée de quitter Saint-Sulpice, et de venir faire auprès de lui une très grande et très longue retraite. Il ajoute que, plus tard, cet ecclésiastique l'ayant rencontré à Toulouse, lui raconta que M. Olier se persuadait avoir des lumières extraordinaires; qu'il prononçait souverainement sur les matières de la Grâce sans avoir jamais lu ni Saint Augustin ni Molina; enfin que, à Saint-Sulpice, on était bien superbe et fort peu bon catholique quand on ne pensait pas comme M. Olier (V. *Port-Royal*, par Sainte-Beuve; 4^e édition, Paris, 1878, t. VI, p. 295, 296). Celui-ci avait pour M. Du Ferrier des sentiments bien opposés. Il écrivait, le 22 novembre 1649, à M. de Parlagès : « J'étais tous ces jours au milieu des épines de me voir éloigné du pauvre M. de Cambiac, qui se retire de la maison. J'ai porté cette croix accompagnée de beaucoup d'épines, comme vous savez que ces choses tirent après elles des suites très fâcheuses ».

M. de Cambiac ne resta pas longtemps à Saint-Merri. La *Gazette de France* du 10 avril 1666 dit que, le 12 mars précédent, il avait prêché l'oraison funèbre de la Reine-mère dans la cathédrale d'Alby. Apparemment que, dès lors, il était chanoine de cette église. L'auteur des *Réponses* qu'on lit à la suite des *Mémoires* de M. Du Ferrier rapporte que M. de Cambiac, prêtre et docteur en théologie de Toulouse, permuta les deux bénéfices qu'il avait dans la cathédrale d'Alby avec un chanoine de Saint-Étienne de Toulouse, et que, à l'occasion de cette permutation, feu l'évêque d'Alby obtint en régle ces deux bénéfices; ce dont M. de Cambiac fit grand bruit, même à Paris, où il se rendit pour défendre ses droits. Il n'y gagna que d'être enfermé à la Bastille, où il était encore en 1685, lorsque son frère mourut dans ce lieu de détention.

tiques) (vont de surtout sement, neveu d 1685. A l de 6 feu chant le moire », biograph 407 feuil autre coj nuscrit d (V. *Catal senal*, t. I

Le *Cat* Paris, 18

aussi : «

498 pages

Enfin, l

ecclésiasti

722 pages

d'abord in

saint Mon

et l'on y a

de deux n

mençant :

conduite d

pour un gi

en quelque

Officiants (

comme le j

Grégoire, a

sisté aux in

pacité. Ent

mettre par

40 ans, dan

tiques) de feu M^r (Jean) Du Ferrier. Copie. Ces mémoires vont de l'année 1630 à l'année 1683 environ, et intéressent surtout l'histoire ecclésiastique du Languedoc. Malheureusement, des lacunes s'y rencontrent. L'auteur était petit-neveu du jurisconsulte Arnaud Du Ferrier. Il mourut en 1685. A la suite des Mémoires (fol. 403) est cousu un cahier de 6 feuillets, où on lit une « Réponse aux questions touchant le saint prestre M^r Du Ferrier de bienheureuse mémoire », datée du 14 mars 1687. On y trouve des détails biographiques sur ce personnage et sur sa famille. Papier. 407 feuillets ». Cette même *Réponse* est aussi en tête d'une autre copie des « *Mémoires de feu M. Du Ferrier* » (manuscrit de 520 pages) qui est à la Bibliothèque de l'Arsenal. (V. *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, t. III, p. 437, n. 3597).

Le *Catalogue des Manuscrits des Archives Nationales*, Paris, 1892, in-8°, p. 286, n. 178 (M. 215, n. 11) indique aussi : « Mémoires de M. Du Ferrier, de l'Oratoire (*sic*) ; 498 pages ».

Enfin, la bibliothèque Inguimbertaine possède : *Mémoires ecclésiastiques* de l'abbé Jean Du Ferrier, petit in-fol. de 722 pages chiffrées. « Ce volume, dit le *Catalogue*, était d'abord intitulé : *Mémoires ecclésiastiques de l'illustre et saint Monsieur N. décédé depuis peu* ». Ce titre a été corrigé, et l'on y a joint le nom de l'auteur. Le corps du manuscrit est de deux mains différentes. L'abbé Du Ferrier dit en commençant : « J'ai entrepris d'écrire des mémoires touchant la conduite de l'Église, par la soumission et le respect que j'ai pour un grand prélat qui l'exige de moi, afin qu'ils servent en quelque sorte d'introduction aux Grands vicaires et aux Officiants qui entrent dans cet emploi, qu'on doit regarder comme le plus difficile de tous. C'est l'art des arts, dit Saint Grégoire, *ars artium regimen animarum*. J'ai longtemps résisté aux instances qu'on m'en a faites, connaissant mon incapacité. Enfin, ne pouvant résister à ce qu'il veut, je vais mettre par écrit les événemens que j'ai remarqués, pendant 40 ans, dans les divers emplois ecclésiastiques où la Provi-

dence divine a permis qu'on m'ait employé » (*Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Carpentras*, par C.-G.-A. Lambert, bibliothécaire; Carpentras, 1862, t. I, p. 273, 274, n. 449). D'après M. Faillon, on croit que le *prélat* auquel M. Du Ferrier fait allusion était l'évêque d'Agde. Voir sur ces Mémoires le même M. Faillon, qui les a largement et habilement exploités pour sa *Vie de M. Olier*.

B. — *Observations sur le livre qui a pour titre : Institution du droit ecclésiastique de France*, composé par M. Bonet (*sic*), docteur en Droit canon à Langres, et reveu... par M^r de Massac, ancien avocat au Parlement de Paris, 1677 (*sic*); fol. 1-224. Manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève; voir le *Catalogue* cité, t. II, p. 127, n. 1665 (E. f. in-4° 8). Il est étonnant que l'auteur de ce catalogue ainsi que M. Faillon dans toutes ses éditions de la *Vie de M. Olier* aient imprimé *Bonet*, et ne se soient pas douté que c'était une faute du copiste, qui aurait dû écrire *Bonel*. L'ouvrage dont il est ici parlé, et qui fut, en effet, « achevé d'imprimer pour la première fois le 22 janvier 1677 », avait pour titre : « Institution au Droit ecclésiastique de France, divisée en trois parties : la première, de l'état des personnes ecclésiastiques; la seconde, des choses ecclésiastiques, spirituelles et temporelles; la troisième, de la Juridiction ecclésiastique; composée par feu M^e Charles BONEL, Docteur en Droit canon à Langres, et reveue avec soin par M. de Massac, ancien Avocat au Parlement; Paris, Gervais Clouzier, 1677, in-12, pp. 462. Or, ce prétendu « docteur en Droit canon de Langres », dont on n'a jamais entendu parler dans cette ville, n'est autre que le célèbre abbé Claude Fleury, prieur d'Argenteuil et auteur de l'*Histoire ecclésiastique*. V. l'*Avertissement* de Boucher d'Argis en tête de l'*Institution au droit ecclésiastique*, édition de 1762; Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*; 2^e édition, n. 8657. — Les *Observations* sur cet ouvrage, attribuées par M. Faillon à M. Jean Du Ferrier, compagnon de M. Olier, sont du célèbre jurisconsulte Arnaud Du Ferrier, suivant l'auteur du

Catalogue
viève (l
observa
de cette
Ferrier
D'ailleu
Geneviè
Du Ferr

C. —
404 du
avec les
Arnaud
conte en
face ou
Ferrier,
moires :
de Févr
teserre,
conform
France e
primé, p
avait do
pellier,
l'Église
pas publ
composa
Elles fur
Sevin, é
évêques
le manu
jugeant
nées l'im
vint à m
l'affaire
où il l'ex
Roi, et c
quatre a

Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*loc. cit.*). Il y a là évidemment une distraction. Les observations sur un ouvrage paru en 1677 sont, évidemment, de cette année-là ou d'une année postérieure. Or, Arnaud Du Ferrier était mort en 1585, près d'un siècle auparavant. D'ailleurs, le manuscrit n° 1665 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève porte, « par M. Du Ferrier », et non par M. Arnaud Du Ferrier.

C. — *Questions sur la Juridiction de l'Église*; fol. 225-404 du manuscrit précédent. Comme celui-ci et le suivant, avec lesquels il fait corps, ce manuscrit est aussi attribué à Arnaud Du Ferrier par l'auteur du *Catalogue*. M. Faillon raconte en ces termes l'histoire de cet ouvrage, d'après la *Préface* ou *Avertissement* qui le précède, et la lettre sur M. Du Ferrier, datée du 14 mars 1687, placée à la suite de ses *Mémoires* : « M. Du Ferrier, indigné de la publication du livre de Févret sur *l'Appel comme d'abus*, détermina M. de Hautesserre, Professeur de droit à Toulouse, à écrire sur ce sujet, conformément à l'invitation qu'en avait faite le clergé de France en 1660. L'ouvrage de ce dernier fut néanmoins supprimé, parce qu'il parut donner trop à Rome, comme Févret avait donné trop à l'État. M. du Bosquet, évêque de Montpellier, entreprit de son côté de réfuter les *Libertés de l'Église Gallicane* des frères Dupuy, mais son travail ne fut pas publié. Alors, M. Du Ferrier prit lui-même la plume et composa ses *Questions sur la juridiction ecclésiastique*. Elles furent examinées au château de Mercuès par M. de Sevin, évêque de Cahors, conjointement avec trois autres évêques qui résolurent de les faire imprimer, et en remirent le manuscrit à une personne de confiance. Mais celle-ci ne jugeant pas les moments favorables, en différa plusieurs années l'impression. Sur ces entrefaites, l'évêque de Pamiers vint à mourir : M. Du Ferrier avait été son conseiller dans l'affaire de la Régale; on trouva des lettres de lui à cet évêque, où il l'exhortait à ne point se soumettre aux déclarations du Roi, et ce fut le motif de son exil à Tonnerre, où il demeura quatre ans. Comme on n'ignorait pas les tentatives qu'il avait

NON

faites pour empêcher que les nouvelles maximes de Dupuy et de Févret ne prévalussent en France, et qu'on craignait qu'il n'écrivit sur ces matières dans les loisirs de son exil, on le transféra à la Bastille et l'on mit le scellé sur tous ses papiers, qui furent envoyés à Paris. La personne chargée de l'impression de l'ouvrage de M. Du Ferrier en avait alors fait imprimer les premières feuilles. Mais, craignant pour sa propre liberté, elle les supprima et rendit le manuscrit à un proche parent de l'auteur. Tant que M. Du Ferrier vécut, on s'abstint de le publier, de peur d'aggraver ses liens. Cette considération fut cause qu'après sa mort, on en usa de même en faveur de M. de Cambiac, son frère, enfermé aussi dans ce lieu de détention; et enfin, avec le temps, on ne parla plus de cet ouvrage, qui est demeuré manuscrit. On en conserve une copie à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, à Paris; et on y lit que l'ouvrage a subi tant de corrections et de ratures, qu'il est assez difficile d'y reconnaître les véritables sentiments de l'auteur » (*Vie de M. Olier*, 4^e édition, t. III, p. 235, 236).

D. — *De la Juridiction de l'Église*; fol. 405-513 du manuscrit, ou recueil précédent. L'ouvrage est divisé en quatre parties.

4. M. DALLET

? 1634-1700 ?

Antoine Dallet, né vers 1634 sur la paroisse de Saint-Sulpice, à Paris, fut admis de bonne heure par M. Olier au nombre des ecclésiastiques de sa Communauté. Il n'était encore que diacre lorsque son zèle pour la conversion des sauvages de la Nouvelle France le porta à s'offrir pour aller à Montréal. M. Olier le choisit en effet avec deux autres pour accompagner M. de Queylus, lorsque celui-ci s'embarqua, en 1657. La petite colonie arriva à Québec le 29 juillet, et à Villemarie au mois d'août suivant; mais M. Dallet ne fit pas en ce lieu un long séjour, ayant dû

bientôt
secrét
pouvo
vêque

Ord
état d
au Ca
ne pe
souffr
arrive
comm
M. Da
après
l'oblig
formic
siasitiq

Cep
tobre
Québe
qu'au
Villem
vages,
qu'il a

M. d
s'oppo
nouvea
et les t
pour l
bitants
que de
ayant
M. Dal
meura
memb
tour d
de voi
chevêq

bientôt retourner à Québec, où M. de Queylus, dont il était secrétaire, établit sa résidence durant dix mois, à cause des pouvoirs de Vicaire général que lui avait donnés l'archevêque de Rouen.

Ordonné prêtre le 15 août 1659, M. Dallet fut dès lors en état de travailler plus utilement à l'œuvre qui l'avait attiré au Canada; mais il ne tarda pas à éprouver que le bien ne peut se faire qu'au milieu des contradictions et des souffrances. Dans le courant d'octobre de cette année, il vit arriver à Montréal un nombre considérable d'hommes armés comme pour une expédition militaire. Ils avaient à leur tête M. Dargenson, Gouverneur de la Nouvelle France, lequel, après avoir signifié à M. de Queylus la lettre de cachet qui l'obligeait à repasser en France, devait le conduire sous cette formidable escorte à Québec, ainsi que deux autres ecclésiastiques du séminaire, du nombre desquels était M. Dallet.

Cependant, lorsque M. de Queylus s'embarqua, le 22 octobre 1659, son secrétaire, tombé malade en arrivant à Québec, ne put prendre la mer avec lui; ce n'est même qu'au printemps suivant qu'il fut en état de retourner à Villemarie. Il y travailla avec zèle à la conversion des sauvages, et l'on put dire, quand il repassa en France en 1664, qu'il avait ruiné sa santé dans les missions.

M. de Queylus ayant vu tomber, en 1668, les obstacles qui s'opposaient à son retour au Canada, M. Dallet l'y suivit de nouveau, et pendant quatre ans encore partagea les travaux et les fatigues que s'imposaient les prêtres de Saint-Sulpice pour la conversion des sauvages et le bien spirituel des habitants de Montréal. Il revint en 1671 avec M. de Queylus, que des affaires de famille rappelaient en France; et celui-ci ayant été nommé supérieur des prêtres du Mont-Valérien, M. Dallet s'agrégea aussi à cette Communauté, et lui demeura incorporé jusqu'à sa mort. Il en devint même l'un des membres les plus considérables, et en 1692, au deuxième tour de scrutin pour l'élection d'un supérieur, il eut autant de voix que M. de Mosny; mais celui-ci fut préféré par l'archevêque de Paris, auquel le choix avait été déferé. En

UOC

même temps qu'il était missionnaire du Mont-Valérien, M. Dallet était confesseur des religieuses de la Croix, à Rueil. C'est là qu'il écrivit les *Mémoires* dont nous allons parler, et qui renferment un grand nombre de faits intéressants dont il avait été témoin à Montréal ou à Québec. M. Dallet vivait encore en 1693 : du moins on le trouve protonotaire apostolique en 1692.

Ces deux *Mémoires* de M. Dallet ont été publiés dans le tome VII de *La Morale pratique des jésuites* (p. 326-343 de la seconde édition, sans lieu d'impression, 1716), et dans le tome XXXIV (p. 725-734) des *Œuvres de Messire Antoine Arnauld* (Paris et Lausanne, 1780, in-4°). L'éditeur de cette dernière collection dit dans une note préliminaire : « Les deux Mémoires qui composent ce chapitre avoient été envoyés de Paris à M. Arnauld, le 28 juin 1693, par un ami qui possédoit les originaux qu'il offroit d'envoyer, et qui en garantissoit la copie comme fort exacte. Cét ami tenoit ces deux Mémoires de M. Dallet... C'est à Ruel qu'il avoit écrit le premier, le 7 mai 1690. Il avoit raconté tout ce qu'il contient de vive voix, en 1685 et 1689, à l'ami en question, qui l'avoit écrit sur-le-champ, et qui trouva ce qu'il avoit écrit conforme à l'original. Le second Mémoire avoit été dressé d'après les conversations de M. Dallet, et celui-ci l'avoit corrigé de sa main, et le rendit ainsi original comme le premier. Nous tirons ces faits de la lettre originale de l'ami qui envoya ces Mémoires à M. Arnauld, laquelle est datée du 28 juin 1693 » (p. 724). Quoi qu'il en soit, il est regrettable que ces écrits aient été publiés par Antoine Arnauld et dans un tel ouvrage. Plusieurs, en effet, se croiront, *à priori*, le droit de suspecter ou l'honnêteté de l'éditeur, ou la véracité de l'auteur, bien que celui-ci n'avance rien qui n'ait été confirmé par les témoignages de M. Dollier de Casson, de M. Vachon de Belmont et autres auteurs contemporains. V. *Vie de M^{or} de Laval, premier évêque de Québec et apôtre du Canada*, par l'abbé Auguste Gosselin, Curé de Saint-Féréol ; Québec, 1890, in-8°, t. I, p. 188, 189.

Dans *La Morale pratique des jésuites représentée en plu-*

sieu
dan
1671
tiqu
cens
lopo
nues
plus
time
tout
et bi
toire
évêq
10 d
pouv
Dieu
vrag
— p
qu'il
mœt
étrai
sa di
à la
évêq
1767
asser
catio
lyte
ce g
daté
béati
titas
poni
scrip
peu
quan
osé -

sieurs histoires arrivées dans toutes les parties du monde, dans ce recueil condamné par décrets de l'Index des 30 juillet 1671 et 27 mai 1687, il y a pourtant des écrits très authentiques qui, bien certainement, ne sont pas atteints par cette censure générale de l'Index. Les lettres de l'évêque d'Angéopolis, Jean de Palafox, au Pape Innocent X, qui sont contenues au tome IV^e, ressemblent aux *Mémoires* de M. Dallet en plusieurs points, ceux-là précisément que quelques-uns estiment répréhensibles et calomnieux; avec cette différence, toutefois, qu'elles renferment des faits bien plus nombreux et bien plus graves, et qu'elles forment un véritable réquisitoire, dressé par un évêque et adressé par lui à l'évêque des évêques. Or, cependant, la Sacrée Congrégation des Rites, le 10 décembre 1760 et le 23 août 1766, a prononcé que « l'on pouvoit passer outre à l'examen des vertus du serviteur de Dieu, « tous les censeurs » chargés d'examiner tous les ouvrages de Palafox, y compris nommément les lettres susdites, — preuve qu'on les tient pour authentiques! — ayant déclaré qu'ils « n'y avoient rien aperçu contre la foi ni les bonnes mœurs, et n'y avoient trouvé aucune doctrine nouvelle et étrangère, ou opposée au sentiment commun de l'Église et à sa discipline » (Ces deux décrets sont rapportés *in extenso* à la suite de la *Vie du Vénérable Dom Jean de Palafox, évêque d'Angéopolis et ensuite d'Osma*; Cologne et Paris, 1767, in-8^e, p. 523-547). Bien plus, la Congrégation des Rites assemblée le 28 juillet 1777 n'ayant pas décrété la béatification du vénérable évêque, Pie IX, à la prière du P. Hippolyte de Saint-Calcedoine, postulateur à Rome des causes de ce genre pour l'ordre des Carmes Déchaussés, par un bref daté du 29 juillet 1852, a autorisé la reprise de la cause de béatification du serviteur de Dieu : *Benignè annuit* (Sanctitas Sua) *ut quæstio de virtutibus hujus servi iterum proponi valeat in novâ congregatione præparatoriâ cum iisdem scripturis*. Le R. P. Marcel Bouix, S. J., traducteur souvent peu fidèle des *Lettres* de Sainte Thérèse — on le verra bien quand paraîtra l'édition qui s'imprime actuellement — ayant osé — dans une brochure intitulée, *Le XIX^e siècle et Sainte*

NON

Thérèse (Paris, 1882, in-8° de 47 pages) — appeler le vénérable Palafox un « *triste personnage* », n'a pas craint non plus, après informations prises, dit-il, de nier l'authenticité de ce bref. C'était implicitement insinuer qu'il était l'œuvre du R. P. Hippolyte de Saint-Calcédoine, lequel avait authentiqué la pièce. « Comme on le pense bien, les Carmes, humiliés par cette accusation de *faux*, allèrent aussi aux informations. Le bref original fut trouvé dans les archives de l'Ordre, et, dit le R. P. Albert du Saint-Sauveur, nous en possédons une copie envoyée par N. T. R. P. Général, et certifiée authentique par le secrétaire de la Congrégation des Rites, lequel y apposa le sceau de son office le 12 janvier 1883 » (*Les Carmes Déchaussés et le R. P. Bouix, à l'occasion d'une récente préface*; par le P. Albert du Saint-Sauveur, des Carmes Déchaussés; Paris, 1885, in-8°, p. 4).

Au reste, si la Sacrée Congrégation de l'Index a frappé *La Morale pratique des jésuites*, elle n'a pas non plus épargné certains ouvrages entrepris cependant pour la réfuter. C'est ainsi que, le 22 décembre 1700, elle défendit de lire, *donec corrigatur*, le livre suivant, publié sous le voile de l'anonyme, mais que tout le monde sait être du P. Michel Le Tellier, jésuite : *Défense des nouveaux Chrétiens et des Missionnaires de la Chine, du Japon et des Indes; contre deux livres intitulés, La morale pratique des jésuites, et l'Esprit de M. Arnauld*; A Paris, chez Estienne Michallet, 1687, in-12. « Ce livre, dit Feller, fut censuré à Rome, à cause du peu de ménagement que l'auteur avait eu pour des adversaires respectables, et des sorties trop violentes qu'il s'était crues permises contre les détracteurs des nouvelles chrétiens » (*Dictionnaire biographique*, art. *Le Tellier*). Pour confirmer l'assertion de son confrère, le P. Bliard ajoute : « C'est pour cela *sans doute* que le général de son Ordre défendit ouvertement le P. Le Tellier devant le tribunal du Saint-Office » (*Les Mémoires de Saint-Simon et le Père Le Tellier, Confesseur de Louis XIV*, par le Père P. Bliard, de la Compagnie de Jésus; Paris, 1891, in-8°, p. 11); et il nous renvoie aux « Archives de la Compagnie de Jésus »...

On a
détails
note in
Colonie

Malgré
moires,
le P. d
Voir *Le*
d'après
p. 215 (c
faux au
enfin, sa

Laure
paroisse
le 29 jui
eut l'ava
la direc
tion. Ap
sage, en
durant u
nisière
néanmoins
ment ap
nant s'ét
qu'il par
M. Chén
vement
de ses gr
1654, et
même ar
Il fut v
pour aid

On a reproché à M. Faillon d'avoir emprunté quelques détails aux Mémoires de M. Dallet : il s'est justifié par une note insérée au tome II (p. 290, 291) de son *Histoire de la Colonie française au Canada*.

Malgré le discrédit que l'on a cherché à jeter sur ces Mémoires, ils ne laissent pas que d'importuner très visiblement le P. de Rochemonteix : il y revient à plusieurs reprises. Voir *Les jésuites de la Nouvelle France au XVII^e siècle, d'après beaucoup de documents inédits*; Paris, 1895, t. II, p. 215 (où l'auteur « aime mieux croire qu'on les attribue à faux au secrétaire de M. de Queylus »), et encore p. 220, et enfin, sauf omissions, p. 298.

5. M. CHÉNART

1625-1704

Laurent Chénart, né en 1625 à Paris, probablement sur la paroisse Saint-Eustache, entra au séminaire de Saint-Sulpice le 29 juillet 1645. Il n'était que tonsuré, et par conséquent, il eut l'avantage de se préparer à la réception des Ordres sous la direction de M. Olier, qui avait pour lui une vive affection. Après avoir reçu la prêtrise, M. Chénart fut, selon l'usage, envoyé à la Communauté des Prêtres de la paroisse, et durant un an ou deux, employé au ministère pastoral. Ce ministère convenait assez bien à ses goûts : il lui préférerait néanmoins encore celui des missions, auquel il fut effectivement appelé plus tard. En attendant, M. Olier, à qui M. Chénart s'était offert pour être membre de sa Société, voulut qu'il parcourût la carrière de la *licence* et du *doctorat*. M. Chénart obéit, et de 1652 à 1654, il s'appliqua exclusivement à l'étude et aux exercices que la Sorbonne exigeait de ses gradués. Il obtint la 27^e place parmi les licenciés de 1654, et reçut le bonnet de docteur le 4 novembre de la même année.

Il fut vraisemblablement aussitôt envoyé dans le Vivarais pour aider les missionnaires que M. Olier y employa pen-

NON

dant près de cinq ans. Nous lisons, en effet, dans la *Vie de M. Olier* (4^e édit., t. III, p. 386) que, dès le 27 octobre 1652, le fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, étant alors à Viviers, écrivait à M. de Bretonvilliers : « Dites à notre frère Chénart qu'il s'avance vite, et qu'il nous faudra le dépayser et le mettre dans le service pour le salut des âmes ». Mais au bout d'un an ou deux, M. Chénart dut concentrer son zèle dans l'étroite enceinte d'un séminaire.

Peut-être fut-il un des trois ecclésiastiques qui accompagnèrent M. de Queylus à Clermont, lorsqu'il y arriva, le 23 mai 1656, pour préparer l'ordination et jeter les fondements du séminaire. Ce qui est tout à fait certain, c'est que M. Chénart succéda, comme supérieur de cette maison, à M. Pierre Couderc, quand celui-ci devint vicaire de M. de Poussé, à la paroisse de Saint-Sulpice, dans les premiers mois de 1658 (1). Pendant les six années qu'il resta à Clermont, M. Chénart déploya de grandes qualités, et compléta heureusement, sous tous les rapports, l'œuvre commencée par ses prédécesseurs.

Lorsque M. de Bretonvilliers et ses trois consultants procédèrent, en 1659, à la nomination des neuf assistants qui, conjointement avec eux, devaient former l'Assemblée générale, leur choix tomba d'abord sur M. d'Hurtevent, ensuite sur M. Chénart. Celui-ci prit donc part aux délibérations de cette première Assemblée générale, qui dura douze jours (du 3 au 15 juillet 1659); puis il retourna au séminaire de Clermont, où il demeura encore cinq ans, malgré son peu de goût pour la vie sédentaire à laquelle son emploi le condamnait. Ses fonctions de supérieur et les quelques sermons qu'il prêchait de temps en temps à la cathédrale ne suffisaient pas à occuper sa grande activité : il aurait voulu qu'on lui permit de consacrer une partie de son temps à faire des missions aux peuples de la campagne.

Ne pouvant condescendre à ses désirs, M. de Bretonvilliers rappela M. Chénart à Paris, au plus tard pendant les vacances

(1) Pierre Couderc était frère aîné de Jean-Pierre Couderc, le controversiste, dont nous avons parlé au tome I, p. 83. Il mourut le 25 mai 1674. Cfr. *Vie de M. Olier*, 4^e édition, t. III, p. 276, 277.

de 1664.
veau au
nombre
Commun
été fait
M. Chénart
Sulpice.
Il sortit
la troisiè
que l'on

Il est d
les derni
pendant
religieuse
le 18 fév
Pas, âgé
Grillard,
son corps

1. — C
vie religi
le cours
de facilit
rent Chér
la veuve
de la Fon
pp. 325, s
probation
mière fois
corrigée;
les limina

L'appro
bonne, est
Visitation
sentir obl
qu'elle a
culté de P
sur les de

de 1664. M. Chénart fut alors probablement employé de nouveau au ministère de la paroisse; car, vers 1666, il était du nombre des prêtres qui entendaient les confessions dans la Communauté de M^{me} de Saujeon. M. Pierre Couderc ayant été fait supérieur des prêtres du Mont-Valérien en 1668, M. Chénart lui succéda de nouveau comme vicaire à Saint-Sulpice. Mais il ne remplit ces fonctions que peu de temps. Il sortit même de la Compagnie au mois de juin 1671, lors de la troisième Assemblée générale, à laquelle, pour des motifs que l'on ignore, il refusa obstinément de prendre part.

Il est difficile de dire à quel ministère M. Chénart consacra les dernières années de sa vie. Nous savons seulement que, pendant assez longtemps, il fut supérieur et confesseur des religieuses de la Visitation de la rue Saint-Jacques. Il mourut le 18 février 1704, sur la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas, âgé de 79 ans. Par les soins de son neveu Edme-Jacques Grillard, chanoine du Saint-Sépulcre et prieur de Vignoles, son corps fut porté à Saint-Eustache pour y être inhumé.

1. — *Considérations sur les principales obligations de la vie religieuse, pour servir de sujets de Méditation pendant le cours de l'Année.* Avec une Méthode qui donne beaucoup de facilité pour le saint exercice de l'Oraison. Par M^{re} Laurent Chénart, Prêtre et Docteur de Sorbonne; A Paris, chez la veuve de Laize-de-Bresche, rue Saint-Jacques, au-dessus de la Fontaine S. Benoist, à l'Image S. Joseph; 1687, in-12, pp. 325, sans les liminaires (30 feuillets), la Table et les Approbations (5 feuillets). « Achevé d'imprimer pour la première fois le 2 janvier 1687 ». — Seconde édition, revue et corrigée; Paris, chez Urbain Coustelier, 1692, pp. 324 sans les liminaires et la table.

L'approbation de M. Pirot, Docteur et Professeur de Sorbonne, est datée du 24 décembre 1686. « Tout l'Ordre de la Visitation, y est-il dit, et même tout l'état religieux se doit sentir obligé à la maison de la rue Saint-Jacques, de ce qu'elle a porté M. Chenart, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, à donner au public les réflexions qu'il a faites sur les devoirs essentiels du Cloître. Il y marque assez qu'il

en a étudié l'esprit avec application, et dans le même temps qu'il fait connoître quel il est, il donne le secret de le prendre. Il s'est acquis en cela tant d'expérience depuis qu'il est en place, pour donner d'office à de saintes filles des conseils conformes à leur vocation, ayant déjà auparavant si efficacement travaillé à la conduite des ecclésiastiques, que les personnes qui le connoissent ne seront pas surprises de trouver en cet ouvrage tant de lumières pour découvrir les obligations de la vie religieuse, et de si grands secours pour les remplir ».

Le privilège, daté du 29 août 1686, accorde pour huit ans la permission d'imprimer un livre intitulé, « *Considérations sur les principales obligations de la Vie chrétienne, religieuse et ecclésiastique* ». — A la fin, on lit : *Fin de la table du PREMIER volume.*

2. — *Considérations sur les principales obligations de la vie chrétienne, pour servir de sujets de Méditation pendant le cours de l'Année.* Avec une Méthode qui donne beaucoup de facilité pour le saint exercice de l'Oraison; par M^{re} Laurent Chenart, Prêtre et Docteur de Sorbonne; Paris, veuve de Laize-de-Bresche, 1687, in-12, pp. 355, sans l'Avertissement, la Méthode, la Table et les Approbations. — La *Méthode de l'oraison mentale* est un simple tirage de celle qui est imprimée dans le volume précédent, et il en faut dire autant pour celle du volume suivant. L'extrait du privilège formant le dernier feuillet de la feuille, on pourrait penser que ces deux derniers volumes ont été aussi *achevés d'imprimer le 2 janvier 1687*; mais cela n'est pas, puisque l'approbation des Docteurs, donnée pour les *Considérations sur la Vie chrétienne* et sur la *Vie ecclésiastique*, est du 1^{er} et du 5 avril 1687.

Dans l'*Avertissement*, reproduit en tête du volume suivant, l'auteur, s'adressant exclusivement aux prêtres, leur dit entre autres choses : — « Je divise cet ouvrage en deux parties. La première vous fait voir les principales obligations de la vie chrétienne : la seconde, celles de l'état ecclésiastique; l'une étant le fondement de l'autre, et la seconde sup-

posar
veut
petit
j'aug
je do
plus i
treti
ferai
et sav
m'en
autre
ces m
3.
la vie
penda
beauc
M^e Lau
chez l
les lin
Saint-
limina
Charle
in-12,
bation
Méd
tienne
donne
par M.
Sémin
2 in-18
édition
Ainsi q
tations
rectes
ouvrag
complé
des M

posant nécessairement la première... Si Dieu par sa bonté veut bien répandre ses grâces et ses bénédictions sur ce petit ouvrage que je lui offre derechef par son aimable Fils, j'augmenterai volontiers le nombre de ces considérations; je donnerai aussi au public un Cours de mission sur les plus importantes vérités de la Morale chrétienne, et des Entretiens sur toutes sortes de matières ecclésiastiques; je le ferai d'autant plus volontiers que des personnes vertueuses et savantes me l'ont souvent conseillé; une entre autres, m'en pressant davantage, me dit que je ne pouvais faire autre chose en l'état où je suis ». — Après la *Table*, on lit ces mots : « *Fin de la table du second volume* ».

3. — *Considérations sur les principales obligations de la vie ecclésiastique, pour servir de sujets de Méditation pendant le cours de l'Année.* Avec une Méthode qui donne beaucoup de facilité pour le saint exercice de l'Oraison. Par M^e Laurent Chénart, Prêtre et Docteur de Sorbonne. A Paris, chez la veuve de Laize-de-Bresches, 1687, in-12, pp. 417 sans les liminaires et la Table. — Paris, chez Pierre Morisset, rue Saint-Jacques, au Cœur-Bon, 1726, in-12, pp. 369, sans les liminaires (23 feuillets), la Table et l'Approbation. — Paris, Charles Leclerc, quai des Augustins, à la Toison-d'Or, 1734, in-12, pp. 369, sans les liminaires, la Table et les Approbations.

Méditations sur les principales obligations de la vie chrétienne et de la vie ecclésiastique, avec une Méthode qui donne beaucoup de facilité pour le saint exercice de l'Oraison; par M. l'abbé Chénart, Docteur de Sorbonne, Directeur au Séminaire de Saint-Sulpice; Paris, Adrien Leclère, 1826, 2 in-18, pp. XII-347, 326. — M. GOSSELIN est l'auteur de cette édition, sur laquelle ont été données les éditions suivantes. Ainsi qu'il le dit dans l'*Avertissement*, il a disposé les Méditations dans un meilleur ordre; corrigé les tournures incorrectes ou surannées, au point d'en faire, « à dire vrai, un ouvrage entièrement neuf sous le rapport du style; revu et complété l'ouvrage d'après une copie authentique » (le n^o 61 des Manuscrits du séminaire de Saint-Sulpice, in-fol. de

NON

305 pages); ajouté, pour certaines fêtes, « quelques Méditations inédites » composées par M. TRONSON pour le temps des vacances du séminaire de Saint-Sulpice », et qui sont ici distinguées par un astérisque. — Malheureusement, les détails biographiques sur M. Chénart, qu'on lit dans cet *Avertissement*, manquent en plusieurs points d'exactitude, et ces erreurs, comme on le pense bien, ont eu plus d'un écho (V. *L'Ami de la Religion*, t. XLII, p. 177, 178). Il est dit, par exemple, que ces Méditations « ont été rédigées à l'usage du séminaire de Saint-Sulpice », et que « l'auteur, un des premiers coopérateurs du pieux Olier dans l'établissement de ce séminaire, continua sous MM. de Bretonvilliers et Tronson à soutenir de tout son pouvoir cette œuvre si importante ». Or, la suite des faits exposés dans notre notice a montré que M. Chénart, quelle que fût, d'ailleurs, son estime pour l'œuvre spéciale de la Compagnie fondée par M. Olier, n'y a guère été appliqué que durant les années qu'il passa à Clermont. C'est là surtout qu'il composa les *Considérations*. Il est cependant vrai de dire, avec l'auteur de l'*Avertissement*, qu'on « peut regarder les *Méditations* de M. Chénart comme une fidèle expression de l'esprit et des sentiments qui animaient alors le séminaire de Saint-Sulpice ». Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur la *Méthode de l'oraison mentale*, que M. Chénart a mise en tête de son livre. Cette méthode, qui, dit-il, « paroitra nouvelle à quelques-uns, quoiqu'elle soit *la plus ancienne* », n'est autre, en effet, pour l'ensemble comme pour les détails, que la méthode d'oraison récitée et expliquée encore aujourd'hui dans les séminaires dirigés par Saint-Sulpice : on retrouve même dans celle-ci plusieurs membres de phrase empruntés textuellement à celle-là. On voit par là que, pendant son séjour au séminaire, M. Chénart s'était profondément pénétré de la doctrine et de l'esprit de M. Olier, et qu'il en fit toujours la règle de ses écrits et de ses pratiques de piété. C'est dans ce même esprit que, en 1690, quoique vivant loin de la Compagnie et de ses œuvres, il lui offrit de fonder une messe qui serait dite chaque jour en vue de remercier Dieu des grâces

qu'il a
ses cor
dation,
M. Olie
par la
encore
et mort
théolog
M. Lau
Guise po
la cure
nauté d
établie
Chénart
p. 531, n
Médit
325. Dan
premier
la fête
Temple
la Touss
de la Trè
1835, t.
Adrien L
2 in-18.
tations...
membre
Paris, Po
cette « n
auteur d
ques noi
donnée d
rigé d'au
en inséra
en a auss
Que n'a-t
inexactitu

qu'il a faites à la T. S.-Vierge; et M. Tronson, d'accord avec ses consultants, ne fit pas difficulté d'accepter cette fondation, parce que l'on y vit l'effet d'une dévotion inspirée par M. Olier. — L'auteur de l'*Avertissement*, trompé sans doute par la similitude — ou plutôt par l'identité — du nom, a encore confondu M. Laurent Chénart, Docteur de Sorbonne et mort en 1704, avec M. Pierre Chénart, simple bachelier en théologie, et mort le 2 juin 1694. C'est ce dernier, et non M. Laurent Chénart, que M. Tronson offrit à la duchesse de Guise pour faire des missions dans ses terres, et administrer la cure d'Alençon; c'est lui aussi qui y forma « une Communauté de prêtres, à l'imitation de celle que M. Olier avoit établie dans la paroisse de Saint-Sulpice », et dont M. Pierre Chénart avait fait partie (V. *Vie de M. Olier*, 4^e édit., t. II, p. 551, note).

Méditations... Paris, Adrien Leclère, 1835, 2 in-18, pp. 316, 325. Dans cette nouvelle édition, M. Gosselin a complété son premier travail en y ajoutant des méditations nouvelles sur la fête de Noël, l'Épiphanie, la Présentation de N.-S. au Temple, l'Ascension, le Sacré-Cœur de Jésus, la Fête-Dieu, la Toussaint, la Commémoration des Morts, et la Conception de la Très Sainte-Vierge (*L'Ami de la Religion* du 25 avril 1835, t. LXXXIV, p. 763). — Paris, 1841, 2 in-18. — Paris, Adrien Leclère, 1844, 2 in-18, pp. 316, 348. — Paris... 1854, 2 in-18. — Paris... 1860, 2 in-18 de 668 pages. — Méditations... revues avec soin par M. Gosselin et par un autre membre de la Compagnie de Saint-Sulpice; nouvelle édition; Paris, Poussiègue, 1888, 2 in-18, pp. 395, 392. Un *Avis* pour cette « nouvelle édition » nous apprend que « M. Gosselin, auteur de l'*Avertissement* qui précède, avait préparé quelques nouvelles méditations, depuis l'édition qu'il avait donnée du livre de M. Chénart, en 1835, et qu'il en avait corrigé d'autres ». Le nouvel éditeur a « profité de son travail en insérant ces méditations dans la présente édition », et il en a aussi « ajouté qui » lui « ont paru utiles au clergé ». Que n'a-t-il encore, dans ce même *Avertissement*, corrigé les inexactitudes par nous signalées tout à l'heure! — La

même observation s'applique à l'édition donnée en 1899 à Paris par le même libraire, laquelle est une pure réimpression de la précédente, page pour page, sauf le titre, où le nom de M. Icard nous est révélé comme étant le nom de l'« autre membre de la Compagnie de Saint-Sulpice » : *Méditations... revues par M. Gosselin et par M. Icard, de la Compagnie de Saint-Sulpice*. Ce dernier, d'après l'éditeur, serait auteur de trois ou quatre Méditations parmi celles qui ont été ajoutées, entre autres de la CXXXII^e, pour la fête des Apôtres S. Pierre et S. Paul.

4. — *Instruction pour bien administrer et recevoir les Sacremens, visiter les malades et se préparer à la mort, avec une Methode pour faire utilement le Catéchisme*; par M. Chenart, Prestre et Docteur de Sorbonne; Paris, chez la V. de Laize-de-Bresche, 1687, in-12, pp. 214, sans l'Avertissement (9 pages) et le Privilège (1 feuillet) accordé pour six années, le 14 août 1687. « Achevé d'imprimer pour la première fois le 20 septembre 1687 ».

5. — *Discours de morale sur divers sujets*, en faveur des Curez, Vicaires et Ecclésiastiques de la campagne, pour l'instruction des peuples, et très utiles à ceux qui s'emploient dans les Missions; par M. Laurent Chénart, Docteur de Sorbonne; Paris, Edme Couterot, 1693, 2 vol. in-12. L'Approbation du docteur Pirot est du 13 mars 1692. « Il y a douze discours dans le premier tome et quinze dans le second. Les sujets que cet ouvrage contient sont les plus communs et les plus nécessaires à l'instruction des peuples. Les preuves ne pouvoient être plus solides, puisqu'elles sont tirées de l'Écriture-Sainte, expliquée selon le sentiment des anciens Pères » (*Journal des Savants*, décembre 1693, in-4^o, p. 400).

Discours sur divers sujets de morale, touchant la Nécessité de ne point différer sa conversion; les Remords de Conscience; la Grièveté des péchés des chrétiens; le petit nombre des Élus; le Pardon des ennemis; les Réponses aux excuses que l'on propose pour ne point pardonner à ses ennemis; le Mépris et la Haine du Monde; le Jugement dernier; la Confession et sur les conditions nécessaires pour la bien faire; la

nécessi
que rec
l'absolu
sions; p
bonne.
Saint-Ja
Privilèg
Tables.

Disco
table Co
Colère;
Parjure
des Fêt
rations;
chute a
Très Sai
teur de
terot, ru
bation e
et les Ta

C'est
l'*Averti*
ainsi : «
que j'ai
nière si
le sera
Entretien
cessité e
Avantag
en certa
ceux qui
j'adresse
Dieu surt
les grâce
tous mes
peu de te
Discou

nécessité et utilité de la Confession générale; les Avantages que reçoivent les pénitens, leur différant en certains cas l'absolution; la Contrition; la Satisfaction; la Fuite des occasions; par M^{re} Laurent Chénart, Prêtre et Docteur de Sorbonne. *Tome premier*. A Paris, chez Edme Couterot, rue Saint-Jacques, au Bon Pasteur; 1694. Avec Approbation et Privilège du Roy, in-12, pp. 350, sans les liminaires et les Tables.

Discours sur divers sujets de morale, touchant la véritable Conversion; la Mort; les peines de l'Enfer; l'Envie; la Colère; l'excès au boire et au manger; le Jurement et le Parjure; la Médisance; la Sanctification des Dimanches et des Fêtes; l'Usure; la Correction Fraternelle; les Préparations à la Confession; le bon usage des Sacremens; la Rechute au péché; la véritable et solide Dévotion envers la Très Sainte-Vierge; par M^{re} Laurent Chénart, Prêtre et Docteur de Sorbonne. *Tome deuxième*. Paris, chez Edme Couterot, rue Saint-Jacques, au Bon Pasteur; 1694. Avec Approbation et privilège du Roy, in-12, pp. 372 sans les liminaires et les Tables.

C'est ici la *seconde* édition de ces deux volumes. Dans l'*Avertissement* placé en tête du troisième, l'auteur s'exprime ainsi : « Les deux premiers tomes des *Discours de Morale* que j'ai donnés depuis peu au public ont été reçus d'une manière si favorable, que j'ai lieu d'espérer que ce troisième ne le sera pas moins. J'ai ajouté au premier tome deux autres Entretiens qui m'ont paru fort importants : l'un est de la *Nécessité et utilité de la Confession générale*; et l'autre, des *Avantages que reçoivent les Pénitens lorsqu'on leur diffère en certains cas l'absolution.....* Je supplie très humblement ceux qui liront ceci, et particulièrement mes confrères à qui j'adresse ces *Discours de Morale*, de vouloir bien remercier Dieu surtout au saint Autel, par son aimable Fils, de toutes les grâces et bénédictions qu'il a bien voulu répandre sur tous mes petits ouvrages, qui ont tous été r'imprimez en fort peu de tems.... »

Discours sur divers sujets de Morale, touchant l'import-

NON

tante affaire du Salut; la Parole de Dieu; l'Horreur du Péché; le Péché d'habitude; la Superbe; l'Avarice; l'Impureté; le Blasphème; le péché de Scandale; la Communion indigne; la tyrannie des Passions; la Mort des Pécheurs; l'Éternité des peines de l'Enfer; les peines du Purgatoire; la Prière; la Persévérance; par M^{re} Laurent Chénart, Prêtre et Docteur de Sorbonne. *Tome troisième*. Paris, chez Edme Couterot, rue Saint-Jacques, au Bon Pasteur; 1694. Avec Approbation et privilège du Roy, in-12, pp. 386 sans les liminaires, l'Avertissement et les Tables.

Discours sur divers sujets de Morale, touchant les Promesses du Baptême; l'Injure faite à Dieu; la servitude du Péché; la Restitution; l'Endurcissement; la mauvaise Honte; le bon Propos; la Sainte Communion; le Mariage; l'Idée d'un saint Mariage; les Obligations des Pères et Mères envers leurs enfans; le Devoir des Enfans envers leurs parens; les Devoirs des Maîtres, etc.; l'Obligation d'aimer Dieu; l'Imitation de J.-C.; la nécessité de se Sauver; l'usage de l'Extrême-Onction; la Mort des Bons; le bon usage des Souffrances; la Gloire des Bienheureux; par Messire Laurent Chénart, Prêtre et Docteur de Sorbonne. *Quatrième Tome*. A Paris, chez Edme Couterot, rue Saint-Jacques, au Bon Pasteur; 1696. Avec Approbation et privilège du Roy, in-12, pp. 476, sans la Dédicace adressée à M. de Noailles, Archevêque de Paris, la Table des Discours, l'Approbation du Docteur Pirot (la même textuellement que celle des tomes précédents, mais datée du 16 février 1696), l'extrait du Privilège (le même aussi que pour les trois premiers volumes), à la suite duquel on lit : « Achevé d'imprimer pour la première fois le 18 février 1696. — Ce volume diffère des autres en ce qu'il n'a pas de Table des matières à la fin. — *L'Idée d'un saint Mariage* a été réimprimé dans *Les Magnificences de la Religion...* par l'abbé A. Henry, série III, t. IX, p. 31.

Discours sur divers sujets de morale; par M. Laurent Chénart, prêtre et docteur de Sorbonne; Paris, Denis Mariette, 3 in-12. Tome I, 1702, pp. 365 sans l'*Avertissement* et les tables; Tome II, 1703, pp. 493 sans l'Approbation et les

tables; To
vilège.

Les *Dis*
primés par
selle des C
t. XC, gr. i

Noël Cho
30 ou le 31
qu'il gouve
durant plus
Dieu de cet
furent des
estimés. Il
suite dans
grand espi
conduite, o
château d'A
avait transf
remplir dan
charge, il ne
prendre, il
attention à
velles décou
nistrer les l
qu'alors aux
au fameux
lumières, et
sement du l
C'est donc
M. Chomel p
il dut sa rép
donna au pu

tables; Tome III, 1703, pp. 426, sans l'Approbation et le privilège.

Les *Discours sur divers sujets de morale* ont été réimprimés par M. Migne dans sa *Collection intégrale et universelle des Orateurs chrétiens*; deuxième série; Paris, 1866, t. XC, gr. in-8°, col. 801-1402.

6. M. CHOMEL

? 1632-1712

Noël Chomel, né à Paris vers l'an 1632, mourut à Lyon, le 30 ou le 31 octobre 1712, curé de la paroisse Saint-Vincent, qu'il gouverna pendant plus de trente ans, après avoir été durant plusieurs années administrateur et économiste de l'Hôtel-Dieu de cette même ville. Plusieurs membres de sa famille furent des médecins éminents et composèrent des ouvrages estimés. Il fut admis au séminaire de Saint-Sulpice, et ensuite dans la Compagnie. Comme on reconnut en lui un grand esprit d'ordre et de détail, avec de l'activité et de la conduite, on le chargea de régir les biens dépendants du château d'Avron, près de Vincennes, où M. de Bretonvilliers avait transféré la *Solitude*. « Comme M. Chomel vouloit remplir dans la dernière exactitude tous les devoirs de sa charge, il ne se contentoit pas de réfléchir avant que d'entreprendre, il réfléchissoit encore après avoir exécuté. Cette attention à toutes ses démarches lui fit faire bien de nouvelles découvertes dans l'OEconomie et dans l'art d'administrer les biens de campagne, qui avoient échappé jusqu'alors aux plus éclairés. Il communiqua ces découvertes au fameux M. de la Quintinie, qui lui donna de nouvelles lumières, et qui fit de notre auteur son élève » (*Avertissement du libraire*, en tête du *Dictionnaire économique*). C'est donc lorsqu'il était membre de la Compagnie que M. Chomel prépara les matériaux du grand ouvrage auquel il dut sa réputation. Il était âgé d'environ 76 ans quand il le donna au public; semblable en cela au célèbre Varron, le-

quel n'écrivit son traité *De Re rusticâ* qu'après avoir atteint sa 80^e année, ainsi qu'il le dit lui-même au commencement de cet ouvrage. — Cfr. *Biographie universelle* et *Biographie générale*, art. *Chomel*. — *Histoire des Lyonnais*, part. 2, p. 177. — *Règlements faits par M^{sr} l'Archevêque de Lyon*, Camille de Neufville, au sujet des différends meus entre le Curé de la paroisse de Saint-Vincent de Lyon, et les Marguilliers et Fabriciens de ladite paroisse; Lyon, Antoine Jullieron, 1690, in-12. (*Catalogue de la Bibliothèque lyonnaise de M. Coste*, par Aimé Vingtrinier; Lyon, 1853, in-8^o).

1. — *Recueil de plusieurs lettres familières d'un curé*, adressées à d'autres curés, contenant diverses pratiques pour sanctifier les paroisses; ouvrage très utile à M^{rs} les Pasteurs, Confesseurs, et autres qui ont soin de la direction des Ames; nécessaire aux Chefs de famille; et profitable au soulagement des Pauvres; A Lyon, chez Jean-Baptiste de Ville, rue Merciere, à la Trinité; 1693, in-12, pp. 377, sans les tables qui sont à la fin (11 pages) et sans les liminaires, savoir : — *Dédicace* à M^{sr} Claude de S. George, Archevêque et Comte de Lyon (5 pages), et signée, CHOMEL, *Curé de S. Vincent*; — *Oraison à J.-C., Souverain Pasteur* (6 pages); — *Préface*, que l'auteur termine ainsi : « J'ai fait imprimer en petits livrets diverses matières contenues en ce volume : l'Avis d'un Curé à ses paroissiens touchant le sacrement de Pénitence; celui qu'il donne à ceux qui se présentent au Mariage, aux Peres et aux Meres touchant leurs obligations envers leurs enfans, aux Servantes pour bien servir leurs Maitres et Maitresses; enfin, ceux qu'il donne à ses paroissiens pour inspirer l'amour pour son église, et le Discours de S. François de Sales sur ce sujet »; — *Avis* (2 pages); — enfin, *Approbatons*, dont la première est celle de M. Cohade, Docteur en théologie de la Maison et Société de Sorbonne. Il y a dix-neuf lettres : chacune porte une date différente : la première est du 19 mars 1682; la dix-neuvième est du 3 janvier 1693.

L'approbation du docteur Cohade est curieuse et mérite d'être citée. « On se contente ordinairement, dit-il, de trois qualités pour être un bon pasteur : d'être appliqué à Dieu, à

soi-m
M. CH
une q
notre
elles
presse
contin
il s'in
tiques
pour
potag
boisse
des ru
toute
l'assic
respir
Lyon,
sujet
de pa
divine
qu'au
entrei
bon g
de ce
le fai
bateu
est in
la mé
aprob
après
consic
(*Élog*
p. 123
2.
de 4
Lyon,
par la

soi-même, et à son troupeau. Elles ne suffisent pas pour M. Chomel, Curé de S. Vincent de cette ville; il en ajoute une quatrième, qui est d'être appliqué à tous les curés de notre France par un commerce de lettres qui portent avec elles une communication de lumières et de charité. Cet empressement l'engage à des veilles fréquentes et des courses continuelles, à écrire incessamment des lettres, par lesquelles il s'instruit ou il s'informe à fournir et à recevoir des pratiques pour adorer les Mystères de Jésus-Christ, et des avis pour sanctifier les paroisses, à donner la composition des potages et des bouillons pour la nourriture des pauvres, des boissons à peu de frais pour leur rafraîchissement, et enfin des remèdes salutaires à leur santé. C'est ce soin qu'il a de toutes les églises, qui attire sur lui une foule d'affaires, qui l'assiègent tous les jours, et qui l'ont obligé, pour pouvoir respirer, d'imprimer ce recueil dont il favorise le public. A Lyon, ce 13 juillet 1693 ». — Voici les réflexions que fait, au sujet de cette approbation, André Renaud dans sa *Manière de parler la langue française* (Lyon, 1697, in-12) : « Tout est divinement tourné dans cette Aprobation; il n'est pas jusqu'aux potages des pauvres, où l'illustre Aprobateur ne fasse entrer un certain sel qui plait extrêmement aux gens de bon goût. Tous ceux qui ont l'honneur de connaître l'auteur de ce livre (Et qui ne le connoitroit pas? son zèle universel le fait connoître à tout le monde) conviennent que l'aprobateur Official a caractérisé l'auteur curé; que ce caractère est indélébile; qu'on le trouvera gravé profondément dans la mémoire de la postérité la plus reculée; et qu'enfin, une aprobation si juste peut servir à M. Chomel d'oraison funèbre après sa mort, selon la belle pensée d'un homme également considérable par sa piété, par son savoir et par sa charge » (*Éloges de quelques auteurs françois*; Dijon, 1742, in-8°, p. 123-125).

2. — *Lettre d'un Curé à un autre*; sans frontispice, in-8° de 4 pages. Elle est signée, *Chomel*, curé de S. Vincent de Lyon, et datée du 12 mars 1703. C'est une sorte de circulaire par laquelle l'auteur répond à d'autres curés qui l'avaient

NON

interrogé, en indiquant sommairement le sujet traité dans les *Lettres* précédentes, et dans sept autres ajoutées postérieurement. Le recueil complet se trouvait chez Jean Viret, rue Mercière, au coin de la rue Ferrandière, et se vendait 15 sols. A la fin (p. 4), M. Chomel annonce son *Dictionnaire économique*, qui doit être « in-folio, comme Furetière. Il est vrai, ajoute-t-il, qu'il ne paraîtra pas de quelques années, car il faut beaucoup de temps au docteur qui doit l'approuver pour le lire, et ensuite de l'impression ». L'auteur fait don de son manuscrit aux filles de la Communauté de S. Vincent, « pour que le profit qui en pourra venir contribue à la réception de quelques filles d'honneur qui ne peuvent être religieuses, n'ayant pas de quoi, et qui néanmoins veulent vivre dans le célibat le reste de leur vie ».

3. — *Dictionnaire œconomique, contenant divers moyens d'augmenter et conserver son bien, et même sa santé.* Avec plusieurs remèdes assurez et éprouvez pour un très grand nombre de maladies, et beaucoup de beaux secrets pour parvenir à une longue et heureuse vieillesse. Quantité de moyens pour élever, nourrir, guérir et faire profiter toutes sortes d'animaux domestiques, comme brebis, moutons, bœufs, chevaux, mulets, poules, abeilles et vers à soie. Différens filets pour la pêche et la chasse de toute sorte de poissons, oiseaux et animaux, etc. Une infinité de secrets découverts dans le Jardinage, la Botanique, l'Agriculture, les terres, les vignes, les arbres; comme aussi la connaissance des plantes des pays étrangers, et leurs qualitez spécifiques, etc. Les moyens de tirer tout l'avantage des fabriques de savon, d'amidon; filer le coton, et faire à peu de frais des pierreries artificielles fort ressemblantes aux naturelles; peindre en mignature sans sçavoir le dessein, et travailler les bayettes ou étoffes établies nouvellement en ce Royaume pour l'usage de ce pays et pour l'Espagne, etc. Les moyens dont se servent les marchands pour faire de gros établissemens; ceux par lesquels les Anglois et les Hollandois se sont enrichis, en trafiquant des chevaux, des chevres et des brebis, etc. Tout ce que doivent faire les Artisans, Jardiniers, Vignerons, Mar-

chands, l
trats, Offi
qualité et
Chacun se
chant ce
par ordre
Par M^r N
Vincent d
et se vend
la Grand'
vend à Pa
2 in-fol. d
pp. 136; 2
5^e partie,
pp. 156; 2
— V. Jor
1709, p. 3
l'auteur d
de Chomel
gations d
augmenté
p. 213, 21
M. Chomel
de ses 2
règles et
femmes;
de chambr
tranchés
Supplé
moyens
santé; (C
Chasse,
Curé de
Antoine
d'exemp
décembr
p. 438, 4

chands, Négocians, Banquiers, Commissionnaires, Magistrats, Officiers de Justice, Gentilshommes, et autres d'une qualité et d'un emploi plus relevé, pour s'enrichir, etc. Chacun se pourra convaincre de toutes ces veritez, en cherchant ce qui lui peut convenir, chaque chose étant rangée par ordre alphabétique comme dans les autres Dictionnaires. Par M^r Noël Cuomel, Prêtre, Curé de la paroisse de Saint-Vincent de la ville de Lyon; imprimé aux dépens de l'auteur, et se vend à Lyon, chez Pierre Thend, imprimeur-libraire, à la Grand'-ruë de l'Hôpital, à l'enseigne de Saint-Roch; et se vend à Paris chez Le Conte et Montalant, libraires; 1709, 2 in-fol. divisés chacun en cinq parties: — Tome I, 1^{re} partie, pp. 136; 2^e partie, pp. 108; 3^e partie, pp. 94; 4^e partie, pp. 52; 5^e partie, pp. 56; — Tome II, 1^{re} partie, pp. 136; 2^e partie, pp. 156; 3^e partie, pp. 52; 4^e partie, pp. 116; 5^e partie, pp. 68. — V. *Journal des Savants*, Supplément du dernier aoust 1709, p. 316-323. *Journal de Verdun*, octobre 1709, p. 258: l'auteur de l'article y critique assez spirituellement le livre de Chomel touchant ce qui y est dit sur le nombre des obligations de chaque état, et sur les moyens qu'il donne pour augmenter et conserver son bien; voir aussi septembre 1711, p. 213, 214. *Mémoires de Trévoux*, mai 1710, p. 906-912. — M. Chomel inséra dans son *Dictionnaire* plusieurs extraits de ses *Lettres* imprimées précédemment, concernant les règles et devoirs des Congrégations, soit d'hommes, soit de femmes; les curés, les vicaires, les marchands, les femmes de chambre, les postillons, etc. Tous ces détails furent retranchés dans l'édition de 1767.

Supplément au Dictionnaire Economique, contenant des moyens pour conserver et augmenter son bien et même sa santé; (Explication des termes de l'Agriculture, de la Chasse, de la Pêche, et de la Chymie; par M^r Chomel, Curé de St-Vincent de Lyon); Lyon, chez Jacques Guerrier et Antoine Besson, 1712, in-fol., pp. 136. Tiré à un petit nombre d'exemplaires. — *Journal de Verdun*, septembre 1712, p. 217; décembre 1712, p. 439. *Mémoires de Trévoux*, mars 1713, p. 438, 459.

NON

Dictionnaire œconomique... Seconde édition, revue, corrigée et augmentée d'un très grand nombre de découvertes et secrets utiles à tout le monde, et dans laquelle on a placé le *Supplément* selon l'ordre alphabétique; enrichie d'un grand nombre de Figures; par M. Noel Chomel, Curé de la paroisse de S^t-Vincent de Lyon; A Lyon, et se vend à Paris chez Étienne Ganeau et Jacques Estienne; 1718, 2 in-fol., coll. 1568, 1465. *Journal des Savants*, 19 décembre 1718, p. 657, 658 : on y reproduit l'*Avis* qui fait connaître les améliorations apportées à cette nouvelle édition. *Journal de Verdun*, décembre 1718, p. 382. — Paris, 1730, 2 in-fol.

Dictionnaire œconomique... Troisième édition, revue, corrigée et augmentée d'un très grand nombre de nouvelles découvertes et secrets utiles à tout le monde, par M. P. Danjou, Prêtre; enrichie d'un grand nombre de figures; Lyon, chez les frères Bruyset, rue Mercière, au Soleil et à la Croix-d'Or; 1732, 2 in-fol., t. I, coll. 1656, sans les liminaires (5 feuillets), et ci pour la Table des matières; t. II, coll. 1570 et LXXXVI pour la Table des matières. *Journal des Savants*, année 1732, p. 395. — Amsterdam, 1732-1740, 4 vol. in-fol. grand papier impérial, figures de B. Picart. « Les sieurs Mortier et Cowens, libraires à Amsterdam, ont annoncé une nouvelle édition du *Dictionnaire œconomique* augmentée et retouchée, avec des figures gravées par Picart. Il est bon d'avertir que ce n'est qu'une copie de la seconde édition qui ne contient que 200 feuilles; ce qui suffit pour en faire connaître la différence d'avec la troisième édition, augmentée de plus d'un quart, qui se vend chez Étienne Ganeau et la veuve Estienne, et contient 430 feuilles. On ne sait, au reste, comment M. Picart a souffert que l'on se servit de son nom pour relever le mérite des figures, qui sont, du moins en partie, assez mauvaises » (*Journal de Verdun*, septembre 1732, p. 234. Voir aussi, janvier 1742, p. 73). — Paris, v^o Estienne, 1740, 2 in-fol. — Quatrième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par divers curieux, et par J. Marret, Docteur en médecine; enrichie de figures nouvellement dessinées et gravées par un disciple de feu B. Picart le Romain;

dédié à So
Lorraine e
Commercy
pp. 424 sa
au Diction
par divers
figures; P
2 in-fol., e
p. 254. Jo
Diction
les terres,
l'établisse
turels qu'
arbres (fo
gent les l
chiens, e
vers à so
profits et
objet qui
filets, piè
liqueurs,
cription
mens, à
décorer
ladies et
à la méc
leurs div
employe
droits se
sastique
etc., et
Chomel,
entièren
par M. d
Estienne
D'après
édition

dédié à Son Altesse Royale Madame, Duchesse douairière de Lorraine et de Bar, Princesse souveraine de Commercy; A Commercy, chez Henri Thomas et compagnie, 1741, 2 in-fol., pp. 424 sans les liminaires (6 feuillets), 400. — *Supplément au Dictionnaire œconomique... considérablement augmenté par divers curieux, enrichi d'un tres grand nombre de figures*; Paris, chez les veuves Estienne et Ganeau, 1743, 2 in-fol., coll. 1638, 1326. *Journal des Savants*, année 1743, p. 254. *Journal de Verdun*, avril 1743, p. 265.

Dictionnaire œconomique, contenant l'art de faire valoir les terres, et de mettre à profit les endroits les plus stériles; l'établissement, l'entretien et le produit des prés, tant naturels qu'artificiels; le Jardinage, la culture des vignes, des arbres (forestiers et fruitiers) et des arbustes; le soin qu'exigent les bêtes à cornes et celles à laine, les chevaux, les chiens, etc.; la façon d'élever et gouverner les abeilles, les vers à soie, les oiseaux; on y trouve un ample détail des profits et agremens que procurent les biens de campagne: objet qui comprend la chasse, la pêche, la fabrication des filets, pièges, etc.; l'apprêt des alimens; la composition des liqueurs, confitures et autres choses d'office; une exacte description des végétaux les plus propres à nous servir d'alimens, à favoriser l'exploitation des biens de campagne, à décorer les jardins; des instructions pour prévenir les maladies et pour les guérir; la connaissance des plantes utiles à la médecine, à la teinture et à d'autres arts; le détail de leurs diverses propriétés, leur culture et les moyens de les employer; avec une idée sommaire de ce qui concerne les droits seigneuriaux et ceux des Communautés et des ecclésiastiques, par rapport aux biens de campagne, etc., etc., etc.; ouvrage composé originairement par M. Noel Chomel, Curé de Saint-Vincent, à Lyon; Nouvelle édition, entièrement corrigée et très considérablement augmentée par M. de La Marre; A Paris, chez Ganeau, Bauche, les frères Estienne et d'Houry, 1767, 3 vol. in-fol., pp. xvi-959, 919, 910. D'après le *Journal des Savants* (année 1767, p. 835), cette édition coûtait 78 livres reliée.

NON

L'ouvrage de M. Chomel a été traduit en allemand, Leipsick, 1750; en anglais, par Robert Bradley, Londres, 1722 et 1735; et en flamand, Leyde, 1743.

Habent sua fata libelli! L'immense *Dictionnaire économique* qui a eu tant d'éditions et tant d'éditeurs, tant de traducteurs en tant de langues, n'est guère plus aujourd'hui qu'un meuble de luxe — ou un embarras — dans une bibliothèque! « Cet ouvrage, dit l'auteur du *Manuel du libraire*, est particulièrement aujourd'hui fort arriéré, ce qui en réduit beaucoup l'utilité ». Ceux qui l'ont remplacé ont eu ou auront, à leur tour, le même sort. En quel crédit sont présentement les fameux *Manuels Roret*? Et le *Dictionnaire universel de la vie pratique à la ville et à la campagne*, malgré tous ses suppléments passés et futurs, n'ira-t-il pas lui-même rejoindre ceux du *Dictionnaire économique*? Hélas! du train dont marche à présent la fabrication de toutes choses, on ne peut être assuré de rien : qui oserait répondre que, dans cinquante ans, dans vingt ans, l'omelette se fera encore *avec* des œufs de poule?

7. M. DE CHAMPFLOUR

ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE

1646-1724

Étienne de Champflour, un des plus saints et des plus grands évêques de France au xvii^e siècle, naquit à Clermont-Ferrand le 19 mai 1646 (1). Dix jours après sa nomi-

(1) Cet article a déjà paru dans nos *Mélanges de biographie et d'histoire* (Bordeaux, Feret, 1885, in-8°, p. 139-181; *Étienne de Champflour avant son épiscopat*). Il avait pour but de combler les lacunes d'une notice sur le saint évêque de La Rochelle publiée par M. Braud, Curé d'Écoyeux (Charente-Inférieure), dans le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes* (janvier, février et mars 1883), et ensuite tirée à part sous ce titre : *Étude historique; M^r Étienne de Champflour, 4^e évêque de La Rochelle*, par l'abbé Stanislas Braud; La Rochelle, 1883, in-8° de 78 pages. L'auteur avait ignoré que, long-

nation à l'ép
qui paraît bi
probableme
phique, pré
personne du
brièvement
pas d'origin
« un homma
duc de Sain
« La fam
ciennes de
1542, Jean
de Clermon

temps avant
la Compagnie
Simon et le
Père P. Bliar
VII, pag. 114-

(1) Ce mém
Nationale, I
aussi dans le
de noblesse :
conseiller, lie
de Clermont
de Clermont-
relatif à la
Bibliothèque
(2) *Mémoi*
t. V, p. 413.

(3) On trou
vivant en 14
marié en 150
rite Mauguir
Champflour,
1553 ». Il fut
en 1565 à Cla
chedung, et
l'aîné, « *Gér*
épousa en 16
Présidial de
François, fu

nation à l'épiscopat, savoir le 10 janvier 1703, un anonyme qui paraît bien renseigné envoyait de Clermont à Gagnières, probablement sur sa demande, une petite notice biographique, précieuse par les détails qu'elle renferme sur la personne du prélat et sur sa famille (1). Je les rapporterai brièvement pour montrer que si M. de Champflour n'était pas d'origine princière ou ducale, il n'était cependant pas « un homme de néant », comme le lui reproche l'orgueilleux duc de Saint-Simon (2).

« La famille de Champflour se trouve une des plus anciennes de la province d'Auvergne, puisque, dès l'année 1542, Jean de Champflour, un de ses ancêtres, était échevin de Clermont (3). La considération dans laquelle cette famille

temps avant de devenir évêque, M^{re} de Champflour avait appartenu à la Compagnie de Saint-Sulpice. — Voir aussi *Les Mémoires de Saint-Simon et le Père Le Tellier, Confesseur de Louis XIV*, par le Père P. Bliard, de la Compagnie de Jésus; Paris, 1891, in-8°, chap. V-VII, pag. 114-185.

(1) Ce mémoire fait partie du recueil Gagnières, à la *Bibliothèque Nationale*, Fonds latin, n° 17,028, fol. 109-113. Le même dépôt possède aussi dans le *Nouveau d'Hozier*, n° 1,715, fol. 5-8, une copie des lettres de noblesse accordées, au mois d'octobre 1749, à Jean Champflour, conseiller, lieutenant particulier de la Sénéchaussée et siège Présidial de Clermont en Auvergne. Voir encore, à la Bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand, le manuscrit coté n. 560 : *Dossier généalogique relatif à la famille Champflour (Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Clermont-Ferrand)*; Paris, 1890, in-8°, p. 130).

(2) *Mémoires complets et authentiques*, édit. Chéruel; Paris, 1856, t. V, p. 413.

(3) On trouve même un François de Champflour mentionné comme vivant en 1480. Jean de Champflour, dont parle notre anonyme, s'était marié en 1504 à Marie de Preux, fille de Jean de Preux et de Marguerite Mauguin. Le trisaïeul d'Étienne de Champflour était « Claude de Champflour, seigneur des Granges, né en 1509, élu de Clermont en 1553 ». Il fut père de *Guillaume* de Champflour, né en 1542, qui, « marié en 1565 à Claua de Crespat, fille de Claude, écuyer, seigneur de Rochedung, et de Jehanne de Veiny d'Arbouze », en eut cinq enfants dont l'aîné, « *Géraud* de Champflour, seigneur de Loradoux, né en 1578 », épousa en 1602 « Michelle Taillandier, fille de noble Jean, conseiller au Présidial de Clermont, et d'Anne de Ribeyre »; et le troisième, nommé François, fut « religieux bénédictin, prieur de Cussac et de Saint-

UOC

se conserve depuis longtemps est justifiée par un acte capitulaire de la cathédrale de Clermont, qui permit en l'année 1633 à Géraud de Champflour de faire orner une chapelle près du chœur, où étoit le tombeau de ses ancêtres, et qui devoit servir de sépulture à lui et à ses descendants. » Cette chapelle étoit dédiée à sainte Agathe, d'après les auteurs de la *Gallia christiana* (t. II, col. 316).

La maison de Champflour n'étoit pas moins « considérable par elle-même et par ses alliances. Le grand-père de l'évêque de La Rochelle étoit Géraud Champflour, homme de mérite et de beaucoup de crédit, qui fut dès 1604 conseiller et garde des sceaux de la Cour des Aides de Clermont », et contribua plus que tout autre à ce que cette Cour, créée en 1557 et établie d'abord à Mont-Ferrand, fût transportée à Clermont; ce qui eut lieu en vertu d'un édit donné par Louis XIII, au mois d'avril de l'année 1633. Plus tard, Géraud fut honoré d'une place de Conseiller d'État. « Il étoit fort estimé de M. le maréchal d'Effiat », qui le fit « intendant de sa maison et de ses affaires. Le maréchal l'honoroit d'une affection particulière, et par son testament, il lui légua une pension viagère de deux mille livres. Ce Géraud fut marié avec damoiselle Michel Taillandier, de très bonne famille de cette ville, de laquelle il eut six enfants (1), qui furent tous

Robert de Montferrand » (Braud, *Études historiques; Monseigneur Étienne de Champflour, 4^e évêque de La Rochelle*; La Rochelle, 1883, in-8°, p. 72-74). Ce dernier fut un « poète distingué ». J'ai vu de lui : *Funèbres cypres dédiés à la Reyne mere du Roy, regente en France, sur la mort du très chrétien, très victorieux et très auguste monarque Henri IV, Roy de France et de Navarre, surnommé le Grand*, par D. F. Champflour, prieur de Saint-Robert de Montferrand en Auvergne, Paris, chez Jean Ribert, 1610, in-8° de 14 pages, composé de vers latins et de vers français.

(1) M. l'abbé Braud, dans sa *Notice généalogique*, en indique neuf dans cet ordre (je mets en *italique* les noms de ceux qui ne figurent pas dans le texte) : — 1. Jean, père de l'évêque de La Rochelle, « seigneur de Loradoux, né en 1607, garde des sceaux à la Cour des Aides d'Auvergne en 1636, marié en 1632 à Jacqueline Fayet, fille de noble Jehan, écuyer, seigneur de Pré de Cros, trésorier de France, et de Bonne de Vidihle » ; — 2. François, né en 1611, prieur de Rochedagoux,

bien pourvus
1^o François,
Clermont, Cl
pourvu de l'
possession de
de l'année 16
charge de Co
teur de la g
dictin de Sai
de Pierre B
6^o Anne, fer
à Clermont (
« Jean ép
de France de
Cette damoi
Ribeyre, Co
tenant-général

chanoine et al
en 1614, marié
ronyme (1617
5. *Marie Sé*
Montferrand,
laquelle la mè
Vies des pri
Paris, 1852, t.
grande écurie
7. *Jean III*,
chaussée de C
gieux bénédi
9. — Charlott
de Marants »

(1) *Gallia*

(2) *Biblioth*

(3) La char
occupée succ
Ribeyre, 1645
1675-1695. Cfr
ment du Pu
Charles de B
différent de

bien pourvus dans le monde et dans l'Église », savoir : 1^o François, licencié ès droit, Conseiller-clerc à la Cour de Clermont, Chanoine et Abbé de l'église cathédrale : il fut pourvu de l'abbaye par le Chapitre, le 20 juin 1637, prit possession deux jours après, et mourut au commencement de l'année 1682 (1); 2^o Jean, qui succéda à son père dans la charge de Conseiller en la Cour des Aides; 3^o Jean II, directeur de la grande écurie du Roi; 4^o Antoine, prieur bénédictin de Saint-Robert-de-Mont-Ferrand; 5^o Charlotte, femme de Pierre Redon, Conseiller au Présidial de Clermont; 6^o Anne, femme de Gilbert Arragonès, lieutenant-criminel à Clermont (2).

« Jean épousa damoiselle Marie Fayet, fille d'un trésorier de France de la généralité de Riom et province d'Auvergne. Cette damoiselle avoit une sœur aînée qui fut mariée à M. de Ribeyre, Conseiller honoraire en la Cour des Aides et lieutenant-général de cette ville (3). Par là, notre nouvel évêque

chanoine et abbé de Clermont, conseiller au Présidial; — 3. Anne, née en 1614, mariée en 1632 à Gilbert Arragonès d'Orcet; — 4. Anne-Hiéronyme (1617-1670), supérieure des Visitandines de Clermont; — 5. Marie Séraphique, née en 1619, religieuse de la Visitation de Montferrand, morte le 14 octobre 1634, âgée de quatorze ans, et à laquelle la mère de Chaugy a consacré une délicieuse notice dans ses *Vies des premières religieuses de la Visitation Sainte-Marie*; Paris, 1852, t. II, p. 422-446. — 6. « Jean II, né en 1621, écuyer de la grande écurie du roi Louis XIII, marié à Marie Rollet de Lauriat; — 7. Jean III, seigneur de Fleury, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Clermont, marié à Jeanne de Fraisse; — 8. Antoine, religieux bénédictin (1623-1665), prieur du moutier de Montferrand; — 9. — Charlotte, née en 1624, mariée à Pierre Redon, écuyer, seigneur de Marants » (Cfr. Braud, *op. et loc. cit.*).

(1) *Gallia christiana*, t. II, col. 310, 311.

(2) Bibliothèque Nationale, *Pièces originales*, n^o 663, fol. 13.

(3) La charge de président à la Cour des Aides de Clermont fut occupée successivement par trois membres de cette famille : Paul de Ribeyre, 1645-1661; François de Ribeyre, 1661-1675; Charles de Ribeyre, 1675-1695. Cfr. Tardieu, *Grand Dictionnaire historique du département du Puy-de-Dôme*; Moulins, 1877, in-fol., p. 140. — Le dernier, Charles de Ribeyre, fonda à Clermont les Sœurs de la Charité, ordre différent de celui qui fut fondé par saint Vincent de Paul, mais dont

NON

nommé se trouve non seulement cousin germain de M. de Ribeyre, Conseiller d'État ordinaire, mais aussi oncle à la mode de Bretagne : 1° de M. le marquis Du Pont Du Château Beaufort Montboissier de Caniliac, sénéchal d'Auvergne à Clermont (1); 2° de M. le comte de Caniliac, son frère, brigadier des armées du Roi et sous-lieutenant des mousquetaires; 3° de M. le marquis de Langeac; 4° de M. de Damas Columelle, tous gentilshommes qualifiés et parents de notre nommé évêque. — Ses parents du côté paternel et de son même nom sont aussi des gens de rang et de mérite, entre lesquels M. Champflour, lieutenant particulier en la sénéchaussée d'Auvergne (2), son cousin germain, fort distingué par son mérite personnel. Plusieurs autres alliances que l'évêque nommé a en cette province illustrent beaucoup sa maison.

» De Jean Champflour et de damoiselle Marie Fayet, sa femme, père et mère de M. l'évêque de La Rochelle, viennent plusieurs autres enfants, garçons et filles. J'en ai vu *seize* tous vivants (3). La vertu étoit le partage de cette maison,

la vocation est tout à fait semblable Cfr. *Gallia christiana*, t. II, col. 303.

(1) De 1613 à 1760, les sénéchaux d'Auvergne à Clermont, au nombre de six, portèrent tous le nom de Montboissier-Beaufort-Caniliac. Cfr. Tardieu, *Grand Dictionnaire*,... p. 140.

(2) Il y eut trois lieutenants particuliers du nom de Champflour : Jean, 1657; Geraud, 1682-1698; Jean, 1760. Cfr. Tardieu, *op. cit.*, p. 140.

(3) Le biographe de *Monseigneur Étienne de Champflour* n'en compte que treize, savoir : — 1. « Géraud, né en 1633, doyen du Chapitre cathédral en 1659... garde des sceaux à la Cour des Aides pendant la minorité de son frère Blaise; — 2. Michelle, née en 1634, visitandine; — 3. Anne, née en 1637, mariée à Pierre Augier, seigneur de Salles, trésorier de France à Riom; — 4. Charlotte, née en 1639, supérieure des Visitandines de Montferrand; — 5. Jean, né en 1640, oratorien; — 6. Françoise, née en 1642, mariée à Gilbert Bouchard de Prauly, écuyer; — 7. Blaise, né en 1643; — 8. Étienne, né le 19 mai 1646, abbé de Clermont en 1682, évêque de La Rochelle en 1703; — 9. Jeanne, née en 1650, supérieure des Bernardines de Clermont; — 10. Antoine, né en 1651, jésuite; — 11. Anne II, née en 1655, bernardine à Clermont; — 12. Charlotte II, née en 1656, visitandine à Clermont » (P. 74, 75).

qu'on appelo
y en a eu six
cons, l'ainé
doyen et ch
raud comme
au mois de
oncle, Antoi
sceaux de l
1664, il fut
1682, à la n
tour, en juil
mille (1).

« Le secon
fort étudié
si exemplair
ainé, le doyen
ville par leu
prisonniers
nyme, se fir
le P. Ingold
cardinal de
dans la Con
des Vertus (C
Le 28 mai 16
Vertus, et o
alla résider

De ses de
« l'un (nom
en la Cour
son grand-p
monde, et
moiselle (H
Aides (2), h

(1) *Gallia*
doyen de la
cit., p. 133.

(2) Jean-Bap

qu'on appeloit ici *la sainte famille*. En effet, de huit filles, il y en a eu six de religieuses et deux de mariées. Pour les garçons, l'ainé de tous, vrai exemple de piété et de vertu, fut doyen et chanoine de notre cathédrale. » Il s'appelait Géraud comme son grand-père paternel, et il obtint le doyenné au mois de janvier 1659, par la résignation de son grand-oncle, Antoine Taillandier. Nommé Conseiller et Garde des sceaux de la Cour des Aides d'Auvergne le 25 septembre 1664, il fut élu premier vicaire capitulaire au mois d'avril 1682, à la mort de l'évêque de Clermont. Il mourut à son tour, en juin 1697, et fut enseveli dans le tombeau de sa famille (1).

« Le second » (fils de Jean Champflour), « aveugle-né, avoit fort étudié la philosophie et la théologie, et étoit d'une vie si exemplaire qu'il édifioit tout le monde ». Lui et son frère aîné, le doyen Géraud, « faisoient l'admiration de toute la ville par leur manière de vivre et par leur charité envers les prisonniers et les pauvres. Deux autres, continue l'auteur anonyme, se firent jésuites, et deux de l'oratoire ». Cependant, le P. Ingold n'en a trouvé qu'un sur la liste des enfants du cardinal de Bérulle, savoir Jean-Baptiste, entré vers 1660-65 dans la Congrégation. De 1666 à 1672, il résida à Notre-Dame des Vertus (Aubervilliers), et de 1672 à 1681 à Saint-Magloire. Le 28 mai 1681, il fut nommé supérieur de Notre-Dame des Vertus, et occupa cette charge pendant trois ans. En 1684, il alla résider à Clermont, où il mourut le 1^{er} juillet 1684.

De ses deux autres frères dont il n'a pas encore été parlé, « l'un (nommé Blaise) fut du monde, et fut reçu Conseiller en la Cour des Aides, à la charge qu'avoient eue son père et son grand-père. C'étoit un des plus honnêtes hommes du monde, et d'une vraie dévotion ». De son mariage avec damoiselle (Hélène) de Laire, fille d'un Président de la Cour des Aides (2), homme de grande vertu, il a laissé en mourant

(1) *Gallia christiana*, t. II, col. 316. Gérard Champflour fut aussi doyen de la cathédrale de Clermont de 1719 à 1753. Cfr. Tardieu, *op. cit.*, p. 133.

(2) Jean-Baptiste de Laire, président ordinaire, de 1689 à 1729. Parmi

trois fils, les mieux faits qu'on sauroit voir, et dignes héritiers de la vertu de leurs père et mère. Deux sont destinés pour l'Église (1), et l'ainé des trois doit être revêtu de la charge qu'ont possédée son père, son aïeul et son bisaïeul. Ainsi, ce sera le quatrième Conseiller, de père en fils, de cette sainte famille, comme l'on dit ici.

« Celui dont il est présentement question », Étienne de Champflour, « a fait ses premières études dans le collège (des jésuites) de cette ville; après quoi il alla à Paris pour étudier en théologie et prendre ses grades en Sorbonne ». Il entra, le 8 octobre 1664, à l'âge de dix-huit ans, au séminaire de Saint-Sulpice, et il y suivit les cours de théologie jusqu'à la Licence inclusivement. Quand il eut obtenu le grade de licencié, il demanda à entrer dans la Compagnie de Saint-Sulpice, et il y fut admis, en 1672, par le supérieur, Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers (2).

les procureurs généraux de la même Cour des Aides, de 1762 à 1776, on trouve encore Étienne de Champflour. Cfr. Tardieu, *op. cit.*, p. 140.

(1) L'un d'eux, nommé Jean-Baptiste, Docteur de Sorbonne, succéda à son oncle Étienne comme abbé du Chapitre cathédral de Clermont, dignité qu'il conserva jusqu'en 1737 (*Gallia christiana*, t. II, col. 311; Tardieu, *op. cit.*, p. 133). — La même année, Jean-Baptiste de Champflour fut nommé évêque de Mirepoix; il fut sacré le 23 février 1738, d'après les auteurs de la *Gallia christiana* (t. XIII, col. 284). — A Jean-Baptiste, abbé de la cathédrale de Clermont, succéda, en 1737, Gérard de Champflour. — Pierre de Champflour fut son successeur, de 1755 à 1783. — Enfin, un autre Jean-Baptiste de Champflour fut le dernier prévôt du Chapitre de Clermont avant la Révolution (1750-1790). Cfr. Tardieu, *op. cit.*, p. 133. — De nos jours, M. le comte de Champflour, naguère aide de camp du général de Cisse, a, dit-on, composé un ouvrage sur son arrière-grand-oncle, l'évêque de La Rochelle. Nous ignorons si cette œuvre intéressante a été mise au jour.

(2) Ignorant que M. de Champflour devint membre de cette Compagnie, et que, comme le dit l'anonyme, « il résida toujours dans le séminaire de Saint-Sulpice, jusqu'à ce qu'il fût choisi pour être un des principaux directeurs du séminaire de Limoges », son biographe dit qu'« après son ordination sacerdotale, Étienne de Champflour revint dans son diocèse pour se consacrer au saint ministère », et qu'« il y travaillait avec une ardeur digne d'éloges, lorsque François Lascaris d'Urfé, évêque de Limoges, l'appela près de lui, en 1677, afin de l'aider,

On le char-
teur de la So-
supérieur. C
lequel, d'un
auquel il ava
directeur éta
ticulier de M
parle à plus
donnés par
choses qu'il
dinaire ».

Il n'était pa
naient pas à
l'apprécièren
Lascaris d'U
1660, et sacr
eut-il pris po
le supérieur
flour pour en
ciens. Mais
engagé dans
1678). Comm
parable » ?
Masson (1),

en qualité de
diocèse ». Ceti
effet, au moins
Oraison funèb

(1) Pierre Mi
tevent au sém
qui fut rendu
et sans le rete
tement à Lim
M. Tronson l'
chargea de la
des séminarist
quarante-cinq
écrivait à la se
touchés, parce

On le chargea d'abord d'aider, à Issy, en qualité de directeur de la Solitude, le vénérable M. Dubois, qui en était alors supérieur. Celui-ci chérissait beaucoup M. de Champflour, lequel, d'un autre côté, n'était pas moins cher à M. Tronson, auquel il avait donné la direction de sa conscience. Le jeune directeur était aussi très estimé de ses confrères, en particulier de M. Bourbon, qui, dans son *Journal* manuscrit, parle à plusieurs reprises des « beaux sujets d'oraison » donnés par M. de Champflour, et des « belles et bonnes choses qu'il a dites, d'une manière très affective, à son ordinaire ».

Il n'était pas moins considéré des personnes qui n'appartenaient pas à la Compagnie. Un de ceux qui le connurent et l'apprécièrent davantage, soit à Paris, soit à Issy, fut Louis Lascaris d'Urfé, entré au séminaire de Saint-Sulpice en juin 1660, et sacré évêque de Limoges le 11 janvier 1677. A peine eut-il pris possession de son siège qu'il conjura instamment le supérieur de Saint-Sulpice de lui donner M. de Champflour pour enseigner dans son séminaire, dirigé par les Sulpiciens. Mais M. Tronson trouvait M. de Champflour « trop engagé dans ses emplois pour pouvoir les quitter » (6 avril 1678). Comment, d'ailleurs, séparer M. Dubois de son « inséparable » ? Cependant, au bout de trois ans, M. Pierre Masson (1), professeur de morale au séminaire de Limoges,

en qualité de vicaire général, dans le gouvernement de son vaste diocèse ». Cette qualité de vicaire général de Limoges, attribuée en effet, au moins implicitement, à M. de Champflour par l'auteur de son Oraison funèbre, ne m'est prouvée par aucun document.

(1) Pierre Masson est un des premiers élèves que forma M. d'Hurtevent au séminaire de Saint-Irénée, à Lyon. Sur le bon témoignage qui fut rendu de lui, M. de Bretonvilliers l'admit dans la Compagnie, et sans le retenir pendant quelque temps à Paris, il l'envoya immédiatement à Limoges, où M. Masson arriva en décembre 1670. En 1681, M. Tronson l'appela au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, et le chargea de la conduite du règlement, c'est-à-dire de la Communauté des séminaristes. M. Masson mourut le 12 mai 1684, n'étant âgé que de quarante-cinq ans. Quelques jours après (29 mai 1684), M. Tronson écrivait à la sœur du défunt : « La mort de M. votre frère nous a fort touchés, parce que nous perdons en sa personne un grand serviteur

ayant été appelé à Paris, M. de Champflour fut envoyé pour le remplacer, et surmontant courageusement la peine sensible qu'il éprouvait à se séparer de ses confrères, et particulièrement de M. Tronson, en qui il avait la plus entière confiance, il partit pour Limoges, où il arriva vers la fin du mois de juillet de l'année 1681.

Quelques jours après, le 16 août suivant, M. Tronson lui écrivait : « J'ai été bien aise d'apprendre par votre lettre votre heureuse arrivée à Limoges et le bon accueil qu'on vous a fait. Je crois que vous serez content de M. Bourdon, et que, de sa part, il sera satisfait de vous, et que vous vous accommoderez fort bien ensemble. Vous verrez, d'ici à quelque temps, combien le changement que nous avons fait étoit nécessaire. Il est difficile qu'il ne soit sensible à la nature dans les commencements, et je ne m'étonne pas de ces petits mouvements de tendresse qui vous donnent quelquefois envie de *pleurer, puisque je les ai moi-même ressentis dans la violence qu'il a fallu faire dans mes inclinations pour obéir à Dieu*. L'avantage que l'on trouve en ces rencontres est que les cœurs qu'il unit se sentent liés bien plus purement et plus étroitement, quand ce n'est que pour lui qu'on se sépare. Je l'éprouve, ce me semble, visiblement, et jamais ce que vous savez que Notre-Seigneur m'a donné pour vous ne m'a été plus présent que depuis que je pense à votre départ. J'espère que cette soumission à ses ordres de votre part et de la mienne achèvera et consommera nos cœurs en son amour ».

M. Tronson écrivait encore le 9 janvier 1682, à M. de Champflour résigné, et par conséquent encore dans la peine : « Il me semble que je suis toujours le même à votre égard, et que mon cœur est toujours touché de la même manière toutes les fois que je pense à vous devant Notre-Seigneur. Tâchons de nous tenir en lui bien unis pour l'accomplis-

de Dieu, et qui faisait de grands biens dans son Église; mais nous avons de quoi nous y consoler, le voyant mourir de la mort dont meurent les saints » (V. *Notes historiques sur le séminaire Saint-Irénée*; Lyon, 1882, in-8°, p. 83, 84).

sement de s
tout notre a
C'est la disp
temps, et o
qu'il m'a pa
vous, ce qu
vous mettre
l'Église... S
grâces; aim
notre cœur,
donner enti
Bonaventur
*intende erg
tuæ bonitat*

A Limoge
grand hom
ceux qu'il a
les mêmes
y possédait
grands pré
arrivée, des
« Leurs âme
nathas et de
mort a pu
réciproque
depuis par l
des traits d'

Chargé d'
flour fit que
seur, sans
Supérieur
liste des pr
de M. Mass
prétexte d'

(1) *Oraison*
La Rochelle,

sement de ses desseins, et, hormis sa volonté, qui doit être tout notre attrait, soyons tout indifférents pour toutes choses. C'est la disposition où je sais qu'il vous a établi depuis longtemps, et où j'ai toujours tâché de vous entretenir, parce qu'il m'a paru que c'étoit là ce qu'il demandoit le plus de vous, ce qui vous devoit attirer plus de grâces, et ce qui vous mettroit le plus en état de travailler utilement dans l'Église... Soyons tout au divin Maître qui nous fait tant de grâces; aimons-le de toute notre âme, servons-le de tout notre cœur, et nous oublions nous-mêmes pour nous abandonner entièrement à lui. Disons-lui souvent, comme saint Bonaventure : *Domine, non possum intendere tibi et mihi; intende ergo mihi et miseræ meæ, et ego intendam tibi et tuæ bonitati* ».

A Limoges, M. de Champflour « s'acquît la réputation d'un grand homme de bien ». Ses succès furent semblables à ceux qu'il avoit eus à Issy, car il y porta les mêmes talents et les mêmes vertus, que le sacrifice avoit encore épurés. Il y possédait en outre l'amitié de l'évêque, « un des plus grands prélats du royaume », qui lui avoit donné, dès son arrivée, des marques particulières d'estime et de confiance. « Leurs âmes, dit le chanoine d'Arger, comme celles de Jonathas et de David, étoient si intimement unies, que la seule mort a pu rompre des nœuds formés d'abord par un goût réciproque d'estime et de confiance, mais serrés et fortifiés depuis par les mêmes rapports de sagesse et de vertu, et par des traits de mérite tout semblables (1). »

Chargé d'enseigner les cas de conscience, M. de Champflour fit quelques modifications aux cahiers de son prédécesseur, sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation du Supérieur de Saint-Sulpice. Celui-ci demanda aussitôt une liste des propositions trouvées trop relâchées dans les écrits de M. Masson; « car il y a à craindre, ajoutait-il, que, sous prétexte d'éviter le relâchement, on ne se porte à l'autre

(1) *Oraison funèbre de Monseigneur Estienne de Champflour*; La Rochelle, 1726 in-4°, p. 10.

UOC

extrémité, et qu'on avance des *propositions sévères, qui ne seroient pas approuvées ici* (1). » Ou l'on ne trouva rien à reprendre, ou l'on fit bien peu de corrections au travail de M. de Champflour; car, quelques années après, M. Tronson conseillait aux directeurs du séminaire d'Autun « d'enseigner les cahiers que l'on donne à Limoges, et dont on voit les fruits considérables (2). » Plus tard encore, envoyant à M. de Champflour, alors à Clermont, des corrections pour les cahiers dictés au séminaire de cette ville, il lui disait : « Je ne sais où l'on a pris ces cahiers, et quelle est la raison pour quoi on ne se sert pas des vôtres (3). »

Dans une autre lettre écrite dix ans auparavant, le 9 janvier 1682, M. Tronson lui témoignait la « grande consolation » qu'il éprouvait à « voir la bénédiction » donnée par Dieu à ses travaux, et l'assurait qu'il pouvait « espérer de recevoir » des grâces plus grandes encore, lorsqu'il serait « appelé à de plus grands emplois ». Cette sorte de prédiction ne tarda pas à se vérifier. Déjà, en 1679, son oncle, François de Champflour, abbé du Chapitre de l'Église cathédrale de Clermont, ayant résigné son bénéfice, les chanoines avaient, d'un commun accord, élu à sa place Étienne de Champflour. Mais celui-ci, par un acte daté du 2 août et passé au séminaire de Saint-Sulpice, avait déclaré ne vouloir « accepter la nomination susdite, consentant que lesdits chanoines en disposent en faveur de qui ils aviseront ». Sa modestie croyait n'avoir plus rien à redouter de ce côté-là, lorsque son oncle mourut au commencement de l'année 1682, après avoir de nouveau, peu de temps avant sa mort, résigné sa dignité en faveur de son neveu. Le Chapitre de Clermont confirma ce choix, et afin de prévenir un nouveau refus facile à prévoir, le doyen, propre frère de M. de Champflour, fut chargé d'en écrire au supérieur de Saint-Sulpice, qu'on savait tout-puissant sur son esprit. « Je ne sais point

(1) Lettre de M. Tronson à M. Maguelonne, directeur au séminaire de Limoges, en date du 15 janvier 1683.

(2) Lettre du 19 juillet 1688.

(3) Lettre du 9 novembre 1692.

encore, ré
sentiments
ont fait vo
s'il pourra
beaucoup
bénédictic
des dispos
se déterm
qu'à faire
rément le
cette occa
flour lui-n
il les conf
qui vous p
que la nat
principes
votre voc

M. de C
fice, dit l
sa famill
sortir de
auquel il
prendre p
Limoges
1682, mo
mont. Pr
qualité se
de la cati
possessio
possessio

S'il ava
disputé a
de peine
peu dign
sita pas
Chose ét
le plus f

encore, répondit M. Tronson le 24 février 1682, quels seront les sentiments de M. votre frère sur son élection. Le choix qu'en ont fait vos Messieurs doit le toucher, mais je ne puis dire s'il pourra se résoudre à quitter un emploi pour lequel il a beaucoup d'ouverture, et où Dieu lui donne une très grande bénédiction. Je crois que sa résolution dépend de vous et des dispositions que N.-S. lui donnera lorsqu'il faudra qu'il se détermine. Car, comme il ne cherche depuis longtemps qu'à faire sa très sainte et très adorable volonté, ce sera assurément le seul fondement sur lequel il se déterminera en cette occasion. » M. Tronson apprit bientôt de M. de Champflour lui-même que ses dispositions n'avaient pas changé, et il les confirma en lui écrivant, le 28 février 1682 : « L'attrait qui vous porte au refus vient d'autant plus sûrement de Dieu que la nature y a moins de part, qu'il est fondé sur les grands principes du Christianisme, et qu'il est tout à fait conforme à votre vocation ».

M. de Champflour « ne vouloit absolument point de bénéfice, dit l'auteur anonyme de Clermont : ni les instances de sa famille, ni le conseil de ses amis ne pouvoient le faire sortir de son séminaire. Enfin, par l'avis de ses directeurs, auquel il déféra, il se résolut d'envoyer sa procuration pour prendre possession *réelle* de ce bénéfice, sans pourtant quitter Limoges de quelque temps ». Sur ces entrefaites, le 19 avril 1682, mourut Gilbert de Vény d'Arbouze, évêque de Clermont. Profitant de la vacance du siège, un ecclésiastique de qualité se fit pourvoir en régale de l'abbaye et du canonicat de la cathédrale; et aussitôt qu'il les eut obtenus, il en prit possession *réelle* et *personnelle*, M. de Champflour ayant pris possession *réelle* seulement, par procureur.

S'il avait suivi son inclination, il n'eût certainement pas disputé au prétendu régaliste le bénéfice qu'il avait eu tant de peine à accepter : mais l'abbé par la grâce du roi étant peu digne du bénéfice à lui conféré, M. de Champflour n'hésita pas à revendiquer les droits qui lui étaient contestés. Chose étonnante ! on vit alors ceux des chanoines qui l'avaient le plus fortement pressé de consentir à être leur abbé re-

NON

gretter sa détermination! « Si la fortune veut rendre un homme estimable, dit Joubert, elle lui donne des vertus; si elle veut le rendre estimé, elle lui donne des succès » (1). Les succès de l'abbé régalien, sans le rendre plus estimable, le firent estimer davantage de quelques chanoines de Clermont, et l'un d'eux, M. Dufraisse (2), écrivit même à M. Tronson pour qu'il déterminât M. de Champflour à résigner son bénéfice. Il en reçut cette réponse, datée du 20 mai 1682 : « Je ne manquerai pas de faire connaître à M. Champflour ce que vous avez pris la peine de me mander. S'il peut être convaincu que le bien de cette Église demande qu'il résigne, et que ceux qui sont bien intentionnés dans votre corps lui en témoignent quelque chose, je crois qu'il n'aura pas de peine à s'y déterminer. Sans cela, j'ai de la peine à croire qu'il change, car, pour moi, je n'estime pas pouvoir ni devoir faire autre chose que de suivre son attrait, après lui avoir exposé l'état des choses. »

Une réponse si sage, et qui ne manque pas de finesse, fit sans doute que « les bien intentionnés » du Chapitre de Clermont ne demandèrent pas à M. de Champflour la renonciation à ses droits légitimement acquis : il les garda donc, et les défendit contre son compétiteur. L'affaire traîna jusqu'au mois de juillet 1686. Enfin, le frère de M. de Champflour, assisté de M. de Ribeyre, son cousin, alla solliciter à Paris et obtint de la Grand'Chambre un arrêt qui déboutait le régaliste de

(1) *Pensées* de Joubert; 4^e édit., Paris, 1864, t. II, p. 33.

(2) Jean-Baptiste Dufraisse, né à Clermont en 1628, mourut dans cette ville en 1715. On a de lui plusieurs ouvrages dont on peut voir la liste dans la *Biographie Universelle*. Le plus important a pour titre : *L'origine des Églises de France prouvée par la succession de ses évêques, avec la vie de saint Austremoine, premier apôtre et prélat des Aquitaines*; Paris, Étienne Michallet, 1688, in-8° de 522 pages. L'ouvrage est anonyme, mais l'auteur est nommé dans les approbations. Il soutient le système de saint Grégoire de Tours, qui place sous l'empire de Déce la mission de nos premiers évêques, contre le P. Bonaventure de Saint-Amable, qui la rapporte au temps de saint Pierre, dans le premier volume, imprimé à Clermont-Ferrand en 1676, de son *Histoire de saint Martial*.

ses prétentions
tous ses droits
signé, et don
personnelle,
digne, il lui f
songea aussi
rement achet
cependant à
M. Tronson,
résignation d
tenue contre
l'accomplisse
1686, M. Tr
celui de Cler

Dans cette
signée, et un
M. de Cham
aux exercice
le lui perme
conférences
chaque jour
toutes les ré
pitulaire per
contre celui
Sarron de Cl
1687, put en
régnaient al
être sacré, l

(1) On trouve
d'août 1715, d'i
seigneur Mes
Conseiller o
contenant de
rieuses au
épître Theol
Geographiqu
Grands, ind
moral (in-12

ses prétentions, et maintenait Étienne de Champflour dans tous ses droits par rapport au bénéfice qui lui avait été résigné, et dont il ne tarda pas à prendre possession *réelle* et *personnelle*, cette fois. Content d'avoir réussi à écarter l'indigne, il lui fit généreusement remise des frais du procès, et songea aussitôt à résigner le bénéfice dont il avait si chèrement acheté la possession paisible et assurée. Il se résolut cependant à le conserver encore quelque temps, sur l'avis de M. Tronson, qui appréhendait que le Roi ne fût offensé d'une résignation donnée presque au lendemain de la sentence obtenue contre un régalien; mais pour faciliter au nouvel abbé l'accomplissement des devoirs de sa charge, aux vacances de 1686, M. Tronson le transféra du séminaire de Limoges à celui de Clermont.

Dans cette dernière maison, la seconde place lui fut assignée, et un domestique attaché spécialement à sa personne. M. de Champflour assistait aux Assemblées des Directeurs et aux exercices de la Communauté, autant que ses occupations le lui permettaient, dirigeait les séminaristes, et faisait des conférences sur les Sacrements. En même temps, il assistait chaque jour assidûment à l'office du Chapitre, ainsi qu'à toutes les réunions de ce corps. De plus, il fut élu vicaire capitulaire pendant la vacance du siège; titre qui fut changé contre celui de vicaire général lorsque François Bochart de Sarron de Champigny, nommé au siège de Clermont en mai 1687, put enfin, quand furent terminés les dissentiments qui régnaient alors entre la Cour de Rome et celle de la France, être sacré, le 31 août de l'année 1692 (1). Le prélat « donna

(1) On trouve sur cet évêque, qui mourut à Clermont le 11 du mois d'août 1715, d'intéressants détails généalogiques dans la *Lettre à Monseigneur Messire François Bochart Saron, évêque de Clermont, Conseiller ordinaire du Roy en ses conseils, sur son sacre, contenant des choses remarquables touchant l'épiscopat, glorieuses au sacerdoce, et autres observations considérables; épître Theologique, Genealogique, Historique, Pathétique et Geographique* conglobatim, ajoutée au III^e tome du *Cabinet des Grands, indépendant des deux premiers, et plus instructif et moral* (in-12 de 88 pages, sans lieu ni date d'impression, pages 58-61).

NON

même le principal soin des affaires spirituelles » à M. de Champflour, lequel gouverna ainsi le diocèse l'espace d'environ seize ans, c'est-à-dire à peu près depuis le temps où il vint y résider, en 1686, jusqu'à celui où il fut lui-même élevé à l'épiscopat, le 31 décembre de l'an 1702.

C'est ce qui explique pourquoi M. de Champflour, bien que capable de remplir les premières charges dans la Compagnie de Saint-Sulpice, ne put cependant, malgré son mérite reconnu, être appelé à l'exercice d'aucune. Ainsi, en 1686, l'Assemblée des Assistants ayant à combler les vides que la mort avait faits parmi ses membres, songea un instant à se l'adjoindre, quoiqu'il n'eût alors que quarante ans; mais elle dut l'écartier comme non éligible, à cause des obligations que lui imposaient ses devoirs de chanoine récemment installé! Ainsi encore, lorsque, quatre ans après, il fut question de donner un successeur à M. Bardou, obligé, pour cause de santé, à résigner les fonctions de supérieur du grand séminaire de Clermont, le nom de M. de Champflour vint naturellement à l'esprit du supérieur de Saint-Sulpice : « Il est propre à cette charge, écrivait M. Tronson; mais, ajoute-t-il, la chose n'a pas été jugée possible ». D'une part, en effet, M. de Champflour ne pouvait être à la fois supérieur

Elle est signée G. PONTIER, *protonotaire du Saint-Siège Apostolique*, et datée, « à Paris, le 7 janvier 1693 ». Entre les membres de la famille Bochart, qui a donné deux premiers présidents au Parlement de Paris, le plus illustre, non pas selon le monde mais aux yeux de la foi, est le *Bienheureux* Honoré Bochart de Champigny, capucin, né à Paris le 7 janvier 1567, mort le 26 septembre 1624, dont la *Vie* publiée en 1648, par le P. Henry de Calais, a été réimprimée à Paris en 1864, sous ce titre : *Histoire de la vie, de la mort et des miracles du R. P. Honoré de Champigny, capucin* (in-12 de xv-432 pages). Le père de l'évêque de Clermont était Conseiller d'État, et fut pendant plus de trente années intendant de la ville de Lyon, où il mourut. L'aîné des frères de François fut conseiller à la Grand'Chambre; un autre mérita par ses services et ses blessures qu'on lui confiât le gouvernement de la ville de Béthune; un troisième, chevalier de Malte, fut tué à Gigeri en se signalant contre les infidèles. L'abbé de Champigny, leur oncle, mourut en odeur de sainteté, membre du Chapitre de Paris. Enfin, Guillaume Bochart de Champigny, créé par le Roi

du séminaire si nombreux administrant tances étaient sible de n'être lui-même étai ciple gémissa de rompre se espéré et vou directeur de vait que rép prêt à rentr bien que par Comment même temp des fonction tissantes? Ne qui le conn 1702), par M recteur au direction de tement qu'il

évêque de Va mont (4 nove attendre ses l *Gallia chris* Madame de S mercredi 31 a me faites sou carré » (mort c'étoit son pa disois autre ville, mort le viaire avec Champigny) sage étoit un Monseigneur *Sévigné*; éd Paris, Haché

elles » à M. de
se l'espace d'en-
is le temps où il
t lui-même élevé

hampfleur, bien
es dans la Com-
malgré son mé-
ucune. Ainsi, en
ombrer les vides
songea un instant
e quarante ans;
à cause des obli-
chanoine récem-
ans après, il fut
don, obligé, pour
de supérieur du
M. de Champfleur
le Saint-Sulpice :
Tronson; mais,
ble ». D'une part,
t la fois supérieur

aint-Siège Aposto-
re les membres de la
idents au Parlement
mais aux yeux de la
pigny, capucin, né à
, dont la *Vie* publiée
imée à Paris en 1864,
et des miracles du
de xv-432 pages). Le
l'État, et fut pendant
Lyon, où il mourut.
Grand'Chambre; un
on lui confiât le gou-
e, chevalier de Malte,
bles. L'abbé de Cham-
membre du Chapitre
gny, créé par le Roi

du séminaire, chanoine assistant à tous les offices du chœur, si nombreux et si longs dans ce temps-là, vicaire général administrant un vaste diocèse; d'autre part, les circonstances étaient telles qu'il ne lui était moralement pas possible de n'être ni chanoine, ni vicaire général. M. Tronson lui-même était bien forcé de le reconnaître; car, à son disciple gémissant de l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de rompre ses chaînes pour redevenir ce qu'il avait toujours espéré et voulu être uniquement et exclusivement, un simple directeur de séminaire, le sage et prudent supérieur ne pouvait que répondre ces paroles: « Du moins, soyez toujours prêt à rentrer dans votre vocation: vous y ferez plus du bien que partout ailleurs ».

Comment le vicaire général de Clermont, qui était en même temps chanoine-abbé de la cathédrale, remplissait-il des fonctions à la fois si multiples, si variées, si assujettissantes? Nous le laisserons raconter par un témoin oculaire qui le connut et vécut avec lui l'espace de dix ans (1692-1702), par M. Cluzeau, lequel, envoyé, en 1692, comme directeur au grand séminaire de Clermont, s'y mit sous la direction de M. de Champfleur, auquel il s'attacha si étroitement qu'il conçut plus tard le désir de le suivre à La Ro-

évêque de Valence en Dauphiné, la même année que l'évêque de Clermont (4 novembre 1687), était son cousin germain. Comme lui, il dut attendre ses bulles, et ne put être sacré que le 30 novembre 1693 (Cfr. *Gallia christiana*, t. XVI, col. 340). La publication des *Lettres* de Madame de Sévigné a rendu célèbre l'excellence de son appétit. Le mercredi 31 août 1689, la spirituelle marquise écrivait à sa fille: « Vous me faites souvenir de notre pauvre » (Pierre Camus) « abbé de Pontcarré » (mort au mois de mai 1684), « en me parlant de ce Champigny; c'étoit son parent, ce me semble, hormis qu'il ne mangeoit pas tant. Je disois autrefois de feu M. de Rennes » (Charles-François de La Vieuville, mort le 29 janvier 1676) « qu'il marquoit les feuilles de son bréviaire avec des tranches de jambon: votre Valence » (Guillaume de Champigny) « ne mépriseroit pas cette sorte de signet; aussi son visage étoit une vraie lumière de l'Église, et dès que midi étoit sonné, Monseigneur ne faisoit plus aucune affaire » (*Lettres de Madame de Sévigné*; édit. de la collection des Grands Écrivains de la France, Paris, Hachette, 1862, t. IX, p. 182).

UOC

chelle. Quelques mois après la mort du prélat, en 1725, M. Cluzeau écrivit au supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, une longue lettre où il trace, des occupations et des vertus de son saint directeur, un tableau aussi édifiant que fidèle.

« Dans la conduite du diocèse, dit-il, conduite dont M. Champflour supportait presque seul le fardeau, quelque pénible qu'il soit, il répondait exactement à toutes les lettres qu'il recevait. C'étaient des curés, des chanoines, des vicaires, quelquefois des seigneurs de paroisse ; et il satisfaisait à tout, de sorte que je n'ai jamais appris qu'aucun se soit plaint de lui. Comme on le consultait souvent dans des cas difficiles, quelque habile qu'il fût dans toutes les matières qu'on pouvait lui proposer, je l'ai vu souvent venir consulter M. le Supérieur du séminaire, avec lequel il était intimement uni, et puis s'en retourner à sa chambre, écrire et répondre comme ils en étaient convenus.

» C'est lui qui a soutenu l'usage des conférences du diocèse, qui se tenaient régulièrement tous les mois entre MM. les curés, vicaires et communalistes des paroisses. Chaque conférence avait, sous le curé que M. l'abbé avait choisi pour y présider, un secrétaire qui ne manquait pas d'envoyer les résultats de ces réunions. M. Champflour les lisait exactement, et lorsqu'on y avait donné quelque décision qui n'était pas juste, il en donnait avis au secrétaire, qui, dans l'assemblée suivante, avertissait ses confrères.

» On ne saurait exprimer quel était son amour pour tous les ecclésiastiques qui travaillaient au salut des âmes dans le diocèse : il les portait tous dans son cœur, et sa joie paraissait visiblement sur son visage quand ils le venaient voir. Je l'ai vu plusieurs fois les embrasser et leur parler avec tant de tendresse et d'amitié, qu'un père n'en saurait témoigner davantage à un fils quand il a été longtemps sans le voir. Il portait toujours sur lui un petit livre où tous leurs noms étaient écrits, avec des notes qui marquaient le caractère et la capacité de chacun. Il soutenait leurs intérêts en toute occasion, ce qui faisait qu'on recourait à lui avec une entière

liberté. Je me
province, qui
de la paroisse
se plaindre de
peut dire de
connaissait la
son feu ; mai
vaises manières
de se retirer
J'étais présent
avec laquelle
contre ce genre
violent et le

« S'il était
siasitiques, c'é
douceur, qu'
qu'il demand
d'irrégulier
viens pas s'il
du diocèse,
mauvaise con
M. l'abbé Cl
puisse m'en
venger de l'o
mont, et n'a
s'en alla le c
n'y avait pa
était occupé
au bas de l'é
du chœur po
résolu à l'ob
entre dans s
marques de
s'expliquerei
mais comme
qu'il n'avait
il prit le ca

liberté. Je me souviens là-dessus qu'un gentilhomme de la province, qui avait accoutumé d'en agir très mal avec le curé de la paroisse dont il était seigneur, le vint voir un jour pour se plaindre de ce curé. Il lui dit sur son compte tout ce qu'on peut dire de plus désagréable. M. l'abbé Champflour, qui connaissait la piété du curé, laissa le gentilhomme jeter tout son feu ; mais il lui parla ensuite si vivement sur ses mauvaises manières envers son curé, que ce seigneur fut obligé de se retirer branlant la tête et comme hors de lui-même. J'étais présent quand cela se passa, et j'admire la fermeté avec laquelle M. l'abbé Champflour soutint ce pauvre curé contre ce gentilhomme, qui était l'homme du monde le plus violent et le plus emporté...

« S'il était obligé de faire quelque correction aux ecclésiastiques, c'était avec une force accompagnée d'une si grande douceur, qu'il n'y en avait aucun qui ne se rendit à tout ce qu'il demandait de lui pour corriger ce qu'il pensait y avoir d'irrégulier dans sa conduite. Un prêtre, — je ne me souviens pas s'il était curé ou simplement vicaire dans un canton du diocèse, — fut interdit de ses fonctions à cause de sa mauvaise conduite. Ce pauvre malheureux s'imagina que M. l'abbé Champflour en était la cause, et, autant que je puisse m'en ressouvenir, il ne se trompait pas. Pour se venger de l'outrage qu'il croyait en avoir reçu, il vint à Clermont, et n'ayant pas trouvé M. Champflour au séminaire, il s'en alla le chercher à la Cathédrale. Il y était, en effet, et il n'y avait pas longtemps qu'il était descendu de l'autel. Il était occupé actuellement dans sa petite chambre, qui était au bas de l'église, à écrire des lettres, en attendant l'entrée du chœur pour aller à la grand'messe. Ce misérable (prêtre), résolu à l'obliger à le relever de son interdit ou à le tuer, entre dans sa chambre. M. l'abbé le reçut avec toutes les marques de bonté qu'il ne refusait jamais à personne : ils s'expliquèrent ensemble sur le sujet dont il était question ; mais comme cet emporté n'écoutait plus que sa passion, et qu'il n'avait rien à espérer de ce qu'il prétendait, tout à coup, il prit le canif qui était sur la table, et se mit à menacer

M. l'abbé de l'en percer, s'il ne lui accordait pas la grâce qu'il lui demandait. Alors, M. Champflour se leva et lui prenant la main : « A quoi pensez-vous, mon pauvre frère, lui dit-il, de vouloir me tuer, moi qui ne vous ai jamais fait de mal ? Vous allez vous perdre, et que vous en reviendra-t-il ? Croyez-moi ; changez de vie, et vos affaires se raccommo-deront ». En lui parlant ainsi, il l'embrassa ; et cet homme, qui était hors de lui-même, changeant tout d'un coup, se mit à fondre en larmes, et lui promit, en se retirant, qu'il réglerait si bien sa conduite, que désormais on n'aurait plus sujet de se plaindre de lui. Ce fait est singulier, mais il n'est pas pour cela moins véritable : je crois l'avoir appris du valet de M. Champflour, qui ne le quittait guère lorsqu'il était à la Cathédrale. Peut-être l'ecclésiastique l'a-t-il lui-même raconté... Ce saint abbé ne nous en dit rien ; car quoiqu'il fût ouvert et d'un commerce des plus aisés et des plus faciles, il ne parlait jamais de rien de ce qui aurait pu lui attirer quelque estime ; et d'ailleurs, il était l'homme du monde le plus réservé quand il s'agissait de quelque affaire où la réputation du prochain pouvait être intéressée. »

L'anonyme de Clermont célèbre aussi la sérénité et l'inaltérable tranquillité de M. de Champflour, et il en rapporte un trait admirable, qui montre en même temps ce qu'il y avait de générosité et de grandeur d'âme dans celui que le Chapitre de Clermont avait placé à sa tête. « Jamais, dit le témoin que nous citons, jamais on n'a vu une pareille égalité d'âme, et on ne s'est jamais aperçu que les contre-temps et les contrariétés qui arrivent dans la vie l'aient altérée. Il suivoit toujours les mouvements de sa conscience sans se mettre en peine des suites. Cela parut principalement au mois d'octobre 1687, au temps que la Régale étoit ouverte. Un canonicat étant venu à vaquer, un homme de condition, qui étoit son parent, obtint le suffrage du Roi pour ce bénéfice. M. (Jean-Baptiste Desmaretz) de Vaubourg, alors intendant de la province d'Auvergne (1687-1691), fit convoquer le Chapitre afin de proposer, ou plutôt de nommer celui qui avoit eu le suffrage du Roi. » D'un autre côté, le Cha-

pitre, qui
comme B
yeux sur
Paris ». Q
le premie
opina le s
d'un trois
y avoit ur
l'intention
ment au
M. l'abbé
guoit en
jourd'hui
ches, dar
qui avoit
Ils demet
lequel te
à l'ordina
de tout le
L'exil,
mérite. I
critiquèr
au lieu d
avait déj
le nomm
l'élection

(1) Ce fa
canisme, e
bientôt le
Champflou
sitions du
une erreu
Paris, 1891
de cet exil
langes de
Il se born
fut dès lo
celui de C

pitre, qui prétendait avoir le droit et le devoir de voter comme bon lui semblerait et selon sa conscience, jeta les yeux sur un sujet plus digne, « docteur de la Faculté de Paris ». Quand on alla aux voix, M. de Champflour, qui opina le premier, lui donna résolument la sienne. Le chanoine qui opina le second fit de même. Alors, sans attendre le vote d'un troisième, M. de Vaubourg dit « qu'il voyoit bien qu'il y avoit une cabale formée dans le Chapitre pour s'opposer à l'intention de Sa Majesté, mais qu'il en écriroit incessamment au Roi, ce qu'il fit; et, en moins de quinze jours, M. l'abbé Champflour reçut une lettre de cachet qui le reléguoit en Normandie, en un lieu appelé Pontorson », aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avranches, dans le département de la Manche (1). « Le chanoine qui avoit opiné comme M. de Champflour eut le même sort. Ils demeurèrent l'un et l'autre six mois dans leur exil; après lequel temps ils furent rappelés et reprirent leurs fonctions à l'ordinaire, M. de Champflour faisant toujours l'admiration de tout le monde par la régularité de sa conduite. »

L'exil, on le voit, ne fit qu'ajouter un nouveau lustre à son mérite. Il y eut pourtant des habiles et des prudents, qui critiquèrent son noble courage. Selon leur manière de voir, au lieu d'exclure positivement le candidat officiel, — il y en avait déjà dans ce temps-là, — M. de Champflour devait ou le nommer s'il était digne, ou s'abstenir de prendre part à l'élection s'il était indigne. On reconnaît là cette politique

(1) Ce fait est sans rapport aucun avec les quatre articles du gallicanisme, et n'est arrivé qu'en l'année 1687; nous verrons cependant bientôt le duc de Saint-Simon dire, dans ses *Mémoires*, que M. de Champflour fut « exilé pour son ultramontanisme, lors des propositions du Clergé de 1682 ». Le P. Bliard dit, avec raison, que « c'est une erreur » (*Les Mémoires de Saint-Simon et le P. Le Tellier*; Paris, 1891, in-8°, p. 115); mais lui-même paraît ignorer la vraie cause de cet exil, bien qu'il écrive six ans après la publication de nos *Mélanges de biographie et d'histoire* (Bordeaux, 1885, in-8°, p. 155). Il se borne à dire : « Entré dans la Société de Saint-Sulpice en 1672, il fut dès lors envoyé comme directeur au séminaire de Limoges, puis à celui de Clermont » (Ibid.).

NON

d'abstention, aujourd'hui malheureusement trop commune, qui souvent ne garantit son bien particulier qu'au détriment du bien général, et qui plus souvent encore perd l'un et l'autre. L'abbé de Champflour s'y montra toujours fortement opposé, et on verra que, même à ne considérer la chose qu'au point de vue purement humain, il n'eut pas lieu de regretter l'énergie qu'il osa déployer en cette grave circonstance. Lui, cependant, ne savait pas alors que sa gloire devait sortir de son humiliation, ni que la première devait lui arriver par les mêmes voies que la seconde : il ne prévoyait pas, il ne pouvait pas prévoir qu'un jour, Louis XIV aurait aussi l'âme assez grande pour lui rendre justice, et pour puiser dans cette fière résistance à sa volonté le motif déterminant de placer sur le siège épiscopal de La Rochelle un homme qui avait mis l'accomplissement de son devoir au-dessus de la faveur du Prince ; et le courageux abbé supporta le blâme de ses amis comme il endura les privations de l'exil, avec une patience digne et sans aucun trouble, parce que son âme profondément chrétienne, c'est-à-dire profondément humble et mortifiée, était par là même aussi une âme profondément tranquille (1).

(1) Voici comment le panégyriste de M. de Champflour raconte ce trait de la vie de son héros : « Pendant la vacance du siège, l'église de Clermont jouissoit des mêmes privilèges accordés à d'autres églises. Les droits du sacerdoce et de la couronne étoient alors balancés, et cette double autorité prétendoit concourir à la nomination des sujets qui devoient remplir les titres de la Cathédrale. M. de Champflour en étoit alors abbé. Un homme plus complaisant et moins ferme auroit molli, dissimulé, pris des tempéramens et des détours, sans rien perdre par tous ces ménagemens du mérite de la prudence. D'ailleurs, le sujet destiné à remplir la place vacante lui étoit uni par les liens les plus intimes et les plus forts : la voix de la nature parloit pour lui et réclamoit en sa faveur les droits du sang. Mais notre pieux abbé ne l'écouta pas : trop rigide observateur des saints Canons pour souffrir que, sous son ministère, leur vigueur primitive reçût la plus légère atteinte, et qu'une préférence qui lui paroissoit injuste fût appuyée de son suffrage, il crut que la Religion devoit parler, où la prudence du siècle pouvoit se taire. Ainsi, dans le concours de deux sujets, dont l'un avoit plus de faveur et l'autre plus

« Cette éga
tranquillité a
Champflour e
que de son ap
l'ai vu une inf
je l'ai quelqu
recueilli et oc
rien voir et ne
auprès de lui.
toujours le m
d'ange. Je l'ai
la maison ; à l
sur lui pour s

de capacité acq
égard au plus h
tique, l'amitié,
marche qui, à
et hors de mesur
sombres et noirs
même temps l'o
L'abbé seul n'en
l'Église, il demer
quer, de tout ab
ment céder à un
bientôt après, le
objet que le zél
pureté de ses se
ses intentions fu
sembloit d'abord
matière à son tr
être le juge, c'es
jugea digne de s
faire mieux cor
voulut encore aj
tantes de sa ro
Cett fin est fai
Champflour, ni
loin ; mais cett
gyriste, prouve
durant ses ving
de son glorieux

« Cette égalité d'esprit, dit encore M. Cluzeau, et cette tranquillité admirables que j'ai remarquées en M. l'abbé Champflour en toute sorte d'occasions, ne pouvaient venir que de son application continuelle à la présence de Dieu. Je l'ai vu une infinité de fois aller et venir dans le séminaire, et je l'ai quelquefois rencontré dans la ville, mais tellement recueilli et occupé au dedans de lui-même, qu'il semblait ne rien voir et ne faire attention à rien de tout ce qui se passait auprès de lui. Qu'il fût seul ou en compagnie, on le trouvait toujours le même, partout il paraissait en lui une modestie d'ange. Je l'ai vu quelquefois officier aux principales fêtes de la maison ; à l'autel et au chœur, il suffisait de jeter les yeux sur lui pour se sentir porté au recueillement. Son air était

de capacité acquise, avec une liberté toute sacerdotale, sans avoir égard au plus heureux, il sut opiner pour le plus digne. — La politique, l'amitié, la chair et le sang, tout se soulève contre une démarche qui, à en juger selon les vues humaines, paroît précipitée et hors de mesure. Déjà de malignes impressions élèvent des nuages sombres et noirs, qui annoncent une furieuse tempête, et presque en même temps l'orage se forme, la foudre gronde et le coup éclate. L'abbé seul n'en est point ému, et n'ayant en vue que l'honneur de l'Église, il demeure ferme dans le parti qu'il a pris, résolu de tout risquer, de tout abandonner, de tout sacrifier plutôt que de faire lâchement céder à une foible condescendance les intérêts de la vérité. Mais bientôt après, les vues et les motifs de sa conduite, qui n'eut pour objet que le zèle de la discipline, se développèrent. On jugea de la pureté de ses sentimens par la douceur de sa patience ; la droiture de ses intentions fut la preuve de son innocence, et la même fermeté qui sembloit d'abord avoir obscurci sa gloire en releva l'éclat et servit de matière à son triomphe. Tel fut le sentiment de celui qui en devoit être le juge, c'est-à-dire du plus grand des Rois, qui non seulement le jugea digne de son estime, mais le combla de ses grâces ; et qui, pour faire mieux connoître le mérite de sa vertu, dont il parut touché voulut encore ajouter aux éloges publics qu'il en fit les marques éclatantes de sa royale bienveillance » (*Oraison funèbre*, p. 14, 15). Cette fin est faible : l'orateur paraît n'avoir connu ni l'exil de M. de Champflour, ni le beau mot de Louis XIV que je rapporterai plus loin ; mais cette ignorance, nullement imputable à l'habile panégyriste, prouve la profonde humilité de l'évêque de La Rochelle, qui, durant ses vingt-deux années d'épiscopat, ne parla jamais à personne de son glorieux exil.

pourtant tellement composé que tout en lui paraissait naturel. Rien d'affecté en sa personne; sa démarche, ses gestes, sa manière de parler, en un mot, tout son extérieur marquait son attention à Dieu. Nous avons eu assez souvent le plaisir de le voir dans nos récréations. C'était alors qu'il entretenait la Compagnie d'une manière si aisée et si agréable, et en même temps si utile, qu'on était charmé de l'entendre. Aussitôt que la fin de la récréation était arrivée, fidèle au silence comme le plus fervent des séminaristes, il ne disait plus mot.

» La conduite du diocèse et les autres grandes occupations de M. Champflour ne l'ont jamais empêché d'assister régulièrement à tous les offices de la Cathédrale. Il allait tous les jours à matines, quelque temps qu'il fit. La neige, la pluie, rien ne l'empêchait de s'y trouver ». Le grand séminaire où habitait M. de Champflour était alors l'ancien prieuré de Saint-Ferréol, situé hors des murs de la ville, au-dessous du quartier de la Poterne et du grand escalier. Cependant, ajoute l'anonyme, « quoique le chemin soit assez long et très mauvais pour venir à la Cathédrale, il n'a jamais manqué à aucun office, non pas même dans les saisons de l'année les plus rudes, étant toujours le premier au chœur, et avant quatre heures du matin ».

« Au sortir de matines, continue M. Cluzeau, il disait la messe; ensuite, il se retirait au bas de l'église, où il avait une petite chambre: il y travaillait jusqu'à la grand'messe, et très souvent il ne rentrait au séminaire qu'à midi. Il dînait toujours à la seconde table, et quoi qu'on lui servit, froid ou chaud, il ne disait rien. Après qu'il avait dîné, s'il restait encore quelque temps jusqu'à la fin de la récréation, il s'arrêtait dans la salle ou dans le jardin pour s'entretenir avec le premier qu'il rencontrait; à moins, — ce qui lui arrivait très souvent, — qu'il ne fût attendu par quelques personnes du dehors; car, pour lors, il écoutait tout le monde, et sitôt qu'il avait pris congé, il se retirait dans sa chambre, d'où il ne sortait que pour aller à vêpres ou pour vaquer aux affaires qu'il avait en ville, jusqu'au temps qu'on a accoutumé de les

chanter. En
endroits où
jours à la
récréation av
il assistait to
retiré dans
heures.

» Sa mort
feu dans sa
Je l'ai vu qu
Comme c'éta
ordinations,
qu'on y fit
dans son ca
Tout était si
monde de p
toujours pré
mais toujou
même. »

Écoutons
Champflour,
vicaire géné
tous les gens
rables; son
sur son visag
cience. On r
affreuse qui
ceux qui aur

» Enfin, co
je voulais en
de bien. Ce
surplus. Je r
n'est assurér
qu'il est d'un
pension de c
pauvres tout
soit celui qui

chanter. Ensuite, ou il revenait au séminaire, ou il allait aux endroits où il pouvait avoir quelque affaire. Il soupa toujours à la seconde table, et prenait ensuite un peu de récréation avec la Communauté jusqu'à la prière du soir, où il assistait toujours. Il entendait le sujet d'oraison et, s'étant retiré dans sa chambre, il ne se couchait jamais qu'à dix heures.

» Sa mortification était si grande qu'il n'avait jamais de feu dans sa chambre, même dans les hivers les plus rudes. Je l'ai vu quelquefois si saisi du froid que j'en étais touché. Comme c'était dans sa chambre qu'on faisait l'examen des ordinations, ce n'était que dans ce temps-là qu'il souffrait qu'on y fit du feu; encore n'en profitait-il pas, car c'était dans son cabinet qu'il examinait ceux qui venaient à lui. Tout était simple, mais propre dans son extérieur. Rien au monde de plus doux et de plus affable que lui. Il était toujours prêt à écouter tout le monde, jamais empressé, mais toujours paisible et se possédant parfaitement lui-même. »

Écoutez encore, sur la douceur et la bonté de M. de Champflour, l'anonyme de Clermont : « Dans la fonction de vicaire général, il s'est attiré l'approbation universelle de tous les gens de bien. Son affabilité et sa douceur sont admirables; son abord doux et accueillant et la gaité qui paraît sur son visage marquent la joie intérieure d'une bonne conscience. On ne l'a jamais vu se remparer de cette sévérité affreuse qui étonne et rebute si fort, non pas même envers ceux qui auraient mérité ses répréhensions.

» Enfin, conclut ce témoin, je ne finirais de longtemps si je voulais entrer dans le particulier des vertus de cet homme de bien. Ce peu que je vous en dis vous doit faire juger du surplus. Je n'exagère rien, et le portrait que je vous en fais n'est assurément point flatté. Je puis bien vous dire encore qu'il est d'une charité sans exemple, payant au séminaire sa pension de celle qu'il reçoit de sa famille, et donnant aux pauvres tout le produit et revenu de ses bénéfices. Quel que soit celui qui a inspiré au Roi de le nommer évêque, Sa Ma-

jesté, au sentiment universel, ne pouvait guère faire mieux pour les pauvres, et si l'évêché de La Rochelle valait cent mille livres », — il n'en rapportait que cinquante mille, — « ce serait cent mille livres pour les pauvres et les malheureux ». Louis XIV le savait bien : quelqu'un lui ayant dit, après l'élévation de M. de Champflour à l'épiscopat, que c'était un homme obscur et inconnu : « *Tant mieux, répondit le roi, les pauvres s'en trouveront mieux* ». Ils s'en trouvèrent fort bien, ajoute l'historien qui raconte ce trait, car il leur distribuait tous ses revenus » (1).

Cette charité de M. de Champflour « s'est particulièrement fait remarquer, dit M. Cluzeau, dans les deux années 1693 et 1694, qu'on peut appeler véritablement un temps de famine pour la province d'Auvergne. Le blé était monté pour lors à un si haut prix, que quantité de pauvres moururent de faim et de misère. Ceux qui étaient répandus dans les montagnes, ne trouvant plus rien chez eux pour subsister, venaient se jeter à Clermont, espérant d'y trouver de quoi se soutenir et se garantir de la mort. M. Champflour n'épargna rien pour

(1) *Éloge historique de M. de Champflour, évêque de Mirepoix*, (par l'abbé Bertrand de La Tour); Avignon, 1774, in-12, p. 129. Parmi les *Vies* imprimées d'évêques non canonisés, il n'en est peut-être pas de plus édifiante que celle-ci, ni qui rappelle mieux celle de l'évêque de La Rochelle. Élève du séminaire de Saint-Sulpice, chanoine et grand vicaire de Clermont, puis évêque, comme son oncle, Jean-Baptiste de Champflour semble s'être attaché à le prendre en tout pour modèle et à reproduire ses vertus. Si donc Étienne de Champflour, moins ennemi de ce qui pouvait ressembler, même de loin, à du népotisme, eût consenti à en faire son coadjuteur, le diocèse de La Rochelle aurait pu, de 1703 à 1768, simultanément ou successivement, admirer chez l'oncle et chez le neveu le même zèle pour la sanctification et l'instruction du clergé, la même docilité aux décisions des Souverains Pontifes, la même assiduité aux offices de l'Église, la même régularité de vie, la même application à l'étude, la même humilité, la même soif et souvent les mêmes pratiques de mortification, enfin et surtout la même charité tendre et généreuse envers les pauvres et les indigents. D'après son épitaphe, rapportée par l'abbé de La Tour (*loc. cit.*, p. 140), l'évêque de Mirepoix mourut en 1768, âgé de 85 ans, le 3 février et non le 6, comme l'ont dit les auteurs de la *Gallia christiana* (t. XIII, col. 284) erreur que M. l'abbé Braud a pris soin d'éviter.

leur procurer
sère. Il y e
concert ave
un très gra
et cela chaq
et qu'on leu
fois quelque
je ne puis o
la Cour des
tueux conse
aumône gén
jours, dix-h
pour y être
peut-être m
avait que lu
connaissanc

« Ce fut
hommes et
pour cette r
la charité d
sembler dan
demoiselles
pauvres aba
quoi les fair
lit, linge, ha
de M. l'abbé
part à un si s
de temps ap
M. l'abbé ré
petit Hôtel-

(1) Pierre G.
Saint-Sulpice,
M. de Breton
était mort en
un autre sain
séminaire dan
il y mourut le

leur procurer quelque soulagement dans leur extrême misère. Il y employa tout ce qu'il avait de revenus, et, de concert avec M. Gay (1), notre supérieur, il en fit subsister un très grand nombre, à qui on donna pendant longtemps, et cela chaque jour, du pain et de la soupe qu'on leur faisait et qu'on leur distribuait au séminaire. On y ajoutait quelquefois quelque peu d'argent qu'on donnait à chacun. A ce sujet, je ne puis oublier la charité de M. de Vazeilles, conseiller de la Cour des Aides, homme d'une très grande piété. Ce vertueux conseiller, apprenant qu'on faisait tous les jours une aumône générale au séminaire, envoya à M. l'abbé, en deux jours, dix-huit cents livres en liards et en sous marqués, pour y être distribués aux pauvres honteux, qui seraient peut-être morts de faim sans ses charitables soins. Il n'y avait que lui seul et MM. les curés de la ville qui en eussent connaissance.

« Ce fut dans ce temps qu'y ayant plusieurs pauvres hommes et femmes atteints de maladies incurables, et que pour cette raison, on ne pouvait recevoir dans l'Hôtel-Dieu, la charité de M. l'abbé Champflour lui inspira de les assembler dans une grange, hors des murs de la ville. Quelques demoiselles voulurent bien se charger d'avoir soin de ces pauvres abandonnés. On leur procura assez longtemps de quoi les faire subsister, en sorte que rien ne leur manqua : lit, linge, habits, remèdes, tout leur fut fourni par la charité de M. l'abbé et de plusieurs personnes, qui voulurent avoir part à un si saint établissement. On commença de respirer peu de temps après cette grande misère, et ce fut pour lors que M. l'abbé résolut de donner quelque forme à cette espèce de petit Hôtel-Dieu, et de le fonder d'une telle manière qu'il

(1) Pierre Gay, originaire du Limousin, fut admis au séminaire de Saint-Sulpice, n'étant encore que clerc, le 28 novembre 1666. En 1675, M. de Bretonvilliers l'envoya à Clermont remplacer M. Dolier, qui y était mort en réputation de sainteté. C'était faire succéder un saint à un autre saint. Au mois d'août 1692, M. Gay fut nommé supérieur du séminaire dans lequel il dirigeait et enseignait depuis dix-sept ans, et il y mourut le 30 septembre 1707.

pût se maintenir dans la suite. Une maison fut achetée dans les environs de la grange dont il vient d'être parlé. Elle se trouva assez grande pour y faire deux salles, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, et dans le fond, une chapelle qui est tellement disposée que les pauvres malades peuvent, de leur lit, entendre la sainte messe. Cette maison fut si bien accommodée par ses soins et ses libéralités, qu'en fort peu de temps elle parut dans un état tout à fait régulier. M. l'abbé lui donna le nom d'Hôpital de Saint-Joseph. Bientôt il eut assez de fonds pour pouvoir obtenir des lettres patentes afin d'assurer son établissement. Il y fit venir trois sœurs de la Charité, pour y avoir soin des pauvres : il y établit un chapelain pour y dire la sainte messe tous les jours, instruire les pauvres et leur administrer les sacrements. Enfin, il fit nommer des administrateurs qui s'y assemblent toutes les semaines et qui veillent sur le temporel, afin que les pauvres, le chapelain et les Filles de la Charité qui les servent ne manquent de rien de ce qui leur est nécessaire. »

D'autres œuvres de charité et de zèle appelèrent encore la sollicitude vraiment universelle de M. de Champflour. Ainsi, il établit dans une maison de la paroisse Saint-Bonnet dont le séminaire était curé, à Clermont, une pieuse Congrégation de filles et de veuves séculières : on y donnait, plusieurs fois l'année, des retraites publiques pour les femmes de la ville et des environs. Ainsi encore, il entreprit de réunir en une seule les trois maisons de missionnaires diocésains, qui étaient dans le diocèse. Enfin, vers l'an 1699, il dut, sous l'influence et par les ordres de l'évêque de Clermont, travailler au changement de liturgie que le prélat avait fort à cœur, et pour lequel il exigeait le concours de tous les coopérateurs de son administration. Sur ce point, M. de Champflour ne fut pas approuvé par M. Tronson, qui écrivit à M. Gay ces paroles remarquables : « *Je ne sais pas comment on pense à changer l'office romain. Vous me dites que cette suppression de l'office romain dans tout le diocèse est une dévotion difficile à établir; je crois qu'il seroit encore plus difficile de prouver que c'est une dévotion. Je ne sais de qui*

*M. l'abbé pr
changements
s'y mêle que*

Ces dernie
flour, depui
niste. Rien
vicaire géné
à les comba
dans une a
lorsqu'elle
nous racont
d'un témoin

« Je ne m
arriva au s
perdre quel
certain prof
Grâce, où to
manière du
écoliers qui
pour être re
bien qu'on
de la Grâce
afin que, co
eût rien qu
Mais il se t
le maître, e
la mauvaise
cependant,
pour l'entré

» Quand
messieurs p
cipes que le
matière de
desquels or
traité qu'on
leure grâce
extrait de t

M. l'abbé prend avis; mais je crains toujours que, dans ces changements, on ne prévoio pas assez les suites, et qu'il ne s'y mêle quelque esprit de nouveauté. »

Ces derniers mots ne pouvaient s'appliquer à M. de Champflour, depuis longtemps ennemi déclaré de la secte janséniste. Rien n'était plus connu à Clermont que l'aversion du vicaire général pour les nouvelles doctrines, et que son zèle à les combattre. Il en avait donné des preuves particulières dans une affaire dont l'issue eut un grand retentissement lorsqu'elle éclata dans le diocèse, et dont M. Cluzeau va nous raconter les détails avec la précision et l'assurance d'un témoin bien informé de tout ce qu'il dit.

« Je ne me souviens qu'avec un plaisir infini de ce qui lui arriva au sujet d'une affaire où, naturellement, il devait perdre quelque chose de sa tranquillité. Il s'agissait d'un certain professeur de Riom qui avait dicté un traité sur la Grâce, où toute la doctrine de Jansénius était répandue de la manière du monde la plus subtile. Quatre ou cinq jeunes écoliers qui avaient étudié sous ce professeur se présentèrent pour être reçus au séminaire. L'habile professeur se doutant bien qu'on ne manquerait pas de les interroger sur le traité de la Grâce qu'il venait de leur expliquer, leur fit *le bec*, afin que, comme lui, ils sussent se déguiser si bien qu'il n'y eût rien que de juste et de catholique dans leurs réponses. Mais il se trompa : les écoliers ne furent pas si habiles que le maître, et on connut bientôt dans l'examen le levain de la mauvaise doctrine qu'il leur avait enseignée. M. l'abbé, cependant, et M. Gay les trouvant de bonne foi, les reçurent pour l'entrée du séminaire.

» Quand on eut commencé les exercices, et que ces jeunes messieurs parurent tout disposés à quitter les mauvais principes que le professeur en question leur avait inspirés sur la matière de la Grâce, MM. les Directeurs, sous la conduite desquels on les mit d'abord, les prièrent de leur remettre le traité qu'on leur avait expliqué. Ils le firent tous de la meilleure grâce du monde. M. l'abbé commença par faire un extrait de tout ce qu'il y avait de mauvais dans ce traité, et

NON

il envoya son travail à Paris, afin de le faire examiner par MM. de la maison de Sorbonne. Ceux qui voulurent bien s'en charger furent MM. Pirot, Fromageau et Boucher; je ne sais si M. l'abbé de Précelles et M. l'abbé Dumas n'en furent point. Ils donnèrent leur avis, disant que cet extrait renfermait la pure doctrine de Jansénius, et qu'ils ne croyaient pas qu'on pût en conscience admettre aux saints ordres de jeunes ecclésiastiques qu'on avait infectés d'une si mauvaise doctrine, à moins qu'on ne les en eût désabusés auparavant, et qu'on ne fût bien assuré qu'ils y renonçaient de tout leur cœur. Tout ceci demeura secret, et personne ne fut informé du dessein que M. l'abbé Champflour avait d'en faire informer le Roi, afin qu'il obligéât le professeur de sortir du diocèse de Clermont. Lorsqu'il eut donc reçu la réponse de MM. les Docteurs, telle que je viens de la marquer, il écrivit au R. P. de La Chaise et lui envoya l'extrait. Ce R. P. en parla au Roi, qui répondit qu'il fallait le faire voir à quelqu'un de MM. de la maison de Sorbonne. Le R. P. de La Chaise choisit M. de Lestocq (1), et lui donna l'extrait pour l'examiner. Il le lut, et en rendit compte à sa révérence. Il lui dit que l'extrait contenait le pur jansénisme, mais que, pour porter un jugement qui fût assuré, il fallait absolument avoir le traité du professeur en son entier. Le P. de La Chaise en donna avis à M. Champflour, qui ne fut pas longtemps à le satisfaire. Il lui envoya donc le traité par la voie de la poste. Après que M. de Lestocq l'eut reçu, suivant l'avis du P. de La Chaise, il l'examina avec quelques autres docteurs de la même maison de Sorbonne. Il en rendit compte au P. de La Chaise, et lui dit que son sentiment et celui de ses confrères était que ce traité était écrit avec tant

(1) « Guillaume de Lestocq, fils de Nicolas et de Marie de Villers-Saint-Pol, né à Amiens le 22 janvier 1627, docteur de la maison et Société de Sorbonne le 10 janvier 1654, fut nommé professeur royal à la place de Sainte-Beuve, le 7 mars 1655, et en exerça les fonctions pendant quarante-huit ans. Il était aumônier du roi, prieur de Domart et chanoine d'Amiens. Il mourut sénieur de Sorbonne, le 19 juillet 1704 » (Note de l'éditeur des *Mémoires du P. Rapin*; t. II, p. 418).

de finesse, q
tantôt cathol
et que le ja
capable de fa

« Le P. de
pour arrêter
rompu dans
de Riom, et
de la Grâce
de Clermont
cette cause.
avaient igno
Ils allèrent c
Paris. Ils lu
Champflour,
service. Ils l
de vouloir h
nière l'honne
son année;
pour finir le
dans une au
mais comme
La Chaise,
bien confir
professeur.
P. de La Ch

» La nouv
fut bientôt
vous marqu
culier, cont
sont très ac
rien pour d
lui quantité
tout dévou
Je ne l'ai j
tation d'un
directeur, e

de finesse, que le professeur paraissait tantôt janséniste et tantôt catholique ; mais que, dans le fond, il ne valait rien, et que le jansénisme qui y était couvert et déguisé était capable de faire plus de mal que s'il était nettement déclaré.

« Le P. de La Chaise informa de tout cela Sa Majesté, qui, pour arrêter le mal que pouvait faire un professeur si corrompu dans la doctrine, ordonna qu'il sortirait du collège de Riom, et que désormais on n'y enseignerait plus le traité de la Grâce qu'il n'eût été vu et approuvé par M^{sr} l'évêque de Clermont, ou par les théologiens qu'il commettrait pour cette cause. Les Supérieurs du professeur, qui jusqu'alors avaient ignoré ce qui se passait, en furent bientôt informés. Ils allèrent chez M^{sr} l'évêque de Clermont, qui était alors à Paris. Ils lui firent de grandes plaintes contre M. l'abbé Champflour, qui leur avait, disaient-ils, rendu un si mauvais service. Ils le supplièrent, avec toutes les instances possibles, de vouloir bien leur accorder, pour sauver en quelque manière l'honneur de leur confrère, que le professeur achevât son année ; qu'il ne lui restait plus qu'environ deux mois pour finir le traité qu'il dictait ; et qu'ensuite, ils l'enverraient dans une autre maison. M^{sr} de Clermont se laissa fléchir ; mais comme l'ordre du Roi était précis, il fallut aller au P. de La Chaise, pour l'engager de prier Sa Majesté de vouloir bien confirmer la grâce que M^{sr} de Clermont accordait au professeur. Le Roi y consentit, sur le rapport que lui fit le P. de La Chaise.

» La nouvelle sur tout ce qui s'était passé si secrètement fut bientôt publique à Clermont, et il n'est pas possible de vous marquer tout ce qu'on dit, et en public et en particulier, contre M. l'abbé Champflour. Comme les jansénistes sont très accredités à Riom et à Clermont, ils n'oublièrent rien pour déchirer ce saint abbé. Je sais qu'on écrivit contre lui quantité de lettres, surtout certains officiers de Riom, tout dévoués à la Communauté où demeurait le professeur. Je ne l'ai jamais vu, mais je sais bien qu'il y avait la réputation d'un saint, surtout parmi les dames dont il était le directeur, et qui étaient en grand nombre. Au milieu de tout

e examiner par
voulurent bien
Boucher ; je ne
mas n'en furent
cet extrait ren-
ils ne croyaient
saints ordres de
d'une si mau-
lésabusés aupa-
renonçaient de
et personne ne
pflour avait d'en
e professeur de
ut donc reçu la
iens de la mar-
envoya l'extrait.
l fallait le faire
e Sorbonne. Le
1), et lui donna
dit compte à sa
pur jansénisme,
assuré, il fallait
n son entier. Le
flour, qui ne fut
lonc le traité par
q l'eut reçu, sui-
ia avec quelques
onne. Il en rendit
son sentiment et
ut écrit avec tant

e Marie de Villers-
ur de la maison et
é professeur royal à
exerça les fonctions
i, prieur de Domart
bonne, le 19 juillet
n ; t. II, p. 418).

ce bruit, M. de Champflour fut toujours le même, et quoique la conduite que M^{sr} l'évêque tint à son égard dans cette occasion, où il sembla l'abandonner un peu trop aux traits de ses ennemis, dût lui être infiniment sensible, néanmoins il n'en témoigna rien. Il continua ses soins et son travail ordinaires pour le diocèse, dont il était grand vicaire, avec plus de zèle et de ferveur que jamais. »

Par un sentiment de discrétion qui semblera peut-être excessif, puisque sa lettre était destinée à demeurer secrète, M. Cluzeau ne nous fait connaître ni le temps précis dans lequel se passèrent toutes ces choses, ni le nom du professeur suspecté pour sa doctrine, ni même la Congrégation à laquelle il appartenait. Mais nous savons aujourd'hui que ce professeur était le P. Jean Galipaud, né à Nantes en 1660, entré à l'Oratoire le 20 octobre 1679, lequel enseigna la théologie de 1693 à 1695, c'est-à-dire l'espace de deux années scolaires, dans le collège que sa Congrégation possédait à Riom; et qui, après cette affaire, alla enseigner la théologie à Nevers.

M. de Champflour ne montra pas moins de zèle ni moins d'habileté dans l'affaire du *Cas de conscience*. Sur ce point important de l'histoire du jansénisme, M. Cluzeau nous fournit encore des détails fort curieux et qui ont été révélés par nous aux historiens. D'abord, il nous fait connaître la première et véritable origine de ce *Cas*, vraiment fameux, « car il en résulta bien du bruit » (1). Le curé de Notre-Dame du Port à Clermont, nommé Fréhel, confessait l'abbé Louis

(1) Sainte-Beuve, *Port-Royal*; Paris, 1878, 4^e édit., t. VI, p. 168. L'abbé Legendre et d'autres après lui ont conjecturé avec quelque vraisemblance que le *Cas* était « né à l'archevêché de Paris », et que l'abbé Boileau, appelé *Boileau de l'Archevêché*, en avait été « le père » (*Mémoires de l'abbé Legendre*, chanoine de Notre-Dame, Secrétaire de M. de Harlay, archevêque de Paris, abbé de Clairfontaine; publiés d'après un manuscrit authentique, avec des notes historiques, biographiques et autres, par M. Roux; Paris, Charpentier, 1863, in-8°, p. 257). Sur cette affaire, ainsi que sur celle des évêques de Luçon et de La Rochelle avec le cardinal de Noailles, voir encore le même auteur, p. 255-261 et 278-322.

Périer, neveu
mœurs duqu
dans toute la
le même cur
et celui-ci, v
de l'abbé Pé
fuser de l'enl
d'esprit, mai
connu », s'av
de conscienc
ce *Cas* était
imaginaire, c
riens (1); il
l'exposé, qu
confesseur e
Selon cet
nées dans u
tique et lui

(1) « Dague
ennemis du J
veiller les qu
pas mieux in
conscience, c
été proposé l
religieuses d
dressé lui-mê
Il est encore
vements pou
t. VI, p. 169, 1
Nécrologe d
mais ne peut
pu envoyer l
Magny, autr
cheux » (Sai
vive voix »
signer » la r
commet une
l'origine du
seul « contr
question » (p

Périer, neveu de Pascal, « parfait honnête homme et sur les mœurs duquel il n'y avait rien à reprendre », mais connu dans toute la ville pour « un franc janséniste ». De son côté, le même curé se confessait à M. Gay, supérieur du séminaire, et celui-ci, voyant qu'« il ne faisait pas son devoir à l'égard de l'abbé Périer, dont il était le directeur », avait fini par refuser de l'entendre en confession. Fréhel, qui était « homme d'esprit, mais entêté pour le parti, comme tout le monde l'a connu », s'avisait de proposer aux docteurs de la secte le *Cas de conscience* sur le silence respectueux. On voit par là que ce *Cas* était bien historique et réel, et non pas supposé et imaginaire, comme l'ont dit ou insinué la plupart des historiens (1); il faut donc prendre à la lettre ce que rapporte l'exposé, qu'il y a *d'autres ecclésiastiques* qui inquiètent le confesseur embarrassé.

Selon cet exposé, « un confesseur a entendu plusieurs années dans une ville *éloignée* les confessions d'un ecclésiastique et lui a donné l'absolution sans scrupule pour ce qui

(1) « Daguesseau, dit Sainte-Beuve, paraît y avoir vu un piège des ennemis du Jansénisme; et en effet, un ennemi qui aurait voulu réveiller les querelles et pousser les gens à se compromettre n'aurait pas mieux inventé. Par malheur, on a des preuves que ce *Cas de conscience*, digne d'avoir été forgé par un agent provocateur, avait été proposé bonnement, naïvement, par M. Eustace, confesseur des religieuses de Port-Royal et très peu théologien, soit qu'il en eût dressé lui-même l'exposé, soit qu'il ne l'eût proposé que de vive voix... Il est encore certain que ce fut M. Eustace qui se donna tous les mouvements pour inviter les docteurs à signer » (*Port-Royal*, édit. citée, t. VI, p. 169, 170). Sainte-Beuve n'est ici que l'écho du *Supplément au Nécrologe de l'abbaye de Port-Royal* (p. 623, 624, art. *Eustace*); mais ne peut-on pas supposer que le curé de Notre-Dame du Port a pu envoyer le *Cas* à Eustace, qui, d'accord avec l'abbé Besson, curé de Magny, autre janséniste, en aurait « arrangé les articles les plus fâcheux » (Sainte-Beuve, *loc. cit.*, p. 173), l'aurait ensuite « proposé de vive voix » sans en dire l'origine, et aurait « invité les docteurs à signer » la réponse qui fut donnée? — J'ajoute que M. l'abbé Braud commet une légère erreur en attribuant à M. de Champflour, dans l'origine du *Cas de conscience*, le rôle qui appartient à M. Gay, le seul « contre » qui, à proprement parler, « fut dirigé le problème en question » (p. 10).

regarde sa doctrine et ses sentiments, le croyant homme de Dieu. Depuis quelque temps, il a commencé à avoir quelque peine sur son sujet, parce que *d'autres ecclésiastiques* lui ont dit que son pénitent est un homme qui a des sentiments nouveaux et singuliers. Ce confesseur l'a vu hors le confessionnal, et lui a déclaré les peines de *ces ecclésiastiques* sur lesquelles il a dit ses sentiments avec sincérité... A l'égard des cinq propositions de Jansénius condamnées par Innocent X et Alexandre VII, il m'a protesté qu'il les condamne et qu'il les a toujours condamnées purement et sans restriction dans tous les sens que l'Église les a condamnées et même dans le sens de Jansénius... Il a signé le Formulaire en cette manière, quand on l'a exigé de lui... Quant au *fait* de Jansénius... il dit qu'il n'a pas la même créance pour cette décision que pour la décision du droit, dans la condamnation des propositions; mais *il croit qu'il lui suffit d'avoir une soumission de respect et de silence à ce que l'Église a décidé sur ce fait*, et que tant qu'on ne le pourra convaincre juridiquement d'avoir soutenu aucune des propositions condamnées, on ne doit point l'inquiéter, ni tenir sa foi pour suspecte » (1). Il se trouva quarante Docteurs pour répondre « que les sentiments de l'ecclésiastique dont il s'agit ne sont ni nouveaux, ni singuliers, ni condamnés par l'Église, ni tels enfin que son confesseur doive exiger de lui qu'il les abandonne pour lui donner l'absolution » : et cela fut « délibéré en Sorbonne, le 20 juillet 1702 » (2).

(1) D'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*; Lutetiae Parisiorum, 1755, t. III, p. 413, 414.

(2) La plupart des auteurs, copiant sans doute une faute d'impression de l'*Histoire du Cas de conscience* (t. I, p. 36), placent cette délibération en l'année 1701; mais comme elle ne fit du bruit que vers la fin de 1702 et au commencement de 1703, après avoir dit qu'on « la fit circuler dans le monde ecclésiastique pendant l'été de 1701 » (Sainte-Beuve, *loc. cit.*, p. 168), ils sont obligés d'ajouter qu'elle demeura secrète pendant plusieurs mois, et que « tout d'un coup, une année environ après la signature, cette consultation restée manuscrite, et dont on ne s'occupait plus, parut imprimée avec une préface agressive et provoquante, sans qu'on sût trop d'où venait l'indiscrétion » (Sainte-

Il était natu
Port fût « le
Docteurs, et il
lui envoyer. «
pour être inf
vicaire au sér
M. Gay, qu'il
jeune sémina
vicaire. Il éta
lution du Cas
sieurs. Il ne
Cas : il en fit
plus tôt l'orig
M. l'abbé l'ex
dernière con
une décision
moins la con
qu'elle a port
résolus d'en
Meaux ».

M. de Cha
Godet des Ma
par sa lettre
dance inédit
Bar-le-Duc,

Bossuet «
lique les plai
secours avec

Beuve, *loc. ci*
des janséniste
et qui avait p
rait une chose
cité, *classe* la
1702. Enfin, o
avec les faits
et durent suiv

Il était naturel et bien juste que le curé de Notre-Dame du Port fût « le premier » à recevoir la décision des quarante Docteurs, et il est probable qu'on ne tarda pas beaucoup à la lui envoyer. « Ce curé, dit M. Cluzeau, qui était bien placé pour être informé exactement, ce curé l'envoya par son vicaire au séminaire, non pas à M. l'abbé Champflour ou à M. Gay, qu'il ne voulait pas tout à fait insulter, mais à un jeune séminariste qui avait fait ses études à Riom avec le vicaire. Il était bien persuadé que, par le séminariste, la solution du *Cas* viendrait bientôt à la connaissance de ces Messieurs. Il ne se trompa pas. M. Gay fut le premier qui vit le *Cas* : il en fit aussitôt tirer une copie, car il fallait rendre au plus tôt l'original *imprimé* qu'on avait prêté au séminariste. M. l'abbé l'examina avec M. Gay, et voyant qu'il était de la dernière conséquence d'empêcher le mal que pouvait faire une décision si opposée à celle de l'Église, qui n'exige pas moins la condamnation du fait que du droit, dans la censure qu'elle a portée contre les cinq propositions de Jansénius, il résolut d'en écrire au P. de La Chaise et à M^{gr} l'évêque de Meaux ».

M. de Champflour écrivit aussi à l'évêque de Chartres, Godet des Marais, et à l'abbé Dumas, comme nous le voyons par sa lettre à Bossuet, qu'on peut lire dans la *Correspondance inédite de Massillon*, publiée par l'abbé Blampignon; Bar-le-Duc, 1869, in-12, p. 617-620.

Bossuet « reçut comme il convient à un évêque catholique les plaintes de M. l'abbé de Champflour, lui offrit son secours avec beaucoup de bonté, et agit efficacement dans

Beuve, *loc. cit.*, p. 170). Mais d'abord, une pareille retenue de la part des jansénistes, dans une affaire évidemment favorable à leur cause et qui avait plus que l'approbation tacite du cardinal de Noailles, serait une chose bien étonnante. Ensuite, d'Argentré, dans le recueil cité, classe la consultation des quarante parmi les pièces de l'année 1702. Enfin, on verra que cette date est la seule qui s'harmonise bien avec les faits que nous allons raconter, lesquels sont tous de 1702, et durent suivre de bien près la délibération du 20 juillet.

NON

une affaire qui intéressoit également tous les évêques » (1). « Il en parla au Roi, dit M. Cluzeau, et il lui montra les lettres de M. Champflour avec la copie manuscrite de la résolution du *Cas de conscience*. Sa Majesté parut très satisfaite de ces lettres, et loua beaucoup le zèle de M. l'abbé Champflour. On fut bientôt informé à Clermont de ce qu'il venait de faire contre ce fameux *Cas* qui aurait fait des maux infinis, si on n'en avait pas condamné la résolution. Comme le curé du Port était fort estimé dans la ville, quantité de personnes qui ne pouvaient souffrir le refus que lui avait fait le supérieur du séminaire de continuer à le confesser prirent ouvertement son parti contre M. l'abbé Champflour, qu'ils regardaient comme principal auteur de tout ce qu'on faisait actuellement pour avoir du Saint-Siège la condamnation du *Cas de conscience*. Mais on eut beau dire et crier contre M. l'abbé, il fut toujours aussi tranquille qu'à son ordinaire.

» Je ne dois pas oublier de vous dire, continue M. Cluzeau, que M. l'abbé de Saint-Genès de Clermont (François de Combes), docteur de la maison de Sorbonne, lequel avait eu le malheur de signer le *Cas* avant de quitter Paris pour venir prendre possession de son bénéfice, fut infiniment mortifié à ce sujet. M^{gr} l'évêque lui révoqua tous ses pouvoirs. On fit encore tomber ce coup sur M. l'abbé Champflour, sans lequel, disait-on, M^{gr} l'évêque n'en serait jamais venu à cet excès de rigueur contre ce pauvre abbé. Quoi qu'il en soit, il demeura interdit des fonctions de prêcher et de confesser, qu'il avait

(1) *Mémoire historique de tout ce qui s'est passé sur le sujet des contestations survenues entre M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et MM. les évêques de Luçon et de La Rochelle, présenté à Notre Saint-Père le Pape Clément XI, par ces deux évêques, pour rendre compte de leur conduite à Sa Sainteté*; ap. *Œuvres de Fénelon*, Correspondance, Paris, 1827, t. IV, p. 260. Ce Mémoire est de l'abbé Chalmette, archidiacre de La Rochelle, que M. de Champflour et l'évêque de Luçon envoyèrent à Rome comme agent auprès du Saint-Siège, dans leur différend avec le cardinal de Noailles (*Op. cit.*, t. XI, p. 296).

commencé d' de Saint-Genès
On doit do toire les faits de Saint-Sulp mont, qui, p curé de Notr conscience; S Sulpice enco premier du quarante Doc fit le Pape Cl 1703, de méri de Champflo

(1) *Mémoire* Champflour n' temps inviolab veautés suspe déguisée » (*Or Rochelle* (1726, confiance que passer les évé particulier, po des Jésuites. « secte, était ve jeter de nouv d'une si belle résolution de faire venir de S. M. pour la r ecclésiastique cile de l'enga beaucoup. Mai Saint-Sulpice; le zèle le plus beaucoup de p dente au P. de pour le moins *Réflexions* s rève de Cle

commencé d'exercer avec applaudissement dans la paroisse de Saint-Genès. »

On doit donc considérer comme acquis désormais à l'histoire les faits suivants : 1° c'est un membre de la Compagnie de Saint-Sulpice, M. Gay, supérieur du séminaire de Clermont, qui, par sa conduite pleine de fermeté à l'égard du curé de Notre-Dame du Port, donna lieu à poser le *Cas de conscience*; 2° c'est un membre de la Compagnie de Saint-Sulpice encore, M. l'abbé de Champflour, qui « se souleva le premier du clergé de France » (1) contre la décision des quarante Docteurs, et qui provoqua la condamnation qu'en fit le Pape Clément XI par son bref *Cum nuper* du 12 février 1703, de même que plus tard, ce fut encore ce même abbé de Champflour qui, devenu évêque de La Rochelle, prépara,

(1) *Mémoire* cité, p. 260. L'abbé d'Arger dit la même chose : « M. de Champflour n'étant alors qu'abbé de Clermont, mais dans tous les temps inviolablement attaché à la saine doctrine et ennemi des nouveautés suspectes, fut le premier à élever la voix contre l'erreur déguisée » (*Oraison funèbre de M^r Estienne de Champflour*; La Rochelle (1726, in-4°, p. 27). — Ces témoins méritent un peu plus de confiance que les jansénistes, lesquels affectent toujours de faire passer les évêques opposés à leurs erreurs, et M. de Champflour en particulier, pour des instruments aveugles et passifs entre les mains des Jésuites. « Le fameux *Cas de conscience*, dit un écrivain de la secte, était venu fort à propos pour donner moyen aux Jésuites de jeter de nouveau l'Église de France dans le trouble. Pour profiter d'une si belle occasion, ils crurent que pour faire croire au Roi que la résolution de ce *Cas* faisait grand ravage dans les provinces, il fallait faire venir de bien loin des lettres, qui donnassent l'alarme au zèle de S. M. pour la religion. Ils choisirent pour cela un M. de Champflour, ecclésiastique natif de Clermont en Auvergne. Il ne leur fut pas difficile de l'engager dans leur dessein. Il a un frère jésuite, c'est déjà beaucoup. Mais de plus, il avait été élevé à Paris dans le séminaire de Saint-Sulpice; et c'est là, après le noviciat des Jésuites, que se hume le zèle le plus amer contre le prétendu jansénisme... On n'eut donc pas beaucoup de peine à porter M. de Champflour à écrire une lettre ardente au P. de La Chaise; et il y a sujet de croire qu'on lui épargna pour le moins la moitié de la peine » (*L'intrigue découverte, ou Réflexions sur la Lettre de M. l'abbé Bochart de Saron à M. l'évêque de Clermont*; s. l., 1711, in-12, p. 4, 5).

de concert avec l'évêque de Luçon, les voies à la célèbre bulle *Unigenitus*, où sont condamnées cent et une propositions extraites des *Réflexions morales* du P. Quesnel.

Pas plus que le jansénisme, le gallicanisme de 1682 n'eut le don de plaire à M. de Champflour, ni l'honneur de le compter parmi ses partisans. Jamais il n'eût signé les fameux quatre articles; il leur était même formellement opposé, franchement et ouvertement, selon son habitude. J'en ai la preuve dans une pièce écrite à Paris le 15 janvier 1683, alors que M. de Champflour était directeur au séminaire de Limoges. D'après ce document digne de toute créance, il allait jusqu'à attribuer à « la fréquentation des gens de cour » la conduite, trop molle à son avis, que tinrent quelques Docteurs de la Faculté de Paris, le jour où on lui proposa d'enregistrer la célèbre Déclaration. Ainsi, le duc de Saint-Simon ne fait qu'exprimer une vérité qu'il cherche vainement à rendre ridicule en l'exagérant, parce qu'elle lui est désagréable, et à laquelle il mêle, à son ordinaire, plusieurs inexactitudes, quand il dit de M. de Champflour qu'il « ne savoit qu'être follement ultramontain; qu'il avoit été exilé *pour cela* lors des propositions du Clergé de 1682, et que Saint-Sulpice et les Jésuites, réunis en faveur de ce martyr de leur cause favorite, l'avoient à la fin bombardé à La Rochelle » (1).

« *Pour cela* » encore, l'évêque de La Rochelle, selon le même critique, « étoit l'ignorance et la grossièreté même, sans esprit, sans savoir et sans aucune sorte de lumière, sans monde encore moins, un homme de rien, et un véritable *excrément* de séminaire » (2).

« Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises » !

Plus équitable, la postérité n'a pas ratifié ces appréciations haineuses. Comme les contemporains de M. de Champflour,

(1) Saint-Simon, *Mémoires complets et authentiques*, édit. Chéruel; Paris, 1856, t. V, p. 413.

(2) Saint-Simon, Additions au *Journal du Marquis de Dangeau*, publié par M. Feuillet de Conches; Paris, 1857, t. IX, p. 79.

elle a vu en l
« un pré at p
savait le disc
des plus gran
passoit, avec
royaume » (1)

Le vicaire
dignité plus
en eût conse
venait de fair
tion du *Cas*
choix du Sou
de la nominal
Magdeleine F
vembre 1702,
dans le temp
par l'intermé
du R. P. de l
de conscience
Sa Majesté M
et lui dit tou
l'Église et la
jansénisme.
abbé qui, qu
avait été exil
choix. — C'es
bien! reprit l
peut compter
homme de ce
gyriste, peut-
décerné un si

Le contemp
zeau, ajoute
« Quand M.

(1) *La Vie de*
in-12, p. 229, 29

elle a vu en lui, non l'homme que décrit Saint-Simon, mais « un pré at plein de zèle et de lumière, qui vouloit le bien et savoit le discerner sûrement ; un saint et savant évêque ; un des plus grands ornements de l'épiscopat en France, et qui passoit, avec raison, pour un des plus savants prélats du royaume » (1).

Le vicaire général de Clermont fut en effet élevé à une dignité plus haute encore. Toute sa vie avait été, sans qu'il en eût conscience, une préparation à l'épiscopat, et ce qu'il venait de faire, en 1702, pour la cause de la foi dans la question du *Cas de conscience*, le désignait naturellement au choix du Souverain sur qui pesait la lourde responsabilité de la nomination des évêques. Celui de La Rochelle, Charles-Magdeleine Frezeau de la Frezelière, étant décédé le 4 novembre 1702, la nouvelle de sa mort dut arriver à la Cour dans le temps même où l'abbé de Champflour y travaillait, par l'intermédiaire des évêques de Meaux et de Chartres, et du R. P. de La Chaise, à obtenir des mesures contre le *Cas de conscience*. Le jésuite confesseur de Louis XIV proposa à Sa Majesté M. de Champflour pour remplir le siège vacant, et lui dit tout ce qu'il venait de faire pour les intérêts de l'Église et la défense des Constitutions des Papes contre le jansénisme. Le Roi demanda alors si ce n'était pas là cet abbé qui, quinze ans auparavant, lui avait résisté, et qui avait été exilé pour avoir refusé d'élire un candidat de son choix. — C'est lui-même, répondit le P. de La Chaise. — *Eh bien!* reprit le Roi, *c'est ce qu'il faut pour La Rochelle : on peut compter sur la fermeté et le désintéressement d'un homme de ce caractère.* Belle parole, qui honore le panégyriste, peut-être encore plus que le héros même auquel est décerné un si bel éloge.

Le contemporain qui nous a conservé ce beau trait, M. Cluzeau, ajoute dans sa lettre que je ne me lasse pas de citer : « Quand M. l'abbé Champflour apprit la nouvelle de l'hon-

(1) *La Vie de M. Louis-Marie Grignion de Montfort* ; Paris, 1785, in-12, p. 229, 297, 344, 445.

neur que le Roi venait de lui faire, il alla voir M^{sr} l'évêque de Clermont pour lui en faire part. Le prélat venait de l'apprendre par le même ordinaire. M. l'abbé me fit l'honneur de me prendre avec lui pour l'accompagner dans cette visite, et dans celle qu'il rendit à M. l'Intendant pour le même sujet. J'eus le plaisir de remarquer en lui la même tranquillité que si c'eût été pour lui la chose du monde la plus indifférente. Il reçut les compliments de toute la ville, qui vint l'en féliciter. Il parut si peu touché de tout ce qu'on lui dit d'obligeant sur ce sujet, non pas par compliment, mais dans une véritable et sincère effusion du cœur, qu'on crut d'abord qu'il remerciait le Roi. Tous Messieurs ses parents, qui l'aimaient et le respectaient infiniment, quoiqu'ils fussent très sensibles à l'honneur que lui faisait un pareil choix, paraissaient néanmoins affligés et souhaitaient de tout leur cœur qu'il ne quittât point le diocèse qu'il gouvernait sous M^{sr} l'évêque avec tant de succès, pour en aller prendre un autre d'où il ne reviendrait jamais pour les voir. Mais après avoir consulté Dieu dans la retraite, il se détermina avec le conseil de feu M. Gourriou, qui avait toute sa confiance, de partir pour Paris et de se soumettre aux ordres de la divine Providence qui l'appelait à La Rochelle.

» Je passe bien des petites choses que je pourrais vous marquer; mais ce que je ne puis oublier, c'est la manière avec laquelle il agit à notre égard après qu'il fut nommé à l'évêché. Je me souviens qu'il avait toutes les peines du monde quand nous l'appelions *Monseigneur*. Il ne voulut jamais souffrir qu'on lui servit rien d'extraordinaire au réfectoire, et il ne manqua pas de se trouver avec nous à la prière du soir, comme il avait toujours fait auparavant. On eut auprès de lui le même accès, et tout le monde avait recours à lui comme à l'ordinaire. Toujours même douceur en lui, même simplicité, même affabilité. »

M. Cluzeau ne dit pas, mais nous savons par la correspondance de M. Leschassier, que l'humble et obéissant Sulpicien consulta son supérieur sur ce qu'il devait faire dans cette importante circonstance. Espérait-il qu'on le détournerait

d'accepter l'
périeur de S
la doctrine,
décision, évi
Champflour,
que fit Sain
pression de
Champflour
14 mai 1703
mandement,
ou le 27 juil

Devenu év
grand vicair
zeau, deux t
dire en 1707
Le même, si
paroles, M.
ce qu'il pen
un saint, et

Tel il fut
années qu'il
miers mois
le *Cas de c*
répondit, ne
l'estime que

(1) Quoique
fonctions, Éti
vie un tendre
chassier et se
livres à la mai
annuellement
Compagnie de
annuellement
à quelques sér

(2) Elle a é
conscience si
les Brefs de
Lettres et a
flexions sur

d'accepter l'épiscopat ? C'est plus que probable ; mais le supérieur de Saint-Sulpice, qui voyait réunies en lui *la piété et la doctrine*, n'osa pas lui donner le conseil de refuser. Cette décision, évidemment postérieure à la nomination de M. de Champflour, laquelle est du 31 décembre 1702, est tout ce que fit Saint-Sulpice pour le « bombarder », suivant l'expression de Saint-Simon, sur le siège de La Rochelle. M. de Champflour accepta donc en gémissant, fut préconisé le 14 mai 1703, sacré le 10 juin suivant, date de son premier mandement, et prit possession du siège de La Rochelle le 26 ou le 27 juillet de la même année (1).

Devenu évêque, M. de Champflour resta ce qu'il avait été grand vicaire et directeur de séminaire. « J'ai eu, dit M. Cluzeau, deux fois l'honneur de le voir à La Rochelle, c'est-à-dire en 1707 et en 1716, et je l'y ai trouvé toujours le même. » *Le même*, signifie ici *un saint*, car immédiatement avant ces paroles, M. Cluzeau avait écrit cette phrase qui résume tout ce qu'il pensait de M. de Champflour : « Je l'ai toujours cru un saint, et je ne pense point m'être trompé ».

Tel il fut et tel il se montra toujours durant les vingt-deux années qu'il gouverna l'Église de La Rochelle. Dès les premiers mois qui suivirent sa prise de possession, il condamna le *Cas de conscience* par une instruction pastorale (2) qui répondit, nous en avons la confiance, aux espérances et à l'estime que l'illustre archevêque de Cambrai avait conçues

(1) Quoique séparé de la Compagnie de Saint-Sulpice par ses hautes fonctions, Étienne de Champflour lui conserva néanmoins toute sa vie un tendre attachement. Le 13 septembre 1714, il fit avec M. Leschassier et ses assistants un contrat par lequel il donnait six mille livres à la maison de Saint-Sulpice de Paris, à condition qu'on paierait annuellement trois cents livres au R. P. Antoine Champflour, de la Compagnie de Jésus, et qu'après la mort de ce religieux, on donnerait annuellement pareille somme au séminaire de Clermont, ou plutôt à quelques séminaristes pauvres qui y seraient élevés.

(2) Elle a été insérée intégralement dans l'*Histoire du Cas de conscience signé par quarante docteurs de Sorbonne, contenant les Brefs du Pape, les Ordonnances épiscopales, Censures, Lettres et autres pièces pour et contre ce Cas, avec des Réflexions sur plusieurs Ordonnances* ; Nancy, 1705, t. II, p. 302-326.

pour son nouveau collègue dans l'épiscopat (1). En 1710, l'évêque de La Rochelle et celui de Luçon, Jean-François de Lescure, son intime ami (2), condamnèrent dans un man-

(1) Fénelon écrivait de sa ville archiépiscopale, le 24 mai 1703, à l'abbé de Langeron : « Je croirois très important que vous eussiez une conférence secrète avec M. l'évêque de La Rochelle. M. Chalmette lui écrivit pour la lui proposer... Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous vous ouvriez très simplement à ce bon prélat, non seulement sur la doctrine, mais encore sur l'importance extrême qu'on parle avec uniformité, et que nous puissions dire précisément les mêmes choses que M. de Chartres... Témoignez à M. de La Rochelle combien je révere sa personne. S'il est bientôt sacré, il faudra qu'il se prépare à faire un bon Mandement » (*Correspondance de Fénelon*; Paris, 1827, t. I, p. 509-510.)

(2) Jean-François Salgues de Valderies de Lescure, un des plus pieux évêques de son temps, naquit au château de Lescure, près la ville d'Alby, le 5 janvier 1644. Il entra au séminaire de Saint-Sulpice le 15 décembre 1660, à l'âge de seize ans, fut reçu docteur de Sorbonne le 17 mai 1675, s'attacha à la Communauté de la paroisse en 1678, puis devint successivement supérieur de la Communauté du Mont-Valérien, et chef d'une mission pour la conversion des Protestants des Cévennes. Cette œuvre terminée, il fut appelé à Alby par son évêque, qui le fit tout à la fois théologal, pénitencier et grand vicaire. Il assista comme député du second ordre à l'Assemblée de 1682. Nommé évêque de Luçon le 7 juin 1699, il fut sacré le 8 novembre de la même année par le cardinal de Noailles dans la grande chapelle du palais archiépiscopal, et fut envoyé en possession le 7 décembre suivant. Il mourut à Châteauroux, dans sa maison de campagne, le 23 mai 1723. On a de lui : — 1. Lettre circulaire de Monseigneur l'évêque de Luçon publiant la Constitution *Unigenitus* (28 mars 1714); insérée dans le « Recueil de Mandements et Instructions pastorales de M^{gr} les archevêques et évêques de France pour l'acceptation de la Constitution de N. S.-P. le Pape Clément XI, du 8 septembre 1713, contre le livre intitulé : Le Nouveau Testament en françois, avec des Réflexions morales sur chaque verset »; Paris, v^o Muguet, 1715, in-4^o, p. 66, 67. — 2. Lettre à Bossuet sur des erreurs avancées par M. Du Puy, théologal de l'Église de Luçon; 20 février 1701. Dans les *Œuvres complètes* de Bossuet. L'évêque de Meaux répondit à l'évêque de Luçon, ainsi qu'à M. Du Puy, qui lui écrivit également sur cette affaire. — Lettre à M. de Champflour, évêque de La Rochelle, du 13 décembre 1711. Dans la *Correspondance de Fénelon*; Paris, 1827, t. III, p. 470, 471. — Cfr. *Histoire des moines et des évêques de Luçon*, par l'abbé Du Tressay, Chanoine honoraire de Luçon; deuxième édition; Paris, sans date, t. III, p. 138-215.

dement coll
ce qui am
Noailles, qu
heureuseme

(1) *Ordonn
évêques de l
leurs diocès
Nouveau Tes
chaque verse
l'auteur des
du livre de
qui se trouve
de Saint A
542 pages sar
latin, avec ce
porum Lucie
scriptus : Le
Rupellæ, apu
tres pièces é
cette longue
historiens qu
d'ance de Fé
et mémoires
dans cette ci
justificative.
port à ce trist
les écrits con
auteurs des é
vus, ceux dar
chelle. — Réj
rales publié
de La Roche
apologétiqu
sur le Nouv
seigneurs le
1710; in-12 de
conde. — Re
Grâce, par
et de La Ro
— Relation
vêque de Pa
Gap; avec u
entre Son É*

dement collectif le livre des *Réflexions morales* de Quesnel ; ce qui amena entre les deux prélats et le cardinal de Noailles, qui avait approuvé cet ouvrage, un long différend heureusement terminé par la bulle *Unigenitus* (1).

(1) *Ordonnance et instruction pastorale de Messieurs les évêques de Luçon et de La Rochelle, au clergé et au peuple de leurs diocèses, portant condamnation d'un livre intitulé : Le Nouveau Testament en françois, avec des réflexions morales sur chaque verset ; où l'on montre la conformité de la doctrine de l'auteur des Réflexions avec la doctrine des cinq propositions et du livre de Jansénius, et où l'on fait voir ensuite l'opposition qui se trouve entre la doctrine de ces deux auteurs et la doctrine de Saint Augustin* ; La Rochelle, Pierre Mesnier, 1710, in-12 de 542 pages sans les liminaires et la table. Cet ouvrage fut traduit en latin, avec ce titre : *Decretum et documentum pastorale episcoporum Lucionensis et Rupellensis, quo damnatur liber gallicè scriptus : Le Nouveau Testament etc..., è gallico latinè redditum* ; Rupellæ, apud Petrum Mesnier, in-4° de 295 pages, avec quelques autres pièces émanées des mêmes évêques. Pour connaître exactement cette longue et importante affaire, on ne doit pas se borner à lire les historiens qui l'ont racontée : il faut encore voir dans la *Correspondance de Fénelon* (t. III et IV de l'édition citée) les nombreuses lettres et mémoires des deux prélats, ainsi que les lettres à eux adressées dans cette circonstance. M. l'abbé Braud a publié parmi ses *Pièces justificatives* (p. 51-66) quatorze lettres inédites, dont treize ont rapport à ce triste démêlé. Il ne faudrait pas négliger non plus de consulter les écrits composés à cette occasion, bien que la plupart aient pour auteurs des écrivains jansénistes. J'indiquerai ici, parmi ceux que j'ai vus, ceux dans lesquels il est parlé des évêques de Luçon et de La Rochelle. — *Réflexions sur les ordonnances et instructions pastorales publiées sous le nom de Messieurs les évêques de Luçon, de La Rochelle et de Gap* ; 1712, in-12 de 288 pages. — *Explication apologétique des sentimens du P. Quesnel dans ses Réflexions sur le Nouveau Testament par rapport à l'ordonnance de Messieurs les évêques de Luçon et de La Rochelle, du 15 juillet 1710* ; in-12 de 184 pages pour la première partie, et de 304 pour la seconde. — *Renversement de la doctrine de Saint Augustin sur la Grâce, par l'instruction pastorale de MM. les évêques de Luçon et de La Rochelle* (par Jacques FOUILLOU) ; 1713, in-12 de 732 pages. — *Relation du différend entre M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et MM. les évêques de Luçon, de la Rochelle et de Gap ; avec un recueil d'écrits sur ce sujet et sur ce qui s'est passé entre Son Éminence et les Jésuites* ; 1712, in-12. — *Lettre de M. l'é-*

L'année suivante 1711, M. de Champflour publia ses *Ordonnances et Reglemens sinodaux, pour le diocèse de La Rochelle* (1). En 1715, il donna une *Lettre et Instruction pastorale au clergé séculier et régulier de son diocèse, tou-*

vêque d'Agen à MM. les évêques de Luçon et de La Rochelle, sur une lettre écrite au Roy contre M. le cardinal de Noailles; in-12. — *Lettre de Monseigneur l'évêque d'Agen à Monsieur le comte de Pontchartrain*; 1712, in-12 de 82 pages : datée du 15 octobre 1711. — *Lettre d'un évêque de la province de Bordeaux à M. l'évêque d'Agen, au sujet d'une lettre écrite au Roy par MM. les évêques de Luçon et de La Rochelle*; Liège, Pierre Marteau, 1712, in-12. — *Les Lettres de M. l'abbé Bochart à M. l'évêque de Clermont, son oncle, et au R. P. Le Tellier, avec les remarques sur les deux Lettres*; 1711, in-12 de 32 pages. — *L'intrigue découverte, ou Réflexions sur la Lettre de M. l'abbé Bochart de Saron à M. l'évêque de Clermont, et sur un modèle de Lettre au Roy, avec quelques pièces concernant le différend d'entre M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et les évêques de Luçon et de La Rochelle*; 1711, in-12 de 128 pages. Parmi ces pièces, on trouve la *Lettre de MM. les évêques de Luçon et de La Rochelle au Roy, contre M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris* (p. 104-111). — *Lettre à Son Éminence Monseigneur le cardinal de Noailles*; 1711, in-12 de 69 pages. — *Mandement (en vers français) de Monseigneur l'évêque de Bethléem, revu, corrigé, augmenté de plus des deux tiers, accompagné de Notes instructives et agréables, et publié de nouveau par ledit prélat, à l'occasion de la Lettre de M. l'abbé Bochart de Saron à M. l'évêque de Clermont, son oncle*; 1712, in-12 de 47 pages. — *Vains efforts des Jésuites contre la Justification des Réflexions sur le Nouveau Testament, composée par J.-B. Bossuet, où l'on examine plusieurs faits publiés sur ce sujet par les évêques de Luçon et de La Rochelle, et par le sieur Gaillande* (par P. Quesnel); 1713, in-12 de 278 pages. — Enfin, le *Mandement* (daté du 10 avril 1714) et *Instruction pastorale de M^{sr} l'évêque de La Rochelle*; publiant la Constitution *Unigenitus* et la lettre d'acceptation du Clergé de France en date du 23 janvier 1714, est dans le *Recueil des Mandemens et Instructions pastorales de Messieurs les archevêques et évêques de France pour l'acceptation de la Constitution de N. S.-P. le Pape Clément XI du 8 septembre 1713*... Paris, veuve Muguet, 1715, in-4^e, p. 114-117.

(1) La Rochelle, chez Pierre Mesnier, 1711, in-12 de 336 pages sans les liminaires et la table. Le Mandement placé en tête est daté du 20 novembre 1710.

chant la ma
des person
tante (1) : «
d'une étude
dans une mé
complète et
quelle préci
yeux la néce
la singularit
primauté de
ses jugemer
culte, l'exce
monies » ! (2
enseigné jus
orthodoxe (3
du saint év
bliées dans
(édition cité
à M. de Biss
suite; p. 51
la suite, p. 1
M. de Cham
sœur Mari
Sagesse (pa
148, 155. L

(1) La Rochelle, *Lettre pastorale* digée en forme de *religion pré* ouvrage imprimé dans sa notice

(2) *Oraison*

(3) *Catéchisme* Pierre Mesnier, 1711, in-12 de 336 pages sans les liminaires et la table. Le Mandement placé en tête est daté du 20 novembre 1710.

chant la manière dont ils doivent travailler à l'instruction des personnes qui ont été élevées dans la religion protestante (1) : « ouvrage, dit le chanoine d'Arger, qui est le fruit d'une étude mûrie par une expérience consommée, et qui, dans une méthode facile et abrégée, renferme une instruction complète et un corps de controverse des plus suivis. Avec quelle précision et quelle netteté leur met-il devant les yeux la nécessité d'une providence perpétuelle sur l'Église, la singularité de ses prérogatives, le pouvoir de ses clefs, la primauté de son Chef, l'autorité de ses lois, l'infaillibilité de ses jugements, la perpétuité de sa foi, l'uniformité de son culte, l'excellence de ses sacrements, la majesté de ses cérémonies » ! (2). En 1716, il substitua au catéchisme janséniste, enseigné jusque-là à ses diocésains, un autre catéchisme plus orthodoxe (3). On a encore, éparses çà et là, plusieurs lettres du saint évêque de La Rochelle. Quelques-unes ont été publiées dans le tome III de la *Correspondance de Fénelon* (édition citée) : p. 360 et 389, au P. Le Tellier; p. 439 et 526, à M. de Bissy, évêque de Meaux; p. 482, au P. Martineau, jésuite; p. 512-515, à Fénelon; la réponse de ce dernier est à la suite, p. 515-520. — On trouvera aussi quelques billets de M. de Champflour dans l'*Abrégé de la vie et des vertus de la sœur Marie-Louise de Jésus, supérieure des Filles de la Sagesse* (par Allaire); Poitiers, 1768, in-12; p. 64, 123, 140, 148, 155. Le P. Bliard a reproduit la lettre des évêques de

(1) La Rochelle, chez Pierre Mesnier, 1715, in-8° de 9 feuillets pour la *Lettre pastorale*, et de 390 pages pour l'*Instruction familière*, rédigée en forme de catéchisme pour les personnes élevées dans la religion protestante. M. l'abbé Braud n'aura sans doute pas vu cet ouvrage important de M. de Champflour, car il n'en fait pas mention dans sa notice.

(2) *Oraison funèbre*, p. 25.

(3) *Catéchisme du diocèse de La Rochelle*; La Rochelle, chez Pierre Mesnier, in-12 de 424 pages. L'ouvrage est précédé d'une *Ordonnance* dans laquelle il est défendu d'enseigner le catéchisme usité jusqu'alors. C'était le catéchisme dit des trois Henri, savoir : Henri de Laval de Bois-Dauphin, évêque de La Rochelle, Henri Arnauld, évêque d'Angers, et Henri de Barillon, évêque de Luçon.

Luçon et de La Rochelle à Louis XIV, du mois d'avril 1711 (*Les Mémoires de Saint-Simon et le P. Le Tellier*, p. 153-158). — L'abbé Pauvert cite également une lettre adressée par M. de Champflour à deux religieuses de la Congrégation des Filles de la Sagesse : *Vie du Vénérable Louis-Marie Grignion de Montfort*; Poitiers et Paris, 1876, in-8°, p. 435. — La Bibliothèque municipale de Clermont possède une lettre autographe de M. de Champflour, datée de « La Rochelle, 31 août 1709 », et adressée « A Monsieur Champflour, lieutenant particulier au présidial de Clermont, Auvergne ». V. *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Clermont-Ferrand*; Paris, 1890, p. 191, f. 78, 79 du Recueil d'autographes inscrit sous le n° 718. Enfin, parmi les manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, on trouve dans le recueil n° 2051 une lettre (copie) sans date, adressée à M. de Bordeaux par les évêques de Luçon et de La Rochelle, ainsi qu'une autre lettre (original) des mêmes prélats à M. de Gap (François Berger de Malissoles, auquel ce recueil a appartenu), et datée de Châteauroux, 7 juin 1712. V. *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, t. II, p. 385, 386, n° 2051. Sur ce recueil coté 2051, voir l'article COUSTURIER, t. II, p. 352.

M. de Champflour mourut le 26 novembre 1724, et conformément au désir qu'il avait témoigné, par « amour pour les pauvres et pour la sainte pauvreté, il fut enterré dans la chapelle de l'Hôpital Saint-Louis » (1). Le 17 janvier de l'année suivante, Léon d'Arger, chanoine de la cathédrale de La Rochelle, prononça son oraison funèbre, en présence de Léon de Beaumont, évêque de Saintes (2). Le panégyriste avait été

(1) *Abrégé* cité, p. 187.

(2) *Oraison funèbre de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Étienne de Champflour, évêque de La Rochelle, prononcée dans l'Église de La Rochelle le 17 janvier 1725, par Messire Léon d'Arger, chanoine de ladite église*; La Rochelle, chez Michel Salvin, libraire au canton des Flamands; 1726, in-4° de 4 feuillets et de 60 pages. Le discours est dédié à Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, successeur de M^{sr} de Champflour sur le siège de La Rochelle. L'orateur prend pour texte ces paroles de saint Paul aux Philippéens

précédé dans apprenant sa vient de per flour fut, en principaleme table grande la gloire de ouailles, à la laquelle il ne

Fils de Pie mandables t leur grande le diocèse d nités, ainsi c gnon. Son p théologie et vembre 167: et déjà tonsu conduite de préparation, Sabatier req temps après

(IV, 8, 9) : *Qua amabilia... quæ vidistis 1^o l'attention quæcumque : fait le défens aumônes en : cumque ama*

précédé dans l'éloge de l'illustre prélat par le Régent, qui, apprenant sa mort, dit à ceux qui l'entouraient : « La France vient de perdre un grand évêque ». Étienne de Champflour fut, en effet, un grand évêque; et ce titre, il le doit principalement et avant tout à ce qui seul constitue la véritable grandeur, à sa sainteté personnelle, à son zèle pour la gloire de Dieu, à son dévouement sans bornes pour ses ouailles, à la noble, constante et courageuse fermeté avec laquelle il ne cessa durant toute sa vie de combattre l'erreur.

8. M. DE SABATIER

ÉVÊQUE D'AMIENS

1654-1733

Fils de Pierre de Sabatier et de Jeanne de Guyon, recommandables tous deux par la noblesse de leur famille et par leur grande piété, Pierre de Sabatier naquit à Valréas, dans le diocèse de Vaison, le 14 novembre 1654, et fit ses humanités, ainsi que sa philosophie au collège des Jésuites d'Avignon. Son père l'envoya ensuite à Paris pour y étudier la théologie et se disposer à recevoir les Ordres. C'est le 1^{er} novembre 1673 que M. de Sabatier, alors âgé de dix-neuf ans et déjà tonsuré, entra au séminaire de Saint-Sulpice sous la conduite de M. Tronson. Après douze années d'études et de préparation, dont il passa une partie dans sa famille, M. de Sabatier reçut en 1685 le caractère sacerdotal, et peu de temps après, le 27 septembre de la même année, il prit le

(IV, 8, 9) : *Quæcumque sunt vera... quæcumque sancta, quæcumque amabilia... si qua virtus, si qua laus disciplinæ hæc, cogitate quæ vidistis in me*, et il y trouve la division de l'éloge de son héros : 1^o l'attention à tous ses devoirs en a fait le modèle de la sainteté, *quæcumque sancta*; 2^o les bons offices qu'il a rendus à l'Église en ont fait le défenseur de la vérité, *quæcumque vera*; 3^o le mérite de ses aumônes en a fait le ministre de la miséricorde et de la charité, *quæcumque amabilia*.

bonnet de Docteur en Sorbonne. A cette époque, il enseignait déjà la théologie au séminaire de Saint-Sulpice. Selon M. Goselin, il fut « admis cette même année 1685 dans la Compagnie » (1), et envoyé à Limoges pour y être second vicaire général de M. d'Urfé. Ce prélat, qui habitait son séminaire, désirait un grand vicaire qui appartint à Saint-Sulpice, et qui eût rang parmi les directeurs. M. de Sabatier passa dix ans dans cette place et y rendit de grands services, accompagnant le prélat dans ses visites pastorales, et aidant M. Bourdon, supérieur du séminaire (2), en dirigeant, enseignant et prêchant les séminaristes.

Ayant fait un voyage en Provence aux vacances de 1692, M. de Sabatier s'occupa très activement de l'établissement du séminaire d'Avignon, dont l'évêque se proposait alors de confier la direction aux prêtres de Saint-Sulpice. En 1695, il alla à Paris et exprima son désir de quitter Limoges, bien avant la mort de M. Lascaris d'Urfé, laquelle n'arriva que le 20 juin de cette même année. Godet des Marais, évêque de Chartres, le demanda aussitôt à M. Tronson pour en faire son vicaire général; mais déjà Fénelon, récemment nommé à l'archevêché de Cambrai, lui avait proposé de l'accompagner dans son diocèse. « Si j'avais été averti plus tôt, écrivait M. Tronson à l'évêque de Chartres le 11 mai 1695, il m'aurait été facile de vous donner M. de Sabatier, car il est résolu de ne plus retourner à Limoges; mais M^{sr} de Cambrai, qui a dessein de l'engager avec lui, lui a déjà parlé, et je ne sais si, dans leur dernière conversation, il n'y aura pas eu quelque chose de déterminé entre eux. Je crois que vous auriez bien pu vous accommoder de lui, car il est d'un esprit doux et

(1) *Notice des principaux personnages contemporains de Fénelon, dont il est fait mention dans sa Correspondance*; ap. *Correspondance de Fénelon*; Paris, 1829, t. XI, p. 358. — En 1686, M. de Sabatier fut pourvu de l'abbaye de Verteuil, au diocèse de Bordeaux, mais il la résigna au bout d'un an.

(2) C'est par erreur que le P. Jean, jésuite, dit que M. de Sabatier fut supérieur du séminaire de Limoges (*Les évêques et les archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801*, par le P. Armand Jean, de la Compagnie de Jésus; Paris, 1891, in-8°, p. 310).

facile, et qui suppose qu'a l'expérience i querait pas. V quelque désir vois pas ce q nous avons fi vous le moye nière qui le f

M. de Saba très utilemen prélat fit pres qui, avant de batier, avait coup à le con étaient les s allé à Cambr très bien vu pourtant, dès il prie M. Tro de Saint-Sul peut vaincre lettre de Fér grossièreté d naturel actif retourna à l attendant toi son séminai M. Tronson batier, j'ai b Monseigneur de l'avoir p

(1) *Correspc*

(2) *Correspc* p. 203-205, deu 18 et du 25 oct du 17 novemb

facile, et qui avec la piété a le talent de se faire aimer. Je suppose qu'après tant d'années qu'il a demeuré à Limoges, l'expérience nécessaire pour un grand vicaire ne lui manquerait pas. Vous pouvez sur cela prendre vos mesures; car, quelque désir que j'eusse de vous procurer ce secours, je ne vois pas ce que je pourrais faire après les démarches que nous avons faites auprès de ce prélat. Peut-être trouverez-vous le moyen de lui faire connaître vos besoins d'une manière qui le ferait relâcher de sa prétention » (1).

M. de Sabatier suivit Fénelon à Cambrai, et le seconda très utilement dans la préparation d'une ordination que le prélat fit presque aussitôt après son arrivée. Aussi Fénelon, qui, avant de confier l'emploi de grand vicaire à M. de Sabatier, avait voulu le connaître par lui-même, tint-il beaucoup à le conserver quand il l'eut vu à l'œuvre. Tout autres étaient les sentiments du nouveau grand vicaire. Il était allé à Cambrai avec joie; il y travaillait avec succès; il était très bien vu de l'archevêque et de l'abbé de Chanterac; et pourtant, dès le milieu d'octobre de cette même année 1695, il prie M. Tronson de lui donner un emploi dans une maison de Saint-Sulpice. Fénelon insiste pour le retenir: rien ne peut vaincre sa répugnance. La cause de celle-ci, d'après une lettre de Fénelon à l'abbé de Langeron, « ce n'étoit pas la grossièreté du pays, mais l'inutilité où il vivoit, contre son naturel actif et empressé » (2). Il quitta donc Cambrai et retourna à Paris. Plus tard, en 1698, Fénelon désirant et attendant toujours des prêtres de Saint-Sulpice pour diriger son séminaire, pensa de nouveau à M. de Sabatier. Mais M. Tronson lui répondit le 20 mars: « Quant à M. de Sabatier, j'ai bien de la douleur de n'avoir rien à vous dire, Monseigneur, qui puisse répondre au désir que vous auriez de l'avoir pour votre séminaire. Il se trouve si fort lié à

(1) *Correspondance de Fénelon*; Paris, 1827, t. V, p. 198, 199.

(2) *Correspondance de Fénelon*, édit. citée t. V, p. 218. Voir *ibid.*, p. 203-205, deux lettres de M. Tronson à M. de Sabatier, datées du 18 et du 25 octobre 1695, et p. 206 une lettre de M. Tronson à Fénelon, du 17 novembre même année.

M^{sr} d'Autun, qui a pour lui une estime et une amitié toute particulière, que je ne vois nulle apparence de réussir dans la proposition que vous souhaitez que je lui fasse. Cependant, si nous voyons dans ses dispositions ou dans celles du prélat quelque ouverture pour lui exposer votre désir, nous en profiterons volontiers, et il ne tiendra pas à nous que vous ne soyez satisfait » (1).

Dès le 22 novembre 1695, en effet, M. de Sabatier fut proposé à Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, qui avait besoin d'un supérieur pour son séminaire. « La Providence, écrivait M. Tronson à ce prélat, a bien voulu nous donner encore aujourd'hui le moyen de satisfaire vos désirs : M^{sr} de Cambrai s'est enfin rendu aux instances que M. de Sabatier lui a faites, afin qu'il suivit l'attrait de sa vocation ». En même temps, le supérieur de Saint-Sulpice écrivait à M. de La Goutte, Directeur au séminaire d'Autun : « On espère que par ses manières douces et honnêtes, il se fera aimer de vos jeunes gens, qu'il agréera à Monseigneur, et que tout le monde sera content de lui ».

Durant les dix années qu'il gouverna le séminaire d'Autun, M. de Sabatier réalisa pleinement les espérances de M. Tronson. L'évêque lui offrit des lettres de grand vicaire que M. de Sabatier refusa : il donna au séminaire de très beaux ornements et fit décorer magnifiquement la chapelle; il fit construire un mur de clôture autour du séminaire, et porta d'un an à deux le séjour obligatoire avant la réception des ordres. Son neveu et successeur sur le siège d'Autun, Bernard de Senaux, ayant en mai 1703 offert à M. de Sabatier la dignité de doyen du Chapitre, le supérieur la refusa comme il avait refusé précédemment celle de grand vicaire. « Dieu ne permettra pas que cette action soit ensevelie dans le silence, lui écrivait M. Leschassier, quelque envie que vous ayez de la dérober à la connaissance des hommes. Le désintéressement est de trop grande édification dans les ecclésiastiques qui dirigent les séminaires, pour le cacher aux séminaristes » (14 mai 1703).

(1) *Correspondance de Fénelon*; édit. citée, t. II, p. 383.

Aux vacances
voyer M. de Sa
ébranlé »; pu
viers, maison
remplacement
1704). Dans t
montra prêt à
quelquefois in
dispositions co
donnez, Monsi
faite indifférer
plois, et par le
ne suis pas n
édifié, car vou
l'état du semir
de maintenir
Queylus et Co
à Saint-Sulpic
l'évêché, ainsi
tation de ce s
d'évêques vois
mandent les t
quelle nos M
qu'il faut pou
Ce n'est pas
préter M. de S
tourner à Aut
mois à Viviers
épiscopal d'Ar
sement le sou
sa vocation (2)

(1) « Si nos M
rieur, ce serait l
vous convint au
chassier.

(2) Il écrivait
mort de M. de

Aux vacances de cette année 1703, il fut question d'envoyer M. de Sabatier « restaurer le séminaire de Tulle, fort ébranlé »; puis, de le mettre à la tête du séminaire de Viviers, maison alors très considérable et très importante, en remplacement de M. Dufour, récemment décédé (février 1704). Dans toutes ces circonstances, M. de Sabatier se montra prêt à exécuter sans retard des désirs qui étaient quelquefois insinués plutôt qu'exprimés (1). Ces excellentes dispositions comblaient de joie M. Leschassier. « Vous me donnez, Monsieur, un grand sujet d'édification par la parfaite indifférence où vous êtes pour tous les lieux et les emplois, et par le désir que vous avez de ne tenir qu'à Dieu. Je ne suis pas moins consolé de votre réponse que j'en suis édifié, car vous me tirez d'un grand embarras, considérant l'état du séminaire de Viviers, où il faut un supérieur capable de maintenir l'œuvre de M. Olier, commencée par MM. de Queylus et Couderc, et consommer cette œuvre par l'union à Saint-Sulpice, si on trouve à avoir une autre maison que l'évêché, ainsi qu'on me le fait espérer; de soutenir la réputation de ce séminaire, où on a des relations avec quantité d'évêques voisins, avec M. l'Intendant, avec ceux qui commandent les troupes; où il faut entretenir l'union dans laquelle nos Messieurs vivent entre eux. Vous avez tout ce qu'il faut pour remplir tous ces devoirs » (5 mars 1704).

Ce n'est pas sans peine que l'évêque d'Autun consentit à prêter M. de Sabatier au séminaire de Viviers. Il devait retourner à Autun pour la Saint-Luc : néanmoins, il resta six mois à Viviers, et y eut pour élève son successeur sur le siège épiscopal d'Amiens, M. de La Motte, qui conservait précieusement le souvenir du supérieur qu'il avait espéré suivre dans sa vocation (2). S'il ne termina pas l'affaire de l'union de ce

(1) « Si nos Messieurs de Viviers pouvaient vous avoir pour supérieur, ce serait leur parfaite consolation; mais je doute que ce lieu-là vous convînt autant que vous leur conviendriez ». Lettre de M. Leschassier.

(2) Il écrivait à l'abbé Dargnies, auteur du récit de la vie et de la mort de M. de Sabatier : « J'ai lu ce que vous avez écrit au sujet de

une amitié toute
de réussir dans
fasse. Cependant,
celles du prélat
suir, nous en pro-
ous que vous ne

Sabatier fut pro-
qui avait besoin
vidence, écrivait
onner encore au-
: M^{sr} de Cambrai
batier lui a faites,
à même temps, le
La Goutte, Direc-
e par ses manières
jeunes gens, qu'il
de sera content de

éminaire d'Autun,
ances de M. Tron-
l vicaire que M. de
e très beaux orne-
apelle; il fit cons-
aire, et porta d'un
ception des ordres.
un, Bernard de Sa-
batier la dignité de
comme il avait re-
re. « Dieu ne per-
dans le silence, lui
e vous ayez de la
e désintéressement
ecclésiastiques qui
aux séminaristes »

t. II, p. 382.

NON

séminaire à celui de Saint-Sulpice, cela tint sans doute au peu de temps qu'il passa dans ce pays. Il y travailla cependant avec zèle et intelligence, et il est permis de croire qu'il en hâta la conclusion, qui eut lieu le 24 mai 1706.

Rentré au séminaire d'Autun dans les premiers jours de février 1705, M. de Sabatier s'y dévouait silencieusement et tout entier au service des Ordinands, lorsque, le 15 août 1706, il fut nommé à l'évêché d'Amiens, vacant depuis deux mois seulement, et demandé par et pour des personnes de première qualité. Quand il alla remercier le roi, Louis XIV lui fit cette flatteuse réponse : « Je ne vous connaissais pas, Monsieur, mais tout le bien qu'on m'a dit de vous m'a fait connaître que je pouvais vous confier l'Église d'Amiens, espérant que vous y ferez aussi bien que vous avez fait partout ailleurs » (1).

M. de Sabatier. Je vous sais un gré infini de l'honneur que vous avez fait à sa mémoire. C'était un prélat qui m'avait lui-même formé de sa main à l'état ecclésiastique, au séminaire de Viviers, dont il fut quelque temps le supérieur, et où il avait pour moi des bontés si distinguées, que je me destinai d'abord à le suivre, si mes parents l'eussent voulu, car il le souhaitait beaucoup. Je tâcherai de marcher sur les traces de ce saint évêque, si Dieu m'appelle à lui succéder » (*Histoire de M. de La Motte, évêque d'Amiens*, par l'abbé Delgove; Paris, 1872, in-8°, p. 133).

(1) *Lettre contenant un récit abrégé de la vie sainte et de la mort édifiante de Reverendissime pere en Dieu Monseigneur Pierre de Sabatier, évêque d'Amiens, décédé à Amiens le 20 janvier 1733* (par Louis-Michel d'Argnies); Amiens, Charles Caron-Hubault, 1733, in-4°, p. 6. Louis-Michel Dargnies — ou d'Argnies, — né dans le diocèse d'Amiens, était neveu d'Antoine Dargnies, mort en 1709 supérieur de la Communauté de la paroisse Saint-Sulpice, à Paris. Il entra tonsuré au séminaire de Saint-Sulpice le 19 octobre 1701, et il était bachelier de Sorbonne lorsque, le 11 mars 1708, on l'envoya au séminaire d'Orléans pour y enseigner le chant et les cérémonies. Dans les premiers mois de 1709, il retourna au séminaire de Saint-Sulpice, fit sa licence, et fut reçu docteur de Sorbonne le 6 juin 1715. Nous ignorons s'il lui fut ensuite donné mission pour quelqu'un de nos séminaires. On sait néanmoins qu'il était curé d'Abbeville au mois de septembre 1724; qu'il fut nommé chanoine de la cathédrale d'Amiens le 29 décembre de la même année, et pénitencier le 27 août 1725. Les

M. Leschass
qu'il prévoyait
écrivait à M.
M. de CHAMPE
fait-il pas tre
d'autres ? M. l
et quelques-u
paraît que l'u
1704, un an jo
batier, M. Les
« En ce jour
pour vous rei
minaire de V
souhaiterais c
en aussi bon

*Nouvelles eccl
ficiel et léger », l
évêque d'Amier
pour la Constit
taines » (Nouve
1735, p. 26). Pou
gnies lui fit éle
sculpteur habile
gnies, dit M. Del
Dargnies, greffi
Hourdel, fille d
développé par c
bonne heure l'e
réelles rehaussa
filiale soumissio
constance à en c
mandation de l'
sa croyance, il l
bulle *Unigenit*
C'est à tous ce
vicaire général,
qui fit de lui l'h
évêque d'Amien
honoraire d'Am
p. VII).*

M. Leschassier ne fut nullement surpris de cette élévation, qu'il prévoyait depuis longtemps. Le 14 janvier 1703, il écrivait à M. de Sabatier : « Que dites-vous de l'élection de M. de CHAMPFLOUR à l'évêché de La Rochelle ? Cela ne vous fait-il pas trembler, vous qui avez été grand vicaire de tant d'autres ? M. Bourbon se plaint qu'on dégarnit Saint-Sulpice, et quelques-uns craignent qu'il ne se remplisse trop : il me paraît que l'un et l'autre sont à craindre ». — Et le 15 août 1704, un an jour pour jour avant la nomination de M. de Sabatier, M. Leschassier lui écrit à Lyon, où il devait passer : « En ce jour de l'Assomption, je ne prends la plume que pour vous remercier de la charité que vous avez pour le séminaire de Viviers, où vous serez reçu avec joie, et où je souhaiterais que vous eussiez le temps de mettre les choses en aussi bon état pour le temporel et pour le spirituel que

Nouvelles ecclésiastiques le qualifient « d'esprit brouillon, superficiel et léger », parce qu'il « avoit toute la confiance de M. de Sabatier, évêque d'Amiens », et qu'il « secondoit merveilleusement son zèle pour la Constitution (*Unigenitus*) et pour les opinions ultramontaines » (*Nouvelles ecclésiastiques*, 25 juillet 1730, p. 18, et 21 février 1735, p. 26). Pour témoigner sa reconnaissance à ce prélat, M. Dargnies lui fit élever en 1748 un mausolée, œuvre du sieur Dupuis, sculpteur habile et membre de l'Académie d'Amiens. « L'abbé Dargnies, dit M. Delgove, originaire du diocèse, avait eu pour père Louis Dargnies, greffier en chef du bailliage de Crécy, et pour mère Jeanne Hourdel, fille du procureur du roi au même bailliage. Son mérite, développé par de fortes études ecclésiastiques, lui avait concilié de bonne heure l'estime de ses supérieurs hiérarchiques. A des vertus réelles rehaussant des talents incontestables, il joignit surtout une filiale soumission aux décisions de l'Église, qui n'avait d'égale que sa constance à en défendre l'autorité. Il était de ceux qui, selon la recommandation de l'Apôtre, restaient forts dans la foi ; et cette vigueur de sa croyance, il l'avait accentuée, soit par son attachement avoué à la bulle *Unigenitus*, soit par les luttes qu'il avait soutenues pour elle. C'est à tous ces titres qu'il dut l'honneur d'avoir été choisi pour vicaire général, d'abord par M. de Sabatier, puis par M. de La Motte, qui fit de lui l'homme de sa confiance » (*Histoire de M. de La Motte, évêque d'Amiens*, par l'abbé Delgove, Curé-doyen de Poix, Chanoine honoraire d'Amiens ; Paris, Bray et Retaux, 1872, in-8°, *Préface*, p. VII).

vous l'avez mis à Autun ; mais on ne vous en donnera pas le loisir, selon toutes les apparences. Je ne sais pas encore de nouvelles de la nomination aux évêchés vacants, parce qu'elle ne se doit faire que ce soir. Je ne vous souhaiterais pas Oloron, quelque bien qu'il y ait à faire ».

M. de Sabatier attendit ses bulles d'institution à Autun en continuant ses modestes fonctions. Il fut sacré à Paris dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, le 15 mai 1707, par son métropolitain Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, assisté de Jacques de Matignon, ci-devant évêque de Condom, et de François de Poudenx, évêque de Tarbes. Le 11 du même mois, il prit possession de son siège par procureur, et en personne le 9 juin suivant. *Statimque*, ajoutent les auteurs de la *Gallia Christiana*, *exultavit ut gigas ad currendam apostolorum viam; verbo enim potens et exemplo pastoris optimi munia omnia implevit* (1). Il mourut le 20 janvier 1733, âgé de 78 ans 2 mois et 6 jours, et fut solennellement inhumé le 22 dans la chapelle de sa cathédrale, dédiée à Saint Jean-Baptiste.

Ce pieux prélat fut un adversaire zélé du jansénisme et des jansénistes : aussi ne l'ont-ils pas épargné dans leurs écrits. Voici le portrait qu'en tracent les *Nouvelles ecclésiastiques*, et quelques-unes des assertions... *monstrueuses* (1) que le savant docteur de Sorbonne osait avancer et soutenir : « Né sujet du Pape, élevé à Saint-Sulpice, dévoué aux prétentions ultramontaines, ennemi déclaré de nos *libertés*, imbu de la doctrine des jésuites, la Bulle est un décret selon son cœur. Il tolère à regret la doctrine de la prédestination gratuite et de la grâce efficace. Il est zélé défenseur

(1) *Gallia Christiana*, t. X, col. 1214. — M. Leschassier lui écrivait le 26 janvier 1708 : « Il me revient de bien des endroits que vous avez gagné le cœur de vos diocésains et surtout de vos ecclésiastiques. Votre conduite peut servir de modèle, et apprendre à ceux qui ont à gouverner par où il faut commencer, qui est d'établir sa chaire dans les cœurs ». Un peu plus tard, il le félicitait encore d'une ordonnance que le savant et zélé prélat venait de publier « contre la mauvaise doctrine, qu'on tâche de répandre dans le clergé et dans les séminaires ».

de la suffisa
porter à Die
c'est ce qu'
laisser subsi
cheurs n'est
quand il voit
qu'il suppose
assuré qu'ils
l'Écriture-Sa
la Hiérarchi
qu'il entend
Baïanisme,
grande vivac

(2) *Nouvelle*
lieu où s'impr
d'hui encore
primée à Paris
Seine (Picot,
pendant le X
certain que les
presbytère de
Thullier, curé
vrier 1683, mo
janséniste, au
gieuse, cela va
fait qu'il prêt
graves autorit
1^{er} janvier 185
Reims : « Qu'il
une imprimer
attesté par plu
la Gazette eccl
au courant de
occupé, de M. I
Voici ce que r
» cien curé de
» bytère, on in
curé d'Attigny
ses dépendan
mais dont il
devant la dépe

de la suffisance de l'attrition. Établir l'obligation de rapporter à Dieu toutes ses actions par un principe de charité, c'est ce qu'il appelle anéantir toutes les vertus pour ne laisser subsister que la seule charité. La conversion des pécheurs n'est, selon lui, ni rare ni difficile. Il est charmé quand il voit dans ses visites une multitude de communians, qu'il suppose volontiers tous convertis, quoiqu'il soit presque assuré qu'ils retomberont le lendemain. Sur la lecture de l'Écriture-Sainte, l'Excommunication, le pouvoir des Clefs, la Hiérarchie, il est ultramontain. C'est sur ces principes qu'il entend et qu'il explique ce qu'il appelle *Richerisme*, *Baïanisme*, *Jansénisme*, *Quesnellisme*, uniques objets de la grande vivacité de son zèle » (2). Aux attaques multipliées

(2) *Nouvelles ecclésiastiques*, numéro du 8 avril 1729, p. 70. — Le lieu où s'imprimait cette célèbre gazette a longtemps été et aujourd'hui encore est peut-être un problème. On a dit qu'elle était imprimée à Paris, rue de la Parcheminerie, ou dans un bateau sur la Seine (Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e siècle*; Paris, 1853, t. II, p. 337). Mais il paraît certain que les presses de ce journal étaient établies dans les caves du presbytère de Givry-sur-Aisne, canton d'Attigny (Ardennes). Pierre Thullier, curé de cette paroisse pendant 58 ans, né à Reims le 25 février 1683, mort à Givry le 1^{er} février 1768, était en effet un ardent janséniste, auquel les *Nouvelles* ont consacré une notice, fort élogieuse, cela va sans dire, dans le numéro du 2 août 1769, p. 126-128. Le fait qu'il prêta ses caves au gazetier de la secte est attesté par de graves autorités. M. Renault, longtemps curé de Givry, écrivait, le 1^{er} janvier 1856, à M. Lassaigue, directeur au grand séminaire de Reims : « Qu'il y ait eu dans les caves du presbytère de M. Thullier une imprimerie occulte, je n'en doute nullement. Le fait m'a été attesté par plusieurs vieillards de la localité. Quant à l'impression de la Gazette ecclésiastique, je puis citer le témoignage d'un homme très au courant de l'histoire de notre pays, dont il s'était particulièrement occupé, de M. Hulot, vicaire général de Reims et ancien curé d'Attigny. Voici ce que nous avons trouvé dans ses papiers : « M. Thullier, ancien curé de Givry, était archi-janséniste; dans les caves de son presbytère, on imprimait la fameuse Gazette ecclésiastique ». M. Hulot, curé d'Attigny de 1803 à 1819, avait en effet composé sur *Attigny et ses dépendances* un ouvrage qui devait former deux volumes in-8°, mais dont il ne parut que quelques feuilles, l'auteur ayant reculé devant la dépense. V. *L'Ami de la Religion*, 16 avril 1823, t. XXXV,

de la feuille janséniste, M. de Sabatier répondait par le silence et une patiente charité. On lui représenta un jour qu'il devrait bien censurer ces indignes feuilles que les Parlements avaient justement flétries : « Je le ferois, répondit-il, si elles n'avoient mal parlé de moi » (1).

L'abbé Dargnies a raconté les vertus et les principales actions de l'évêque d'Amiens (2). C'est aussi, en grande partie du moins, d'après son *Récit abrégé*, que nous allons indiquer les écrits pastoraux de M. de Sabatier, n'ayant pu en voir aucun de nos propres yeux.

Mandement sur la construction de la chapelle neuve de St-Jean-Baptiste.

Mandement pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*; 1714. Inséré dans le Recueil des Mandements et Instructions pastorales de M^{grs} les Archevêques et Evêques de France pour l'acceptation de la Constitution de N. S.-P. le Pape Clément XI du 8 septembre 1713, contre le livre intitulé : *Le Nouveau Testament en français, avec des Réflexions morales sur chaque verset*; Paris, 1715, in-4°, p. 259-262. — En 1718, M. de Sabatier donna encore un mandement dans lequel il déclarait « l'Appel nul, frivole, illusoire, scandaleux, schismatique, etc., défendoit à tous ses diocésains, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, d'interjeter aucun appel de la Constitution; comme aussi de rien dire, écrire et faire qui puisse être contraire à ce jugement

p. 291; 16 décembre 1826, t. L, p. 145-147; 14 octobre 1829, t. LXI, p. 293. — « L'autorité de M. Hulot, ajoute M. Lassaigne, est d'un grand poids. Aujourd'hui encore (3 janvier 1856), à Reims, on parle de sa vertu aussi remarquable que sa science, qui l'était cependant beaucoup ». On en sera pleinement convaincu si on lit la notice qu'en a donné M. Picot dans *L'Ami de la Religion*, numéro du 14 octobre 1829, t. LXI, p. 289-295. Le P. Hurter commet un *lapsus* quand il le dit vicaire général de Rouen, « vicarius generalis rotomagensis » (*Nomenclator literarius... Æniponte*, 1886, t. III, p. 893) : il voulait dire, *remensis*.

(1) D'Argnies, *Récit abrégé*, p. 25.

(2) Voir aussi Daire, *Histoire de la Ville d'Amiens, depuis son origine jusqu'à présent*; Paris, 1757, in-4°, t. II, p. 74-76.

de l'Église ca
tution » (No
— « Je ne c
dans le deta
Institutions
livre des *Réf*
1714; ni ne
qu'il donna p

Ayant fait l
en 1715, M. c
circonstances
compagné d'
toutes les égl
S. Firmin, q
la même ann
de St-Acheul

Mandemen
d'observer l'
en 1728.

Ordonnanc
jeux indécér
tobre 1715.

Mandemen
chirpêtres ou
observer pou
2 février 1710

Règlement
Hiérarchie; 4

Lettre de l
Le Scellier d
Foresmontien

Mandemen
dans le lieu c

Lettre past
cèse contre l

Mandemen
assemblées q

de l'Église catholique, ou favoriser l'Appel de ladite Constitution » (*Nouvelles ecclésiastiques*, 21 février 1735, p. 27).

— « Je ne crois pas, dit l'abbé Dargnies, devoir entrer ici dans le détail de tout ce qu'il a fait pour condamner les *Institutions théologiques* du P. Juenin, et pour censurer le livre des *Réflexions morales* dans l'Assemblée du Clergé de 1714; ni ne rapporterai les Mandements et Avis synodaux qu'il donna pour faire obéir à la bulle *Unigenitus* » (p. 14).

Ayant fait l'ouverture de la châsse de S. Firmin le martyr en 1715, M. de Sabatier instruisit son diocèse de toutes les circonstances de cette cérémonie dans un procès-verbal accompagné d'un mandement. Ces pièces furent envoyées à toutes les églises de France, et le prélat composa l'Office de S. Firmin, qui fut alors rétabli. — Le 2 avril et le 8 août de la même année, il fit deux ordonnances prescrivant à l'abbé de S^t-Acheul de fermer le tombeau du saint martyr.

Mandement pour rappeler à ses diocésains l'obligation d'observer l'abstinence pendant le Carême; 1715, et encore en 1728.

Ordonnance pour défendre aux ecclésiastiques certains jeux indécents et périlleux, ainsi que la chasse; 2 octobre 1715.

Mandement prescrivant l'ordre que doivent suivre les Archiprêtres ou Doyens dans leurs visites, et ce qui se doit observer pour distribuer avec décence les saintes huiles; 2 février 1716.

Règlement qui assigne à chaque clerc son rang dans la Hiérarchie; 14 novembre 1716.

Lettre de M. l'évêque d'Amiens sur le décès de M. l'abbé Le Scellier de Riencourt, Doyen de la Cathédrale et abbé de Foresmontiers, son vicaire général, mort en décembre 1716.

Mandement qui prescrit aux curés de porter l'habit long dans le lieu de leur résidence; 4 octobre 1724.

Lettre pastorale adressée au Clergé et aux fidèles du diocèse contre la comédie.

Mandement de M^{gr} l'évêque d'Amiens pour défendre des assemblées qui se font à Abbeville, sous prétexte de rendre

un culte à la mémoire du S^r Pâris, diacre, et de luy attribuer des opérations miraculeuses ; 25 janvier 1732. *Nouvelles ecclésiastiques* du 20 mars 1732, p. 53, 54. Le pieux évêque s'était déjà prononcé contre les prétendus miracles du célèbre diacre dans les *Avis* imprimés qu'il avait fait distribuer à ses curés en synode le 3 octobre 1731. *Nouvelles ecclésiastiques* du 24 décembre 1731, p. 249.

Mandement établissant la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus dans l'abbaye de Saint-André-aux-Bois, près d'Hesdin ; 2 mai 1732.

Mandement érigeant une confrérie en l'honneur de la Sainte-Vierge dans l'église paroissiale d'Albert ; 1^{er} novembre 1732.

Ordonnance concernant les clercs du diocèse d'Amiens qui étudiaient à Paris ; 4 novembre 1732.

« Les *Avis synodaux* qu'il donna à son clergé en 1728, et qu'il continua de donner jusqu'au dernier synode de 1732, le feront vivre longtemps dans le cœur des bons ecclésiastiques » (Dargnies).

A. — Lettre à « Monseigneur le Coadjuteur d'Orléans, à Paris, porte Montmartre ». Conservée à la Bibliothèque municipale d'Orléans. — Le coadjuteur d'Orléans était Nicolas-Joseph de Paris, et l'ouvrage auquel il est fait allusion dans cette lettre parut bientôt après, sans nom d'auteur, sous ce titre : *Observations importantes sur le livre intitulé* : « Dissertation sur la validité des ordinations des Anglois, et la succession des évêques de l'église Anglicane, imprimé à Bruxelles chez Simon Tsetsven, libraire, près les Révérends Pères Dominicains, en l'année 1723 » ; sans nom de lieu ni d'imprimeur, 1726, in-12, pp. 34. Le P. Le Courayer, géno-vésain, auteur de la *Dissertation*, raconte que, suivant un bruit, « le prélat n'étoit que le père adoptif » des *Observations*, « quoiqu'il en fit les honneurs », et qu'on l'attribuait au « sieur du Mesnil, aumônier de l'évêque d'Orléans ». Il dit que, présentées d'abord en manuscrit à l'Assemblée du clergé qui se retira avant d'avoir conclu l'affaire, ces *Observations* furent de nouveau présentées à l'Assemblée de 1726.

« Cependant
coadjuteur
Observations
Ces détails f
d'ailleurs, le

« Amiens,
» J'avois
vraie que vo
plaisir que S
bouche de s
voix : *Habet*
n'en ay pas
dit S^t Augus
tate; et mon
fitant de ces
son autorit
J'ay fait part
bien honorer
suis chargé d
avec les mien
avec lequel j
humble et tre

Le désir d
du clergé sig
publiée : *Ce*
Courayer, ch
Dissertation
Défense de l
Anglois, par
semblés extr
pp. 39.

(1) *Relation*
conduite du
viève, avec le
vraie; Amstei

« Cependant, ajoute-t-il, pour mieux s'assurer du succès, le coadjuteur communiquoit d'avance en secret ces précieuses *Observations*, tantôt à des évêques et tantôt à d'autres » (1). Ces détails feront mieux saisir le sens de la lettre dont voici, d'ailleurs, le texte :

« Amiens, ce 18 sept. 1726,

» J'avois déjà entendu, Monseigneur, la lecture de l'ouvrage que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, avec ce plaisir que St Jérôme dit que l'on trouve à l'entendre de la bouche de son auteur, et la force que lui donne la vive voix : *Habet nescio quid latentis energiae viva vox*. Mais je n'en ay pas moins à le lire à loisir, et d'y admirer, comme dit St Augustin, *fœcunditatem rerum in verborum paucitate*; et mon contentement seroit parfait si l'Assemblée, profitant de ces importantes observations, ajoutoit le poids de son autorité à la censure que vous avez si bien préparée. J'ay fait part de cet ouvrage aux personnes que vous voulez bien honorer de votre souvenir et de vos libéralités. Je me suis chargé de vous en faire leurs tres humbles remerciemens avec les miens, et je vous supplie d'être persuadé du respect avec lequel j'ay l'honneur d'estre, Monseigneur, Votre tres humble et tres obéissant serviteur. — PIERRE, *Év. d'Amiens* ».

Le désir de l'évêque d'Amiens fut satisfait : l'Assemblée du clergé signa, le 22 août 1727, une censure qui fut aussitôt publiée : *Censure des livres de frere Pierre-François Le Courayer, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, intitulés : Dissertation sur la validité des ordinations des Anglois, et Défense de la Dissertation sur la validité des ordinations des Anglois, par les Cardinaux, Archevêques et Evêques assemblés extraordinairement à Paris; Paris, 1727, in-4°, pp. 39.*

(1) *Relation historique et apologétique des sentimens et de la conduite du P. Le Courayer, Chanoine régulier de Sainte-Geneviève, avec les preuves justificatives des faits avancés dans l'ouvrage; Amsterdam, 1729, in-12, t. I, p. 30-36.*

9. M. GIRARDEAU

† 1750 ?

Nicolas Girardeau, né à Blois, était élève de la Petite Communauté au collège Montaigut quand, le 1^{er} mars 1708, elle fut unie à Saint-Sulpice. Il entra au petit séminaire de Saint-Sulpice le 20 octobre 1710, et un an après, il alla enseigner la philosophie à Angers. Il en revint sous-diacre, entra au séminaire de Saint-Sulpice le 6 octobre 1712, et y fit sa *licence*, ce qui le conduisit jusqu'à l'année 1714. Il retourna alors au petit séminaire comme directeur, et fut reçu docteur le 2 septembre 1716. Cette même année, il alla professer la théologie à Nantes. Aux vacances de 1723, on le rappela à Paris, où il fut d'abord supérieur de la Petite Communauté pendant un an (1723-1724), et ensuite professeur au grand séminaire de Saint-Sulpice. Il dut plus tard se retirer dans sa ville natale, à cause de l'affaiblissement de sa santé. Après avoir été curé du château de Blois, il devint chanoine, vicaire général et official d'Évreux. Nous ignorons la date de sa mort.

Les talents de M. Girardeau pour l'enseignement de la théologie engagèrent ses supérieurs à le charger d'écrire quelques traités pour l'usage des séminaires de la Compagnie. Plusieurs évêques, en effet, notamment l'archevêque de Tours, Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, sollicitèrent M. Leschassier, en 1725, de faire composer par M. Girardeau un cours complet de théologie qu'on pût adopter dans les séminaires. Mais quelque avantage qu'offrit l'exécution de ce projet, il n'eut aucune suite, à cause des graves inconvénients qu'il y avait alors à discuter plusieurs questions agitées en ce temps-là avec beaucoup de vivacité, spécialement sur les matières de la Grâce, et sur l'autorité des deux puissances. Aussi est-ce seulement quand il fut vicaire général et official d'Évreux que M. Girardeau publia le seul ouvrage que nous ayons vu de lui.

1. — *Prolegomena, seu Prælectiones theologicæ de Reli-*

*gione, de V
et Conciliis
Theologiæ c
M. Nicolao
Theologo, E
Parisiis, apu
Garnier; 17
x-680, sans
chouart, év
de Marcilly
solùm ut o
nentes, veri
tiori, ad u
natas magis
de ces mat
1744, p. 362
ce qui y a
questions se
tiennent les
s'élèvent da
vant, le tém
mêmes rien
D'après le
tobre 1746,
martin, un
poser ce qu
part, comm
Le même jo
« sous les y
Docteur sul*

Michel V
fit aussi ap

*gione, de Verbo Dei, seu scripto, seu tradito; de Ecclesia et Conciliis; cum Appendice de Jure ecclesiastico; opus Theologiæ candidatis perutile, si non necessarium; Auctore M. Nicolao Girardeau, Sacræ Facultatis Parisiensis Doctore Theologo, Ebroicensi Canonico, Vicario generali et Officiali; Parisiis, apud viduam Raymundi Mazières et Joannem-Bapt. Garnier; 1743, cum privilegio Regis, 2 in-8°, pp. xviii-644, x-680, sans les errata. L'ouvrage est dédié à de Rochecouart, évêque d'Évreux, et approuvé le 10 mai 1742 par de Marcilly en ces termes : *Novas hasce prælectiones non solum ut orthodoxas et sanioris doctrinæ placita continentes, verum etiam ut accuratiori methodo, stylo elegantiori, ad usum et utilitatem Theologiæ studentium adornatas magis et compositas esse dicere ausim.* » Sur chacune de ces matières, disent les *Mémoires de Trévoux* (février 1744, p. 362, 363), on trouve dans l'un et l'autre volume tout ce qui y a rapport exposé avec netteté et précision. Ces questions sont le fondement de toute la théologie, et contiennent les principes propres à terminer les disputes qui s'élèvent dans l'Église ». Les *Mémoires* citent, en l'approuvant, le témoignage de « l'aprobateur », et ne trouvent eux-mêmes rien à reprendre sur la doctrine.*

D'après les *Nouvelles ecclésiastiques* (numéro du 2 octobre 1746, p. 159), « quand on fit à Blois, sous M. de Caumartin, un nouveau Rituel, le sieur Girardeau eut à composer ce qui regardait le sacrement de pénitence pour sa part, comme les autres curés ses confrères avaient la leur ». Le même journal dit encore, quelques lignes plus loin, avoir « sous les yeux un Recueil de *Cantiques spirituels*, dont ce Docteur sulpicien est tout à la fois l'auteur et l'aprobateur ».

10. M. VILLERMAULES

† 1757

Michel Villermaula, communément *Villermailles*, qui se fit aussi appeler *Villers* dans les dernières années de sa vie,

e la Petite Com-
mars 1708, elle
inaire de Saint-
alla enseigner la
re, entra au sé-
t y fit sa *licence*,
etourna alors au
reçu docteur le
alla professer la
on le rappela à
ite Communauté
esseur au grand
d se retirer dans
le sa santé. Après
chanoine, vicaire
as la date de sa

seignement de la
charger d'écrire
aires de la Com-
ment l'archevêque
gnac, sollicitèrent
par M. Girardeau
adopter dans les
t l'exécution de ce
es graves inconvé-
ours questions agi-
téité, spécialement
téité des deux puis-
fut vicaire général
lia le seul ouvrage

theologiæ de Reli-

naquit au village de Charmey, dans le canton de Lausanne, en Suisse. Il étudia chez les jésuites de Fribourg, et en 1691 alla faire son cours de théologie à Paris. Il entra au petit séminaire de Saint-Sulpice le 27 novembre. Ayant été agrégé à la Compagnie, il fut envoyé comme directeur au séminaire Saint-Charles d'Avignon, puis rappelé à Paris, d'où, le 1^{er} mai 1697, il partit pour Montréal, en Canada. Il passa dix-huit ans dans ce pays, et devint même, dit-on, grand vicaire de l'évêque de Québec; mais rappelé de nouveau à Paris par ses supérieurs en 1718, il partit pour Rome, où il demeura trois ans avec l'abbé de Montigny, procureur général des Missions. « C'est là qu'il conçut le projet de ses *Anecdotes*, et qu'il en recueillit les matériaux dans les archives de la Propagande. L'exécution de ce dessein fut retardée par le choix qui fut fait de lui pour gouverner le séminaire d'Avignon. Mais les sentiments qu'il y conçut et manifesta — quelle qu'en ait été, d'ailleurs, la cause — étant opposés à ceux de la Compagnie, « il fut prié de se retirer, et il retourna à Paris, où l'on obtint pour lui de la Cour une pension de 1,200 livres. Il profita de son loisir pour publier les *Anecdotes*; mais il ne put les continuer, parce qu'on lui refusa les matériaux dont il avait besoin ». Il mourut sur la paroisse Saint-Étienne-du-Mont, le 17 mars 1757, selon Picot (*Biographie universelle* de Michaud, art. *Villermables*). Selon les *Nouvelles ecclésiastiques* (17 juillet 1758, p. 118-120), « il reçut, avant de mourir, tous les sacrements sans aucune difficulté du clergé de sa paroisse, et fut décemment inhumé le 27 (*sic*) mars ». V. aussi le *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité du dix-huitième siècle* (par René Cerveau); seconde partie, 1760, in-12, p. 381-382.

L'inscription de M. Villermables sur la liste des *Défenseurs célèbres de la vérité* (janséniste), et plus encore les éloges que lui décerne l'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques* (art. cité) seront sans doute pour bien des lecteurs une preuve péremptoire qu'il fut janséniste. Cependant, il est bon de remarquer que si, d'une part, les jansénistes traitaient volontiers de molinistes, de jésuites, voire même de

sulpiciens, et pas leurs erreurs; saient pas fait au nombre de points nulle les jésuites; tateurs, même arrivé en 166 la sœur Bou aussi ce qui « Ayant fait l'il était curé, qu'ils (les jésuites) destruction, il s patronage de nom duquel Bourgeois, assurément outre, à ces ou en ajouta gnon, s'il fait qu'il aggrav Aussi, lorsqu ans après qu affirmer cou être aussi fait avait été, en que M. Gla Québec, leq avec les jésu sans en pro vie de M. e quelque dot tant sur l'au dernière pa toire du C t. I, p. 366)

sulpiciens, tous ceux, même thomistes, qui ne partageaient pas leurs erreurs; d'autre part, au contraire, ils ne se faisaient pas faute de décorer du nom de leur secte et de ranger au nombre de leurs partisans tous ceux qui, même sur des points nullement doctrinaux, avaient quelque démêlé avec les jésuites; en quoi les jansénistes avaient bien des imitateurs, même parmi leurs adversaires. C'est ce qui était arrivé en 1660, au Canada même, à M. de Queylus (V. *Vie de la sœur Bourgeoys* (par M. FAILLON), t. I, p. 159, 163). C'est aussi ce qui arriva vraisemblablement à M. Villermaules. « Ayant fait bâtir l'église de la Prairie de la Madeleine, dont il était curé, et ayant fourni une somme plus forte que celle qu'ils (les jésuites) donnèrent eux-mêmes pour cette construction, il s'ensuivit que, d'après les Ordonnances du roi, le patronage de l'église étoit dévolu à l'évêque de Québec, au nom duquel l'église avoit été bâtie » (Faillon, *Vie de la sœur Bourgeoys*, t. II, p. 203). Telle fut, apparemment, la cause, assurément bien suffisante, de son rappel en France. En outre, à ces torts canadiens, M. Villermaules en avait ajouté ou en ajouta de semblables quand il fut au séminaire d'Avignon, s'il faut en croire les *Nouvelles ecclésiastiques*; torts qu'il aggrava encore par la publication de ses *Anecdotes*. Aussi, lorsque Bertrand de La Tour arriva en Canada, treize ans après que M. Villermaules en était parti, il entendit affirmer couramment, par ceux qui exprimaient — et peut-être aussi faisaient — l'opinion courante, que M. Villermaules avait été, en Canada, l'un des prosélytes du jansénisme, ainsi que M. Glandelet, grand vicaire et doyen du Chapitre de Québec, lequel avait eu, lui aussi, des démêlés personnels avec les jésuites. L'abbé de La Tour consigna cette assertion, sans en produire aucune preuve, dans ses *Mémoires sur la vie de M. de Laval* (Livre III, p. 50), exprimant toutefois quelque doute sur la légitimité de l'imputation. C'est pourtant sur l'autorité unique de ce témoin, et en retranchant la dernière partie de son texte, que M. Garneau en 1845 (*Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, t. I, p. 366), et plus récemment M. Têtu en 1889 (*Les Evé-*

ques de Québec, in-8°, p. 176), ont répété cette double et odieuse accusation. Après avoir justifié M. Glandelet, M. Faillon, au tome II (p. 203) de sa *Vie de la sœur Bourgeoys*, promettait de donner dans son Histoire de la colonie de Villemarie de plus amples détails sur M. Villermaules, et de faire voir « ce qu'il faut penser de l'inculpation qu'on lui a faite aussi à lui-même d'avoir répandu le jansénisme en Canada »; malheureusement, M. Faillon n'a pas tenu sa promesse : ce qui a paru de son *Histoire de la Colonie française au Canada* ne va pas au delà de l'année 1675.

1. — *Anecdotes sur l'état de la Religion dans la Chine*, ou Relation de M. le Cardinal de Tournon, Patriarche d'Antioche, Visiteur Apostolique, avec pouvoir de légat à latere à la Chine, écrite par lui-même; tome premier; A Paris, aux dépens de la Société, 1733, in-12, pp. XLV pour la Préface historique; pp. 287 pour la « Relation de l'entrée de M. le Patriarche d'Antioche à la Chine, et de ce qui y est arrivé par rapport aux ordres dont il étoit chargé depuis l'an 1705 ». A la suite : « Abrégé des principaux événemens de la légation de M. le Cardinal de Tournon », pp. ix-96. — *Anecdotes sur l'état de la Religion dans la Chine*, concernant (*sic*) diverses pièces, actes et écrits qui ont rapport à la légation de M. le Cardinal de Tournon; tome second; A Paris, aux dépens de la Société, 1733, in-12, pp. 430. — *Anecdotes sur l'état de la Religion dans la Chine*, contenant l'histoire des superstitions des Malabares; tome troisième, première partie; A Paris... 1734, in-12, pp. 155. — *Anecdotes sur l'état de la Religion dans la Chine*, contenant ce qui s'est passé à Rome et à la Chine au sujet des idolâtries chinoises, depuis la mort de M. le Cardinal de Tournon jusqu'à la légation de M. de Mezzabarba; tome troisième, seconde partie; A Paris... 1734, in-12, p. 157 à 393. — *Anecdotes... contenant le Journal de Monseigneur Charles-Ambroise de Mezzabarba, Patriarche d'Alexandrie et Légat du Saint-Siège auprès de l'Empereur de la Chine*; tome quatrième; A Paris... 1734, in-12, p. vi-450. — *Anecdotes... contenant les suites de la légation de M. de Mezzabarba, Patriarche d'Alexandrie, à Rome*; tome

cinquième, Tome cinquième à 436. — Anachel Tambou Paris... 1735 dans les six Société, 1736

Le P. de G dans la lettre ancien Missi sujet des faits des Anecdotes Chine; in-4 Trévoux, d répondit :

2. — Réponse sur l'état de la Religion dans la Chine, par le P. de Govillon, Réimprimé p. 2412-242 « Seconde Réponse qu'a sur l'état de la Religion dans la Chine, qui appartient à la Société de Jésus. P. Norbert dans la lettre de M. Villern de l'Évêque

cinquième, première partie; A Paris... 1735, pp. 185. — Tome cinquième, seconde partie; A Paris, 1735, in-12, p. 189 à 436. — Anecdotes... contenant le Mémorial du R. P. M. Michel Tambourin et sa soumission au Pape; tome sixième; A Paris... 1735, pp. xi-478. — Table des matières contenues dans les six volumes d'Anecdotes; A Paris, aux dépens de la Société, 1736, in-12, pp. 60.

Le P. de Goville releva quelques assertions des *Anecdotes* dans la lettre suivante : « Lettre du P. de Goville, jésuite, ancien Missionnaire de la Chine, contenant sa déclaration au sujet des faits calomnieux qui lui sont imputés par l'Auteur des *Anecdotes* sur l'état présent de la Religion dans la Chine; in-4°, pp. 8 ». Réimprimée dans les *Mémoires de Trévoux*, décembre 1735, p. 2623-2642. M. Villermaules y répondit :

2. — *Réponse à la lettre du P. de Goville*, ancien Missionnaire de la Chine, adressée aux RR. PP. Jésuites; A Paris, aux dépens de la Société, 1736, in-12, pp. ii-105. — Le P. de Goville répliqua : « Seconde lettre du P. de Goville, jésuite, ancien Missionnaire de la Chine, à M***, in-4°, pp. 26 ». Réimprimée dans les *Mémoires de Trévoux* (novembre 1736, p. 2412-2428; décembre 1736, p. 2767-2815) sous ce titre : « Seconde lettre du P. de Goville, jésuite, au sujet de la Réponse qu'a fait à sa première Lettre l'Auteur des *Anecdotes* sur l'état de la Religion à la Chine ». L'exemplaire des *Mémoires de Trévoux* sur lequel je prends ces indications, et qui appartient au grand séminaire de Bordeaux, porte ces mots écrits à la main : *Bibl. scriptorum collegii Tolosani Soc. Jesu catalogo inscriptus; dono P. Jacobi Vanieres, Soc. Jesu.* — Voir aussi dans les *Mémoires historiques* du P. Norbert (Lucques, 1745, 4 in-12), au tome III (p. 305-307) une *Lettre du P. de Goville à M. l'évêque d'Éleutéropolis*, dans laquelle il lui dénonce un passage de la *Réponse* de M. Villermaules; et p. 308-342 du même volume, la *Réponse* de l'Évêque d'Éleutéropolis.

11. M. D'AUDIBERT DE LUSSAN

ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

1703-1769

Louis-Jacques d'Audibert de Massiliaux de Lussan naquit à Baix-sur-Rhône (Ardèche), au diocèse de Viviers, le 28 avril (non au mois d'août, comme le dit M. Fisquet) de l'année 1703. Il embrassa d'abord la carrière des armes, devint capitaine de cavalerie, et mérita d'être fait chevalier de l'Ordre de Saint-Louis. Le 29 août 1719, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, Communauté des Philosophes, d'où il passa au grand séminaire le 6 octobre 1721, fut reçu docteur de Sorbonne le 31 octobre 1730, et au mois de novembre suivant, nommé abbé d'Andres ou Andernez, au diocèse de Boulogne. La Compagnie l'avait reçu dans son sein dès l'année 1727, et tout en se préparant aux épreuves de la *Licence*, il remplit probablement quelque fonction au séminaire de Paris. Il fut ensuite envoyé comme directeur au séminaire d'Angers. Mais pendant les vacances de 1733, il sollicita la permission de se retirer. D'une part, il avait peu d'attrait pour les emplois et le genre de vie de la Compagnie; d'autre part, ses goûts le portaient à travailler auprès de quelque évêque. Les désirs de M. de Lussan furent exaucés le 24 janvier 1734, et il devint aussitôt vicaire général de Joseph-Alphonse de Valbelle, évêque de Saint-Omer. Le 8 septembre 1743, il fut nommé à l'évêché de Périgueux en même temps que Macheco de Premeaux, auquel il devait succéder, était transféré à l'archevêché de Bordeaux. Mais ce dernier prélat ayant préféré garder son siège, M. de Lussan devint métropolitain de Bordeaux au mois de novembre suivant, et fut sacré le 22 avril 1744. Il ne fit néanmoins son entrée solennelle dans sa ville épiscopale que le 28 novembre 1745. Après un épiscopat de vingt-cinq années, il mourut subitement à Bordeaux, le mercredi 15 novembre 1769, d'une attaque d'apoplexie dont il avait été frappé la veille. Il était âgé de

66 ans. Son
André. — Fis
deaux; Paris,

1. — Les
primés dans
Lettres past

M^{sr} le Cardin
dinal de Chu
biographique

duits; collec
dinand-Franç
Bordeaux, 18

dement à l'oc
vembre 1745

cèse; 1745. —
12 janvier 17

du Roi; 4 ju
disette; 7 m

noit XIV; 24
duc de Bour

au rétablisse
dement sur

dement sur
dement qui

Mandement
Mandement
— Mandeme

1766. — Mar
1766. — Mar
1^{er} mai 1767

trouvés; 16
2. — Le
écrite de P
biographie e

A. — Mar
et les supers
chevêché de

66 ans. Son corps fut inhumé dans la cathédrale de Saint-André. — Fisquet, *La France pontificale*; Métropole de Bordeaux; Paris, in-8°, p. 361-371.

1. — Les Mandements de M. de Lussan ont été réimprimés dans le *Recueil des Ordonnances, Mandements et Lettres pastorales des archevêques de Bordeaux*, depuis M^{gr} le Cardinal de Sourdis jusques et y compris M^{gr} le Cardinal de Cheverus, de l'an 1599 à 1836; avec une notice biographique sur les douze prélats dont les Actes sont reproduits; collection ordonnée, revue et approuvée par M^{gr} Ferdinand-François-Auguste Donnet, archevêque de Bordeaux; Bordeaux, 1848, t. 1, p. 279-364. En voici la liste : — Mandement à l'occasion de son entrée dans la cathédrale; 23 novembre 1745. — Mandement pour la visite générale du diocèse; 1745. — Mandement relatif au jubilé de Benoît XIV; 12 janvier 1746. — Mandement pour la prospérité des armes du Roi; 4 juin 1746. — Mandement pour la cessation de la disette; 7 mai 1748. — Mandement relatif au jubilé de Benoît XIV; 24 avril 1751. — Mandement sur la naissance du duc de Bourgogne; 29 septembre 1751. — Mandement relatif au rétablissement du Dauphin; 9 septembre 1752. — Mandement sur la conquête de Minorque; 1^{er} août 1756. — Mandement sur l'attentat de Damiens; 12 janvier 1757. — Mandement qui ordonne des prières pour le Roi; 1^{er} avril 1757. — Mandement pour le jubilé de Clément XIII; 28 avril 1759. — Mandement pour la prospérité des armes du Roi; 8 juin 1760. — Mandement pour le repos de l'âme du Dauphin; 18 janvier 1766. — Mandement sur la rédemption des captifs; 29 août 1766. — Mandement sur la Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus; 1^{er} mai 1767. — Mandement relatif à l'Hospice des Enfants trouvés; 16 mars 1769.

2. — Lettre au Chapitre de Saint-André de Bordeaux, écrite de Paris le 16 février 1762. Dans mes *Mélanges de biographie et d'histoire*; Bordeaux, 1885, in-8°, p. 583-586.

A. — Mandement, non daté, sur les abus des « Verrines » et les superstitions dans le culte des saints. *Archives de l'Archevêché de Bordeaux*, E, 9.

B. — Lettres au sujet d'un conflit de préséance avec le maréchal de Richelieu, adressées au comte de Charolais, aux cardinaux de La Rochefoucauld, de Soubise et de Tencin, aux ducs d'Aiguillon et de Richelieu, à M. de Saint-Florentin, au comte de Lussan, et à l'abbé Basterot. *Archives de l'Archevêché de Bordeaux*, C, 11.

C. — Lettres à l'Assemblée générale du Clergé et à divers concernant le Pouillé de 1755. *Archives de l'Archevêché de Bordeaux*, R, 25.

12. M. DE MONTMORIN

ÉVÊQUE D'AIRE, puis DE LANGRES

1691-1770

Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem de la Chassigne appartenait à une des plus anciennes et des plus illustres maisons d'Auvergne. Il était oncle d'Armand-Marc, comte de Montmorin Saint-Hérem, ministre sous Louis XVI, massacré à Paris le 2 septembre 1792. Son père, Joseph-Gaspard, seigneur de Montmorin, épousa, le 10 février 1684, Louise-Françoise de Bigny-d'Ainay, dont il eut neuf enfants. Étant devenu veuf le 28 novembre 1700, Joseph-Gaspard embrassa l'état ecclésiastique, devint vicaire général de son parent, Armand de Montmorin, archevêque de Vienne en Dauphiné, fut nommé évêque d'Aire en Gascogne le 12 juillet 1710, sacré le 4 janvier 1711, et mourut à Paris, âgé de 64 ans, le 7 novembre 1723. Il fut inhumé à Saint-Sulpice, quoique, durant son séjour à Paris, il habitât sur la paroisse Saint-Côme, parce que le curé étant appelant et réappelant de la bulle *Unigenitus*, l'évêque d'Aire ne voulut recevoir de lui ni les derniers sacrements ni la sépulture, et obtint du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, l'autorisation de s'adresser pour ce ministère aux prêtres de la paroisse de Saint-Sulpice (1).

(1) *Nouvelles ecclésiastiques*; 8 octobre 1760, p. 177.

Le troisièm
naquit le 6 j
Clermont. Il
tobre 1709, fu
directeur au
Sorbonne le
coadjuteur. I
Meaux, par l
Sidon *in par*
étant mort l
d'Aire, et se
déploya pou
bulle *Unigen*
plus tard sur
féré le 27 m
15 mars 1736
l'Ordre du S
sailles, le 2 f

M. de Mon
de Langres
lendemain.
avant l'ordin
ordinands, a
d'Alexandre
genitus. Tou
fut pas ordo
thodoxie de
diocèse. A
nance en ver
confesser sei
de Langres,
ne devaient
examen subi

(1) Voir les
pour janvier,

(2) *Nouvelle*

Le troisième fils de Joseph-Gaspard, Gilbert de Montmorin, naquit le 6 juillet 1691, au château de Lansac, diocèse de Clermont. Il entra au séminaire de Saint-Sulpice le 19 octobre 1709, fut ensuite admis dans la Compagnie, et nommé directeur au petit séminaire. Il avait été reçu docteur de Sorbonne le 23 mars 1720. Son père le demanda bientôt pour coadjuteur. Nommé par le roi le 1^{er} juin 1722, il fut sacré à Meaux, par le cardinal de Bissy, sous le titre d'évêque de Sidon *in partibus infidelium*, le 7 novembre 1723. Son père étant mort le même jour, il prit aussitôt le titre d'évêque d'Aire, et se hâta d'en remplir les devoirs. Le zèle qu'il déploya pour exiger de ses diocésains l'acceptation de la bulle *Unigenitus* permit dès lors d'augurer ce qu'il ferait plus tard sur le siège épiscopal de Langres (1). Il y fut transféré le 27 mai 1734, reçu en cette qualité au Parlement le 15 mars 1736, et enfin élevé à la dignité de Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, dans la chapelle du château de Versailles, le 2 février 1742.

M. de Montmorin arriva pour la première fois dans la ville de Langres le mercredi 1^{er} juin 1735, et prit possession le lendemain. Trois jours après, le 4 juin, immédiatement avant l'ordination, il fit assembler chez son secrétaire les ordinands, au nombre de 70, et leur fit signer le Formulaire d'Alexandre VII, et déclarer qu'ils acceptaient la bulle *Unigenitus*. Tous souscrivirent, à l'exception d'un seul, qui ne fut pas ordonné. Le prélat voulut ensuite s'assurer de l'orthodoxie de tous les prêtres séculiers et réguliers de son diocèse. A cette fin, le 1^{er} août 1735, il publia une ordonnance en vertu de laquelle tous les pouvoirs de prêcher et de confesser seraient révoqués le 8 du même mois pour la ville de Langres, et le 1^{er} novembre suivant pour la campagne. Ils ne devaient être, et ils ne furent en effet renouvelés qu'après examen subi devant l'évêque ou ses vicaires généraux (2).

(1) Voir les *Nouvelles ecclésiastiques*; année 1730, supplément pour janvier, p. 1; année 1731, p. 8, 228; année 1748, p. 45.

(2) *Nouvelles ecclésiastiques*; 23 novembre 1735, p. 181-183.

Son prédécesseur sur le siège de Langres, Pierre de Par-dailan de Gondrin d'Antin, avait fait imprimer en 1731, à l'usage de son diocèse, un bréviaire, rédigé sur un nouveau plan par le P. Renoux, de l'Oratoire, l'un des directeurs du séminaire de Langres. On y lisait, les 16 et 18 août, pendant l'octave de l'Assomption, deux homélies de Saint Fulbert, dans lesquelles l'Assomption de la Sainte-Vierge en corps dans le ciel est laissée pour douteuse. Dès le 8 août 1735, M. de Montmorin fit, au sujet de ce bréviaire, et en particulier desdites leçons, une ordonnance où il disait : « Le choix que M. d'Antin fit de celui qui devait travailler à un ouvrage aussi important ne répondit pas à la pureté de ses intentions et de son zèle... En fait de plaintes, on allait même plus loin, et l'on croyait apercevoir de jour en jour des erreurs insinuées avec art, sous prétexte d'exactitude dans la critique ou d'élégance dans les expressions ». M. de Montmorin termine en s'élevant fortement contre les leçons de ce bréviaire pour les 16 et 18 août, « comme dérogeant au privilège de l'Assomption glorieuse de la Sainte-Vierge, et au respect dû au sentiment de l'Église qui l'honore » (1). Le Chapitre de la cathédrale accepta cette réforme d'assez mauvaise grâce, mais enfin force resta au droit et au pouvoir légitime (2).

(1) *Abrégé chronologique de l'histoire des Evêques de Langres*, par M. l'abbé Mathieu, Chanoine honoraire de la cathédrale de Langres; avec un Appendice contenant les contrées du diocèse de Langres qui ne faisaient pas partie de l'ancien; seconde édition; Langres, 1844, in-8°, p. 230.

(2) V. *Nouvelles ecclésiastiques*; 23 novembre 1735, p. 182. Le rédacteur se trompe quand il assigne la date du 4 août à ce Mandement, qui est une brochure in-4° de 4 pages, imprimée à Langres, chez Claude Personne, 1735. Remi Breyer, chanoine de Troyes, publia : « Réflexions sur le Mandement de M. de Montmorin, évêque de Langres, qui défend de lire en public ou en particulier quelques leçons du bréviaire nouveau de M. d'Antin, son prédécesseur, sur l'Assomption de la Sainte-Vierge en corps et en âme ». C'est un in-12, dont il existe un exemplaire à la Bibliothèque de Troyes, n. 2164. — Pour plus de détails sur cette affaire, voir *Les livres liturgiques du diocèse de Langres*; Étude bibliographique, suivie d'un Appendice sur les livres litur-

« Avant c
Montmorin
abus qui ex
concernait l
églises, les
dement et r
paroisses. Il
évêque de
d'école d'en
vicaires gén
Zamet, de
Langres les
rection de
possession
étaient app
nation, l'évé
1738, il les
toriens se p
cupaient, a
procès: les l
aux dépens
généraux, t
tient le sie
tient, en qu
supérieur i
spirituel qu
gouverner l
lui et ses su
en qualité
libre et ent
audit sémin
qui seront c

giques du dic
turgique en
Études au p
p. 206-214.

(1) Mathieu

« Avant de commencer la visite de son diocèse, M. de Montmorin ordonna aux doyens ruraux de l'informer des abus qui existaient, et de l'inobservance des lois en ce qui concernait les ecclésiastiques, l'instruction des fidèles, les églises, les bureaux de charité... En 1736, il donne un mandement et règlement pour les visites pastorales des églises et paroisses. Il renouvelle l'ordonnance de Sébastien Zamet, évêque de Langres, qui défend aux maîtres et maitresses d'école d'enseigner sans l'approbation de l'évêque ou de ses vicaires généraux » (1).

Zamet, dont on vient de parler, avait, en 1621, établi à Langres les Pères de l'Oratoire, et leur avait confié la direction de son séminaire. Or, quand M. de Montmorin prit possession de son siège, tous les directeurs de ce séminaire étaient appelants. N'ayant pu réussir à vaincre leur obstination, l'évêque finit par aller droit à la racine du mal, et en 1738, il les remplaça par des prêtres de son choix. Les Oratoriens se prétendaient propriétaires de la maison qu'ils occupaient, ainsi que de trois prieurés à elle annexés. De là procès : les Pères de l'Oratoire perdirent, et furent condamnés aux dépens. L'arrêt rendu en l'Assemblée des Commissaires généraux, tenue à Paris le 12^e jour de juillet 1738, « maintient le sieur évêque de Langres dans le droit qui lui appartient, en qualité d'évêque, d'être seul libre administrateur et supérieur immédiat du séminaire de Langres, tant pour le spirituel que pour le temporel, et d'établir pour conduire et gouverner ledit séminaire tels prêtres et ecclésiastiques que lui et ses successeurs jugeront à propos de choisir; lesquels, en qualité de Directeurs du séminaire, auront la jouissance libre et entière des biens, revenus et bâtimens, appartenans audit séminaire, à la charge par eux d'en rendre compte; et qui seront destituables à la volonté dudit sieur évêque, ou de

giques du diocèse de Dijon, et d'une Note sur les travaux d'histoire liturgique en France au XIX^e siècle; par l'abbé L. Marcel, Préfet des Études au petit séminaire de Langres: Paris et Langres, 1892, in-8°, p. 206-214.

(1) Mathieu, ouvrage cité, p. 231.

ses successeurs : Déclarons les prieurés de Grossauve, de Saint-Amatre, de Montigny-le-Roi, ensemble la maison cédée en l'année 1620 par le sieur Zamet, lors évêque de Langres, aux Prêtres de l'Oratoire, unis et comme tels appartenans au séminaire de la ville et diocèse de Langres, fondé par le sieur Zamet en l'année 1616 » (1). Il va sans dire que le gazetier janséniste donne tort à cet arrêt, et qu'il accuse l'évêque de violer la justice pour suivre ses aversions. « Les Pères de l'Oratoire lui déplaisent, dit-il, précisément parce qu'ils sont Pères de l'Oratoire... Ils sont d'une Congrégation qui ne passe pas pour être favorable à la Constitution *Unigenitus*, et où l'on fait communément profession d'enseigner les vérités censurées par cette Bulle; un Père de l'Oratoire a beau donner, d'ailleurs, pleine satisfaction à M. de Montmorin sur le choix des sujets qui doivent être employés sous son ordre, le *collet* seul de l'Oratoire blesse les regards sulpiciens de ce prélat » (2).

Durant tout son épiscopat, M. de Montmorin fut ferme à faire accepter les Constitutions pontificales. « Il obtint du cardinal de Fleury, alors ministre, plusieurs lettres de cachet contre les ecclésiastiques les plus entêtés de son diocèse, entre autres contre quatre curés qu'on appelait les *quatre évangélistes*. Par sa fermeté et ses instructions, il parvint à purger son diocèse des erreurs nouvelles » (3). Aussi les *Nouvelles ecclésiastiques* ne l'ont-elles pas épargné. Le sommaire des longs et nombreux articles qu'elles lui ont consacrés, de 1730 à 1760, remplit, à lui seul, 25 colonnes in-4° de la *Table* (t. II, p. 333-345). Tout cela peut, d'ailleurs, se résumer en un mot : M. de Montmorin a commis tous les actes de « schisme », tous les crimes dont peut être capable un évêque orthodoxe qui connaît ses devoirs, et qui a le courage de les pratiquer.

(1) *Nouvelles ecclésiastiques*, 2 septembre 1738, p. 137, 138. L'abbé Mathieu a sans doute ignoré cet arrêt, car il écrit que « le fond de l'affaire n'a jamais été jugé » (p. 232).

(2) *Nouvelles ecclésiastiques*, loc. cit.

(3) Mathieu, p. 232.

« En 1740 pour qu'il fût et non bénédicte, avoir reçu l'ordonnance lière, à l'intention établit un bureau en auraient en bureau tena

« Le collateur fait des docteurs sement de c

« La même un petit séminaire fesseurs, l'usage en faveur des afin de nouvelles occasions d

« En 1755 chaque année seront indic

Député à l'Assemblée en 1755, M. de Montmorin archevêque de Sens et les évêques

Le 13 mai 1760 remportée à Paris le duc de B

En 1760, M. de Montmorin n'avait, par son *spiritualité* l'occasion c

(1) Mathieu

(2) Mathieu

(3) Mathieu

(4) Mathieu

(5) *Nouvelles*

« En 1740, le prélat renouvelle une ancienne ordonnance pour qu'il fût réservé dans les cimetières un espace distinct et non béni, où l'on devait enterrer les enfants morts sans avoir reçu le baptême. L'année suivante, il rend une autre ordonnance relativement à la discipline générale et particulière, à l'intégrité de la foi, à l'instruction des fidèles, etc. Il établit un bureau conciliateur pour les ecclésiastiques qui auraient entre eux quelques contestations ou procès : ce bureau tenait séance tous les mercredis » (1).

« Le collège de Langres est incendié en 1744 : le prélat fait des dons considérables aux jésuites pour le rétablissement de cette maison » (2).

« La même année 1744, le prélat établit à Arc-en-Barrois un petit séminaire composé d'un directeur et de deux professeurs, l'un pour la logique et l'autre pour la physique, en faveur des jeunes gens qui se destinaient à l'état clérical, afin de nourrir leur goût pour la piété et de les éloigner des occasions du vice : ce petit collège n'exista qu'un an » (3).

« En 1751, il ordonne que tous les vicaires subiront, chaque année, un examen sur les traités de théologie qui leur seront indiqués » (4).

Député à l'Assemblée générale du Clergé qui se tint à Paris en 1755, M. de Montmorin fut l'un des présidents, avec les archevêques de Bourges, de Narbonne, d'Embrun et d'Auch, et les évêques de Montpellier, de Grenoble et de Bayeux.

Le 13 mai 1759, il donna un mandement sur la victoire remportée à Berghen par l'armée française, que commandait le duc de Broglie (5).

En 1760, à l'occasion du jubilé, autre mandement. Il n'avait, paraît-il, que deux pages d'impression ; ce qui fournit au *spirituel* correspondant des *Nouvelles ecclésiastiques* l'occasion de dire que la brièveté est un des caractères qui

(1) Mathieu, p. 232.

(2) Mathieu, p. 232.

(3) Mathieu, p. 232, 233.

(4) Mathieu, p. 233.

(5) *Nouvelles ecclésiastiques*, 9 octobre 1759, p. 165, 166.

distinguent les mandements de M. de Montmorin; aussi, à Langres, les nomme-t-on « les BREFS de M. l'évêque ». Tel qu'il est, cependant, ce mandement contient encore des choses de trop, au sentiment du gazetier janséniste! car il y est dit que « le précieux dépôt de la foi, les saintes règles de la discipline, l'autorité sainte des pasteurs, paraissent au Pape être attaqués partout ». Mais « que peut-on espérer de bon d'un évêque qui fait régner dans tout son diocèse l'ultramontanisme et la misérable théologie de Poitiers..., et qui, non content de vouloir qu'on reçoive la Constitution, voudrait encore sérieusement en établir la doctrine » ? (1).

Lorsque la Société des Jésuites eut été dissoute par les Parlements, M. de Montmorin publia en leur faveur une *Lettre pastorale de M^{sr} l'évêque de Langres, au Clergé séculier et régulier de son diocèse*, datée de Mussy-l'Évêque, le 1^{er} août 1763, in-4^o de 12 pages. S'il faut ajouter foi au réquisitoire de l'Avocat général Joly de Fleury, ce mandement « ne porte point de lieu d'impression, ni de nom d'imprimeur, et se distribuoit dans le diocèse de Langres avec les réserves qui annoncent la clandestinité ». Outre le tort de défendre un ordre supprimé, l'évêque de Langres, au dire de l'Avocat général, avait eu celui de vouloir « affaiblir la certitude des vérités établies dans les quatre articles de la Déclaration du Clergé; d'avoir voulu obscurcir ces vérités, et induire en quelque sorte en erreur ceux qui sont peu versés dans cette matière ». Aussi, un arrêt du Parlement de Paris, en date du 5 septembre 1763, ordonna-t-il que le mandement serait brûlé, et l'arrêt publié et affiché dans la ville de Langres, et partout où besoin serait (2).

A la nouvelle que sa Lettre avait été brûlée par la main du bourreau, l'évêque de Langres en adressa une seconde au clergé séculier et régulier de son diocèse. Dans celle-ci, datée du 12 septembre 1763, le prélat « remercie Dieu de la grâce » qu'il lui a faite de « souffrir pour la gloire de son

(1) *Nouvelles ecclésiastiques*, 23 avril 1760, p. 82-84.

(2) *Nouvelles ecclésiastiques*, 16 janvier 1764, p. 9-15.

nom », et nécessaire du Parlem revêtu, et réserve (1) de M^{rs} des conde lett. 1764, sur u

« A la même ann doyens qu vicaires de distingue d'école de vèpres, etc dans le cas lement de chanter les désignée p

Voyant l' dans son d *pastorale* diocèse, et 64 pages. pas entière

A une d ajouta des chisme de demandes les Sacrem tiques de p Langres, F

(1) *Nouvel*

(2) Mathier

(3) *Nouvel*

148, et p 178

nom », et il exhorte son clergé à demander à Dieu la force nécessaire pour ne pas « dissimuler aux peuples l'entreprise » du Parlement « contre l'autorité sainte » dont le prélat est revêtu, et la sagesse pour en parler avec ménagement et réserve (1). Dénoncée au Parlement, le 29 février 1764, par un de M^{rs} des Requêtes, dont on imprima le discours, cette seconde lettre fut condamnée, comme la première, le 3 mars 1764, sur un nouveau réquisitoire de Joly de Fleury.

« A la distribution des Onctions, faite à Langres cette même année, le prélat charge les doyens-ruraux et les vicedoyens qu'il venait de créer de distribuer aux curés et vicaires de nouveaux *Statuts* relatifs à la discipline. On y distingue un article très sage portant défense aux maîtres d'école de chanter aucun office public, tels que matines, vêpres, etc., à moins que le curé ou vicaire n'y préside; et dans le cas où ceux-ci en seraient empêchés, il permet seulement de faire une prière en commun, où l'on pourra chanter les litanies de la Sainte-Vierge, suivies d'une lecture désignée par le curé » (2).

Voyant l'incrédulité faire chaque jour de nouveaux progrès dans son diocèse, M. de Montmorin donna une *Instruction pastorale sur la Religion*, adressée à tous les fidèles de son diocèse, et datée du château de Mussy le 2 mai 1766; in-4° de 64 pages. Elle était « excellente »; et cependant, elle ne fut pas entièrement du goût des *Nouvelles ecclésiastiques* (3).

A une date que l'on ne peut préciser, M. de Montmorin ajouta des *Instructions sur la Confirmation* au grand Catéchisme de son prédécesseur : « Instructions générales par demandes et par réponses sur la Foy, l'Espérance, la Charité, les Sacrements, les Bevoirs du chrétien et sur plusieurs pratiques de piété, composées par Monseigneur l'Evesque duc de Langres, Pair de France, à l'usage des fidèles de son dio-

(1) *Nouvelles ecclésiastiques*, 23 janvier 1764, p. 15.

(2) Mathieu, p. 234.

(3) *Nouvelles ecclésiastiques*, 4 septembre et 30 octobre 1766, p. 146-148, et p. 179-180.

cèse » ; A Langres, chez Claude Personne, sans date, in-12 (1).

Enfin, « le 19 mai 1770, le grand prélat de Montmorin termine à Paris des jours consacrés tout entiers au bien de la religion : il avait puisé le zèle qui l'animait dans la Congrégation de Saint-Sulpice, dont il avait été membre et directeur du petit séminaire; il y fut inhumé. Son cœur devait être transporté au Val-Saint-Lieu, mais par un concours de circonstances, il resta à la cathédrale de Langres. Il est renfermé dans un cœur d'argent placé derrière un grillage, au côté droit de l'autel de la chapelle des Fonts baptismaux. — Ce sage prélat faisait faire de fréquentes missions, et s'y transportait souvent lui-même, prêchant de parole et d'exemple. Il était vénéré à la Cour, et lorsqu'il y paraissait, Louis XV avait coutume de dire à ses familiers : *Taisons-nous, ou changeons de discours, voici l'évêque de Langres.* La famille royale l'honorait aussi de son estime et de son respect. L'abbé Proyart rapporte que Madame Louise, avant de se faire religieuse, avait eu plusieurs entretiens avec ce saint évêque » (2).

De son vivant, en 1755, son éloge fut fait dans un ouvrage où personne, assurément, n'aurait l'idée d'aller le chercher, dans l'*Encyclopédie* ! L'auteur de l'article *Encyclopédie*, exposant les qualités que devrait réunir un travail de cette espèce, dit qu'il faudrait y recueillir « tous les traits frappants des vertus morales » ; et après avoir cité comme exemple M. Godinot, chanoine de Reims, il continue en ces termes : « Associons-lui un prélat respectable par ses qualités apostoliques, ses dignités, sa naissance, la noble simplicité de ses mœurs, et la solidité de ses vertus. Dans une grande calamité, ce prélat, après avoir soulagé par d'abondantes distributions gratuites en argent et en grains la partie de son troupeau qui laissoit voir toute son indigence, songe à secourir celle qui cacheoit sa misère, en qui la honte étouffoit la plainte, et qui n'en étoit que plus malheureuse, contre

(1) Marcel, *Les livres liturgiques du diocèse de Langres*, p. 217-218.

(2) Mathieu, p. 235.

l'oppression
la joie au
sur la plac
dessous de
abhorre tou
siens traite
inscrit cett
depuis si lo
il survient
rare pasteu
honnête ho
hommage à
*Quel coura
pour le gen
de ces effor*

Ce prélat
gres; le se
ecclésiastiq
feuille du 1
tentée cont
il, plutôt a
M. de Mont
teur de la
amassant é
aussi prévo
plus ou m
plus ou m
ne considé
peut-être é
mons mieu
pour l'*Enc*

*Le Catal
publiques*

(1) *Encycl*
et des Méti
t. V, p. 646.

(2) Voir le

l'oppression de ces hommes de sang, dont l'âme nage dans la joie au milieu du gémissement général, et il fait porter sur la place des grains qu'on y distribua à des prix fort au-dessous de celui qu'ils avoient coûté. L'esprit de parti qui abhorre tout acte vertueux qui n'est pas de quelqu'un des siens traite sa charité de *monopole*, et un scélérat obscur inscrit cette atroce calomnie parmi celles dont il remplit depuis si longtemps ses feuilles hebdomadaires. Cependant, il survient de nouvelles calamités; le zèle inaltérable de ce rare pasteur continue de s'exercer, et il se trouve enfin un honnête homme qui élève la voix, qui dit la vérité, qui rend hommage à la vertu, et qui s'écrie, transporté d'admiration : *Quel courage ! quelle patience héroïque ! qu'il est consolant pour le genre humain que la méchanceté ne soit pas capable de ces efforts* » (1).

Ce prélat inconnu est M. de Montmorin, évêque de Langres; le *scélérat obscur*, c'est le rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques* (2). Celui-ci en fait lui-même l'aveu dans la feuille du 12 mars 1756, p. 45; et il répond à l'accusation intentée contre lui en maintenant son récit de 1741, « récit, dit-il, plutôt adouci et affaibli qu'exagéré ». Que faut-il croire ? M. de Montmorin fut-il un vil spéculateur, un odieux exploitateur de la misère publique; ou bien, fut-il un autre Joseph amassant des provisions pour la soulager, un bienfaiteur aussi prévoyant que généreux ? Qui a raison, des philosophes plus ou moins impies de l'*Encyclopédie*, ou des chrétiens plus ou moins hérétiques des *Nouvelles ecclésiastiques* ? Si, ne considérant que les personnes, il fallait nous prononcer, peut-être éprouverions-nous quelque embarras : nous aimons mieux laisser le lecteur prendre de lui-même parti... pour l'*Encyclopédie* !

Le *Catalogue général des Manuscrits des bibliothèques publiques de France* (Départements, t. VI, p. 123) indique

(1) *Encyclopédie*, ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers, par une Société de gens de lettres; Paris, 1755, in-fol., t. V, p. 646.

(2) Voir le numéro du 17 décembre 1741, p. 203, 204.

comme possédées par la Bibliothèque municipale de Tonnerre (Yonne) huit lettres de Gilbert de Montmorin, évêque de Langres. J'ai cherché à en savoir au moins les dates et les destinataires. Malgré la politesse de ma demande et la solidité des motifs qui l'appuyaient, malgré le témoignage très *réel* de ma reconnaissance anticipée qui l'accompagnait et qui a été accepté, j'ai reçu une réponse... dont je ne dirai rien.

13. M. DOSQUET

ÉVÊQUE DE QUÉBEC

1691-1777

Pierre-Herman Dosquet naquit en 1691 au diocèse de Liège. Il avait déjà reçu le sous-diaconat lorsqu'il vint au séminaire de Saint-Sulpice, en 1715. Après six ans de séjour dans cette Communauté, il désira s'attacher à la Compagnie, et s'offrit à M. Leschassier pour aller travailler à l'œuvre de Montréal. Il arriva en Canada au mois de juillet 1721, et fut chargé de diriger les Sœurs de la Congrégation. Mais le climat du pays étant contraire à sa faible constitution, après un séjour de deux ans à Montréal (15 août 1723), il dut, sur l'avis des médecins et d'après le conseil de ses supérieurs, revenir en France (Faillon, *Vie de la sœur Bourgeoys*, t. II, p. 282, 283).

« On le nomma alors supérieur de la Communauté de Lisieux, qui n'était point encore unie au séminaire de Saint-Sulpice. M. Le Peletier, supérieur de la Compagnie, qui craignait de voir les jansénistes introduire leurs erreurs dans cette maison, et qui savait qu'elle avait d'ailleurs besoin de réforme, avait promis à l'archevêque de Paris de la pourvoir de bons directeurs; et ce fut pour ce double motif qu'il proposa à M. Dosquet d'en prendre la conduite » (Faillon, *loc. cit.*, p. 288).

« M. Dosquet ne resta pas longtemps chargé de la supériorité de la Communauté de Lisieux. Le séminaire des Mis-

sions-Étran-
de sujets, M
rieurs, dem
naire de Sa
donner des
Étrangères.
voriser cet
jugèrent, c
compatible
nèrent don
sujets de n
(Ce service
sions-Étran
torien. V.
Étrangères

ce nombre
Saint-Sulpi
année 1725
des Vicaire
sacra lui-m
1725, et le
loc. cit., p
Rome jusq
supérieur c
juteur de M

M. Dosqu
1729, emm
lesquels ét
Laissant de
des questio
dans la bio
Québec; Qu
mots de ses
Mandemen
de Québec
Québec, 18
Le prem

sions-Étrangères, à Paris, étant près de s'éteindre par manque de sujets, MM. de Brisacier et Thiberge, qui en étaient supérieurs, demandèrent avec instance aux directeurs du séminaire de Saint-Sulpice de les agréger à leur corps, ou de leur donner des sujets capables de soutenir celui des Missions-Étrangères. L'archevêque de Paris était assez porté à favoriser cette union. Les ecclésiastiques de Saint-Sulpice jugèrent, cependant, que l'œuvre des Missions n'était pas compatible avec l'esprit de leur propre institut. Ils se bornèrent donc à donner au séminaire des Missions plusieurs sujets de mérite, capables de soutenir cet établissement » (Ce service rendu par la Compagnie au séminaire des Missions-Étrangères paraît avoir été ignoré de son dernier historien. V. *Histoire générale de la Société des Missions-Étrangères*, par Adrien Launay; Paris, 1894, 3 vol. in-8°). De ce nombre fut M. Dosquet, qui passa ainsi du séminaire de Saint-Sulpice à celui des Missions-Étrangères. Cette même année 1725, il fut envoyé à Rome en qualité de procureur des Vicaires apostoliques des Indes; le Pape Benoît XIII le sacra lui-même évêque *in partibus* de Samos le 25 décembre 1725, et le nomma assistant au trône pontifical » (Faillon, *loc. cit.*, p. 291, 292). Il continua cependant de demeurer à Rome jusqu'en 1728, époque à laquelle, sur les instances du supérieur de Saint-Sulpice lui-même, il fut nommé coadjuteur de M^{sr} Mornay, évêque de Québec.

M. Dosquet partit pour sa nouvelle mission dans l'été de 1729, emmenant avec lui plusieurs ecclésiastiques, parmi lesquels était M. De La Tour, dont nous parlons ci-après. Laissant de côté l'histoire des différends qu'il eut à terminer, des questions qu'il eut à résoudre, histoire qu'on peut lire dans la biographie du prélat par M^{sr} H. Têtu (*Les Évêques de Québec*; Québec, 1889, in-8°, p. 175-177), nous dirons quelques mots de ses mandements, imprimés dans le recueil intitulé : *Mandements, Lettres pastorales et Circulaires des évêques de Québec*, publiés par M^{sr} H. Têtu et M^{sr} C.-O. Gagnon; Québec, 1887-1890, 6 vol. in-8°.

Le premier mandement de M^{sr} Dosquet est daté du 25 dé-

cembre 1729. Il remet en vigueur une lettre pastorale de M^{sr} de Laval, du 15 janvier 1660, ordonnant que la paroisse de Québec et son clergé se rendraient en procession à l'église du collège des jésuites pour y chanter vêpres, entendre le sermon et assister au salut, les jours de la Circoncision et de Saint-François-Xavier tous les ans; et le jour de Saint-Ignace, quand sa fête tomberait le dimanche. Les deux ordonnances des deux prélats sont citées intégralement par l'abbé de La Tour, qui raconte le commencement, la suite et la fin de toute cette affaire (*Mémoires sur la vie de M. de Laval, premier évêque de Québec*; Cologne, 1761, in-12, p. 43-49. Voir aussi H. Têtu, *loc. cit.*, p. 177-180).

Subissant de nouveau la funeste influence d'un climat contraire à sa santé, M^{sr} Dosquet, par un second mandement daté du 21 février 1730, notifie à ses curés qu'il confie à M. de Lotbinière, archidiacre du Chapitre, le soin de visiter leurs paroisses.

Un troisième mandement, daté du 2^e novembre 1730, défend « à tous les confesseurs du diocèse d'absoudre ceux qui, directement ou indirectement, contribueront à enivrer les sauvages ». L'évêque en fait un cas réservé à lui seul. Le séminaire de Montréal possède un exemplaire de ce mandement écrit de la main même de l'évêque de Samos.

A la fin de l'année 1730, un mandement de M^{sr} Dosquet annonça aux diocésains de Québec qu'il allait faire lui-même la visite pastorale de son diocèse. Il alla jusqu'à Villemarie, et il s'y rendit encore l'année suivante.

Pendant toute son administration, M^{sr} Dosquet s'occupait des Congrégations religieuses avec un très grand zèle, « et leur adressa plusieurs lettres pastorales, remarquables par une connaissance approfondie de la vie monastique. C'est même par le soin qu'il prit des épouses du Christ, et par les sages règlements qu'il leur donna, que son épiscopat paraît avoir été le plus utile à l'Église de Québec » (H. Têtu, *op. cit.*, p. 183).

Géné dans l'exercice de ses fonctions épiscopales par le Gouverneur et par l'Intendant du Canada, M^{sr} Dosquet vint

en France e
Mornay, évê
12 septembr
M. de Lotbi
épiscopal, le
de retour à
conduite du
cause de l'é
clergé natio
un magnifiq
tine qui se
marie, par
après, le pr
même sujet

Convainc
pouvait réta
M^{sr} Dosquet
17 octobre 1
nouveau voy
sion, et assi
eut lieu le 2

« M^{sr} Dos
des Missions
évêché, il p
logé, nour
frais de la
demandes v
cours duqu
prélat finit
connu qu'el
p. 195, 196).

Le 11 octo
Braine, dans
col. 493). A
pour Rome
dessein de
son ancien

en France exposer sa situation à la Cour, en 1732. M^{sr} de Mornay, évêque de Québec, ayant donné sa démission le 12 septembre 1733, M^{sr} Dosquet envoya une procuration à M. de Lotbinière, qui prit en son nom possession du siège épiscopal, le 8 août 1734. Le 16 du même mois, l'évêque était de retour à Québec. Il fit de très sages règlements sur la conduite du clergé, dans le but de promouvoir la grande cause de l'éducation de la jeunesse et la formation d'un clergé national ; et le 20 février 1735, il adressa à ses prêtres un magnifique mandement sur ce sujet : il y cite *l'école latine* qui se faisait habituellement au séminaire de Villemarie, par un des prêtres de la maison. Quelques jours après, le prélat donnait encore un autre mandement sur le même sujet (Têtu, *op. cit.*, p. 184-190).

Convaincu par une triste et longue expérience qu'il ne pouvait rétablir en Canada sa santé gravement compromise, M^{sr} Dosquet quitta pour toujours le diocèse de Québec, le 17 octobre 1735 ; mais ce ne fut que le 25 juin 1739, après un nouveau voyage à Rome, qu'il put signer l'acte de sa démission, et assister au sacre de son successeur ; cette cérémonie eut lieu le 21 décembre de la même année (Têtu, p. 193-195).

« M^{sr} Dosquet ayant été l'un des Directeurs du séminaire des Missions Étrangères de Paris, quand il eut renoncé à son évêché, il prétendit avoir le droit d'y demeurer, d'y être logé, nourri, entretenu avec ses quatre domestiques, aux frais de la Communauté. Mais on refusa d'accéder à ses demandes vraiment exorbitantes. De là surgit un procès, au cours duquel l'évêque publia plusieurs mémoires ; mais le prélat finit par renoncer à ses prétentions, après avoir reconnu qu'elles ne pourraient se soutenir » (Têtu, *op. cit.*, p. 195, 196).

Le 11 octobre 1739, il fut pourvu par le roi de l'abbaye de Braine, dans le diocèse de Soissons (*Gallia christiana*, t. IX, col. 493). Après avoir pris possession de ce bénéfice, il partit pour Rome, au commencement de l'année 1741, avec le dessein de n'en plus sortir. Il y rendit encore des services à son ancienne église du Canada, surtout pendant les pre-

nières années qui suivirent la conquête. La Propagande le consulta plus d'une fois dans ces temps difficiles. Il quitta la Ville Éternelle après y avoir fait un assez long séjour, et revint à Paris. En 1758, il était, avec MM. Regnauld, Robinet de Lécluse, un des vicaires généraux de Paris chargés de gouverner ce diocèse pendant l'exil de l'archevêque Christophe de Beaumont. M^{sr} Dosquet signa en cette qualité le « Mandement de Messieurs les Vicaires-Généraux de Monseigneur l'Archevesque de Paris, qui ordonne que le *Te Deum* sera chanté dans toutes les églises de ce diocèse, en actions de grâces des victoires remportées sur les Anglois en Amérique, près du lac Champlain, et dans l'Anse de Saint-Cast, près de Saint-Malo; Paris, chez C.-F. Simon, imprimeur de la Reine et de Monseigneur l'Archevesque, rue des Mathurins; 1758, in-4°, pp. 8) ».

M^{sr} Dosquet mourut à Paris le 4 mars 1777, âgé de 86 ans.

14. M. DE LA TOUR

1702-1780

Bertrand De La Tour naquit le 4 septembre 1702, à Toulouse, d'un avocat au Parlement de cette ville. Il fut élevé au séminaire de Saint-Sulpice, et fit sa *licence* avec distinction; plus tard, le 28 octobre 1740, il fut aussi reçu docteur de Sorbonne: il était docteur en Droit dès 1729. Il s'attacha d'abord à la Compagnie de Saint-Sulpice, et succéda même à M. Hugon comme supérieur de la Communauté des Philosophes, à Paris. Dans la suite, le supérieur de Saint-Sulpice le céda au séminaire des Missions-Étrangères, alors presque totalement dépourvu de sujets. En 1729, M. De La Tour partit pour le Canada avec M^{sr} Dosquet, nommé Coadjuteur de l'évêque de Québec. Grâce à la bienveillance du prélat, qui l'avait emmené pour en faire son conseiller, M. De La Tour fut en même temps doyen du Chapitre de la cathédrale, conseiller-clerc au Conseil supérieur, official et grand vicaire de l'évêque. Celui-ci le nomma encore, le 7 mars 1730, supé-

rieur de tout le diocèse.

« M. De La Tour environ deux ans de résistances qu'il avait entrepris en France. Son labeur fut toujours les mêmes en hauteur qu'en largeur à l'égard des églises, peu, en éloignant la mission à Québec 29 ans, et ne pouvant offrir la cure

geoy's, t. II, p. 100 à ce diocèse

il fit publier les

De retour

naire des Mis-

sion. C'est un

compagnie et pa-

comme parle

doctrines en

journal appel

un « sulpicien

1736, p. 143;

1744, p. 186).

M. de Rast

diocèse en 17

rection de plu

en outre de c

siastiques. « I

de Montauban

Jacques de c

doyen du Ch

vicaires pend

Lettres, fond

rieur de toutes les Communautés religieuses de femmes du diocèse.

« M. De La Tour ne fit pas un long séjour en Canada. Après environ deux ans d'une vie assez peu agréable, par suite des résistances qu'il éprouva de la part de certains esprits qu'il avait entrepris de réduire, il prit le parti de repasser en France. Son humeur trop caustique, dont il ne réprimait pas toujours les saillies, et peut-être aussi un certain air de hauteur qu'on lui reprochait dans ses manières d'agir à l'égard des ecclésiastiques canadiens, ne contribuèrent pas peu, en éloignant de lui les esprits, à le dégoûter de sa position à Québec. Il quitta le Canada en 1731, étant alors âgé de 29 ans, et ne retourna plus dans ce pays, quoiqu'on lui eût offert la cure de Québec » (Faillon, *Vie de la sœur Bourgeoys*, t. II, p. 327). Néanmoins, il rendit de grands services à ce diocèse pendant le peu de temps qu'il y séjourna, et il fit publier les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec.

De retour en France, M. De La Tour ne rentra ni au séminaire des Missions-Étrangères, ni au séminaire de Saint-Sulpice. C'est uniquement à cause de son attachement à la Compagnie et parce qu'il prêchait les « dogmes sulpiciens », comme parlent les *Nouvelles ecclésiastiques*, c'est-à-dire les doctrines enseignées par les Souverains Pontifes, que ce journal appelle M. De La Tour un « missionnaire sulpicien », un « sulpicien zélé » (V. *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1736, p. 143; année 1737, p. 144; année 1740, p. 99; année 1744, p. 186).

M. de Rastignac, archevêque de Tours, l'attira dans son diocèse en 1736, le fit chanoine et official, lui confia la direction de plusieurs Communautés religieuses, et le chargea en outre de donner des conférences et des retraites ecclésiastiques. « En 1740, M. de Verthamon de Chavagnac, évêque de Montauban, nomma l'abbé De La Tour à la cure de Saint-Jacques de cette ville... Il devint ensuite chanoine, puis doyen du Chapitre. On le choisit pour être un des grands vicaires pendant la vacance du siège. L'Académie des Belles-Lettres, fondée à Montauban par les soins du marquis Le

Franc de Pompignan, le mit au nombre de ses membres en 1740, et il en devint secrétaire perpétuel... Aux qualités privées les plus attachantes, il joignoit des connoissances très étendues, et parloit très pertinemment sur des matières très variées. Sa bibliothèque étoit nombreuse et choisie, et sa mémoire étoit si sûre, qu'il auroit pu, ce semble, se passer de livres. Elle lui fournissoit, au besoin, des traits et des anecdotes en abondance. Sa facilité à composer étoit extrême, et il faut avouer qu'il en abusoit, et que son style est généralement assez négligé... L'abbé De La Tour mourut à Montauban le 19 janvier 1780, âgé de 78 ans. Par son testament du 7 décembre 1779, il laissait sa bibliothèque aux Frères des Écoles Chrétiennes, avec l'intention qu'elle fût rendue publique. La Table générale de ses ouvrages, qui est imprimée, donne une idée effrayante de sa fécondité » (*L'Ami de la Religion*, numéro du 14 décembre 1822, t. XXXIV, p. 147, 148). Tous ses ouvrages ont été imprimés dans le format in-12, à l'exception de la première édition de ses *Sermons*, et de ses *Mémoires*, soit liturgiques, soit canoniques.

V. *La Société littéraire et l'ancienne Académie de Montauban; Histoire de ces Sociétés et biographie de tous les Académiciens*, par Em. Forestié Neveu; seconde édition, Montauban, 1888, in-8°, p. 206-210. — *Table générale des Œuvres de M. l'abbé De La Tour*, in-12, pp. xiv. — « Les nombreux livres de cet écrivain, dit M. Ém. Forestié, ne portent presque jamais le nom vrai du lieu d'impression. Nous sommes certain que ce chanoine n'a pas envoyé ses manuscrits à Cologne, à Amsterdam, ni même à Avignon. On ne sait pourquoi aussi il les a publiés sans son nom » (*Histoire de l'imprimerie et de la librairie à Montauban*; Montauban, 1898, in-8°, pp. 283).

1. — *Discours dogmatique sur la canonization des Saints*; Paris, chez Rollin fils et Briasson, 1739, pp. 100. — *Ibid.*, 1751, pp. 101. — *Mémoires de Trévoux*, avril 1740, p. 705-717. *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1741, p. 91.

2. — *Vie de Monsieur l'abbé de Caulet*; Rodez, chez

Amans Devie
Cologne, chez
1762, pp. 272
Avant-propos
d'un fac-similé
1846, in-12, 1

Au sujet de
l'*Histoire de*
bien voulu n
heureux de
son édition,
tions de la
étendue, est
Castelnaudar
Nous ne gara
parution gén
d'exemplaire
par une perso
que le fronti
chanoine ».

« Et à l'ap
de la second
Cette approb
l'édition daté
se rapport
zèle, son éru
seul, qu'il est
de l'auteur ».

» L'édition
libraire, — q
et ailleurs, es
Œuvres de l
générale des
ligne. Elle e
nom est impr
n'a que 8 ligr
» M. Lafo

Amans Devic, 1745, pp. 219 et 2 d'errata. — Nouvelle édition; Cologne, chez Jean-Frédéric Moriens, imprimeur-libraire, 1762, pp. 272. — Troisième édition, revue et augmentée d'un Avant-propos, de Notes et de Pièces justificatives, ainsi que d'un fac-simile; par M. L. Laffon-Maydieu; Castelnaudary, 1846, in-12, pp. xxxvi-388.

Au sujet de ces diverses éditions, le savant auteur de l'*Histoire de l'imprimerie à Montauban*, M. Ém. Forestié, a bien voulu m'envoyer une note bibliographique que je suis heureux de reproduire ici. — « Dans la Préface (p. xiii) de son édition, dit-il, l'abbé Lafon dit qu'« il existe deux éditions de la *Vie de l'abbé de Caulet*. La première, plus étendue, est attribuée à M. Lastrapes, chanoine théologal de Castelnaudary, son ami intime et son grand admirateur. Nous ne garantissons pas, cependant, le fait, attendu la disparition générale des premiers feuillets du petit nombre d'exemplaires plus ou moins complets. Il nous a été attesté par une personne, qui jadis a possédé un exemplaire complet, que le frontispice était décoré du nom du pieux et savant chanoine ».

« Et à l'appui, M. Lafon dit que l'approbation mise en tête de la seconde édition paraît se rapporter à M. Lastrapes. Cette approbation, qui est mot à mot la même que celle de l'édition datée de Rodez, 1745, in-12, — et la première connue, — se rapporte plutôt à l'abbé De La Tour, « connu par son zèle, son érudition et ses travaux apostoliques, et son nom seul, qu'il est aisé de reconnaître à ces caractères, fait l'éloge de l'auteur ». Signé, *Cabrières*.

» L'édition de Cologne, 1762, chez Moriens, imprimeur-libraire, — qui, dans le titre des *Mémoires sur M. de Laval*, et ailleurs, est appelé *Motiens*, — format de la collection des Œuvres de l'abbé De La Tour, est inscrite dans la *Table générale des Œuvres* de ce chanoine, p. xii, et à la première ligne. Elle est approuvée par le même M. Cabrière, dont le nom est imprimé *Cabriern*, 24 mars 1744. Cette approbation n'a que 8 lignes sans aucun éloge de l'auteur.

» M. Lafon n'indique le lieu d'impression d'aucune des

ses membres en
Aux qualités pri-
noissances très
les matières très
et choisie, et sa
emble, se passer
des traits et des
mposer étoit ex-
que son style est
a Tour mourut à
ans. Par son tes-
bibliothèque aux
ntion qu'elle fût
ouvrages, qui est
condité » (*L'Ami*
1822, t. XXXIV,
mprimés dans le
re édition de ses
tiques, soit cano-

cadémie de Mon-
aphie de tous les
seconde édition,
able générale des
pp. xiv. — « Les
. Forestié, ne por-
l'impression. Nous
envoyé ses manus-
à Avignon. On ne
n nom » (*Histoire*
uban; Montauban,

canonization des
, 1739, pp. 100. —
évoux, avril 1740,
ée 1741, p. 91.
ulet; Rodez, chez

200

éditions qu'il cite. Il prétend que la deuxième est abrégée, qu'il y a eu des suppressions. Au chapitre II, je remarque que l'édition de Cologne finit par 40 lignes qui ne sont pas dans celle de Rodez, et qu'on trouve dans M. Lafon. Le chapitre VIII de la première édition forme les chapitres VIII et IX de la deuxième. La fin du dernier chapitre a 14 lignes de moins dans l'édition de Rodez que dans celle de Cologne, et que M. Lafon a maintenues. Un chapitre finit par le mot *caveau* dans la première édition, et par le mot *tombeau* dans la seconde.

» Mais ce qui est à remarquer, c'est l'épithaphe. A Rodez, les vers sont coupés 20 fois par une vignette : à Cologne, l'épithaphe comprend 3 pages, en un seul alinéa.

» Ma conclusion, c'est que M. Lafon a reproduit, en la rajeunissant quelquefois, l'édition de Cologne, datée de 1762, sauf l'épithaphe, et qu'il a pris l'approbation donnée à Rodez en 1745. Mais il est incontestable que cette *Vie* est l'œuvre de l'abbé De La Tour.

» Quant à l'impression, elle ne ressemble pas aux autres volumes de l'abbé De La Tour datés aussi de Cologne, et qui pourraient être de Tulle, où furent imprimés 3 volumes de sermons en 1749 ».

3. — *Panegyriques et Discours dogmatiques*, par l'abbé de L***; Avignon, chez Claude Delorme, 1746, pp. 378, plus 2 pages pour les *errata* et la Table.

4. — *Sermons et Panegyriques* de M. l'Abbé De La Tour; Première édition; Tulle, chez Pierre Chirac, Imprimeur du Roi, de la Ville et du Collège, 1749-1750, 3 in-8°, pp. VIII-439, 440, 420. Dédié à « Monseigneur de Suarez d'Aulan, évêque de D'Acqs ». — *Mémoires de Trévoux*, octobre 1749, p. 2049-2052; mai 1753, p. 1009-1029.

5. — *Commentaire sur la Déclaration du Roy*, du 17 août 1750, concernant la Déclaration des Biens ecclésiastiques; 1750, pp. 79.

6. — *Lettres et Vie de Mademoiselle D'Etcheverry*, première prieure (*sic*) de la maison de retraite d'Asparrein, écrites à son Directeur; Avignon (Montauban, Teulières),

chez Jean
1751, pp. 11

— Vie et L
supérieure d
zabon, seco
primeur-libr

7. — *Hi*
Jerome La
23 pages po
Tour se dit

Malicomani

signée : « Sc

8. — *Let*
Réflexions

(Montauban,
Collège des

9. — *Dis*
litique, proi
semblés à l

pp. 38.

10. — *F*
sans nom d'

11. — *L*
Sciences et

Associé à l'
de l'imprime

1759, pp. 31

12. — *M*
évêque de Q

tiens (*sic*), 4
lit : « Fin du

été ni publié
été faites na

sieurs villes
nement du (

que des raiso
tèrent cette

chez Jean Niel, imprimeur-libraire, rue des Fourbisseurs, 1751, pp. 11, 11-187 pour la *Vie*, et pp. 184 pour les *Lettres*. — *Vie et Lettres de Mademoiselle D'Etcheverry*, première supérieure de la maison d'Hasparrein, et de Mademoiselle Cazabon, seconde supérieure; Avignon, chez Marc Chave, imprimeur-libraire, 1773, pp. XII-252. — Bayonne, 1857, in-12.

7. — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*; Montauban, Jerosme Lagier, sans date (1752), in-12, pp. XII-566, plus 23 pages pour la Table. Le privilège est de 1751. « De La Tour se dit l'auteur de cette histoire, dans l'*Analyse de la Malicomanie* » (Forestié, *loc. cit.*, p. 209). La Dédicace est signée : « Sœur Juchereau ».

8. — *Lettres sur les Remontrances des Parlements, et Réflexions sur la notoriété de fait et de droit*; Avignon, (Montauban, Teulières), Joseph-Charles Chastanier, près le Collège des Jésuites, 1753, pp. 166.

9. — *Discours sur l'Alliance de la Religion avec la Politique*, prononcé à l'ouverture des États du Languedoc assemblés à Montpellier le 3 février 1754; sans frontispice, pp. 38.

10. — *Réflexions sur la notoriété de droit et de fait*; sans nom d'imprimeur, 1755, in-4°, pp. 12.

11. — *Discours prononcé à l'Académie Royale des Sciences et Beaux-Arts de Pau*, par M. l'abbé De La Tour, Associé à l'Académie; sur l'imprimé à Pau; A Montauban, de l'imprimerie de Jean-Pierre Fontanel, imprimeur du Roi, 1759, pp. 31 (Prononcé le 14 mars 1758).

12. — *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, premier évêque de Québec; Cologne (Montauban), Jean-Frédéric Motiens (*sic*), 1761, pp. VII-215. Au bas de cette page 215, on lit : « Fin du tome premier ». « La suite, dit M. Forestié, n'a été ni publiée ni retrouvée, et des recherches très actives ont été faites naguère sans résultat à Montauban et dans plusieurs villes de France, par deux prêtres que le Gouvernement du Canada avait chargés de cette mission. On croit que des raisons politiques ou des influences de famille arrêtaient cette publication et décidèrent même la destruction

du manuscrit » (*Loc. cit.*, p. 68). M. De La Tour écrivit ces Mémoires pendant son séjour à Québec (1729-1731) sur de bons documents et sur le rapport de personnes qui avaient beaucoup connu M^{gr} de Laval.

13. — *Discours sur le Sacrifice*; 1761, pp. 224. — *Mémoires de Trévoux*, octobre 1761, p. 2670-2674.

14. — *Œuvres de M. l'abbé De La Tour*; Cologne (Montauban), chez Jean-Frédéric Motiens (et ainsi pour les volumes suivants), tome I^{er}, sur le Sacrifice, 1761, pp. 224. — Tome II, sur l'Établissement de la Religion chrétienne, 1762, pp. 208. — Tome III, sur la Pureté, 1761, pp. 305. — Tome IV, sur la Médisance, 1762, pp. 300. — Tome V, sur la Fidélité aux petites choses, 1763, pp. 279. — Tome VI, sur l'Éternité, 1765, pp. 276. — Tome VII, sur la Confession, 1766, pp. 231. — Tome VIII, Panégyriques de quelques saints, 1767, pp. 228. — Tome IX, sur la Justice de Dieu, 1769, pp. 224. — Tome X, sur l'Amour-propre, etc., 1769, pp. 266. — Tome XI, sur la Dévotion à la Très Sainte-Vierge, 1771, pp. 239. — Tome XII, sur les Devoirs du Clergé, 1772, pp. 240. — Tome XIII, sur la Volonté de Dieu, 1772, pp. 250. — Tome XIV, sur l'Aumône, 1772, pp. 272. — Tome XV (Panégyriques), 1772, pp. 242. — Tome XVI, sur la Sainteté, 1772, pp. 246. — Tome XVII, sur la Sainte-Vierge, 1774, pp. 261. — Tome XVIII, Panégyriques de quelques saints fondateurs d'Ordres religieux, 1774, pp. 256. — Tome XIX, sur la Sainte Eucharistie, 1775, pp. 274. — Tome XX, sur les Devoirs des Prêtres, 1776, pp. 238. — Tome XXI, sur les Mistères de Jésus-Christ, 1776, pp. 240. — Tome XXII, sur la Pénitence, 1777, pp. 244. — Tome XXIII, sur l'Amour de Dieu, 1777, pp. 250. — Tome XXIV, sur le Péché, 1777, pp. 262. — Tome XXV, sur la Foi, 1777, pp. 238.

15. — *Réflexions morales, politiques, historiques et littéraires sur le Théâtre*; A Avignon (Montauban), chez Marc Chave, imprimeur-libraire (il en est de même pour les volumes suivants): Livre premier, 1763, pp. 198. — Livre second, 1763, pp. 211. — Livre troisième, 1763, pp. 202. — Livre quatrième, 1765, pp. 200. — Livre cinquième, 1766, pp. 196. —

Livre sixième
— Livre huitième
1768 (*sic*), 1
onzième, 1
Livre treizième
pp. 216. —
seizième, 1
— Livre dix-septième
1776, pp. 238.
16. — Amsterdam, sur
terdam, sur
compris la
17. — *Œuvres de M. l'abbé de La Tour*; T
Discours A
Motiens; T
1775, pp. 238.
trième, 177
contient les
tier, Abbé de
S. Sulpice,
Aristote, de
et Vacance,
çais, ainsi q
le tome qua
lume (cinq
celles du vo
séminariste
neurs littér
Elles ont é
temps des v
à Issy. Les
rieur et des
qui y étoier
répondre à
qui en fais
dont la pié
donné depu

Tour écrivit ces
1729-1731) sur de
nnes qui avaient

pp. 224. — *Mé-*
574.

; Cologne (Mon-
nsi pour les vo-
1761, pp. 224. —
chrétienne, 1762,
305. — Tome IV,
V, sur la Fidélité
VI, sur l'Éternité,
on, 1766, pp. 231.
nts, 1767, pp. 228.
s. 224. — Tome X,
- Tome XI, sur la
239. — Tome XII,
— Tome XIII, sur
ne XIV, sur l'Au-
égryriques), 1772,
1772, pp. 246. —
M. — Tome XVIII,
ars d'Ordres reli-
sainte Eucharistie,
des Prêtres, 1776,
Jésus-Christ, 1776,
e, 1777, pp. 244.
1777, pp. 250. —
— Tome XXV, sur

historiques et lit-
auban), chez Marc
même pour les vo-
18. — Livre second,
. 202. — Livre qua-
1766, pp. 196. —

Livre sixième, 1767, pp. 196. — Livre septième, 1768, pp. 192.
— Livre huitième, 1769 (*sic*), pp. 199. — Livre neuvième,
1768 (*sic*), pp. 202. — Livre dixième, 1768, pp. 190. — Livre
onzième, 1768, pp. 214. — Livre douzième, 1768, pp. 222. —
Livre treizième, 1773, pp. 218. — Livre quatorzième, 1773,
pp. 216. — Livre quinzième, 1763 (*sic*), pp. 226. — Livre
seizième, 1774, pp. 202. — Livre dix-septième, 1775, pp. 202.
— Livre dix-huitième, 1776, pp. 224. — Livre dix-neuvième,
1776, pp. 230. — Livre vingtième, 1778, pp. 214.

16. — *Traité de l'étendue locale des Censures*; Amsterdam, sans nom d'imprimeur (Montauban), 1766, pp. 298, y compris la Table.

17. — *Ceuvres de M. l'abbé De La Tour*; Seconde partie, *Discours Académiques*; Cologne (Montauban), Jean-Frédéric Motiens; Tome premier, 1768, pp. 258. — Tome second, 1775, pp. 254. — Tome troisième, 1778, pp. 240. — Tome quatrième, 1779, pp. 238. — Tome cinquième, 1779, pp. 138. Il contient les pièces suivantes : *Sur l'élection de M. Le Pelletier, Abbé de Saint-Aubin, pour supérieur du Séminaire de S. Sulpice, en 1726*; *Complimens au Séminaire S. Sulpice*; *Aristote, divertissement*; *Le Départ de M. Hugon*; *Règlement et Vacance, divertissement*. Ces morceaux sont en vers français, ainsi que *Le Triomphe de la Sainte-Vierge*, inséré dans le tome quatrième. « Toutes les pièces qui sont dans ce volume (cinquième), est-il dit dans un *Avis au Lecteur*, et celles du volume précédent, ont été composées par un jeune séminariste de S. Sulpice, qui ne prétendoit pas aux honneurs littéraires. Il est aisé de le sentir à leur médiocrité. Elles ont été représentées par ses condisciples pendant le temps des vacances, à la maison de campagne du séminaire, à Issy. Les divers noms qu'on y trouve sont ceux du Supérieur et des Directeurs de la maison, et de quelques évêques qui y étoient présents. On ne les a mises au jour que pour répondre à la calomnie qui se répandit alors dans Paris, et qui en faisoit un crime à cette respectable Communauté, dont la piété, la régularité, les travaux, la science, ont donné depuis plus d'un siècle, et donnent tous les jours à

l'Église de France, un si grand nombre de dignes Ministres. Tout innocents qu'étoient ces divertissemens, on les a supprimés, et on a bien fait ».

18. — *Lettre de M. le duc de La Vrillière à la Cour des Aides de Montauban*; sans lieu d'impression (Montauban), 23 août 1772, pp. 35 (Contre le luxe de son évêque).

19. — *Examen du Mandement de M. l'Archevêque de Toulouse sur le nouveau Bréviaire*; sans frontispice, pp. 24. — Les *Nouvelles ecclésiastiques* critiquèrent cet *Examen*, et soupçonnèrent l'auteur d'être un de ces « sulpiciens de Toulouse qui sont en possession d'élever la plupart des jeunes ecclésiastiques de ces provinces méridionales » (numéro du 16 avril 1772, p. 61, 62). Le « sulpicien » prétendu, c'est-à-dire l'abbé De La Tour, répliqua : *Réponse à la Gazette ecclésiastique, article de Toulouse, du 16 avril 1772*; sans frontispice, pp. 16. Cette *Réponse* est très probablement restée inconnue à M. Migne, qui ne l'a pas réimprimée à la suite de l'*Examen*, dans son édition des *Œuvres complètes* de l'abbé De La Tour.

20. — *Réflexions sur la stabilité de l'état religieux*; sans nom de lieu ni d'imprimeur, 1772, pp. 51.

21. — *Relation de la Dédicace du nouveau théâtre de Montauban*, par M. de Breteuil, son évêque (le 24 août 1772); sans date, in-12, pp. 34. « Dans une salle du Collège avait été dressé un théâtre pour les élèves, selon l'usage des Jésuites. L'auteur de la Relation blâmait personnellement l'évêque de cette tolérance. M. l'abbé Gex, principal du Collège, répondit à cette critique, attribuée à l'abbé De La Tour, par une « Lettre d'un jeune comédien », 1772, in-12, pp. 23 » (Ém. Forestié, *Histoire de l'imprimerie à Montauban*, p. 293).

22. — *Examen des Règlements concernant la quête des Religieux mendiants du diocèse de ****; Amsterdam (Montauban), aux dépens des Libraires Associés, 1773, pp. 67. Ne figure pas dans la *Table générale* des ouvrages de M. De La Tour.

23. — *Mémoires du Père Timothée de La Flèche, capucin, évêque de Berite*; Avignon (Montauban), Joseph-

Charles C
pp. 216.

24. —
*Éloge hist
et Abrégé
St-Nicolas
Domergue,
Frère Irén
deuxième*

25. —
nom d'im
tome VII
supprimé
sans doute

26. —
*Aides de
Chancelier
entre l'Évê
placés apr
sions et à
ces abus, p
primerie à*

27. —
gnon (Mor
pp. 142.

28. —
saintes; sa

29. —
sur l'État
tome I, 17
pp. 222; to
volumes 9
gieuses, de
les scrupu
*Abrégé de
M. Gèze,
t. XXXIV,*

Charles Chastagnier, imprimeur, près le Collège; 1774, pp. 216.

24. — *Vie du Frère Irénée, des Écoles Chrétiennes; Éloge historique de M^r de Champflour, évêque de Mirepoix, et Abrégé de la vie de M. Bourdoise, premier prêtre à St-Nicolas du Chardonnet*; Avignon (Montauban), Joseph Domergue, libraire, près le Collège, 1774, pp. 228. — *Vie du Frère Irénée, des Écoles Chrétiennes*, par l'abbé De La Tour; deuxième édition; Paris, Eugène Belin, in-18, pp. 144.

25. — *Traité de la Crosse*; Avignon (Montauban), sans nom d'imprimeur, 1775, pp. 142. M. Migne (col. 620 du tome VII des *Œuvres complètes* de l'abbé De La Tour) a supprimé une page entière de l'édition in-12; elle lui aura sans doute paru plus que... caustique.

26. — *Lettre de M. le duc de La Vrillière à la Cour des Aides de Montauban*; sans lieu, 1775, in-12, pp. 30. « Le Chancelier annonce la décision du Roi sur le conflit provoqué entre l'Évêque et la Cour par la présence des domestiques placés après le Prélat, avant les magistrats, dans les Processions et à la Cathédrale. Suit une appréciation très vive de ces abus, par l'abbé De La Tour » (Forestié, *Histoire de l'imprimerie à Montauban*, p. 294).

27. — *Apologie du Pape Clément XIV* (Ganganelli); Avignon (Montauban), Marc Chave, imprimeur-libraire, 1777, pp. 142.

28. — *Des Armoiries sur les bréviaires et les choses saintes*; sans frontispice, pp. 128.

29. — *Œuvres de l'abbé de La Tour*; troisième partie, sur l'État religieux; Cologne (Montauban), J.-F. Moriens, tome I, 1777, pp. 236; tome II, 1778, pp. 236; tome III, 1779, pp. 222; tome IV, 1779, pp. 216. « On trouve dans ces quatre volumes 92 écrits différents relatifs à la direction des religieuses, des Prières, des fragments de Discours, des Avis sur les scrupules, etc. Le dernier des volumes renferme un *Abrégé de la vie de César de Bus*, et un *Portrait de M. Gèze, Curé de Saint-Romain* » (*L'Ami de la Religion*, t. XXXIV, p. 149, numéro du 14 décembre 1822.)

30. — Mémoires liturgiques, in-4°. — Mémoire sur la Réduction du Bréviaire de Montauban, pp. 12. — Entreprises des hérétiques sur la Liturgie, pp. 33. — Altération du Psautier, pp. 14. — Du Culte de la Sainte-Vierge, pp. 17. — Du Culte des Saints, pp. 24. — Du Respect dû au Saint-Sacrement, pp. 18. — Légendes du Bréviaire de Montauban, pp. 32. — Canons des nouveaux Bréviaires, pp. 34. — Du Bréviaire romain; De l'Union avec Rome; De la Constitution *Unigenitus*, pp. 32. — Sur les nouveaux Bréviaires, pp. 14. — Du Bréviaire de Caors, pp. 24. — Consentement du Chapitre, pp. 25. — Sur la nécessité des Lettres patentes, pp. 18. — Recueil d'autorités sur la réduction du Bréviaire de Montauban, pp. 20. — Mandement de M. l'Évêque de Montauban, pp. 23. — Des couleurs liturgiques, pp. 22. — Des Proses, pp. 16. — Sur les Préfaces, pp. 19.

31. — Mémoires sur la Réduction, in-4°. — Mémoire sur la réduction du Chapitre de Montauban, pp. 19. — Mémoire (second) pour la réduction du Chapitre de Montauban, pp. 25. — Sur les Lettres patentes préalables à la réduction, pp. 6. — Mémoire sur le plan de réduction du Chapitre de Montauban, pp. 12. — Mémoire sur la réduction du Chapitre de Montauban pour le Syndic des Hebdomadiers et Prébendiers de la mense de Saint-Martin, contre le Syndic du Chapitre, pp. 16. — Mémoire sur la réduction du Chapitre de Montauban pour les Hebdomadiers et Prébendiers de la mense de Saint-Étienne, contre le Syndic du Chapitre; Toulouse, imprimerie Hénault, pp. 22. — Mémoire sur la réduction du Chapitre de Montauban, pour les Maire et Échevins de la ville de Montauban, contre le Syndic du Chapitre, pp. 15. — Précis de l'affaire de la Réduction, pp. 7. — Mémoire sur l'Appel comme d'abus prématuré, pp. 4. — Récusations des officiers des Évêques, pp. 18. — Sur la récusation des juges ecclésiastiques, pp. 18. — Mémoire sur les réparations de l'église cathédrale de Montauban, pp. 20. — Réponse à l'instruction sur *Soit montré*: pour le Syndic des Prébendiers de Montauban, mense Saint-Étienne, contre M. l'Évêque, pp. 7. — Réponse au dernier Mémoire de M. l'É-

vêque, pp.
pp. 7. — Tr
Délibératio
Doyen, le P

32. — M
clôture de
lement sur
noines Gra
noines Pro
pp. 11. —
moire sur
— Analyse
vations sur
pp. —
pp. 4.

33. — (C
pitre de la
mière fois
logique de
plus grand
lèbres Mén
trouvaient
que furtiv
éditeur de
complets s
S'imprime
catholique
d'Enfer de
1348, 1288,
quatre mé
qui est la
chanoine l
qu'une co
miens » (F
Manuscri
atalogue ge
mentales

vêque, pp. 5. — Juridiction épiscopale dans les unions, pp. 7. — Traité de la juridiction correctionnelle, pp. 14. — Délibérations du Chapitre de Montauban contre MM. le Doyen, le Prévôt et Dubreuil, pp. 6.

32. — Mémoires sur diverses matières, in-4°. — Sur la clôture de la Régale, pp. 16. — De la compétence du Parlement sur la Régale, pp. 9. — Sur la présence des Chanoines Grands-vicaires, pp. 10. — Sur la présence des Chanoines Professeurs, pp. 23. — Sur le Bureau des Décimes, pp. 11. — Précis de l'affaire de l'Officialité, pp. 4. — Mémoire sur le bâtiment de l'Officialité de Montauban, pp. 20. — Analyse de la Malicomanie, pp. 16. — Quelques observations sur l'Ordonnance de M. l'Évêque du 10 avril 1748, pp. — Mémoire pour les Frères des Écoles Chrétiennes, pp. 4.

33. — *Œuvres complètes de De La Tour*, Doyen du Chapitre de la Cathédrale de Montauban, réunies pour la première fois en une seule collection; Classées par ordre analogique des matières; Revues, corrigées et annotées avec le plus grand soin; renfermant surtout, au complet, ces célèbres Mémoires liturgiques et canoniques qui, jusqu'ici, se trouvaient dispersés, rares et chers, comme n'ayant été livrés que furtivement au public; publiées par M. l'abbé Migne, éditeur de la Bibliothèque universelle du Clergé, ou Cours complets sur chaque branche de la Science ecclésiastique; S'imprime et se vend chez J.-P. Migne, éditeur, aux Ateliers catholiques, rue d'Amboise, au Petit-Montrouge, Barrière d'Enfer de Paris; 1855, 7 vol. gr. in-8°, coll. 1608, 1316, 1632, 1348, 1288, 1628, 940. — « L'abbé Migne a supprimé trois ou quatre mémoires, notamment l'*Analyse de la Malicomanie*, qui est la réponse à un libelle diffamatoire publié contre le chanoine De La Tour en 1776, et dont nous ne connaissons qu'une copie manuscrite qui est dans la Bibliothèque d'Amiens » (Forestié, *loc. cit.*, p. 210). D'après le *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque d'Amiens* (tome XIX du *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques départementales de France*, p. 469), cet opuscule a été « copié dans

les *Mémoires* de l'abbé De La Tour appartenant à la Bibliothèque de la cure de Saint-Louis, à Blois ».

15. M. DU MABARET

1697-1783

Voir tome II, pages 408-413.

3. — *Mémoire sur la Vie et les ouvrages de Messire du Plessis d'Argentré*, Évêque de Tulles; par M. l'abbé du Mabaret, Curé de S. Michel de la ville de Saint-Léonard. Dans les *Mémoires de Trévoux*, février 1743, p. 223-235. Monographie fort curieuse et fort intéressante, reproduite par M. R. F. (René Fage) dans le *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, année 1895, p. 291-298.

4. — *Mémoires historiques sur la Vie et les ouvrages de M. l'abbé Babin*, Doyen de la Faculté de Théologie d'Angers, recueillis par l'abbé de Mabaret, Curé de S. Michel de la ville de Saint-Léonard. Dans les *Mémoires de Trévoux*, octobre 1743, p. 2575-2583. L'auteur, qui avait connu le savant conférencier pendant quinze ans, destinait ces *Mémoires* au Supplément du *Dictionnaire* de Moréri, et les avait composés à la prière de l'abbé Goujet. Les *Mémoires de Trévoux* ayant, dans leur cahier d'octobre 1745 (p. 1897-1901), inséré quelques observations sur cette notice, M. du Mabaret répondit par l'article suivant :

5. — *Réponse à un article des Nouvelles littéraires du Journal de Trévoux du mois d'octobre dernier*, p. 1896, etc., par M. l'abbé du Mabaret, curé de S. Michel de S. Léonard. Dans les *Mémoires de Trévoux*, avril 1746, p. 917-929. Le cahier de septembre suivant (p. 1822, 1823) contient une sorte de réplique, à laquelle M. du Mabaret ne jugea pas opportun de répliquer à son tour.

6. — *Dissertation où l'on examine de quel point les Israélites prenaient le commencement de leur jour, au temps de l'Institution de la Pâque*; par M. l'abbé du Ma-

baret, Curé
Mémoires

7. — « I
Mabaret se
vision, c'es
tionnaire h

à l'édition

Goujet, ain

le même é

volumes in

Mais l'abbé

Voici comm

tracée de s

— « Les éd

Supplémen

nombre pro

insérées m

Supplémen

1732, il n'e

en rien co

pour tout t

le dernier

sur les Ill

partie de n

acquis ass

rober le pe

l'injustice

décourage

se proposa

proposa se

cembre 17

pour la p

montrez la

Bibliothèq

pas pouvo

votre man

vailer sur

baret, Curé de S. Michel de S. Léonard en Limosin. Dans les *Mémoires de Trévoux*, octobre 1746, p. 2248-2275.

7. — « Le travail le plus considérable auquel l'abbé de Mabaret se soit livré pendant sa longue carrière, c'est la révision, c'est-à-dire la correction et l'augmentation du *Dictionnaire historique* de Moréri... Il collabora très activement à l'édition de 1732, publiée en six volumes in-folio par l'abbé Goujet, ainsi qu'aux suppléments de 1735 et 1749 que donna le même écrivain, et qui se composaient chacun de deux volumes in-folio (V. l'article *Moréri* dans l'édition de 1759). Mais l'abbé Goujet ne rendit pas justice à l'abbé du Mabaret. Voici comment celui-ci s'en plaint dans une note manuscrite tracée de sa main sur un exemplaire du Supplément de 1735 : — « Les éditeurs de la dernière édition de Moréri et de ce Supplément ne m'ont guère rendu justice. J'ai fourni un nombre prodigieux de corrections et d'additions, qui ont été insérées mot à mot, tant dans l'édition de 1732 que dans ce Supplément; et cependant, dans la préface de l'édition de 1732, il n'est pas plus fait mention de moi que si je n'avois en rien contribué à sa perfection; et dans le *Supplément*, pour tout tribut, on se contente de me mettre le troisième et le dernier de ceux qui ont communiqué leurs recherches sur les Illustres d'Anjou, ce qui n'étoit que la plus mince partie de mon travail. Ce n'est pas bien agir. L'éditeur s'est acquis assez de gloire pour son travail personnel, sans dérober le peu d'honneur qui peut revenir aux autres ». Malgré l'injustice commise à son égard, l'abbé du Mabaret ne se découragea pas; il porta ses vues sur l'édition à venir, et ne se proposait rien moins que la refonte de tout l'ouvrage. Il proposa ses vues à l'abbé Goujet, qui lui répondit, le 19 décembre 1745 : « J'ai lu votre manuscrit. J'approuve vos vues pour la perfection du *Dictionnaire historique*. Vous démontrerez la nécessité de la refonte de l'ouvrage; mais ma *Bibliothèque française* m'occupe tellement, que je ne crois pas pouvoir me charger de cette opération. En remettant votre manuscrit aux libraires, je les exhorterai à faire travailler sur ce plan ». L'édition parut en 1759, par les soins de

Drouet, en dix volumes in-folio. Elle ne remplit pas les espérances de l'abbé du Mabaret » (Arbellot, *Notice historique sur l'abbé du Mabaret*; Limoges, 1867, in-8°, p. 13, 14).

8. — *Observation sur la dernière édition du Dictionnaire de Moréri, et sur les moyens de perfectionner cet ouvrage. Mémoires de Trévoux*, juillet 1763, p. 1592-1616. Cet article, que ne mentionne aucun des biographes de M. du Mabaret, sans doute parce qu'il est de la main d'un des rédacteurs de ce journal, n'est autre chose, en réalité, que l'analyse, accompagnée de nombreux *extraits*, d'une *lettre* envoyée par le curé de Saint-Léonard, touchant les nombreuses imperfections qu'il avait remarquées dans la dernière édition du célèbre Dictionnaire. « Il se dévoua donc à la révision de cet ouvrage. Il y travailla si assidûment, depuis 1763 jusqu'en 1773, qu'il en rédigea les articles par ordre alphabétique, de manière à former six gros volumes in-4°. Son neveu, M. Jacques du Mabaret du Bastv, les remit cette année entre les mains de la veuve Desaint, dont la librairie était si célèbre à cette époque. Mais l'édition projetée ne vit pas le jour » (Arbellot, p. 14). On verra plus loin quel a été le sort de ce manuscrit.

9. — M. Maurice Ardant, de Limoges, possède la copie d'un mémoire envoyé par M. du Mabaret à l'abbé Expilly, qui s'en servit pour son *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*; Paris, Desaint et Saillant, 1762-1770, 6 vol. in-fol. En faisant hommage des trois premiers volumes aux Consuls de Limoges, l'abbé Expilly leur écrivit d'Avignon, le 17 juin 1761, de remercier les abbés de Voyon, du Mabaret et Nadaud, pour les mémoires que ces savants lui avoient adressés (Arbellot, p. 16).

10. — Un article biographique sur l'abbé Ruben, publié par Tabaraud dans les *Annales de la Haute-Vienne* (19 octobre 1813), nous apprend que l'abbé du Mabaret avait fourni plusieurs articles sur l'histoire du Limousin à Fevret de Fontette pour l'édition qu'il donna en 1768 de la *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong (Arbellot, p. 16).

11. — « L'abbé du Mabaret contribua largement à l'édition du *Dictionnaire de Trévoux* qui parut en 1752 sous la

direction d'associés ay
velle, euren
Mabaret. Vi
il se refus
cherches, e
partie de l
1771, en 8
lant. Ganea
de mille pa
chements,
et la dispos

« Mais l'a
perfection,
sion de ce
vie. En 177
sous le voi
Lettre à M
naire de T
de 36 page
rare aujou
l'améliorat
de Limoge
un résumé

» Le mar
sion de ce
heureusem
vaux pour
sans empl
Tabaraud,
la plupart
Nous avon
vieux livre
poudreux.
guée accu
p. 17, 18).

A. — M

direction de l'abbé Berthelin (V. la *Préface*). Les Libraires associés ayant songé, en 1761, à préparer une édition nouvelle, eurent la pensée d'en confier la direction à l'abbé du Mabaret. Vincent et Ganeau lui en firent la proposition; mais il se refusa à leur demande. Toutefois, il promit des recherches, et tint parole. C'est lui qui a fourni la plus grande partie de la dernière édition de ce Dictionnaire, publiée en 1771, en 8 volumes in-folio, sous la direction de l'abbé Brillant. Ganeau reçut de l'abbé du Mabaret trois volumes in-4° de mille pages chacun, dans lesquels il marquait les retranchements, les corrections et les additions qu'il y avait faites, et la disposition qu'il fallait y introduire.

« Mais l'abbé du Mabaret cherchait toujours à atteindre la perfection, et il y tendait par un labeur infatigable. La révision de ce Dictionnaire occupa les dernières années de sa vie. En 1777 — il avait alors quatre-vingts ans, — il publia sous le voile de l'anonyme une brochure dont voici le titre : *Lettre à M. le Rédacteur de la nouvelle édition du Dictionnaire de Trévoux*; Amsterdam et Paris, chez Clousier, in-8° de 36 pages. Dans cette lettre, qui est très curieuse et très rare aujourd'hui, il exposait le plan qu'il avait conçu pour l'amélioration de ce Dictionnaire. La *Feuille hebdomadaire* de Limoges, du 25 juin 1777, emprunta à un journal de Paris un résumé de cette lettre, dont elle faisait connaître l'auteur.

» Le manuscrit qui renfermait ses remarques pour la révision de ce Dictionnaire formait huit gros volumes in-4°. Malheureusement, l'édition de 1771 a été la dernière, et ses travaux pour l'amélioration de ce grand ouvrage sont restés sans emploi. M. Mabaret du Basty écrivait, en 1821, à l'abbé Tabaraud, qu'il avait chez lui ces huit volumes; mais depuis, la plupart se sont perdus, par suite de partages de famille. Nous avons pu, toutefois, en retrouver trois, au milieu de vieux livres et de divers manuscrits épars dans un grenier poudreux. C'est là le dernier jet de sa plume; l'écriture fatiguée accuse la main tremblante d'un vieillard » (Arbellot, p. 17, 18).

A. — *Mémoires pour servir à la future édition du Moréri,*

6 gros vol. in-4°. La Bibliothèque du Louvre acquit ce manuscrit en 1836, à la vente de Richard Héber; il fut inscrit sous la cote F. 2489. Barbier en publia plusieurs articles dans son *Examen critique, ou Complément des Dictionnaires historiques les plus répandus*; Paris, 1820, t. I (seul paru). Il l'avoue lui-même dans son Introduction (p. VII, VIII). Au mois de mai 1871, ce manuscrit partagea le sort de la Bibliothèque entière du Louvre : il fut la proie des flammes. V. *Les Manuscrits de la Bibliothèque du Louvre brûlés dans la nuit du 23 au 24 mai 1871, sous le règne de la Commune*; par Louis Paris, Directeur du *Cabinet historique*; Paris, 1872, in-8°, p. 64, n. 334.

16. M. DEVOYON

1709-1790

Voir tome II, p. 436-442.

4. — Lettre sur les Conférences pour l'instruction de la Jeunesse.

5. — *Avis sur la prédication*.

6. — *Calendrier du Limousin*, années 1762, 1763 et 1764; Limoges, Barbou, in-16 de 120 à 150 pages. M. Devoyon fut le fondateur de cet opuscule, qui a continué jusqu'en 1814 inclusivement, et renferme de précieux documents sur l'histoire du Limousin (A. Du Boys, *Biographie des hommes illustres de l'ancienne province du Limousin*; Limoges, 1854, t. I, p. 183).

7. — *Panegyrique de Sainte Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal*, par M. Devoyon, Supérieur du séminaire de la Mission à Limoges; in-4°, sans date ni lieu d'impression. — A Limoges, chez Chapoulaud, 1768, in-12. « Cette brochure se vendait à la porte de l'église, pendant que l'auteur la débitait en chaire, dans l'ancienne église du monastère de la Visitation, église qui était trop petite ce jour-là » (A. Du Boys).

8. — *Él*
évêque de L

9. — *Él*
Patriarche c

10. — *L*
vair, fonda
Chapoulaud

11. — *L*
ticulier sur
lettres attir
et même de

12. — *C*
Rituel de ce
1774, in-4° :

13. — *T*
toires choi
M. D***, Su
de L***; Ly
Retz, 1774,

14. — *A*
Dieu, cont
Mystères, a
culier pour
sans renvoi
rement aux
établies en
Ponthus, à
cloître des

15. — *F*
in-24 et in-

16. — *L*
pitaux; Li

17. — *L*
rituelles; l

18. —
Expilly por
aussi un de

8. — *Eloge historique de M. François de La Fayette*, évêque de Limoges; Limoges, Chapoulaud, 1771, in-12.

9. — *Éloge historique du vénérable Guillaume Lamy*, Patriarche de Jérusalem; Limoges, Chapoulaud, 1771, in-12.

10. — *Éloge historique de la vénérable Mère du Calvaire*, fondatrice du petit couvent de Sainte-Claire; Limoges, Chapoulaud, 1771, in-12.

11. — *Lettres sur les divertissements publics, et en particulier sur les Bals*; Limoges, janvier 1774, in-12. « Ces lettres attirèrent à M. Devoyon des pamphlets, des ridicules et même des injures » (A. Du Boys).

12. — *Catalogue des Évêques de Limoges*. En tête du Rituel de ce diocèse, auquel il travailla; Limoges, Dalesme, 1774, in-4° : le catalogue remplit 15 pages.

13. — *Traité des Tentations*, avec des Prières, des Histoires choisies, et une Instruction sur les scrupules; par M. D***, Supérieur des Missions et Vicaire-général du diocèse de L***; Lyon, chez J.-M. Barret, imprimeur-libraire, quai de Retz, 1774, in-12, pp. XII-238.

14. — *Manuel des Dévots à la Sainte-Vierge Mère de Dieu*, contenant un Abrégé de sa vie, ses Grandeurs, ses Mystères, avec des Pratiques et Prières, un Exercice particulier pour la messe de ses fêtes, et l'Office latin et françois sans renvoi; ouvrage utile à tous les Fidèles, et particulièrement aux Associés des Confrairies et des Congrégations établies en l'honneur de Marie; A Lyon, chez Pierre Bruyset-Ponthus, à l'entrée de la rue Saint-Dominique, près le cloître des RR. PP. Jacobins, 1784, in-12, pp. x-336.

15. — *Prières chrétiennes*; Limoges, Chapoulaud, 1788, in-24 et in-16.

16. — *Instructions sur les péchés de la langue et les capitaux*; Limoges, J. Farne, 1789, in-16.

17. — *Motifs et moyens pour profiter des Retraites spirituelles*; Limoges, F. Dalesme, in-12, pp. 20.

18. — M. Devoyon a fourni des matériaux à l'abbé Expilly pour l'article *Limoges* de son *Dictionnaire*. Il fut aussi un des commissaires nommés par l'évêque de Limoges

pour la révision du Bréviaire du diocèse, et l'un des rédacteurs de cet ouvrage, imprimé chez Dalesme en 1783, 4 vol. in-12.

17. M. BRUMAUD DE BEAUREGARD

1745-1794

André-Georges Brumauld de Beauregard, frère de Jean Brumauld de Beauregard, qui fut évêque d'Orléans de 1823 à 1839, naquit à Poitiers le 17 mars 1745. Le 29 octobre 1763, étant déjà tonsuré, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, et y conquit bientôt non seulement l'estime, mais l'admiration même de ses supérieurs comme de ses condisciples. Aussi, lorsque, trois ans après, son frère Jean alla l'y rejoindre, M. Cousturier, en le recevant, lui dit ces mots : « Je ne demande de vous que d'imiter votre frère ». Sur la présentation de M. de La Rochefoucauld, ami de sa famille, André de Beauregard avait été, en 1762, nommé chanoine de l'église cathédrale de Luçon. L'évêque attendait qu'il eût terminé ses études théologiques pour lui confier un emploi important dans son diocèse, quand il s'attacha à la Compagnie. Durant quelque temps, il fut supérieur de la Communauté des Philosophes au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris; mais bientôt sa santé ruinée par le travail ne lui permit plus ce genre de vie. L'évêque de Luçon l'appela alors auprès de lui, et le nomma chanoine théologal de sa cathédrale et grand vicaire. Avec son frère Jean, qui avait aussi reçu des lettres de vicaire général, il administra sagement et saintement le diocèse de Luçon. Entre les belles institutions dont ils le dotèrent, on cite surtout le *Pensionnat de Luçon*, destiné à élever des demoiselles pauvres, des filles bien nées que le défaut de fortune privait d'une instruction convenable à leur position sociale.

De tels hommes, on le devine bien, refusèrent de prêter serment à la Constitution civile du Clergé. Une lettre du

théologal, diocèse pour noncée, An criminel de grâce au pr pour Paris. France le 1 en réponse dont on tr (p. 441-444) massacres de Paris ve son frère. tous deux malade, sa enfants, ob de sa santé prison, dai de mars 17 enfermé à vêque de V tution, et Montault, 27 juillet 1 damné à pe 49 ans.

Cfr. *Mé*
Évêque d'
royal de Sa
et des doct
25, 26, 36,
dans l'églis
Carron; Pa
foi pendar
Pontifes, p
l'autre sex
Aimé Guill

théologal, non signée de lui, mais adressée à un curé du diocèse pour lui donner quelques instructions, ayant été dénoncée, André de Beauregard fut traduit devant le tribunal criminel de Fontenay-le-Comte, et faillit être arrêté; mais grâce au procureur-syndic du département, il réussit à partir pour Paris. Il fit ensuite imprimer et répandre dans toute la France le rapport calomnieux des commissaires, et ajouta, en réponse à ce rapport, une longue lettre, signée de lui, dont on trouve un extrait dans les *Mémoires* de son frère (p. 441-444) cités plus loin. Échappé comme par miracle aux massacres de septembre, le théologal de Luçon put s'évader de Paris vers le milieu d'octobre, et alla à Poitiers rejoindre son frère. Mais dénoncés bientôt par un traître, ils furent tous deux condamnés à la déportation. Le théologal étant malade, sa mère, qui voulait sauver au moins un de ses enfants, obtint, à force de sollicitations et eu égard à l'état de sa santé, qu'on lui laissât celui-là. On le lui laissa donc en prison, dans l'ancien couvent de la Visitation, d'où, au mois de mars 1794, il fut transféré sur une charrette à Paris, et enfermé à la Conciergerie. Il y convertit entre autres l'évêque de Viviers, qui avait adopté les erreurs de la Constitution, et il ne fut pas étranger au retour à la vérité de M. de Montault, alors évêque constitutionnel de Poitiers. Enfin, le 27 juillet 1794, il fut, par le tribunal révolutionnaire, condamné à perdre la tête, et exécuté le jour même, à l'âge de 49 ans.

Cfr. *Mémoires de M^{sr} J. Brumauld de Beauregard*, Évêque d'Orléans, Chanoine du premier ordre au Chapitre royal de Saint-Denis, précédés de sa Vie, écrite sur des notes et des documents authentiques; Poitiers, 1842, t. I, p. 16-18, 25, 26, 36, 44, 45, 61, 62, 84, 85. — *Les Confesseurs de la foi dans l'église gallicane, à la fin du XVIII^e siècle*, par l'abbé Carron; Paris, 1820, t. II, p. 98-105. — *Les Martyrs de la foi pendant la Révolution française, ou Martyrologe de Pontifes, prêtres, religieux, religieuses, laïcs de l'un et de l'autre sexe, qui périrent alors pour la foi*; par M. l'abbé Aimé Guillon; Paris, 1821, t. II, p. 163-166. — *Histoire des*

moines et des évêques de Luçon, par l'abbé du Tressay; deuxième édition; Paris, sans date, t. III, p. 339-363.

1. — *Lettre d'André-Georges Brumauld de Beauregard*, Chanoine théologal, Chancelier et Vicaire général de Luçon, à sa mère, le 26 juillet 1794, veille de sa mort sur la place de la Révolution, à Paris; sans frontispice, in-12, pp. 8. Reproduite dans les *Mémoires* cités plus haut, t. I, p. 448-452, et dans l'*Histoire des évêques de Luçon*, t. III, p. 355-363.

2. — Lettre datée de Luçon le 31 mars 1791, sous enveloppe, à l'adresse du curé de la Réorthé. Dans les *Mémoires* cités, t. I, p. 436-440, et dans l'*Histoire des évêques de Luçon*, t. III, p. 339-344.

A. — « Nous avons sous les yeux, dit l'éditeur de ces *Mémoires*, un cahier écrit de la main du théologal, et intitulé : *Ce qu'on se proposait dans le Pensionnat de Luçon*. Il témoigne de la hauteur de ses vues : il fait vivement regretter qu'une si belle institution ait été si promptement détruite » (T. I, p. 435).

18. M. COTELLE DE LA BLANDINIÈRE

1708-1795

Jacques-Pierre Cotelle de La Blandinière naquit le 24 janvier 1708, à Laval, sur la paroisse de la Trinité, diocèse du Mans. Il termina ses études littéraires au collège de La Flèche, où il eut pour professeur le P. Longueval, un des auteurs de l'*Histoire de l'église gallicane*. Après avoir reçu le sacerdoce, auquel il s'était préparé en faisant ses études théologiques au séminaire d'Angers, il alla en 1729 au petit séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, et s'étant ensuite offert à la Compagnie, il fut envoyé au séminaire d'Angers. Il y était certainement au mois de septembre 1733, et il y enseigna la théologie jusqu'en 1743. Ayant résolu de faire achever les *Conférences du diocèse d'Angers*, ouvrage commencé par l'abbé Babin, l'évêque, M. Jean de Vaugirauld, jeta les yeux sur M. Cotelle de La Blandinière, et le dé-

termina à q
pour se liv
prélat le fit
et en 1748,
Sulpice de
le 17 mars

« Quelqu
membre de
d'Angers...
contient l'i
M. de La F
et dont auc
Blandinièr
Mamers, G.
in-8°, p. 7).

Vers le
nommé cu
d'Angers. I
de ce bén
invité par l
à reprendr
Conférenc
œuvre, l'A
séance du
vres à prer
sident de l
la feuille c
dation des
dinière du
supérieur
plus tard, l
nomma ch
général de
accorda à
viagère de
doux, au
p. 19, 21).

termina à quitter sa chaire et la Compagnie de Saint-Sulpice pour se livrer tout entier à ce travail. En même temps, le prélat le fit chanoine du Chapitre de Saint-Maurille d'Angers, et en 1748, il obtint pour lui le prieuré bénédictin de Saint-Sulpice de Ballée : M. Cotelte prit possession de ce bénéfice le 17 mars 1749.

« Quelques mois auparavant, il avait été élu à l'unanimité membre de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres d'Angers... Le registre des procès-verbaux de cette Société contient l'indication d'un certain nombre de travaux lus par M. de La Blandinière dans les séances de cette Compagnie, et dont aucun ne nous a été conservé » (*L'abbé Cotelte de La Blandinière ; Notice biographique*, par E. Queruau Lamerie; Mamers, G. Fleury et A. Dangin, imprimeurs-éditeurs, 1894, in-8°, p. 7).

Vers le mois de juillet 1753, M. de La Blandinière fut nommé curé de Soulaines, paroisse située à 14 kilomètres d'Angers. Il la gouverna l'espace de dix-huit ans, et se démit de ce bénéfice en 1771. S'étant alors fixé à Angers, il fut invité par M. de Grasse, successeur de M. Jean de Vaugiraud, à reprendre la continuation encore inachevée des célèbres *Conférences*. Pour l'encourager et l'aider à accomplir cette œuvre, l'Assemblée générale du Clergé de France, dans sa séance du 7 octobre 1780, lui accorda une pension de 1,000 livres à prendre sur les fonds du Clergé, et chargea son président de le recommander à l'évêque d'Autun, qui avait alors la feuille des Bénéfices. « C'est sans doute à la recommandation des membres de cette Assemblée que M. de La Blandinière dut d'être nommé Doyen de Saint-Cloud, et second supérieur des Prêtres du Mont-Valérien. Quelques années plus tard, le 14 août 1784, M. de Thémynes, évêque de Blois, le nomma chanoine de sa cathédrale, et bientôt après vicaire général de son diocèse. Enfin, le 24 juillet 1789, Louis XVI accorda à M. de La Blandinière une pension annuelle et viagère de 2,000 livres sur les revenus de l'abbaye de Berdoues, au diocèse d'Auch » (*Notice biographique citée*, p. 19, 21).

Pendant la Révolution, M. de La Blandinière refusa de prêter serment à la Constitution civile du Clergé, et il quitta Blois au commencement de l'année 1791. Il se retira probablement à Paris, et sans doute aux environs du séminaire de Saint-Sulpice. Il mourut au mois de janvier 1795, âgé de 87 ans. — V. *Annales catholiques, ou suite des Annales religieuses, politiques et littéraires*, t. III, p. 92, 93. — *Histoire du séminaire d'Angers depuis son union avec Saint-Sulpice en 1695 jusqu'à nos jours*; par G. Letourneau, Supérieur du séminaire d'Angers; Angers, 1895, in-8°, p. 120-122.

1. — *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les Cas réservés*, tenues par l'ordre de M^{sr} l'Évêque d'Angers pendant le cours des années 1732 et 1733; Angers, chez Pierre-Louis Dubé, et Paris, chez Guérin, rue St-Jacques, in-12, t. I, 1746, pp. 550; t. II, 1748, pp. 493; t. III, 1749, pp. 402. V. *Mémoires de Trévoux*, septembre 1746, p. 1799-1824; septembre 1748, p. 1983-1997; juin 1749, p. 1178-1194. — *Conférences... 1755*, 2 vol. in-12. — *Conférences... sur les Cas réservés*, tenues dans les années 1732 et 1733, rédigées par M. l'Abbé de La Blandinière, prieur de St-Sulpice de Ballée, et ancien curé de Soulaines, par l'ordre de M^{sr} l'illustrissime et Révérendissime Jean de Vaugirauld, évêque d'Angers; nouvelle édition; Paris, chez P. Fr. Gueffier, 1778, 2 in-12, pp. XLVIII-454, XII-409. A la suite : *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur l'Extrême-Onction*, p. 411 à 465. — Reproduit au tome IX, pp. xxvii-643 de l'édition suivante : « Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers; nouvelle édition; classée dans un ordre méthodique, mise en harmonie avec nos lois et nos usages, et augmentée de notes nombreuses et d'observations importantes »; Paris, Gaume, 1829-1830, 16 in-8° et 24 vol. in-12. C'est une réimpression, avec quelques nouvelles notes, de l'édition donnée par M. Gousset, 24 vol. in-12. L'abbé Receveur a fait la *Préface* et l'*Introduction* de l'édition publiée en 1829; mais pas plus que l'éditeur de 1823, il n'a reproduit les *Préfaces* et les *Avertissements* des auteurs.

2. — *Discours prononcé à l'Académie d'Angers*, le ven-

dredi 24 j.
Saint-Mau
reçu à la
primerie c
de Trévou

3. — C
les Lois, t
dissime J.
1749; Ang
pp. 632 p
1752, p. 5
dans les a
Blandinièr
de Soulain
d'Angers;
pp. viii-37
Les notes
dans cette
Gérardme
lides, à P
son travi
notes sont
de la Rel
p. 144).

4. — *Le
des Réflex
(signée, J.
évêques d
et Traduc
Réflexions
lieu ni dat
possède u
échappé a
« pu enco
Selon les
teur est u
par les su*

dredi 24 janvier 1749, par M. de La Blandinière, chanoine de Saint-Maurille et prieur de S. Sulpice de Ballée, lorsqu'il fut reçu à la place de M. l'abbé Le Gouvello; à Angers, de l'imprimerie de Pierre-Louis Dubé, 1749, in-4°, pp. 31. *Mémoires de Trévoux*, juin 1749, p. 1313-1315.

3. — *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les Lois*, tenues par l'ordre de M^{sr} l'Illustrissime et Révérendissime Jean de Vaugirauld, Évêque d'Angers, en 1748 et 1749; Angers, chez Pierre-Louis Dubé, 1751, 1752, 2 in-12, pp. 632 pour le tome I^{er}. *Mémoires de Trévoux*, décembre 1752, p. 2770-2788. — *Conférences... sur les Lois*, tenues dans les années 1748 et 1749, rédigées par M. l'abbé de La Blandinière, Prieur de S. Sulpice de Ballée, et ancien curé de Soulaines, par l'ordre de M^{sr}... Jean de Vaugirauld, évêque d'Angers; nouvelle édition; Paris, Gueffier, 1778, 2 in-12, pp. VIII-374, VI-356. — Édition Gaume, 1829, t. II, p. VIII-612. Les notes ajoutées à la première partie du *Traité des Lois* dans cette édition ont pour auteur l'abbé Gérard Gley, né à Gérardmer, près Saint-Dié, en 1761, mort aumônier des Invalides, à Paris, au mois de février 1830. N'ayant pu achever son travail, l'abbé Receveur se chargea de ce soin : « Ses notes sont distinguées des anciennes par une croix » (*L'Ami de la Religion*, numéro du 20 novembre 1830, t. LXVI, p. 144).

4. — *Lettre à Madame la marquise de *** en lui envoyant des Réflexions au sujet de l'Assemblée du Clergé de 1755* (signée, J. P. D. S. P. S. S.); p. 1-13; *Articles arrêtés par les évêques députés à l'Assemblée générale du Clergé de 1755*, et *Traduction des Articles arrêtés par les évêques*, p. 13-32; *Réflexions sur l'Assemblée du Clergé de 1755*, p. 13-32; sans lieu ni date, in-4° de 32 pages. La Bibliothèque Nationale en possède un exemplaire, Ld⁴, n. 2736 (Cette indication a échappé aux recherches de M. Queruau, qui dit (p. 9) n'avoir « pu encore retrouver cette lettre, ni savoir où elle a paru »). Selon les *Nouvelles ecclésiastiques* (21 mai 1756, p. 85), l'auteur est un « ancien supérieur du séminaire (d'Angers) tenu par les sulpiciens ». Entre autres choses, M. de La Blan-

dinière dit dans cette lettre qu'on doit à la bulle *Unigenitus* une « soumission de cœur et d'esprit », et que c'est une « prévarication manifeste » de recourir aux tribunaux séculiers pour se faire administrer les sacrements. Aussi, le 9 mars 1756, la sénéchaussée d'Angers ordonna-t-elle que le libelle serait supprimé et défense faite à tous libraires de l'imprimer et de le vendre. Cfr. *Nouvelles ecclésiastiques*, 21 mai 1756, p. 85; 15 mai 1758, p. 87.

5. — *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les Actes humains*, tenues pendant l'année 1760 et les suivantes, par l'ordre de M^{sr} l'illustrissime et Révérendissime Jacques de Grasse, évêque d'Angers, rédigées par l'Auteur des *Cas réservés* et des *Loix*; Paris, chez la veuve Desaint, rue du Foin-S.-Jacques, 1775, in-12. *Affiches, Annonces et Avis divers*, du mercredi 15 mars 1775, p. 41. — Nouvelle édition, Paris, Gueffier, 1780, pp. xiv-592. — Édition de 1829, t. 1, p. 1-408.

6. — *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les Péchés*, tenues pendant l'année 1760 et les suivantes, par l'ordre de Monseigneur l'illustrissime et Révérendissime Jacques de Grasse, évêque d'Angers, rédigées par l'Auteur des *Cas réservés* et des *Loix*; Paris, chez la veuve Desaint, rue du Foin-S.-Jacques, 1775, in-12. — Édition de 1829, t. 1, p. 409 à 810. — *Affiches, Annonces et Avis divers*, du mercredi 15 mars 1775, p. 41. — Nouvelle édition, Paris, Gueffier, 1780, pp. viii-564. Les *Nouvelles ecclésiastiques* accusèrent l'auteur d'avoir admis l'erreur du péché philosophique dans ce traité, et d'avoir été probabiliste dans le précédent (*Nouv. ecclés.*, 30 janvier, 5 février et 8 septembre 1785, p. 17-24, 145-148). M. de La Blandinière répondit dans l'*Avertissement* placé en tête de son traité des *Synodes*, p. iii-xix.

7. — *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les États*, tenues pendant l'année 1760 et les suivantes, par l'ordre de M^{sr} l'illustrissime et Révérendissime Jacques de Grasse, évêque d'Angers, rédigées par l'Auteur des *Cas réservés* et des *Loix*; Paris, chez la veuve Desaint, 1775, 1776,

3 vol. in-12.
Avis divers
 25 décem
 article, le
 lection :
 dit et le p
 la réputat
 donner in
 rapport d
 ce rappor
 voir de d
 et quelqu
 pour les
 Nouvelle
 meur, au
 in-12, pp
 1783. — I

8. — C
 servir de
 M. l'abbé
 Anjou, co
 chez P. F
 viii-616. -
 pp. vii, 1-
 longtemps
 et il faut
 dinière a
 ce savant
 principes
 marque c
 samedi 14

9. — C
 servir de
 mant le c
 M. l'Abbe
 Anjou, Co
 Général

3 vol. in-12, pp. 597 pour le tome III. *Affiches, Annonces et Avis divers*, du mercredi 26 juin 1776, p. 101, 102; mercredi 25 décembre 1776. « Je ne répèterai pas, dit l'auteur de cet article, les éloges que j'ai donnés à cette excellente collection : elle est enfin terminée » (l'auteur, du moins, l'avait dit et le pensait), « et composée de 19 volumes, bien dignes de la réputation dont elle jouit. On prévient cependant qu'on va donner incessamment la Dissertation qu'on a promise sur le rapport des actions à Dieu, et la nécessité de la charité, pour ce rapport. On y joindra une Question importante sur le pouvoir de dispenser des empêchemens dirimants de mariage; et quelques Additions aux précédents traités, nécessaires pour les rendre les plus complets qu'il sera possible ». — Nouvelle édition, Paris, chez P. Fr. Gueffier, libraire-imprimeur, au bas de la rue de La Harpe, à la Liberté, 1782, 3 vol. in-12, pp. xxiv-586, viii-496, xii-551. Le tome III parut en 1783. — Édition de 1829, t. V, pp. vii-594, et t. VI, pp. vii-520.

8. — *Conférences ecclésiastiques sur la Hiérarchie*, pour servir de suite et d'appui aux *Conférences d'Angers*; par M. l'abbé de La Blandinière, ancien Curé de Soulaines en Anjou, continuateur des Conférences du Diocèse; A Paris, chez P. Fr. Gueffier... 1785, 3 vol. in-12, pp. 624, viii-616, viii-616. — Édition de 1829, t. XV, pp. vii-688, et t. XVI, pp. vii, 1-343. — « Les Conférences d'Angers jouissent depuis longtemps d'un très grand succès parmi les ecclésiastiques, et il faut avouer qu'elles le méritent. M. l'abbé de La Blandinière a donné des preuves de sa capacité pour continuer ce savant ouvrage. Clarté de style, sagesse des discussions, principes vrais, matières bien présentées, voilà ce qu'on remarque dans ses écrits ». *Journal général de France*, du samedi 14 janvier 1786, p. 21.

9. — *Conférences ecclésiastiques sur les Synodes*, pour servir de suite et d'appui aux *Conférences d'Angers*, en formant le quatrième volume de celles sur la Hiérarchie; par M. l'Abbé de La Blandinière, ancien Curé de Soulaines en Anjou, Continuateur des Conférences du diocèse, et Vicaire-Général de Monseigneur l'évêque de Blois; Paris, chez

P. Fr. Gueffier... sans date (vers la fin de 1787), in-12, pp. xxxvi-446. — Édition de 1829, t. XVI, p. 345 à 603. — Dans l'*Avertissement* (p. xix-xxx), l'auteur répond à Maulrot, qui avait attaqué les trois volumes sur la Hiérarchie, par trois volumes in-12, intitulés : *Défense du second ordre, contre les « Conférences ecclésiastiques d'Angers »*; Paris, 1787. Les *Nouvelles ecclésiastiques* en avaient donné un abrégé sommaire dans la feuille du 6 novembre 1787, p. 177-180.

M. de La Blandinière, « théologien non moins judicieux qu'érudit, revit toutes les Conférences déjà publiées, les enrichit de citations intéressantes, et y ajouta plusieurs développements utiles » (*Préface* de l'édition publiée en 1829, p. II).

10. — *Première lettre à M. Camus sur la Constitution civile du Clergé*. Elle est connue seulement par une lettre que M. de La Blandinière écrivit de Paris, le 18 août 1791, à l'abbé Rangeard, qui avait prêté le serment constitutionnel : elle a été publiée par M. Queruau Lamerie, p. 23-25 de sa *Notice* sur M. de La Blandinière.

Une autre lettre à l'abbé Rangeard, publiée également par M. Queruau Lamerie (p. 26-28), et datée de Paris le 1^{er} janvier 1792, nous apprend que M. de La Blandinière, à cette époque, travaillait encore à une *Dissertation sur l'état présent de l'église gallicane*, ouvrage dans lequel il attaquait l'élection et l'intronisation des évêques constitutionnels. Mais l'excellent biographe que nous avons tant de fois cité ignore si cette dissertation a jamais vu le jour.

Voici, d'après M. Queruau et le registre des procès-verbaux de l'Académie d'Angers, « l'indication d'un certain nombre de travaux lus par M. de La Blandinière dans les séances de cette Compagnie, et dont aucun ne nous a été conservé », ni même imprimé, sauf son Discours de réception décrit plus haut.

A. — « Le 23 juillet 1749, il lut une *Dissertation sur les lois*.

B. — « Le 26 février 1750, une *Critique du paradoxe qu'un peu de singularité sied bien dans le commerce de la vie*,

sujet qui
vaisier.

C. — «
la séance
duc de B
que causa
procha le
devait doi
donner du
littéraires

D. — «
tique et h

E. — «
rences de
Louis XV

F. — «
que le cor
arts et de
plaidoirie

Blandiniè
curé de S
l'expressio
société sa

G. — «
ayant pou
peuvent c

H. — «
naire ten
Discours

I. — «
l'Académ
du diocès

il se pro
démies et
Fénelon

neveu de
associé d

sujet qui venait d'être traité par un de ses collègues, Le Corvaisier.

C. — « Le 17 novembre 1751, M. de La Blandinière ouvrit la séance de l'Académie par un *Discours sur la naissance du duc de Bourgogne* ». En même temps qu'il célébrait la joie que causait à la France cette heureuse naissance, « il rapprocha le plan et les moyens principaux du Discours qu'il devait donner sur l'inquiétude qu'ont les auteurs de ne pas donner du neuf, ce qui retarde l'émulation dans les Sociétés littéraires.

D. — « Le 13 décembre 1752, il lut une *Dissertation critique et historique sur les immunités ecclésiastiques*.

E. — « Le 17 janvier 1753, il lut un *Discours sur les différences des siècles de François I^{er}, de Louis XIV et de Louis XV*.

F. — « Le 6 mars 1754, autre *Discours sur les obstacles que le commerce des gens de la campagne met à l'étude des arts et de la littérature* ». Ce discours était sans doute une plaidoirie *pro domo sua*. A ce moment, en effet, M. de La Blandinière n'habitait plus Angers. Il venait d'être nommé curé de Soulaines, et son discours contenait probablement l'expression de ses regrets d'avoir dû quitter ses amis et la société savante et distinguée qu'il fréquentait.

G. — « Le 20 novembre 1754, il prononça un *Discours* ayant pour objet de prouver que *les lumières de la raison peuvent conduire aux preuves de la religion*.

H. — « Le 7 novembre 1757, dans une séance extraordinaire tenue à l'occasion de l'attentat de Damiens, il lut un *Discours en forme de panégyrique de Sa Majesté*.

I. — « Le 1^{er} mars 1758, à l'occasion de la réception à l'Académie de M. Constantin de Montriou, vicaire général du diocèse, M. de La Blandinière fit un *Discours* dans lequel il se proposa de faire voir *ce que le public doit aux Académies et en particulier à celle-ci*. Il y glissa un éloge de Fénelon et de l'évêque de Troyes, M^{sr} Poncet de la Rivière, neveu de l'ancien évêque d'Angers de ce nom et membre associé de l'Académie de ladite ville, que le roi avait exilé

de son évêché. Cette audace de louer un personnage en disgrâce scandalisa le maire d'Angers, qui assistait à la séance, et il crut de son devoir de dénoncer à la fois au Ministre et au Gouverneur de la province cette critique hardie du Gouvernement... Cette dénonciation eut son effet, et M. Cotelle de La Blandinière reçut du Ministre l'ordre de ne plus quitter sa paroisse. Mais cette interdiction ne semble pas avoir eu une longue durée... car on constate de nouveau sa présence à la séance de l'Académie du mois de juillet 1759. Toutefois, son nom apparaît beaucoup plus rarement dans les comptes rendus des séances, une fois ou deux au plus par an, et il cesse presque complètement de donner des travaux à l'Académie » (p. 9-13).

J. — Cependant, le 21 janvier 1773, il lut encore une *Dissertation sur la morale d'Homère*. « Ce fut sa dernière communication à cette Compagnie. Il semble même avoir cessé, à partir de ce moment, d'assister aux réunions, car son nom n'est plus mentionné dans les procès-verbaux » (p. 13).

19. M. LE GOFFRY

1724-1796

Jean-Gabriel Le Goffry — ou Gofvry, — né le 10 novembre 1724 à Allineuc, au diocèse de Saint-Brieuc, entra au séminaire d'Issy en 1747. Lorsqu'il eut achevé ses études théologiques et fait sa *Solitude*, il fut envoyé à Orléans; il y était certainement au mois d'août 1752. L'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques* parle de lui quand il dit, sous la date du 4 novembre 1758 : « Le sieur Lejeune, Supérieur du séminaire, étant revenu vers la Toussaint (1757), il fit sortir du séminaire le sieur *Geoffroy* (pour Goffry), professeur de scolastique, qui, malgré les circonstances du temps, vouloit s'opiniâtrer à dicter un *Traité de la Constitution* » (p. 177). Tel ne fut pas le motif qui, en 1764, fit passer M. Le Goffry au grand séminaire d'Angers. Il y demeura environ dix ans. Henri-François Regnault de Bellescize, nommé évêque de

Saint-Brieuc
auprès de l
quitta le sé
ou décem
par l'émin
science » -
d'une gran
(Histoire
la fin du
Adrien Le

Il en fu
Révolution
projet de
tions néce
les moyens
les armes
alors à Jer
il leur rep
confiée, le
entre les
à s'armer
leur honne
dans l'eml
qui leur pa
abbé Gofv
réponse, q
lement ré
sible à l'a
suite et u
ainsi que
il en atten
trouve : c'
gesse les
rait exige
le clergé
mandant,
pression :

Saint-Brieuc au mois de juin 1775, l'ayant ensuite appelé auprès de lui pour en faire son vicaire général, M. Le Goffry quitta le séminaire d'Angers et la Compagnie en novembre ou décembre 1775. « C'était un homme aussi remarquable par l'éminence de ses vertus que par la profondeur de sa science » — il était docteur en théologie — : « aussi jouit-il d'une grande considération auprès du clergé de Bretagne » (*Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne à la fin du XVIII^e siècle*, par M. l'abbé Tresvaux; Paris, Adrien Le Clère, 1845, t. I, p. 471).

Il en fut de même à Jersey, où il se retira pendant la Révolution. « Le commandant en chef de l'île, instruit d'un projet de descente, crut devoir apporter toutes les précautions nécessaires pour la mettre à l'abri d'une attaque. Entre les moyens qu'il voulait employer, il imagina de faire prendre les armes aux nombreux prêtres français qui se trouvaient alors à Jersey. Il leur fit une adresse très polie, dans laquelle il leur représentait les dangers qui menaçaient la place à lui confiée, les maux qu'ils auraient à craindre s'ils tombaient entre les mains des républicains, et finissait par les engager à s'armer pour la défense de leur religion, de leur vie et de leur honneur. Cette demande dut mettre les prêtres français dans l'embarras : il était difficile de refuser un commandant qui leur parlait dans leur propre intérêt. On chargea le savant abbé Gofvry de répondre à cette adresse. Voici le début de la réponse, qui mérite d'être cité : — « Le clergé français actuellement résidant dans l'île de Jersey est on ne peut plus sensible à l'attention de M. le Commandant en chef : c'est une suite et une preuve de cette bienveillance dont il l'honore ainsi que son prédécesseur, et dont il sent tout le prix : mais il en attend une nouvelle marque dans la position où il se trouve : c'est de vouloir bien peser dans sa justice et sa sagesse les raisons qui l'empêchent de se prêter à ce qu'on paraît exiger de lui ; raisons d'autorité, raisons de convenance, le clergé n'en fera point valoir d'autres auprès de M. le Commandant, et il se flatte qu'elles feront d'autant plus d'impression sur son esprit, que personne ne connaît mieux que

lui le respect qu'on doit à l'autorité des lois, et les égards que mérite la convenance ». — « M. Le Gofvry développe les deux motifs qu'il a présentés, et finit par dire que l'on peut, en cas d'invasion, compter sur le clergé français pour tous les services qui seront compatibles avec sa profession. Les évêques de Bayeux et de Tréguier approuvèrent cette réponse; les ministres protestants de l'île applaudirent aux citations de l'auteur; et le corps délibérant, réuni en Assemblée publique, y donna son assentiment. On ne parla plus d'obliger les prêtres à travailler aux fortifications ni à porter les armes. — Cet écrit fut le dernier du vénérable grand vicaire de Saint-Brieuc. Il mourut à Jersey, âgé de 70 ans, le 15 janvier 1796 » (Tresvaux, *Histoire* citée, t. II, p. 198 et suiv.).

1. — *Instruction familière sur le Martyre*, en faveur des fidèles qui, dans les circonstances actuelles, peuvent s'y trouver exposés; par M. Govry, ancien professeur de morale au séminaire d'Angers; Angers, 1831, in-24, pp. 70. Voici un extrait de la préface mise en tête de cette réimpression : « M. Govry, ancien professeur de morale au séminaire d'Angers et ensuite vicaire général au diocèse de Saint-Brieuc, composa ce petit ouvrage pendant son séjour à Jersey en 1793, sur la demande de plusieurs compagnons d'exil qui, touchés des maux de la France, le pressaient de faire entendre quelques paroles de consolation aux fidèles si cruellement persécutés... On retrouvera dans l'ouvrage de M. Govry et la pureté de principes et la clarté de doctrine unies toujours aux plus douces inspirations d'une vive et fervente piété. Plusieurs ecclésiastiques du diocèse d'Angers ont connu le savant et respectable auteur; ils savent comme nous que nous ne pouvions donner à la vérité un plus digne interprète ».

2. — *Doctrine du saint Concile de Trente*; ouvrage posthume de M. l'abbé Gofvry, revu et mis en ordre par un ancien vicaire général de plusieurs diocèses; Londres, 1800, in-8°. — « Depuis longtemps, dit l'auteur de l'*Avertissement*, l'ouvrage que nous annonçons était désiré du public : depuis longtemps, MM. les ecclésiastiques qui avaient assisté aux

savantes co
résultat. De
pieux larcin
l'on n'avait
M. l'abbé G
tiques, par
science qui
consacré sa
porté dans
fondeur de
plifie les q
saisir. En e
conséquent
les applica
gues et de
une source
ce qui pour
travaux. M
d'expressio
parlant fré
se rendre
pour qui
frappantes
prolixité, l
embarrass
— Les Cor
études de
Brieuc, la
çons; mais
jugeait pas
avec assez
confrères
quand il s
dans le pu
quelque e
y porter c
absolument

savantes conférences de M. Gofvry désiraient en posséder le résultat. Des copies imparfaites, dûes encore à une espèce de pieux larcin, se procuraient difficilement à très haut prix; et l'on n'avait encore rien d'authentique, rien qui fit autorité. M. l'abbé Gofvry, si distingué par toutes les vertus ecclésiastiques, par toutes les connaissances qui appartiennent à une science qui les suppose toutes et n'en exclut aucune, avait consacré sa vie à l'enseignement de ses confrères : il avait porté dans toutes les branches de l'Instruction cette profondeur de recherches, cette méthode, cette clarté qui simplifie les questions les plus difficiles et les rend aisées à saisir. En exposant le principe, il savait indiquer toutes les conséquences que l'on pouvait en tirer, et en faciliter toutes les applications : ce talent inappréciable, fruit des plus longues et des plus sérieuses études, rendait ses conférences une source riche et féconde, où ses auditeurs puisaient tout ce qui pouvait à la fois les diriger et les soutenir dans leurs travaux. Mais l'habitude de l'enseignement public, la facilité d'expression, la richesse de moyens que l'on acquiert en parlant fréquemment sur les mêmes sujets, la nécessité de se rendre intelligible à tous ceux devant qui l'on parle et pour qui les mêmes explications ne sont pas également frappantes, donnent, sans qu'on s'en aperçoive, une certaine prolixité, une certaine diffusion qui, favorable à l'auditeur, embarrasse et fatigue quelquefois celui qui lit et qui étudie. — Les Conférences de M. l'abbé Gofvry étaient le fruit des études de toute sa vie. A Valence, à Orléans, Angers, Saint-Brieuc, la doctrine de ce Concile avait été le sujet de ses leçons ; mais elles n'étaient point écrites, ou du moins il ne les jugeait pas lui-même écrites avec assez de précision, revues avec assez de sévérité, pour accéder aux demandes de ses confrères qui le priaient de les livrer à l'impression ; et quand il sut que quelques copies de ses cahiers circulaient dans le public, il en témoigna son regret, et le vif désir que quelque ecclésiastique exercé sur ces objets voulût du moins y porter ce coup d'œil sévère, cette exactitude rigoureuse absolument indispensable dans un ouvrage doctrinal, où une

expression même n'est souvent pas indifférente; ce que son grand âge et ses infirmités ne lui permettaient plus d'exécuter lui-même. Lorsque la mort l'a enlevé à l'édification et à l'instruction du clergé, son ouvrage a été remis à un théologien instruit, vicaire général de plusieurs diocèses, dont le seul nom serait l'éloge, si sa modestie nous permettait de le nommer. Il a soigneusement revu, examiné le travail de M. Le Gofvry, suivant les intentions et dans l'esprit de ce vertueux ecclésiastique; et ensuite, on l'a soumis à l'examen de Nosseigneurs les Évêques, à celui de plusieurs docteurs et professeurs en théologie; et c'est d'après cet examen et sur ces approbations qui en constatent la pureté, la vérité, et qui en rendent la doctrine une autorité, qu'aujourd'hui nous donnons au Public les Conférences de M. Le Gofvry telles qu'il désirait qu'elles parussent ».

20. M. D'ALBARET

ÉVÊQUE DE SARLAT

1736-1800

Joseph-Marie-Luc Falcombelle de Ponte d'Albaret était issu d'une famille noble de Piémont venue en France, pour s'y établir, sous le règne de Louis XIV, et qui avait donné un Grand Maître à l'Ordre de Malte. Il naquit à Perpignan le 18 octobre 1736, fit ses études classiques au Collège Louis le Grand, à Paris, et entra ensuite au séminaire de Saint-Sulpice, où il reçut la prêtrise des mains de l'archevêque de Paris. Le 7 avril 1764, il fut reçu docteur de Sorbonne, et durant quelque temps fit partie de la Communauté. Il en sortit, un peu par ambition, selon M. de Sauzin, et en l'année 1773, suivant M. Gosselin. Il devint vicaire général de M. de Juigné, quand celui-ci était évêque de Châlons-sur-Marne. Un frère de M. d'Albaret, qui était intendant à Perpignan, le poussa aux honneurs. Nommé par le roi à l'évêché de Sarlat le 15 avril 1777, M. d'Albaret fut sacré le 4 janvier 1778, et

installé peu
ses biograp
dont il s'éta
drier du de
historique c
« En 1782, c
Toulouse fit
la louange
exemple du
consoler et
(Le livre d'
Clergé du I
l'abbé H. Br

Le siège
Nationale,
resta dans
fonctions p
re entra dans
Pierre Pont
eut été élu
baret lui é
dans laque
intrusion e
extenso da
constitution
1893, p. 36
reproduit d
tilité de ses
un *Plan de*
à-vis de l'i
cité, p. 374,

Malgré la
ville de Sa
pendant, «
redoublés;
c'était le h
lendemain,

installé peu de temps après. « La Noblesse l'aimait, dit un de ses biographes; la bourgeoisie le respectait; et son clergé, dont il s'était fait le père, le chérissait » (Audierne, *Calendrier du département de la Dordogne*, année 1847; *Précis historique de la ville de Sarlat et ses Évêques*, p. 258-275). « En 1782, dit un autre, une épidémie (la suette) apportée de Toulouse fit à Sarlat les plus grands ravages; on rapporte, à la louange du prélat, qu'il donna, en cette occasion, le bon exemple du pasteur qui se sacrifie pour son troupeau, allant consoler et secourir les malades jusque dans leur demeure » (*Le livre d'or des diocèses de Périgueux et de Sarlat*, ou le Clergé du Périgord pendant la période révolutionnaire, par l'abbé H. Brugière; Montreuil-sur-Mer, 1893, in-8°, p. 3).

Le siège de Sarlat ayant été supprimé par l'Assemblée Nationale, M. d'Albaret n'eut à prêter aucun serment; il resta dans la ville, se laissa élire maire, et en exerça les fonctions pendant un an, jusque vers la fin de 1792. Alors, il rentra dans la vie privée. Mais, dès le 6 mai 1791, lorsque Pierre Pontard, Curé-archiprêtre de la cathédrale de Sarlat, eut été élu évêque constitutionnel de la Dordogne, M. d'Albaret lui écrivit une lettre pleine de dignité et de charité, dans laquelle il lui faisait sentir les conséquences de son intrusion et l'inanité de ses prétentions. Elle est citée *in extenso* dans l'ouvrage intitulé : *Pierre Pontard, évêque constitutionnel de la Dordogne*, par P.-J. Crédot; Paris, 1893, p. 364-367. Pontard répondit par un long factum, reproduit dans le même ouvrage, p. 367-374. Voyant l'inutilité de ses remontrances, M. d'Albaret adressa à son clergé un *Plan de conduite*, dans lequel il lui trace ses devoirs vis-à-vis de l'intrus et vis-à-vis des fidèles (V. Crédot, ouvrage cité, p. 374, 375).

Malgré la difficulté de la situation, il n'avait pas quitté la ville de Sarlat, et n'avait pas été jusque-là inquiété. Cependant, « une nuit, il entend frapper à sa porte à coups redoublés; un homme ivre de vin, et peut-être de sang — c'était le bourreau — lui intime l'ordre de partir avant le lendemain, sous peine de l'y forcer s'il n'obéit pas ». « C'est

bien, mon ami, répondit l'évêque, je vous remercie de l'avertissement et j'en profiterai ». M. d'Albaret partit pour Paris et alla trouver Pontard, qui lui sauva la vie en lui procurant une retraite pendant les massacres de septembre. M. d'Albaret revint ensuite à Sarlat et fut sans doute, peu après, conduit et renfermé en réclusion, à Périgueux, dans l'ancien monastère de Saint-Benoît. Ce prélat, dans les premiers temps de sa détention, très effrayé par les événements, affectait avec ses geôliers une certaine familiarité qui faisait peine à ses compagnons d'infortune. L'exemple de M. Duchazaud, ancien chanoine régulier de Sainte-Geneviève, à Paris, fit retrouver à l'évêque sa dignité pastorale. Ayant obtenu sa liberté, il se rendit de nouveau à Sarlat, et partit peu après pour Pignerol, où se trouvait son neveu, dans une propriété de famille (1795). Il abandonna Pignerol en 1796, à l'approche des troupes françaises, et se réfugia à Turin avec sa famille, dans la paroisse Saint-Damase. C'est là qu'il mourut, le 22 mai 1800. Il fut enseveli avec tous les honneurs dus à sa dignité dans la sépulture des chanoines de la métropole, où l'on voit encore cette modeste épitaphe : *Falcombello. ab. Albaretto. Joseph. Maria. Lucas. Episcopus Sarlatensis. in Gallia. Obiit Taurini die XXII maii MDCCLXXX. Altatis suæ LXIV* (Brugière, *op. cit.*, p. 3).

21. M. DUBOURG

ARCHEVÊQUE DE BESANÇON

1766-1833

Louis-Guillaume-Valentin Dubourg naquit au Cap-Français, dans l'île de Saint-Domingue, le 14 février 1766. A l'âge de deux ans, il fut rapporté à Bordeaux, d'où sa famille était originaire. Il fit ses études littéraires au collège de Guyenne, et sa théologie au petit séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Vers la fin de l'année 1788, M. Nagot ayant fondé à Issy une petite Communauté dans laquelle on apprenait les premiers

éléments de
qui montra
M. Dubourg
de cette ma
en Espagne
suite résolu
voyé quelq
le 14 déce
M. Nagot,
dans la Co
*gationis S
licæ*; Ratis
Pendant
rique, M. D
puis, en 17
tablissem
pas eu de s
y fonda le
1800 à 181
M. Dubois
et avec M^m
Saint-Josep
Nommé
quitta Balti
ville-Orléa
avec des pr
gers pour
d'exposer
avait été c
Ville Éterr
nomma évi
même moi
des-França
de Saint-M
s'écoula er
en Italie,
curer des

éléments de la Religion et des Lettres à de jeunes enfants qui montraient des dispositions pour l'état ecclésiastique, M. Dubourg, récemment ordonné prêtre, fut placé à la tête de cette maison. La Révolution l'en ayant chassé, il émigra en Espagne, et y demeura environ dix-huit mois. S'étant ensuite résolu à passer aux États-Unis, où M. Émery avait envoyé quelques prêtres de la Compagnie, M. Dubourg arriva le 14 décembre 1794 à Baltimore. Dès l'année suivante, M. Nagot, du consentement exprès de M. Émery, l'admit dans la Compagnie (C'est par erreur que Gams le dit *Congregationis S. Lazari; Series Episcoporum Ecclesie catholice; Ratisbonæ, 1873, in-4^e, p. 174*).

Pendant les trois premières années qu'il passa en Amérique, M. Dubourg fut président du collège de Georgetown; puis, en 1798, il alla avec M. Flaget aider M. Babad dans l'établissement d'un collège à la Havane. Leurs efforts n'ayant pas eu de succès, M. Dubourg revint en 1799 à Baltimore, et y fonda le collège de Sainte-Marie, dont il fut *président* de 1800 à 1810, et de 1811 à 1812. Il concourut aussi avec M. Dubois à la fondation du petit séminaire d'Emmitsbourg, et avec M^{me} Élisabeth Seton à l'établissement des sœurs de Saint-Joseph.

Nommé vicaire-apostolique de la Louisiane, M. Dubourg quitta Baltimore le 18 octobre 1812, pour se rendre à la Nouvelle-Orléans. Lorsqu'il arriva dans cette ville, il fut accueilli avec des préventions défavorables; il courut même des dangers pour sa vie; enfin, il se décida à partir pour Rome, afin d'exposer au Souverain Pontife l'état de la mission qui lui avait été confiée. Quelque temps après son arrivée dans la Ville Éternelle, c'est-à-dire le 15 septembre 1815, le Pape le nomma évêque de la Nouvelle-Orléans, et le dimanche 24 du même mois, M. Dubourg fut sacré dans l'église Saint-Louis-des-Français par le cardinal Doria, assisté de l'ancien évêque de Saint-Malo et de l'évêque de Terracine. Tout le temps qui s'écoula entre son sacre et son départ pour l'Amérique, soit en Italie, soit en France, M^{sr} Dubourg l'employa à se procurer des ressources, tant en argent qu'en missionnaires,

pour l'immense diocèse dont il n'avait accepté la charge qu'en gémissant. Il s'embarqua à Bordeaux avec ses collaborateurs, sur un navire fourni par l'État, le 28 juin 1817; débarqua le 4 septembre suivant à Annapolis, capitale du Maryland; séjourna quelque temps à Baltimore, et ayant obtenu que le siège de son évêché fût transféré à Saint-Louis du Missouri, dans la haute Louisiane, il y arriva le 5 janvier 1818. Il s'occupa aussitôt des moyens d'opérer le bien qu'il méditait depuis deux ans; fonda un séminaire qu'il plaça sous la direction des prêtres de Saint-Lazare; établit deux collèges ecclésiastiques, l'un à Saint-Louis, l'autre à la Nouvelle-Orléans; confia aux Ursulines et aux Dames du Sacré-Cœur l'éducation des jeunes personnes d'un certain rang, et celle des filles d'une classe inférieure aux Loretaines ou Sœurs de la Croix; jeta les fondements de sa cathédrale, fit ériger trois nouveaux diocèses dont le territoire était un démembrement du sien, etc., etc.

Enfin, après sept années d'un apostolat laborieux, « depuis longtemps aux prises avec des embarras et des difficultés intérieures et extérieures, abreuvé d'amertume, la santé épuisée, victime d'odieuses trahisons et même de vols sacrilèges, l'évêque missionnaire se résolut à rentrer en France pour y passer le reste de ses jours dans un repos qui lui permettrait de réparer ses forces ». Ayant donc sollicité et obtenu du Pape l'autorisation nécessaire pour cela, M^{gr} Dubourg partit d'Amérique dans les premiers mois de l'année 1826, et au commencement du mois d'août suivant, débarqua à Bordeaux. Or, à cette dernière ville, veuve de M^{gr} D'Aviau, on venait de donner pour archevêque l'évêque de Montauban, M^{gr} de Cheverus. Sur les instances de M^{gr} Fraysinous, une ordonnance royale du 13 août 1826 nomma M^{gr} Dubourg pour le remplacer, et à la fin du mois de novembre, il prenait en personne possession de son nouveau diocèse.

Dès le premier jour, l'évêque de Montauban se mit vaillamment à l'œuvre, et continua ainsi l'espace d'environ six ans. Le roi voulut sans doute récompenser son zèle en le

nommant,
Besançon,
M^{gr} Dubourg
mais deux
Dieu, âgé c

Cfr. *An*
p. 22-28; 1
graphie co
mots : « Di
renferment
remarquer
l'Associati
mission in
motifs de
fondée en
lignes aien
pétuée dep
t. LXXVII
bourg... pi
capitulaire
selle de Mi
— *Diction*
données à
de Besanç
de Dambel
Valentin
des prix du
M. l'abbé (*Les Prêtr*
reau; Pari
Paris, 1861
Seton et
États-Un
passim. —
Paris, 1871
publiée so
l'abbé Cai

nommant, le 15 février 1833, au siège archiépiscopal de Besançon, vaquant par la mort de M. de Rohan-Chabot. M^{sr} Dubourg prit effectivement possession le 10 octobre 1833; mais deux mois après, le 12 décembre, il rendait son âme à Dieu, âgé de 68 ans 10 mois et 29 jours.

Cfr. *Annales de la Propagation de la Foi*, t. I, n. 1, p. 22-28; t. II, p. 331-346; t. VII, p. 99-101. La courte biographie contenue dans ce dernier volume se termine par ces mots : « Diverses notices ont été publiées sur ce prélat : elles renferment plusieurs faits inexacts : nous ferons seulement remarquer que M^{sr} Dubourg n'est nullement le fondateur de l'Association de la Propagation de la Foi. L'intérêt que sa mission inspirait a sans doute été pour beaucoup dans les motifs de ceux qui ont établi cette œuvre, mais elle a été fondée en partie pour lui et non point par lui ». Quoique ces lignes aient été publiées en 1834, l'erreur s'est encore perpétuée depuis. — *L'Ami de la Religion*, 17 décembre 1833, t. LXXVIII, p. 323, 324. — *Oraison funèbre de M^{sr} Dubourg...* prononcée par l'abbé Domet, Chanoine et Vicaire capitulaire; Besançon, 1834, in-8°. — *Biographie universelle* de Michaud, art. *Dubourg* : il fourmille d'inexactitudes. — *Dictionnaire historique* de Feller, dernières éditions données à Besançon, art. *Dubourg*. — *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, par l'abbé Richard, Curé de Dambelin; Besançon, 1847, 2 in-8°. — *Éloge de M^{sr} L.-G. Valentin Dubourg...* prononcé à la distribution solennelle des prix du Petit Séminaire de Bordeaux le 23 août 1847, par M. l'abbé Gaussens, t. I des *Éloges*, 2^e édition, p. 125-150. — *Les Prêtres français émigrés aux États-Unis*, par M. C. Moreau; Paris, 1856, in-12, p. 194-197. — *Vie de M. Émery*; Paris, 1861, 2 in-8° : voir la table, v^o *Dubourg*. — *Élizabeth Seton et les commencements de l'église catholique aux États-Unis*, par M^{mo} de Barberey; Paris, 1881, 2 in-12, *passim*. — *Histoire de Madame Barat*, par l'abbé Baunard; Paris, 1876, 2 in-8°. — *Histoire de l'église de Montauban*, publiée sous les auspices de S. G. Monseigneur Fiard, par l'abbé Camille Daux, Missionnaire diocésain, Membre et

Lauréat de plusieurs Académies et Sociétés savantes; Paris, 1882, t. II, n. IX; Louis-Guillaume-Valentin Dubourg, pp. 30. « On nous a assuré, dit ce dernier auteur, qu'une *Vie* avait été publiée à la Louisiane : il ne nous a pas été possible de le vérifier ». — C'est à M. l'abbé Daux que nous empruntons la liste des Actes épiscopaux de M^{sr} Dubourg à Montauban. « Nous n'en connaissons pas de recueil complet, dit-il; la liste que nous dressons a été faite à l'aide de collections incomplètes, et par suite, nous ne pouvons pas assurer qu'on en trouve ici la nomenclature entière ».

1. — Les Mandements de M^{sr} Dubourg à ses diocésains d'Amérique durent être rares, et l'on comprend assez, d'ailleurs, que nous ne puissions en faire la bibliographie; nous savons cependant par *L'Ami de la Religion* (13 janvier 1821, t. XXVI, p. 280) qu'il donna, le 15 octobre 1820, un mandement où il exhortait les fidèles de son diocèse à prier pour le succès d'une mission entreprise à l'effet de convertir la tribu des Osages.

2. — Quelques lettres dans les *Annales de la Propagation de la Foi. Tome I*, n° 2, p. 59-61 : Lettre à M... de Lyon; Washington, 29 janvier 1825. — Ibid., n° II, p. 61-65 : Lettre à l'Association de la Propagation de la Foi en France; Washington, 29 janvier 1823. — Ibid., n. V, p. 19, 20 : Lettre datée de la Nouvelle-Orléans le 31 mars 1824. — Ibid., p. 37-48 : Extraits de diverses lettres à divers. — *Tome II*, p. 394-396 : Lettre, du 30 janvier 1826, à son frère, à Bordeaux. — Ibid., p. 399-403 : Autre lettre au même; Nouvelle-Orléans, 24 février 1826. — Ibid., p. 403-409 : Lettre à M. l'abbé Lespinasse.

3. — Circulaire sur l'unité de liturgie; 8 décembre 1826.

4. — Circulaire pour le Rétablissement des Doyens ruraux, avec Avis sur l'uniformité du Catéchisme et l'entretien de la lampe du sanctuaire; 5 janvier 1827.

5. — Circulaire suppléant à des omissions commises dans la rédaction du *Directoire*; 5 février 1827.

6. — Circulaire annonçant la mort de M. de Chièze; 2 mai 1827.

7. — C
1827.

8. — (envoyé en le prône, relevé exa vier 1828.

9. — M de ce sain

10. — et prescri 5 mars 18

11. — 6 mars 18

12. — sitions ap fut affiche talbanais

13. — que doit 1828.

14. — de la Duc

15. — tembre 18

16. — crivant a vrier 182

17. — 1829.

18. — donnant

19. — 13 avril 1

20. — pour la c 21 septer

7. — Circulaire sur l'œuvre des Séminaires; 3 novembre 1827.

8. — Circulaire accompagnant le *Tarif des Oblations* (envoyé en grand placard); et Avis sur l'obligation de faire le prône, la permission de la graisse pendant le Carême, le relevé exact de la population dans chaque paroisse; 1^{er} janvier 1828.

9. — Mandement du Carême (de 1828) sur la Sanctification de ce saint temps; 8 février 1828.

10. — Circulaire annonçant la mort de M^{gr} de Grainville et prescrivant un service pour le lundi 17 du courant; 5 mars 1828.

11. — Circulaire sur des explications relatives au *Tarif*; 6 mars 1828.

12. — Circulaire aux Curés de Montauban pour les dispositions après la Mission (On trouve l'appel à la Mission, qui fut affiché aux portes des églises, dans le *Sténographe Montalbanais*, p. 14, 15); 21 juin 1828.

13. — Circulaire convoquant à la Retraite ecclésiastique que doit donner M. Boyer, de Saint-Sulpice; 14 juillet 1828.

14. — Ordonnance prescrivant des prières pour le passage de la Duchesse de Berry; 4 septembre 1828.

15. — Circulaire en faveur des Séminaires; 29 septembre 1828.

16. — Circulaire annonçant la mort de Léon XII, et prescrivant avec un service funèbre les prières d'usage; 24 février 1829.

17. — Règlement sur la répartition du casuel; 18 mars 1829.

18. — Circulaire annonçant l'élection de Pie VIII et ordonnant un *Te Deum*; 9 avril 1829.

19. — Mandement à l'occasion de l'élection de Pie VIII; 13 avril 1829.

20. — Lettre aux Membres des directions de l'Association pour la défense de la religion catholique dans le diocèse; 21 septembre 1829.

21. — Ordonnance concernant le service des Annexes; 30 octobre 1829.

22. — Mandement promulguant le Jubilé accordé par le Pape Pie VIII; 12 novembre 1829.

23. — Circulaire apportant mitigation dans les pénitences du Carême; 17 février 1830.

24. — Circulaire : 1° pour demander des prières à l'occasion de son voyage à Paris « dans l'intérêt du diocèse »; 2° annonçant l'ouverture des Conférences ecclésiastiques et des Examens des jeunes prêtres; 3° pour la Retraite ecclésiastique, qui sera prêchée par l'abbé de Mac-Carthy : 10 avril 1830.

25. — Mandement de M^{gr} l'évêque de Montauban pour l'établissement dans son diocèse de l'Association pour la Propagation de la Foi; 10 avril 1830, in-4°, pp. 6.

26. — Circulaire prescrivant de se faire délivrer pour les mariages le certificat civil sur papier timbré; Prières d'action de grâces pour l'expédition d'Afrique; 13 juillet 1830.

27. — Circulaire ordonnant de différer l'insertion du nom de Louis-Philippe dans les prières publiques, jusqu'à ce que le Gouvernement en ait fait la demande; 19 août 1830.

28. — Circulaire prescrivant les susdites prières, et autorisant la bénédiction des nouveaux drapeaux; 18 octobre 1830.

29. — Circulaire portant une lettre du Préfet pour démentir les faux bruits relatifs à la suppression des croix placées à l'extérieur; 26 octobre 1830.

30. — Circulaire relative à l'observation de diverses obligations et prescriptions canoniques, et de statuts; 27 octobre 1830.

31. — Circulaire autorisant la messe de minuit dans les églises paroissiales seulement; 15 décembre 1830.

32. — Mandement à l'occasion de la mort de Pie VIII; 17 décembre 1831.

33. — Circulaire concernant certaines réglementations canoniques et liturgiques; 6 janvier 1831.

34. — Circulaire enjoignant de s'entendre avec les auto-

rités loca
« sans tr
dynastie;

35. —
comme p

36. —
à l'intent
27, 28 et

37. —
de Versa
24 octobr

38. —
conciator

39. —
de céléb
funèbres,

40. —
naires; 2

41. —
2 avril 18

42. —

43. —
des alime

44. —
pluie; 23

45. —
« pourvu
4 août 18

46. —
cation de

47. —
du Grand

48. —
paroissia

49. —
sançon;

50. —

rités locales pour faire disparaître des monuments religieux, « sans trouble ni dégradation », les symboles de l'ancienne dynastie; 28 février 1831.

35. — Circulaire ordonnant la célébration de la Fête-Dieu comme par le passé; 30 mai 1831.

36. — Circulaire prescrivant pour le 27 juillet des prières à l'intention des soldats morts à Paris dans les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830; 15 juillet 1831.

37. — Circulaire à MM. les Curés de Montauban (datée de Versailles), recommandant l'Œuvre des Catéchismes; 24 octobre 1831.

38. — Circulaire autorisant à chômer la fête de la Circuncision; 23 novembre 1831.

39. — Circulaire défendant, « par raison de prudence », de célébrer les 13 et 14 de ce mois (février) des services funèbres, sauf *présente corpore*; 7 février 1832.

40. — Circulaire ordonnant des quêtes pour les Séminaires; 25 mars 1832.

41. — Circulaire réglementant la prière *pro Rege*; 2 avril 1832.

42. — Mandement à l'occasion du Choléra; 10 avril 1832.

43. — Circulaire portant rectification au sujet de l'usage des aliments pendant le Carême; 11 avril 1832.

44. — Circulaire autorisant des prières pour obtenir la pluie; 23 juillet 1832.

45. — Circulaire permettant la procession du 15 août, « pourvu qu'on n'y fasse aucune allusion au Vœu de Louis XIII »; 4 août 1832.

46. — Mandement du Carême de 1833, sur la Sanctification des Dimanches et Fêtes; 8 février 1833.

47. — Circulaire annonçant l'entreprise de la restauration du Grand Séminaire; 8 février 1833.

48. — Circulaire pour la régularisation des Fabriques paroissiales; 12 février 1833.

49. — Mandement à l'occasion de son installation à Besançon; 6 octobre 1833.

50. — Lettres (trois) à Madame Seton; dans la *Vie de*

Madame E. A. Seton, par le D^r White, traduite en français par l'abbé Babad; Paris, 1857, in-12, p. 224-226, 400. — Lettre au rédacteur de *L'Ami de la Religion* (22 juillet 1826, t. XLVIII, p. 336), datée du séminaire d'Angers, le 18 juillet 1826.

22. M. FOURNIER

ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

1760-1834

Marie-Nicolas Fournier naquit, le 27 décembre 1760, à Gex, ville dépendante alors du diocèse de Genève, et qui fait aujourd'hui partie du diocèse de Belley. Son père, bourgeois et notaire royal, le mit d'abord en pension dans un petit collège tenu par les Carmes de Gex. La vocation du jeune élève au ministère de la prédication s'y révéla bientôt, et d'une façon assez singulière; car, plusieurs fois, étant seul ou se croyant seul dans la chapelle, il montait en chaire, et là, improvisait des sermons qu'il débitait avec autant de feu que s'il avait eu devant lui un nombreux auditoire. En 1774 ou 1775, M. Émery, dont il était parent, l'emmena avec lui au séminaire Saint-Irénée, à Lyon, et c'est pendant qu'il étudiait dans cette maison que M. Fournier reçut la tonsure cléricale. Le 10 octobre 1778, il entra au petit séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, où il remplit pendant trois années consécutives les fonctions de Maître de conférences; et après quatre ans d'études théologiques, au cours desquels il avait témoigné le désir d'être agrégé à la Compagnie, n'étant encore que sous-diacre et n'ayant pas atteint l'âge requis pour être ordonné prêtre, il fut envoyé au petit séminaire d'Autun. Il y enseigna la Philosophie, et en même temps se prépara, par des études parallèles, à la prédication, pour laquelle il avait une réelle aptitude et un goût très prononcé.

Étant ensuite retourné au séminaire de Saint-Sulpice,

M. Fournier
le 28 octo
breux co
France u
Viviers; I
évêque de
piquet R
nombre
promu au
prononça
graphie e
pellier. Il
6 pages.

Cette n
Solitude,
léans dar
dans sa c
livrance
succès, q
d'Auch, q
à l'attire
Révolutio
resta à s
résistanc
dans la r
l'avait mi
par ses l
traductio
gile. Dès
professeu
de lui d
M. Fourr
d'Orléans
suivant l
sonne le
sécution.

Au mc

M. Fournier entra en *licence*, soutint sa *Majeure ordinaire* le 28 octobre 1785, et fut proclamé *premier*. Parmi ses nombreux concurrents, cinq devaient, comme lui, occuper en France un siège épiscopal, savoir, MM. : Molin, évêque de Viviers; De Bouillé, évêque de Poitiers; Micolon de Guérines, évêque de Nantes; De La Brunière, évêque de Mende; De Poulpique Roscanoël, évêque de Quimper; sans compter un nombre égal de futurs vicaires généraux. M. Fournier fut promu au grade de docteur en 1789. Après sa réception, il prononça en latin un remerciement dont le manuscrit autographe est conservé aux archives épiscopales de Montpellier. Il est intitulé : *Oratio pro laurea doctorali*, in-8° de 6 pages.

Cette même année 1789, M. Labrunie ayant été appelé à la Solitude, M. Fournier alla le remplacer au séminaire d'Orléans dans la chaire de morale. L'évêque l'invita à prêcher dans sa cathédrale le 8 mai 1790, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc. M. Fournier eut un tel succès, que M. de La Tour-du-Pin-Montauban, archevêque d'Auch, qui était présent, fut charmé de l'orateur, et réussit à l'attirer auprès de lui pour en faire son grand vicaire. La Révolution survint bientôt. Tant qu'il le put, M. Fournier resta à son poste de dévouement. Renonçant ensuite à une résistance qui eût été inutile, il chercha un asile à Orléans, dans la maison d'un riche propriétaire avec lequel M. Émery l'avait mis en relation : c'était M. Deloques d'Autroche, connu par ses bonnes œuvres et sa piété plus encore que par ses traductions en vers français des Œuvres d'Horace et de Virgile. Dès qu'il apprit le retour dans son diocèse de l'ancien professeur de son séminaire, l'évêque d'Orléans s'empessa de lui donner le titre et les pouvoirs de vicaire général. M. Fournier passa les mauvais jours de la Révolution près d'Orléans, se montrant sous un déguisement ou se cachant suivant les circonstances, mais offrant toujours dans sa personne le modèle de ce que doit être un prêtre pendant la persécution.

Au mois de septembre 1800, M. Émery réunit dans une

maison située rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la *Vache-Noire*, quelques jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique. M. Fournier fut alors rappelé d'Orléans pour enseigner la morale dans ce nouveau séminaire. Le petit nombre d'élèves lui laissait le temps de se livrer à la prédication. « Prédicateur populaire et pour ainsi dire dramatique, il rendait sa parole presque palpable par des images sensibles et par des gestes très significatifs, et le peuple accourait en foule. Il aimait à parler des « théophilanthropes » et à les exposer à la risée de tout le monde. Le sujet sur lequel il revenait sans cesse était la Révolution : il en montrait les erreurs et les folies, et peignait à grands traits les maux qu'elle avait faits à la société » (*Saurel*, p. 54). Ses succès éveillèrent la susceptibilité de Fouché, ministre de la Police; mais les tracasseries qui lui furent suscitées n'arrêtèrent ni le zèle impétueux de l'abbé Fournier, ni la foule des auditeurs qui se pressaient à ses sermons. Enfin, en vertu d'un ordre daté du 9 prairial an IX de la République (29 mai 1801), M. Fournier fut conduit à Bicêtre, comme ayant « l'esprit aliéné au point de compromettre l'ordre public » ! Il y fut réellement traité comme tel. Plusieurs mémoires, émanés des vicaires généraux de Paris et du supérieur de Saint-Sulpice, furent envoyés au premier Consul pour obtenir la délivrance du prétendu fou : toutes ces démarches aboutirent seulement à le faire transférer à la citadelle de Turin, prison affectée aux prisonniers politiques et aux criminels condamnés aux travaux forcés. Enfin, sur la demande de M^{sr} Fesch, oncle de l'Empereur et archevêque de Lyon, qui désirait faire prêcher à M. Fournier dans sa cathédrale le Carême de 1803, le détenu put enfin, le 20 janvier, sortir de sa prison, se rendre à Lyon, et avec l'approbation de M. Émery, suivre désormais une carrière où il « ferait plus de bien que dans le séminaire ».

L'ancien archevêque d'Auch, M^{sr} De La Tour-du-Pin-Montauban, était devenu évêque de Troyes après le Concordat. Il invita M. Fournier à reprendre auprès de sa personne ses anciennes fonctions de vicaire général; et, chose étonnante, le

choix fut a
1^{er} avril 18

En 1804,
général de
lequel, à j
veillance e
l'honneur
chargée de
thédrales
Commissic
au Ministr
lequel il
détails app
Ce rappor
avec celui
vrage cité
neur de M
pour rien

(1) On att
de Bonapart
à Louis XV
Pin, ancien
Noë à l'évêc
une conver
présenté av
Bonaparte l
félicita d'av
combla de t
M. De La T
rendre; nou
de l'Église
même que r
pas sans fr
voyons eng
surez-vous,
gion contre
sur la pron
votre zèle
à vous adr

choix fut approuvé par un décret du premier Consul daté du 1^{er} avril 1803 (1).

En 1804, sur la présentation du cardinal Fesch, le vicaire général de Troyes fut nommé chapelain de l'Empereur, lequel, à partir de ce moment, se montra plein de bienveillance envers l'abbé Fournier. Ce nouveau titre lui valut l'honneur de faire partie de la Commission ecclésiastique chargée de préparer le *Catéchisme de toutes les églises cathédrales de l'Empire français*. « Une fois le travail de la Commission terminé, l'abbé Fournier transmit le catéchisme au Ministre des cultes, en même temps qu'un rapport dans lequel il expliquait les modifications d'ensemble et de détails apportées au formulaire de Bossuet » (Saurel, p. 105). Ce rapport, intitulé *Comparaison du Catéchisme national avec celui de Bossuet*, a été publié par l'abbé Saurel (ouvrage cité plus loin, p. 159-161). Il faut ajouter, pour l'honneur de M. Fournier et de la Commission, qu'elle ne fut pour rien dans la célèbre leçon VII^e intitulée, *Devoirs des*

(1) On attribua même à M. De La Tour-du-Pin le fait d'avoir obtenu de Bonaparte la délivrance de l'abbé Fournier. Voici ce qu'on écrivait à Louis XVIII de « Paris, le 16 novembre 1802 : « M. De La Tour-du-Pin, ancien archevêque d'Auch et actuellement successeur de M. de Noë à l'évêché de Troyes, a eu dernièrement avec le premier Consul une conversation digne d'un ministre évangélique. Il lui avait été présenté avec M. de Fontanges, nommé depuis peu à l'évêché d'Autun. Bonaparte leur fit, à l'un et à l'autre, l'accueil le plus distingué, les félicita d'avoir obéi à la voix de l'Église et à celle de la Patrie, et les combla de témoignages d'estime et d'intérêt. « Général, lui répondit M. De La Tour-du-Pin, nous avons longtemps hésité avant de nous rendre; nous avons longtemps douté que ce fût effectivement la voix de l'Église qui nous appelât à de nouvelles fonctions; et, à présent même que nous les avons acceptées, malgré nos répugnances, ce n'est pas sans frayeur et sans un cœur serré de douleur que nous nous voyons engagés dans une route si incertaine et si périlleuse. — Rassurez-vous, Messieurs; si je prends l'engagement de défendre la religion contre tous ses ennemis, comptez sur ma protection assurée et sur la promesse que je fais de souscrire à toutes les demandes que votre zèle pour le bien de l'Église pourra vous inspirer. — J'en ai une à vous adresser dès l'instant, général, et j'y ajoute une telle impor-

5
sujets, laquelle est l'œuvre du légat Caprara, d'accord avec Napoléon.

L'année où parut le fameux *Catéchisme*, M. Fournier fut nommé à l'évêché de Montpellier. Le décret, signé de l'Empereur, est du 15 juillet 1806. M. Fournier accepta, sur le conseil de M. Émery. Le 23 du même mois, Napoléon appela encore M. Fournier à remplir une des quatre places d'aumôniers dans la grande Aumônerie. L'évêque de Montpellier fut sacré par le cardinal Fesch, dans la chapelle des Tuileries, en même temps que M. Jauffret, évêque de Metz et M. Imberti, évêque d'Autun, le lundi 8 décembre 1806, fête de l'Immaculée-Conception de la Très Sainte-Vierge. Le 23 du même mois, M^{sr} Fournier prit possession de son siège par procureur.

Il arriva dans sa ville épiscopale le 15 janvier 1807, fut complimenté le lendemain par son Chapitre, officia pontificalement dans sa cathédrale le dimanche 18, prêcha à la fin de la messe, et quatre jours après, donna son *Mandement à l'occasion de son arrivée dans le diocèse et de l'approche*

tance que vous me pardonnerez sans doute la chaleur avec laquelle je crois devoir y insister. Il s'agit de me rendre un homme d'un mérite distingué, également recommandable par ses talens et par sa piété, un prêtre dont je connais la vertu depuis sa jeunesse, élevé auprès de moi et sous mes yeux, et auquel je destine une des premières places de mon diocèse. Cet homme est l'abbé Fournier, enfermé à Bicêtre il y a deux ans et actuellement détenu à la citadelle de Turin. — D'abord, il n'est point à la citadelle, il est dans un séminaire. — Général, j'attache un intérêt trop vif à son sort pour n'avoir pas pris les renseignemens les plus exacts sur sa position ; il est à la citadelle, et, si l'on vous a dit qu'il était dans un séminaire, on vous a trompé. — Mais c'est un fou, un insensé ! — Il n'y a eu d'insensés que ses persécuteurs. — Il a prêché avec une violence !... — Il a prêché la parole de Dieu. — Il y a mis du moins bien de l'exagération ! — Il n'a prêché que la parole de Dieu ; c'est de cette manière qu'on la prêche. La bouche des prêtres doit être libre comme la vérité qu'elle annonce. — Vous exigez donc le retour de l'abbé Fournier ? — Oui, général. — Eh bien ! vous l'aurez » (*Un document inédit sur la période Napoléonienne*, publié par M. le Comte Renacle, dans la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1^{er} juin 1899, p. 593, 594).

du Carême grand et u Carême de diocèse, et il donnait l

Au com rendre à P l'Empereur l'Office ave Au momer invite le p (*Oremus et* Montpellie

assez bas : le Pape ; c vonne). L'I regard sév ne se déco le célébra

l'État (*Ore Napoleone* de sa gross pereur ! T l'aumônier un peu poi naïveté (*B*

De reto M^{sr} Fourn assister au de cette As jour anniv de la Très Pères du C la Religio l'Empereu duite par donjon de

du Carême. Il s'occupa aussitôt d'établir à Montpellier un grand et un petit séminaire, prêcha dans sa cathédrale le Carême de 1807, visitant, en même temps une partie de son diocèse, et prêchant dans toutes les villes et tous les lieux où il donnait la confirmation.

Au commencement de janvier 1810, M. Fournier dut se rendre à Paris pour y remplir ses fonctions d'aumônier de l'Empereur. Le jour du Vendredi-Saint, Napoléon assistait à l'Office avec toute sa Cour, ayant derrière lui son aumônier. Au moment où, après le chant de la *Passion*, l'officiant invite le peuple à prier Dieu pour le Souverain Pontife (*Oremus et pro Beatissimo Papa nostro Pio*), l'évêque de Montpellier se penche à l'oreille du monarque et lui dit assez bas : « Sire, ce n'est pas Dieu qu'il faudrait prier pour le Pape ; c'est vous » ! (Pie VII était alors prisonnier à Savonne). L'Empereur tourne la tête, et jette sur le prélat un regard sévère qui lui fait comprendre sa témérité. Celui-ci ne se déconcerte pas et attend un moment en silence. Bientôt le célébrant engage les assistants à prier pour le Chef de l'État (*Oremus et pro christianissimo Imperatore nostro Napoleone*). L'évêque se tourne alors vers les courtisans et, de sa grosse voix, s'écrie : *A genoux ! on va prier pour l'Empereur !* Tout le monde tombe à genoux, à l'exemple de l'aumônier, qui pria sans doute un peu pour l'Empereur, et un peu pour lui-même, effrayé qu'il était de sa courageuse naïveté (*Biographie universelle* de Michaud, art. *Fournier*).

De retour dans son diocèse après six mois d'absence, M^{sr} Fournier dut encore le quitter l'année suivante pour assister au Concile de 1811. Il fut un des quatre secrétaires de cette Assemblée, et le 15 août, fête de la Saint-Napoléon, jour anniversaire du Concordat et solennité de l'Assomption de la Très Sainte-Vierge, il prêcha, devant l'Empereur et les Pères du Concile, son grand discours sur l'Établissement de la Religion dans le monde. Il débuta par un compliment à l'Empereur, pour effacer un peu la mauvaise impression produite par un mot qui avait failli faire enfermer le prélat au donjon de Vincennes. « *Les Conciles ne décident pas sur des*

cas hypothétiques, mais sur des cas réels » : telle avait été la réponse de l'évêque de Montpellier aux évêques qui demandaient si, dans le cas où il n'existerait point de Pape depuis dix ans, le Concile ne serait pas compétent pour conférer aux métropolitains le droit d'instituer les évêques.

Le Concordat de 1817 ayant rétabli l'archevêché de Narbonne, M^{sr} Fournier fut promu à ce nouveau siège, en dédommagement de l'amointrissement du diocèse de Montpellier, auquel on enlevait tout le département du Tarn et tout l'ancien diocèse de Béziers. Mais pour les raisons que l'on sait, ce Concordat ne fut pas mis à exécution, et un bref du 25 août 1819 invita M^{sr} Fournier à s'abstenir de faire usage du bref d'institution canonique qu'il avait reçu pour l'archevêché de Narbonne.

Au milieu du mois de janvier 1826, le prélat se rendit de nouveau à Paris. Il faisait partie d'une Commission d'évêques nommés à l'effet de rechercher les moyens de rétablir l'ancienne Sorbonne. Cette Commission n'ayant pu réussir à ressusciter la maison des hautes études ecclésiastiques, passa à l'examen du livre de Lamennais qui venait de paraître : *La Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*. M. Fournier fut chargé de faire un rapport sur ce sujet, et son travail servit de base à la Déclaration du 3 avril 1826. Celle-ci fut rédigée par M. Frayssinous, ministre des cultes, et signée de 14 Cardinaux, Archevêques ou Evêques, présents à Paris, auxquels vinrent bientôt se joindre les adhésions d'environ soixante autres prélats français.

Rentré dans son diocèse, M. Fournier n'en sortit plus, et il continua, comme auparavant, à l'administrer en véritable évêque. Cependant, en 1834, les ennuis et les tracasseries qu'il eut à endurer de la part des autorités civiles avaient altéré considérablement sa santé, déjà bien éprouvée par les labeurs d'un épiscopat de vingt-huit ans, Nonobstant cela, il voulut visiter encore une fois ses ouailles, et suivre avec ses prêtres les exercices d'une retraite pastorale. Enfin, après deux mois de cruelles alternatives, le dimanche matin 28 décembre 1834, le pieux évêque éprouva un long évanouis-

sement acc
dimanche a
« craignant
rituel, et se
prison de E
s'en commu
de ces résc
personne. I
voisine de
s'administre
p. 507, 508).
confesseur
des dernier
blique. « O
fin ». Il rei
l'avant-veill
ment de s'ir
cathédrale.
sépulture d
autel de la
taphe suiv
Reverendis
nier, Episc
condiscipul
mox christi
carceres pr
Monspellien
omnimoda,
tudine, effu
morbo greg
venerandis
clesiæ appo
MDCCCXXXI
M^{sr} Fourn
1809, cheva
officier de
grand'croix

sement accompagné de souffrances très aiguës. La nuit du dimanche au lundi se passa dans de grandes douleurs. Alors, « craignant de succomber avant l'arrivée de tout secours spirituel, et se rappelant sans doute la circonstance où, dans sa prison de Bicêtre, il avait reçu des hosties consacrées pour s'en communier au moment du danger, l'évêque prend une de ces résolutions généreuses qui, venue de lui, n'étonna personne. Il se lève, se traîne à la tribune de sa chapelle, voisine de sa chambre, prend les Espèces Eucharistiques et s'administre lui-même le viatique des mourants » (Saurel, p. 507, 508). Quelques heures après, les grands vicaires et le confesseur du prélat arrivent, et lui proposent la réception des derniers sacrements, au moins pour l'édification publique. « *Oui, oui*, répond M^{gr} Fournier, *édifions jusqu'à la fin* ». Il rendit le dernier soupir le lundi 29 décembre 1834; l'avant-veille, il avait terminé sa 74^e année, et était au moment de s'imposer les plus grands sacrifices pour embellir sa cathédrale. Son corps fut enseveli dans le caveau destiné à la sépulture des évêques de Montpellier, situé sous le maître-autel de la cathédrale. Sur son tombeau, on a gravé l'épithaphe suivante : — *D. O. M. et pie memorie Illustriss. et Reverendiss. in Christo Patris D. D. Mariæ Nicolai Fournier, Episcopi Montispessulani, patriâ Gesiensis, qui inter condiscipulos Licentiatu Sorbonici primum locum adeptus, mox christianæ veritatis præco impavidus, contumelias, carceres pro nomine Jesu gaudens perpessus est, ad sedem Monspelliensem evectus, per XXVIII ann. spatium doctrina omnimoda, fervida eloquentia, mira pietate, paterna sollicitudine, effusa in pauperes caritate enituit; tandem brevi morbo gregi suo ereptus, summo omnium mœrore elatus, venerandis successoribus suis juxta altare majus hujus ecclesie appositus est; obiit die XXIX mens. Decemb. ann. MDCCCXXXIV. R. I. P.*

M^{gr} Fournier avait été créé baron de l'Empire le 18 mars 1809, chevalier de la Légion d'honneur le 15 août 1810, officier de ce même ordre le 14 octobre 1814, et enfin grand-croix de l'Ordre de Malte en 1818. Mais il avait à

l'estime de la postérité des titres plus solides que ces distinctions honorifiques. « Par sa science, dit l'orateur qui prononça son oraison funèbre, il fut la lumière et le défenseur de l'Église; par sa charité, il en fut l'apôtre et le bienfaiteur; par sa science et sa charité réunies, une des gloires de notre siècle et l'un des ornements de l'épiscopat » (Ginoulhiac, *Oraison funèbre*, p. 4). « Bon, dit un de ses confidents intimes, l'abbé de Lunaret, un de ses grands vicaires, simple, affectueux, il n'a pu avoir d'ennemis. Sa conversation était enjouée et pleine d'effusion, sa candeur parfaite, son commerce sûr, sa piété solide et fervente ». Il savait cependant, quand il en était besoin, allier la fermeté à la douceur, comme le prouve cette anecdote, qui intéressera au moins les directeurs de grands séminaires, et que nous empruntons à l'abbé Saurel :

« Au mois de novembre 1824, survint une correspondance assez *curieuse* entre l'évêque de Montpellier et le cardinal Galeffi, Camerlingue de la sainte Église, qui avait été interné à Lodève en 1814. Nous disons *curieuse*, à cause de l'insistance du cardinal et de la résistance de l'évêque. Elle avait pour moteur et pour objet un certain abbé Hilarion Héry, de Clermont (Hérault). Les prêtres éminents préposés par M^{sr} Fournier à la direction du séminaire, pour une raison ou pour une autre, n'avaient pas jugé à propos d'appeler aux Ordres ce jeune homme, qui cependant avait déjà passé plusieurs années dans cette maison d'études ecclésiastiques. En conséquence, après en avoir référé au prélat, ils l'avaient renvoyé de leur établissement. L'expulsé prit le parti que suivent ordinairement les gens de cette catégorie; il se rendit à Rome, espérant pouvoir parvenir sans trop de difficulté au sacerdoce. Arrivé dans la Ville Éternelle, il s'y conduisit d'une façon tout à fait exemplaire, s'appliqua sérieusement à l'étude, donna des soins à M^{sr} le Comte d'Argenteau (entré depuis peu dans l'état ecclésiastique) et des leçons de langue française à un neveu du cardinal Galeffi.

» Sur l'avis de ce prince de l'Église, un certificat de bonne conduite délivré par le P. Rozaven, prêtre assistant de la

Compagnie
tencier fran
général de
lettres dimi
On ne répo
directemen
grand éloge
la bonté de
la solidité
missoires,
Ordres.

» Un moi
mais de to
lettres dim
de ce proc
vêque, ne
absolu, aus
suspecter c
cependant,
Une note c
sons pour
pas osé pro
que, durant
pour la the
reconnait d
et beaucou
Pénitencier
tions emba
difficulté. «
disait le Pé
savoir ». De
chez le Car
parfaitemer
pensant do
d'exclusion
saints Ordr
» Après

Compagnie de Jésus, fut expédié par le P. Chabrier, Pénitencier français à Saint-Pierre, à l'abbé de Lunaret, vicaire général de l'évêque de Montpellier, à l'effet de demander des lettres dimissoires en faveur du jeune étudiant en théologie. On ne répondit pas. Le Cardinal camerlingue écrit alors directement au chef du diocèse lui-même, lui fait le plus grand éloge du Clermontais, vante ses qualités précieuses, la bonté de son jugement, sa perspicacité, ses connaissances, la solidité de sa vocation, et demande de nouveau les dimissoires, c'est-à-dire la permission de lui conférer les Ordres.

» Un mois après, le Cardinal recevait un pli de l'évêché; mais de toute autre nature que le pli attendu. Au lieu de lettres dimissoires, on lui avait expédié un *Exeat* ! Étonné de ce procédé, l'illustre solliciteur écrit de nouveau à l'évêque, ne lui dissimule pas sa surprise d'un renvoi aussi absolu, aussi sec, et dont le laconisme était de nature à faire suspecter quelque motif à la défaveur de son protégé, qui cependant, par sa conduite, méritait les plus grands éloges. Une note confidentielle lui fait enfin connaître une des raisons pour lesquelles les directeurs du séminaire n'avaient pas osé présenter l'élève à la réception des Ordres : c'est que, durant plusieurs années, il avait témoigné « *peu d'amour pour la théologie* » ! — Cet obstacle a disparu; le Cardinal reconnaît dans le jeune Héry un grand amour pour l'étude et beaucoup de connaissances acquises. Le P. Chabrier, Pénitencier de Saint-Pierre, lui a souvent proposé des questions embarrassantes que M. Héry a toujours résolues sans difficulté. « Je n'ai encore pu le prendre en défaut sur rien, disait le Pénitencier; c'est un jeune homme de beaucoup de savoir ». De plus, le cardinal Galeffi l'avait envoyé à l'examen chez le Cardinal-vicaire, comme il est d'usage; il satisfait parfaitement et reçut des éloges flatteurs. Le Camerlingue, pensant donc ne plus avoir devant lui les anciens motifs d'exclusion prononcés contre son protégé, lui conféra les saints Ordres.

» Après son élévation au sacerdoce, l'abbé Héry voulut

rentrer dans son ancien diocèse ; mais M^{sr} Fournier tint bon et ne consentit jamais à le recevoir ; et bien il fit !

» Ignorant sans doute ces faits, un peu oblitérés par les ans, M^{sr} Thibault, successeur immédiat de M^{sr} Fournier, reçut l'abbé Héry et lui confia la paroisse de Vendargues, non loin de Montpellier. Étant curé de ce village, Héry se mit en relation directe avec Michel Vintras, dont on connaît l'histoire et les erreurs ; il devint, pour le diocèse de Montpellier, chef attitré de la prétendue *Œuvre de la Miséricorde*, grand pontife des illuminés ; ce qui lui valut un interdit en bonne et due forme de la part de celui-là même qui l'avait accueilli. Il cessa de porter l'habit ecclésiastique et, en dehors des choses de sa secte, se faisait appeler d'un nom autre que le sien. Un de ses voisins, le vénérable chanoine M. Escant, curé de Saint-Brès, n'avait pas voulu « éteindre la mèche qui fumait encore », et, mû par une charité intelligente, avait continué ses relations avec lui. Il fut amplement récompensé de sa patience et de son zèle ; il eut le bonheur de le ramener à la vérité et au devoir, et obtint de lui une rétractation écrite et signée de sa main, qu'il porta lui-même et qu'il remit à M^{sr} Le Courtier, successeur de M^{sr} Thibault. L'ex-curé de Vendargues mourut réconcilié avec Dieu et avec l'Église catholique » (Saurel, p. 464, 465).

Cfr. *Marie-Nicolas Fournier, évêque de Montpellier*, par l'abbé Ferdinand Saurel ; dans les *Mémoires de la section des Lettres de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* ; Montpellier, Charles Bœhm, 1890-1892, in-4°, p. 39-536. Excellente et complète monographie, d'après laquelle nous avons rédigé l'esquisse qu'on vient de lire, et dressé la bibliographie suivante, en la complétant sur quelques points. — Depéry, *Notice sur M. Fournier, décédé évêque de Montpellier* ; Montpellier, Seguin, 1835, in-8°. Elle avait d'abord paru dans *L'Occitanique*, journal de Montpellier. — *L'Ami de la Religion*, 9 et 18 janvier 1835, t. 83, p. 117-119, 244-246. D'après l'abbé Saurel, le second de ces deux articles aurait été fourni par l'abbé de Lunaret. Ils ont reparu, un peu mo-

difiés, sous
universell
Pontifical
313. — Gi
Fournier,
in-8°. V. J
p. 385, 386
Nicolas F
dans *La C*
1843. — G
L. de La F
de Montp
pellier. —
quelone et
— Crozes,
Albi, Larr
et de l'Égi

1. — C
moralis...
nabuntur,
jeunes chu
conus et j
Augustodu
vespertini
planche, §

2. — Q
cula? Heb
Deo duce
colaus For
tatis Paris
octava me
octava ma
Majore or
Hecquet, j

3. — S
anciens di

4. — I

difiés, sous la signature de M. Picot, dans la *Biographie universelle* de Michaud, art. *Fournier*, et dans *La France Pontificale* de Fisquet; diocèse de Montpellier, in-8°, p. 302-313. — Ginoulhiac, *Oraison funèbre de M^r Marie-Nicolas Fournier*, évêque de Montpellier; Montpellier, Seguin, 1835, in-8°. V. *L'Ami de la Religion*, 29 mars 1835, t. LXXXIV, p. 385, 386. — Alboise (E.), *Études contemporaines; Marie-Nicolas Fournier de la Contamine, évêque de Montpellier*, dans *La Cité de Castres*, numéros des 3, 10 et 17 septembre 1843. — Gosselin, *Vie de M. Émery*, Paris, 1862, 2 in-8°. — L. de La Roque, *Bibliographie de Montpellier; Les évêques de Montpellier*, dans *l'Union nationale*, journal de Montpellier. — Boucassert, *Histoire du siège épiscopal de Maguelone et de Montpellier*; Montpellier, Martel, 1876, in-12. — Crozes, *Le diocèse d'Albi, ses évêques et ses archevêques*; Albi, Larrieu, 1878, in-12. — Méric, *Histoire de M. Émery et de l'Église de France pendant l'Empire*; Paris, 1895, t. II.

1. — *Conclusiones philosophicæ ex logica, metaphysica, morali...* Has Theses, Deo duce et auspice Dei-para, tueri conabuntur, pro actu publico (*suivent les noms des treize jeunes champions*)... Arbiter erit Nicolaus Fournier, Subdiaconus et philosophiæ Professor... In aula minoris Seminarii Augustodunensis, die (*sic*) mensis julii, horis matutinis et vespertinis; Æduæ, typis Petri Philippi Dejussieu; grande planche, gravée chez Hecquet, à Paris.

2. — *Quæstio theologica*. Quis heri, hodiè, ipse et in secula? Hebr. XIII, 8. — Deus Optimus, etc. — « Has theses, Deo duce et auspice Dei-para, etc., tueri conabitur Maria-Nicolaus Fournier, presbiter Genevensis, ejusdem Sacræ Facultatis Parisiensis Baccalaureus theologus, die veneris vigesima octava mensis octobris, anno Domini M. DCC. LXXXV, ab octava matutina ad sextam vespertinam. In Sorbonia, pro Majore ordinaria. Grande planche, gravée et imprimée chez Hecquet, à Paris.

3. — Suppléments au *Missel* et au *Bréviaire*, pour les anciens diocèses de Montpellier, de Béziers, d'Agde, etc.

4. — Réimpression des anciens *Catéchismes*, et notam-

ment de celui de Béziers. — « Depuis longtemps, ces divers manuels ont été remplacés par un seul et même Bréviaire, par un seul et même Catéchisme pour les cinq anciens diocèses dont se compose aujourd'hui celui de Montpellier » (Saurel, p. 520).

5. — *Mandements, Ordonnances et Lettres pastorales.* — Dans le présent article, nous adoptons quelques signes abrégés, à l'exemple de l'abbé Saurel : M. Mandement; O. Ordonnance; L. Lettre; P. Pastorale; C. Circulaire.

Mandement de M^{gr} l'évêque de Montpellier à son arrivée dans son diocèse et aux approches du saint temps du Carême; 22 janvier 1807. Saurel, p. 172, 173.

O. *Te Deum* (Victoires de Bug et de Narew.); 27 janvier 1807.

M. pour la publication du *Catéchisme de toutes les églises cathédrales de l'Empire français*, imprimé par ordre de M^{gr} Marie-Nicolas Fournier, évêque de Montpellier, Aumônier de Sa Majesté l'Empereur et roi; à l'usage de son diocèse; Montpellier, chez Aug. Seguin, libraire de M^{gr} l'évêque, Place Notre-Dame, 1807, in-12. Le Mandement, daté du 6 février 1807, occupe les pages III et IV. Saurel, p. 104 et suiv.

L. C. sur la nouvelle organisation du diocèse; 20 février 1807.

L. P. pour l'établissement et l'entretien des séminaires du diocèse; 7 mars 1807, Saurel, p. 182-184.

O. et Règlement provisoire pour la célébration de l'Office divin dans l'église cathédrale; 1^{er} mai 1807.

O. pour les processions de la Fête-Dieu; 3 mai 1807.

M. *Te Deum* (Prise de Dantzig); 23 juin 1807.

M. *Te Deum* (Victoire de Friedland et Prise de Königsberg); 21 juillet 1807.

O. et Règles de conduite données au Clergé du diocèse; 1^{er} octobre 1807, Saurel, p. 205-207.

M. pour le Carême de 1808 (*Pénitence*); 28 janvier 1808.

Seconde Lettre Pastorale en faveur des Séminaires; 28 janvier 1808. Saurel, p. 188.

O. conc
1808.

L. sur u
vembre 18

L. P. a
16 déceml

M. pou
cembre 18

O. *Te D*

L. Prièr

30 janvier

L. aux (

1^{er} février

L. P., l
crement,

L. P., D

et Statuts

M. *Te L*

10 mai 18

O. *Te l*

1^{er} juin 18

L. sur le

M. *Te*

28 juillet

M. *Te*

l'Empereu

M. Carè

L. sur le

L. pour

une nouve

M. Prièr

19 noveml

L. Quest

M. Carè

cale); 22 j

L. Budg

M. *Te L*

O. concernant un Message de l'Empereur; 16 septembre 1808.

L. sur une nouvelle circonscription des succursales; 2 novembre 1808.

L. P. aux Curés et Desservants (*sur la Conscription*); 16 décembre 1808.

M. pour le Carême de 1809 (*Réveil à la Foi*); 21 décembre 1808.

O. *Te Deum* (Victoires en Espagne); 26 décembre 1808.

L. Prières du Prône et *Abrégé de la Doctrine chrétienne*; 30 janvier 1809.

L. aux Curés et Desservants (encore sur la *Conscription*); 1^{er} février 1809.

L. P., *Décret d'érection de la Confrérie du Saint-Sacrement, et Statuts* pour la même Confrérie; 1^{er} mars 1809.

L. P., *Décret d'érection de la Confrérie du Saint-Rosaire, et Statuts* pour la même Confrérie; 1^{er} mars 1809.

M. *Te Deum* (Victoires de Tann, Eggmulh et Ratisbonne); 10 mai 1809.

O. *Te Deum* (Victoires en Autriche; entrée à Vienne); 1^{er} juin 1809.

L. sur les Presbytères; 6 juin 1809.

M. *Te Deum* (Victoires d'Enzendorf et de Wagram); 28 juillet 1809.

M. *Te Deum* (pour l'anniversaire du couronnement de l'Empereur); 16 novembre 1809.

M. Carême (*Le Dieu inconnu*); 3 janvier 1810.

L. sur la vaccine; 18 août 1810.

L. pour une nouvelle formation des églises paroissiales et une nouvelle forme de leur administration; 31 août 1810.

M. Prières pour l'heureuse délivrance de l'Impératrice; 19 novembre 1810.

L. Questionnaire sur l'état des Paroisses; 6 décembre 1810.

M. Carême de 1811 (*Préparation à la Communion pascale*); 22 janvier 1811.

L. Budget des Fabriques; 13 mai 1811.

M. *Te Deum* (Naissance du roi de Rome); 16 mai 1811.

O. pour la célébration de la fête de saint Vincent de Paul, patron du Clergé; 11 juillet 1811.

M. Carême de 1812 (*Pénitence quadragésimale*); 17 janvier 1812.

L. Budget des Fabriques; 8 avril 1812.

M. *Te Deum* (Niémen, Dwina, Borysthène, Mohilow, Drissa, Polotsk, Smolensk, Moskowa); 6 octobre 1812.

M. Carême de 1813 (*Rentrer en grâce avec Dieu*); 18 janvier 1813.

O. *Te Deum* (En action de grâces du Concordat... de Fontainebleau); 4 février 1813. Saurel, p. 308, 309.

M. *Te Deum* (Victoire de Lutzen); 19 mai 1813.

O. *Te Deum* (Victoire de Wurtchen); 11 juin 1813.

O. *Te Deum* (Victoire de Dresde); 21 septembre 1813.

M. Carême de 1814 (*Pénitence*); 24 janvier 1814.

O. Prières pour les Armées françaises; 24 janvier 1814.

M. *Te Deum* (Rétablissement de Louis XVIII); 20 mai 1814.

M. *Te Deum* (Négociations de la Paix); 4 juillet 1814.

M. Reprise du *Catéchisme de M^{sr} de Villeneuve*; 24 novembre 1814. Saurel, p. 344, 345.

M. Service funèbre pour Louis XVI; 5 janvier 1815.

M. Carême de 1815 (*Exhortation à la Prière*); 5 janvier 1815. Saurel, p. 348, 349.

M. Prières pour le Roi; 30 mai 1815.

M. *Te Deum* (Heureux retour de Louis XVIII); 21 juillet 1815.

O. Prières expiatoires; 14 septembre 1815.

O. Prières publiques; 27 septembre 1815.

L. Service funèbre pour Louis XVI; 5 janvier 1816.

M. Carême de 1816 (*L'Exemple des Saints*); 26 janvier 1816.

M. *Te Deum* (Anniversaire du retour de Louis XVIII); 27 avril 1816.

M. Prières pour la pluie; 27 juillet 1816.

O. Service solennel en mémoire de Marie-Antoinette; 17 octobre 1816.

M. Carême de 1817 (*Prédication évangélique de J.-C.*); 17 janvier 1817.

M. Ca

24 noven

M. Cai

vrier 181

M. Car

vier 1820

M. Ét

Saurel, |

« cette p

que nou:

été de t

bération

ses mem

pour le |

ture de l

O. Ser

O. *Te*

1820.

L. Let

vembre

M. Ca

L. au

1821.

M. Ca

O. Pri

M. Ca

vier 182

O. Pr

1823.

O. Pri

1823. Sa

M. *Te*

L. po

vembre

M. Ca

3 févrie

O. Se

M. Carême de 1818 (*Marcher dans la voie du Salut*);
24 novembre 1817. Saurel, p. 374.

M. Carême de 1819 (*Marcher à la suite de J.-C.*); 1^{er} février 1819.

M. Carême de 1820 (*Immuabilité de la loi de J.-C.*); 3 janvier 1820.

M. Établissement de la Congrégation; 7 février 1820. Saurel, p. 426-429. L'abbé Saurel reproduit intégralement « cette pièce devenue introuvable. C'est, ajoute-t-il, tout ce que nous savons de la Congrégation des Étudiants; il nous a été de toute impossibilité de découvrir le registre des délibérations. L'œuvre a pourtant fonctionné; car nous voyons ses membres groupés et formant la 3^e division de 200 hommes pour le portement de croix à la grande cérémonie de la clôture de la Mission, l'année suivante ».

O. Service pour le duc de Berry; 21 mars 1820.

O. *Te Deum* (Naissance du duc de Bordeaux); 4 octobre 1820.

L. Lettre aux Curés et Desservants, sur les Élections; 2 novembre 1820.

M. Carême de 1821 (Les Missions); 1^{er} février 1821.

L. aux Curés (Missions et Retraite pastorale); 3 juillet 1821.

M. Carême de 1822 (*L'affaire du Salut*); 20 janvier 1822.

O. Prières pour la pluie; 15 mars 1822.

M. Carême de 1823 (*Grandeur et Dignité de l'âme*); 11 janvier 1823.

O. Prières publiques pour les Armées françaises; 16 mai 1823.

O. Prières pour le repos de l'âme de Pie VII; 10 septembre 1823. Saurel, p. 480.

M. *Te Deum* (Délivrance du roi d'Espagne); 18 octobre 1823.

L. pour l'ouverture du séminaire de Saint-Pons; 14 novembre 1823. Saurel, p. 450, 451.

M. Carême de 1824 (*Titres et obligations du Chrétien*); 3 février 1824.

O. Service solennel pour Louis XVIII; 20 septembre 1824.

M. Carême de 1825 (*L'Ame, temple du Saint-Esprit*); 10 janvier 1825.

Règlement pour les Écoles primaires; 1^{er} mars 1825.

O. *Te Deum* (Sacre de Charles X); 7 juin 1825.

M. Carême de 1826 (*Obligation de la Prière*); 4 janvier 1826.

M. Annonce du Jubilé; 20 avril 1826.

L. Retraite pastorale; 16 août 1826.

M. pour le Jubilé universel; 1^{er} septembre 1826.

M. Carême de 1827 (*Pratique de la Pénitence*); 26 janvier 1827.

L. Retraite pastorale; 28 juin 1827.

L. L'Instruction primaire; 10 janvier 1828.

M. Carême de 1828 (*Paix chrétienne*); 17 janvier 1828.

M. Carême de 1829 (*Influence de la Religion sur le bonheur des peuples*); 16 janvier 1829. *L'Ami de la Religion*, 11 mars 1829, t. LIX, p. 117, 118.

O. Service funèbre pour Léon XII; 5 mars 1829.

L. pour la Retraite pastorale; 1^{er} septembre 1829.

M. Jubilé universel de Pie VIII; 19 octobre 1829.

M. Carême de 1830 (*Causes des malheurs des peuples*); 27 janvier 1830. *L'Ami de la Religion*, 22 mai 1830, t. LXIV, p. 49-53.

Instructions et Ordonnances pour régler la discipline ecclésiastique du diocèse; Montpellier, Martel, 1830, in-8°, pp. 126. Saurel, p. 481, 482.

O. Prières publiques pour le succès de nos armes en Afrique; 28 mai 1830.

O. *Te Deum* (Prise d'Alger); 16 juillet 1830.

O. Service funèbre pour Pie VIII; 24 décembre 1830.

M. Carême de 1831 (*Caractères de vérité qui brillent dans le Christianisme*); 25 janvier 1831.

L. Élection de Grégoire XVI; 26 février 1831.

M. Carême de 1832 (*L'Église victorieuse des persécutions*); 25 janvier 1832. *L'Ami de la Religion*, 8 mars 1832, t. LXXI, p. 242, 243.

O. Prières solennelles à l'occasion du Choléra morbus; 24 avril 1832.

L. pour
M. Caré
12 janvier
t. LXXV, p.
L. Serv
21 juillet
L. pour
M. pou
1833.
I. P. Ca
20 décem
L. sur l'
L. à l'
1834.
L. Serv
11 juillet
L. pour
L. Cais
tembre 18
6. — 1
gion, pro
M. Fourn
Docteur
manuscri
pp. 577.
p. 327. —
sacrés pu
Saurel, p
« M. C
Montpell
l'indique
les manu
tituait 9
folio ». .
commod
au crayo
considér

L. pour la Retraite pastorale; 1^{er} août 1832.

M. Carême de 1833 (*Causes des malheurs des peuples*);
12 janvier 1833. *L'Ami de la Religion*, 28 février 1833,
t. LXXV, p. 183, 184.

L. Service funèbre pour les victimes de Juillet 1830;
21 juillet 1833.

L. pour la Retraite pastorale; 29 août 1833.

M. pour le Jubilé universel de Grégoire XVI; 7 octobre
1833.

I. P. Carême de 1834 (*Protection de Dieu sur son Église*);
20 décembre 1833.

L. sur l'Instruction primaire; 26 décembre 1833.

L. à l'occasion des Conférences ecclésiastiques; 9 avril
1834.

L. Service funèbre pour les victimes de Juillet 1830;
11 juillet 1834.

L. pour la Retraite pastorale; 30 juillet 1834.

L. Caisse de secours pour les prêtres du diocèse; 14 sep-
tembre 1834.

6. — *Discours sur les vérités fondamentales de la Reli-
gion, prononcés dans la chapelle du Palais épiscopal*, par
M. Fournier, évêque de Montpellier, baron de la Contamine,
Docteur en Sorbonne, etc.; publiés après sa mort sur les
manuscrits originaux; Montpellier, A. Seguin, 1838, in-8°,
pp. 577. — *L'Ami de la Religion*, 18 février 1840, t. CIV,
p. 327. — Réimprimés dans le tome LXXIV des *Orateurs
sacrés* publiés par l'abbé Migne. Ils sont au nombre de 41. —
Saurel, p. 430, 431.

« M. Grasset, ancien supérieur du grand séminaire (de
Montpellier), est l'éditeur de ce beau volume. Comme il
l'indique sur son frontispice, les discours ont été publiés sur
les manuscrits originaux. Le travail de M^{sr} Fournier cons-
tituait 9 énormes cahiers « aux allures magistrales de l'in-
folio ». Les feuillets ont été coupés pour la plus grande
commodité des ouvriers typographes, dont les noms écrits
au crayon figurent en tête des pages. C'était une œuvre
considérable qu'entreprenait le savant et courageux éditeur;

il est, en effet, peu de manuscrits de l'évêque de Montpellier aussi noirs de ratures et si riches en surcharges et additions marginales. Mais ce n'était pas la seule difficulté présentée par l'original ; il y avait encore à revoir la rédaction, dont l'orthographe surannée et le style quelque peu négligé laissaient parfois à désirer. Pour l'orateur, qui ne s'astreignait pas au mot à mot, et qui se livrait d'ordinaire à l'inspiration du moment ces obstacles disparaissaient ; l'orthographe n'atteignant pas les oreilles des auditeurs, et le style empruntant à la chaleur du débit et aux circonstances diverses une forme toute nouvelle. Pour l'impression, il devait en être différemment, et le supérieur du séminaire se voyait à chaque instant dans la nécessité de retoucher aux défauts que nous venons de signaler, et de plus à la rédaction elle-même.

» Nous n'ennuierons pas le lecteur par le relevé de ces remaniements ; il nous suffira d'en indiquer deux des principaux. Le premier, au Discours 35°, « *De l'objet et de l'étendue des lois morales* » ; le second, au Discours 36°, « *De la possibilité et de la nécessité de la Révélation* ». Le dernier alinéa du Discours 35° et le premier du Discours 36° sont entièrement écrits de la main de M. Grasset. Il est une autre modification subie par le manuscrit épiscopal, et nous nous permettons de la regretter, l'œuvre ayant pu en soi gagner à ce travail, mais la facture de l'auteur en a souffert. L'éditeur a fait des coupures nombreuses et considérables qui, à notre avis, ont modifié singulièrement les allures vives et brusques de l'écrivain.

» Les trois premiers cahiers, les seuls dont les feuillets n'ont pas été séparés, portent encore le visa de la police sous la date du 8 prairial an IX. L'évêque de Montpellier donnait donc sous la Restauration une série de Conférences dont le plan et les premiers discours étaient antérieurs au mois de mai 1801. C'est dire combien cette prédication aux membres de la Congrégation de la Persévérance avait été méditée et approfondie » (Saurel, p. 524).

TRAVAUX INÉDITS.

« Les é
posés à d
cipales :
(7 et 8 pr
tention d
sa sortie
mière de
signe T ;
lorsqu'ils
— 1° É
Six cal
tione leg
ficio Abr
Proverbe
siastique
vaticini
— 6. Qu
Expositi
Propaga
monium
2° Thé
Quatre
Matrimo
dit l'abb
Lunaret
de voule
Ave po
paraît-il
chrétien
ont exe
— 4. Pr
— 3°
Trois
Apostol
publica
— 4°
Douz

« Les écrits dont nous donnons ici le relevé ont été composés à différentes époques. Nous distinguons ces trois principales : 1° Avant les descentes de la police de Bonaparte (7 et 8 prairial an IX — 27 et 28 mai 1801); 2° Pendant la détention du prédicateur dans la forteresse de Turin; 3° Depuis sa sortie de prison jusqu'à sa mort. Nous indiquerons la première de ces périodes par le signe V et la seconde par le signe T; nous ajoutons d'autres renseignements particuliers lorsqu'ils nous paraissent utiles » (Saurel, p. 525).

— 1° *Écriture-Sainte* (V).

Six cahiers. — 1. De Canone Scripturarum. — 2. De sanctione legis mosaicæ. — 3. De transitu Maris rubri; De Sacrificio Abrahæ et Jephthæ. — 4. Les Psaumes de David. — Les Proverbes de Salomon. L'Ecclésiaste. La Sagesse. L'Ecclésiastique. Les 4 grands et les 12 petits Prophètes. — 5. De vaticiniis Jacobi, Danielis. De Oraculis Aggæi et Malachiæ. — 6. Quæstiones : Integritas et Authenticitas Evangeliorum. Expositio Genealogiarum Christi. Miraculorum existentia. Propagatio Religionis. Constantia Martyrum. Josephi testimonium.

2° *Théologie* (V).

Quatre cahiers. — 1. De sacramento Pœnitentiæ. — 2. De Matrimonio. On lit en tête de la couverture cette note qui, dit l'abbé Saurel, nous paraît être de l'écriture de l'abbé de Lunaret : « N. B. On prie les lecteurs chrétiens et studieux de vouloir bien ménager ce cayer et de dire un *Pater* et un *Ave* pour celui qui l'a cousu déjà 3 fois ». Depuis lors, paraît-il, le manuscrit a cessé d'être consulté par les *lecteurs chrétiens et studieux*. Les vers, profitant de la permission, y ont exercé d'affreux ravages. — 3. Empêchements dirimants. — 4. Principes sur différentes questions de morale.

— 3° *Droit-Canon* (V).

Trois cahiers. — 1. De Appellatione Episcoporum ad Sedem Apostolicam. — 2. De Chorepiscopis. — 3. De Pœnitentia publica.

— 4° *Saints-Pères* (T).

Douze cahiers. — 1. Sancti Patres de adulterio : Tertullien,

Origène, S. Basile, S. Épiphane, Théodoret, Concilium Eliberitanum, can. IX; Concilium Arelatense, can. X. — 2. Analyse Epist. S. Athanasii ad Serapionem. — 3. SS. Patrum de Eucharistia elucubrationes: Tertullianus, Origenes, S. Augustinus, Theodoretus: — Iconoclastæ. Silentium paganorum. Liturgiæ orientales. — 4. Extraits de S. Grégoire de Nazianze et de S. Basile. — 5 et 6. Extraits de Tertullien. — 7. Extraits de l'*Histoire des Variations* et, à la suite, extraits des Lettres de S. Augustin. — 8, 9, 10, 11. Extraits de S. Augustin. — 12. Extraits de S. Cyrille de Jérusalem.

— 5^e *Histoire ecclésiastique* (V).

Cinq cahiers. — 1. Note sur l'*Histoire des auteurs ecclésiastiques* de Dom Remy Ceillier. — 2. De Ecclesia Lugdunensi. — 3. Recueil de divers faits de l'antiquité ecclésiastique (Les cinq premiers siècles). — 4 et 5. Analyse de l'*Histoire du peuple de Dieu, tirée des seuls Livres saints*, par le P. Berruyer.

— 6^e *Réfutation de l'abbé de Lamennais*.

Examen des opinions et des systèmes soutenus par M. l'abbé de Lamennais dans ses divers ouvrages touchant les vérités les plus importantes de la philosophie, de la religion et de la politique, par M^{sr} l'évêque de Montpellier, ancien Docteur de Sorbonne; 3 énormes cahiers in-folio, conservés au séminaire de Montpellier. L'auteur s'exprimait ainsi dans son Introduction: « Nous avons lu avec la plus sérieuse attention les principaux ouvrages de M. de Lamennais; le premier intitulé: *Essai sur l'indifférence en matière de Religion*; le second: *Des rapports de la Religion avec les lois civiles*; le troisième: *Des Progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église*. Nous avons été frappé des vérités importantes que l'auteur développe avec une grande force et une rare éloquence; mais nous avons été également surpris et étonné d'y trouver une foule d'opinions et de systèmes nouveaux, avancés avec une confiance sans bornes, soutenus par des raisonnements très subtils et très artificieux, capables d'éblouir le plus grand nombre des lecteurs peu versés dans ces matières, et dont il nous a paru

nécessaire
la fausseté
de l'auteur
sur lesquel
les consacré
(Cité par
ajoute l'a
l'impressi
archevêqu
un proje
l'*Essai* s
pas grand
lettre, su
Monseigr
m'avez fa
longtem
différenc
pitre par
appuye s
que le si
tout sus
Rome a
Saint-Siè
proposit
raires et
— 7^e
« Les
en deux
rotés pa
indicati
matière
Thodiqu
Cinqu
vérités
Religio
les châ
4. Auto

nécessaire dans les circonstances présentes de dévoiler toute la fausseté, en montrant en même temps combien les systèmes de l'auteur ont peu de fondement, et combien les arguments sur lesquels il les appuie sont vains et illusoire, et combien les conséquences sont funestes pour la Religion elle-même » (Cité par l'abbé Saurel, p. 486, 487). — « Notre savant évêque, ajoute l'abbé Saurel, n'avait encore pris aucune mesure pour l'impression de son manuscrit, lorsqu'il reçut de M^{sr} D'Astros, archevêque de Toulouse, pour être soumis à son appréciation, un projet de *Censure de quelques propositions tirées de l'Essai sur l'Indifférence*, etc... L'étude de la *Censure* ne prit pas grand temps au savant théologien, qui répondit par cette lettre, succincte mais claire : — « Montpellier, le 1^{er} mai 1832 ; Monseigneur ; Je me hâte de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. J'ai moi-même travaillé longtemps à la réfutation de l'ouvrage sur l'*Essai de l'Indifférence en matière de Religion* ; le suivant pas à pas, chapitre par chapitre, et dévoilant les sophismes sur lesquels il appuie ses erreurs. Mon ouvrage aurait été aussi volumineux que le sien ; mais voyant que la cause est portée à Rome, j'ai tout suspendu. Puisque votre *Censure* doit être envoyée à Rome avant de paraître en France, et pour manifester au Saint-Siège nos sentiments, je condamne avec vous toutes les propositions énoncées dans votre lettre comme fausses, téméraires et pernicieuses à la foi catholique » (Saurel, p. 487, 488).

— 7^o *Discours sur le Dogme*.

« Les Discours sur le *Dogme* et la *Morale* ont été groupés en deux catégories bien distinctes, et soigneusement numérotés par l'abbé Grasset. Nous avons respecté ces diverses indications sans nous permettre d'y toucher. L'ordre des matières aurait cependant demandé une classification méthodique » (Saurel, p. 526).

Cinquante-cinq cahiers. — 1. (V) Certitude des premières vérités qui servent de base à la Religion naturelle et à la Religion révélée. — 2. (V) La Justice divine manifestée dans les châtimens des Empires. — 3. L'Autorité de l'Église. — 4. Autorité et caractères de l'Église. — 5. Continuation du

même sujet (avec exorde pour la fête de S. Pierre et de S. Paul). — 6. Persécutions de l'Église et Triomphes qu'elle a obtenus sur tous ses ennemis (Ce sujet forme deux discours. Il y a un exorde pour la fête de l'Épiphanie). — 7. (V) Nécessité de la Religion pour le bonheur des sociétés (Fait à Auch en 1787). — 8 et 9. Influence de la Religion sur le bonheur des peuples. — 10. (T) Utilité de la prédication.

11. — Mystère de l'Incarnation. — 12. (V) Triomphe de la Religion dans son établissement et sa conservation (Ce discours a cinq exordes, dont un pour la fête des Rois, et un autre pour le jour de Pâques). — 13. (T) Influence de la Religion sur le bonheur des Empires. — 14. Divinité de la Religion prouvée par les Mystères (Fait à Lyon et prêché devant le cardinal Fesch). — 15. (V) L'Eucharistie. — 16. Jésus-Christ lumière et sauveur du monde (Pour la fête de l'Ascension). — 17. Immutabilité du règne de la Religion. — 18. Divinité de Jésus-Christ prouvée par la sainteté et la beauté de sa doctrine. — 19. (V) L'Esprit du siècle est une philosophie terrestre, animale et diabolique; on doit lui opposer comme remèdes la foi et la charité (A la suite de ce discours, l'auteur a couché des notes oratoires sur divers sujets). Aucun des ennemis de l'ancien prédicateur de Saint-Roch n'a parlé du sermon n° 19 sur l'*Esprit du siècle*, où il stigmatise avec autant de courage que de justice les philosophes du XVIII^e siècle. La police de Fouché l'avait pourtant remarqué, et l'abbé Fournier dut apposer son *visa* au bas des pages où il malmenait ces ennemis jurés de la Religion. — 20. Les Merveilles de la Nature, preuves multipliées de l'existence et des perfections de Dieu (Ce discours a deux exordes. Il est suivi de quelques pages sur les grandeurs de Dieu).

21. *Manque*. — 22. Manifestation de Dieu par son Fils. — 23 (V) Persécutions de l'Église. — 24. (V) Bienfaits de Jésus-Christ. — 25. (V) Règne impérissable de Jésus-Christ (Discours prêché à Paris, devant le cardinal Spina). — 26. (V) Divinité de la Religion (avec un second exorde pour l'Épiphanie).

— 27. (V) est la sour
nonciation
l'Établisse
Christ et
sement de
nité de Jé
jour de l'

31. (V) l
32. Influen
plusieurs
(prêché a
exordes,
de saint
V. Saurel
le Calvai
blissement
— 36. (V)
sublimité
autorité
suivies s
vérités
Turin, le
renferme

41. Su
seul cah
— 42. (T
taine. In
et de sai
discours
les diffi
voyard,

43. (V)
(Deux e
Christ p
Jésus-C
exordes

— 27. (V) La Naissance de Jésus-Christ et les grâces dont elle est la source (deux exordes, l'un pour Noël, l'autre pour l'Annonciation). — 28. (V) Divinité de Jésus-Christ, prouvée par l'Établissement de la Religion. — 29. (V) Divinité de Jésus-Christ et vérité de sa Résurrection, prouvée par l'Établissement de la Religion (Pour le jour de Pâques). — 30. Divinité de Jésus-Christ vengée et impiété confondue (Pour le jour de l'Ascension).

31. (V) Divinité de la Religion prouvée par les Miracles. — 32. Influence de la Religion sur le bien public (prêché devant plusieurs évêques). — 33. Les triomphes de la Religion (prêché aussi en présence de plusieurs évêques. Il y a trois exordes, dont un pour l'Épiphanie et un autre pour la fête de saint Sulpice, avec un compliment pour l'abbé Émery. V. Saurel, p. 103, 104). — 34. Plan d'un discours à faire sur le Calvaire. Discours sur la Couronne d'Épines. — 35. Établissement de la Religion chrétienne, preuve de sa divinité. — 36. (V) Règne immuable de l'Église. — 37. (V) Beauté et sublimité de la Doctrine chrétienne. — 38. (V) Caractère et autorité de l'Église. — 39. *Manque*. — 40. Plan d'instructions suivies sur la Religion, en commençant par les premières vérités (« Canevas commencé dans la maison de force de Turin, le 10 juillet de l'an 1801 ». Ce seul cahier, de 80 pages, renferme les plans de 15 discours).

41. Suite du cahier n° 40. Plans d'Instructions suivies. Ce seul cahier, de 44 pages, renferme les plans de 5 discours. — 42. (T) Plans de divers discours. Il y en a bien une vingtaine. Indication de panégyriques de saint François de Sales et de saint Sulpice; d'un sermon contre le divorce; de deux discours, l'un contre la doctrine de l'*Émile*, et l'autre contre les difficultés présentées dans la *Confession du vicaire savoyard*, de Rousseau). — 42 bis. Caractères des hérésies. — 43. (V) Les Grandeurs de Dieu manifestées par les Écritures (Deux exordes). — 44. *Manque*. — 45. (V) Divinité de Jésus-Christ prouvée par les Prophéties. — 46. (V) Bienfaits de Jésus-Christ, Lumière et Sauveur du monde (plusieurs exordes, dont deux pour Noël, un pour l'Épiphanie et un

pour Pâques). — 47. (V) La Religion : son établissement, sa conservation. — 48. Divinité de la Religion (« pour la fête de la Pentecôte ». Il y a plusieurs exordes. C'est le discours qui fut prononcé devant l'Empereur, au Concile de 1811). — 49. La Religion prouvée par les Mystères. — 50. *Manque*.

51. Accord de la nature et de la Révélation touchant l'origine, l'antiquité et les révolutions du globe. — 52. Vérité de la Religion. — 53. (V) Description des grandeurs de Dieu manifestée par les Écritures. — 54. Divinité de Jésus-Christ. — 55. (V) Sur les Martyrs.

— 8° *Discours sur la Morale*.

Cinquante cahiers. — 1. (T) De la connaissance de soi-même. — 2. (V) Charité envers les personnes. — 3. (T) Réflexions fondamentales sur les rapports et les devoirs de l'homme envers Dieu, ou discours sur les combats de la vie chrétienne. — 4. Divers plans de discours sur la morale. — 5. (V) L'Aumône. — 6. (V) La Fuite du monde. — 7. L'Aumône. — 8. Jugement dernier. — 9. (V) Délai de la conversion à la mort. — 10. (V) Plans de discours.

11 *manque*. — 12 et 13. Les vertus chrétiennes (A la suite du n° 12 est un exorde pour la Toussaint). — 14, 15, 16 et 17 *manquent*. — 18. (V) Passion de Jésus-Christ. — 19. (V) L'Aumône. — 20 *manque*.

21. L'Aumône (Discours prêché à Paris, en 1817, devant les princesses de la Maison de France). — 22 et 23 *manquent*. — 24. Obligation et manière de travailler à notre sanctification. — 25, 26 et 27 *manquent*. — 28. L'Aumône. — 29. La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — 30. (V) Le Pardon des injures.

31. Compassion de la Sainte-Vierge. — 32. (V) Charité de Jésus-Christ pour les hommes. — 33. Les lectures dangereuses. — 35. Plan d'un discours de la Nativité de la Sainte-Vierge. — 36. (V) Plan d'un panégyrique sur la Sainte-Vierge, pour l'Assomption. — 37. Délai de la conversion. — 38. (V) Les Tentations. — 39. (V) La Fuite du monde. — 40. (V) Le choix des lectures.

41 *manque*. — 42. Les Scandales, pertes des âmes. —

43. (V) Ou
exorde po
45. Les
parfois le
— 46. (T)
des homi
48. (V) L
attaquent
livres.

51. (V)

Pensée d
— 9° A

1. (V)

Notre-Se

Providen

Empires

S. Augus

un disco

retraite

bition d

Condé.

de Berry

drapeau

donnanc

— Ét

1. Re

(sous l'a

de La H

l'année

Antoine

mars 17

Dolomi

de Ph

voyages

sur l'hi

vations

Théorie

43. (V) Oubli de la Religion et de son salut (avec un second exorde pour le 4^e dimanche de carême) — 44. *manque*. — 45. Les vertus morales et chrétiennes (Ce thème faisait parfois le sujet de deux discours ; il y a plusieurs exordes). — 46. (T) Bonté de Dieu envers les hommes et ingratitude des hommes envers Dieu. — 47. Sainteté des Temples. — 48. (V) Les Scandales. — 49. *Contre les mauvais livres qui attaquent la Religion et les mœurs*. — 50. (V) Les mauvais livres.

51. (V) Le Péché : son énormité, ses suites. — 52. (V) La Pensée de la mort. — 53 et 54. (V) La Confession.

— 9^e *Autres écrits oratoires*.

1. (V) Discours pour l'Ascension. — 2. (V) Résurrection de Notre-Seigneur. — 3. (V) La sainte Trinité. — 4. La divine Providence manifestée et justifiée dans les révolutions des Empires anciens et modernes. — 5. (V) Panégyrique de S. Augustin. — 6. Panégyrique de S. Paul. — 7. Exorde pour un discours sur S. Denis. — 8. Plan de discours pour une retraite ecclésiastique prêchée à Sens. — 9. (V) Sur l'Ambition des clercs. — 10. Discours sur la mort du prince de Condé. — 11. Discours prononcé au service funèbre du duc de Berry. — 12. Recueil de discours pour des bénédictions de drapeaux. — 13. Manuscrits de divers Mandemens et Ordonnances. — 14. Pensées oratoires. — 15. *Selecta e divinis*.

— *Études profanes* (T).

1. Recueil d'observations sur divers impôts du Royaume (sous l'ancien régime). — 2. Notes sur le *Cours de littérature* de La Harpe. — 3. Notes tirées du *Journal de Physique* de l'année 1791 (tom. XXXVIII). — 4. Notes sur des Lettres de Antoine Deluc à Offray de Lamettrie (*Journal de Physique*, mars 1793, 30^e lettre). — 5. Notes, tirées des *Mémoires* de Dolomieu, sur la constitution physique de l'Égypte (*Journal de Physique* de l'abbé Rosier, 1793). — 6. Notes sur les voyages de Pallas, en 1768 et années suivantes. — 7. Notions sur l'histoire naturelle et la physique (1^{er} cahier). — 8. Observations sur les montagnes des Alpes, tirées de Saussure. Théorie de la terre de Jean-André Deluc (2^e cahier). — 9. No-

tions d'histoire naturelle et de chimie (3^e cahier). — 10. Observations sur les montagnes, tirées des *Voyages dans les Alpes*, de Saussure (4^e cahier, avec cette note : « Pour servir au discours sur l'*Accord de la Nature et de la Révélation* »). — 11. Observations sur les Volcans, tirées des *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay*, par Faujas de Saint-Fond (5^e cahier).

A cette liste tracée par l'abbé Saurel, il faut ajouter un manuscrit qu'il cite souvent : *Journal de mes prédications* (de 1801 à 1808 exclusivement).

23. M. BRUTÉ DE RÉMUR

ÈVÈQUE DE VINCENNES (ÉTATS-UNIS)

1779-1839

Siméon-Guillaume-Gabriel Bruté de Rémur naquit à Rennes le 12 avril 1779, et fut baptisé le lendemain dans l'église Saint-Germain, sa paroisse. A l'âge de sept ans, le 27 juin 1786, il perdit son père, qui était avocat au Parlement et intendant des domaines de la Couronne en Bretagne. Il fut élevé avec soin par sa mère, femme d'un mérite distingué, qui n'omit rien pour faire passer dans l'âme de ses enfants la foi vive et la tendre piété dont elle était animée elle-même. Fidèle à ses leçons, le jeune Gabriel se sentit plus affermi dans l'attachement à la Religion, à mesure que la persécution révolutionnaire en rendait la pratique plus dangereuse. Lorsque les prisons de Rennes regorgeaient de victimes et que le sang ruisselait sur les échafauds, il se voua, du consentement de sa mère, à un ministère de charité où il risquait sa vie, et dont sa piété et sa prudence l'avaient fait juger digne. A peine âgé de quatorze ans, il entra dans les prisons déguisé en garçon boulanger, et portait aux prisonniers, avec le pain qui nourrit le corps, celui qui donne la vie aux âmes. A cette époque, il avait déjà fait avec de brillants succès ses études classiques ; il se vit bientôt obligé de les interrompre

pour se livrer à l'étude de l'histoire naturelle et de la chimie. — 10. Observations sur les montagnes, tirées des *Voyages dans les Alpes*, de Saussure (4^e cahier, avec cette note : « Pour servir au discours sur l'*Accord de la Nature et de la Révélation* »).

— 11. Observations sur les Volcans, tirées des *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay*, par Faujas de Saint-Fond (5^e cahier).

A cette liste tracée par l'abbé Saurel, il faut ajouter un manuscrit qu'il cite souvent : *Journal de mes prédications* (de 1801 à 1808 exclusivement).

23. M. BRUTÉ DE RÉMUR
ÈVÈQUE DE VINCENNES (ÉTATS-UNIS)
1779-1839

Siméon-Guillaume-Gabriel Bruté de Rémur naquit à Rennes le 12 avril 1779, et fut baptisé le lendemain dans l'église Saint-Germain, sa paroisse. A l'âge de sept ans, le 27 juin 1786, il perdit son père, qui était avocat au Parlement et intendant des domaines de la Couronne en Bretagne. Il fut élevé avec soin par sa mère, femme d'un mérite distingué, qui n'omit rien pour faire passer dans l'âme de ses enfants la foi vive et la tendre piété dont elle était animée elle-même. Fidèle à ses leçons, le jeune Gabriel se sentit plus affermi dans l'attachement à la Religion, à mesure que la persécution révolutionnaire en rendait la pratique plus dangereuse. Lorsque les prisons de Rennes regorgeaient de victimes et que le sang ruisselait sur les échafauds, il se voua, du consentement de sa mère, à un ministère de charité où il risquait sa vie, et dont sa piété et sa prudence l'avaient fait juger digne. A peine âgé de quatorze ans, il entra dans les prisons déguisé en garçon boulanger, et portait aux prisonniers, avec le pain qui nourrit le corps, celui qui donne la vie aux âmes. A cette époque, il avait déjà fait avec de brillants succès ses études classiques ; il se vit bientôt obligé de les interrompre

pour se livrer à l'étude de l'histoire naturelle et de la chimie. — 10. Observations sur les montagnes, tirées des *Voyages dans les Alpes*, de Saussure (4^e cahier, avec cette note : « Pour servir au discours sur l'*Accord de la Nature et de la Révélation* »).

— 11. Observations sur les Volcans, tirées des *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay*, par Faujas de Saint-Fond (5^e cahier).

A cette liste tracée par l'abbé Saurel, il faut ajouter un manuscrit qu'il cite souvent : *Journal de mes prédications* (de 1801 à 1808 exclusivement).

23. M. BRUTÉ DE RÉMUR
ÈVÈQUE DE VINCENNES (ÉTATS-UNIS)
1779-1839

Siméon-Guillaume-Gabriel Bruté de Rémur naquit à Rennes le 12 avril 1779, et fut baptisé le lendemain dans l'église Saint-Germain, sa paroisse. A l'âge de sept ans, le 27 juin 1786, il perdit son père, qui était avocat au Parlement et intendant des domaines de la Couronne en Bretagne. Il fut élevé avec soin par sa mère, femme d'un mérite distingué, qui n'omit rien pour faire passer dans l'âme de ses enfants la foi vive et la tendre piété dont elle était animée elle-même. Fidèle à ses leçons, le jeune Gabriel se sentit plus affermi dans l'attachement à la Religion, à mesure que la persécution révolutionnaire en rendait la pratique plus dangereuse. Lorsque les prisons de Rennes regorgeaient de victimes et que le sang ruisselait sur les échafauds, il se voua, du consentement de sa mère, à un ministère de charité où il risquait sa vie, et dont sa piété et sa prudence l'avaient fait juger digne. A peine âgé de quatorze ans, il entra dans les prisons déguisé en garçon boulanger, et portait aux prisonniers, avec le pain qui nourrit le corps, celui qui donne la vie aux âmes. A cette époque, il avait déjà fait avec de brillants succès ses études classiques ; il se vit bientôt obligé de les interrompre

pour se livrer à l'étude de l'histoire naturelle et de la chimie. — 10. Observations sur les montagnes, tirées des *Voyages dans les Alpes*, de Saussure (4^e cahier, avec cette note : « Pour servir au discours sur l'*Accord de la Nature et de la Révélation* »).

— 11. Observations sur les Volcans, tirées des *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay*, par Faujas de Saint-Fond (5^e cahier).

A cette liste tracée par l'abbé Saurel, il faut ajouter un manuscrit qu'il cite souvent : *Journal de mes prédications* (de 1801 à 1808 exclusivement).

pour se livrer au modeste emploi de compositeur dans l'atelier d'imprimerie que sa mère, ruinée par la Révolution, avait été obligée d'établir pour soutenir sa famille.

Vers la fin de 1795, il commença ses études médicales sous la direction d'un éminent chirurgien de Rennes, nommé Duval. Deux ans après, il alla les achever à Paris, et en 1803, il obtint le grade de docteur. Sur 1,100 étudiants qui, cette année-là, suivaient les cours de la Faculté, 120 seulement furent admis; et, parmi eux, M. Bruté, après un examen remarquable, reçut le premier prix, appelé prix Corvisart. Aussitôt, le Gouvernement nomma M. Bruté médecin d'un des premiers hôpitaux de Paris; mais il donna sa démission, et, cette même année 1803, il entra au séminaire de Saint-Sulpice.

On voit par une lettre de M. Émery à sa mère, lettre datée d'Issy le 20 août 1804, en quelle estime M. Émery tenait le nouveau séminariste (Cfr. *Vie de Monseigneur Bruté de Rémur*, par l'abbé Charles Bruté de Rémur; Rennes et Paris, 1887, in-8°, p. 87). Il reçut la tonsure le 22 décembre 1804, les Ordres-mineurs le 21 décembre 1805, le sous-diaconat le 31 mai 1806, le diaconat le 23 mai 1807, et la prêtrise le 10 juin 1808, des mains de M^{sr} André, évêque de Quimper. Admis alors dans la Compagnie, il était destiné au séminaire de Nantes; mais l'évêque de Rennes refusa son consentement, parce qu'il voulait utiliser pour son propre séminaire les talents de M. Bruté. Celui-ci obéit, mais il ne cessa d'entretenir avec M. Émery de fréquentes relations. Il contribuait même par ses recherches à la composition de ses ouvrages. Dans les lettres qu'il lui écrivait, M. Émery le remercie souvent de ses notes, et lui dit qu'il tiendra compte de ses observations. Dans une d'elles, il lui dit: « Il est bien juste, mon cher Bruté, que vous ayez les prémices de la *Vie de la Mère Agnès*, puisque vous y avez bien voulu concourir. Je vous l'envoie par la poste. Si vous me répondez, marquez-moi dans quel coin de la bibliothèque, à peu près, se trouve l'ouvrage à la fin duquel est une lettre de Louis XIV que vous m'avez découverte » (*Vie de M^{sr} Bruté de Rémur*, p. 102).

Lorsqu'il eut professé la théologie pendant deux ans au séminaire de sa ville natale, M. Bruté obtint de son évêque la permission de suivre sa vocation, et, avec l'agrément de M. Émery, il se rendit en Amérique. Il partit avec M. Flaget, qui venait d'être nommé évêque de Bardstown. Arrivé à Baltimore le 9 août 1810, il fut placé au collège pour enseigner la philosophie. Deux ans après, en septembre 1812, on l'envoya à Emmitsburg partager les travaux de M. Dubois. Au printemps de l'année 1815, il fit un voyage en Europe, tant pour ses affaires personnelles que pour celles de la Compagnie. A son retour, il fut pendant trois ans (1815-1818) *président* du collège de Baltimore. « En même temps qu'il dirigeait le collège, il faisait aussi plusieurs cours, entre autres un cours de théologie; mais cela ne suffisait pas pour alimenter son zèle. Il entreprit des travaux de controverse, défendit avec vigueur l'institution qui lui était confiée, et vengea la foi de ses professeurs, qu'on avait attaquée. Certaines insinuations avaient été lancées contre eux par le consistoire presbytérien de Baltimore dans une lettre pastorale, et réitérées, quoique sans preuve, dans une défense de la lettre pastorale. Dans un dialogue animé, plein de science et pétillant d'esprit, M. Bruté voua à un juste mépris les nombreuses calomnies et la virulence déclamatoire des adversaires de Sainte-Marie. Plusieurs feuilles catholiques ayant été fondées dans le but de défendre la religion romaine contre les attaques incessantes des protestants, on s'empressa de demander à M. Bruté le secours de sa plume, ce qu'il accepta volontiers, y trouvant une nouvelle occasion d'exercer son zèle... Il était un des rédacteurs du *Magasin catholique*, et nous voyons M^{gr} de Cheverus lui exprimer, dans une de ses lettres, le regret que ce journal ne soit pas imprimé sous ses yeux, au lieu de l'être à New-York. Il écrivait encore dans une revue imprimée sous la direction de M^{gr} de Charlestown et intitulée *Mélanges*, et dans une autre qui paraissait à Cincinnati, sous le titre de *Télégraphe catholique*. De plus, il rédigeait de temps en temps de petits opuscules. Dès cette époque, les protestants et les impies s'efforçaient de tirer

parti du
quaient
une cour
croire qu
M^{gr} de Cl
de ce qu
voyer cet
pêchaient
voyons d
en Améri
lentes su
(*Vie de*

En 181
reprit se
d'abord l
la théolo
ainsi que
ployés au
se livrait
surtout c
Sœurs d
sa direct
(*V. Vie a*
supérieur
d'Amériq
français
Lyon; Pa
Seton et
États-Un
et augme
t. II, p. 2

« Si m
mission,
ce qui p
religion.
correspor
France, 1

parti du traitement qu'avait subi Galilée et qu'ils ne manquaient pas d'attribuer à la Papauté. M. Bruté fit paraître une courte mais savante réfutation de cette erreur; il faut croire qu'elle porta juste, car on l'en félicita beaucoup. M^{sr} de Charlestown, entre autres, lui écrivit qu'il était « ravi de ce qu'il avait écrit là-dessus, et qu'il le pria de lui envoyer cet opuscule ». Les ouvrages de controverses ne l'empêchaient pas de faire quelques écrits de piété; ainsi, nous voyons dans une lettre au P. Grassi, jésuite, qui vivait alors en Amérique, que M. Bruté lui avait envoyé des notes excellentes sur un livre de spiritualité intitulé : « *Le Guide pieux* » (*Vie de M^{sr} Bruté de Rémur*, p. 177, 179, 180).

En 1818, M. Bruté retourna au collège d'Emmitsburg et y reprit ses fonctions d'assistant de M. Dubois. Il enseigna d'abord les lettres aux jeunes gens; puis, quand l'étude de la théologie y eut été introduite, il enseigna cette science ainsi que l'Écriture-Sainte aux séminaristes qui étaient employés au collège comme professeurs. En même temps, il se livrait au dehors à l'exercice du saint ministère. Il rendit surtout de grands services à la Communauté naissante des Sœurs de la Charité. M^{me} Seton, leur fondatrice, fit sous sa direction de grands progrès dans les voies intérieures (V. *Vie de Madame E.-A. Seton*, fondatrice et première supérieure des Sœurs ou Filles de la Charité aux États-Unis d'Amérique, par le Révérend Docteur White, traduite en français par l'abbé J. Babad, missionnaire du diocèse de Lyon; Paris, 1857, in-12, p. 339, 340, 403, 404. — *Élizabeth Seton et les commencements de l'Église catholique aux États-Unis*, par M^{me} de Barberey; quatrième édition, revue et augmentée d'un grand nombre de lettres; Paris, 1881, t. II, p. 220-222).

« Si nombreux, toutefois, que fussent les travaux de sa mission, M. Bruté ne cessa jamais de s'intéresser à tout ce qui pouvait aider à réfuter l'erreur et à répandre la religion. Il envoyait des articles aux feuilles catholiques; il correspondait, non seulement avec sa famille, ses amis de France, mais encore avec une quantité de personnages dis-

tingués des États-Unis. Il aidait M^{sr} Duponceau dans ses travaux sur les idiomes indiens... Il approuva chaudement le projet de M. Kenrick, futur archevêque de Baltimore, de préparer un cours de théologie adapté aux besoins du clergé catholique des États-Unis. Ses nombreuses lettres à M. Kenrick sur ces sujets découvrent, non seulement son zèle et sa piété et sa haute idée du caractère sacerdotal, mais donnent encore un échantillon de sa profonde connaissance de la théologie, et de son habileté comme critique... De tous côtés, dans les Conciles provinciaux des États-Unis, on appelait le P. Bruté, et l'on réclamait son avis sur les matières qui formaient le sujet de la discussion, et presque tous les décrets utiles, dus aux Conciles de Baltimore, peuvent lui être attribués » (*Vie de M^{sr} Bruté de Rémur*, p. 197-199). Il assista au Concile de 1829, comme théologien de l'évêque de Charlestown; à celui de 1833, comme théologien de l'évêque de Cincinnati; à celui de 1837, comme évêque de Vincennes.

Lorsque, en 1824, pour les raisons exposées dans la *Vie de M. Émery* (t. II, p. 386, 387), la Compagnie abandonna définitivement le collège d'Emmitsburg, M. Bruté y resta avec M. Dubois, consentant ainsi à ne conserver plus avec la Compagnie que des rapports de charité. Il avait fait tous ses efforts pour empêcher cette séparation, et quand elle eut été consommée, il ne laissa pas d'entretenir avec ses anciens confrères des relations pleines d'aménité. Le collège d'Emmitsburg lui dut en grande partie ses succès et sa réputation; car, deux ans plus tard, au commencement de l'année 1826, M. Dubois était appelé au siège épiscopal de New-York. M. Bruté demeura à Emmitsburg tout le temps qui s'écoula jusqu'à l'année 1834, sauf celui qu'il prit, en 1833, pour faire un voyage en France, afin de régler les affaires de la succession de sa mère, morte dans les sentiments de la plus vive piété, à l'âge de 91 ans.

Il y avait à peine un mois que M. Bruté était de retour en Amérique, quand il fut nommé évêque de Vincennes, dans l'Indiana (mai 1834). Il fut sacré par M^{sr} Flaget, évêque de

Bardste
M. Brut
il comm
il devait
dit-il da
de son c
respond
aussitôt
continu
rement
somm
vouer à
exercer
signatur
dans les
pagnie c
sieurs a
détails
nières
son déb
aussi les
pour ob
l'Indian
d'un ap
pastora
avait été
catholique
Vers l
cher des
diocèse.
Paris et
Sulpice.
fication
l'abbé M
la charg
accueill
fit admi

Bardstown, le 28 octobre, fête de Saint Simon, patron de M. Bruté. Ayant pris possession de son siège le 5 novembre, il commença aussitôt la vie d'évêque-missionnaire, à laquelle il devait encore ajouter celle d'évêque-journaliste ! « J'avais, dit-il dans une longue lettre où il raconte les premiers mois de son épiscopat, j'avais beaucoup de temps pris par la correspondance très étendue que je fus obligé d'entretenir aussitôt mon arrivée à Vincennes, *et par les articles que je continuai d'écrire pour les feuilles catholiques, particulièrement pour le Télégraphe catholique de Cincinnati*. Nous sommes appelés, par notre position dans le pays, à nous vouer à ce genre de travail, et l'influence que l'on peut exercer ainsi est trop importante pour être négligée. Sous la signature de « Vincennes », il a été publié une série de lettres dans lesquelles on racontait les anciens travaux de la Compagnie de Jésus dans cette région du Lac au Mississipi. Plusieurs autres de ces articles avaient pour but de donner des détails sur le pays et sur ses aborigènes; le récit des premières difficultés que la religion avait eues à combattre, son début précaire et obscur, ses espérances présentes, et aussi les démarches faites par les évêques au dernier Concile pour obtenir l'érection d'un nouvel évêché, comprenant l'Indiana et une partie de l'Illinois. Ces récits étaient suivis d'un aperçu de nos transactions actuelles, et de la *lettre pastorale* que j'avais écrite après ma consécration, lettre qui avait été publiée à Vincennes et dans tous nos journaux catholiques » (*Vie de M^{gr} Bruté de Rémur*, p. 257).

Vers le mois d'août 1835, M^{gr} Bruté vint en France chercher des secours en hommes et en argent pour son pauvre diocèse. Après avoir parcouru la Bretagne, il se rendit à Paris et établit son quartier général au séminaire de Saint-Sulpice. Là, il édifia beaucoup par sa simplicité et sa mortification, et fit plusieurs conquêtes précieuses, entre autres l'abbé Maurice de Saint-Palais, qui lui succéda plus tard dans la charge épiscopale. Il alla ensuite à Rome, où il fut très bien accueilli par le Pape Grégoire XVI, et par son érudition se fit admirer des cardinaux Mai et Mezzofanti. Il rentra en

France par l'Autriche, où il alla remercier l'Association de Léopold, qui lui avait envoyé des secours pour son installation dans un diocèse nouvellement créé, et dont M^{sr} Bruté fut le premier évêque. Enfin, il s'embarqua pour New-York à la fin de juin 1836, avec dix-neuf ouvriers évangéliques, presque tous prêtres (On trouve leurs noms et les diverses destinations qui leur furent assignées dans *L'Indiana*, p. 463, 464).

« A Vincennes, dit son dernier biographe, M^{sr} Bruté était à la fois l'évêque, le pasteur de la paroisse, le professeur de théologie, le père de sa famille (car c'est ainsi qu'il désignait toujours ses prêtres), le bienfaiteur des pauvres, l'ami dévoué de tout le monde. En peu de temps, il avait ouvert un collège et établi à ses frais une école libre, qui reçut de 70 à 80 élèves; il en avait fondé une autre pour les petites filles, en même temps qu'un asile d'orphelins sous la direction des Sœurs de la Charité » (*Vie de M^{sr} Bruté de Rémur*, p. 303). Son activité était prodigieuse, et l'on conçoit à peine comment il pouvait suffire à toutes ses occupations. Pendant moins de cinq années que dura son épiscopat, il visita plusieurs fois toutes les parties de son vaste diocèse, avec des fatigues et des dangers sans nombre. Sa santé, altérée depuis longtemps, succomba enfin à ces travaux excessifs. Il mourut le 26 juin 1839, après avoir reçu les derniers sacrements, et s'être fait réciter les prières des agonisants, auxquelles il répondit lui-même jusqu'à la fin.

Son corps repose derrière l'autel de la cathédrale de Vincennes. M^{sr} Rosati fit graver sur sa tombe l'inscription suivante : — « Ci-git Simon-Gabriel *Bruté de Rémur*, évêque de Vincennes, né à Rennes (en France) le 12 avril 1779. Il fit avec un égal succès ses humanités dans sa ville natale, ses études de médecine à la Faculté de Paris, et ses études ecclésiastiques dans le célèbre séminaire de Saint-Sulpice. Reçu au nombre des disciples de M. Olier, il quitta la France pour gagner l'Amérique, emporté par son ardent désir de propager la religion catholique. Là, il fut d'abord attaché à une œuvre d'instruction de la jeunesse et nommé président

du collè
Mont Sa
relâche,
profanes
culièrem
— Nonn
tife Grég
humble
n'accepti
Consacré
novembr
Afin de
vaste cha
une phal
plus, jus
il sacrifi
rosier, d'
confiée,
écrits, le
(*Vie de* .

La mo
provincia
Concile
Pontife,
sait de t
consacré
conveni
simum,
tanum,
tudine e
Utinam
tigia, et
habita a
Baltimor
On ne
Cfr. N
Telegra

du collège Sainte-Marie, à Baltimore. Il résida ensuite au Mont Sainte-Marie, à Emmitsburg, et là il travailla sans relâche, et par la parole et par l'exemple, à initier aux sciences profanes et religieuses les jeunes gens, et parmi eux particulièrement ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique. — Nommé aux acclamations de tous, par le Souverain Pontife Grégoire XVI, au siège nouvellement érigé de Vincennes, humble disciple du Christ, indigne à ses propres yeux, il n'accepta qu'avec peine et malgré lui la charge épiscopale. Consacré évêque dans la cathédrale de Saint-Louis au mois de novembre (*sic*) 1834, il parcourut seul son nouveau diocèse. Afin de trouver des ouvriers qui l'aidassent à cultiver ce vaste champ, il fit un voyage en Europe et ramena avec lui une phalange de prêtres remarquables. Dès lors, il ne cessa plus, jusqu'à la fin de sa vie, — que, comme un bon pasteur, il sacrifia pour ses brebis, — de planter, de cultiver, d'arroser, d'augmenter, de défendre la vigne qui lui avait été confiée, par tous les moyens, par la parole, le travail, les écrits, les labeurs et les sueurs. Il mourut le 26 juin 1839 » (*Vie de M^{sr} Bruté de Rémur*, p. 320, 321).

La mort avait empêché M^{sr} Bruté d'assister au IV^e Concile provincial de Baltimore, tenu en 1840 ; mais les Pères de ce Concile ne l'oublièrent pas. Dans leur lettre au Souverain Pontife, qui accompagnait l'envoi des Actes et se composait de trois phrases seulement, les deux dernières étaient consacrées à M^{sr} Bruté : « Ex quo, disaient-ils, alterà vice conveneramus, defunctum deslevimus fratrem nobis charissimum, SIMONEM GABRIEL BRUTÉ, Episcopum Vincennopolitanum, qui tanto effulsit virtutum splendore, ut de beatitudine et ejus gloriâ certam omnibus reliquerit fiduciam. Utinàm detur, Sanctitate Vestra aspirante, ejus premere vestigia, et præmia assequi » ! (*Concilia provincialia Baltimori habita ab anno 1829 usque ad annum 1849 ; editio altera ; Baltimori, 1851, in-8°, p. 169*).

On ne peut rien ajouter à de tels éloges.

Cfr. Notices nécrologiques sur M^{sr} Bruté dans le *Catholic Telegraph* de Bardstown et le *Catholic Herald* de Cincinnati.

— Oraison funèbre de M^{sr} Bruté, prononcée dans la cathédrale de Vincennes, par le curé d'Evensville, ami et confident de M^{sr} Bruté de Rémur. — Discours sur le révérendissime Simon-Gabriel Bruté, prononcé par le révérend M. Jean Mac-Caffréy dans l'église du Mont Sainte-Marie. Le docteur White en donne un extrait (*Vie de Madame E.-A. Seton...* traduite en français par l'abbé J. Babad; Paris, 1857, p. 512, 513). Ce Discours a servi à M. Picot pour sa *Notice sur M. Bruté, évêque de Vincennes*, dans *L'Ami de la Religion*, 21 avril 1840, t. CV, p. 129-133. — Notice sur M. Bruté par James Roosevelt Bayley, neveu de M^{me} Seton et archevêque de Baltimore, en tête des *Memoirs* de M. Bruté cités plus bas. — *L'Indiana, suite de « Une femme apôtre »*, par le même auteur (Clémentine de La Corbinière); Paris, Lecoffre, 1886, in-12, p. 1-116. — *Vie de Monseigneur Bruté de Rémur*, premier évêque de Vincennes (États-Unis), par l'abbé Charles Bruté de Rémur; Rennes et Paris, 1887, in-8°, pp. x-342.

1. — *Lettre de M^{sr} Bruté, évêque de Vincennes, au Rédacteur des Annales*; datée de « Paris, le 26 novembre 1835 ». Dans les *Annales de la Propagation de la Foi*; Lyon et Paris, 1835, t. VIII, p. 318-328. « En arrivant, dit-il, j'avais donné un mandement en anglais; plaçant ce diocèse sous la protection de la Sainte-Vierge, et m'adressant aux protestants comme aux catholiques, j'essayais de faire comprendre toute la grandeur de la grâce que leur faisait le Ciel en permettant l'érection du nouveau siège » (p. 320). — *Extrait d'une lettre à M. D. P.*, en date du 24 mai 1837; *ibid.*, t. X, p. 156-158. — *Extrait d'une lettre à M^{sr} l'archevêque-administrateur à Lyon*; datée de Washington, le 25 juillet 1837; *ibid.*, t. X, p. 238-240. — *Lettres à l'éditeur des Annales*; *ibid.*, t. XI, p. 395-400.

2. — Lettres adressées au rédacteur de *L'Ami de la Religion*: Résumé d'une lettre écrite le 28 octobre 1837; *L'Ami de la Religion*, 16 janvier 1838, t. XCVI, p. 104, 105. — Lettre commencée le 13, et finie le 30 novembre 1837; *ibid.*, 27 janvier 1838, t. XCVI, p. 177-180. — Annonçant à ses lecteurs la

mort de M
risé de ses
des choses
(*L'Ami...*,
sur M. B
c'étoit un
occupé, et
respondan
une très é
il se faiso
la religion
diocèse.
attaque d
Jésuites, i
étendue
longue lis
quables q
le dépéris
seignemer
avant de m
pour le bi
(*L'Ami de*
3. — M
briel Bru
R^t Rev. J
New-York
mémoires
son succè
furent pul
more. Il y
la Révolut
il a été té
lections c
and the j
autres tir
ou en par
Barberey,

mort de M. Bruté, M. Picot disait qu'il a été « souvent favorisé de ses lettres », et que, dans les dernières, « il y auroit des choses intéressantes à extraire sur lui et sur son diocèse » (*L'Ami...*, 1^{er} août 1839, t. CII, p. 217). — Et dans sa *Notice sur M. Bruté* : « Ce qu'il y avoit de remarquable chez lui, c'étoit une extrême activité d'esprit. Il étoit perpétuellement occupé, et toujours pour le bien de la religion. Outre sa correspondance pour son diocèse, il en entretenoit au dehors une très étendue. Il avoit des amis dans les Deux-Mondes, et il se faisoit un plaisir de les tenir au courant des progrès de la religion en Amérique, et en particulier de l'état de son diocèse. Ayant lu, l'année dernière, dans un journal, une attaque d'un de nos professeurs de l'Université contre les Jésuites, il nous adressa sur-le-champ une réponse, que son étendue nous a empêché d'insérer, et où il donnoit une longue liste de tous les écrivains, de tous les hommes remarquables qu'a produits la Société. Cette année encore, malgré le dépérissement de sa santé, il adressoit à un ami des renseignements sur l'état de son diocèse. Cette lettre, tracée peu avant de mourir, montre tout ce qu'il avoit fait en peu de temps pour le bien de la religion. Nous en donnerons un extrait... » (*L'Ami de la Religion*, 21 avril 1840, t. CV, p. 131, 132).

3. — *Memoirs of the right reverend Simon W. Th. Gabriel Bruté DD. first bishop of Vincennes*, published by R^t Rev. James Roosevelt Bayley DD. bishop of Newark; New-York, 1861. — Après la mort de M. Bruté, ses notes et mémoires devinrent la possession de M. de la Hailandière, son successeur sur le siège épiscopal de Vincennes, et furent publiés par M. Bayley, huitième archevêque de Baltimore. Il y a, entre autres, un mémoire fort intéressant sur la Révolution à Rennes, où M. Bruté raconte les scènes dont il a été témoin, sous ce titre : *Some brief notes of my recollections connected with the persecution in France, in 1793, and the following years*. Ce morceau, ainsi que quelques autres tirés de ce recueil, a été traduit et publié, en totalité ou en partie, par M. Charles Bruté de Rémur, par M^{me} de Barberey, et par l'auteur de *L'Indiana*.

4. — On a composé sur la mort de M^{me} Seton douze vers anglais cités par le docteur White (*Vie de Madame A.-E. Seton*, p. 449) et qu'il croit « sortis de la plume de M. Bruté ». M. Charles Bruté de Rémur dit qu'ils sont gravés sur la tombe de la Fondatrice des Sœurs de la Charité (*Vie de M^{sr} Bruté de Rémur*, p. 235).

5. — Lettres éparses. — M^{me} de Barberey déclare (*Élizabeth Seton*, t. II, p. 500) que ce qu'elle a écrit (ibid., p. 415-425) sur les derniers jours d'Élizabeth Seton a été emprunté, souvent *mot à mot*, à une lettre de M. Bruté adressée à Antonio Filicchi le 5 mai 1821. — Le docteur White (ouvrage cité, p. 497-499) donne *in extenso* la lettre écrite par M. Bruté à un fils de M^{me} Seton, et contenant d'excellents avis pour un jeune homme chrétien vivant dans le monde. Elle est datée du Mont Sainte-Marie, le 15 février 1818. — Ces pièces, et beaucoup d'autres lettres ou fragments de lettres écrites par M. Bruté, sont également insérés dans la *Vie* du prélat par l'abbé Charles Bruté de Rémur. Quelques-uns avaient été déjà publiés dans *La Vie et les œuvres de M. Jean-Marie-Robert de La Mennais*, prêtre, fondateur de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne, d'après sa correspondance et autres documents en majeure partie inédits, par S. Ropartz; Paris, sans date (1874), in-8°, p. 52, 53-55, 62, 63, 66, 74, 96, 97, 100-102, 107, etc. Tous ces morceaux sont tirés d'une correspondance inédite de M. Bruté avec les deux frères Jean et Féli de La Mennais, possédée par la maison principale des Frères de l'Instruction chrétienne. La correspondance de Jean et de Féli avec M. Bruté a été publiée en 1862 : *Lettres inédites de J.-M. et F. de La Mennais*, adressées à M^{sr} Bruté, de Rennes, ancien évêque de Vincennes (États-Unis), recueillies par M. Henri de Courcy (De Laroche-Héron), et précédées d'une Introduction par M. Eugène de La Gournerie; Nantes et Paris, 1862, in-12, pp. LXXII-178. Elles sont au nombre de 70, et ont été écrites de 1806 à 1836. A la mort de M^{sr} Bruté, elles passèrent entre les mains de M^{sr} John Hugues, archevêque de New-York; puis dans celles de M. H. de Courcy, qui se préparait à les

publier qu
Gournerie

M. Bruté
Jean et Fé
erreurs de
ramener o
gnait de p
27 décem
pauvre an
L'Ami à M
m'ont exp
déplorabl
qui avoit
reconnois
vêque. Qu
pu entrer
assurément
battis mé
rendit cor
d'une réfu
lui signale
J'ai écrit
première
son clerge
J'espère q
sentiment
on ne pu
me trouva
lement, a
cussion;
sache que
et que m
soient, co
Religion,

publier quand la mort vint le frapper à son tour. M. de La Gournerie le remplaça dans le rôle d'éditeur.

M. Bruté fut, en effet, très lié avec ses deux compatriotes, Jean et Féli de La Mennais; mais il ne partagea jamais les erreurs du second, et fit tout ce qu'il put, en 1835, pour le ramener ou le maintenir dans la voie dont, hélas! il s'éloignait de plus en plus. Voici ce qu'il écrivait de Vincennes, le 27 décembre 1834: « Combien ce que j'ai appris de notre pauvre ami m'a affligé! J'ai fait passer plusieurs numéros de *L'Ami* à MM. Flaget et David, au Kentucky, et leurs lettres m'ont exprimé autant d'étonnement et de douleur, à cette déplorable chute, qu'ils avoient eu de joie pour la démarche qui avoit précédé. C'avoit été pour moi un accroissement de reconnaissance et de vénération pour votre digne archevêque. Quoique ancien ami, et ami intime, je n'avois jamais pu entrer dans le système philosophique, bien moins encore, assurément, dans cette ardeur révolutionnaire que je combattis même dans nos journaux. *L'Ami de la Religion* en rendit compte, et le pauvre compatriote me fit les honneurs d'une réfutation dans *L'Avenir*. En 1830, je lui écrivis pour lui signaler ses dangers: j'ai fait depuis d'autres tentatives. J'ai écrit aussi à M. l'évêque de Rennes en adhésion à la première encyclique, d'après la demande qu'il en faisoit à son clergé, dont je me regardois toujours comme membre. J'espère que mes amis, en France, connoîtront assez mes sentiments et ma conduite pour me rendre justice. En 1824, on ne put me convaincre du système philosophique, et on me trouva un pauvre esprit, lent et défiant du système. Seulement, alors je n'osois condamner ce qui étoit en discussion; mais aujourd'hui, j'ai besoin que tout le monde sache que je suis entièrement unanime avec mes collègues, et que mon attachement et ma soumission au Saint-Siège soient, comme les leurs, sans aucun nuage » (*L'Ami de la Religion*, 19 février 1835, t. LXXXIII, p. 680).

24. M. LARTIGUE

ÉVÊQUE DE MONTRÉAL

1777-1840

Jean-Jacques Lartigue, né à Montréal le 20 juin 1777, fut ordonné prêtre le 21 septembre 1800, et agrégé à la Compagnie le 15 février 1806. Il était employé au ministère de la paroisse lorsque, en 1819, il fut député par ses confrères pour aller à Londres soutenir leurs intérêts contre le Gouvernement anglais, qui voulait s'emparer de la seigneurie de Montréal. Il s'embarqua donc, le 3 juillet, avec M^{sr} Plessis, évêque de Québec, qui, de Londres, se rendit à Paris et ensuite à Rome. Ce prélat ayant demandé et obtenu que M. Lartigue lui fût donné comme évêque auxiliaire et administrateur du district de Montréal, les bulles furent signées le premier jour de février 1820. L'évêque élu écrivit au Pape une lettre fort pressante pour décliner ce fardeau; mais un ordre du Saint-Père l'obligea à accepter l'honneur que son humilité lui faisait redouter; et il fut sacré par son métropolitain, sous le titre d'évêque de Telmesse, dans l'église paroissiale de Montréal, le 21 janvier 1821. Le nouvel administrateur eut à subir bien des oppositions, qui lui furent suscitées par plusieurs membres du clergé canadien. Enfin, une bulle de Grégoire XVI, en date du 13 mai 1836, décréta l'érection d'un siège épiscopal à Montréal, et en nomma M. Lartigue premier titulaire. Cet heureux événement amena la réconciliation du prélat avec les membres du clergé qui avaient fait difficulté de reconnaître son autorité comme évêque auxiliaire. Malheureusement, les troubles politiques dont Montréal fut le théâtre en 1837 et 1838 causèrent à M. Lartigue des chagrins plus cuisants encore que ceux qu'il avait éprouvés auparavant. Dès le 10 mars 1837, il avait obtenu pour coadjuteur avec future succession M^{sr} Ignace Bourget, qui fut sacré, comme il l'avait été lui-même, sous le titre d'évêque de Telmesse, *in partibus infidelium*. M^{sr} Lartigue mourut le 19 avril 1840.

— Cfr. He
in-8°, p. 44
biographie
Montréal;
date, in-8°,
datée de B

Les Man
pent les 6
Lettres pa
dans le di
l'année 18
1869, in-8°
ment pour
visite past
M^{sr} Bourge
des trouble
Victoria. —
culaire pou
— Manden
Foi, 1838.
paroisses,
honorable
le Culte, 1
faveur des
canonisation
pastorale,
les paroisse

Voir tom
1. — Pr
anciens et

— Cfr. Henri Têtu, *Les Évêques de Québec*; Québec, 1889, in-8°, p. 498, 500, 506, 510, 511, 515, 516, 570, 572. *Notice biographique sur M^{gr} J.-J. Lartigue*, premier évêque de Montréal; Montréal, Bureaux des *Mélanges religieux*; sans date, in-8°, pp. 23. Elle est signée, C. La Roque, prêtre, et datée de Blairfindie le 22 avril 1841.

Les Mandements et actes épiscopaux de M^{gr} Lartigue occupent les 69 premières pages du tome I^{er} des *Mandements, Lettres pastorales, Circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal, depuis son érection jusqu'à l'année 1869*; Montréal, typographie du Nouveau-Monde, 1869, in-8° de XVIII-499 pages. En voici les sujets : — Mandement pour sa prise de possession, 1836. — Pour annoncer sa visite pastorale, 1836. — A l'occasion de l'installation de M^{gr} Bourget, son coadjuteur, 1837. — Circulaire à l'occasion des troubles de 1837. — Protestation de fidélité à la Reine Victoria. — Second Mandement sur les troubles, 1837. — Circulaire pour ordonner des prières d'actions de grâce, 1838. — Mandement pour établir l'Œuvre de la Propagation de la Foi, 1838. — Circulaire pour ordonner le recensement des paroisses, 1838. — Circulaire pour ordonner une amende honorable à l'occasion des troubles, 1838. — Mandement sur le Culte, 1839. — Circulaire pour ordonner une quête en faveur des pauvres, 1839. — Circulaire à l'occasion de la canonisation de S. Alphonse de Liguori et de la Retraite pastorale, 1839. — Circulaire sur le droit d'acquérir qu'on a les paroisses, 1839.

25. M. FRAYSSINOUS

ÉVÊQUE D'HERMOPOLIS

1765-1841

Voir tome II, p. 135-139.

1. — *Préceptes de rhétorique, tirés des meilleurs auteurs anciens et modernes*, par M. l'abbé Girard, ancien professeur

d'Éloquence. Compte rendu de cet ouvrage, paru dans le *Journal de l'Empire* le 10 juillet 1811, et inséré dans le *Spectateur français au XIX^e siècle*, t. XI, p. 119-123. — M. Frayssinous collabora aussi à *L'Ami de la Religion* et donna divers articles à M. Picot dans les premières années où parut ce journal (1814 et suiv.).

2. — *Les vrais Principes de l'Église gallicane sur le gouvernement ecclésiastique, la Papauté, les Libertés gallicanes, la promotion des Évêques, les trois Concordats, et les Appels comme d'abus*; suivis de Réflexions sur un écrit de M. Fiévée; par M. l'abbé Frayssinous, Prédicateur ordinaire du Roi; Paris, Adrien Leclere, 1818, in-8°, pp. 217. *L'Ami de la Religion*, 28 février et 7 mars 1818, t. XV, p. 65-74, 97-185. Henrion, *Vie de M. Frayssinous*, t. I, p. 194-211. — Deuxième édition; Paris, Adrien Leclere, 1818, in-8°. — Troisième édition; Paris, Adrien Leclere, 1826, in-8°, pp. 270. *L'Ami de la Religion*, 18 janvier 1826, t. XLVI, p. 305-307. « Sauf quelques légères corrections, la suppression de deux ou trois morceaux, et quelques citations nouvelles, cet écrit reparut tel qu'il avoit été publié huit années auparavant. Mais les idées se modifioient, et cette troisième édition ne s'écoula point avec la même rapidité que les précédentes. » (Henrion, *Vie*, t. II, p. 534). — Œuvres complètes de Frayssinous, édition Migne, col. 1005-1096.

3. — Oraison funèbre de Son Éminence Monseigneur le Cardinal de Talleyrand-Périgord, Archevêque de Paris, Grand Aumônier de France, prononcée dans la basilique de Notre-Dame de Paris, le 29 novembre 1821, par M. Frayssinous... Paris, 1821, in-12, pp. 46.

4. — *Défense du Christianisme, ou Conférences sur la Religion*, par M. D. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, premier Aumônier du roi; Paris, Adrien Leclere, 1825, 3 in-8° et 4 vol. in-12, pp. ix-418, 420, 394, 483. *L'Ami de la Religion*, 7 mai 1825, t. XLIII, p. 385-389. *Journal des Débats*, 13 et 23 septembre 1825. *Le Constitutionnel. Gazette de France*, article de Denain. *Mémorial catholique*, t. IV, p. 24-36; 261-269; 355, 356. *Revue protestante*, octobre 1825. —

Henrion,
1825, 3 in
p. 273-276
1825, 3 in
changeme
été ajouté
de la Bibl
édition; 1
379, 486.
— Quatri
édition; 1
édition; 1
2 in-12. —
Mans, Del
2 in-8°. —
dition *pré*
— Limoge
in-8°. —
pp. xii-52
Conférenc
primitifs
le *Bulletin*
de janvier
« Examen
sur *Moïse*
L'Ami de l
La *Défe*
en anglais,
Vertheid
ligion, vor
und Gross-
Franzosisch
Defensa
traducidas
neuil; Par
edicion, et
Lecoïnte e

Henrion, *Vie*, t. II, p. 506-524. — Deuxième édition; Paris... 1825, 3 in-12. *L'Ami de la Religion*, 12 octobre 1825, t. XLV, p. 273-276. — Louvain, chez Vanlinthout et Vandenzande, 1825, 3 in-8°, pp. III-449, 395, 520. « Il a été fait quelques changemens à ce troisième volume et plusieurs notes y ont été ajoutées » (Note imprimée au verso du titre). Publication de la *Bibliothèque catholique de la Belgique*. — Troisième édition; Paris, Adrien Leclere, 1825, 3 in-12, pp. VIII-414, 379, 486. Tirée à 10,000 exemplaires, ainsi que la précédente. — Quatrième édition; Paris... 1833, 3 in-12. — Quinzième édition; Paris, A. Leclere, 1843, 3 in-12. — Dix-septième édition; Paris... 1846, 3 in-8°. — Paris, L. Vivès, 1853, 2 in-12. — Paris, A. Leclere, 1859, 2 in-8° et 2 in-12. — Le Mans, Dehallais, 1859, 2 in-8°. — Paris, Baldeweck, 1863, 2 in-8°. — Nouvelle édition, collationnée avec soin sur l'édition *princeps*; Bar-le-Duc, Constant-Laguerre, 1872, 2 in-8°. — Limoges, E. Ardant, 1875, 2 in-8°. — Tours, Mame, 1875, in-8°. — Nouvelle édition; Tours, Cattier, 1882, 2 in-8°, pp. XII-520, 522. — Tulle, Mazeurie, 1884, 2 in-8°. — La Conférence sur *Moïse considéré comme historien des temps primitifs* donna lieu au baron de Férussac de publier dans le *Bulletin universel des Sciences et de l'Industrie* (numéro de janvier 1827) un article réimprimé à part sous ce titre : « Examen analytique de la Conférence de M. d'Hermopolis sur *Moïse considéré comme historien des temps primitifs* ». *L'Ami de la Religion*, 16 juin 1827, t. LII, p. 161-164.

La *Défense du Christianisme* a été traduite en allemand, en anglais, en italien et en espagnol.

Vertheidigung des Christenthums oder Vorträge uber Religion, von Dionysius Frayssinous, Bischof von Hermopolis und Gross-Almosenier des Konigs von Frantreich; Aus dem Franzosischen; Pest, 1830, 4 in-8°, pp. 252, 260, 272, 256.

Defensa del Cristianismo, o Conferencias sobre la religione, traducidas al castellano por D. F. T. A. Chalumeau de Verneuil; Paris, Lecointe et Lasserre, 1837, 4 in-12. — Nueva edicion, etc., por el presbitero don Justo Barbagero; Paris, Lecointe et Lasserre, 1842, 4 in-12.

4. — *Conférences et Discours inédits*, par M. D. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, membre de l'Académie française; Paris, Adrien Leclere, 1843, in-8° et 2 in-12, pp. XII-344, 374. La *Préface* est de l'abbé Dassance, éditeur du recueil. *L'Ami de la Religion*, 4, 28 et 30 novembre 1843, t. CXIX, p. 225-228; 385-391; 401-404. *Bibliographie catholique*, décembre 1843, t. III, p. 239-240. — Tournai, J. Casterman, libraire-éditeur, imprimeur de l'Évêché, 1844, in-8°, pp. 392, dont les 10 premières, contenant la Préface, sont paginées en chiffres romains. — Seconde édition; Paris, Adrien Leclere, 1851, 2 in-12. — Reproduits dans l'édition Migne, ainsi que la *Défense du Christianisme*, col. 13-925. Les trois Oraisons funèbres avaient été imprimées lorsqu'elles furent prononcées.

5. — Discours académiques, politiques, et divers. Dans les *Œuvres*, édition Migne, col. 925-1006. Les Discours politiques parurent dans les journaux : *L'Ami de la Religion* donna les plus importants, et défendit aussi quelquefois l'orateur contre ses critiques. — Le *Discours de réception à l'Académie française* fut reproduit par les *Tablettes du Clergé et des amis de la Religion*; Paris, Rivals et Demonville, 1822, t. II, p. 412-418. — On trouve aussi le Discours sur les prix de vertu prononcé dans la séance publique du 25 août 1823 dans : « Les prix de vertus fondés par M. de Montyon; Discours prononcés à l'Académie française... réunis et publiés avec une notice sur M. de Montyon, par MM. Frédéric Lock et Justin Couly »; Paris, 1864, t. I, p. 27-38.

6. — Correspondance : 126 lettres à divers. *Œuvres*, édit. Migne, col. 1173-1256.

A. — M. Frayssinous a laissé ses manuscrits au séminaire de Saint-Sulpice de Paris.

Jean D
lantes ét
pour mai
trop célè
séminaire
que les a
qu'il eut
Juigné, a
pice des
1791 pour
il s'enfui
aux États
de M^{sr} C.
âmes, air
dation d
connaiss
poque, at
Président
de la Vir
quelques
connaiss
par M^{sr} C.
le Maryla
fut contin
prêchant,
nesse. C'
construct
visiter alt
d'Emmits
à deux m
Seton, pa
l'abbé J.

26. M. DUBOIS

ÉVÊQUE DE NEW-YORK

1764-1842

Jean Dubois naquit à Paris le 24 août 1764. Après de brillantes études faites au collège Louis-le-Grand, où il eut pour maître le pieux abbé Proyard et pour condisciples les trop célèbres Robespierre et Camille Desmoulins, il entra au séminaire de Saint-Magloire, où il se trouva en même temps que les abbés de Cheverus, Legris-Duval et Maccarthy. Lorsqu'il eut été ordonné prêtre, le 22 septembre 1787, M. de Juigné, archevêque de Paris, le nomma chapelain de l'hospice des *Petites-Maisons* dans la rue de Sèvres. Poursuivi en 1791 pour refus de serment à la Constitution civile du Clergé, il s'enfuit au Havre à la faveur d'un déguisement, et passa aux États-Unis. « Arrivé à Norfolk en juillet 1791, il obtint de M^{sr} Carroll des pouvoirs pour y travailler au salut des âmes, ainsi qu'à Richmond. Muni de lettres de recommandation du général Lafayette, il fit dans ces contrées la connaissance de plusieurs personnages distingués de l'époque, au nombre desquels étaient James Monroe, le futur Président des États-Unis, et Patrick Henry, le grand orateur de la Virginie; ce dernier lui donna même par occasion quelques leçons de langue anglaise. Lorsqu'il eut acquis une connaissance suffisante de cette langue, M. Dubois fut chargé par M^{sr} Carroll des Congrégations dont Frédéricktown, dans le Maryland, était le centre. Depuis 1794 jusqu'en 1808, il fut continuellement occupé à passer d'une station à l'autre, prêchant, administrant les sacrements et instruisant la jeunesse. C'est aux efforts de son zèle que Frédérick dut la construction de sa première église; et c'est de là qu'il allait visiter alternativement, une fois par mois, l'église du village d'Emmitsburg et une chapelle située au bas de la montagne, à deux milles environ de la ville » (*Vie de Madame E.-A. Seton*, par le R. docteur White, traduite en français par l'abbé J. Babad; Paris, 1857, in-12, p. 250, 251).

M. Dubois ayant demandé aux sulpiciens de Baltimore à être reçu dans la Compagnie, il fut admis, du consentement de M. Émery, le 6 novembre 1808. Quelque temps auparavant, il avait ouvert une école dans le village d'Emmitsburg, à peu de distance de Frédéricktown. En recevant M. Dubois parmi eux, les sulpiciens de Baltimore adoptèrent cet établissement, et l'on décida que le petit séminaire établi quelques années auparavant à Pigeon-Hill en Pensylvanie, serait transféré à Emmitsburg, et réuni à celui de M. Dubois, qui en demeurerait chargé. Sous sa conduite, ce petit séminaire devint bientôt très nombreux. Sa situation sur le penchant d'une colline boisée, dans un air pur, et loin du bruit des villes, y attirait beaucoup de jeunes gens qui ne se destinaient pas à l'état ecclésiastique, et que l'on y recevait néanmoins, parce que le prix de leur pension aidait à soutenir l'établissement. Celui-ci cessa bientôt d'être un petit séminaire et devint un simple collège. Cette considération, jointe à celle des dettes considérables dans lesquelles M. Dubois s'était engagé, déterminait les sulpiciens de Baltimore à abandonner cette maison. Elle n'en continua pas moins, cependant, à prospérer sous la conduite de MM. Dubois et Bruté, et fut un des collèges les plus fréquentés des États-Unis.

Depuis cette séparation (1824), M. Dubois cessa d'être considéré comme membre de la Compagnie. En même temps que son collègue, il dirigeait aussi le nouvel établissement des Sœurs de la Charité fondé par M^{me} Seton, auquel il rendit d'importants services. (V. *Élizabeth Seton*, par M^{me} de Barberey; Paris, 1881, t. II, *passim*). En 1826, il fut nommé évêque de New-York, et sacré le dimanche avant la Toussaint de cette année (29 octobre), par M^{gr} Maréchal, dans l'église métropolitaine de Baltimore. Il prit possession de son siège le jour de la Toussaint.

« Le diocèse de New-York, dit M. Viger, comprenait alors les deux États de New-York et de New-Jersey, dont on a fait depuis six diocèses. La population catholique se composait de 150,000 laïques, avec huit églises desservies par six prêtres. Malheureusement, les laïques s'étaient ingérés dans

l'adminis
bénéfices
du paste
un autre,
refusant
qu'ils ne
propre tr
pas de le
ressé, vo
voter, co
puis vivr
mais, dar
votre évê
durant to
Bonaparte
tagne. Da
il dit qu'i
Curé et d
trateurs, c
écoles, as
vain appe
épiscopat,
éhonté et
d'incendie
par ses tra
élèves de
1838. Qua
dans les
volonté d
(Series E)
deux inex
l'autre en
gation des
Cfr. Disc
de New-Y
Caffrey, D.
24 janvier

l'administration des églises et même dans la nomination aux bénéfices. Une fois, les administrateurs n'étant pas satisfaits du pasteur que l'évêque leur avait donné, ils en choisirent un autre, auquel ils donnèrent les honoraires de la charge, la refusant au premier. Bien plus, ils déclarèrent à M^{sr} Dubois qu'ils ne pourraient en conscience lui payer à lui-même son propre traitement, si les prêtres nommés par lui n'étaient pas de leur goût. « Messieurs, leur répondit l'évêque désintéressé, vous pouvez voter mes appointements ou ne pas les voter, comme il vous plaira. Je puis me contenter de peu ; je puis vivre dans un soubassement ou dans une mansarde ; mais, dans l'un et l'autre cas, je n'en demeurerai pas moins votre évêque ». Le courage, l'énergie, le zèle qu'il déploya durant tout son épiscopat, justifient bien le surnom de « Petit Bonaparte », qu'on lui avait donné à son collègue de la Montagne. Dans sa lettre au Conseil de la Propagation de la Foi, il dit qu'il est obligé de remplir les fonctions d'Évêque, de Curé et de Catéchiste. Privé, par l'entêtement des administrateurs, des ressources dont il avait besoin pour bâtir églises, écoles, asiles et hôpitaux, il vint en France, et ne fit pas en vain appel à la générosité des Catholiques. Durant tout son épiscopat, il eut à soutenir les attaques du fanatisme le plus éhonté et le plus audacieux : on alla jusqu'à le menacer d'incendier son église cathédrale. Épuisé par ces luttes et par ses travaux, il se choisit un coadjuteur parmi ses anciens élèves de la Montagne, et M^{sr} Hughes fut sacré le 9 janvier 1838. Quatre ans après, M^{sr} Dubois rendait son âme à Dieu, dans les plus vifs sentiments de piété et d'abandon à la volonté divine ». Il mourut le 20 décembre 1842. Gams (*Series Episcoporum, Supplem.*, p. 113) commet à son sujet deux inexactitudes ; l'une en le faisant mourir le 20 février, l'autre en disant que M. Dubois avait appartenu à la Congrégation des Messieurs de Saint-Lazare.

Cfr. Discours sur le Révérendissime Jean Dubois, Évêque de New-York, prononcé (en anglais) par le Révérend Mac-Caffrey, D. D. dans la chapelle du Mont Sainte-Marie, le 24 janvier 1843, in-8°. — *Lives of the deceased Bishops of*

the catholic Church in the United States, With an Appendix and an analytical index, by Richard H. Clarke, LL. D., Author's Revised, enlarged, corrected edition; New-York, t. I, p. 414-428. — *Les Prêtres français émigrés aux États-Unis*, par M. C. Moreau; Paris, 1856, in-12, chap. XI, p. 432-473.

1. — Lettre de M^{sr} Dubois, évêque de New-York, datée de Rome, le 16 mars 1830, à M. P. *** (rédacteur des *Annales de la Propagation de la Foi*); dans ces *Annales*, t. IV, p. 449-465.

2. — Lettres (deux) au rédacteur des (mêmes) *Annales*, datées de New-York, 15 mai 1833 et 20 mars 1834; dans le même recueil, t. VIII, p. 202-210. La seconde lettre mentionne le « dernier mandement » du prélat, qui n'y a « pas oublié » ce qu'il doit « à la digne œuvre » de la Propagation de la Foi.

27. M. THARIN

ÉVÊQUE DE STRASBOURG

1787-1843

Voir pages 157-161 du tome II.

4. — Discours prononcé le 4 mai 1823 dans l'église métropolitaine de Besançon pour la bénédiction du drapeau du 63^e régiment d'infanterie de ligne, par l'abbé Tharin, Vicair général; Besançon, 1823, in-8°. — *L'Ami de la Religion*, 7 juin 1823, t. XXXVI, p. 122, 123.

5. — Oraison funèbre de M. Cortois de Pressigny, Archevêque de Besançon, prononcée le 27 mai 1823 dans l'église métropolitaine, par M. l'abbé Tharin, Vicair général; Besançon, 1823, in-8°. — *L'Ami de la Religion*, 11 juin 1823, t. XXXVI, p. 134-136.

6. — Lettre pastorale de M^{sr} l'Évêque de Strasbourg à l'occasion de sa prise de possession; Paris, Adrien Le Clère, 1824, in-4°, pp. 13. Datée du 19 janvier 1824. L'abbé Glöckler l'appelle « un chef-d'œuvre d'éloquence chrétienne ». *L'Ami de la Religion*, 18 février 1824, t. XXXIX, p. 17-23.

7. — Mandement de M^{sr} l'Évêque de Strasbourg pour le

Carême
Le mèn
8. —
lège de
Datées
9. —
de M.
1^{er} avril
10.
bourg,
11.
casion
Levranc
12.
à l'ouve
Levranc
13.
repos d
vranet,
même e
14.
de la m
bourg, l
15. -
la distri
raux; S
tobre 18
Règleme
16. -
de la fêt
pp. 3. L
17. -
6 septen
18.
les Écol
19. -
vie des]

Carême de 1824; Strasbourg, Levrant, 1824, in-4°, pp. 16.
Le même en allemand, pp. 15.

8. — Lettre circulaire et Ordonnance... touchant le collège de La Chapelle; Strasbourg, Levrant, in-4°, pp. 3.
Datées du 31 mars 1824.

9. — Lettre circulaire... pour l'établissement des Frères de M. Mertian; Strasbourg, Levrant, in-4°, pp. 3. Datée du 1^{er} avril 1824.

10. — Ordonnance... concernant les Processions; Strasbourg, Levrant, in-4°, pp. 2. *Id.* traduit en allemand.

11. — Mandement de M^{sr} l'Évêque de Strasbourg à l'occasion des Retraites pastorales de son diocèse; Strasbourg, Levrant, in-4°, pp. 7. Daté du 22 juin 1824.

12. — Discours prononcé par M^{sr} l'Évêque de Strasbourg à l'ouverture de la première retraite pastorale; Strasbourg, Levrant, in-4°, pp. 7. Daté du 31 août 1824.

13. — Mandement... qui ordonne des prières pour le repos de l'âme de Sa Majesté Louis XVIII; Strasbourg, Levrant, 1824, in-4°, pp. 9. Daté du 18 septembre 1824. Le même en allemand, pp. 9.

14. — Lettre circulaire... à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Sa Majesté la reine Marie-Antoinette; Strasbourg, Levrant, 1824, pp. 2. Datée du 10 octobre 1824.

15. — Lettre circulaire et Règlement (en latin) touchant la distribution du diocèse de Strasbourg en Chapitres ruraux; Strasbourg, Le Roux, in-4°, pp. 11. Datés du 21 octobre 1824. *L'Ami de la Religion* donna un aperçu de ce Règlement : 25 décembre 1824, t. XLII, p. 202, 203.

16. — Mandement... qui ordonne des prières à l'occasion de la fête de Saint Charles; Strasbourg, Le Roux, 1824, in-4°, pp. 3. Le même en allemand, pp. 3.

17. — *Confœderatio sub titulo Amoris Jesu erecta die 6 septembris anni 1824*; Strasbourg, Le Roux, in-4°, pp. 4.

18. — Lettre circulaire et Ordonnance... concernant les Écoles primaires; Strasbourg, Le Roux, in-4°, pp. 12.

19. — Lettre adressée (en latin) à tout son clergé sur la vie des prêtres; Strasbourg, Le Roux, in-4°, pp. 10.

20. — Avis à MM. les Archiprêtres, Curés, etc., concernant les Sourds-muets, etc.; datés du 20 novembre 1824; Strasbourg, Le Roux, 1824, in-4°, pp. 3.

21. — Lettre pastorale et Mandement pour le Carême de 1825, sur la Confession; datés du 27 janvier 1825; Strasbourg, Le Roux, in-4°, pp. 17. Le même en allemand, pp. 16.

22. — Lettre circulaire, datée du 18 février 1825, sur les Conseils de Fabrique; Strasbourg, Le Roux, in-4°, pp. 3.

23. — Avis à son clergé, sur la franchise de port, 19 février 1824, 1 page.

24. — A MM. les Archiprêtres, Curés... (Ordonnance du 3 mars 1825); Strasbourg, Le Roux, 1825, pp. 3.

25. — Avis... touchant la Confirmation; 10 avril 1825; Strasbourg, Le Roux, in-4°, pp. 3.

26. — Mandement... à l'occasion du Sacre de Charles X; 2 juin 1825; Strasbourg, Le Roux, 1825, in-4°, pp. 5. Le même en allemand, pp. 5.

27. — Lettre circulaire... à l'occasion de la Retraite pastorale; 26 juillet 1825; Strasbourg, Le Roux, in-4°, pp. 2.

28. — Mandement... sur les Missions; 10 octobre 1825; Strasbourg, Le Roux, 1825, in-4°, pp. 12.

29. — Mandement pour la publication du nouveau Catéchisme; 20 octobre 1825; Strasbourg, Le Roux, 1825, in-4°, pp. 7. Le même en allemand, pp. 7.

30. — Mandement... pour l'établissement d'une Association de Bonnes œuvres; 1^{er} décembre 1825; Strasbourg, Le Roux, 1825, in-4°, pp. 4. Le même en allemand, pp. 4.

31. — Statuts de l'Association des Bonnes œuvres... sous l'invocation de S. Arbogaste; Strasbourg, Le Roux, in-4°, pp. 4. En allemand, pp. 4.

32. — Lettre pastorale et Mandement... pour le Carême de 1826; sur les mauvais livres; Strasbourg, Le Roux, 1826, in-4°, pp. 16. Item en allemand, pp. 16. *L'Ami de la Religion*, 25 février 1826, t. XLVII, p. 49-53.

33. — Lettre pastorale... à l'occasion du Jubilé accordé par le Souverain Pontife; 19 mars 1826; Strasbourg, Le Roux, in-4°, pp. 7.

34.

Strasbo

pp. 26.

p. 295-2

35.

pour Pa

in-4°, pp.

36.

1827; S

mand, |

1827, in

M^{sr} Tha

comme

37.

cause r

cien évé

38.

1834, in

p. 177-1

Gouver

de Stra

1835, in

p. 481-4

39.

vrage de

de Stra

1834, in

de Turi

s'agit ic

30 août

40.

par M.

sielgue-

1835, t.

posées e

liennes.

41.

34. — Mandement... pour l'ouverture du Jubilé de 1826; Strasbourg, Le Roux, 1826, in-4°, pp. 26. Id. en allemand, pp. 26. — *L'Ami de la Religion*, 19 avril 1826, t. XLVII, p. 295-298.

35. — Lettre circulaire... à l'occasion de son départ pour Paris; 10 septembre 1826; Strasbourg, Le Roux, 1826, in-4°, pp. 4.

36. — Mandement... pour le Carême de 1827; 20 janvier 1827; Strasbourg, Le Roux, 1827, in-4°, pp. 8. Id. en allemand, pp. 8. — Deuxième édition; Paris, Adrien Le Clère, 1827, in 4°, pp. 12. A partir du 2^d paragraphe, page 7, M^{sr} Tharin a ajouté 3 pages pour annoncer sa démission comme évêque de Strasbourg.

37. — *Discours pour le soulagement des victimes de la cause royale*, prononcé le 20 mars 1830, par M^{sr} Tharin, ancien évêque de Strasbourg; Paris, A. Le Clère, 1830, in-8°.

38. — *Du Gouvernement représentatif*; Paris, A. Le Clère, 1834, in-8°. *L'Ami de la Religion*, 27 mai 1834, t. LXXX, p. 177-181. — L'auteur mit son nom à la seconde édition : *Du Gouvernement représentatif*, par M. Tharin, ancien évêque de Strasbourg; deuxième édition; Paris, Adrien Le Clère, 1835, in-8°. *L'Ami de la Religion*, 27 août 1835, t. LXXXVI, p. 481-483.

39. — *Lettres à M. le Comte de S****, sur le dernier ouvrage de l'abbé de La Mennais, par M^{sr} Tharin, ancien évêque de Strasbourg; Lyon, Rusand, et Paris, Adrien Le Clère, 1834, in-8°, pp. 88. Elles sont au nombre de huit, et écrites de Turin. La date de leur publication indique assez qu'il s'agit ici des *Paroles d'un croyant*. *L'Ami de la Religion*, 30 août 1834, t. LXXXI, p. 193-195.

40. — *Méditations religieuses et politiques d'un exilé*, par M. Tharin, ancien évêque de Strasbourg; Paris, Pousielgue-Rusand, 1835, in-16. *L'Ami de la Religion*, 21 juin 1835, t. LXXXV, p. 689-691. Les *Méditations* furent composées en Italie, et il s'en fit aussitôt deux traductions italiennes. — Deuxième édition; Paris, Gaume, 1835, in-18.

41. — *Les Gémissements et les Espérances de la Religion*

catholique en France, ou de l'État présent et de l'Avenir de l'église de France, par M^{sr} Tharin, ancien évêque de Strasbourg; Marseille, Marius Olive; Paris, Adrien Le Clère, 1838, in-8°, pp. viii-308. — *L'Ami de la Religion*, 3 mai 1838, t. XCVII, p. 209-212. « Quelques critiques, dit l'abbé Dassance, reprochèrent à l'auteur d'avoir trop rembruni ses couleurs. On ne saurait cependant blâmer un pieux évêque d'avoir montré dans cet écrit une foi vive, un profond attachement à la Religion et un ardent désir de la voir recouvrer son empire sur les cœurs ».

42. — Réflexions sur les attaques dirigées par le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel* contre M^{sr} l'Archevêque de Paris, à l'occasion de son discours prononcé au Château des Tuileries le 1^{er} mai 1842; Paris, imprimerie Dupont, 1842, in-8°, pp. 32.

A. — Mémoire présenté au roi en 1827 sur l'éducation du duc de Bordeaux. L'abbé Dassance, qui a eu ce manuscrit « sous les yeux », dit qu'il est « écrit avec beaucoup de talent et de sagesse ».

28. M. VALENTIN

1790-1847

Voir tome II, p. 175-177.

2. — *Vie de l'Amour divin*; Lyon et Paris, Perisse, seconde édition, in-18.

3. — *Le Fidèle contemplant Jésus-Christ dans la divine Eucharistie*; Lyon et Paris, Perisse, in-18.

4. — *Exposé des principes théologiques sur la récitation de l'Office divin, ou Heures canoniales*; Lyon et Paris, Perisse, in-8°.

5. — *Foi mise en pratique*, ouvrage utile et propre aux personnes qui, dans le monde comme en religion, veulent travailler efficacement à leur sanctification et faire des progrès dans la vertu; deuxième édition, revue et considérablement augmentée; Lyon et Paris, Perisse, in-12.

Un ca
risse, 18
ces qua
suivant.

6. —
quente,
naire; L
pression
P. Cros
le R. P.
édition,

Princi
vrage où
et des n
Commun
commur
fois par
les dispo
que de
garder
ou qui
théologi
rigée et
in-12, p
le 1^{er} ao
vier 183

7. —
Comma
et les P
meilleu
cette m
Société
Quatriè
quième
septièm
édition,
— Lyon

Un catalogue placé en tête de la quatrième édition (Perisse, 1839) de *Vie du prêtre, vie de foi*, nous apprend que ces quatre ouvrages sont du même auteur, ainsi que le suivant.

6. — *Principes de direction pour la Communion fréquente*, par un Professeur de théologie, Directeur de séminaire; Lyon, Guyot, 1833, in-12, pp. xvi-115. — « La réimpression de cet opuscule serait fort opportune », a écrit le P. Cros (*Le Confesseur de l'Enfance et de la Jeunesse*, par le R. P. L.-J.-M. Cros, de la Compagnie de Jésus; troisième édition, Paris et Toulouse, 1877, p. 227).

Principes de direction pour la Communion fréquente; ouvrage où l'on expose, conformément à la doctrine des Saints et des meilleurs auteurs : 1. la discipline de l'Église sur la Communion fréquente; 2. les dispositions que demandent la communion de tous les huit jours, celle qui se fait plusieurs fois par semaine, et la communion quotidienne, distinguant les dispositions qui sont de précepte d'avec celles qui ne sont que de conseil et de perfection; 3. les règles de prudence à garder dans la direction des âmes qui désirent communier ou qui communient fréquemment; par un Professeur de théologie, Directeur de séminaire; deuxième édition, corrigée et augmentée; Lyon et Paris, Perisse frères, 1839, in-12, pp. 208. Approuvé par M^{sr} de Bonald, Évêque du Puy, le 1^{er} août 1833, et par M^{sr} Devie, évêque de Belley, le 20 janvier 1835.

7. — *Examen raisonné, ou Décisions théologiques sur les Commandements de Dieu et de l'Église, sur les Sacrements et les Péchés capitaux*; ouvrage où l'on décide, d'après les meilleurs théologiens, ce qui est péché mortel ou véniel en cette matière; par un ancien Professeur de théologie de la Société de Saint-Sulpice; Lyon, Pélagaud, 1840, 2 in-8°. — Quatrième édition, même libraire, 1841, 2 in-8°. — Cinquième édition, même libraire, 1841, 2 in-8°. — Sixième et septième édition, Lyon, Lesne, 1842, 2 in-8°. — Septième édition, Lyon, Louis Lesne, 1843, 2 in-8°, pp. 428, 452. — Lyon, Pélagaud, 1851, 2 in-8°. — Lyon, Pélagaud, 1858,

2 in-12, pp. 440, 448. — *Bibliographie catholique*, septembre 1842, t. II, p. 117-119.

8. — *Examen raisonné, ou Décisions théologiques sur les Devoirs et les Péchés des diverses professions de la société*; ouvrage où l'on décide ce qui est communément péché mortel ou véniel dans l'infraction des devoirs d'un chacun, ce qui y blesse la justice et oblige à la restitution; par un ancien professeur de théologie de la Société de Saint-Sulpice, auteur de l'*Examen raisonné sur les Commandements de Dieu et de l'Église*; Lyon, Pélagaud, 1841, 2 in-8°. — Lyon, L. Lesne, 1842, 2 in-8°. — Lyon, Pélagaud et Lesne, 1842, 2 in-8°, pp. xvi-363, 388. — Nouvelle édition, revue et augmentée de notes par un prêtre du diocèse de Malines; Bruxelles, imprimerie-librairie de V° J.-J. Vanderborcht, 1842, 2 in-8°, pp. xviii-281, 295. — Lyon et Paris, Pélagaud, 1844, 2 in-8°, pp. xvi-363, 387. — *Bibliographie catholique*, loc. cit.

9. — *Examen raisonné, ou Décisions théologiques sur les Devoirs des Prêtres, Pasteurs et autres, concernant leur conduite personnelle*; ouvrage où l'on décide ce qui est communément péché mortel ou véniel dans l'indication de ces devoirs; par un ancien professeur de théologie de la Société de Saint-Sulpice, auteur de l'*Examen raisonné sur les Commandements de Dieu et de l'Église*; Lyon, L. Lesne, et Paris, Poussielgue-Rusand, 1843, 2 in-8°. — Lyon, J.-B. Pélagaud et C^{ie}, 1847, 2 in-8°, pp. iv-463, 480. — Lyon, Pélagaud, 1859, 2 in-8°, pp. iv-463, 480. — *Bibliographie catholique*, septembre 1851, t. XI, p. 104-107, article signé, A.-B. Caillaud.

10. — *Cours de Lectures sur les vérités importantes de la Religion*, qui peuvent se faire en tout temps, mais principalement à la Prière du soir pendant le saint temps de Carême; par l'auteur de l'*Examen raisonné sur les Commandements de Dieu et de l'Église*; quatorzième édition, Lyon, Pélagaud, 1857, 2 in-12, p. viii-440, 460. — Dix-huitième édition, Lyon, Pélagaud, 1877, 2 in-12, pp. viii-436, 464.

11. — *Le Prêtre juge et médecin au tribunal de la Pénitence*,

tence, o
l'on exp
dence à
ecclésiast
théologi
et fils, 1
revue e
2 in-12.

L'abbé
Valenti
à l'admi

Denis
le 28 se
Boyer, s
paternel
materne
l'âge de
trale de
placérer
ecclésiast
il mani
M. Boye
pour co
tobre 41
et de sa
êtes bie
votre no
vous ga
de M. 1
Napol

tence, ou Méthode pour bien diriger les âmes ; ouvrage où l'on expose les principes théologiques et les règles de prudence à suivre envers chaque classe de pénitents laïques, ecclésiastiques ou religieux ; par un ancien professeur de théologie, de la Société de Saint-Sulpice ; Lyon, Guyot père et fils, 1845, 2 in-8°, pp. VIII-436, 468. — Quatrième édition, revue et corrigée ; Lyon et Paris, Perisse frères, 1858, 2 in-12.

L'abbé Simonin (*Dictionnaire historique* de Feller, art. *Valentin*) indique encore : *Devoirs des prêtres par rapport à l'administration des Sacrements*, 2 in-8°.

29. M. AFFRE

ARCHEVÊQUE DE PARIS

1793-1848

Denis-Auguste Affre naquit à Saint-Rome de Tarn (Aveyron), le 28 septembre 1793, de Jean-Louis Affre et de Christine Boyer, son épouse. Le baptême lui fut conféré dans la maison paternelle, à cause de la persécution alors existante. Son oncle maternel, Denis-Pierre Boyer, fut aussi son parrain. Parvenu à l'âge de onze ans, Denis-Auguste entra d'abord à l'École centrale de Rodez ; puis, au bout de quelques mois, ses parents le placèrent au collège de Saint-Affrique, alors dirigé par deux ecclésiastiques distingués. Lorsqu'il eut achevé ses études, il manifesta le désir d'embrasser l'état ecclésiastique, et M. Boyer l'emmena avec lui au séminaire de Saint-Sulpice pour commencer sa philosophie à Issy. C'était au mois d'octobre 1808. « Frappé de sa jeunesse — il avait quinze ans — et de sa petite taille, M. Émery lui dit en le recevant : — Vous êtes bien jeune, mon cher enfant ; vous auriez dû amener votre nourrice ; mais puisque vous avez une grosse tête, nous vous garderons et nous ferons quelque chose de vous » (*Vie de M. Émery* ; Paris, 1862, t. II, p. 7).

Napoléon ayant supprimé la Compagnie en 1811, M. Affre

alla, en 1813, continuer ses études théologiques au séminaire de Clermont; mais il n'y resta que trois ou quatre mois, attendit dans son pays des temps meilleurs, et aussitôt après la Restauration, retourna au séminaire de Saint-Sulpice. Il demanda, en 1816, à être admis dans la Compagnie, et fut envoyé au séminaire de Nantes pour y enseigner la Philosophie. Deux ans après, il rentra au séminaire de Saint-Sulpice, à Issy, où il fut chargé d'un cours de théologie dogmatique, et reçut l'ordination du sacerdoce le 16 mai 1818. Mais un travail excessif ayant altéré sa santé, il fut obligé d'interrompre son cours, et même de s'éloigner définitivement de Saint-Sulpice.

Après quelque temps passé dans les montagnes de l'Aveyron, où il occupa ses loisirs à desservir une paroisse alors privée de pasteur, M. Affre revint à Paris au mois d'octobre 1820, et entra comme aumônier à l'Hospice des Enfants-Trouvés. Cet emploi ne suffisant pas à son activité, il fonda, de concert avec M. Laurentie et quelques amis, *La France chrétienne, journal religieux, politique et littéraire*. M. Affre en écrivit le premier article, qui parut le 3 janvier 1821. Cette publication éprouva bien des vicissitudes, et après bien des disparitions et des réapparitions, elle disparut enfin sans retour (V. *L'Ami de la Religion*, 29 avril 1826, t. XLVII, p. 342; 28 mars 1827, t. LI, p. 206. Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*; Paris, 1866, in-8°, p. 348).

Le diocèse de Luçon, supprimé en 1801, ayant été rétabli en 1821, M. de Soyer, son nouvel évêque, choisit pour grand vicaire M. Affre, qu'il avait connu à Saint-Sulpice. Le prélat se déchargea sur lui de la rédaction de ses Mandements; c'est donc à M. Affre qu'il faut attribuer celui que l'évêque de Luçon donna le 25 février 1822 pour recommander à ses diocésains l'Œuvre des Séminaires, et dont *L'Ami de la Religion* parle avec éloge dans son numéro du 20 avril 1822, t. XXXI, p. 313, 314. Cependant, le prélat ne partageait pas en tout la manière de voir de son vicaire général. Ces divergences firent que M. Affre prit une part moins active à l'adminis-

tration di
Clergé p
leurs col
La premi
tobre 182
avait pou
On fut
grand vic
le diocès
vieillard
des anné
charge p
donna, t
et toucha
fut rema
t. XLI, p
Traité de
pour les
Paris, 18
Synodes,
qui fut la
de la Re
p. 278-28
composa
Religion
adressée
l'occasio
t. LXXI,
1833 sur
19 févrie
l'année 1
de la Pri
Cepen
en 1834,
canonica
longtem
attaché i

tration diocésaine. La *France chrétienne* et les *Tablettes du Clergé* profitèrent alors de ses loisirs, et insérèrent dans leurs colonnes plusieurs articles du grand vicaire de Luçon. La première de ces revues notamment publia, au mois d'octobre 1822, une excellente critique de l'ouvrage de Carré, qui avait pour titre : *Traité du gouvernement des paroisses*.

On fut donc peu surpris, en 1823, quand on sut que le grand vicaire de Luçon avait passé, avec le même titre, dans le diocèse d'Amiens (15 juin 1823). L'évêque, M. de Chabons, vieillard vénérable mais affaibli par les infirmités et le poids des années, laissa à son vicaire général tout le soin de la charge pastorale. Le 15 septembre 1824, l'évêque d'Amiens donna, touchant les biens et rentes restitués aux Fabriques, et touchant les moyens de les recouvrer, une Instruction qui fut remarquée par *L'Ami de la Religion* (9 octobre 1824, t. XLI, p. 257-260) : elle était l'œuvre de l'auteur futur du *Traité de l'Administration temporelle des paroisses* (*Tables pour les tomes XLI à LXXXII de L'Ami de la Religion*; Paris, 1836, in-8°, p. 93, au mot *Affre*). Il rétablit aussi les Synodes, les Retraites et les Conférences ecclésiastiques ; ce qui fut la matière d'autant d'Instructions pastorales (V. *L'Ami de la Religion*, 12 octobre et 21 décembre 1825, t. XLV, p. 278-281, et t. XLVI, p. 177-181). Parmi les autres que composa sans doute aussi M. Affre, et dont *L'Ami de la Religion* donna quelques extraits, il faut citer la circulaire adressée le 2 février 1832 aux curés du diocèse d'Amiens, à l'occasion du choléra (*L'Ami de la Religion*, 28 février 1832, t. LXXI, p. 182-184) ; le Mandement de Carême pour l'année 1833 sur la Nécessité et l'utilité de la Confession (*L'Ami...*, 19 février 1833, t. LXXV, p. 114, 115) ; et celui du Carême de l'année 1834, sur l'obligation, les avantages et les conditions de la Prière (*L'Ami...*, 11 février 1834, t. LXXIX, p. 66, 67).

Cependant, « certaines contrariétés déterminèrent M. Affre, en 1834, à échanger ses fonctions administratives contre un canonical de l'église cathédrale d'Amiens. Il ne jouit pas longtemps de cette retraite ; car, dans la même année, il fut attaché à l'église de Paris comme chanoine titulaire et vicaire

général honoraire. En 1836, M. de Trévern sollicita la nomination de M. Affre à la coadjutorerie de Strasbourg; mais le Gouvernement, sans la refuser précisément, déclara qu'elle serait ajournée. Elle le fut, en effet, jusqu'au 9 décembre 1839. Mais M. de Quélen étant mort le 31 du même mois, M. Affre fut élu premier vicaire capitulaire ». En cette qualité, il rédigea et publia le premier Mandement du Chapitre, qui « contient un bel éloge » du prélat défunt (*L'Ami de la Religion*, 4 et 7 janvier 1840, t. CIV, p. 22, 23, 38, 39). Le Mandement de Carême, qui le suivit de près, mérita l'admiration de tous : c'était « un tableau brillant et malheureusement trop vrai des illusions d'esprits superbes qui, dans leur présomption, se croient appelés à régénérer la société avec les seuls secours de leurs théories et de leurs rêves » (*L'Ami de la Religion*, 29 février 1840, t. CIV, p. 401-404). Après bien des hésitations, le Gouvernement se décida enfin à nommer archevêque de Paris le coadjuteur de Strasbourg. L'Ordonnance royale fut signée le 26 mai 1840. M^{gr} Affre fut préconisé en Consistoire le 13 juillet suivant, et sacré le 6 août dans l'église Notre-Dame de Paris par le cardinal de La Tour d'Auvergne, évêque d'Arras.

La liste des Mandements et Actes épiscopaux de M^{gr} Affre nous fera connaître, en partie du moins, sa vie épiscopale. Elle fut digne de la mort glorieuse qui la termina. Un coup de fusil mit fin à ses jours au moment où il montait sur une barricade pour exhorter à la paix les insurgés de Juin 1848. Le prélat, victime de son dévouement, mourut le 27 de ce même mois, et fut inhumé dans sa cathédrale le 7 juillet. Son cœur repose dans l'église des Carmes, rue de Vaugirard.

Cfr. *Nouvelle biographie générale* de Didot, art. *Affre*, par l'abbé Glaire. — *La France Pontificale*, par Fisquet; diocèse de Paris, t. I, p. 619-660. — *M^{gr} Affre, Archevêque de Paris*; Esquisse biographique, par M. Henri de Riancey; Paris, Plon, 1848, in-18. — *Vie de Denis-Auguste Affre, Archevêque de Paris*, par l'abbé P.-M. Cruice, Chanoine honoraire de la Métropole, Directeur de l'École ecclésiastique des Carmes, Docteur ès lettres; Paris, 1849, in-8°. — *Bibliogra-*

phie catho-
toire de l'
Paris, pa-
funèbre d'
noncé le 2
M^{gr} Touc
pp. 27.

1. — *Ou*

1. — *N*
des Institu
Moranval,
t. XLVII,

2. — *T*
1826, in-8°

3. — *T*

suivi d'un
principale
du Consei
cuments
de cassati
Affre, Vica
Clère, 182
troisième,
dent (n. 2
et perfect
1827, t. L
compte re
dacteur »
Religion

— *Secon*

Clère, 182

vembre 18

et consid

1835, in-8

p. 733-736

1835, aya
pondit pa

phie catholique, décembre 1849, t. IX, p. 241-252. — *Histoire de la Vie et de la mort de M^{gr} Affre, Archevêque de Paris*, par l'abbé Em. Castan; Paris, 1853, in-18. — *Éloge funèbre de Denis-Auguste Affre, Archevêque de Paris*, prononcé le 28 juin 1898 dans l'église Notre-Dame de Paris, par M^{sr} Touchet, évêque d'Orléans; Orléans, Herluison, in-8°, pp. 27.

1. — *Ouvrages imprimés.*

1. — *Nouveau Traité des Écoles primaires*, ou Manuel des Instituteurs et Institutrices; Amiens, Caron-Vitet; Paris, Moranval, 1826, in-18. — *L'Ami de la Religion*, 29 avril 1826, t. XLVII, p. 337-339.

2. — *Traité abrégé des Fabriques*; Amiens, Caron-Vitet, 1826, in-8°.

3. — *Traité de l'Administration temporelle des paroisses*, suivi d'une table chronologique qui renferme le texte des principales Lois et d'un grand nombre de Décrets et d'Avis du Conseil d'État, avec l'analyse ou l'indication d'autres documents moins importants, de plusieurs Arrêts de la Cour de cassation, Circulaires ministérielles, etc.; par M. l'abbé Affre, Vicaire général du diocèse d'Amiens; Paris, Adrien Le Clère, 1827, in-8°. Cette édition, ainsi que la deuxième et la troisième, fut tirée à 3,000 exemplaires. L'ouvrage précédent (n. 2) forme la première partie de celui-ci, augmentée et perfectionnée. *L'Ami de la Religion*, 10 janvier et 7 avril 1827, t. L, p. 257-259, et t. LI, p. 241-244. Un point de ce compte rendu donna à M. Affre l'occasion d'écrire « Au Rédacteur » une lettre datée du 20 avril 1827, que *L'Ami de la Religion* inséra le 25 du même mois, t. LI, p. 334, 335. — Seconde édition, revue et augmentée; Paris, Adrien Le Clère, 1829, in-8°, pp. xxx-481. *L'Ami de la Religion*, 4 novembre 1829, t. LXI, p. 385-387. — Troisième édition, revue et considérablement augmentée; Paris, Adrien Le Clère, 1835, in-8°. *L'Ami de la Religion*, 24 avril 1835, t. LXXXIV, p. 733-736. Le *Journal des Conseils de Fabriques*, octobre 1835, ayant critiqué quelques assertions de M. Affre, il répondit par une lettre « Au Rédacteur » de *L'Ami de la Reli-*

gion, 21 novembre 1835, t. LXXXVII, p. 353-356. — Traité de l'Administration temporelle des paroisses; ouvrage augmenté de toutes les nouvelles décisions des tribunaux et de l'Administration, de plusieurs questions qui n'avaient pas été discutées, et d'un grand nombre de développements ajoutés aux matières traitées dans les éditions précédentes; par l'abbé Affre, chanoine, vicaire général de Paris; quatrième édition; Paris, Adrien Le Clère, 1839, in-8°. *L'Ami de la Religion*, 25 avril 1839, t. CI, p. 161, 162; 20 juillet 1839, t. CII, p. 129-130. *Bibliographie catholique*, décembre 1841, t. I, p. 159, 160. — Cinquième édition, augmentée; Paris, Adrien Le Clère, 1845, in-8°, pp. 650.

Traité de l'Administration temporelle des paroisses... sixième édition, revue, corrigée et mise en rapport avec l'état actuel de la législation et de la jurisprudence; par M. ***, Vicaire général; Paris, Adrien Leclere, 1859, in-8°, pp. viii-354. — Septième édition, revue, corrigée et mise en rapport avec l'état actuel de la législation et de la jurisprudence, par M^{sr} Darboy, archevêque de Paris; Paris, Adrien Leclere, 1863, in-18 jésus, pp. 361. — Huitième édition, revue... par M^{sr} Darboy... Paris, Adrien Leclere, 1873, in-18 jésus, pp. viii-357. — Une neuvième édition parut en 1878 sous la direction de l'abbé Lagarde, Vicaire général de Paris; voir la préface (p. vi) de l'édition suivante. — Traité de l'Administration temporelle des paroisses; suivi d'un tableau chronologique des Lois et Règlements sur la matière, par M^{sr} Affre, Archevêque de Paris; dixième édition, revue, corrigée et mise au courant de la législation et de la jurisprudence, par M. l'abbé Pelgé, Vicaire général de Paris; Paris, Poussielgue, 1884, in-12, pp. ix-420. La loi municipale du 5 avril 1884 ayant suivi de près l'apparition de cette dixième édition, M. Pelgé publia presque aussitôt un *Supplément*. — Onzième édition, revue, corrigée et mise au courant de la législation et de la jurisprudence, par M. l'abbé Pelgé, Vicaire général de Paris; Paris, Poussielgue, 1890, in-12, pp. viii-448. *Le Monde*, 11 août 1890. — L'année précédente (1889), M^{sr} Tilloy avait publié : *Traité de l'Administration temporelle des paroisses*,

d'après M
rigée et i
et partic
noine-évo
canoniqu
1889, gr.

Traité
abrégée;
diocèse d
L'Ami de
304; 25 a

4. —
temporel
examine
concerna
vernemer
de M. de
rapports
de la Ré
« Lettre
a joint l
respectifs
importan
d'Amiens
de la Re
81-84; 11
353, artic
et, juillet
teur du L
de M. Aff
dans L'A
Réclama

5. — M
la critiqu
pollion je
L'Ami de

6. — 1

d'après M^{gr} Affre, Archevêque de Paris; édition revue, corrigée et indiquant les dispositions récentes de la législation, et particulièrement de la loi de 1884, par M^{gr} Tilloy, Chanoine-évêque de Lorette, Docteur en Théologie et en Droit canonique, Officier d'Académie, etc.; Paris, Berche et Tralin, 1889, gr. in-8°, pp. 276.

Traité de l'Administration temporelle des paroisses; édition abrégée; par M. l'abbé Affre, Chanoine, Vicaire général du diocèse de Paris; Paris, Adrien Le Clere, 1835, in-8°, pp. 240. *L'Ami de la Religion*, 12 novembre 1835, t. LXXXVII, p. 303, 304; 25 avril 1839, t. CI, p. 162.

4. — *Essai historique et critique sur la Suprématie temporelle du Pape et de l'Église*; ouvrage dans lequel on examine l'origine, les progrès et la décadence des opinions concernant les rapports de l'autorité religieuse avec les gouvernements civils, et où l'on répond aux trois derniers écrits de M. de La Mennais : « De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil » (1826); « Des Progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église » (1829); « Lettre à M^{gr} l'Archevêque de Paris » (mars 1829); on y a joint la Déclaration du Clergé de France sur les droits respectifs de l'autorité civile, et plusieurs autres pièces importantes; par M. l'abbé Affre, vicaire général du diocèse d'Amiens; Amiens, Caron-Vitet, 1829, in-8°, pp. 524. — *L'Ami de la Religion*, 20 et 30 mai, 6 juin 1829, t. LX, p. 33-36; 81-84; 113-117. *Mémorial catholique*, juin 1829, t. XI, p. 339-353, article anonyme intitulé : « Du livre de M. l'abbé Affre »; et, juillet 1829, t. XII, p. 22-27, une lettre « A M. le Rédacteur du *Mémorial catholique* », sous le titre : « Dialectique de M. Affre », et signée F... M. Affre répondit au *Mémorial* dans *L'Ami de la Religion*, 12 août 1829, t. LXI, p. 13-16 : *Réclamation de M. l'abbé Affre*.

5. — *Nouvel essai sur les hiéroglyphes égyptiens*, d'après la critique de M. Klaproth, sur les travaux de M. Champollion jeune; Paris, Adrien Lec'ere, 1834, in-8°, pp. 36. — *L'Ami de la Religion*, 14 janvier 1834, t. LXXVIII, p. 513-516.

6. — *Instructions sur le Rituel de Langres*, par le car-

dinal de La Luzerne, ancien évêque de Langres; troisième édition, mise en concordance avec le droit civil actuel, revue, corrigée et augmentée d'un grand nombre de notes, par M. l'abbé Affre, vicaire général du diocèse de Paris; Paris, Méquignon Junior, 1835, 3 vol. in-12, pp. 455, 448, 410. — *L'Ami de la Religion*, 10 novembre 1835, t. LXXXVII, p. 273-275. — L'édition précédente, parue en 1818 (V. *L'Ami de la Religion*, 17 et 31 janvier 1818, t. XIV, p. 305-313, 369-376) avait été donnée par « un savant professeur de théologie » qu'on ne nomme pas; lequel, à la fin de l'ouvrage, avait relevé quelques décisions peu exactes. Le nouvel éditeur a conservé ces remarques et en a ajouté d'autres qu'il fait connaître dans l'*Avertissement sur cette nouvelle édition*.

7. — *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*, par M. l'abbé Affre, Chanoine, Vicaire général de Paris; Paris, Adrien Leclere, Méquignon Junior, 1837, in-8°, pp. xvi-404. — Loué sans restriction par *L'Ami de la Religion*, la *Gazette de France*, l'*Univers*, la *Quotidienne*, les *Annales de philosophie chrétienne*. Le *Journal des Fabriques* (novembre 1837, t. IV, p. 44-48) mêla quelques critiques à ses éloges. M. Affre répondit par une lettre datée du 1^{er} mars 1838, que ce journal inséra simplement (mars 1835, p. 163-166) sans y répondre, et que publia *L'Ami de la Religion* dans son numéro du 19 avril 1838, t. XCVII, p. 113-115.

8. — *Observations sur la controverse élevée à l'occasion de la Liberté d'enseignement*, par M. l'Archevêque de Paris; Paris, Adrien Leclere, 1843, in-8°, pp. 86. — Et dans le « Recueil des Actes épiscopaux » publié par le Comité pour la Défense de la liberté religieuse; Paris, Lecoffre, 4 vol. in-18. — *Bibliographie catholique*, août 1843, t. III, p. 92, 93.

9. — *Recommandation de Monseigneur l'Archevêque de Paris*, adressée, le 8 janvier de cette année (1844), aux ecclésiastiques qui forment la Conférence centrale, en faveur de l'ouvrage intitulé, *Théodicée chrétienne*, par M. l'abbé Maret, Professeur à la Faculté de Théologie de Paris; dans « *Théodicée chrétienne, ou Comparaison de la notion chré-*

tienne a
Docteur
Paris, M.

10.

adressé
Paris; P
graphie
accusée
de Paris
Garnier,
des Lett
biograp

11. —

nisme, p
1845, in-
t. CXXIV
tholique
Paris, A
édition,
1845, in-
p. 345-34

M. E.

inséré d
p. 1021-
sophie;
du Chris
répondit

12. —

sion d'u
Philosop

13. —

grès et
l'abus de
Ultramo
Leclere,
mars 184
1845, t. (

tienne avec la notion rationaliste de Dieu, par H.-L.-C. Maret, Docteur en théologie et Chanoine honoraire de Paris » ; Paris, Méquignon Junior et Leroux, 1844, in-8°, p. III-VIII.

10. — *Mémoire sur l'Enseignement philosophique*, adressé à la Chambre des Pairs, par M. l'Archevêque de Paris ; Paris, Adrien Leclère, 1844, in-8°, pp. 40. *Bibliographie catholique*, mai 1844, t. III, p. 458. — L'Université accusée répondit : « Réponse au Mémoire de M. l'Archevêque de Paris sur l'enseignement philosophique, par M. Adolphe Garnier, l'un des professeurs de Philosophie de la Faculté des Lettres de Paris ; Paris, Joubert, 1844, in-8°, pp. 24. *Bibliographie catholique*, mai 1844, t. III, p. 459.

11. — *Introduction philosophique à l'étude du Christianisme*, par M. l'Archevêque de Paris ; Paris, Adrien Leclère, 1845, in-18, pp. 362. *L'Ami de la Religion*, 25 mars 1845, t. CXXIV, p. 701-708, article signé, G. M... *Bibliographie catholique*, mars 1845, t. IV, p. 420, 421. — Deuxième édition ; Paris, Adrien Leclère, 1845, in-12, pp. 275. — Quatrième édition, revue et augmentée ; Paris, Adrien Leclère, 1845, in-12. *L'Ami de la Religion*, 9 août 1845, t. CXXVI, p. 345-348.

M. E. Saisset ayant attaqué cet ouvrage par un article inséré dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 mars 1845, p. 1021-1048) et intitulé : « *Le Christianisme et la Philosophie ; à propos de l'Introduction philosophique à l'étude du Christianisme* par M. l'archevêque de Paris », M^{sr} Affre répondit par la brochure suivante :

12. — *Du Christianisme de l'École Normale*, à l'occasion d'un écrit de M. Saisset, par un ancien professeur de Philosophie ; Paris, Poussielgue-Rusand, 1845, in-8°, pp. 29.

13. — *De l'Appel comme d'abus ; son origine, ses progrès et son état présent ; suivi d'un Écrit sur l'usage et l'abus des opinions controversées entre les Gallicans et les Ultramontains* ; par M. l'Archevêque de Paris ; Paris, Adrien Leclère, 1845, in-8°, pp. 323. — *Bibliographie catholique*, mars 1845, t. IV, p. 399, 400. *L'Ami de la Religion*, 17 avril 1845, t. CXXV, p. 141-147.

L'Écrit sur l'usage... parut aussi séparément : *De l'usage et de l'abus des opinions controversées entre les Ultramontains et les Gallicans*, par M^{sr} l'Archevêque de Paris; Paris, Adrien Leclere, 1845, in-8°, pp. 40. *L'Ami de la Religion*, 6 mars 1845, t. CXXIV, p. 548-554. *Bibliographie catholique*, mars 1845, t. IV, p. 432.

14. — *Simple exposé sur la situation des Communautés religieuses de Paris*, considérées dans leur rapport avec le droit d'association, la liberté de conscience, l'intérêt de l'État, des travailleurs et des familles; par l'Archevêque de Paris; Paris, Adrien Leclere, 1848, in-8°, pp. 25.

15. — *Catéchisme du diocèse de Paris*, imprimé par ordre de M^{sr} Affre, Archevêque de Paris; Paris, Adrien Leclere, 1846, in-18.

16. — « On dit aussi imprimé sous sa direction : *Livre d'heures complet*, en latin et en français, à l'usage de Paris et des diocèses qui suivent le rit parisien, contenant l'Office de tous les Dimanches et Fêtes de l'année, avec des explications historiques et morales qui en font connaître le but et l'institution; Hetzel et Paulin, 1837, in-18 » (Quérard, *La littérature française contemporaine*; XIX^e siècle; Paris, 1842, t. I, p. 6, 7).

17. — « Parmi plus de cent articles qu'il publia dans *L'Ami de la Religion*, écrit l'abbé Cruice, on remarque une réfutation du *Cours d'histoire moderne* de M. Guizot ». Il y réfuta aussi divers ouvrages sortis de l'école de M. de La Mennais, ainsi que l'abbé Bautain. Plusieurs fois, ce journal parla de la collaboration que lui prêtait l'abbé Affre. « Il a bien voulu quelquefois nous seconder dans ce journal par ses talents et ses lumières », écrivait M. Picot le 18 mai 1837 (t. XCIII, p. 325). Et le 6 janvier 1842, l'auteur de la *Notice sur la vie de M. Picot* (t. CXII, p. 37) disait : « M. Picot s'aida beaucoup, on le sait, du talent et de la dialectique de M. Affre; et c'est de la même plume que partirent les meilleurs traits contre le romantisme et l'inexactitude de certains prédicateurs en renom ». On peut, ce nous semble, sans craindre trop de se tromper, attribuer à M. Affre l'article

inséré dans le p. 145-150), *S* évêque d'Amie accordé au si à l'usage du d

Il concouru selles de la l un article qu revue, rédigée rateurs ».

Nous croyo l'abbé Affre éc gion le 29 d attribué un art ecclésiastique.

tion, mais je d'ailleurs fort l'on m'a fait l' dacteurs » (*L* t. LXXXII, p. 4

II. — *Actes e*

Lettre aux (sation en Consi 1840, pp. 2.

Lettre aux C sonnes à son sa

Lettre (lithog de son sacre; 3

Lettre pastor de la prise de Adrien Leclere, format pour les

Lettre aux C seignements; 11

Ordonnance c 1840, pp. 3.

Mandement..

inséré dans le numéro du jeudi 22 novembre 1832 (t. LXXIV, p. 145-150), *Sur un Mémoire au Conseil d'État contre l'évêque d'Amiens, à l'occasion du privilège exclusif qu'il a accordé au sieur Caron-Vitet d'imprimer les livres d'église à l'usage du diocèse d'Amiens.*

Il concourut aussi à la rédaction des *Archives universelles de la Religion catholique*, et on admira beaucoup un article qu'il publia au mois de juin 1833 dans cette revue, rédigée « par une Société d'ecclésiastiques et de littérateurs ».

Nous croyons néanmoins devoir citer cette lettre, que l'abbé Affre écrivait « Au Rédacteur » de *L'Ami de la Religion* le 29 décembre 1834 : « Quelques personnes m'ont attribué un article inséré dans le dernier numéro de *l'Union ecclésiastique*. Non seulement je suis étranger à sa rédaction, mais je déclare n'avoir jamais écrit dans ce journal, d'ailleurs fort estimable, ainsi que dans quelques autres où l'on m'a fait l'honneur d'imprimer mon nom parmi les rédacteurs » (*L'Ami de la Religion*, 30 décembre 1834, t. LXXXII, p. 412).

II. — *Actes épiscopaux.*

Lettre aux Curés du diocèse pour annoncer sa préconisation en Consistoire comme archevêque de Paris; 24 juillet 1840, pp. 2.

Lettre aux Curés du diocèse pour inviter certaines personnes à son sacre; 24 juillet 1840, pp. 2.

Lettre (lithographiée) aux Curés... pour annoncer le jour de son sacre; 30 juillet 1840, pp. 2.

Lettre pastorale de M^{sr} l'Archevêque de Paris, à l'occasion de la prise de possession de son siège; 6 août 1840; Paris, Adrien Leclere, 1840, in-4°, pp. 19. Même imprimeur et même format pour les pièces suivantes.

Lettre aux Curés du diocèse pour demander quelques renseignements; 19 octobre 1840, pp. 2.

Ordonnance de M^{sr}... sur l'Habit ecclésiastique; 22 octobre 1840, pp. 3.

Mandement... en faveur des plus pauvres familles, victimes

des dernières inondations dans les provinces du Midi ; 17 novembre 1840, pp. 4.

Mandement... en faveur de l'Œuvre des Orphelins de Saint Vincent de Paul, par suite du Choléra-morbus ; 15 décembre 1840, pp. 7.

Lettre aux Curés du diocèse en faveur du Petit Séminaire, 30 décembre 1840, pp. 2.

Mandement... pour le saint temps de Carême 1841 ; 2 février 1841, pp. 23.

Lettre (lithographiée) aux Évêques de France, au sujet de la loi sur la liberté d'enseignement, récemment présentée à la Chambre des Députés ; 13 mars 1841, pp. 3.

Lettre pastorale... sur les Études ecclésiastiques, à l'occasion du rétablissement des Conférences et de la Faculté de Théologie ; 8 avril 1841, pp. 79.

Ordonnance... concernant la Béatification de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation, veuve Parisienne, Fondatrice de l'Ordre des Carmélites en France ; 15 avril 1841, pp. 3.

Lettre aux Curés du diocèse demandant des prières pour le roi et sa famille ; 20 avril 1841, pp. 2.

Ordonnance (lithographiée) de M^{sr} l'Archevêque de Paris, qui établit un Conseil pour la direction des Communautés religieuses ; 20 mai 1841, pp. 8.

Lettre pastorale... en faveur de l'Œuvre des Orphelins de Saint Vincent de Paul, par suite du Choléra-morbus ; 8 décembre 1841, pp. 7.

Lettre aux Curés du diocèse en faveur du petit séminaire ; 20 décembre 1841, pp. 3.

Lettre pastorale... qui ordonne une quête générale, à l'effet d'acquérir, en faveur du diocèse de Paris, l'ancien monastère des Carmélites ; 6 janvier 1842, pp. 11.

Mandement... pour le saint temps de Carême 1842 ; 2 février 1842, pp. 12.

Lettre pastorale... sur l'Unité de l'Église, qui prescrit des Prières en faveur de l'église d'Espagne ; 18 mars 1842, pp. 26. Publiée à l'occasion d'un jubilé accordé par Grégoire XVI dans l'intérêt de l'église d'Espagne. Elle porta

ombrage au
vention à l'art
pondit par un
V. Fisquet, p.

Mandement.
l'âme de S. A
pp. 8.

Principes su
vêque, in-folio
Instruction p
publication de
éditeurs sollic
pp. 84.

Lettre aux C
séminaire à la
Mandement.
vrier 1843, pp.

Instruction p
la Foi ; 15 févr

Lettre aux C
produit des so
l'acquisition d
1843, pp. 3 et 7

Lettre aux C
tations dirigées
de Paris ; 14 ac

Mandement..
vrier 1844, pp.

Instruction p
et de la Moral
pastorale fut at
la *Théodicée ch*
publié par la *H*
480), et intitulé

Lettre aux
l'Œuvre de Sai
Lettre pastor

ombrage au Gouvernement, qui crut y voir une contravention à l'article 1^{er} des Articles organiques. M^{sr} Affre répondit par une lettre au Ministre, datée du 22 mars 1842. V. Fisquet, p. 632, 633.

Mandement... qui prescrit des prières pour le repos de l'âme de S. A. R. M^{sr} le Duc d'Orléans ; 20 juillet 1842, pp. 8.

Principes sur les droits des Chapitres pendant la vie de l'évêque, in-folio (lithographié), pp. 19.

Instruction pastorale... sur la composition, l'examen et la publication des livres en faveur desquels les auteurs ou éditeurs sollicitent une approbation ; 4 décembre 1842, pp. 84.

Lettre aux Curés du diocèse pour recommander le petit séminaire à la charité ; 29 décembre 1842, pp. 2.

Mandement... pour le saint temps de Carême 1843 ; 15 février 1843, pp. 4.

Instruction pastorale... sur les rapports de la Charité avec la Foi ; 15 février 1843, pp. 35.

Lettre aux Curés du diocèse pour leur rendre compte du produit des sommes destinées, par la charité des fidèles, à l'acquisition de l'ancien couvent des Carmes ; 25 février 1843, pp. 3 et 7.

Lettre aux Curés du diocèse pour repousser les imputations dirigées par D. Guéranger contre les livres liturgiques de Paris ; 14 août 1843, pp. 8.

Mandement... pour le saint temps de Carême 1844 ; 10 février 1844, pp. 4.

Instruction pastorale... sur l'Union nécessaire des Dogmes et de la Morale ; 10 février 1844, pp. 36. Cette Instruction pastorale fut attaquée par M. E. Saisset, en même temps que la *Théodicée chrétienne* de l'abbé Maret, etc., dans un article publié par la *Revue des Deux-Mondes* (1^{er} mai 1844, p. 440-480), et intitulé : *De la Philosophie du Clergé*.

Lettre aux Curés du diocèse pour leur recommander l'Œuvre de Saint François Régis ; mars 1844, pp. 6.

Lettre pastorale... qui ordonne une quête générale, à l'effet

d'acquérir, en faveur du diocèse de Paris, l'ancien monastère des Carmes; 14 mars 1844, pp. 8.

Observations sur la *Circulaire* confidentielle du 5 avril, communiquées à six prélats présents à Paris et approuvées par eux; 11 pages lithographiées. La *Circulaire* émanait du Ministre des cultes, lequel se plaignait des attaques dirigées contre l'Université par les évêques de France.

Mémoire (présenté) au Roi (le 14 février) sur la liberté d'enseignement, adressé par les évêques de la province de Paris; 17 pages lithographiées.

Lettre de M^{gr} l'Archevêque de Paris, en réponse à celle de M. le Ministre des cultes du 8 mars 1844 (se plaignant de la publicité donnée par un journal au Mémoire précédent); 13 mars 1844, pp. 8. — La *Lettre* et le *Mémoire* furent réimprimés in-8° : « Mémoire adressé au Roi par les évêques de la province de Paris; Lettre de M. le Ministre des cultes (Martin du Nord) à M^{gr} l'Archevêque de Paris (8 mars); Réponse de M^{gr} l'Archevêque de Paris au Ministre des cultes (13 mars 1844); Paris, Adrien Le Clère, 1844, in-8°, pp. 30.

Mandement... qui ordonne des prières publiques en réparation de la profanation de l'église Saint-Gervais, 22 mai 1844, pp. 7.

Ordonnance... sur l'Habit ecclésiastique; 25 octobre 1844, pp. 3.

Lettre accompagnant l'envoi du Compte rendu général de l'OEuvre en faveur des Orphelins par suite du Choléra-morbus; avec notice historique; 20 décembre 1844, pp. 2 et 23.

Lettre au Clergé du diocèse concernant la réimpression et la vente des Livres liturgiques; 22 décembre 1844, pp. 8.

Lettre aux Curés du diocèse en faveur du petit séminaire; 8 janvier 1845, pp. 2.

Mandement... pour le saint temps de Carême 1845; sur la Visite du Très Saint-Sacrement; 20 janvier 1845, pp. 15. *L'Ami de la Religion*, 4 février 1845, t. CXXIV, p. 290, 291.

Lettre pastorale... qui ordonne une quête générale, à l'effet

d'acquérir, en des Carmes; 9

Mandement de la Passion 1845, pp. 7. 611.

Mandement. dique qui a po Reproduit par 561-567. Plusieurs demandèrent dresser à tous p. 650). *Le B.* France et des jurisprudence avait pour ré d'abord dit qu restriction à la fut rendue pub t. IV, p, 529-5 deux écrits sui M. Barthélemy par M. Affre, ai sur la nécessit M. E. Brebion phismes d'un par phrase, du portant condan titre, *Le Bien* Paris, A. Lecor Abus du haut l'abbé P****; P

Mandement... mander un tem 1845, pp. 3.

Lettre pastorale du Vénérable s

d'acquérir, en faveur du diocèse de Paris, l'ancien monastère des Carmes; 2 février 1845, pp. 8 et 7.

Mandement... concernant l'exposition des reliques insignes de la Passion de N.-S. J.-C. en l'église métropolitaine; 4 mars 1845, pp. 7. — *L'Ami de la Religion*, t. CXXIV, p. 610, 611.

Mandement... portant condamnation d'un recueil périodique qui a pour titre, *Le Bien social*; 26 mai 1845, pp. 28. Reproduit par *L'Ami de la Religion*, t. CXXV, p. 541-549, 561-567. Plusieurs évêques adhérèrent à ce Mandement, et demandèrent la permission de le faire imprimer pour l'adresser à tous leurs curés (*L'Ami de la Religion*, t. CXXV, p. 650). *Le Bien social*, « journal du clergé secondaire de France et des vrais amis de la Religion, ou Répertoire de jurisprudence canonique et de controverse ecclésiastique », avait pour rédacteur en chef l'abbé Clavel. Après avoir d'abord dit qu'il en appellerait à Rome, il se soumit sans restriction à la sentence de son archevêque. Sa rétractation fut rendue publique. V. *Bibliographie catholique*, juin 1845, t. IV, p. 529-532. — Le *Mandement* donna occasion aux deux écrits suivants : 1. « Épitre populaire anti-jésuitique à M. Barthélemy sur l'interdiction du journal *Le Bien social*, par M. Affre, archevêque de Paris, et le cardinal Ambroisin ; sur la nécessité d'un aréopage religieux en France, etc., par M. E. Brebion » ; Paris, 1845, in-8° (Poème). 2. « Les sophismes d'un Prélat contemporain, ou Réfutation, phrase par phrase, du « Mandement de M^{gr} l'Archevêque de Paris portant condamnation d'un recueil périodique qui a pour titre, *Le Bien social* », par un ami du Droit Canon ; Paris, A. Leconte, 1845, in-8° ; réédité sous ce titre : « Les Abus du haut Clergé résultant de ses Mandements ; par l'abbé P**** ; Paris, Moreau, 1846, in-18 ».

Mandement... qui ordonne des prières publiques pour demander un temps favorable aux biens de la terre; 12 août 1845, pp. 3.

Lettre pastorale... au sujet du procès de la Béatification du Vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste de La Salle,

Instituteur des Frères des Écoles **Chrétiennes**; 14 septembre 1845, pp. 4.

Lettre aux **Curés** du diocèse touchant deux lettres du **prince** de Talleyrand; 11 octobre 1845, pp. 3.

Lettres (deux) aux Curés du diocèse concernant les Bans de mariage; 3 novembre 1845, pp. 2 et 2.

Lettre aux Supérieurs touchant l'esprit nouveau qui se manifeste en Angleterre; 17 novembre 1845, pp. 4.

Lettre aux Curés du diocèse touchant la formule de publication des mariages; 17 décembre 1845, pp. 2.

Lettre aux Supérieurs demandant des prières en faveur des catholiques de la Pologne; 21 décembre 1845, pp. 3.

Lettre aux Curés du diocèse en faveur du petit séminaire; 7 janvier 1846, pp. 3.

Lettre aux Curés du diocèse pour qu'ils contribuent au rétablissement des archives de l'Archevêché qui ont été détruites; 1^{er} février 1846, pp. 16.

Lettre aux Supérieurs des Communautés religieuses sur le même sujet; 29 mars 1846, pp. 8.

Lettre aux Supérieures des Communautés religieuses sur le même sujet; même texte, même date que la précédente.

Mandement... pour le saint temps de Carême 1846; 14 février 1846, pp. 15.

Lettre pastorale... qui ordonne une quête générale pour acquérir... le monastère des Carmes; 25 mars 1846, pp. 12.

Mandement... qui ordonne des prières à l'occasion de la mort de Notre Saint-Père le Pape Grégoire XVI, et pour l'élection d'un Souverain Pontife; 9 janvier 1846, pp. 7.

Lettre au Clergé du diocèse pour lui recommander le *Manuel des Cérémonies de l'église de Paris* (« travail d'un prêtre fort exact et très instruit dans la matière »; voir notre article CARON); 2 juillet 1846, pp. 2.

Mandement... qui prescrit l'usage du nouveau Catéchisme; 8 septembre 1846, pp. 8.

Lettre aux Curés du diocèse en faveur des petits séminaires; 11 décembre 1846, pp. 2.

Lettre aux **des collèges**; 2

Lettre aux **paroissiale, de**
union; 20 jan

Lettre aux **glise**; 20 janvier
Mandement.

le jubilé univ
Pie IX à l'occa

Instruction p
l'Esprit de foi;

Lettre pastor
le monastère de

Mémoire sur
exemptions en

chevêque de
pp. 78.

Observations
concernant le C

Observations.

par M. Portalis,
de l'examen du

Saint-Denis; sa
Lettre pastora

les fruits de la t
Mandement...

le Pape Pie IX à
mander des pri

5 mai 1847, pp.

Mandement...
diques publiés s

20 août 1847, pp
des libertés de l'

nuation du *Bien*
Vérité, ou, plus

fondée par l'abb

Lettre aux Curés du diocèse blâmant l'auteur du *Miroir des collèges*; 27 décembre 1846, pp. 2.

Lettre aux Curés du diocèse sur la réunion, dans l'église paroissiale, des enfants qui n'ont pas fait leur première communion; 20 janvier 1847, pp. 4.

Lettre aux Curés du diocèse sur le prix des chaises à l'église; 20 janvier 1847, pp. 3.

Mandement... pour le saint temps de Carême 1847 et pour le jubilé universel accordé par Notre Saint-Père le Pape Pie IX à l'occasion de son exaltation; 25 janvier 1847, pp. 14.

Instruction pastorale... sur la nécessité et les avantages de l'Esprit de foi; 25 janvier 1847, pp. 31.

Lettre pastorale... qui ordonne une quête... pour racheter... le monastère des Carmes; 17 mars 1847, pp. 11.

Mémoire sur le Projet de loi destiné à rétablir les anciennes exemptions en faveur du Chapitre de Saint-Denis, par M. l'Archevêque de Paris; Paris, Adrien Le Clere, 1846, in-4°, pp. 78.

Observations de l'Archevêque de Paris sur le projet de loi concernant le Chapitre de Saint-Denis; 14 mars 1847, pp. 18.

Observations... sur le rapport fait à la Chambre des Pairs par M. Portalis, au nom d'une Commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif au Chapitre royal de Saint-Denis; sans date, pp. 10.

Lettre pastorale... pour exhorter à faire des prières pour les fruits de la terre; sans date, pp. 5.

Mandement... qui publie l'Encyclique adressée par N. S.-P. le Pape Pie IX à tous les évêques de la Chrétienté, pour demander des prières et des secours en faveur de l'Irlande; 5 mai 1847, pp. 8.

Mandement... portant condamnation de deux écrits périodiques publiés sous les noms de *La Vérité* et *Le Rappel*; 20 août 1847, pp. 13. *Le Rappel*, *Tribune du Droit canon et des libertés de l'Église*, était, depuis le 24 mai 1846, la continuation du *Bien social* sous la direction de l'abbé Clavel. *La Vérité*, ou, plus exactement, *La voix de la vérité*, avait été fondée par l'abbé Migne. Le *Mandement* fut reproduit par le

Journal des Débats et par *L'Ami de la Religion*, 24 août 1847, t. CXXXIV, p. 461-466.

Mandement... qui ordonne des prières d'actions de grâces pour l'abondante récolte de cette année; 16 septembre 1847, pp. 6.

Mandement... qui ordonne des prières pour N. S.-P. le Pape Pie IX; 16 septembre 1847, pp. 7.

Lettre pastorale... qui confirme la condamnation portée par son Mandement du 20 août 1847; 29 octobre 1847, pp. 14. L'abbé Migne et l'abbé Clavel se soumièrent dans deux lettres à l'Archevêque de Paris, rendues publiques. *L'Ami de la Religion*, 11 novembre et 25 décembre 1847, t. CXXXV, p. 350, 727, 728.

Lettre (lithographiée) aux Evêques de France concernant les prêtres de leurs diocèses qui se rendent à Paris; 3 novembre 1847, pp. 4.

Lettre aux Curés du diocèse en faveur du Petit Séminaire; 11 décembre 1847, pp. 2.

Lettre au Président de la Chambre des Députés, en lui envoyant le *Mémoire* sur la question des refus de sépulture ecclésiastique; sans date, pp. 31 y compris le Mémoire. Il était rédigé par J. Gossin, avocat du barreau de Paris.

Lettre aux Evêques de France pour leur recommander le journal *Le Catholique*; sans date, pp. 3.

Lettre aux Curés du diocèse prescrivant un service pour les victimes de la Révolution de Février 1848; 24 février 1848, pp. 2.

Mandement... pour le saint temps de Carême 1848; 3 mars 1848, pp. 4.

Mandement... qui ordonne des prières pour la France; 3 mars 1848, pp. 14. Reproduit par *L'Ami de la Religion*, t. CXXXVI, p. 259-534.

Lettre pastorale... pour inviter à faire des prières et une quête en faveur des réfugiés polonais, et à subvenir aux besoins de l'Œuvre de Saint François Régis; 4 avril 1848, pp. 6.

Mandement... à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée Nationale; 4 mai 1848, pp. 3.

Ordonnance... du casuel; 6 n... vations (par un... le 6 mai derni... imprimerie et... y fut répondu... intitulé : *Obser...* imprimerie de... signée : « L'Al... Ambroise ».

Les Ordonnan... primés dans le... *touchant la di...* l'ordre de M^{gr}... vêque de Paris;... col. 279-405.

A. — Éloge fu... est conservé au... *riaux pour la V...* dans la *Vie* de... noncé (ou lu) er... démontre qu'elle... Napoléon » (*Vie...* note).

B. — Traité su... gieux. V. *Vie*, par...

C. — Essai hist... vail resté inachev... été retrouvés. Cru...

D. — Traité de... civile et religieux... L'abbé Cruice en... *Vie de Denis-Au...*

Ordonnance... concernant le rang des Vicaires et le partage du casuel; 6 mai 1848, pp. 4. — On y opposa : « Observations (par un curé de Paris) sur l'Ordonnance publiée le 6 mai dernier par M^{sr} l'Archevêque de Paris »; Paris, imprimerie et librairie de Léautey, 1848, in-4°, pp. 17. Il y fut répondu : « Réponse d'un vicaire de Paris à l'écrit intitulé : *Observations...* (par un curé de Paris) »; Paris, imprimerie de Pillet fils aîné, 1848, in-8°, pp. 14. Elle est signée : « L'Abbé Falcimague, premier vicaire à Saint-Ambroise ».

Les Ordonnances et Règlements de M^{sr} Affre ont été réimprimés dans le recueil suivant : *Actes de l'église de Paris touchant la discipline et l'administration*, publiés par l'ordre de M^{sr} Marie-Dominique-Augustin Sibour, archevêque de Paris; Paris, imprimerie de J.-P. Migne, 1854, in-8°, col. 279-405.

A. — Éloge funèbre de M. Émery. Le manuscrit original est conservé au séminaire de Saint-Sulpice de Paris (*Matériaux pour la Vie de M. Émery*, t. XI, p. 539). M. Cruice, dans la *Vie* de M^{sr} Affre, « suppose que cet éloge fut prononcé (ou lu) en 1811; mais la teneur même de la pièce démontre qu'elle n'a pu être écrite qu'après la chute de Napoléon » (*Vie de M. Émery*; Paris, 1862, t. II, p. 345, note).

B. — Traité sur les établissements ecclésiastiques et religieux. V. *Vie*, par M. Cruice, p. 131.

C. — Essai historique sur l'ancien Clergé de France. Travail resté inachevé, et dont les manuscrits même n'ont pas été retrouvés. Cruice, *Vie*, p. 132.

D. — Traité de l'Indépendance de l'Église, de la Tolérance civile et religieuse, et des rapports de l'Église et de l'État. L'abbé Cruice en donne l'analyse et en cite quelques extraits : *Vie de Denis-Auguste Affre*, pag. 345-359.

30. M. DE BAUDRY

1778-1854

Voir pages 221-225 du tome II.

2. — *Les Psaumes traduits en français, avec des Notes et des Réflexions* par le P. G.-F. Berthier, de la Compagnie de Jésus; édition revue par un Directeur de séminaire, augmentée de plusieurs Dissertations, précédée d'une Notice sur le P. Berthier, et d'une Introduction à l'étude des Psaumes; Lyon et Paris, Perisse frères, 1831, 8 vol. in-12. Le tome 1^{er} est divisé en deux parties dans cette édition et les suivantes. — Lyon et Paris, Perisse frères, 1836; — 1840; — 1852; — 1857; — 1862. — Paris, Régis Ruffet, 1853, 8 vol. in-12. — « Dans ces éditions, qui sont, *je crois*, de l'abbé de Baudry, on a retranché les discussions purement hébraïques, mais on y a fait des additions : trois Dissertations; un Extrait de l'Instruction pastorale de M^{sr} Languet, archevêque de Sens, sur le Chant et la méditation des Psaumes de David, et un extrait du Discours préliminaire sur les Psaumes par La Harpe » (*Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, par les PP. de Backer et Sommervogel; Bruxelles, 1890, in-4°, t. I, col. 1380). Les deux auteurs, on le voit, hésitent à regarder l'abbé de Baudry comme auteur de cette édition : ils peuvent en être assurés; nous l'avons nous-même entendu affirmer, au séminaire de Lyon, par M. DENAVIT, qui avait été confrère de M. de Baudry dans la même maison.

3. — *Relation abrégée des travaux de l'Apôtre du Chablais*, extraite d'un ouvrage intitulé : *Triomphe de la Croix en Chablais par les travaux apostoliques de Saint François de Sales*; suivie d'un appel de M^{sr} Rey, Évêque d'Annecy, au pèlerinage de la chapelle des Allinges; Lyon, Sauvignet, 1836, 2 vol. in-32, pp. 448, 457. — Lyon, Perisse frères, 1843, 2 vol. in-32, pp. 448, 457. — « Ce n'est guère qu'un extrait de la *Vie* du saint par Charles-Auguste de Sales » (M. Hamon, *Vie de Saint François de Sales*, préface).

En faisant d
Saint François
écrits importan
d'autres n'avai
des omissions.

complète de se
évêque. Mais co
il entreprit, en
de *Bibliothèque*
uns concernant
Sainte Jeanne-l
en style moder
utile dans les
abrégée fut le
un extrait d'un
Croix en Chabl
alors. Mais ce d
en détacha la R
faire au désir d
cation coïncidât
Allinges, qui fu
L'Ami de la Re

4. — *Divers s*
de Sales, recuei
1836, in-8°, pp. xi

5. — *Dépositi*
de Darie, fille
François de Sales
sième édition, s
(Lyon, Sauvignet,

6. — *Abrégé d*
sœur Madeleine
crétaire de Saint
moderne par l'ab
in-18.

7. — *Vie de S*
Talon, de la Com

En faisant des recherches sur la *Vie* et les *Œuvres* de Saint François de Sales, M. de Baudry s'aperçut que plusieurs écrits importants du saint étaient restés inédits, et que d'autres n'avaient été imprimés qu'avec des altérations et des omissions. Il forma donc le projet de donner une édition complète de ses *Œuvres*, et une vie plus étendue du saint évêque. Mais comme ce travail exigeait beaucoup de temps, il entreprit, en attendant, de publier, sous le titre général de *Bibliothèque de Philothée*, deux sortes d'ouvrages : les uns concernant la Vie de Saint François de Sales et de Sainte Jeanne-Françoise de Chantal ; les autres présentant en style moderne ce qu'il y a de plus intéressant et de plus utile dans les *Œuvres* de ces deux saints. La *Relation abrégée* fut le commencement de cette *Bibliothèque*. C'est un extrait d'un plus grand ouvrage, *Le Triomphe de la Croix en Chablais*, etc., auquel M. de Baudry travaillait alors. Mais ce dernier ouvrage n'étant pas encore terminé, il en détacha la *Relation abrégée* qu'il fit imprimer pour satisfaire au désir de l'évêque d'Annecy, et pour que la publication coïncidât avec la consécration de la chapelle des Allinges, qui fut faite le 14 septembre de l'année 1836. *L'Ami de la Religion*, 22 juillet 1837, t. XCIV, p. 145, 146.

4. — *Divers suppléments aux Œuvres de Saint François de Sales*, recueillis par l'abbé de Baudry ; Lyon, Sauvignet, 1836, in-8°, pp. XLVIII-235. — Lyon, 1843, in-8°.

5. — *Dépositions et Lettres de Sainte Chantal ; Mémoire de Darie*, fille de Sainte Chantal, et belle-sœur de Saint François de Sales, par J.-P. Camus, évêque de Belley ; troisième édition, soigneusement revue par l'abbé de Baudry (Lyon, Sauvignet, 1836), in-8°, pp. VIII-146-26.

6. — *Abrégé de la vie de Saint François de Sales*, par la sœur Madeleine de Chaugy, religieuse de la Visitation, Secrétaire de Sainte Chantal ; sixième édition, mise en style moderne par l'abbé de Baudry ; Lyon, Perisse frères, 1837, in-18.

7. — *Vie de Saint François de Sales*, par le P. Nicolas Talon, de la Compagnie de Jésus ; troisième édition, mise en

style moderne par l'abbé de Baudry; Lyon, Sauvignet, 1837, in-18.

8. — *L'Orateur chrétien, ou Rhétorique ecclésiastique; Traité complet de l'éloquence des prédicateurs*, par le R. P. Louis de Grenade; traduit par Binet; nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée de Notes et Dissertations, par M. l'abbé de Baudry; Lyon, F. Guyot, 1837, 2 in-8°, pp. x-454-44; ix-479. — Le premier supplément contient : 1. Dissertation sur la question, s'il est utile à un prédicateur de lire les auteurs payens; 2. Parallèle entre deux exordes sur un même sujet, l'un de Bossuet (« Avoir à prêcher le plus glorieux des mystères... »), l'autre attribué au P. Bridayne (« A la vue d'un auditoire si nouveau pour moi... »). Le supplément placé dans le tome second, mais sans pagination distincte, comprend une Analyse oratoire des deux Discours de Saint Pierre rapportés dans les chapitres II et III des Actes des Apôtres.

9. — *Défense des droits sacrés de l'Épiscopat et du Saint-Siège*, contre l'audace de M. F. de Roquefeuil, admirateur aveugle d'un *Mémoire sur les pièges de l'hérésie*; ouvrage dédié aux Évêques de France et de Suisse; Lyon, Sauvignet, 1837, in-8°, pp. 132. Le mémoire contre lequel est dirigé cet écrit avait été composé par M. Vuarin, curé de Genève, à l'occasion du jubilé protestant célébré en 1835 dans cette ville par ceux de la Religion prétendue réformée : il avait pour titre : « Mémoire présenté à Monseigneur l'évêque de Lausanne et de Genève, par le Clergé catholique du canton de Genève, sur les pièges tendus par l'hérésie à la foi de la population catholique ». — M. Malou, pasteur de Genève, répondit à l'ouvrage de M. de Baudry par cet autre : « Les droits divins du Protestantisme maintenus sur le fondement de l'éternelle vérité de Dieu, contre le blâme public de M. l'abbé de Baudry; Genève, 1838, in-8°, pp. 35. L'abbé de Baudry répliqua dans la brochure suivante : *Premières observations* à M. le docteur Malou, ministre protestant de la Société des Méthodistes, sur sa critique de la *Défense des droits sacrés de l'Épiscopat et du Saint-Siège*; Genève et Lyon, Sauvignet, 1838, in-8°, pp. 32. — Cfr. *Histoire de*

M. Vuarin et Fleury, aumônier Martin, chanoine nève, Jaquemont

10. — *Table de Sales*, par S. de Baudry; Lyon, frères, 1843, in-

11. — *Le d'embrasser la* Lyon, Perisse f

12. — *La ports avec les ministère et l'in*

en réponse à M. autres Ministres frères, 1840, in-

canton de Vaud ministre Recor-

inséré un article romaine d'erreu-

Baudry réfuta l'un dans le n°

plément au n° ayant refusé d'in-

ses adversaires, rément avec plu-

professeur de t principe de l'int-

1840, t. CV, p. 1843 est probabl

titre aura été ref

13. — *Les G préjugés d'un mi* à l'ouvrage intitu

ses rapports av Baudry; Lyon, Sa

M. Vuarin et du Catholicisme à Genève, par M. l'abbé Fleury, aumônier du Pensionnat de Carouge, et M. l'abbé Martin, chanoine honoraire de Belley, curé de Ferney; Genève, Jaquemot, 1861, t. II, p. 478-493.

10. — *Tableau de l'esprit et du cœur de Saint François de Sales*, par Sainte Chantal, mis en style moderne par l'abbé de Baudry; Lyon, Sauvignet, 1838, in-18. — Lyon, Perisse frères, 1843, in-18, pp. vii-240.

11. — *Le docteur Malou conduit par ses principes à embrasser la religion catholique*; par l'abbé de Baudry; Lyon, Perisse frères, 1840, in-8°.

12. — *La Religion du cœur considérée dans ses rapports avec les Confessions de foi, l'institution du saint ministère et l'infailibilité de l'Église*; par l'abbé de Baudry; en réponse à M. le professeur Alexandre Vinet, et à quelques autres Ministres du canton de Vaud; Lyon et Paris, Perisse frères, 1840, in-12, pp. 268. — Une feuille protestante du canton de Vaud, le *Narrateur religieux*, rédigée par le ministre Recordon, avait, dans le n° 117 de ce journal, inséré un article signé d'un ministre, où l'on accusait l'Église romaine d'erreur sur l'institution divine du Ministère. M. de Baudry réfuta cette assertion par deux articles publiés, l'un dans le n° 121 du *Narrateur*, l'autre dans le supplément au n° 129 du même journal. Mais le *Narrateur* ayant refusé d'insérer les autres réponses de M. de Baudry à ses adversaires, celui-ci résolut de traiter la matière séparément avec plus d'étendue, et de réfuter surtout M. Vinet, professeur de théologie à Lausanne, qui avait attaqué le principe de l'infailibilité. *L'Ami de la Religion*, 4 avril 1840, t. CV, p. 17-21. — L'édition qui porte le millésime 1843 est probablement la même que la précédente, dont le titre aura été refait.

13. — *Les Gémissements d'un cœur catholique sur les préjugés d'un ministre de Genève*, pour servir de supplément à l'ouvrage intitulé : *La Religion du cœur considérée dans ses rapports avec les Confessions de foi*; par l'abbé de Baudry; Lyon, Sauvignet, 1840, in-12.

14. — *Considérations sur le silence des Méthodistes de Genève, dans la discussion qu'ils avaient entamée avec les Catholiques*; par l'abbé de Baudry; Lyon, Pélagaud, 1841, in-12, pp. 96.

15. — *Abrégé du véritable Esprit de Saint François de Sales*, par l'abbé de Baudry; Lyon, Perisse frères, 1844, 2 in-12, pp. xxiv-311, viii-353. — Paris, Perisse frères, 1860, 2 in-12, pp. xxxvi-658 pour les deux volumes. — Paris, Le coffre, 1867, 2 in-12, même nombre de pages.

16. — *Le véritable Esprit de Saint François de Sales*, avec un choix d'instructions recueillies dans ses *Œuvres*; par l'abbé de Baudry; Lyon, Perisse frères, 1846, 4 vol. in-8°, pp. cxii-309; xii-425; xi-420; xi-384. « Ouvrage qui réfute bien les écarts de M. Camus, évêque de Belley, mais qui n'a rien du charme et de l'intérêt de l'adversaire qu'il combat » (M. HAMON).

17. — *Exposé des discussions survenues à Genève entre les protestants sur l'autorité de l'Écriture-Sainte*, suivi de quelques réflexions proposées aux ministres protestants, 1 vol. in-12.

18. — *Lettres inédites de Saint François de Sales*, 2 vol. in-8°.

19. — On a encore de M. de Baudry plusieurs ouvrages concernant Saint François de Sales, lesquels, pour la plupart, n'ont probablement pas été publiés ailleurs que dans le recueil suivant : *Œuvres complètes de Saint François de Sales*, Évêque et Prince de Genève; édition seule complète, exécutée avec le concours pratique de plusieurs évêques, et d'après les manuscrits autographes possédés par les monastères de la Visitation, universellement consultés à cet effet; enrichie de nombreux opuscules inédits du saint prélat, ainsi que de documents et de notes multipliées par M. l'abbé de Baudry; précédée de la *Vie* du saint par Fr. Pérennès; augmentée de l'*Esprit* de Saint François, par J.-P. Camus, évêque de Belley, et de la *Biographie* de ce dernier, par M^{sr} Depéry, évêque de Gap, etc., etc.; suivie des *Œuvres complètes* de Sainte de Chantal, Fondatrice de la Visitation;

publiée par M.
verselle du Cl

Vie des prin
avec un Abrégé
xi^e siècle jusq
en 1567. *Œuvr*

20. — *Hist*
Sales. Œuvres

21. — *Noti*
principaux au
çois de Sales,

22. — *Réfl*
conférence de l
caractéristiques
notées par l'abb

23. — *Disse*
Œuvres... t. VI

24. — *Rema*
Saint François

25. — *Choi*
de Saint Franç

C'est le *Tableau*
Sales, cité plus

de Sales et de S
seule complète..

vième et complé
1864, in-8°, col. 3

26. — *Disse*
François de Sal

1599. *Œuvres... t*

27. — *Disser*
Fénelon relative

Sales, suivie d'un
tisme, par l'abbé

28. — *Vie d'A*
de Chambéry et

Baudry. *Œuvres*,

publiée par M. l'abbé Migne, Éditeur de la Bibliothèque universelle du Clergé, 1861-1862, 9 vol. in-8°.

Vie des principaux ancêtres de Saint François de Sales, avec un Abrégé de l'histoire du diocèse de Genève depuis le XI^e siècle jusqu'à la naissance de Saint François de Sales, en 1567. *Œuvres...* t. I, col. 1-108.

20. — *Histoire de la canonisation de Saint François de Sales. Œuvres...* t. I, col. 893-1112.

21. — *Notice bibliographique, historique et critique des principaux auteurs qui ont écrit sur la vie de Saint François de Sales, jusqu'en 1840. Œuvres...* t. I, col. 1162-1214.

22. — *Réflexions de Saint François de Sales sur la conférence de Luther avec Satan*, et sur divers autres traits caractéristiques de Luther et de Calvin, recueillies et annotées par l'abbé de Baudry. *Œuvres...* t. VI, col. 111-162.

23. — *Dissertations sur le Traité de l'Amour de Dieu. Œuvres...* t. VI, col. 229-244.

24. — *Remarques sur diverses éditions des Lettres de Saint François de Sales. Œuvres...* t. VI, col. 889-898.

25. — *Choix de divers enseignements et traits de vertu de Saint François de Sales*, recueillis par l'abbé de Baudry. C'est le *Tableau de l'esprit et du cœur de Saint François de Sales*, cité plus haut. *Œuvres complètes de Saint François de Sales et de Sainte Jeanne-Françoise de Chantal*; édition seule complète... publiée par M. l'abbé Migne... tome neuvième et complémentaire des *Œuvres* des deux saints; Paris, 1864, in-8°, col. 335-488.

26. — *Dissertation sur les questions faites à Saint François de Sales*, à Rome, dans son examen du 22 mars 1599. *Œuvres...* t. IX, col. 489-494.

27. — *Dissertation sur la controverse entre Bossuet et Fénelon relativement à la doctrine de Saint François de Sales*, suivie d'une Défense de Sainte Chantal accusée de quiétisme, par l'abbé de Baudry. *Œuvres...* t. IX, col. 493-782.

28. — *Vie d'Antoine Favre*, premier Président du Sénat de Chambéry et Gouverneur de la Savoie, par l'abbé de Baudry. *Œuvres*, t. IX, col. 1075-1110. Cette *Vie* est princi-

palement tirée de l'ouvrage intitulé : *Vies des plus célèbres jurisconsultes*, par Pierre Taisand, Trésorier de France; Paris, 1721, in-4°.

29. — M. de Baudry a aussi publié quelques articles dans les *Annales catholiques de Genève*.

A. — Il a laissé en manuscrits plusieurs autres travaux, notamment sur Saint François de Sales et sur Sainte Jeanne-Françoise de Chantal : mais tout cela est à l'état de matériaux. Cependant, plusieurs biographes des deux saints y ont puisé d'utiles et amples renseignements. M. Pérennès en particulier, dans sa *Vie de Saint François de Sales*, renvoie souvent « aux manuscrits de l'abbé de Baudry », aux nombreux « cahiers » de la *Vie* manuscrite de Saint François de Sales par l'abbé de Baudry.

B. — Il existe à la Bibliothèque municipale de Châteauroux (Indre) une lettre autographe de l'abbé de Baudry, datée de « Plainpalais, près Genève, le 17 mai 1837 », et adressée à l'abbé Bourdillon, qu'il avait vu à Chênes, pour lui demander quelques documents qui serviraient à l'abbé Magnin, « prêtre d'un très grand mérite », travaillant alors à une histoire du diocèse de Genève (*Catalogue des Manuscrits des Bibliothèques de France; Départements; t. IX, p. 177, n. 42*). Jean-Louis Bourdillon était né à Genève, d'une famille originaire du Berry, qui avait émigré en Suisse lors des guerres de religion, au xvi^e siècle. En souvenir de ses ancêtres, il légua à la Ville de Châteauroux ses livres, ses manuscrits et une bonne partie de sa fortune.

31. M. COUTURIER

1798-1854

François Couturier naquit à Dijon le 28 juin 1798, de Jean-Baptiste Couturier, directeur de l'hôpital militaire de cette ville. Son père, qui était capitaine et chevalier de Saint-Louis, s'étant fixé à Paris en 1801, François fit sa première

communion, à
où il eut pour
entra au petit
1817, au sémin
la prêtrise en
et fut ensuite
d'Issy.

Dieu l'appela
M. Couturier vi
y vit l'édifia b
d'embrasser ce
revenant à l'esp
La Trappe. Apr
se rendit à La T
religieux le 7 se
d'Assise. Il fit
après il remplit
de maître des
après huit mois
la 32^e année de
Les événements
du R. P. Généra
que le 17 février
même année, da
Après avoir gou
ans, il s'endorm
onze heures du
Communauté.

Voici l'épigraph
Franciscus Ass
Portus-Salutis s
egregius; Rance
pugnator strenu
militis servus; F
Professionis rel
ab Incarnatione
Obdormivit in L

communion, à l'âge de 12 ans, dans l'église de Saint-Sulpice, où il eut pour catéchiste l'abbé Teyseyrre. A 13 ans, il entra au petit séminaire de Saint-Nicolas, et le 18 octobre 1817, au séminaire de Saint-Sulpice, à Issy. Après avoir reçu la prêtrise en 1822, il entra à la Solitude, y passa 18 mois, et fut ensuite nommé professeur de dogme au séminaire d'Issy.

Dieu l'appelait ailleurs. Pendant les vacances de 1827, M. Couturier visita La Trappe du Port-du-Salut : tout ce qu'il y vit l'édifia beaucoup, mais sans lui faire naître le désir d'embrasser ce genre de vie. Plus tard, ces souvenirs lui revenant à l'esprit, il sentit une voix secrète qui l'appelait à La Trappe. Après y avoir mûrement réfléchi et pris conseil, il se rendit à La Trappe du Port-du-Salut. On lui donna l'habit religieux le 7 septembre 1828, et il garda son nom, François d'Assise. Il fit profession le 8 septembre 1829, et bientôt après il remplit successivement les fonctions de sous-prieur, de maître des novices et de confesseur des hôtes. Enfin, après huit mois seulement de profession, lorsqu'il était dans la 32^e année de son âge, il fut élu abbé de son monastère. Les événements politiques ayant retardé l'arrivée des lettres du R. P. Général, Dom François d'Assise ne put être installé que le 17 février 1831, et béni seulement le 6 mai de la même année, dans la chapelle du grand séminaire du Mans. Après avoir gouverné son monastère pendant vingt-quatre ans, il s'endormit dans le Seigneur, le 19 juin 1854, vers onze heures du matin, emportant les regrets de toute la Communauté.

Voici l'épithaphe gravée sur sa tombe : — *Hic jacet R. D. Franciscus Ass. Abbas hujus monasterii B. M. de Trappa Portus-Salutis secundus ; olim Congreg. S. Sulpicii sodalis egregius ; Rancei amator et æmulus ; Reformationis propugnator strenuus ; Monachorum suorum exemplar et humilis servus ; Pauperum Pater. Anno ætatis suæ LVI, Professionis religiosæ XXV, Abbatialis gubernii XXIV, ab Incarnatione MDCCCLIV, Die vero mensis Junii XIX, Obdormivit in Domino. R. I. P. — Additur, infra, Epi-*

taphium ab ipso, dum adhuc viveret, præparatum : « Domine, Miserere super peccatore qui pertransiit malefaciendo ».

Cette dernière épitaphe est tirée du testament spirituel de Dom Couturier, acte qui respire partout la plus profonde humilité. Nous en détachons ce passage : « Il me reste à remercier mes frères de leur patience et de leur charité à m'avoir si longtemps supporté ; je ne doute pas qu'elles ne leur méritent une magnifique récompense. Je dois ajouter, pour réparer le scandale que j'ai pu causer en gardant un poste dont j'étais si indigne et si incapable, que j'en ai gémi continuellement devant Notre-Seigneur ; que j'ai fait tout ce que j'ai pu pour le quitter, et que la seule crainte de lui déplaire en me démettant, ainsi qu'on me l'a dit, m'a forcé d'y rester ; que je lui ai demandé la patience pour ceux qui étaient condamnés à vivre sous ma conduite, et que je ne me sentais jamais plus de ferveur qu'en faisant cette prière ».

Les Notes que nous avons reçues de La Trappe du Port-du-Salut nous apprennent que Dom Couturier brûla tous ses papiers avant de mourir. Tout ce qu'on a de lui, ce sont douze cahiers de relations sur la vie et la mort de l'abbé de Rancé ; travail inachevé, communiqué à l'abbé Dubois, qui les a « souvent cités » dans son *Histoire de l'abbé de Rancé et de sa réforme* (Paris, 1866, 2 in-8°). Nous devons toutefois ajouter que D. Couturier s'est borné à revoir et compléter des notes laissées par D. De La Tour, ancien abbé de La Trappe, mort en 1708 (V. Dubois, Préface, p. xxv-xxvi).

V. *L'Ami de la Religion*, 24 juin 1854, t. CLXIV, p. 769. — M. GAMON, *Vie de M. Mollevault* ; Paris, 1875, in-12, p. 202, 203. Le mot de M. Mollevault à M. Couturier, « ou La Trappe ou l'Enfer », paraît bien authentique ; mais les notes reçues de l'Abbaye de Port-du-Salut ne concordent pas avec ce que dit M. Gamon sur la circonstance où il fut prononcé.

L'abbé Dubois (ouvrage cité, t. I, p. xxv, xxvi) raconte les obstacles apportés en divers temps à la publication des Mémoires du P. De La Tour sur l'abbé de Rancé, et fait l'odyssée de son manuscrit porté successivement à la Val-Sainte, en

Suisse, lors de
phalie, puis, a
d'Amiens, puis
La Trappe du
sans doute il
d'abord à Don
servit à comp
Rancé. Or, cep
une copie man
priétaire du ch
et-Loir) : c'est
des matières, d
de D. R^d Pere
abbé régulier e
Ordre de Citeau
amples que ce
auteurs de la m

La préface de
se proposait d'é
par Dom Gervai
motif lui en ét
cyclopédie, où l
grer et d'avilir l
e) sa réforme »
propositions de
particulières qu
composer sa «
« supériorité sur
ainsi : — « Le I
sortit de La Tra
permis de venir
chargea Dom G
tous ses mémoi
plus de deux cer
supérieure de T
œuvre tous ces
l'ouvrage en 17

Suisse, lors de l'émigration en 1791, puis à Darfeld, en Westphalie, puis, après la Restauration, au Gard, dans le diocèse d'Amiens, puis à La Trappe de Septfons en 1845, puis enfin à La Trappe du Port-du-Salut. Mais il ne dit pas, parce que sans doute il l'a ignoré, que ce manuscrit, communiqué d'abord à Dom Gervaise, ancien abbé de La Trappe, lui servit à composer une *Vie*, encore inédite, de l'abbé de Rancé. Or, cependant, cette *Vie* existe : j'en ai sous les yeux une copie manuscrite, appartenant à M. Parmentier, propriétaire du château de Marcouville, près Brézolles (Eure-et-Loir) : c'est un bel in-4° de XLVI-1194 pages sans la table des matières, divisé en deux volumes, et intitulé : « La Vie de D. R^d Pere Dom Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, abbé régulier et réformateur du monastère de La Trappe, Ordre de Cîteaux, écrite sur des Mémoires plus exacts et plus amples que ceux sur lesquels ont travaillé les premiers auteurs de la même histoire ».

La préface de cet ouvrage est d'un anonyme inconnu qui se proposait d'éditer cette *Vie* « telle qu'elle a été composée par Dom Gervaise et sans y rien changer ». L'occasion et le motif lui en étaient fournis par l'article *Trappe* de l'*Encyclopédie*, où les auteurs de ce recueil tâchaient « de dénigrer et d'avilir l'abbé de Rancé dans sa conduite, ses mérites et sa réforme ». Après avoir longuement réfuté les diverses propositions de cet article, après avoir exposé les ressources particulières que D. De La Tour eut à sa disposition pour composer sa « relation », et qui lui donnent une grande « supériorité sur les précédentes », l'auteur anonyme continue ainsi : — « Le P. De La Tour emporta son recueil lorsqu'il sortit de La Trappe, en 1699, et ses infirmités ne lui ayant pas permis de venir à bout de son entreprise avant son décès, il chargea Dom Gervaise, son ami, de l'achever et lui remit tous ses mémoires. Celui-ci, qui avoit d'ailleurs en main plus de deux cents lettres que M. de Rancé avoit écrites à une supérieure de Tours avant et après sa conversion, mit en œuvre tous ces matériaux et fut en état de faire imprimer l'ouvrage en 1720, mais il ne put en obtenir la permission.

Elle lui fut refusée sous prétexte qu'une quatrième *Vie* du vénérable Réformateur seroit à charge au public, et dans le vrai, parce qu'un Seigneur de la Cour, ami de La Trappe, crut devoir s'opposer, auprès du Chancelier, au projet de l'auteur » (p. XLII).

Si l'on rapproche de ce passage celui que l'abbé Dubois cite (p. xxv) du *Jugement critique, mais équitable, des Vies de feu M. l'abbé de Rancé*, écrit de Dom Gervaise imprimé clandestinement à Troyes en 1744, peut-être concluera-t-on que, dans ces lignes, Dom Gervaise parle de son propre travail sans le nommer. Resterait à savoir pourquoi, après 1765, année où parut l'article *Trappe* de l'*Encyclopédie*, ce travail, entièrement prêt pour l'impression, n'a pas été publié. Les Encyclopédistes, si bien réfutés dans la nouvelle préface, s'y opposèrent-ils ? C'est fort possible, c'est-à-dire fort probable.

Un licencié ès lettres, ancien sous-directeur de la maison des Hautes-Études Saint-Aubin, à Angers, aujourd'hui religieux de la Grande-Trappe, près Mortagne, prépare actuellement une nouvelle *Vie* de l'abbé de Rancé. Même après toutes celles qui ont été publiées au xviii^e et au xix^e siècles, il reste encore à dire — et à *redire* touchant ce que l'on a écrit ou imprimé de cet illustre personnage. Ainsi, par exemple, la célèbre lettre au duc de Blancas, citée intégralement par Chateaubriand (*Vie de l'Abbé de Rancé*), par Gonod (*Lettres de l'Abbé de Rancé*) et par l'abbé Dubois, qui tous la reproduisent d'après le *manuscrit* de Septfonds, cette lettre, en réalité, n'est pas une lettre, mais un amalgame formé de plusieurs lettres, comme cela se pratiquait souvent au xvii^e et au xviii^e siècles. C'est ce qu'a récemment découvert M. Levesque, bibliothécaire du séminaire de Saint-Sulpice. « A Saint-Sulpice, dit-il, nous avons les *originaux* de deux lettres écrites par l'abbé de Rancé, ainsi que le fragment d'une troisième ; or, c'est avec des extraits tirés de ces trois pièces originales que la fameuse lettre a été composée par les historiens de l'abbé de La Trappe » (Lettre du 19 juillet 1899).

Voir tome I

2. — *Mémoires* par l'auteur d in-18.

3. — *La France depuis l'an 17* mathématique; porains déposé l'auteur de *Mémoires*; Bordeaux;

4. — Lettre de Bordeaux, 9 numéro du 1^{er} signée, *L'auteur* intéressants co deaux.

Patrick Phelan d'Irlande dans Montréal en oct par M^{sr} Lartigue En 1826, il fut daise. Le 20 févr Carrha in partii Gaulin, évêque d une cathédrale, sacré, le 20 août

32. M. LACOMBE

1779-1856

Voir tome II, p. 229-231.

2. — *Méfiance et confiance pour les prophéties modernes*, par l'auteur du *Via crucis*; Bordeaux, Th. Lafargue, 1848, in-18.

3. — *La Prophétie d'Orval rendue à son authenticité depuis l'an 1793*, par des preuves matérielles, logiques et mathématiques, appuyées de nombreux témoignages contemporains déposés à la Bibliothèque publique de Bordeaux, par l'auteur de *Méfiance et confiance pour les prophéties modernes*; Bordeaux, Th. Lafargue, 1849, in-18, pp. 226.

4. — Lettre au rédacteur de *L'Ami de la Religion*, datée de Bordeaux, 9 juin 1834, dans la collection de ce journal, numéro du 1^{er} juillet 1834, t. LXXX, p. 430-432. Elle est signée, *L'auteur du VIA CRUCIS*, et contient plusieurs faits intéressants concernant M^{sr} D'Aviau, archevêque de Bordeaux.

33. M. PHELAN

ÉVÊQUE DE KINGSTON

1795-1857

Patrick Phelan, né le 1^{er} février 1795 à Kikrenny, ville d'Irlande dans le diocèse d'Ossory, entra au séminaire de Montréal en octobre 1822, et fut le premier prêtre ordonné par M^{sr} Lartigue, évêque de Montréal, le 22 septembre 1825. En 1826, il fut chargé de desservir la Congrégation irlandaise. Le 20 février 1843, Grégoire XVI le nomma évêque de *Carrha in partibus infidelium*, et coadjuteur de M^{sr} Remi Gaulin, évêque de Kingston, qui bâtit dans sa ville épiscopale une cathédrale, un séminaire et un hospice. M^{sr} Phelan fut sacré, le 20 août 1843, par M^{sr} Bourget, dans l'église paroiss-

siale de Notre-Dame de Montréal. Le 20 janvier 1852, il fut nommé administrateur apostolique du diocèse de Kingston, et enfin évêque titulaire le 8 mai 1857. Il mourut un mois après, le 6 juin 1857, âgé de 62 ans. Il fut inhumé dans sa cathédrale. — S'il a laissé quelques mandements, il doit y en avoir fort peu (*M. P. Rousseau*).

34. M. LETOULLEC

1801-1860 ?

Pierre-Pascal Letoullec naquit au mois d'octobre 1801, à Quiberon, diocèse de Vannes, et commença ses études ecclésiastiques au séminaire d'Issy. Nous ignorons les postes qu'il occupa dans la Compagnie. Il la quitta vraisemblablement vers 1840, après avoir publié son premier ouvrage, et, selon Otto Lorenz, mourut vers 1860.

1. — *Jésus-Christ exhorte un fervent ecclésiastique à la perfection*, par un Directeur de Séminaire ; Paris, chez Jeanthon, libraire, 1839, in-18, pp. viii-430.

2. — *Recherches édifiantes et curieuses sur les œuvres de Dieu*, par l'abbé P. Pascal ; Lyon, Perisse, 1840, in-18.

3. — *Recherches édifiantes et curieuses sur l'Homme*, par l'abbé P. Pascal ; Lyon, Perisse, 1840, in-18. — Deuxième édition ; Vannes, Lamarzelle, 1849, in-18.

4. — *Recherches édifiantes et curieuses sur la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, par l'abbé P. Pascal ; Lyon, Perisse, 1840, in-18.

5. — *La Bibliothèque paroissiale, ou Instructions sur la lecture et sur le choix des livres*, par l'abbé P. Pascal ; Paris, Vrayet de Surcy, 1841, in-18, pp. 108.

6. — *Traité de la vraie et solide Vertu*, par l'abbé P. Pascal ; Paris, Vrayet de Surcy, 1841, in-18, pp. 224.

7. — *Recherches édifiantes et curieuses sur la personne de la Bienheureuse Vierge Marie*, par l'abbé P. Pascal ; Paris, Vrayet de Surcy, 1842, in-18.

8. — *Traité du Paradis et des moyens que l'on doit em-*

ployer pour
de Surcy, 1841

9. — *La c*
tique ; ouvrag
Vrayet de Sur

10. — *La*
tructions sur l
Paris, Vrayet

11. — *L'on*
de modestie,
1844, in-18.

12. — *La*
évangélique,
1844, in-18.

13. — *Le*
charistie ; ouv
par l'abbé P. P

14. — *Bibl*
du clergé de Pa
Desesserts, 18
in-8°, pp. 196.

catholique, t. V

15. — *L'E*
l'Office divin,
1846, in-18.

16. — *Le*
la Foi, par l'abl

17. — *Le G*
par l'abbé P. P

18. — *Beau*
sanctifier, par
in-18, pp. 370. L

19. — *Beau*
enrichi de nomb
Lamarzelle, 185

20. — *Élén*
Vannes, Lamarz

ployer pour y parvenir, par l'abbé P. Pascal; Paris, Vrayet de Surcy, 1842, in-18.

9. — *La clé du ciel*, ou l'Oraison mentale réduite en pratique; ouvrage revu et publié par l'abbé P. Pascal; Paris, Vrayet de Surcy, 1843, in-18.

10. — *La seconde planche après le naufrage*, ou Instructions sur le sacrement de Pénitence, par l'abbé P. Pascal; Paris, Vrayet de Surcy, 1843, in-18.

11. — *L'ornement des vertus*, ou Instructions sur la vertu de modestie, par l'abbé P. Pascal; Paris, Vrayet de Surcy, 1844, in-18.

12. — *La porte du Paradis*, ou Instructions sur la Vertu évangélique, par l'abbé P. Pascal; Paris, Vrayet de Surcy, 1844, in-18.

13. — *Le pain vivant*, ou Instructions sur la divine Eucharistie; ouvrage enrichi d'un grand nombre d'exemples, par l'abbé P. Pascal; Vannes, Lamarzelle, 1845, in-18.

14. — *Bible de la jeunesse*, par l'abbé P. Pascal, prêtre du clergé de Paris; illustrée de 100 gravures; Paris, Alphonse Desesserts, 1846, in-8°, pp. 376. — Nouvelle édition, 1859, in-8°, pp. 196. — Non indiqué dans Lorenz. *Bibliographie catholique*, t. VI, p. 206.

15. — *L'Emploi séraphique*, ou Nouveau Traité de l'Office divin, par l'abbé P. Pascal; Vannes, Lamarzelle, 1846, in-18.

16. — *Le Flambeau du Chrétien*, ou Instructions sur la Foi, par l'abbé P. Pascal; Vannes, Lamarzelle, 1846, in-18.

17. — *Le Guide de l'Indifférent en matière de religion*, par l'abbé P. Pascal; Vannes, Lamarzelle, 1846, in-18.

18. — *Beautés des Fêtes de l'Église*, et moyens pour les sanctifier, par l'abbé P. Pascal; Vannes, Lamarzelle, 1848, in-18, pp. 370. *Bibliographie catholique*, t. IX, p. 347, 348.

19. — *Beautés des Commandements de Dieu*; ouvrage enrichi de nombreux exemples, par l'abbé P. Pascal; Vannes, Lamarzelle, 1852, in-18 de 7 feuilles 1/6.

20. — *Éléments d'horticulture*, par l'abbé P. Pascal; Vannes, Lamarzelle, 1853, in-18, pp. 216.

21. — *La sortie d'Égypte*, ou Instructions sur l'État religieux, par l'abbé P. Pascal; Vannes, Lamarzelle, 1856, in-18, pp. viii-251.

22. — *Le Registre de l'Éternité*, par l'abbé P. Pascal; Vannes, Lamarzelle, 1857, in-18, pp. viii-298.

23. — *Histoire de Satan*, prince des Démons, par l'abbé P. Pascal; Vannes, Lamarzelle, 1859, in-18, pp. viii-198.

24. — *Histoire de la mort*, ouvrage enrichi de nombreux exemples et de pièces relatives aux matières, par l'abbé P. Pascal; Paris, Vrayet de Surcy, 1844, in-32 de 4 feuilles 1/2. — Nouvelle édition, revue avec soin; Vannes, Lamarzelle, 1859, in-18, pp. iv-212.

25. — *Beautés du Symbole des Apôtres*, par l'abbé P. Pascal; Vannes, Lamarzelle, 1851, 2 in-18.

26. — *Traité de l'Amour du prochain*; ouvrage enrichi de nombreux exemples, par l'abbé P. Pascal; Vannes, Lamarzelle, 1852, in-18.

27. — *Traité de l'Amour-propre*; ouvrage enrichi de nombreux exemples, par l'abbé P. Pascal; Vannes, Lamarzelle, 1853, in-18.

35. M. GIMAREY

1808-1861

Louis-Philibert Gimarey, né le 6 juin 1808, à Romanèche (Saône-et-Loire), entra en philosophie au grand séminaire d'Autun le 3 octobre 1827, y commença son cours de théologie en octobre 1829, fut désigné pour professer la septième au petit séminaire d'Autun en 1832, puis la troisième en 1833; il fit sa *Solitude* en 1836-1837, et partit pour le séminaire d'Avignon en septembre 1838. Il sortit de la Compagnie en 1846, fut nommé curé de Saint-Jean-des-Vignes (canton de Chalon-nord) en 1847, aumônier du collège d'Autun le 28 octobre 1854, chanoine honoraire de la Cathédrale en 1856, curé de Dracy-le-Fort le 7 juin 1857, et mourut dans cette paroisse le 24 mars 1861.

1. — *Le (*
giques, ou l'
ecclésiastique
moyens et la
donner; trad
d'Autun; ouv
études dans l
et Paris, Guy
catholique, a

2. — *Nouv*
gique, avec r
des divines É
duit de l'alle
M. l'abbé Gin
d'Autun); trad
le texte latin e
Vivès, 1854, 1
cembre 1854,
Glaire. — De
10 vol. in-8°
tome III, pp.
tome VI, pp.
tome IX, pp.
31 août 1861, r
Crampon.

Nouveau Cor
avec l'approbat
la plupart des
de l'allemand e
Gimarey, Chan
dogme, d'Écrit
considérableme
française en req
quième édition
tome III, pp. 76
pp. 528; tome

3. — *Explic*

1. — *Le Guide dans les études philosophiques et théologiques*, ou Instructions pour les étudiants (aspirants à l'état ecclésiastique) de l'Université de Munich, sur l'ensemble, les moyens et la suite des études auxquelles ils doivent s'adonner; traduite et annotée par M. G., prêtre du diocèse d'Autun; ouvrage aussi utile pour la bonne direction des études dans les petits que dans les grands séminaires; Lyon et Paris, Guyot frères, 1851, in-8°, pp. vii-55. — *Bibliographie catholique*, août 1851, t. XI, p. 69, 70.

2. — *Nouveau Commentaire littéral, critique et théologique*, avec rapport aux textes primitifs, sur tous les livres des divines Écritures, par M. le Docteur J.-F. D'Allioli; traduit de l'allemand en français sur la sixième édition, par M. l'abbé Gimarey, Curé de Saint-Jean-des-Vignes (diocèse d'Autun); traduction revue et approuvée par l'auteur; avec le texte latin et la version française en regard; Paris, Louis Vivès, 1854, 10 vol. in-8°. — *Bibliographie catholique*, décembre 1854, tome XIV, p. 268-271, article signé, J.-B. Glaire. — Deuxième édition; Paris, Louis Vivès, 1855, 10 vol. in-8°. Tome I, pp. Lxix-670; tome II, pp. 733; tome III, pp. 784; tome IV, pp. 624; tome V, pp. 566; tome VI, pp. 608; tome VII, pp. 620; tome VIII, pp. 621; tome IX, pp. 547; tome X, pp. 525. *L'Ami de la Religion*, 31 août 1861, nouvelle série, t. X, p. 531, 532, article signé : Crampon.

Nouveau Commentaire... par M. le Docteur J.-F. D'Allioli; avec l'approbation du Saint-Siège et les recommandations de la plupart des Archevêques et Évêques d'Allemagne; traduit de l'allemand en français sur la sixième édition par M. l'abbé Gimarey, Chanoine honoraire d'Autun, ancien professeur de dogme, d'Écriture sainte, etc.; troisième édition, revue et considérablement augmentée; avec le texte latin et la version française en regard; Paris, Louis Vivès, 1860, 8 in-8°. — Cinquième édition... 8 in-8°. Tome I, pp. 750; tome II, pp. 654; tome III, pp. 766; tome IV, pp. 652; tome V, pp. 636; tome VI, pp. 528; tome VII, pp. 626; tome VIII, pp. 527.

3. — *Explication des Épitres et Évangiles des Diman-*

ches, des principales Fêtes et des fêtes de toute l'année selon le rite romain, où l'on expose : 1° le sens littéral du texte sacré; 2° les vérités de la Religion; 3° les règles et les pratiques de la piété chrétienne à l'usage des fidèles; par M. l'abbé Gimarey, Chanoine honoraire d'Autun, traducteur du *Commentaire* d'Allioli; Paris, Louis Vivès, 1857, 2 in-12, pp. xxiii-597, 488.

4. — *Théâtre des événements racontés dans les divines Écritures*, ou l'ancien et le nouvel Orient étudié au point de vue de la Bible et de l'Église, par M. le Docteur L.-C. Gratz, Vicaire général d'Augsbourg; traduit de l'allemand par M. l'abbé Gimarey, revu et corrigé par M. l'abbé Bugniot, Missionnaire Apostolique; Paris, Louis Vivès, 1869, 2 vol. in-8°, pp. viii-575, 430, avec 15 cartes sur 10 planches. — *Revue des sciences ecclésiastiques*, août 1871, t. XXIII, p. 548-554, article signé, L. Digoine (L.-Cl. Fillion). *Revue des questions historiques*, année 1872, t. XI, p. 286, 287, article signé, L.-F. Guérin.

Théâtre des divines Écritures, par le Docteur L.-C. Gratz, Vicaire général d'Augsbourg; traduit par M. l'abbé Gimarey; nouvelle édition, abrégée, revue et corrigée par M. Crampon, Chanoine d'Amiens; Paris, Vivès, 1884, in-8°, pp. vi-488. *Bibliographie catholique*, mars 1885, t. 71, p. 252-254, article signé, J.-B. Lelièvre.

36. M. CLARIS

1802-1862

Justin-Joseph Claris, né à Mézac (Aveyron) en 1802 ou 1803, commença son cours de théologie au séminaire de Rodez en 1823, et entra diacre à la Solitude le 10 octobre 1827. Après son année de noviciat, il alla au séminaire de Bordeaux, où il demeura deux ans. La première année, il fit les fonctions d'économe; la seconde, celles de professeur d'Écriture-Sainte et de Cérémonies. Il fut ensuite envoyé au séminaire de Viviers, et enfin à celui de Rodez, où il passa

l'année 1830-
curé success
l'arrondissen
1861, il parti
Guadeloupe,
1862, probabl

1. — *Trés
Eucharistie*,
fesseur de tl
pp. 292. — *L'*
p. 756. *Biblio*

2. — *Die
schismes*, ou
ments de l'Es
tienne; précé
quelle a été l
ments qu'elle
nisme, les ca
hérésies qui c
augmenté de
des astérisque
matières qui e
minaire, revu
Saint-Père le I
Professeur de
des Janséniste
et un examen
membre de pl
livres défendu
depuis sa créa
condamnées pa
la liste complè
français, avec
niteur, publiée
thèque univers
2 vol. gr. in-8°
novembre 1847,

l'année 1830-1831. Ayant alors quitté la Compagnie, il devint curé successivement au Calmels, à Lauras, et à Brau, dans l'arrondissement de Saint-Affrique. Au mois de septembre 1861, il partit pour les Colonies, et devint aumônier à la Guadeloupe, puis curé à la Trinidad. Il mourut en l'année 1862, probablement au mois de juillet.

1. — *Trésors d'amour divin cachés dans la Très Sainte Eucharistie*, par M. l'abbé J.-J. Claris, Prêtre, ancien professeur de théologie; Paris, Belin-Leprieur, 1847, in-32, pp. 292. — *L'Ami de la Religion*, 24 juin 1847, t. CXXXIII, p. 756. *Bibliographie catholique*, juillet 1847, t. VII, p. 43.

2. — *Dictionnaire des hérésies, des erreurs et des schismes*, ou Mémoires pour servir à l'histoire des égarements de l'Esprit humain par rapport à la religion chrétienne; précédé d'un Discours dans lequel on recherche quelle a été la religion primitive des hommes, les changements qu'elle a soufferts jusqu'à la naissance du Christianisme, les causes générales, les filiations et les effets des hérésies qui ont divisé les Chrétiens; par Pluquet. Ouvrage augmenté de plus de 400 articles, distingués des autres par des astérisques; continué jusqu'à nos jours pour toutes les matières qui en font le sujet, comme pour le Discours préliminaire, revu et corrigé d'un bout à l'autre; dédié à Notre Saint-Père le Pape Pie IX, par M. l'abbé J.-J. Claris, ancien Professeur de Théologie; suivi : 1° d'un Dictionnaire nouveau des Jansénistes, contenant un aperçu historique de leur vie et un examen critique de leurs livres, par M. l'abbé *****, membre de plusieurs Sociétés savantes; 2° de l'*Index* des livres défendus par la Sacrée Congrégation de ce nom, depuis sa création jusqu'à nos jours; 3° des propositions condamnées par l'Église depuis l'an III jusqu'à présent; 4° de la liste complète des ouvrages condamnés par les tribunaux français, avec le texte des jugements et arrêts tirés du *Moniteur*, publiée par M. l'abbé Migne, éditeur de la Bibliothèque universelle du Clergé; chez J.-P. Migne, éditeur, 1847, 2 vol. gr. in-8°, coll. 1328-1420. — *Bibliographie catholique*, novembre 1847, t. VII, pp. 199-203.

3. — *Tractatus de Ecclesiâ Christi*, ad usum Theologiæ candidatorum; Opus ab Eminentissimo ac RR. DD. Petro Giraud, olim Episcopo Ruthenensi, nunc verò Archiepiscopo Cameracensi et S. R. E. Cardinali, approbatum; auctore Justino-Josepho Claris, olim in Seminariis Ruthenensi et Vivariensi S. Theologiæ Professore; Lugduni, ex typis Pelagaud et Sociorum, SS. DD. Papæ biblio-typographorum, 1848, in-12, pp. 233.

4. — *Tractatus de verâ religione*, ad usum... auctore Justino-Josepho Claris... Lugduni..., in-12.

37. M. BAUDRY

ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX

1817-1863

Voir tome II, p. 266-268.

1. — Mandement de Monseigneur l'Évêque de Périgueux et Sarlat, à l'occasion de sa prise de possession et de son entrée dans son diocèse; 1861, in-4°, pp. 32. *L'Ami de la Religion*, 25 mai 1861; nouvelle série, t. IX, p. 474-476.

2. — Lettre circulaire ordonnant des prières publiques pour obtenir la cessation de la sécheresse; 21 mai 1861, pp. 3.

3. — Lettre au Clergé, à l'occasion de la Retraite ecclésiastique; 2 juillet 1861, pp. 4.

4. — Communication d'une circulaire du Ministre des cultes concernant la fête de l'Empereur; 10 août 1861, pp. 2.

5. — Lettre circulaire ordonnant de nouvelles prières publiques pour obtenir la cessation de la sécheresse; 12 septembre 1861, pp. 3.

6. — Lettre circulaire sur l'Œuvre des Séminaires, la création d'une école cléricale et les aumônes en faveur du Souverain Pontife; 8 octobre 1861, pp. 21.

7. — Lettre circulaire ordonnant un service anniversaire

pour le repos
2 décembre 4

8. — Mandement
torale sur l'Eu
perpétuelle du

9. — Mandement
chisme diocésain
cèse de Périgueux
M^{gr} Charles-Toussaint
Sarlat; Périgueux

10. — Lettre
siastique; 14 j

11. — Lettre
Pie IX, du 9 ju

12. — Lettre
15 août; 3 août

13. — Lettres
diocésaines; l
des Missions p

14. — Lettre
diocésain pour

15. — Lettres
siales des Arch

16. — Instructions
pour le Carême
sur l'Église; d
Prédicateurs,

17. — Lettre
M^{gr} Baudry, Évêque
1865, in-8° et in-12
octobre 1866, t

— Deuxième
pp. xxxvi-503.
par l'abbé Hous

Après la mort
propriété de M
évêque de Cons

pour le repos de l'âme de M^{sr} George, évêque de Périgueux ; 2 décembre 1861, pp. 3.

8. — Mandement pour le Carême de 1862 et Instruction pastorale sur l'Eucharistie : Institution de l'Œuvre de l'Adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement ; 17 février 1862, pp. 22.

9. — Mandement pour la publication d'un nouveau Catéchisme diocésain ; 15 mai 1862, pp. 7. — Catéchisme du diocèse de Périgueux et de Sarlat, imprimé par ordre de M^{sr} Charles-Théodore Baudry, évêque de Périgueux et de Sarlat ; Périgueux, Bounet, 1862, in-16, pp. 126.

10. — Lettre au Clergé à l'occasion de la Retraite ecclésiastique ; 14 juin 1862, pp. 2.

11. — Lettre au Clergé à l'occasion de l'Allocution de Pie IX, du 9 juin 1862 ; 17 juillet 1862, pp. 8.

12. — Lettre au Clergé à l'occasion de la fête nationale du 15 août ; 3 août 1862, pp. 3.

13. — Lettre circulaire au Clergé à l'occasion des Missions diocésaines ; Fondation de la maison des Missionnaires et des Missions paroissiales ; sans date, pp. 6.

14. — Lettre circulaire au Clergé, annonçant un synode diocésain pour 1863 ; sans date, pp. 17.

15. — Lettre circulaire prescrivant les visites paroissiales des Archiprêtres et des Doyens ; sans date, pp. 3.

16. — Instruction pastorale sur l'Église et Mandement pour le Carême de 1863 ; 18 janvier 1863, pp. 74. — Sermon sur l'Église ; dans *l'Enseignement catholique, journal des Prédicateurs*, septembre et octobre 1864.

17. — *Le Cœur de Jésus* ; Pensées chrétiennes, par M^{sr} Baudry, Évêque de Périgueux et Sarlat ; Paris, A. Vaton, 1865, in-8° et in-12, pp. xxiv-516. *Bibliographie catholique*, octobre 1866, t. XXXVI, p. 280-283, art. signé, *J. Verniolles*. — Deuxième édition ; Paris, Vaton frères, 1872, in-12, pp. xxxvi-503. L'ouvrage a été édité et la *Préface* composée par l'abbé Houssaye, du Clergé de Paris.

Après la mort de M^{sr} Baudry, ses manuscrits devinrent la propriété de M. de Las Cases, qui fut plus tard nommé évêque de Constantine.

38. M. CORBIÈRE

1803-1865

Honoré-Prosper Corbière naquit le 24 janvier 1803 à Saint-Lieux-la-Fénasse, au diocèse d'Alby. Il entra à la Solitude en 1828, et fut vraisemblablement envoyé l'année suivante au grand séminaire d'Autun pour y enseigner la philosophie ou les sciences. Il y était certainement au mois d'octobre 1831, et il y resta jusqu'aux vacances de 1834. En cette année, M^{gr} d'Héricourt, évêque d'Autun, ayant établi pour son diocèse une maison de hautes études, à laquelle il donna le nom de *Clercs de Saint-Lazare*, M. Corbière fut chargé de diriger cette petite Communauté, qui habitait la maison affectée plus tard aux missionnaires. Il ne cessa cependant pas alors d'appartenir à la Compagnie, car il est dit dans le registre des délibérations du séminaire, à la date du mois de décembre 1835, qu'on « invitera M. Corbière, notre confrère, aux Assemblées qui se tiennent pour la lecture des Constitutions ». Mais dès 1837, M. Corbière était chapelain des religieuses de l'Hôtel-Dieu, à Paris. Il fut ensuite aumônier des Dames de la Congrégation de la Mère de Dieu (1838-1846); puis, de 1846 à 1852, Curé de Passy-lès-Paris. La cure de Saint-Vincent de Paul dans la capitale lui fut donnée le 10 janvier 1852. Il ne la garda que quatre ans, au bout desquels il donna sa démission et se retira à Auteuil. Il y est mort le 6 juin de l'année 1865.

1. — *Le Droit privé, administratif et public*, dans ses rapports avec la conscience et le culte catholique; par M. l'abbé P.-H. Corbière, Chanoine honoraire d'Autun, ancien Directeur de Grand séminaire, Aumônier des religieuses de la Congrégation de la Mère de Dieu, à Paris; Paris et Lyon, Perisse frères, 1841-1842, 2 vol. in-8°, pp. VIII-518, 538. — *L'Ami de la Religion*, 26 octobre 1841, t. CXI, p. 175, 176. *Bibliographie catholique*, juillet 1843, t. III, p. 15-17.

2. — *L'Année de la fervente Pensionnaire*; ouvrage

composé pour la Congrégation des Dames de la Mère de Dieu, noine honoraire, in-18, pp. 372-410.

3. — *La Jeune Mère de Dieu*, la Méditation d'Autun; nouvelle édition.

4. — *Le Guide des Religieuses*, divers traités à l'usage des Dames de la Mère de Dieu, de *L'Année de la Religion*, administrative et le culte catholique. Directeur du *Journal des Religieuses* Lecoivre; *graphie catholique*.

5. — *Mémoires en faveur des Religieuses*, Curé de Saint-Vincent de Paul, supplément à *la Religion* public dans *la Religion catholique*; Paris, *de la Religion*, articles signés, un article com *Religion* du 21 la faculté acco dans nos église

6. — *L'Économiste*, M. l'abbé Corbière, Directeur au Grand séminaire de Saint-Vincent de Paul, à Paris, pp. 507, 508. — *La Religion*, ouvrage, sinon *ligion*.

composé pour les élèves que dirigent les Religieuses de la Congrégation de la Mère de Dieu, connues sous le nom de Dames de la Légion d'honneur; par M. l'abbé Corbière, Chanoine honoraire d'Autun; Lyon et Paris, Perisse frères, 1843, in-18, pp. 372. — *Bibliographie catholique*, mars 1843, t. II, p. 410.

3. — *La Journée du Chrétien*, sanctifiée par la Prière et la Méditation, par M. l'abbé Corbière, Chanoine honoraire d'Autun; nouvelle édition, Paris, Belin-Leprieur, 1844, in-32.

4. — *Le Guide de la conscience*; ouvrage contenant les divers traités de la morale chrétienne et des sacrements, à l'usage des simples fidèles; par M. l'abbé Corbière, auteur de *L'Année de la fervente Pensionnaire* et du *Droit privé, administratif et public dans ses rapports avec la conscience et le culte catholique*, Chanoine honoraire d'Autun, ancien Directeur du Grand séminaire; Paris, Paul Mellier et Jacques Lecoffre; Lyon, Guyot, 1845, in-12, pp. vi-410. — *Bibliographie catholique*, octobre 1845, t. V, p. 177-179.

5. — *Mémoire sur le Droit de quêter à domicile en faveur des Œuvres chrétiennes*; par M. l'abbé Corbière, Curé de Saint-Vincent de Paul, à Paris; pour servir de supplément à son traité du *Droit privé, administratif et public dans ses rapports avec la conscience et le culte catholique*; Paris, Lecoffre, 1853, in-8°, pp. vi-64. — *L'Ami de la Religion*, 9 et 11 juin 1853, t. CLX, p. 589-596, 609-614, articles signés, *H. de Vatimesnil*. — L'abbé Corbière publia un article complémentaire de sa brochure dans *L'Ami de la Religion* du 21 juillet 1853, t. CLXI, p. 161-165. Il y traite de la faculté accordée aux Bureaux de Bienfaisance de quêter dans nos églises, et du règlement de cette faculté.

6. — *L'Économie sociale au point de vue chrétien*; par M. l'abbé Corbière, Chanoine honoraire d'Autun, ancien Directeur au Grand séminaire, ancien curé de Saint-Vincent de Paul, à Paris; Paris, A. Jouby, 1863, 2 vol. in-8°, pp. iv-507, 508. — La plupart des articles qui composent cet ouvrage, sinon tous, avaient déjà paru dans *L'Ami de la Religion*.

Die Volkswirtschaftslehre vom Standpunkte des Christenthums. Aus dem Französischen des Abbé Corbière, Ehren- canonicus zu Autun, Weiland seminardirectors und pfarrers zu Paris, von Dr. Adolph. Plifte, Rector der Königlichen höheren Bürgerschule zu hechingen; Regensburg, Georg Joseph Manz, 1867, 2 in-8°, pp. xxv-396, 418.

7. — Plusieurs articles insérés dans *L'Ami de la Religion*, de 1857 à 1860. En voici l'énumération. — *Les Reports*. Année 1857, t. CLXXVII, p. 221-226, signé, L'abbé Corbière, ancien Curé de Saint-Vincent de Paul. — Lettre de M. de Plasman, au sujet de cet article. Ibid., p. 481-486. — Réponse de M. l'abbé Corbière à M. de Plasman. Ibid., p. 521-526. — Réponse de M. de Plasman au II^e article de M. l'abbé Corbière. Ibid., p. 701-706. — Deuxième réponse à M. de Plasman. Tome CLXXVIII, p. 61-65. — Nouvelles observations de M. de Plasman. Ibid., p. 361-368. — Lettre de l'abbé Corbière résumant la discussion. Ibid., p. 426-428.

Du Casuel; observations sur un article de M. l'archiprêtre Saunier inséré dans *L'Univers*. Dans *L'Ami de la Religion*, 19 décembre 1857, t. CLXXVIII, p. 681-686. — De l'Abrogation du décret de 1807 relatif au taux de l'intérêt. Ibid., 9 janvier 1858, t. CLXXIX, p. 61-66. — Du Malthusianisme. Ibid., 27 et 29 mai 1858, t. CLXXX, p. 479-484, 499-504. Le Malthusianisme : Lettre de M. Joseph Garnier, et Réponse de M. l'abbé Corbière. Ibid., 10 juillet 1858, t. CLXXXI, p. 81-90. — Du libre échange. Ibid., 4 et 7 septembre 1858, t. CLXXXI, p. 561-564, 581-585. — Nouveau débat sur le Malthusianisme; seconde lettre de M. Garnier et Réponse de M. l'abbé Corbière. Ibid., 14 et 16 octobre 1858, t. CLXXXII, p. 101-107, 121-124. — Sur la nouvelle édition du *Traité de l'Administration temporelle des paroisses*, par M^{sr} Affre. Ibid., 16 décembre 1858, t. CLXXXII, p. 641-642. — Le *Journal des Débats* et les Trappistes de Staouëli. Ibid., 18 et 23 décembre 1858, t. CLXXXII, p. 661-664, 701-705. — La question de la Charité, par M. Ducpétiaux. Ibid., 5 mars 1859, t. CLXXXIII, p. 549-552.

Réflexions sur un Rapport du Ministre des cultes à l'Em-

pereur, touc
doivent se po
la Religion;
p. 110-112,
M. Cherbulie
180. — De l
Passy. Ibid.,
le cours forc
p. 449-552. —
21 mai 1859,

Le Budget
45, 101-104. —
M. Poujoulat
— La Mendic
— De quelque
22 et 29 sept
86, 281-284, ;
t. III, p. 673
MM. Frédéric
vier 1860, t.
comme moral
t. IV, p. 141-
Clergé. Ibid.,
583-588, 613-
l'égard du Pa
Poursuites dir
Ibid., 12 juin
munication? I
risme. Ibid., I
Le théologien
t. V, p. 353-35
mortification c
555, 673-676;
pulé pour le F
Influence de la
publique. Ibid
intervention. I

pereur, touchant l'autorisation dont les Cultes protestants doivent se pourvoir pour ériger des temples. Dans *L'Ami de la Religion*; nouvelle série; 29 mars et 5 avril 1859, t. I, p. 110-112, 161-163. — Considérations économiques de M. Cherbuliez sur les Cultes. Ibid., 5 avril 1859, t. I, p. 178-180. — De l'Enseignement obligatoire, selon M. Frédéric Passy. Ibid., 30 avril 1859, t. I, p. 398-400. — Étude sur le cours forcé des Billets de banque. Ibid., 7 mai 1859, t. I, p. 449-552. — Le Droit des parties belligérantes. Ibid., 21 mai 1859, t. I, p. 565, 566.

Le Budget des Cultes. Ibid., 23 et 30 juin 1859, t. II, p. 41-45, 101-104. — *Le Cardinal Maury, sa vie et ses œuvres*, de M. Poujoulat. Ibid., 10 septembre 1859, t. II, p. 728-731. — La Mendicité. Ibid., 13 septembre 1859, t. II, p. 733-735. — De quelques reproches faits à la Charité catholique. Ibid., 22 et 29 septembre, 22 et 25 octobre 1859, t. III, p. 21-23, 84-86, 281-284, 301-304. — Le Luxe. Ibid., 8 décembre 1859, t. III, p. 673-676. — De la Propriété intellectuelle, par MM. Frédéric Passy, Victor Modeste et Paillotet. Ibid., 7 janvier 1860, t. IV, p. 58-60. — Les Théologiens considérés comme moralistes. Ibid., 19 et 28 janvier, 16 février 1860, t. IV, p. 141-143, 221-224, 381-382. — La Politique et le Clergé. Ibid., 1^{er}, 10, 15 et 22 mars 1860, t. IV, p. 504-507, 585-588, 613-615, 673-675. — Devoirs des Catholiques à l'égard du Pape. Ibid., 24 avril 1860, t. V, p. 161, 162. — Poursuites dirigées contre les Évêques de l'Italie centrale. Ibid., 12 juin 1860, t. V, p. 583-585. — Qu'est-ce que l'Excommunication? Ibid., 12 avril 1860, t. V, p. 70-72. — Le Paupérisme. Ibid., 1^{er} et 10 mai 1860, t. V, p. 221-224, 293-295. — Le théologien Suarez jugé par M. Franck. Ibid., 17 mai 1860, t. V, p. 353-355. — Les améliorations de la vie physique et la mortification chrétienne. Ibid., 9 et 23 juin 1860, t. V, p. 553-555, 673-676; 3 juillet 1860, t. VI, p. 1-4. — De l'Intérêt stipulé pour le Prêt. Ibid., 17 juillet 1860, t. VI, p. 121-123. — Influence de la conduite des Gouvernements sur la Moralité publique. Ibid., 13 octobre 1860, t. VII, p. 101. — De la non-intervention. Ibid., 23 octobre 1860, t. VII, p. 181-183. — Des

moyens pratiques propres à assurer l'indépendance du Saint-Siège. Ibid., 6, 10, 17 et 27 novembre 1860, t. VII, p. 301-304, 341-343, 401-403, 490-492.

39. M. THÉARD

1781-1868

Jean-Pierre-François Théard naquit le 1^{er} août 1781 à Craon, ville dépendant alors du diocèse d'Angers, attribuée au diocèse du Mans après le Concordat, et enclavée aujourd'hui dans le diocèse de Laval. Il fit ses études classiques au collège de Château-Gontier, et se croyant appelé au sacerdoce, il demanda, par amour du sol natal, à être agrégé au diocèse d'Angers. Il entra donc au grand séminaire de cette ville l'année même où il fut rétabli par M^{sr} Montault, et il fut, avec M. Bouvier, plus tard évêque du Mans, un des quatre séminaristes qui formèrent, au début, toute cette Communauté. Ses études théologiques étant terminées, il fut appelé, quoique simple diacre, à enseigner la philosophie dans cette même maison; mais le travail qu'il s'imposa altéra sa santé et l'obligea bientôt à se reposer pendant quelque temps.

La part qu'il avait prise, pendant un an, aux fonctions de directeur dans un grand séminaire lui avait inspiré le désir d'être agrégé à la Compagnie de Saint-Sulpice. M^{sr} Montault l'y autorisa d'abord; puis aussitôt, ne voulant pas se séparer, au moins pour le moment, d'un excellent sujet, il le nomma curé de la Trinité, paroisse importante de la ville d'Angers. M. Théard y exerça le saint ministère l'espace d'environ trois ans. Il dut ensuite accepter la direction du collège de Doué, ce qui dura encore huit ans, au bout desquels il obtint enfin d'entrer à la Solitude. Ce fut en 1816. En 1817, M. Duclaux l'envoya professer l'Écriture-Sainte au séminaire de Nantes; et quelque temps après, sur le désir de l'évêque, qui était son compatriote, il fut chargé du temporel en qualité d'économe.

Cependant, il renonça dominant, et c domicile dans Guérines le fit demanda ensuite pour la construction plus tard (184 Landreau. En au ministère de talent; il prêcha Carême, non s gers, mais dans En 1858, il fit la seconde édition flatteur. Duran santé de M. T teignit doucem cembre 1868, à

M. l'abbé Vi dans la *Semai* cembre 1868) Sans dissimule foi un peu trop dernes, l'auteur belles vertus de

1. — *Table* avant, pendant 1829, in-8°, pp. 1829, t. LXII, p. son ouvrage, y dans le volume

Tableau des tique de la doct la Révolution, a d'Holzhauser s jusqu'à la fin d

Cependant, la vie sédentaire ne convenait pas à sa santé : il renonça donc, en 1822, aux fonctions de directeur de séminaire, et cédant aux instances de ses amis, il fixa son domicile dans la ville de Nantes. Dès l'année 1823, M^{sr} de Guérines le fit chanoine honoraire de sa cathédrale. Il lui demanda ensuite le secours de ses lumières en architecture pour la construction du Séminaire des Philosophes (1825), et plus tard (1844) pour celle de l'église et du presbytère de Landreau. En même temps, M. Théard se livrait sans relâche au ministère de la chaire, pour laquelle il avait un véritable talent ; il prêchait des retraites, des missions, des stations de Carême, non seulement dans les diocèses de Nantes et d'Angers, mais dans ceux de Bretagne et même de Normandie. En 1858, il fit le voyage de Rome, et Pie IX, auquel il offrit la seconde édition de son ouvrage, l'en remercia par un bref flatteur. Durant les quatre dernières années de sa vie, la santé de M. Théard alla s'affaiblissant chaque jour. Il s'éteignit doucement, sans agonie et sans souffrances, le 5 décembre 1868, à l'âge de 87 ans et 4 mois.

M. l'abbé Victor Martin, docteur ès lettres, lui a consacré dans la *Semaine religieuse de Nantes* (numéro du 27 décembre 1868) une *Notice* dont celle-ci n'est qu'un abrégé. Sans dissimuler les côtés faibles de M. Théard, comme sa foi un peu trop grande aux prophéties et aux prophètes modernes, l'auteur loue justement les aimables qualités et les belles vertus de celui dont il raconte la vie.

1. — *Tableau des trois Époques*, ou les Philosophes avant, pendant et après la Révolution ; Lyon et Paris, Rusand, 1829, in-8°, pp. 422. — *L'Ami de la Religion*, 2 décembre 1829, t. LXII, p. 95, 96. — L'auteur fit quelques corrections à son ouvrage, y ajouta quelques preuves, et le réimprima dans le volume suivant, dont il forme les pages 1-292 :

Tableau des trois Époques, ou Précis historique et critique de la doctrine des Philosophes avant, pendant et après la Révolution, avec une analyse de l'admirable commentaire d'Holzhauser sur l'Apocalypse de Saint Jean qui conduit jusqu'à la fin du monde ; par un ancien Membre de l'Uni-

versité; Tours, imprimerie de J. Bouserez (certains exemplaires portent : Paris, maison V° Poussielgue-Rusand), 1857, in-8°, pp. xvi-574-160. — « Cette édition, dit l'auteur, fut imprimée en 1852 et 1853; la publication en a été retardée par diverses considérations, dont une des principales a été que, un peu plus tard, les esprits, éclairés par les événements, accueilleraient avec plus de confiance l'annonce des événements qui doivent suivre, et en avoueraient plus franchement les causes » (Préface, p. vi, note). Là-dessus encore, l'aimable auteur se faisait illusion : voir le compte rendu que M. Georges Gaudy fit de son livre dans la *Bibliographie catholique*, octobre 1857, t. XVIII, p. 315-321.

40. M. VIDAL

1786-1871

Jean Vidal, né le 9 février 1786 à Fontanges, diocèse de Saint-Flour, entra au grand séminaire de cette ville en 1804. Plus tard, il fut directeur et professeur de morale au grand séminaire du Puy. Obligé, pour raison de santé, à quitter nos emplois, il devint successivement curé de Murat, au diocèse de Saint-Flour, le 13 novembre 1820; Vicaire général de M^{sr} de Bonald, évêque du Puy, en 1825; Chanoine honoraire et curé de Mauriac, dans le diocèse de Saint-Flour, le 18 juin 1839; Vicaire général de M^{sr} de Marguerye, évêque de Saint-Flour, le 1^{er} août 1845. Il donna sa démission en 1849, et demeura simple vicaire général honoraire. Après avoir habité quelque temps encore la ville de Saint-Flour, il se retira à Fontanges, où il mourut le 10 mai 1871, laissant dans le diocèse la mémoire d'un saint prêtre, d'un théologien très érudit et d'un excellent prédicateur.

1. — *Tractatus de Conscientiâ prout est Actuum humanorum regula*; Anicii, apud B. Eyraud, Bibliopolam, via Collegii, 1834, in-8°, pp. 46. — *Tractatus de Conscientiâ prout est Actuum humanorum regula*, auctore J. V., V. G. Sancti

Flori; Nova e
1847, in-8°, p.

2. — *Sermones*
Saint-Flour;
in-12, pp. 400
partie de ses
permettant pa

Pierre-Anto

Flour, le 2 ju

magistrats, a

origine. Il fi

natale de 181

Sulpice, à P

prêtrise le 23

fut nommé di

il devint sup

établie dans l

retirer à Sain

cathédrale; p

vicaire génér

fait de la Co

occuper le si

24 (ou 14) ju

Préconisé da

3 août, il fut

« L'Épiscop

rempli. Durai

sagesse, s'est

se faire aimer

à leur tête u

Flori; Nova editio; Sanflori, apud V. Viallefont, Bibliopolam, 1847, in-8°, pp. 62.

2. — *Sermons de M. Vidal*, Grand vicaire honoraire de Saint-Flour; Saint-Flour, A. Passenaud, libraire-éditeur, in-12, pp. 400. L'auteur fait observer qu'il ne publie qu'une partie de ses sermons, son grand âge et ses infirmités ne lui permettant pas de réviser le reste.

41. M. DE POMPIGNAC

ÉVÊQUE DE SAINT-FOUR

1802-1877

Pierre-Antoine Lamouroux de Pompignac naquit à Saint-Flour, le 2 juillet 1802, d'une noble et ancienne famille de magistrats, aussi recommandable par ses vertus que par son origine. Il fit ses études littéraires au collège de sa ville natale de 1814 à 1822, et sa théologie au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, où il entra le 28 octobre 1822, et reçut la prêtrise le 23 décembre 1826. Après sa *Solitude*, en 1827, il fut nommé directeur au grand séminaire de Rodez. En 1831, il devint supérieur de la Communauté de Philosophie alors établie dans la ville de Vabres. Sa santé l'ayant obligé de se retirer à Saint-Flour, il fut d'abord chanoine honoraire de la cathédrale; puis, en 1842, chanoine titulaire, et bientôt après vicaire général honoraire. Néanmoins, il ne se sépara tout à fait de la Compagnie qu'en 1851. Lorsque M^{sr} Lyonnet alla occuper le siège épiscopal de Valence, un décret daté du 24 (ou 14) juin 1857 appela M. de Pompignac à lui succéder. Préconisé dans le Consistoire secret tenu à Bologne le 3 août, il fut sacré à Saint-Flour le 28 octobre suivant.

« L'Épiscopat de M^{sr} de Pompignac a été un épiscopat bien rempli. Durant vingt ans, il a administré son diocèse avec sagesse, s'est occupé de ses établissements diocésains, a su se faire aimer de ses prêtres et de son troupeau, fiers d'avoir à leur tête un de leurs compatriotes. On a pu dire de cet

évêque qu'il a su faire autour de lui des heureux, jamais de mécontents... Il fut retenu dans son diocèse par sa mauvaise santé, et n'eut pas la consolation d'assister au Concile du Vatican, dont il publia les décrets; mais il se trouva au dernier Concile du Puy (octobre 1873) et présida la deuxième Congrégation *De Studiis ecclesiasticis* » (*Le Monde* du 26 mai 1877). Il mourut à Mauriac, en cours de visite pastorale, le 23 mai 1877.

La liste exacte et complète de ses Actes épiscopaux qu'on va lire est due à M. l'abbé Boyer, Chanoine et secrétaire de l'Évêché de Saint-Flour, dont nous ne pouvons assez louer et remercier l'obligeante et aimable bienveillance.

1. — Lettre pastorale de Monseigneur l'évêque de Saint-Flour à l'occasion de son installation; 28 octobre 1857; 20 pages in-4°. — Ce format est celui de toutes les pièces suivantes.

2. — Lettre prescrivant le chant du *Te Deum* pour remercier Dieu d'avoir sauvé la vie de l'Empereur; 16 janvier 1858, pp. 1.

3. — Lettre pastorale et Mandement à l'occasion du saint temps du Carême et du Jubilé accordé par N. S.-P. le Pape Pie IX; 2 février 1858, pp. 19.

4. — Avis importants (texte des décisions Pontificales relatif aux prières publiques pour l'Empereur), suivis de l'itinéraire de la tournée pastorale; 8 février 1858, pp. 6.

5. — Circulaire de M^{gr}... au Clergé de son diocèse annonçant la retraite pastorale; 22 mai 1858, pp. 3.

6. — Lettre circulaire prescrivant, le 15 août, le chant du *Te Deum* pour la fête de l'Empereur; 7 août 1858, pp. 3.

7. — Lettre circulaire de M^{gr}... au Clergé de son diocèse, relative à l'application de la messe, les jours de fêtes supprimées; 6 janvier 1859, pp. 13.

8. — Mandement à l'occasion du saint temps du Carême; sur la Sanctification des Dimanches; 23 février 1859, pp. 18.

9. — Lettre circulaire de M^{gr}... au Clergé de son diocèse pour demander des prières à l'occasion de la guerre d'Italie; 15 mai 1859, pp. 3.

10. — Cir remercier Die

11. — Cir 1859, pp. 3.

12. — Cir remercier Die p. 1.

13. — Lett à l'occasion c l'armée d'Itali

14. — Cir 15 août, pour 1859, pp. 2.

15. — Lett pour lui donn par le S.-Père donner la con 1859, pp. 3.

16. — Lett de son diocèse de l'an de grâ l'Épiscopat en vrier 1860, pp.

Circulaire p N. S.-P. le Pap 1860, p. 1.

17. — Avi pp. 7.

18. — Cir l'occasion de l 12 juin 1860, p

19. — Circ repos de l'âme pp. 2.

20. — Circ aide par l'aum 1860, pp. 3.

10. — Circulaire ordonnant le chant du *Te Deum* pour remercier Dieu de la victoire de Magenta; 9 juin 1859, p. 1.

11. — Circulaire relative à la retraite pastorale; 17 juin 1859, pp. 3.

12. — Circulaire ordonnant le chant du *Te Deum* pour remercier Dieu de la victoire de Solférino; 30 juin 1859, p. 1.

13. — Lettre circulaire de M^{gr}... au Clergé de son diocèse, à l'occasion de la souscription en faveur des blessés de l'armée d'Italie; 21 juillet 1859, pp. 3.

14. — Circulaire prescrivant le chant du *Te Deum* le 15 août, pour remercier Dieu du bienfait de la Paix; 10 août 1859, pp. 2.

15. — Lettre circulaire de M^{gr}... au Clergé de son diocèse pour lui donner communication de l'Allocution prononcée par le S.-Père dans le Consistoire du 26 septembre, et ordonner la continuation des prières publiques; 20 octobre 1859, pp. 3.

16. — Lettre pastorale de M^{gr}... au Clergé et aux Fidèles de son diocèse, et Mandement pour le saint temps du Carême de l'an de grâce 1860 : Considérations sur l'intervention de l'Épiscopat en faveur du domaine temporel du Pape; 2 février 1860, pp. 11.

Circulaire portant publication de la Lettre Encyclique de N. S.-P. le Pape Pie IX en date du 19 janvier 1860; 18 février 1860, p. 1.

17. — Avis au Clergé sur divers sujets; 4 avril 1860, pp. 7.

18. — Circulaire prescrivant le chant du *Te Deum* à l'occasion de la réunion de Nice et de la Savoie à la France; 12 juin 1860, p. 1.

19. — Circulaire prescrivant un service funèbre pour le repos de l'âme du prince Jérôme Napoléon; 3 juillet 1860, pp. 2.

20. — Circulaire invitant le clergé et les fidèles à venir en aide par l'aumône et la prière au Souverain Pontife; 6 juillet 1860, pp. 3.

21. — Circulaire prescrivant des prières publiques pour l'Empereur, en la fête du 15 août ; 8 août 1860, pp. 2.

22. — Circulaire faisant appel à la charité du clergé et des fidèles en faveur des chrétiens de Syrie ; 20 août 1860, pp. 6.

23. — Circulaire prescrivant des prières pour les officiers et soldats morts au service du Souverain Pontife ; 20 octobre 1860, pp. 3.

24. — Instruction pastorale (sur l'indépendance du Souverain Pontife) et Mandement de M^{gr} pour le saint temps du Carême de l'an de grâce 1861 ; 18 janvier 1861, pp. 24.

25. — Circulaire relative à la retraite pastorale ; 29 mars 1861, pp. 4.

26. — Mandement de M^{gr} pour le Carême de 1862 ; Instruction sur la loi de la Pénitence ; 2 février 1862, pp. 25.

27. — Circulaire relative à la retraite pastorale ; 18 avril 1862, pp. 4.

28. — Lettre circulaire... portant communication de la réponse du Souverain Pontife à l'adresse du clergé du diocèse ; 8 décembre 1862, pp. 8.

29. — Lettre pastorale de M^{gr}... pour le Carême de l'an de grâce 1863, sur le Devoir pascal ; 15 février 1863, pp. 16.

30. — Circulaire relative à la retraite pastorale ; 15 mai 1863, pp. 3.

31. — Lettre pastorale de M^{gr}... au clergé et aux fidèles de son diocèse, sur divers sujets ; 11 novembre 1863, pp. 11.

32. — Lettre pastorale de M^{gr}... sur les Observances quadragesimales, et Mandement pour le Carême de 1864 ; 25 janvier 1864, pp. 12.

33. — Circulaire relative à la retraite pastorale ; 22 mai 1864, pp. 4.

34. — Circulaire ordonnant des prières pour l'Empereur, le 15 août ; 2 août 1864, pp. 2.

35. — Circulaire recommandant l'Emprunt pontifical ; 11 novembre 1864, pp. 8.

36. — Lettre pastorale sur la grâce du Jubilé et Mandement pour le Carême de 1865 ; 2 février 1865, pp. 18.

37. — Circ
2 avril 1865, p

38. — Cir
Conférences e

39. — Circ
Pierre ; 3 déce

40. — Lett
casion du Car
ration perpétu

41. — Lett
2 avril 1866, p

42. — Circ
1866, pp. 4.

43. — Circ
tifical ; 20 juill

44. — Circ
pulations de l'
20 juillet 1866,

45. — Circ
le 15 août ; 4 a

46. — Circ
pays éprouvés

47. — Lettr
de l'inaugurati
crement ; 4 no

48. — Lettr
des prières pul
30 novembre 18

49. — Lett
de M^{gr}... à l'oc
pp. 8.

50. — Circ
1867, pp. 4.

51. — Circ
15 août ; 6 août

52. — Circ
21 octobre 1867

- 37.** — Circulaire relative à des prescriptions liturgiques; 2 avril 1865, pp. 4.
- 38.** — Circulaire relative à la retraite pastorale et aux Conférences ecclésiastiques; 17 avril 1865, pp. 7.
- 39.** — Circulaire relative à l'œuvre du Denier de Saint Pierre; 3 décembre 1865, pp. 3.
- 40.** — Lettre pastorale et Mandement de M^{gr}... à l'occasion du Carême de 1866, et de l'établissement de l'Adoration perpétuelle du T. S. Sacrement; 2 février 1866, pp. 15.
- 41.** — Lettre circulaire relative à l'œuvre des campagnes; 2 avril 1866, pp. 7.
- 42.** — Circulaire relative à la retraite pastorale; 6 avril 1866, pp. 4.
- 43.** — Circulaire recommandant un nouvel emprunt pontifical; 20 juillet 1866, pp. 3.
- 44.** — Circulaire prescrivant une quête en faveur des populations de l'Algérie éprouvées par le fléau des sauterelles; 20 juillet 1866, pp. 3.
- 45.** — Circulaire prescrivant des prières pour l'Empereur, le 15 août; 4 août 1866, pp. 2.
- 46.** — Circulaire demandant des aumônes en faveur des pays éprouvés par des inondations; pp. 3.
- 47.** — Lettre pastorale et Mandement de M^{gr}... à l'occasion de l'inauguration de l'Adoration perpétuelle du T. S. Sacrement; 4 novembre 1866, pp. 10.
- 48.** — Lettre pastorale et Mandement de M^{gr}... prescrivant des prières publiques pour l'Église et le Souverain Pontife; 30 novembre 1866, pp. 6.
- 49.** — Lettre pastorale (sur le Carême) et Mandement de M^{gr}... à l'occasion du Carême de 1867; 17 février 1867, pp. 8.
- 50.** — Circulaire relative à la retraite pastorale; 24 mai 1867, pp. 4.
- 51.** — Circulaire prescrivant des prières publiques le 15 août; 6 août 1867, pp. 3.
- 52.** — Circulaire recommandant le Denier de Saint Pierre; 21 octobre 1867, pp. 3.

53. — Circulaire prescrivant un triduum de prières pour le Souverain Pontife; 20 décembre 1867, pp. 8.

54. — Lettre pastorale sur la Communion pascale et Mandement pour le Carême de 1868; 9 février 1868, pp. 17.

55. — Circulaire relative à la tournée pastorale; avril 1868, pp. 4.

56. — Communications diverses au Clergé du diocèse; 29 avril 1868, pp. 4.

57. — Circulaire relative à la tournée pastorale; 29 juillet 1868, pp. 3.

58. — Circulaire prescrivant des prières pour le 15 août; 4 août 1868, pp. 3.

59. — Circulaire sollicitant des aumônes pour les victimes d'une inondation; 7 novembre 1868, pp. 3.

60. — Lettre pastorale sur le Salut et Mandement pour le Carême de 1869; 25 janvier 1869, pp. 17.

61. — Circulaire prescrivant des prières pour le Souverain Pontife; 29 mars 1869, pp. 3.

62. — Lettre pastorale et Mandement pour la publication de l'indulgence plénière en forme de jubilé accordée par N. S.-P. le Pape, à l'occasion du Concile œcuménique; 23 mai 1869, pp. 8.

63. — Circulaire relative à la retraite pastorale; 23 juillet 1869, pp. 4.

64. — Circulaire relative à la mort de M. Tailhand, Vicaire-général; 28 janvier 1870, pp. 3.

65. — Lettre pastorale sur le Concile et Mandement pour le Carême de 1870; 2 février 1870, pp. 14.

66. — Avis divers au clergé; 17 février 1870, pp. 2.

67. — Circulaire relative à la retraite pastorale; 29 mai 1870, pp. 4.

68. — Circulaire prescrivant des prières pour le succès de l'armée; 29 juillet 1870, pp. 3.

69. — Circulaire prescrivant des prières pour le 15 août; 8 août 1870, pp. 2.

70. — Circulaire ajournant la retraite pastorale; 13 août 1870, pp. 2.

71. — Circulaire; 1870, pp. 2.

72. — Circulaire; Rome; 18 octobre 1870, pp. 2.

73. — Circulaire générale; 28 octobre 1870, pp. 2.

74. — Circulaire; l'Église; 12 novembre 1870, pp. 2.

75. — Circulaire; 8 décembre 1870, pp. 2.

76. — Circulaire; prisonniers en France; 1870, pp. 2.

77. — Lettre; Mandement pour le Carême de 1871, pp. 2.

78. — Circulaire; 1871, pp. 7.

79. — Circulaire; 1871, pp. 4.

80. — Lettre; prières publiques en France; juin 1871, pp. 2.

81. — Lettre; 25^e anniversaire de la mort de N. S. P. le Pape; 15 juin 1871, pp. 2.

82. — Circulaire; 29 août 1871, pp. 2.

83. — Circulaire; pp. 3.

84. — Lettre; de la Lettre de N. S. P. le Pape; 1871, pp. 2.

85. — Circulaire; de l'enseignement; 1871, pp. 2.

86. — Lettre; 1872; Des mandements; 14 janvier 1872, pp. 2.

87. — Circulaire; 1872, pp. 2.

71. — Circulaire prescrivant des prières ; 15 septembre 1870, pp. 2.

72. — Circulaire protestant contre l'envahissement de Rome ; 18 octobre 1870, pp. 4.

73. — Circulaire relative à la mort de M. Vidal, vicaire général ; 28 octobre 1870, pp. 6.

74. — Circulaire prescrivant des prières pour la France et l'Église ; 12 novembre 1870, pp. 3.

75. — Circulaire recommandant le Denier de Saint Pierre ; 8 décembre 1870, pp. 4.

76. — Circulaire prescrivant une quête pour nos soldats prisonniers en Prusse ; 11 décembre 1870, pp. 3.

77. — Lettre pastorale sur la Foi catholique, et Mandement pour le Carême de 1871 ; 18 janvier 1871, pp. 25.

78. — Circulaire relative à la retraite pastorale ; 16 avril 1871, pp. 7.

79. — Circulaire relative à la mort de M. Vidal ; 16 mai 1871, pp. 4.

80. — Lettre circulaire et Mandement prescrivant des prières publiques pour obtenir la cessation des maux de la France ; juin 1871, pp. 6.

81. — Lettre pastorale et Mandement à l'occasion du 25^e anniversaire de l'élévation de Pie IX au trône pontifical ; 15 juin 1871, pp. 6.

82. — Circulaire portant communication d'Encycliques ; 29 août 1871, p. 1.

83. — Circulaire recommandant un journal catholique, pp. 3.

84. — Lettre circulaire et Mandement portant publication de la Lettre Encyclique, *Sœpè, Venerabiles Fratres*, de N. S. P. le Pape Pie IX ; 18 novembre 1871, pp. 9.

85. — Circulaire invitant à pétitionner pour le maintien de l'enseignement religieux à l'école ; pp. 3.

86. — Lettre pastorale et Mandement pour le Carême de 1872 ; Des malheurs de notre époque et de leurs remèdes ; 14 janvier 1872, pp. 24.

87. — Circulaire exhortant à souscrire pour la libération

du territoire occupé encore par les troupes prussiennes; 23 février 1872, pp. 4.

88. — Circulaire contenant divers avis au Clergé; 8 avril 1872, pp. 12.

89. — Lettre circulaire encourageant l'Œuvre du « Vœu national »; août 1872, pp. 8.

90. — Circulaire ordonnant des prières publiques pour l'Assemblée Nationale; 28 octobre 1872, pp. 6.

91. — Lettre pastorale (renfermant des considérations sur les temps présents) et Mandement pour le Carême de 1873; 19 janvier 1873, pp. 22.

92. — Circulaire relative à la retraite pastorale; 14 avril 1873, pp. 6.

93. — Lettre circulaire et Mandement sur un pèlerinage du diocèse à Notre-Dame de Lourdes, et sur les prières à faire le 15 août pour l'Église; 19 juillet 1873, pp. 6.

94. — Circulaire contenant divers avis au Clergé; pp. 4.

95. — Lettre circulaire et Mandement à l'occasion de la prochaine célébration d'un Concile provincial; 24 septembre 1873, pp. 7.

96. — Circulaire prescrivant des prières pour l'Assemblée; 17 octobre 1873, pp. 3.

97. — Circulaire renfermant divers avis au Clergé; pp. 4.

98. — Circulaire relative aux messes *pro populo*; 20 décembre 1873, pp. 3.

99. — Lettre pastorale portant publication de l'Encyclique *Etsi multa* de N. S.-P. le Pape, et Mandement pour le Carême de 1874; 19 janvier 1874, pp. 21.

100. — Circulaire relative à la retraite pastorale; 10 avril 1874, pp. 8.

101. — Lettre circulaire prescrivant des prières pour l'Assemblée Nationale; 11 novembre 1874, pp. 7.

102. — Mandement portant publication des Lettres Apostoliques de Sa Sainteté Pie IX relatives à la découverte des corps des saints Ambroise, Gervais et Protais; 27 novembre 1874, pp. 8.

103. — Lettre pastorale sur la Sanctification du di-

manche, et 17 janvier 187

104. — L octroyé par S 1875; 29 janvi

105. — Ci

106. — L Décret pontific (Consécration 23 mai 1875, p

107. — Le des inondés du

108. — Ci Monial; 29 juil

109. — Le épiscopale à l'

110. — Ci Denier de Sain

111. — Cir net, ancien évê

112. — Cir de l'âme de M^{sr}

22 janvier 1876

113. — Cir duum de prièr 1876, pp. 3.

114. — Le Mandement pou

115. — Cir l'occasion de

pp. 3.

116. — Cir pastorale; 17 av

117. — Cir de l'âme de M^{sr}

118. — Cir 1876, pp. 4.

manche, et Mandement à l'occasion du Carême de 1875; 17 janvier 1875, pp. 19.

104. — Lettre pastorale annonçant le Jubilé universel octroyé par Sa Sainteté le Pape Pie IX pour l'an de grâce 1875; 29 janvier 1875, pp. 10.

105. — Circulaire relative à la retraite pastorale; pp. 4.

106. — Lettre pastorale et Mandement à l'occasion du Décret pontifical publié par la Sacrée Congrégation des Rites (Consécration de l'Univers entier au Sacré Cœur de Jésus); 23 mai 1875, pp. 6.

107. — Lettre circulaire prescrivant une quête en faveur des inondés du Midi; 4 juillet 1875, pp. 4.

108. — Circulaire annonçant un pèlerinage à Paray-le-Monial; 29 juillet 1875, pp. 4.

109. — Lettre pastorale de M^{sr}... aux fidèles de sa ville épiscopale à l'occasion du Jubilé; 20 octobre 1875, pp. 11.

110. — Circulaire recommandant la quête en faveur du Denier de Saint Pierre; 8 décembre 1875, pp. 3.

111. — Circulaire demandant des prières pour M^{sr} Lyonnet, ancien évêque de Saint-Flour; 24 décembre 1875, pp. 3.

112. — Circulaire demandant des prières pour le repos de l'âme de M^{sr} de Marguerye, ancien évêque de Saint-Flour; 22 janvier 1876, pp. 5.

113. — Circulaire prescrivant une neuvaine ou un triduum de prières pour les élections législatives; 2 février 1876, pp. 3.

114. — Lettre pastorale sur l'Éducation chrétienne, et Mandement pour le Carême de 1876; 2 février 1876, pp. 22.

115. — Circulaire prescrivant des prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres; 23 février 1876, pp. 3.

116. — Circulaire relative aux exercices de la retraite pastorale; 17 avril 1876, pp. 6.

117. — Circulaire demandant des prières pour le repos de l'âme de M^{sr} Delcussy; 21 mai 1876, pp. 3.

118. — Circulaire contenant des Avis au Clergé; 16 août 1876, pp. 4.

119. — Circulaire prescrivant des prières pour les Chambres; 24 octobre 1876, p. 1.

120. — Circulaire contenant divers Avis; 19 décembre 1876, pp. 4.

121. — Circulaire prescrivant des prières pour les Chambres; 3 janvier 1877, pp. 4.

122. — Lettre pastorale sur les mauvais livres, et Mandement pour le Carême de 1877; 2 février 1877, pp. 26.

123. — Circulaire communiquant réponse reçue de Rome à des adresses de M^{gr} et du Clergé; 12 février 1877, pp. 8.

124. — Lettre circulaire pour la convocation d'un synode diocésain; 25 mars 1877, pp. 6.

125. — Mandement à l'occasion du 50^e anniversaire de l'épiscopat de Sa Sainteté le Pape Pie IX; 31 mars 1877, pp. 7.

42. M. ROUSSELET

ÉVÊQUE DE SÉEZ

1795-1881

Charles-Frédéric Rousselet naquit à Saint-Amand-Mont-Rond (Cher), au diocèse de Bourges, le 15 septembre 1795, ainsi qu'il le déclarait lui-même, et non le 18 novembre, ou « 27 brumaire an IV », comme porte son acte de naissance inscrit sur les registres de la Municipalité de Saint-Amand. Il entra au collège de Pontlevoy le 16 novembre 1806, en sortit le 30 avril 1810, et alla achever ses humanités au lycée d'Avignon. Le 17 juillet 1813, un décret impérial le nommait élève pensionnaire du Prytanée de La Flèche (division d'artillerie), et il y était admis en cette qualité le 28 août suivant. Arrêté au début de sa carrière de soldat par les événements de 1815, il étudia le Droit, qu'il eût abandonné pour suivre les cours de médecine, si sa mère n'y eût mis opposition. Il trouva enfin sa vocation, et entra au séminaire de Saint-Sulpice, à Issy, le 5 mai 1817. Il quitta cette maison en 1820,

pour aller au
et les science
tous les ordre
à cause des c
passa au novi
le dogme à B
séminaire de
ébranlée, il se
séminaire d'A
Ses forces p
« obtint de se
s'étant prolon
noncer au pro
campagne, a
archevêque de
court, évêque
M. Rousselet a
descendit au s
demeura pend
faisant causer
gouvernaient,
le croyaient en
moins. — « Un
quitte le sémin
dera à l'évêché
J. Rombault, c
Petit séminaire
A Autun, M.
Chanoine hono
raire, Chanoine
général titulaire
selet parlait peu
semblait muet
plomates qui se
confrère qui au
D'ailleurs, il y a
d'un évêque. M

pour aller au séminaire de Bourges enseigner la philosophie et les sciences. Du 1^{er} juin 1822 au 10 mars 1823, il y reçut tous les ordres, n'ayant pu jusque-là recevoir que la tonsure, à cause des obstacles que sa mère mettait à sa vocation. Il passa au noviciat de la Solitude l'année 1824-1825, professa le dogme à Bayeux en 1825-1826, puis la théologie morale au séminaire de Bourges de 1826 à 1833. Sa santé étant alors ébranlée, il se reposa à la Solitude en 1833-1834, puis alla au séminaire d'Angers, où il ne passa qu'un an.

Ses forces physiques l'ayant trahi de nouveau, M. Rousselet « obtint de ses supérieurs de prendre du repos, et sa maladie s'étant prolongée, il comprit qu'il lui fallait entièrement renoncer au professorat. Il ne rêvait qu'une simple cure de campagne, a dit une de ses parentes, lorsque M^{gr} Mathieu, archevêque de Besançon, l'indiqua à M^{gr} Du Troussel-d'Héricourt, évêque d'Autun, qui le fit venir dans son diocèse. M. Rousselet arriva à Autun pendant les vacances de 1836, et descendit au séminaire que dirigeaient les Sulpiciens. Il y demeura pendant quelques semaines », — interrogeant et faisant causer beaucoup sur le diocèse et sur ceux qui le gouvernaient, nous a dit à nous-même un de ceux qui alors le croyaient encore notre confrère, et n'avait pas parlé le moins. — « Un jour, continue son biographe, M. Rousselet quitte le séminaire, et l'on apprend que désormais, il résidera à l'évêché » (*Vie de M^{gr} Rousselet, évêque de Séez*, par J. Rombault, Chanoine honoraire, Professeur d'histoire au Petit séminaire de Séez; Le Mans, 1882, in-12, pp. 15, 16).

A Autun, M. Rousselet devint bientôt et successivement Chanoine honoraire de la cathédrale, Vicair général honoraire, Chanoine titulaire, et enfin, le 4 février 1841, Vicair général titulaire. « En présence de M^{gr} d'Héricourt, M. Rousselet parlait peu, dit encore son biographe, et souvent même semblait muet » (p. 17). « Ils ressemblaient fort à deux diplomates qui sont en présence l'un de l'autre », m'a dit un confrère qui avait eu souvent l'occasion de les observer. D'ailleurs, il y avait dans le vicair général d'Autun l'étoffe d'un évêque. M^{gr} Affre, archevêque de Paris, qui l'avait eu

pour élève à Issy, le désigna à l'attention du roi Louis-Philippe, et une Ordonnance royale, datée du 26 novembre 1843, nomma M. Rousselet à l'évêché de Séez.

C'est à son historien cité plus haut que nous devons renvoyer le lecteur qui désirerait connaître en détail la vie épiscopale de M^{sr} Rousselet. Le 30 juin 1881, il écrivit au Nonce du Pape, à Paris, pour demander un évêque-coadjuteur avec future succession, et le 27 septembre suivant, on lui donna M. Trégaro, ancien aumônier de la flotte. M^{sr} Rousselet survécut peu de temps à cet événement : il mourut le 1^{er} décembre 1881, dans la 87^e année de son âge.

Lettre pastorale de M^{sr} l'Évêque de Séez à l'occasion de sa prise de possession et de son installation; 15 mars 1844.

Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1845; 28 janvier 1845.

Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1846; 15 février 1846.

Mandement de M^{sr} l'Évêque de Séez qui ordonne des prières à l'occasion de la mort de N. S.-P. le Pape Grégoire XVI, et pour l'élection de son successeur; 20 juin 1846.

Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1847; 2 février 1847.

Mandement de M^{sr} l'Évêque de Séez annonçant l'élection de N. S.-P. le Pape Pie IX, et portant publication des Lettres Apostoliques qui indiquent un Jubilé universel pour implorer le secours divin; 17 février 1847.

Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1848; 26 février 1848.

Circulaire de M^{sr} l'Évêque de Séez; 8 mars 1848.

Circulaire de M^{sr} l'Évêque de Séez à l'occasion des élections à l'Assemblée Nationale; 18 mars 1848.

Circulaire de M^{sr} l'Évêque de Séez; 4 avril 1848.

Circulaire de M^{sr} l'Évêque de Séez ordonnant la célébration d'un service funèbre pour le repos des âmes de citoyens tués dans les journées des 23, 24, 25 et 26 juin; 27 juillet 1848.

Circulaire de M^{sr} l'Évêque de Séez qui ordonne le chant du

Te Deum da
la promulga

Circulaire

à l'occasion

26 novembre

Circulaire

pour N. S.-P.

Lettre pas

quête pour s

25 janvier 18

Mandemen

vrier 1849.

Circulaire

à l'occasion d

1849.

Mandemen

prières conf

Pie IX, sur

Marie, Mère d

Circulaire

ecclésiastique

Mandement

vrier 1850.

Circulaire

du *Te Deum*

de la rentrée

1850.

Lettre pasto

prières pour

20 juin 1850.

Mandement

l'an de grâce

tologiques *Un*

17 février 1851

Circulaire d

ecclésiastique

Mandement

Te Deum dans toutes les églises du diocèse, à l'occasion de la promulgation de la Constitution; 11 novembre 1848.

Circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez qui ordonne des prières à l'occasion de l'élection du Président de la République; 26 novembre 1848.

Circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez qui ordonne des prières pour N. S.-P. le Pape Pie IX; 15 décembre 1848.

Lettre pastorale de M^{gr} l'Évêque de Séez qui ordonne une quête pour subvenir aux besoins de N. S.-P. le Pape Pie IX; 25 janvier 1849.

Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1849; 6 février 1849.

Circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez qui ordonne des prières à l'occasion des élections pour l'Assemblée Nationale; 1^{er} mai 1849.

Mandement de M^{gr} l'Évêque de Séez qui prescrit des prières conformément à l'Encyclique de N. S.-P. le Pape Pie IX, sur l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge Marie, Mère de Dieu; 20 mai 1849.

Circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez annonçant la retraite ecclésiastique; 20 mai 1849.

Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1850; 30 janvier 1850.

Circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez qui ordonne le chant du *Te Deum* dans toutes les églises du diocèse, à l'occasion de la rentrée à Rome de N. S.-Père le Pape Pie IX; 22 avril 1850.

Lettre pastorale de M^{gr} l'Évêque de Séez qui ordonne des prières pour le Concile de la province de Normandie; 20 juin 1850.

Mandement de M^{gr} l'Évêque de Séez pour le Carême de l'an de grâce 1851, et portant publication des Lettres Apostoliques *Universale jubilæum*, qui indiquent un Jubilé; 17 février 1851.

Circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez qui annonce la retraite ecclésiastique; 1^{er} juillet 1851.

Mandement de M^{gr} l'Évêque de Séez pour le Carême de

l'an de grâce 1852, et portant publication de la Lettre Encyclique de N. S.-P. le Pape Pie IX, qui indique un Jubilé universel; 15 février 1852.

Circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez qui annonce la retraite ecclésiastique et la célébration d'un synode diocésain; 20 juillet 1852.

Mandement de M^{gr} l'Évêque de Séez pour le Carême de l'an de grâce 1853; 30 janvier 1853.

Mandement de M^{gr} l'Évêque de Séez pour le Carême de l'an de grâce 1854; 18 février 1854.

Lettre pastorale de M^{gr} l'Évêque de Séez, portant publication des Lettres Apostoliques *Ineffabilis* de N. S.-P. le Pape Pie IX touchant la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la Vierge Mère de Dieu; 5 février 1855.

Mandement de M^{gr} l'Évêque de Séez pour le Carême de l'an de grâce 1855, et portant publication de la Lettre Encyclique de N. S.-P. le Pape Pie IX qui indique un nouveau Jubilé; 8 février 1855.

Lettre circulaire à MM. les Curés, touchant l'Œuvre des Séminaires; 23 janvier 1856.

Mandement de M^{gr} l'Évêque de Séez pour le Carême de l'an de grâce 1856; 25 janvier 1856.

Circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez; 19 mars 1856.

Lettre pastorale de M^{gr} l'Évêque de Séez pour le Carême de l'an de grâce 1857; 2 février 1857.

Mandement de M^{gr} l'Évêque de Séez pour le Carême de l'an de grâce 1858, et annonçant un Jubilé universel; 8 février 1858.

Mandement du 25 janvier 1856 et Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez adressée à MM. les Curés touchant la quête pour le Séminaire; 16 mars 1858.

Circulaire adressée au Clergé du diocèse en faveur de l'Œuvre de la Propagation de la Foi; 26 octobre 1858.

Mandement de M^{gr} l'Évêque de Séez pour le Carême de l'an de grâce 1859.

Lettre pastorale de M^{gr} l'Évêque de Séez à l'occasion de la guerre; 13 mai 1859. V. *Vie*, p. 151.

Lettre past
diocèse, au s
vriér 1860.

Circulaire
de Séez, au
jeunes Sour
vidence d'Alé

Mandemen
vriér 1861.

Lettre past
le diocèse l'
1861.

Circulaire
velle édition

Circulaire
charité du Cl
cation des je
d'un compte

Mandement
vriér 1862.

Lettre à MM
samedi; 19 ja

Instruction
l'an de grâce

Circulaire
leur annonça
spirituelles po

Dispositif p
vriér 1864.

Circulaire p
cité; 10 mars

Lettre de M^{gr}
obligatoire da

Lettre annor

Circulaire à
tife, où il flétri
sent (le *Syllab*

Lettre pastorale de M^{sr} l'Évêque de Séez au Clergé de son diocèse, au sujet de l'Encyclique du 19 janvier 1860; 13 février 1860.

Circulaire adressée à MM. les Doyens et Curés du diocèse de Séez, au sujet de l'établissement pour l'éducation des jeunes Sourds-muets, fondé par la Congrégation de la Providence d'Alençon; 29 novembre 1860.

Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1861; 4 février 1861.

Lettre pastorale de M^{sr} l'Évêque de Séez, établissant dans le diocèse l'Œuvre du Denier de Saint Pierre; 18 février 1861.

Circulaire de M^{sr} l'Évêque de Séez à l'occasion d'une nouvelle édition du Catéchisme; 10 septembre 1861.

Circulaire de M^{sr} l'Évêque de Séez recommandant à la charité du Clergé et des Fidèles du diocèse l'Œuvre de l'éducation des jeunes Sourds-muets, et portant communication d'un compte rendu sur cet établissement; 22 février 1862.

Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1862; 24 février 1862.

Lettre à MM. les Curés, pour la dispense de l'abstinence du samedi; 19 janvier 1863.

Instruction pastorale et Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1863; 10 février 1863.

Circulaire adressée MM. les Curés du diocèse de Séez, leur annonçant l'établissement de l'Œuvre des Retraites spirituelles pour les personnes du monde; 22 juin 1863.

Dispositif pour le Carême de l'an de grâce 1864; 2 février 1864.

Circulaire pour l'Œuvre dite : L'Extinction de la Mendicité; 10 mars 1864.

Lettre de M^{sr} l'Évêque de Séez rendant la liturgie romaine obligatoire dans le diocèse de Séez; 15 avril 1864.

Lettre annonçant la retraite pastorale; 16 mai 1864.

Circulaire à l'occasion de l'Encyclique du Souverain Pontife, où il flétrit les plus dangereuses erreurs du temps présent (le *Syllabus*), dont la publication a été empêchée par le

Ministre; suivie d'une lettre de protestation à M. le Ministre des cultes, et publication du Jubilé; 20 février 1865.

Lettre circulaire portant communication de l'Indult en date du 26 janvier 1865 pour la translation (quant à la messe paroissiale) de la solennité de l'Immaculée-Conception, de la Purification, de l'Annonciation de la Très Sainte-Vierge, et de Saint Latium, premier évêque de Séez; 27 mars 1865.

Lettre circulaire au Clergé du diocèse pour annoncer la retraite pastorale; 24 juin 1865.

Lettre circulaire pour recommander le Denier de Saint Pierre; 29 juin 1865.

Lettre pour la dispense de l'Abstinence le samedi; 12 décembre 1865.

Lettre circulaire demandant des prières pour le Souverain Pontife captif; 7 décembre 1866.

Mandement pour le Carême de 1868, et Lettre pastorale à l'occasion de l'invasion des provinces qui restent au Saint-Siège, et portant communication de l'Encyclique: *Levate, Venerabiles Fratres, in circuitu oculos vestros*; 19 février 1868.

Mandement sur l'Œuvre des Séminaires; 17 mai 1868.

Circulaire touchant les honoraires de messes; 26 décembre 1868.

Mandement de M^{gr} l'Évêque de Séez pour le Carême de l'an de grâce 1869, et ordonnant des prières pour le futur Concile œcuménique; 2 février 1869.

Lettre pastorale de M^{gr} l'Évêque de Séez portant publication du Bref du Jubilé de N. S.-P. le Pape Pie IX; 30 mars 1869.

Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez concernant l'Œuvre des Séminaires; 3 mai 1869.

Mandement de M^{gr} l'Évêque de Séez pour le Carême de l'an de grâce 1870; 12 février 1870.

Instruction pastorale sur le Concile; 20 février 1870. *V. Vie*, p. 178-180.

Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez concernant l'Œuvre des Séminaires; 23 mai 1870.

Lettre circulaire
l'Œuvre du D

Lettre pastorale
l'occasion de
Sacré-Cœur d

Lettre circulaire
fidèles à faire
tation de la T.
verain Pontife

Lettre pastorale
portant public
guées dans les
Vatican; de l'
et prescrivant
30 novembre 1

Lettre pastorale
faisant un nou
pour les victir

Lettre pastorale
clarant saint J
1871. *V. Vie*, p

Lettre circulaire
diocèse; 18 ma

Mandement c
publiques pour
30 mai 1871.

Lettre pastorale
l'occasion du 2
le Pape Pie IX
cation de la Let

Lettre pastorale
Fidèles de son
18 décembre 18

Instruction pa
gers actuels qu
dement pour le

Lettre circulaire

Lettre circulaire de M^{sr} l'Évêque de Séez concernant l'Œuvre du Denier de Saint Pierre; 20 juin 1870.

Lettre pastorale et Mandement de M^{sr} l'Évêque de Séez à l'occasion de la consécration solennelle de son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus; 12 octobre 1870.

Lettre circulaire de M^{sr} l'Évêque de Séez, exhortant les fidèles à faire des prières publiques le jour de la Présentation de la T. S.-Vierge, en faveur de la France et du Souverain Pontife; 16 novembre 1870.

Lettre pastorale et Mandement de M^{sr} l'Évêque de Séez portant publication des Constitutions dogmatiques promulguées dans les III^e et IV^e sessions du Concile œcuménique du Vatican; de l'Encyclique *Respicientes* du 1^{er} novembre 1870; et prescrivant des prières pour l'Église et pour la France; 30 novembre 1870.

Lettre pastorale et Mandement de M^{sr} l'Évêque de Séez faisant un nouvel appel à la prière, et prescrivant une quête pour les victimes de la guerre; 18 janvier 1871.

Lettre pastorale portant promulgation de l'Encyclique déclarant saint Joseph patron de l'Église catholique; 11 février 1871. V. *Vie*, p. 224.

Lettre circulaire de M^{sr} l'Évêque de Séez au Clergé de son diocèse; 18 mai 1871.

Mandement de M^{sr} l'Évêque de Séez ordonnant des prières publiques pour la cessation des fléaux qui désolent la France; 30 mai 1871.

Lettre pastorale et Mandement de M^{sr} l'Évêque de Séez à l'occasion du 25^e anniversaire de l'exaltation de Sa Sainteté le Pape Pie IX au Souverain Pontificat, et portant publication de la Lettre encyclique *Beneficia Dei*; 11 juin 1871.

Lettre pastorale de M^{sr} l'Évêque de Séez au Clergé et aux Fidèles de son diocèse en faveur du Denier de Saint Pierre; 18 décembre 1871.

Instruction pastorale de M^{sr} l'Évêque de Séez sur les Dangers actuels qui menacent l'Église et la société, et Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1872; 2 février 1872.

Lettre circulaire de M^{sr} l'Évêque de Séez au Clergé et

aux Fidèles de son diocèse, annonçant une indulgence plénière à l'occasion de la visite pastorale de 1872; 24 mars 1872.

Instruction pastorale de M^{gr} l'Évêque de Séez sur la sanctification du Dimanche, et Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1873; 14 février 1873.

Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez annonçant la Retraite pastorale, et prescrivant une quête en faveur du Clergé persécuté de Suisse; 19 avril 1873.

Lettre pastorale de M^{gr} l'Évêque de Séez et Mandement ordonnant des prières à l'occasion de la rentrée de l'Assemblée Nationale, et prescrivant une quête pour l'Église du Sacré-Cœur; 28 octobre 1873.

Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez annonçant le martyre de M. Jean Huc, missionnaire au Sutchuen oriental (Chine); 25 novembre 1873.

Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez annonçant la mort de M. l'abbé de Fontenay; 7 février 1874.

Instruction pastorale de M^{gr} l'Évêque de Séez sur la haine et les persécutions du monde contre l'Église, et Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1874; 10 février 1874.

Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez concernant l'Œuvre des Séminaires; 6 mai 1874.

Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez au Clergé de son diocèse, touchant plusieurs points d'administration ecclésiastique; 24 juillet 1874.

Lettre pastorale de M^{gr} l'Évêque de Séez et Mandement ordonnant des prières à l'occasion de la rentrée de l'Assemblée Nationale, et prescrivant une quête pour l'église du Sacré-Cœur; 16 novembre 1874.

Instruction pastorale de M^{gr} l'Évêque de Séez sur le Jubilé, et Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1875, portant publication de l'Encyclique *Gravibus* annonçant l'Année Sainte; 2 février 1875.

Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez annonçant la translation des restes de M^{gr} Jean-Baptiste Du Plessis d'Argentré, et de M^{gr} François-Hilarion De Chevigné de Boischollet, anciens évêques de Séez; 7 mars 1875.

Lettre past
portant com
gation des Ri
au Sacré-Cœu

Lettre circ
retraite pasto

Lettre past
ordonnant de
blée Nationale
Sacré-Cœur; ;

Lettre circu
longation du .

Instruction
versités catho
de grâce 1876

Lettre circu
retraite pastor

Lettre circu
prières publiq
prescrivant un
5 janvier 1877.

Instruction
sité de l'Instru
pour le Carém

Lettre circu
mort du Très I
de Sainte-Mari

Lettre pasto
cation de l'All
le cinquantièn
de N. S.-P. le
de F. Monta
pp. 24.

Lettre circul
prières pour le

Lettre circul
prières publiq

Lettre pastorale de M^{sr} l'Évêque de Séez, et Mandement portant communication d'un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, relatif à la consécration de tous les fidèles au Sacré-Cœur de Jésus; 29 mai 1875.

Lettre circulaire de M^{sr} l'Évêque de Séez annonçant la retraite pastorale; 10 juin 1875.

Lettre pastorale de M^{sr} l'Évêque de Séez et Mandement ordonnant des prières à l'occasion de la rentrée de l'Assemblée Nationale, et prescrivant une quête pour l'église du Sacré-Cœur; 21 octobre 1875.

Lettre circulaire de M^{sr} l'Évêque de Séez annonçant la prolongation du Jubilé; 6 décembre 1875.

Instruction pastorale de M^{sr} l'Évêque de Séez sur les Universités catholiques, et Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1876; 15 février 1876.

Lettre circulaire de M^{sr} l'Évêque de Séez annonçant la retraite pastorale; 25 juin 1876.

Lettre circulaire de M^{sr} l'Évêque de Séez ordonnant des prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres, et prescrivant une quête pour l'église du Sacré-Cœur, à Paris; 5 janvier 1877.

Instruction pastorale de M^{sr} l'Évêque de Séez sur la nécessité de l'Instruction religieuse dans la famille, et Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1877; 2 février 1877.

Lettre circulaire de M^{sr} l'Évêque de Séez annonçant la mort du Très Révérend Père Duguey, fondateur et supérieur de Sainte-Marie de Tinchebray; 15 février 1877.

Lettre pastorale de M^{sr} l'Évêque de Séez, portant publication de l'Allocution Pontificale du 12 mars, et annonçant le cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de N. S.-P. le Pape Pie IX; 12 mai 1877; Séez, typographie de F. Montauzé, imprimeur de l'Évêché, 1877, in-4°, pp. 24.

Lettre circulaire de M^{sr} l'Évêque de Séez prescrivant des prières pour les prochaines élections; 27 septembre 1877.

Lettre circulaire de M^{sr} l'Évêque de Séez ordonnant des prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres,

et prescrivant une quête pour l'église du Sacré-Cœur, à Paris; 2 janvier 1878.

Lettre pastorale de M^{gr} l'Évêque de Séez annonçant la mort du Souverain Pontife Pie IX, et prescrivant des prières pour le repos de son âme et l'élection de son successeur; 9 février 1878.

Instruction pastorale de M^{gr} l'Évêque de Séez sur l'Œuvre des Séminaires, et Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1878; 26 février 1878.

Lettre pastorale de M^{gr} l'Évêque de Séez portant publication de la Lettre Encyclique *Inscrutabili* de N. S.-P. le Pape Léon XIII; 31 mai 1878.

Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez ordonnant des prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres, et prescrivant une quête pour l'église du Sacré-Cœur, à Paris; 7 janvier 1879.

Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez concernant la création d'un Bureau diocésain pour les Œuvres, et l'établissement de l'Adoration perpétuelle du T. S. Sacrement; 12 janvier 1879.

Instruction pastorale de M^{gr} l'Évêque de Séez portant publication de la Lettre Encyclique *Quod apostolici muneris* de N. S.-P. le Pape Léon XIII, et Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1879; 5 février 1879.

Lettre pastorale et Mandement de M^{gr} l'Évêque de Séez portant publication des Lettres Apostoliques *Pontifices maximi* de N. S.-P. le Pape Léon XIII, et indiquant un Jubilé universel pour implorer le secours divin; 29 février 1879.

Deuxième lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez au Clergé de son diocèse, concernant l'établissement de l'Adoration perpétuelle du T. S. Sacrement, et le Bureau diocésain; 18 mars 1879.

Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez annonçant la mort de M. l'abbé Rault, Vicaire général et Supérieur du Grand séminaire; 7 octobre 1879.

Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez relativement

à l'Œuvre de

Lettre pastorale
vingt-cinquième
de l'Immaculé

Lettre circulaire
au Clergé de son
diocèse M. le 1
décembre 1879.

Lettre circulaire
prières publiques
prescrivant un
6 janvier 1880.

Lettre circulaire
au Clergé de son
diocèse et des
Fabriques; 10 j

Instruction pastorale
et Mandement
12 janvier 1880.

Lettre circulaire
publication de l'Encyclique
décrets de la Sa

Lettre circulaire
10 janvier 1880)

Instruction pastorale
publication de la
Mandement pour

Lettre pastorale
portant publication
Ecclesia, et indi

Lettre circulaire
publication de l'Encyclique

à l'Œuvre de l'Assistance des pauvres; 28 octobre 1879.

Lettre pastorale de M^{gr} l'Évêque de Séez à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception; 25 novembre 1879.

Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez communiquant au Clergé de son diocèse plusieurs documents de Son Excellence M. le Ministre de l'intérieur et des cultes; 18 décembre 1879.

Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez ordonnant des prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres, et prescrivant une quête pour l'église du Sacré-Cœur, à Paris; 6 janvier 1880.

Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez communiquant au Clergé de son diocèse une lettre de M. le Ministre de l'intérieur et des cultes, pour l'exécution du décret du 4 messidor an XIII sur les Séminaires, les Écoles secondaires et les Fabriques; 10 janvier 1880.

Instruction pastorale de M^{gr} l'Évêque de Séez sur la Prière, et Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1880; 26 janvier 1880.

Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez portant publication de l'Encyclique *Arcanum divinæ sapientiæ*, et deux décrets de la Sacrée Congrégation des Rites; 15 mars 1880.

Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez... (comme au 10 janvier 1880); 10 janvier 1881.

Instruction pastorale de M^{gr} l'Évêque de Séez portant publication de la Lettre Encyclique *Sancta Dei civitas*, et Mandement pour le Carême de 1881; 12 février 1881.

Lettre pastorale et Mandement de M^{gr} l'Évêque de Séez portant publication de l'Encyclique *Militans Jesu Christi Ecclesia*, et indiquant un Jubilé extraordinaire; 25 mars 1881.

Lettre circulaire de M^{gr} l'Évêque de Séez portant publication de l'Encyclique *Diuturnum*; 16 août 1881.

43. M. FOULQUIER

ÉVÊQUE DE MENDE

. 1798-1882

Peu de semaines après la mort de M^{gr} Foulquier, un vicaire général de Rodez qui l'avait beaucoup connu publia sur ce saint évêque une notice intitulée : *Biographie de M^{gr} Jean-Antoine-Marie Foulquier*, ancien évêque de Mende, chanoine de 1^{er} ordre de Saint-Denis, Assistant au Trône pontifical, Comte romain, Chevalier de la Légion d'honneur, par M. H. Truel, Vicaire général de Rodez ; Rodez, V^o Em. Carrière, Imprimeur-libraire, 1882, in-8^o, pp. 144. Nous y puiserons les éléments de cet article, nous attachant surtout aux endroits où il est parlé des écrits du vénéré prélat.

Il naquit le 6 février 1798, au hameau de Lafon, près de Gradels, paroisse de Valady, canton de Marcellac, arrondissement et diocèse de Rodez. En 1812, il entra en cinquième au collège de Rodez, alors dirigé par l'abbé Girard, connu par ses excellents *Préceptes de rhétorique*. Celui-ci écrivait dans la suite au Supérieur de Saint-Sulpice : « Je vous envoie le meilleur élève que j'aie eu de ma vie ». M. Foulquier arriva à Paris au mois d'octobre 1817, fut ordonné sous-diacre le 18 décembre 1819, diacre le 27 mai 1820, et prêtre le 22 décembre 1821.

La *Solitude* lui ouvrit alors ses portes, et en 1822, il fut envoyé au grand séminaire d'Autun pour y professer le cours d'Écriture-Sainte. « Il occupa cette chaire pendant sept ans. Non seulement les séminaristes, mais un grand nombre de prêtres du diocèse cherchaient à prendre et à copier ses leçons. M. Foulquier a conservé, au moins pendant un temps, les notes qu'il avait prises et les cahiers qu'il avait rédigés. On y trouvait un excellent travail sur les Psaumes ; mais sa modestie l'empêchait d'y attacher aucune importance, et il détruisait sans peine comme des papiers sans valeur des leçons qu'on aurait pu lire avec le plus grand fruit ».

Épuisé par
mois de sept
recouvrer ses
des âmes les
santé. Il remp
et préféra mē
du jeune duc
après 1830. E
Religion, ataq
de Buzareingu
mencée dans le
mars 1831, po
d'un nouvel art
tard en appren
de campagne.

Après avoir
vicaire à Valad
d'Espalion, pou
longtemps cett
ayant, en 1835,
naire de Saint-F
établissement.
établir une bo
pulsion et une e
deux fois de très
qu'un fragment
un remarquable
tique description
loge de M. de E
M. Foulquier a
très bel article s
et eut une gran
M. Delauro-Dube
« il s'engagea d
principes chrétie
Duval. « Cette
blique ». M. Fou

Épuisé par la fatigue, M. Foulquier se retira à Valady au mois de septembre 1829; mais il parut moins soucieux de recouvrer ses forces que d'étudier et de consacrer au bien des âmes les loisirs que lui imposait l'affaiblissement de sa santé. Il remplit les fonctions de simple vicaire de Valady, et préféra même ce rôle modeste à celui de précepteur du jeune duc de Bordeaux, que lui offrit M. Frayssinous après 1830. En même temps, M. Foulquier défendait la Religion, attaquée dans le *Bulletin de l'Aveyron* par M. Girou de Buzareingues, membre correspondant de l'Institut. Commencée dans les derniers mois de 1830, la polémique finit en mars 1831, pour reprendre en décembre 1836, à l'occasion d'un nouvel article de M. Girou, lequel fut assez surpris plus tard en apprenant que son adversaire était un modeste vicaire de campagne.

Après avoir rempli pendant quinze mois les fonctions de vicaire à Valady, M. Foulquier fut appelé en 1832 au collège d'Espalion, pour y enseigner la philosophie : il n'exerça pas longtemps cette fonction. M^{sr} Giraud, évêque de Rodez, ayant, en 1835, fondé dans sa ville épiscopale le petit séminaire de Saint-Pierre, M. Foulquier fut chargé de diriger cet établissement. « Il écrivit beaucoup de règlements pour établir une bonne discipline et donner une grande impulsion et une excellente direction aux études. Il prononça deux fois de très beaux discours de fin d'année. Nous n'avons qu'un fragment d'un discours sur l'*Éducation*, qui renferme un remarquable plan d'études et qui nous offre une magnifique description de l'établissement du Christianisme. L'*Éloge de M. de Bonald* prononcé en 1841 est peut-être ce que M. Foulquier a écrit de plus parfait... Il écrivit encore un très bel article sur l'*Explication du Catéchisme* de M. Noël, et eut une grande part à la publication de l'ouvrage de M. Delauro-Dubez, *L'Athée redevenu chrétien* ». Vers 1840, « il s'engagea dans une nouvelle lutte pour la défense des principes chrétiens », contre un disciple de Fourier, M. Jules Duval. « Cette polémique attira vivement l'attention publique ». M. Foulquier gouverna pendant onze ans le petit

séminaire de Saint-Pierre : il fut ensuite nommé chanoine titulaire de Rodez au milieu de l'année 1846. Enfin, le siège épiscopal de Mende ayant vaqué par la mort de M^{gr} Brulley de la Brunière, M. de Falloux, alors Ministre des cultes, proposa de le remplacer par M. Foulquier, et le 11 janvier 1849, sa nomination à l'évêché de Mende fut signée par le prince Louis Napoléon, Président de la République.

Préconisé le 2 avril, le nouvel évêque prit possession par procureur le 13 août 1849, fut sacré à Rodez par son évêque, M^{gr} Croizier, le 2 septembre, et arriva à Mende le 8 du même mois. On lira dans son biographe le zèle qu'il déploya et les succès qu'il obtint dans l'administration de son diocèse. En 1850, il assista au Concile d'Albi, qui s'ouvrit le 23 juin et se termina le 3 juillet. « Nous ne pouvons douter, dit M. Truel, que le titre VII sur les *Études ecclésiastiques* ne soit principalement l'œuvre de M^{gr} Foulquier. Son expérience lui donnait une grande autorité en ces matières, et ceux qui l'ont intimement connu y retrouvent ses pensées et sa manière prudente et sage d'envisager ces graves questions » (p. 64). Conséquemment aux décrets de ce Concile, M^{gr} Foulquier tint des synodes, rétablit les Conférences ecclésiastiques, s'occupa de l'éducation de la jeunesse dans son petit et son grand séminaire, établit l'Œuvre de la Sainte-Enfance, travailla à faire fonder et donner des missions et des retraites dans les paroisses, etc. Chacun de ces objets de sa sollicitude pastorale fut la matière d'un mandement. M^{gr} Foulquier raconta aussi à ses chers diocésains ses divers voyages à Rome. En 1870, il leur annonça la définition du dogme de l'Infaillibilité du Pape, définition qui l'avait comblé de joie. Il fut cependant accusé dans la presse d'avoir été opposé à cette définition; mais le saint prélat répondit à ces attaques par une lettre rendue publique, dans laquelle il fit connaître ses véritables sentiments.

Enfin, après vingt-quatre ans d'un épiscopat laborieux et fécond, sentant le poids des ans et plus encore les inquiétudes d'une conscience délicate qui lui persuadait qu'il devait se démettre de sa charge, M. Foulquier obtint du Pape ce qu'il

désirait, fit à un dernier mandement suivant, à un mandement de la prière à la cathédrale épiscopale, qu'il ont suivi les diocésains » (p. jusqu'au jour

1. — *Brigitte* tiennes; Rodez pp. viii-99. Les ont été puisés par Viguière de Gr... fait mention de Foulquier. *Bibliog*

2. — *Actes* Lettre pastorale la prise de possession le 8 septembre 1849, 4 pièces suivantes

Lettre pastorale de son prédécesseur le 20 décembre 18

Mandement pour nous; Mende de la *Collection* *crés*, publié en mandement « à l'occasion » (col. 579-590).

Mandement N. S.-P. le Pape

Lettre pastorale Maison de Dieu

Mandement pour Secours à Saint-

Mandement pour

désirait, fit à son peuple des adieux tendres et touchants dans un dernier mandement daté du 2 février 1873, et « le 19 mai suivant, à une heure très matinale, se dérochant à tout témoignage de la plus sincère affection, il alla faire une dernière prière à la cathédrale, et quitta ensuite furtivement sa ville épiscopale, qu'il ne devait plus revoir. Il se retira à Rodez, où l'ont suivi les regrets unanimes de son clergé et de ses diocésains » (p. 102). Il y vécut dans une profonde retraite, jusqu'au jour où Dieu l'appela à lui, le 20 février 1882.

1. — *Brigitte de Valady*, ou le Modèle des femmes chrétiennes; Rodez, R. Marion, et Lyon, Perisse, 1848, in-12, pp. viii-99. Les détails qui ont servi à former cette notice ont été puisés par M. Foulquier dans les lettres de l'abbé Viguiier de Grun, ancien chanoine de Versailles. Il n'est pas fait mention de cet ouvrage dans la Biographie de M^{gr} Foulquier. *Bibliographie catholique*, avril 1851, t. X, p. 443.

2. — *Actes épiscopaux*.

Lettre pastorale de M^{gr} l'Évêque de Mende à l'occasion de la prise de possession de son siège épiscopal; Rodez, 2 septembre 1849, 12 pages in-4°. C'est le format de toutes les pièces suivantes.

Lettre pastorale à l'occasion de l'Anniversaire de la mort de son prédécesseur; décembre 1849. *L'Ami de la Religion*, 20 décembre 1849, t. CXLIV, p. 293, 294.

Mandement pour le Carême de 1850, sur l'Amour de Dieu pour nous; Mende, 17 janvier 1850, pp. 22. — Le tome XCIII^e de la *Collection intégrale et universelle des Orateurs sacrés*, publié en 1856 par l'abbé Migne, contient un Mandement « à l'occasion du Carême de 1850, sur la Pénitence » (col. 579-590).

Mandement ordonnant des prières pour la rentrée de N. S.-P. le Pape Pie IX à Rome; Mende, 20 avril 1850, pp. 6.

Lettre pastorale à l'occasion de la visite pastorale de 1850; Maison de Dieu et Presbytère; Mende, 9 mai 1850, pp. 12.

Mandement pour la Consécration de Notre-Dame du Bon-Secours à Saint-Privat; Mende, 8 août 1850, pp. 4.

Mandement portant publication de l'Indulgence plénière

en forme de Jubilé accordée par N. S.-P. le Pape Pie IX; Mende, 2 novembre 1850, pp. 8.

Lettre circulaire au Clergé du diocèse sur divers sujets; Mende, 5 novembre 1850, pp. 4.

Instruction pastorale sur la Sanctification de la journée, et Mandement pour le Carême de 1851; Mende, 2 février 1851, pp. 21.

Lettre pastorale à l'occasion de la visite pastorale de 1851; Plan de vie chrétienne; Mende, 9 mars 1851, pp. 15.

Ordonnance relative à la fête de la Visitation de la T. S. Vierge; Mende, 25 mars 1851, p. 1.

Ordonnance relative à la lecture des livres et journaux, et à la formation d'un Conseil préposé à la propagation des bonnes doctrines dans le diocèse; pp. 8.

Mandement à l'occasion des Lettres encycliques de N. S.-P. le Pape, ordonnant des prières et annonçant un nouveau Jubilé; Mende, 15 décembre 1851, pp. 8.

Mandement pour le Carême de 1852, sur les Sentiments qui doivent animer le cœur du vrai chrétien envers Dieu, envers ses Frères, envers lui-même; Mende, 7 février 1852, pp. 28.

Lettre pastorale au sujet de la visite pastorale de 1852; Tableau de la famille chrétienne; Mende, 25 mars 1852, pp. 30. — Migne, *Collection... des Orateurs sacrés*, t. XCIII, col. 590-607.

Mandement à l'occasion de la Consécration de l'église paroissiale de Marvejols; Mende, 3 avril 1852, pp. 9.

Lettre circulaire à l'occasion de la Retraite pastorale de 1852, pp. 8.

Ordonnance qui prescrit la formule de prières pour l'Empereur Napoléon III; Mende, 4 décembre 1852, pp. 2.

Mandement pour le Carême de 1853, sur la Paroisse vraiment chrétienne; Mende, 15 janvier 1853, pp. 21.

Mandement pour la visite pastorale de 1853; Religion et Respect pour Notre-Seigneur; Mende, 12 mars 1853, pp. 22.

Mandement pour le Carême de 1854, sur l'Œuvre de la Sainte-Enfance; Mende, 11 février 1854, pp. 17.

Mandement
fond dont un
Mende, 25 ma
Mandement
du 1^{er} août 18
Mandement
dogmatiquem
Mende, 24 dé
des Orateurs
Mandement
T. S.-Vierge;
cit., col. 621-6
Lettre circu
l'Impératrice,
Mandement
Mende, 14 janv
Lettre pastor
Repos dominic
Mandement
digue; Mende
Lettre pastor
Devoirs des Pèr
Mandement
pardon; Mende
Lettre circula
cèse, sur divers
Mandement p
la loi du Carèm
Mandement p
Prière, la Pénit
Lettre circula
jours de fêtes su
Lettre pastora
Relation du voy
1859, pp. 65.
Mandement or
de la guerre d'It

Mandement pour la visite pastorale de 1854; Respect profond dont une paroisse bénie entoure la maison du Seigneur; Mende, 25 mars 1854, pp. 19.

Mandement promulguant l'Encyclique de N. S.-P. le Pape du 1^{er} août 1854; Mende, 23 septembre 1854, pp. 6.

Mandement à l'occasion de la Bulle pontificale qui définit dogmatiquement l'Immaculée-Conception de la T. S.-Vierge; Mende, 24 décembre 1854, pp. 22. — Migne, *Collection... des Orateurs sacrés*, t. XCIII, col. 608-621.

Mandement pour le Carême de 1855, sur le Culte dû à la T. S.-Vierge; Mende, 5 février 1855, pp. 20. — Migne, *loc. cit.*, col. 621-634.

Lettre circulaire ordonnant des prières pour la santé de l'Impératrice, 1 page.

Mandement pour le Carême de 1856, sur le Culte de Marie; Mende, 14 janvier 1856, pp. 24.

Lettre pastorale à l'occasion de la visite pastorale de 1856; Repos dominical; Mende, 14 mars 1856, pp. 21.

Mandement pour le Carême de 1857, sur l'Enfant prodigue; Mende, 2 février 1857, pp. 27.

Lettre pastorale au sujet de la visite pastorale de 1857; Devoirs des Pères et des Mères; Mende, 19 mars 1857, pp. 22.

Mandement pour le Jubilé, sur la Miséricorde dans le pardon; Mende, 25 septembre 1857, pp. 23.

Lettre circulaire adressée au Clergé et aux Fidèles du diocèse, sur divers sujets; Mende, 8 décembre 1857, pp. 12.

Mandement pour le Carême de 1858, sur l'Observation de la loi du Carême; Mende, 2 février 1858, pp. 21.

Mandement pour le Carême de 1859, sur la Vigilance, la Prière, la Pénitence; Mende, 2 février 1859, pp. 22.

Lettre circulaire touchant l'application de la Messe les jours de fêtes supprimées; Mende, 2 février 1859, pp. 3.

Lettre pastorale à l'occasion de la visite pastorale de 1859; Relation du voyage de Sa Grandeur à Rome; Mende, 11 avril 1859, pp. 65.

Mandement ordonnant des prières publiques à l'occasion de la guerre d'Italie; Mende, 18 mai 1859, pp. 4.

Lettre circulaire à MM. les Curés à l'occasion de la victoire de Magenta; Mende, 10 juin 1859, 1 page.

Lettre circulaire à MM. les Curés à l'occasion de la victoire de Solférino; Mende, le 28 juin 1859, 1 page.

Mandement pour le rétablissement de la Liturgie romaine dans le diocèse; Valady, 16 juillet 1859, pp. 16.

Mandement pour l'adoption du Chant romain; Valady, 16 juillet 1859, pp. 6.

Mandement ordonnant un *Te Deum* pour la proclamation de la paix; Mende, 10 août 1859, pp. 3.

Lettre circulaire au Clergé du diocèse, demandant des prières pour le Pape et l'Empereur, pp. 3.

Lettre circulaire au Clergé portant communication d'une Lettre de Pie IX à M^{gr} Foulquier; Mende, 29 novembre 1859, pp. 3.

Mandement pour le Carême de 1860, sur la Fuite des occasions, et Réflexions sur l'attentat contre le pouvoir temporel du Pape; Mende, 2 février 1860, pp. 20.

Episcopus Mimatensis ad solos suæ diœcesis Parochos (au sujet de la dispense de l'abstinence du samedi), pp. 2.

Lettre au Clergé à l'occasion de l'invasion du Patrimoine de Saint Pierre; Mende, 6 février 1860, pp. 4.

Lettre aux fidèles du diocèse, sur les Difficultés du temps, l'Obéissance aux pasteurs légitimes, la nécessité du Pouvoir temporel du Pape; Mende, 19 mars 1860, pp. 14.

Lettre à MM. les Curés sur la spoliation des États temporels du Pape, le Denier de Saint Pierre, etc.; Mende, 13 juin 1860, pp. 4.

Lettre à MM. les Curés à l'occasion de la mort du prince Jérôme Napoléon; Mende, 4 juillet 1860, 1 page.

Lettre circulaire pour solliciter des secours en faveur des chrétiens de Syrie; Mende, 25 juillet 1860, pp. 4.

Lettre pastorale sur l'invasion des États pontificaux; Mende, 12 octobre 1860, pp. 6.

Lettre pastorale pour le Denier de Saint Pierre; Mende, 8 décembre 1860, pp. 6.

Mandeme
18 janvier 1861

Lettre pa
en 1861 : L
pp. 24.

Lettre pas
18 janvier 1861

Mandemen
Mende, 2 fév

Mandemen
maine est se
1862, pp. 27.

Lettre pas
son retour de

Lettre pas
Souverain Po

Mandemen
l'Église; Men

Lettre past
1863 : Rechui

Lettre à M^{gr}
Sales, pp. 3.

Lettre circu
Statuts synod

Lettre pasto
en l'honneur d
1863, pp. 7.

Mandement
conversion; M

Lettre pasto
Saint Pierre;

Lettre pasto
de l'Église; M

Mandement
les Croix, et p

Mandement
19 mars 1865,

Mandement pour le Carême de 1861, sur la Chasteté; Mende, 18 janvier 1861, pp. 17.

Lettre pastorale à l'occasion de la visite des paroisses en 1861 : L'Église est Catholique; Mende, 22 février 1861, pp. 24.

Lettre pastorale sur la spoliation du Saint-Siège; Mende, 18 janvier 1862, pp. 6.

Mandement pour le Carême de 1862, sur la Pénitence; Mende, 2 février 1862, pp. 21.

Mandement pour la visite pastorale de 1862 : L'Église Romaine est seule Catholique et Apostolique; Mende, 19 mars 1862, pp. 27.

Lettre pastorale de M^{gr} l'Évêque de Mende à l'occasion de son retour de Rome; pp. 18.

Lettre pastorale portant communication d'une Lettre du Souverain Pontife; Mende, 6 janvier 1863, pp. 5.

Mandement pour le Carême de 1863, sur la Sainteté de l'Église; Mende, 2 février 1863, pp. 31.

Lettre pastorale et Mandement pour la visite pastorale de 1863 : Rechute dans le péché; Mende, 22 février 1863, pp. 22.

Lettre à MM. les Curés sur l'Œuvre de Saint François de Sales, pp. 3.

Lettre circulaire à MM. les Curés touchant le Synode et les Statuts synodaux; Mende, 19 juillet 1863, pp. 3.

Lettre pastorale au sujet de la construction d'une église en l'honneur de Saint Martin de Tours; Mende, 11 novembre 1863, pp. 7.

Mandement pour le Carême de 1864, sur le Délai de la conversion; Mende, 6 janvier 1864, pp. 23.

Lettre pastorale ordonnant une quête pour le Denier de Saint Pierre; Mende, le 18 janvier 1864, pp. 3.

Lettre pastorale pour la visite pastorale de 1864 : Le Chef de l'Église; Mende, 22 février 1864, pp. 30.

Mandement pour le Carême de 1865, sur la Pénitence et les Croix, et portant promulgation d'un Jubilé, pp. 25.

Mandement pour la visite de 1865 : L'Eucharistie; Mende, 19 mars 1865, pp. 41.

Mandement établissant l'Adoration perpétuelle dans le diocèse, pp. 5.

Mandement pour le Carême de 1866, sur le Bon exemple et le Scandale; Mende, 14 janvier 1866, pp. 21.

Lettre à MM. les Curés au sujet d'un monument à élever au Général Lamoricière; Mende, 14 janvier 1866, pp. 2.

Lettre pastorale concernant la visite des Paroisses en 1866: Oraison mentale; Mende, 22 février 1866, pp. 28.

Lettre pastorale sur les Dangers que court N. S.-P. le Pape Pie IX; Mende, 19 mars 1866, pp. 8.

Mandement pour le Carême de 1867, sur les Grandeurs de l'Église, pp. 33.

Lettre pastorale sur la visite des Paroisses en 1867: Devoirs des Enfants; 19 mars 1867, pp. 21.

Lettre pastorale de M^{gr} l'Évêque de Mende, au sujet de son voyage à Rome; 11 juin 1867, pp. 6.

Lettre pastorale concernant les dernières attaques dirigées contre le Saint-Siège; Mende, 3 novembre 1867, pp. 10.

Mandement pour le Carême de 1868, sur l'Enfant prodigue; Mende, 2 février 1868, pp. 20.

Lettre pastorale au sujet de la visite des paroisses et la Confirmation; Le Concile; Mende, 19 mars 1868, pp. 20.

Mandement pour le Carême de 1869, sur la Haine du péché; Mende, 6 janvier 1869, pp. 18.

Mandement au sujet du Concile œcuménique de 1869 et de la visite pastorale; pp. 21.

Mandement portant promulgation d'un Jubilé accordé à l'occasion du Concile œcuménique, pp. 7.

Lettre pastorale de M^{gr} l'Évêque de Mende annonçant son départ pour le Concile du Vatican; Mende, 18 octobre 1869, pp. 8.

Mandement pour le Carême de 1870, sur le Devoir pascal; Rome, 2 février 1870, pp. 28.

Mandement annonçant le projet de reconstruction du petit séminaire de Chirac; Rome, 5 juin 1870, pp. 10.

Mandement à l'occasion de l'autorisation du Culte du B. Urbain V par N. S.-P. le Pape Pie IX; Rome, 29 juin 1870, pp. 10.

Mandement

perpétuelle par

l'Infaillibilité

Lettre circulaire

du 1^{er} août 1870,

Mandement

Mende, 24 octobre

Lettre pastorale

du 2^o trimestre de S

Mandement

Mende, 2 février

Lettre pastorale

du 15 mars 1871,

Lettre pastorale

du Vatican; Mende,

Mandement

par lequel nous apprend

Mende, 2 février

Lettre pastorale

du Christ; Mende,

Mandement

de la sentence; Mende,

3. — M. Trudon

des lettres priées (12), son testament le 4 mars 1879

« Bertrand-Sauvage
enfance fut fondée
capitale. A l'âge de
tiable de prêcher
alors le moyen

Mandement promulguant la Définition dogmatique et solennelle par le saint Concile œcuménique du Vatican de l'Infaillibilité pontificale; Rome, 18 juillet 1870, pp. 5.

Lettre circulaire au sujet de l'invasion de Rome; Mende, 1^{er} août 1870, pp. 2.

Mandement sur les invasions de 1870; Prière et Confiance; Mende, 24 octobre 1870, pp. 12.

Lettre pastorale protestant contre l'envahissement du Patrimoine de Saint Pierre; Mende, 25 novembre 1870, pp. 9.

Mandement pour le Carême de 1871, sur la Pénitence; Mende, 2 février 1871, pp. 19.

Lettre pastorale communiquant l'Encyclique du 1^{er} novembre 1870, annonçant la visite pastorale de 1871; Mende, 15 mars 1871, pp. 16.

Lettre pastorale annonçant la suspension du Concile du Vatican; Mende, 8 décembre 1871, pp. 4.

Mandement pour le Carême de 1872; Comment la Religion nous apprend à envisager les Souffrances et les épreuves; Mende, 2 février 1872, pp. 15.

Lettre pastorale... Nous devons ressusciter avec Jésus-Christ; Mende, 19 mars 1872, pp. 10.

Mandement pour le Carême de 1873, sur l'Esprit de Pénitence; Mende, 2 février 1873, pp. 15.

3. — M. Truel (Biographie citée) donne quelques fragments des lettres privées de M^{sr} Foulquier (p. 108-124), et (p. 138-142), son testament « écrit, daté et signé de sa main, à Rodez, le 4 mars 1879 ».

44. M. PIOT

1808-1882

« Bertrand-Sylvain Piot naquit à Lyon en 1808, mais son enfance fut formée à la piété au milieu des dangers de la capitale. A l'âge de 15 ans, il fut enflammé d'un désir insatiable de prêcher l'évangile aux nations infidèles. N'ayant pas alors le moyen de satisfaire son zèle, il se prépara du moins

à faire le sacrifice de sa famille et de son pays. Après trois années d'études au séminaire d'Issy, il partit pour les États-Unis avec Augustin Vérot, prêtre de Saint-Sulpice, plus tard évêque de Saint-Augustin, dans la Floride. M. Vérot eut beaucoup de peine à persuader à M. Piot de visiter avec lui les villes de New-York et de Philadelphie, qui se trouvaient sur la route de Baltimore, où tous les deux se rendaient. Arrivé en 1833 dans la métropole catholique des États-Unis, M. Piot fut reçu au séminaire et ordonné prêtre cette même année. L'année suivante, il fut admis dans la Société de Saint-Sulpice, comme on le voit par le procès-verbal de l'Assemblée des directeurs, tenue le 9 avril 1834, dans lequel nous lisons ces mots : « M. le Supérieur ayant convoqué l'Assemblée extraordinairement, après la prière *Veni Sancte*, MM. Ed. Knight, J. Hoskins et S. Piot ont été présentés comme nouveaux membres de la Compagnie, et ont pris place selon leur rang ».

M. Piot, cependant, ne demeura pas longtemps dans la Compagnie. Le dernier procès-verbal signé par lui comme sulpicien est celui du 24 mai 1835. En cette même année, M. Piot prit du ministère dans le diocèse de Baltimore. Il exerça son zèle successivement à Rockville, Cumberland, et Ellicott's Mills (Ellicott City). Partout il montra un zèle extraordinaire, qui faisait quelquefois penser à M. Bourdoise, et acquit une grande réputation de sainteté.

« En 1851, M. Piot se retira au petit séminaire de Saint-Charles, dont il était un des bienfaiteurs ; et durant 31 ans, donna à tous ceux qui l'entouraient l'exemple d'une piété austère. Ce fut alors qu'il publia les ouvrages suivants :

» 1. — Considerations on the sacred Ministry, with a Rule of Life, for Pastors of souls : Translated from the French, by the Rev. B. S. Piot ; Baltimore, Kelly, Hedian and Piet, 1859, in-24, pp. 132. — Considérations sur le Ministère, accompagnées d'une Règle de Vie pour les Pasteurs des Ames ; traduit du français par le Révérend B. S. Piot.

Dans sa Préface, M. Piot dit que ces Considérations sont traduites du premier volume de la *Méthode de Direction*

publiée par
fois libre, o

» 2. — M
from Holy S
Doctors of t
Authors, By
more, Publ
pp. iv-171. -
Ecclesiastiqu
Trente, du R
de Liguori c
cèse de Balti
Piet.

» 3. — Th
Parish Priest
tity, August
from the Fr
Piet, in-18,
J.-B. Vianney
de sainteté, l
du français p

» 4. — Co
Baltimore, K
C'est-à-dire :
B.-S. Piot.

» 5. — En
coup d'articl
qu'il eut été
Propagation
Archevêque
M. Piot com
Il semblait a
peuples infid
fallait voir a
s'intéresser a
ses derniers
ou de les édit

publiée par M. Pochard, de Besançon. La traduction est parfois libre, ou même une simple adaptation.

» **2.** — *Meditations on the Duties of Clergyman, Compiled from Holy Scripture, the Council of Trent, the Ritual, the Doctors of the Church, S^t Alphonsus de Liguori, and other Authors, By a Missionary of the Diocese of Baltimore; Baltimore, Published by Kelly, Hedian and Piet, 1862, in-12, pp. iv-171.* — C'est-à-dire : Méditations sur les devoirs des Ecclésiastiques, tirées de l'Écriture-Sainte, du Concile de Trente, du Rituel, des Docteurs de l'Église, de Saint Alphonse de Liguori et d'autres auteurs; par un Missionnaire du diocèse de Baltimore; Baltimore, Publié par Kelly; Hedian and Piet.

» **3.** — *The Life of the Rev. J. B. Vianney, the celebrated Parish Priest of Ars (France), Who died in the Odor of Sanctity, August 4th, 1859. By the Abbé Alfred Monin, Abridged from the French, By Rev. B. S. Piot; Baltimore, Kelly et Piet, in-18, pp. 216.* — C'est-à-dire : La Vie du Révérend J.-B. Vianney, le célèbre Curé d'Ars (France), mort en odeur de sainteté, le 4 août 1859, par l'abbé Alfred Monin; Abrégé du français par le Révérend B.-S. Piot.

» **4.** — *Considerations on the World, by Rev. B. S. Piot; Baltimore, Kelly, Hedian and Piet, 1860, in-18, pp. 143.* — C'est-à-dire : Considérations sur le Monde, par le Révérend B.-S. Piot.

» **5.** — En dehors de ces ouvrages, M. Piot publia beaucoup d'articles dans les Revues et les Journaux, surtout lorsqu'il eut été nommé Directeur de la Sainte-Enfance et de la Propagation de la Foi pour les États-Unis, par M^{sr} Spalding, Archevêque de Baltimore, en 1866. Rien n'allait au cœur de M. Piot comme tout ce qui regardait ces deux Associations. Il semblait avoir retrouvé là sa vocation d'évangéliser les peuples infidèles, qui avait fait le souci de sa jeunesse. Il fallait voir avec quel zèle il pressait prêtres et fidèles de s'intéresser activement à ses deux œuvres favorites. Jusqu'à ses derniers moments, il s'occupa de traduire les *Annales*, ou de les éditer pour l'Amérique, et sa correspondance à ce

sujet était incessante. Il mourut, comme il avait vécu, dans les sentiments de la piété la plus sincère et de l'abnégation la plus entière, le 22 mai 1882, avant sept heures du matin » (*M. G.-E. Viger*).

45. M. CHERVET

1810-1882

Joseph Chervet, né à Régnier, canton de Beaujeu (Rhône), dans le diocèse de Lyon, le 9 mars 1810, fit ses études littéraires au petit séminaire de Saint-Jodard, sa philosophie et ses mathématiques à celui de L'Argentière, et sa théologie au grand séminaire de Saint-Irénée, où il entra en 1833. Il fut admis à la Solitude en octobre 1838, et en 1839, le 3 juin, envoyé au séminaire de Viviers. Il le quitta deux ans après, en octobre 1841, pour aller au séminaire de Limoges faire le cours de philosophie qu'on venait d'y établir. L'évêque, M^{sr} de Tournafort, l'avait en haute estime, le consultait souvent, et voulut même se l'attacher en qualité de Vicaire général. M. Chervet déclina cet honneur, et en octobre 1844, il fut appelé au séminaire de Lyon pour y enseigner le Dogme, qu'il échangea contre la Morale en 1847. Sa santé l'ayant obligé, en 1850, de quitter la Compagnie, il devint aumônier du couvent des Ursulines de Beaujeu. Au mois de mars 1858, il fut nommé supérieur du petit séminaire de Notre-Dame des Minimes, à Lyon. Ayant, en 1863, demandé à être déchargé de ce fardeau, le cardinal de Bonald l'appela dans son conseil, et lui confia la correction et la rédaction des *Conférences diocésaines*, emploi que M. Chervet remplit jusqu'en 1870. Il fut nommé Chanoine d'honneur de la Primatiale de Lyon en janvier 1872, Chanoine titulaire le 24 juillet 1875, et mourut le 14 août 1882, âgé de 72 ans. — *Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, année 1882, t. II, p. 428-430.

1. — *Solennités catholiques*, ou Recueil de Sermons et d'Instructions pour les différentes fêtes de l'année, par

M. Ch*****,
autorisation
vêque de Ly
pp. iv-398. —
Directeur du
nimes; avec
1858, in-8°, p
pp. 396.

2. — *Nou*
théologique
le texte du
par l'abbé *
rard et Joss
VIII-484.

François L
arrondissement
ses classes a
dans le lieu d
— qu'il redou
sa philosophi
19 ans, il obt
que lui confé
à Toulouse; e
d'enseigner l
de suppléer,
Après cinq an
à Paris, fut
pagnie, et cha
au séminaire
fut rétabli, er
M. Duclaux c

M. Ch****, ancien Directeur du Séminaire de Lyon; avec autorisation de Son Éminence le Cardinal de Bonald, Archevêque de Lyon; tome premier; Lyon, Briday, 1857, in-8°, pp. iv-398. — Solennités catholiques... par M. Chervet, ancien Directeur du Grand séminaire de Lyon, Supérieur des Minimes; avec autorisation... tome deuxième; Lyon, Briday, 1858, in-8°, pp. 406. — Tome troisième; Lyon, Briday, in-8°, pp. 396.

2. — *Nouvelle explication du Catéchisme*, ou Exposition théologique et rationnelle de la Doctrine catholique suivant le texte du Catéchisme des diocèses de Lyon et de Belley; par l'abbé ***, ancien Professeur de Théologie; Lyon, Girard et Josserand, 1861, 4 vol. in-12, pp. vii-452, 488, 492, viii-484.

46. M. LACROIX

ÉVÊQUE DE BAYONNE

1793-1882

François Lacroix naquit le 16 novembre 1793 à Entraygues, arrondissement d'Espalion, au diocèse de Rodez. Il fit toutes ses classes avec beaucoup de succès : celles de grammaire dans le lieu de sa naissance; ses humanités et sa rhétorique — qu'il redoubla, sous l'abbé Girard — au collège de Rodez; sa philosophie et sa théologie au séminaire de Toulouse. A 19 ans, il obtenait *cum maximâ laude* le diplôme de licencié que lui conférait la Faculté de Théologie récemment fondée à Toulouse; et la même année (1812), il était chargé à la fois d'enseigner la théologie au grand séminaire de Toulouse et de suppléer, à la Faculté, le professeur d'Écriture-Sainte. Après cinq années de ce double enseignement, il se rendit à Paris, fut ordonné prêtre en 1820, admis dans la Compagnie, et chargé d'enseigner le dogme, à la place de M. Affre, au séminaire de Saint-Sulpice. Lorsque le diocèse de Rodez fut rétabli, en 1822, le nouvel évêque, M^{gr} Lalande, obtint de M. Duclaux des prêtres de Saint-Sulpice pour diriger son

grand séminaire, et M. Lacroix pour supérieur. Celui-ci donna sa démission en 1836, sous M^{sr} Giraud, se retira à Toulouse, et y dirigea pendant quelque temps le monastère de la Visitation.

A cette même époque, M^{sr} D'Arbou, Évêque de Bayonne, cherchait à remettre en d'autres mains sa houlette pastorale. Il songea à M. Lacroix, son ancien professeur à Toulouse, se démit en sa faveur, et une ordonnance royale, rendue sur la demande expresse de M^{sr} D'Arbou, nomma M. Lacroix à l'évêché de Bayonne. Bien que daté du 10 août 1837, le décret ne fut pourtant publié que le 15 septembre suivant. La préconisation eut lieu à Rome dans le Consistoire du 14 février 1838. M. Lacroix se prépara à la cérémonie de son sacre par une retraite au séminaire de Saint-Sulpice, et le dimanche 22 avril 1838, il reçut la consécration épiscopale à Paris, dans la Chapelle des Dames du Sacré-Cœur, des mains de l'Archevêque de Paris, assisté de l'Archevêque de Chalcédoine et de l'ancien évêque de Beauvais. Il fit son entrée dans sa ville épiscopale le 15 mai 1838. Les quarante années de son épiscopat furent fécondes pour la gloire et le bonheur de son diocèse. Cependant, au mois de juin 1878, sentant tout le poids de ses 85 ans, le prélat donna sa démission. « Dès ce moment, dit l'auteur de sa notice, que nous ne faisons qu'abrèger, M^{sr} Lacroix consacra le reste de ses jours à prier. Retiré dans la maison de l'*Espérance*, non loin de sa chère cathédrale, près du séminaire, dans le quartier Saint-Léon, il charmait ses loisirs par la récitation continuelle du Rosaire ou la lecture de quelque ouvrage de piété ». Il s'éteignit doucement le 11 octobre 1882. — *Bulletin catholique; Histoire du diocèse de Bayonne; Les Évêques; M^{sr} Lacroix (1838-1878)*, in-8°, p. 21-28. Cette notice est signée : *L'abbé Poey*.

Grâce à M. l'abbé Dubarat, Aumônier du Lycée de Pau, auteur de plusieurs excellents ouvrages, et de M. le chanoine Adéma, qui a bien voulu la revoir et la compléter, notre liste des actes et écrits de M^{sr} Lacroix n'offrirà que bien peu de lacunes.

Mandemen
casion de sa

Mandemen
casion de S.

Lettre pas
tique »; 26 s

Mandemen
Mystères de l
1839, pp. 16.

Mandemen
pp. 3.

Mandemen
blement de t

Lettre circ
28 avril 1839,

Instruction
Carême » de

Lettre au s
Lettre ord

journées de J
Mandement

Sainte-Vierge
Sujets des (

pp. 11.

Instruction
de 1841; 2 fév

Lettre à l'o
p. 1.

Instruction
catholique »,]

Instruction
Mandement qu

1^{er} juin 1842,]
Lettre au su

1842, p. 1.
Avis au suj

1842, p. 1.

Mandement de Monseigneur l'Évêque de Bayonne à l'occasion de sa prise de possession ; 16 mai 1838, pp. 14.

Mandement « qui ordonne un *Te Deum* solennel à l'occasion de S. A. R. le Comte de Paris » ; 30 août 1838, pp. 3.

Lettre pastorale « à l'occasion de la Retraite ecclésiastique » ; 26 septembre 1838, pp. 4.

Mandement et Instruction pastorale sur les Dogmes et les Mystères de la Religion, pour le Carême de 1839 ; 25 janvier 1839, pp. 16.

Mandement au sujet de la fête du 1^{er} mai ; 16 avril 1839, pp. 3.

Mandement ordonnant une quête à l'occasion du tremblement de terre de la Martinique ; 20 avril 1839, pp. 4.

Lettre circulaire à MM. les Curés au sujet des Fabriques ; 28 avril 1839, pp. 4.

Instruction pastorale « sur la Morale chrétienne, pour le Carême » de 1840 ; 15 février 1840, pp. 17.

Lettre au sujet de la fête du 1^{er} mai ; 12 avril 1840, pp. 1.

Lettre ordonnant un service funèbre pour les morts des journées de Juillet 1830 ; 20 juillet 1840, p. 1.

Mandement « au sujet de la fête de la Conception de la Sainte-Vierge » ; 15 novembre 1840, pp. 6.

Sujets des Conférences pour 1841 et 1842 ; 10 janvier 1841, pp. 11.

Instruction pastorale « sur le Culte divin », pour le Carême de 1841 ; 2 février 1841, pp. 16.

Lettre à l'occasion de la fête du 1^{er} mai ; 18 avril 1841, p. 1.

Instruction pastorale « sur le dépôt de la Foi dans l'Église catholique », pour le Carême de 1842 ; 25 janvier 1842, pp. 13.

Instruction pastorale sur le Gouvernement de l'Église, et Mandement qui prescrit des prières en faveur de l'Espagne ; 1^{er} juin 1842, pp. 11.

Lettre au sujet de la mort du Duc d'Orléans ; 21 juillet 1842, p. 1.

Avis au sujet de la Retraite ecclésiastique ; 5 septembre 1842, p. 1.

Observations de M^{gr} l'Évêque de Bayonne sur la Liberté d'enseignement (sans date); pp. 11.

Instruction pastorale « sur l'exercice du Culte divin », et Mandement pour le Carême de 1843; 6 février 1843, pp. 15.

Lettre ordonnant une quête pour les Colons de la Guadeloupe; 20 mars 1843, pp. 2.

Conférences ecclésiastiques pour 1843; Avis concernant les honoraires de Messes; Avis concernant la correspondance des Curés avec l'Évêché; 24 juin 1843, pp. 5.

Lettre à l'occasion de l'anniversaire des obsèques du Duc d'Orléans; Prières pour le beau temps; Retraite ecclésiastique; 14 juillet 1843, pp. 2.

Instruction pastorale « sur les Preuves fondamentales de la Religion »; 1^{re} partie; et Mandement pour le Carême de 1844; 29 janvier 1844, pp. 15.

Lettre au sujet de la fête du 1^{er} mai; 20 avril 1844, p. 1.

Instruction pastorale « sur les Preuves fondamentales de la Religion »; 2^e partie; et Mandement pour le Carême de 1845; 20 janvier 1845, pp. 28.

Mandement ordonnant des Prières pour la cessation du mauvais temps et la conservation des fruits de la terre; 17 juin 1845, pp. 3.

Instruction pastorale « sur l'Unité de l'Église », et Mandement pour le Carême de 1846; 2 février 1846, pp. 20.

Lettre au sujet de la fête du 1^{er} mai; 13 avril 1846, p. 1.

Mandement « qui ordonne des prières à l'occasion de la mort de N. S.-P. le Pape Grégoire XVI, et pour l'élection d'un Souverain Pontife »; 15 juin 1846, pp. 3.

Conférences ecclésiastiques pour 1846-1847; 25 août 1846, pp. 8.

Lettre pastorale « recommandant à la charité de ses diocésains les inondés de la Loire »; 25 novembre 1846, pp. 3.

Mandement « pour le Jubilé accordé par N. S.-P. le Pape Pie IX, à l'occasion de son avènement au trône pontifical, et pour le Carême de 1847 »; 29 janvier 1847, pp. 19.

Lettre circulaire au sujet des Conseils de Fabrique, du Budget et du Compte annuels; 25 mars 1847, pp. 8.

Lettre pa
1847, pp. 4.

Mandeme
pour la ré
pp. 3.

Instructio
Raison », et
1848, pp. 16

Lettre au
mule de p
nement »; 2

Mandeme
tions généra
Circulaire
tionale; san

Lettre cir
Français « r
les 23, 24, 25

Lettre ord
nouvelle Co

Lettre pas
ordonnant u
pp. 4.

Instruction
gieux relati
Carême de 1

Circulaire
25 avril 1849

Lettre ord
et le *Domini*
p. 1.

Circulaire
6 mai, et le
1849, p. 1.

Instruction
vement à la
1850; 2 février

Lettre pastorale « au sujet du Mois de Marie »; 22 avril 1847, pp. 4.

Mandement « qui prescrit un *Te Deum* en actions de grâces pour la récolte abondante de 1847 »; 16 décembre 1847, pp. 3.

Instruction pastorale « sur l'accord de la Foi et de la Raison », et Mandement pour le Carême de 1848; 18 février 1848, pp. 16.

Lettre aux Curés du diocèse, substituant une nouvelle formule de prière « à celle qui se faisait pour le Gouvernement »; 2 mars 1848, p. 1.

Mandement qui ordonne des prières à l'occasion des Élections générales; 24 mars 1848, pp. 4.

Circulaire à l'occasion des Élections pour l'Assemblée Nationale; sans date, p. 3.

Lettre circulaire ordonnant un service solennel pour les Français « morts pour la défense de l'Ordre et de la Patrie, les 23, 24, 25 et 26 juin 1848 »; 2 juillet 1848, p. 1.

Lettre ordonnant un *Te Deum* solennel, à l'occasion de la nouvelle Constitution; 14 novembre 1848, p. 1.

Lettre pastorale « au sujet du Souverain Pontife Pie IX », ordonnant une souscription pour le Pape; 10 janvier 1849, pp. 4.

Instruction pastorale « sur les principes et les Devoirs religieux relativement à la société », et Mandement pour le Carême de 1849; 2 février 1849, pp. 12.

Circulaire sur les élections à l'Assemblée législative; 25 avril 1849, p. 1.

Lettre ordonnant une messe pour l'anniversaire du 4 mai, et le *Domine, salvam fac Rempublicam*; 30 avril 1849, p. 1.

Circulaire ordonnant une messe pour l'anniversaire du 6 mai, et le *Domine, salvam fac Rempublicam*; 30 avril 1849, p. 1.

Instruction pastorale « sur l'Influence de la Religion relativement à la société », et Mandement pour le Carême de 1850; 2 février 1850, pp. 16.

Mandement « à l'occasion de la rentrée du Souverain Pontife à Rome » ; 11 mai 1850, pp. 3.

Mandement pour l'ouverture du Jubilé de 1850-1851 ; 8 décembre 1850, pp. 6.

Lettre ordonnant un *Te Deum* solennel à l'occasion de l'élection de Louis Napoléon ; 2 janvier 1852, p. 1.

Instruction pastorale « sur la sanctification du Dimanche », et Mandement pour le Carême de 1851 ; 11 février 1851.

Lettre ordonnant un service funèbre à l'occasion du 24 février ; 14 février 1851, p. 1.

Lettre ordonnant l'addition du *Domine, salvum fac Ludovicum Napoleonem* ; 21 janvier 1852, p. 1.

Instruction pastorale « sur la Crainte de Dieu », et Mandement pour le Carême de 1852 ; 8 février 1852.

Lettre au sujet de la fête du 15 août ; 9 août 1852, p. 1.

Lettre pastorale « portant indiction d'un synode diocésain » ; 8 septembre 1852, pp. 3.

Lettre à l'occasion de l'élection impériale de Louis Napoléon ; 6 décembre 1852, p. 1.

Lettre pastorale « pour la consécration du diocèse au Sacré-Cœur de Jésus » ; 23 décembre 1852, pp. 3.

Instruction pastorale « sur l'Ignorance en matière de religion », et Mandement pour le Carême de 1853 ; 13 janvier 1853, pp. 15.

Lettre au sujet de la célébration du 15 août ; 4 août 1853, p. 1.

Instruction pastorale « sur la Pratique de la Religion », et Mandement pour le Carême de 1854 ; 2 février 1854.

Mandement « qui ordonne des prières publiques pour le succès de nos armes en Orient » ; 15 mai 1854, pp. 7.

Lettre ordonnant des prières pour la prospérité des récoltes ; 15 juillet 1854, p. 1.

Mandement « pour le Jubilé de 1854 » ; 16 novembre 1854, pp. 11.

Instruction pastorale « sur l'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge, et publication du Décret de N. S.-P. le Pape Pie IX pour la définition dogmatique de cette Conception immaculée » ; 2 février 1855, pp. 15.

Lettre circ
S. M. l'Impér

Mandement
pour la cessa
1855, pp. 4.

Lettre circ
gations religi
dant le cholé
l'Évêque ; 12

Instruction
pour le Carèn

Mandement
pour la naissa

Mandement
2 juin 1856, p.

Instruction
le Carême de
Religion, t. C

Mandement
l'usage de la
cembre 1857, p.

Instruction
pour le Jubilé

Lettre pasto
décesseur, et
âme ; 14 sept

Instruction
dement pour le

Lettre pastor
la paix » ; 21 m
27 avril 1859, q

Lettre circ
grâces pour la
p. 1.

Lettre pastor
de l'Église et c
pp. 4.

Lettre circulaire pour demander des prières en faveur de S. M. l'Impératrice; 3 novembre 1855, p. 1.

Mandement « qui ordonne des prières d'actions de grâces pour la cessation du choléra dans le diocèse »; 24 novembre 1855, pp. 4.

Lettre circulaire « aux membres du Clergé et des Congrégations religieuses du diocèse », sur leur dévouement pendant le choléra, suivie de la lettre de M. Laity Puisel à l'Évêque; 12 décembre 1855, pp. 3.

Instruction pastorale « sur l'Oubli de Dieu », et Mandement pour le Carême de 1856; 25 janvier 1856, pp. 9.

Mandement qui ordonne un *Te Deum* en actions de grâces pour la naissance du Prince Impérial; 17 mars 1856, pp. 3.

Mandement « qui prescrit des prières pour le beau temps »; 2 juin 1856, pp. 3.

Instruction pastorale « sur le Salut », et Mandement pour le Carême de 1857; 10 février 1857, pp. 9. — *L'Ami de la Religion*, t. CLXXV, p. 780, 781.

Mandement de M^{gr} l'Évêque de Bayonne « prescrivant l'usage de la Liturgie romaine dans son diocèse »; 6 décembre 1857, pp. 3.

Instruction pastorale « sur la Pénitence », et Mandement pour le Jubilé et Carême de 1858; 1^{er} février 1858, pp. 12.

Lettre pastorale annonçant la mort de son vénérable prédécesseur, et demandant des prières pour le repos de son âme; 14 septembre 1858, pp. 3.

Instruction pastorale « sur la Vie de la Foi », et Mandement pour le Carême de 1859; 19 février 1859, pp. 11.

Lettre pastorale « pour demander des prières en faveur de la paix »; 21 mai 1859, pp. 7, avec l'Encyclique de Pie IX du 27 avril 1859, qui est à la suite.

Lettre circulaire ordonnant un *Te Deum* d'actions de grâces pour la victoire remportée à Solférino; 29 juin 1859, p. 1.

Lettre pastorale « pour demander des prières en faveur de l'Église et du Souverain Pontife »; 15 décembre 1859, pp. 4.

Instruction pastorale « sur le Respect de la Vérité », et Mandement pour le Carême de 1860; 2 février 1860, pp. 9.

Mandement « qui prescrit un *Te Deum* solennel en actions de grâces pour la réunion de la Savoie et de la province de Nice à l'Empire français »; 13 juin 1860, pp. 3.

Lettre pastorale « au sujet des maux de l'Église dans le temps présent »; 20 août 1860, pp. 4.

Lettre pastorale « pour recommander l'Œuvre du Denier de Saint Pierre »; 28 novembre 1860, pp. 8, avec la lettre de Pie IX adressée à l'Évêque.

Instruction pastorale « sur l'Opposition à la Vérité », et Mandement pour le Carême de 1861; 2 février 1861, pp. 7.

Instruction pastorale « sur les Principes catholiques et sur leurs conséquences pratiques », et Mandement pour le Carême de 1862; 2 février 1862, pp. 10.

Instruction pastorale « sur l'Indifférence en matière de religion », et Mandement pour le Carême de 1863; 2 février 1863, pp. 14.

Instruction pastorale « sur la Divinité de N.-S. J.-C. », et Mandement pour le Carême de 1864; 25 janvier 1864, pp. 19.

Instruction pastorale et Mandement « pour établir l'Adoration perpétuelle du T. S. Sacrement »; 26 mai 1864, pp. 9.

Instruction pastorale « au sujet de l'Encyclique de N. S.-P. le Pape (*Quantà curâ*) et du Jubilé accordé pour 1865 »; 2 février 1865, pp. 19.

Instruction pastorale « sur la Crainte de Dieu », et Mandement pour le Carême de 1866; 7 février 1866, pp. 11.

Lettre circulaire pour une souscription en faveur de la Guadeloupe; 5 avril 1866, pp. 2.

Instruction pastorale « sur les Destinées de l'Église », et Mandement pour le Carême de 1867; 23 février 1867, pp. 15.

Mandement « prescrivant un Triduum de prières pour N. S.-P. le Pape et pour le Saint-Siège »; 16 novembre 1867, pp. 7.

Instruction pastorale « sur la véritable notion de l'Homme »,

et « Mandem
pp. 15.

Lettre « re
1868, pp. 4 n

Établisseme
et infirmes; 5

Instruction
l'Impiété qui
pour le Carêr

Lettre pasto
nation de Pi
Pie IX sur ce

Lettre rela
pp. 3.

Lettre pasto
Concile œcur
cette occasion
1869, pp. 19 a

Compte ren
pour les secc
ni signées, av
traite.

Mandement

Lettre au su

Lettre pasto
pp. 3.

Circulaire re
ecclésiastique;

Circulaire of
lades; 16 août

Circulaire er
municipaux et

p. 1.

Circulaire of
tobre 1870, p. 1

Avis aux Arc
séminaristes; 10

et « Mandement pour le Carême de 1868 »; 6 février 1868, pp. 15.

Lettre « relative aux Conférences ecclésiastiques »; 14 avril 1868, pp. 4 non chiffrées.

Établissement d'une caisse de secours pour les prêtres âgés et infirmes; 20 août 1868, pp. 3.

Instruction pastorale « au sujet de l'Incrédulité et de l'Impiété qui se produisent de nos jours », et Mandement pour le Carême de 1869; 25 janvier 1869, pp. 11.

Lettre pastorale « à l'occasion de l'anniversaire de l'Ordination de Pie IX »; 1^{er} avril 1869, pp. 4, avec la lettre de Pie IX sur ce sujet.

Lettre relative aux élections législatives; 25 avril 1869, pp. 3.

Lettre pastorale « publiant la Bulle d'indiction du futur Concile œcuménique du Vatican, et du Jubilé accordé à cette occasion par N. S.-P. le Pape Pie IX »; 25 décembre 1869, pp. 19 avec les Bulles.

Compte rendu des opérations de la Caisse ecclésiastique pour les secours de retraite; 1869, pp. 11 non chiffrées ni signées, avec des considérations sur les Caisses de retraite.

Mandement pour le Carême de 1870; 14 février 1870, pp. 7.

Lettre au sujet des saintes Huiles; 8 mars 1870, p. 1.

Lettre pastorale « au sujet de la guerre »; 7 août 1870, pp. 3.

Circulaire relative à la fête de l'Assomption et à la retraite ecclésiastique; 12 août 1870, p. 1.

Circulaire offrant les séminaristes pour soigner les malades; 16 août 1870, p. 1.

Circulaire engageant le Clergé à voter pour les Conseils municipaux et l'Assemblée Constituante; 20 septembre 1870, p. 1.

Circulaire offrant les séminaires pour les malades; 16 octobre 1870, p. 1.

Avis aux Archiprêtres et aux Doyens sur la rentrée des séminaristes; 16 octobre 1870, p. 1.

Seconde circulaire « prescrivant des prières au sujet de la guerre » ; 19 octobre 1870, pp. 3.

Troisième lettre pastorale au sujet de la guerre, et Mandement pour le Carême de 1871 ; 14 février 1871, pp. 8.

Mandement « au sujet de la dernière Révolution faite à Paris » ; 30 mai 1871, pp. 4 non chiffrées.

Mandement « pour la célébration du 25^e anniversaire du suprême Pontificat de N. S.-P. le Pape Pie IX » ; 10 juin 1871, pp. 7.

Instruction pastorale « sur le Salut », et « Mandement pour le Carême de 1872 » ; 25 janvier 1872, pp. 8.

Mandement prescrivant des prières solennelles en faveur de la France, et une quête pour les Alsaciens et les Lorrains ; 8 novembre 1872, pp. 4.

Conférences ecclésiastiques pour l'année 1873 ; Avis sur les Examens des jeunes prêtres et les Retraites ecclésiastiques ; pp. 7.

Lettre circulaire adressée aux Curés « au sujet de la restauration et de l'achèvement de l'Église Cathédrale » ; 15 janvier 1873, pp. 3.

Instruction pastorale « sur la Vie de l'Homme », et Mandement pour le Carême de 1873 ; 2 février 1873, pp. 14.

Mandement pour la bénédiction solennelle du Calvaire de Bétharram ; 1^{er} août 1873, pp. 9.

Mandement « prescrivant des prières publiques demandées par l'Assemblée Nationale » ; 30 octobre 1873, pp. 4.

Instruction pastorale sur « l'Ordre moral », et Mandement pour le Carême de 1874 ; 7 février 1874, pp. 13.

Circulaire au Clergé « à l'occasion des prières publiques demandées par l'Assemblée Nationale » ; novembre 1874, pp. 2.

Lettre circulaire au sujet de la restauration et de l'achèvement de l'Église Cathédrale ; 15 janvier 1875, pp. 3.

Mandement pour le Carême et le Jubilé de l'Année sainte 1875 ; 29 janvier 1875, pp. 20 avec l'Encyclique du Pape.

Lettre pastorale « annonçant un pèlerinage diocésain d'hommes seuls aux sanctuaires de Bétharram et de Lourdes pour les 29 et 30 mars 1875 » ; 22 février 1875, pp. 7.

NON

Pèlerinage

Bétharram l
croix à distri

Seconde le
Clergé de son

et de Bétharr

Mandement
Cœur de Jésus

cratation appro
Circulaire

Midi ; 1^{er} juill

Lettre ordo
l'Assemblée N

Mandement
15 février 187

à faire pour la
Lettre circu

12 août 1876,
Lettre circu

publiques dem
pp. 3.

Instruction
l'an de grâce

à la sanctificat

Lettre pastor
saire de la C

Pie IX » ; 24 m

Lettre pastor
catholique de

« Lettre pastor
ecclésiastiques

noncer l'établi
louse ».

Avis au Clerg
chée par le R. I

Lettre circu
la prochaine se

Pèlerinage d'hommes aux sanctuaires de Lourdes et de Bétharram les 29 et 30 mars 1875 : Avis ; Cérémonies des croix à distribuer ; Acclamations à chanter ; pp. 7.

Seconde lettre pastorale de M^{gr} l'Évêque de Bayonne au Clergé de son diocèse à l'occasion du pèlerinage de Lourdes et de Bétharram ; 11 avril 1875, pp. 7.

Mandement « à l'occasion de la Consécration au Sacré-Cœur de Jésus » ; 1^{er} juin 1875, pp. 7, avec l'Acte de consécration approuvé par la Sacrée Congrégation des Rites.

Circulaire ordonnant une quête pour les inondations du Midi ; 1^{er} juillet 1875.

Lettre ordonnant des prières à l'ouverture de la session de l'Assemblée Nationale ; 20 octobre 1875, p. 1.

Mandement « pour le saint temps de Carême de 1876 » ; 15 février 1876, pp. 8. A la fin : Avis sur les prières publiques à faire pour la rentrée des Chambres.

Lettre circulaire demandant des prières pour la pluie ; 12 août 1876, p. 1.

Lettre circulaire et « Instructions relatives aux prières publiques demandées par le Gouvernement » ; 4 janvier 1877, pp. 3.

Instruction pastorale et Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1877, « sur la Paroisse considérée par rapport à la sanctification des âmes » ; 2 février 1877, pp. 12.

Lettre pastorale « à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Consécration épiscopale de N. S.-P. le Pape Pie IX » ; 24 mai 1877, pp. 4.

Lettre pastorale « au sujet de la fondation de l'Université catholique de Toulouse » ; 9 juillet 1877, pp. 16, avec la « Lettre pastorale des Archevêques et Évêques des provinces ecclésiastiques de Toulouse, Auch et Alby, pour leur annoncer l'établissement d'une Université catholique à Toulouse ».

Avis au Clergé sur la seconde Retraite ecclésiastique prêchée par le R. P. Roux, 1877.

Lettre circulaire « prescrivant des Prières publiques pour la prochaine session législative » ; 3 janvier 1878, pp. 2.

Lettre relative aux honoraires de binage; 29 janvier 1878, p. 1.

Mandement « ordonnant des prières à l'occasion de la mort de N. S.-P. le Pape Pie IX et pour l'élection d'un Souverain Pontife »; 9 février 1878, pp. 7.

Instruction pastorale « à l'occasion de l'élection du Souverain Pontife Léon XIII, et Mandement pour le Carême de 1878 »; 22 février 1878, pp. 14.

Lettre pastorale « portant promulgation de la Lettre Encyclique de N. S.-P. le Pape Léon XIII à l'occasion de son avènement au Souverain Pontificat »; 1^{er} juin 1878, pp. 19, avec les lettres pontificales.

Lettre pastorale de M^{sr} l'Évêque de Bayonne au Clergé et aux Fidèles de son diocèse pour leur annoncer sa démission, et la nomination de son successeur au siège épiscopal de Bayonne; 14 juin 1878, pp. 9, avec les lettres du Pape et du Nonce.

Du Pouvoir de l'Église en matière de Discipline, au sujet d'un livre intitulé : « Manuel du Droit public ecclésiastique français, par M. Dupin », et condamnation des erreurs contenues dans ce livre, par M^{sr} l'Évêque de Bayonne; Bayonne, imprimerie Duhard-Fauvet et Maurin, mai 1845, in-8°, pp. 112. — *L'Ami de la Religion*, 10 juin 1845, t. CXXV, p. 601-606.

Ordonnances de Monseigneur l'Évêque de Bayonne, publiant les Censures ecclésiastiques et les Cas réservés, et fixant le tarif des Oblations; suivies de divers Avis et Instructions; Bayonne, imprimerie Lasserre, 1872, in-8°, pp. 81.

Supplément aux Ordonnances épiscopales de 1872 (Formule de serment et Profession de foi catholique en latin et en français); Bayonne, imprimerie Lasserre, sans date, in-8°, pp. 11.

M. Migne a reproduit trois Mandements et Instructions pastorales de M^{sr} Lacroix dans le tome LXXXIV de sa *Collection intégrale et universelle des Orateurs sacrés* (Paris, 1856, col. 507-522), savoir : 1. sur l'Immaculée-Conception de Marie; 2. pour la cessation du Choléra; 3. autre, sur le même sujet.

Voir page 4

2. — Notice
Notice sur l'
vénérable Foi
à Marseille, *(*
L'Ami de la
p. 221-224, 52
t. CXLVII, p.
1850, t. CXLV
prêtre du dio

Le Directer
viteur de Dieu
Marseille, pro
France au XIX
coffre, 1867, in
avril 1867, t.
des Pères de
t. XII, p. 586.

t. XVII, p. 539

3. — *De la*
etc., etc., *par*
ligion, 8 févri
L'abbé P. Ga
des suivants.

4. — *De la*
L'Ami de la R
452; 1^{er} mars,
572; 22 mars,
1^{er} avril, p. 15.

5. — *Du s*
Prédication,
de la Religion

6. — *Réflex*

47. M. GADUEL

1811-1888

Voir page 462 du tome II.

2. — Notices sur les œuvres, industries et projets de zèle. *Notice sur l'Œuvre de la Jeunesse de Marseille*, et sur son vénérable Fondateur, M. l'abbé Jean-Joseph Allemant, mort à Marseille, en opinion de sainteté, le 10 avril 1836. Dans *L'Ami de la Religion*, 3, 22 et 29 mars 1850, t. CXLVI, p. 221-224, 521-524, 629-632; — 10, 13, 18 avril, 4 mai 1850, t. CXLVII, p. 127-130, 178-182, 254-258, 502-506; — 16 mai 1850, t. CXLVIII, p. 16-20. Tous ces articles sont signés : *Un prêtre du diocèse de Marseille*.

Le Directeur de la Jeunesse, ou la Vie et l'Esprit du Serviteur de Dieu Jean-Joseph Allemant, prêtre du diocèse de Marseille, premier fondateur des Œuvres de Jeunesse en France au XIX^e siècle; deuxième édition; Paris et Lyon, Lecoffre, 1867, in-12, pp. xxxi-596. — *Bibliographie catholique*, avril 1867, t. XXXVII, p. 287-289. *Études religieuses...* par des Pères de la Compagnie de Jésus; avril 1867; III^e série, t. XII, p. 586. *Revue des Sciences ecclésiastiques*, mai 1868, t. XVII, p. 539-544.

3. — *De la prédication des Retraites, Missions, Jubilés*, etc., etc., par le clergé des paroisses. Dans *L'Ami de la Religion*, 8 février 1851, t. CLI, p. 327-332. L'article est signé, *L'abbé P. Gaduel, Vicaire général*, et il en sera de même des suivants.

4. — *De la vie commune dans le clergé séculier*. Dans *L'Ami de la Religion*, année 1851, — t. CLI, 22 février, p. 449-452; 1^{er} mars, p. 509-512; 6 mars, p. 547-552; 8 mars, p. 568-572; 22 mars, p. 689-692; 25 mars, p. 709-712; — t. CLII, 1^{er} avril, p. 15-20.

5. — *Du saint ministère à l'égard des hommes par la Prédication, les Associations et les Œuvres*. Dans *L'Ami de la Religion*, t. CLII, 1^{er} mai 1851, p. 267-272.

6. — *Réflexions sur le Ministère pastoral à l'égard des*

Enfants et des Jeunes gens. Dans *L'Ami de la Religion*, année 1851; 12 et 26 juin, t. CLII, p. 613-615, 733-736; — 22 juillet, t. CLIII, p. 204-208; — 18 octobre, t. CLIV, p. 149-152. La suite, annoncée à la fin de ce dernier article, n'a pas paru.

7. — *Œuvres et moyens de zèle*; D'un moyen fort simple pour que les curés puissent être avertis à temps de l'état et du danger des malades. Dans *L'Ami de la Religion*, 23 novembre 1852, t. CLVIII, p. 459, 460.

8. — Les Adversaires de la raison et les Défenseurs catholiques de la raison; *Lettre au R. P. Chastel.* Dans *L'Ami de la Religion*, 28 décembre 1852, t. CLVIII, p. 749-753.

9. — *Manuel de la Dévotion aux âmes du Purgatoire*, à l'usage de l'Archiconfrérie de Notre-Dame du Suffrage, canoniquement érigée dans l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, et des Confréries affiliées, soit dans le diocèse, soit ailleurs; par M. l'abbé Gaduel, Vicaire général d'Orléans; Orléans, Alph. Gatinéau, 1852, in-18. — Troisième édition; Paris, Ruffet, 1865, in-32, pp. 307.

10. — *Erreurs théologiques et philosophiques de M. Donoso Cortès*, marquis de Valdegamas (contenues dans son *Essai sur le Catholicisme, le Libéralisme et le Socialisme*); Dans *L'Ami de la Religion*, année 1853, t. CLIX: 4 janvier, p. 21-33; 6 janvier, p. 49-56; 8 janvier, p. 69-77; 22 janvier, p. 189-195. — Lettre à M. Donoso Cortès; *Ibid.*, p. 265-269. — Lettre de M. l'abbé Gaduel déférant le journal *L'Univers* à l'autorité de M^{gr} l'Archevêque de Paris; *Ibid.*, p. 453-456. Voir dans le tome CLIX de *L'Ami de la Religion* et dans *L'Univers* des 24, 26, 30 janvier et 2 février 1853, les diverses pièces de la polémique à laquelle donnèrent lieu les critiques de M. Gaduel. M. L. Veillot a réédité ses articles, ainsi que la *Lettre* de M. Gaduel, dans ses *Mélanges religieux, historiques, politiques et littéraires*; 2^e série; Paris, 1859, t. I, p. 278-333.

11. — *Conseils à un séminariste pour le temps des vacances*; par un ancien Directeur de Séminaire; Orléans, Alex. Jacob, 1853, in-32, pp. 64. — Les Vacances; *Conseils à*

un séminariste par M. l'abbé recteur de S. Au mois d'avril opuscule.

12. — *Éléments de la Vie des Clercs séculiers*; Dans *L'Ami de la Religion*, année 1853; — 2 et 5 novembre, t. CLIX, p. 735; — 2 et 5 décembre, t. CLX, p. 735; — 2 et 5 janvier 1854, t. CLXI, p. 735; — 2 et 5 février, t. CLXII, p. 735; — 2 et 5 mars, t. CLXIII, p. 735; — 2 et 5 avril, t. CLXIV, p. 735; — 2 et 5 mai, t. CLXV, p. 735; — 2 et 5 juin, t. CLXVI, p. 735; — 2 et 5 juillet, t. CLXVII, p. 735; — 2 et 5 août, t. CLXVIII, p. 735; — 2 et 5 septembre, t. CLXIX, p. 735; — 2 et 5 octobre, t. CLXX, p. 735; — 2 et 5 novembre, t. CLXXI, p. 735; — 2 et 5 décembre, t. CLXXII, p. 735. — *Constitutions communales des Clercs séculiers*; Orléans, Alph. Gatinéau, pp. 48. — *Biographie*, p. 141, 142.

De la Vie des Clercs séculiers le clergé séculier — « Ce petit opuscule de deux Lettres sur la Vie communale des Clercs séculiers adressées qu'on a la grande utilité à demander à m'accorder, et je mis une partie de mes *mentales de*

13. — *De la Vie des Clercs séculiers*; Dans *L'Ami de la Religion*, année 1853; — 2 et 5 janvier, t. CLIX, p. 183-188; — 2 et 5 février, t. CLX, p. 183-188; — 2 et 5 mars, t. CLXI, p. 183-188; — 2 et 5 avril, t. CLXII, p. 183-188; — 2 et 5 mai, t. CLXIII, p. 183-188; — 2 et 5 juin, t. CLXIV, p. 183-188; — 2 et 5 juillet, t. CLXV, p. 183-188; — 2 et 5 août, t. CLXVI, p. 183-188; — 2 et 5 septembre, t. CLXVII, p. 183-188; — 2 et 5 octobre, t. CLXVIII, p. 183-188; — 2 et 5 novembre, t. CLXIX, p. 183-188; — 2 et 5 décembre, t. CLXX, p. 183-188. — *Conseils à un séminariste pour le temps des vacances*; par un ancien Directeur de Séminaire; Orléans, Alex. Jacob, 1853, in-32, pp. 64. — Les Vacances; *Conseils à*

un séminariste pour l'aider à bien passer ce temps périlleux ; par M. l'abbé Gaduel, Vicaire général d'Orléans, ancien Directeur de Séminaire ; Paris, Lecoffre, 1868, in-32, pp. 64. Au mois d'avril 1876, il avait été publié cinq éditions de cet opuscule.

12. — *Études sur les Constitutions de l'Institut des Clercs séculiers vivant en communauté.* Dans *L'Ami de la Religion*, année 1853 : 23 et 25 juin, t. CLX, p. 709-715, 729-735 ; — 2 et 5 juillet, t. CLXI, p. 1-6, 21-24. — *De la Vie commune dans le Clergé paroissial* ; Études sur les Règles et Constitutions de l'Institut des Clercs séculiers vivant en communauté, par M. l'abbé Gaduel, Vicaire général d'Orléans ; Orléans, Jacob, et Paris, Perisse frères, 1853, in-8°, pp. 48. — *Bibliographie catholique*, septembre 1853, t. XIII, p. 141, 142.

De la Vie commune et des Associations sacerdotales dans le clergé séculier ; Orléans, Jacob, 1853, in-12, pp. xvi-144. — « Ce petit volume, écrivait M. Gaduel en 1876, contient deux Lettres pastorales de M^{gr} l'Évêque d'Orléans, l'une sur la *Vie commune des Vicaires avec MM. les Curés*, l'autre sur les *Associations sacerdotales*. Ces deux lettres n'avaient été adressées qu'au seul clergé du diocèse : leur importance, et la grande utilité que je voyais à les répandre, m'engagea à demander à M^{gr} d'Orléans la permission, qu'il voulut bien m'accorder, d'en publier moi-même une édition, à laquelle je mis une préface, et j'y ajoutai les *Constitutions fondamentales de l'Institut des Clercs séculiers d'Holzhauser* ».

13. — *De la Vocation ecclésiastique chez les Enfants, et de leur première éducation dans les Presbytères.* Dans *L'Ami de la Religion*, année 1854, t. CLXIII ; 21 janvier, p. 183-188 ; 24 janvier, p. 202-208 ; 26 janvier, p. 232-236 ; 2 février, p. 291-296. — *De la Vocation ecclésiastique chez les Enfants, et de leur première éducation dans les Presbytères* ; à l'usage de MM. les Ecclésiastiques qui préparent de jeunes enfants pour les Petits Séminaires ; par M. l'abbé Gaduel, ancien Directeur de Séminaire, Vicaire général d'Orléans ; Orléans, Jacob, et Paris, Perisse frères, 1854, in-12,

pp. vii-110. *Bibliographie catholique*, décembre 1854, t. XIV, p. 301, 302. — Seconde édition, avec une lettre de Monseigneur l'Évêque d'Orléans à son clergé sur l'Œuvre des Vocations ecclésiastiques; Paris, Régis Ruffet, 1863, in-18, pp. viii-142. — Della Vocazione ecclesiastica dei giovanetti e della loro prima educazione, ad uso degli ecclesiastici che preparano gli alumni pei seminari, tratta da un opuscolo francese dell' ab. Gaduel con aggiunte; Bologna, presso l'Ufficio del Messagere del sacro cuore, 1874, in-16, pp. 223.

14. — *Prières pour la sainte Messe et la Communion* pendant le Triduum de l'Immaculée-Conception et le Mois de Marie, par M. l'abbé Gaduel; avec une prière à la Sainte-Vierge, ou Paraphrase du *Salve, Regina*, extraite du Mandement sur l'Immaculée-Conception de M^{gr} l'Évêque d'Orléans; Orléans, Alexandre Jacob, 1855, in-18, pp. 34.

15. — *Anniversaires des grandes Époques de la vie du prêtre*, et pratique de la Retraite du mois, avec un Examen de conscience raisonné; par M. l'abbé Gaduel, ancien Directeur de Séminaire, Vicaire général d'Orléans; Paris, Perisse frères, 1855, in-18, pp. 144. — Les Anniversaires du Séminariste et du Prêtre: le Baptême, la première Communion, la Confirmation, la Tonsure, les Ordres-Mineurs, le Sous-Diaconat, le Diaconat, le Sacerdoce, la première Messe, l'entrée dans le saint Ministère; par M. l'abbé Gaduel, Vicaire général d'Orléans; deuxième édition; Orléans, Blanchard, 1868, in-32, pp. vi-112. — Mons. Gaduel. Gli Anniversari del Seminarista e del Prete: Il Battesimo, la prima Comunione, la Cresima, la Tonsura, gli Ordini Minori, il Subdiaconato, il Diaconato, il Sacerdozio, la prima Messa, l'Entrata nel santo ministero; Milano, Tipografia-Editrice L. F. Cogliati, 1890, in-32, pp. 151.

16. — *Saint François de Sales aux gens du monde*, ou Instructions et Avis aux personnes qui veulent vivre chrétiennement dans le siècle; recueillis des Traités, Sermons, Lettres et Manuscrits de Saint François de Sales, par un prêtre de la Compagnie de Jésus contemporain du saint; revu et publié de nouveau par M. l'abbé Gaduel, Vicaire général

d'Orléans; Lyon, 1861, in-12, pp. 344. — *Bibliographie catholique*, décembre 1854, t. XIV, p. 301, 302. — M. Gaduel, le nom de ce porain du saigonel, originaire de Orléans, viciat en 1603, et fut évêque de Orléans en 1582, avait 40 ans en 1622. L'ouvrage de M. Gaduel, « Advis chrestiens », Extraits fidèles de la plus rendissime Filiation de Orléans, Fondateur de la Compagnie de Orléans, Sainte Marie et bons avis de Orléans, Paris, chez S. Gaduel, suivant une édition de la Bibliothèque de Orléans, réédition faite de Orléans et communs de Orléans, Sermons et Mandements de M. de Sales, Evêques de Orléans, pieuses de la Compagnie de Orléans, S. Jacques, au

17. — *Vie de M. de Holzhauser*, évêque de Bingen sur Rhin, des séculiers vivants de Orléans, Institut, par M. l'abbé Gaduel, Vicaire général d'Orléans, 1861, in-12, pp. 344. — *Venerabilium Patrum Clericorum et Monachorum disciplinae disciplinae ecclesiasticae*,

d'Orléans; Lyon et Paris, Perisse frères, 1856, in-12, pp. xvi-344. — *Bibliographie catholique*, août 1856, t. XVI, p. 167, 168. — M. Gaduel ne nous dit pas, et il a sans doute ignoré, le nom de ce « prêtre de la Compagnie de Jésus, contemporain du saint ». Je conjecture que c'est le P. Pierre Dagonel, originaire de Liffol-le-Grand (Vosges), entré au noviciat en 1605, mort en décembre 1650, lequel, étant né en 1582, avait 40 ans lorsque Saint François de Sales mourut, en 1622. L'ouvrage de ce Père, « revu et publié de nouveau par M. Gaduel », serait celui qui parut anonyme sous ce titre : « Advis chrestiens et importants à toutes sortes de personnes. Extraits fidelement des escrits et de la vie de feu le Reverendissime François de Sales, Evesque et Prince de Geneve, Fondateur de l'Ordre des Religieuses de la Visitation de Sainte Marie; Dediez à Jesus-Christ Oracle de toute vérité et bons advis; par un Pere de la Compagnie de Jesus; A Paris, chez Sebastien Cramoisy, 1627, in-12, pp. 564 » — ou, suivant une édition que je ne trouve pas indiquée dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, non plus que la réédition faite par M. Gaduel : « Advis chrestiens importants et communs à tous; le tout compilé des Livres, Epistres, Sermons et Manuscrits de feu le Reverendissime François de Sales, Evesque et Prince de Geneve, Fondateur des Religieuses de la Visitation de Sainte Marie; par un Pere de la Compagnie de Jesus; A Paris, chez Sebastien Cramoisy, rue S. Jacques, aux Cicognes, 1629, in-12 ».

17. — *Vie du Vénérable serviteur de Dieu Barthélemy Holzhauzer*, Curé-doyen de Saint-Jean de Léogenthal, puis de Bingen sur le Rhin, Fondateur de l'Institut des Clercs séculiers vivant en communauté, avec une étude sur cet Institut, par l'abbé J.-P.-L. Gaduel, Chanoine et Vicaire général d'Orléans; Orléans, G. Jacob, et Paris, Douniol, 1861, in-12, pp. xviii-450.

Venerabilis servi Dei Bartholomæi Holzhauzer, Fundatoris Clericorum secularium in communi viventium, et canonicæ disciplinæ in Germaniâ ardentissimi zelatoris, *Opuscula ecclesiastica*, juxtâ romanam editionem 1684 sedulo collata

et denuò edita, accurante J. P. L. Gaduel, Canonico et Vicario generali Aurelianensi; Aureliis, apud G. Jacob, Parisiis, apud C. Douniol, 1861, in-12, pp. XII-240.

Journal des Villes et Campagnes, 27 avril 1862, article signé, *L'abbé Laveau*. *Journal historique et littéraire de Liège*, juillet 1862. *Revue des Sciences ecclésiastiques*, t. V, p. 66 et suiv.; p. 76 et suiv... *Bibliographie catholique*, août 1862, t. XXVIII, p. 169-172, article signé, *Horoy*.

La Perfection sacerdotale, ou la Vie et l'Esprit du serviteur de Dieu Barthélemy Holzhauser, Chanoine, Curé-doyen, Fondateur de Séminaires et Réformateur du Clergé en Allemagne (1613-1658); par M. l'abbé Gaduel, Chanoine et Vicaire général d'Orléans; deuxième édition; Paris, Lecoffre, 1868, in-12, pp. XLIII-476. — *Revue des Sciences ecclésiastiques*, novembre 1868, t. XVIII, p. 423-436, article signé, *E. Hautœur*. — A servi beaucoup pour composer l'ouvrage suivant: « Le Serviteur de Dieu Barthélemy Holzhauser, mort en odeur de sainteté au XVII^e siècle; Sa Vie et ses Œuvres, par Omer Coppin, Curé de Velaine-sur-Sambre; Tournai, Casterman, sans date (1894), in-12, pp. 292 ».

Leben Bartholomäus Holzhausers; Deutsche Ausgabe Von D^r Heinrich; Mainz, 1862, in-8^o.

18. — *Oraison funèbre de M. Jean-Joseph Allemand*, Fondateur de l'Œuvre de la Jeunesse de Marseille (1772-1836), prononcée le 25 novembre 1868, dans la cathédrale de Marseille, à l'occasion de la translation de ses restes mortels du cimetière Saint-Charles dans la chapelle de son Œuvre; par M. l'abbé Gaduel, Chanoine et Vicaire général d'Orléans, ancien disciple de M. Allemand; Marseille, Chauffard, 1868, in-8^o, pp. 30.

19. — *Retraites pastorales. Avis et Examen de conscience*; par un Vicaire général, ancien Directeur de Grand Séminaire; Orléans, imprimerie de Georges Jacob, 1868, in-32, pp. VIII-96. — En avril 1876, il s'était débité quatre éditions formant un total de 36,000 exemplaires. — Sixième édition; Orléans, 1879, in-32, pp. 95. — Neuvième édition; Paris, Roger et Chernoviz, 1894, in-32, pp. 95.

20. — *L. Jésus pour s*
1876, in-32,
la même an

21. — *L.*
Vicaire gén
Roger et Che
et augmentée
378. « Peu
l'heureuse id
livre du sémi
temps pour
de la deuxièr
Supérieur du

22. — M.
de M^{gr} Dupar
ques, ainsi qu
par onze évêq
ment, a été r
ad doctrinam
lectio, per Co
Paderbornæ,
Decreta Sacro
per multa alia
spectantia »;
ciliorum reci
govia, 1890, i

Voir page 41

5. — *Reche*
dans le dépar
lution (1789-41
édition de Do

20. — *Les Séminaristes unis dans le Cœur adorable de Jésus pour s'entr'aider à devenir de saints prêtres*; Orléans, 1876, in-32, pp. 40. Une seconde édition fut encore publiée la même année.

21. — *Le livre du séminariste*; par M. l'abbé Gaduel, Vicaire général, ancien Directeur de Grand Séminaire; Paris, Roger et Chernoviz, 1888, in-32. — Deuxième édition, revue et augmentée; Paris, Roger et Chernoviz, 1891, in-32, pp. viii-378. « Peu de temps avant sa mort, M. Gaduel avait eu l'heureuse idée de réunir en un seul volume intitulé : *Le livre du séminariste*, les opuscules publiés par lui en divers temps pour les élèves des grands séminaires ». La préface de la deuxième édition est signée L. B. (Louis Branchereau, Supérieur du Grand Séminaire d'Orléans).

22. — M. Gaduel a aussi collaboré aux Œuvres pastorales de M^{sr} Dupanloup ayant pour objet les devoirs ecclésiastiques, ainsi qu'aux *Postulata* présentés au Concile du Vatican par onze évêques français. Le texte, imprimé d'abord séparément, a été reproduit dans : « *Omnium Concilii Vaticani quæ ad doctrinam et disciplinam pertinent documentorum Collectio, per Conradum Martin, Episcopum Paderbornensem* »; Paderbornæ, 1873, in-8°, p. 139-169; et dans : « *Acta et Decreta Sacrosancti Œcumenici Concilii Vaticani; Accedunt permulta alia documenta ad Concilium ejusque historiam spectantia* »; tome VII des *Acta et Decreta sacrorum Conciliorum recentiorum; Collectio Lacensis; Friburgi Brisgovie*, 1890, in-4°, col. 832-849.

48. M. BAUZON

1819-1893

Voir page 496 du tome II.

5. — *Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire pendant la Révolution (1789-1803)*, par l'Abbé Bauzon, auteur de la nouvelle édition de *Dom Ceillier*; Tome premier : *L'Arrondissement*

de Chalon; Chalon-sur-Saône, typographie de L. Marceau, 1889, in-8°, pp. vi-944. — *Revue des Sciences ecclésiastiques*, année 1891, t. LXIV, p. 160, 161. *Le Mois bibliographique*; Bulletin catholique des livres et revues, publié sous la direction des Bénédictins de la Congrégation de France; 1^{er} décembre 1897, p. 471-474. Le tome II devait comprendre *L'Arrondissement d'Autun*. L'auteur venait d'en livrer les 64 premières pages à l'impression, quand il a été atteint de la maladie qui l'a conduit au tombeau. L'œuvre a été continuée par M. l'abbé Paul Muguët, Curé-archiprêtre de Sully; Chalon-sur-Saône, 1897, in-8°, pp. xxx-776.

6. — M. Bauzon a aussi publié quelques articles dans la *Chronique de Dijon*, dans le *Courrier de Saône-et-Loire*, et dans la *Semaine religieuse de Lyon*.

CON

LA

LE

Nous avons
l'auteur de ce
crit. M. Fai
Vie de M. Ol
extraits (t. I
pensé qu'on
autre, un tém
écrivait son n
Compagnie et
rions heureux
notice biograp

II

MÉMOIRE

SUR

LA VIE DE M. OLIER

ET SUR

LE SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE

PAR

M. BAUDRAND,
CURÉ DE SAINT-SULPICE

AVANT-PROPOS

Nous avons fait connaître ailleurs (t. I, p. 113 et suiv.) l'auteur de ce mémoire et raconté l'histoire de son manuscrit. M. Faillon l'a fondu presque intégralement dans sa Vie de M. Olier et en a même cité textuellement quelques extraits (t. III, p. 179, 181-184) : nous avons néanmoins pensé qu'on entendrait avec plaisir, séparément de tout autre, un témoin oculaire et contemporain — M. Baudrand écrivait son mémoire en 1682 — parler du fondateur de la Compagnie et de ses origines, et que par là nous suppléerions heureusement à la brièveté, excessive peut-être, de la notice biographique par laquelle débute notre ouvrage.

Le mémoire de M. Baudrand est sans divisions : nous l'avons partagé en quatre chapitres, et nous avons mis en tête de chacun le sommaire des principales choses qu'il renferme.

Quoique généralement exact, le texte de M. Baudrand avait cependant besoin d'être quelquefois rectifié et annoté. Personne ne pouvait le faire avec plus d'autorité et de compétence que M. Monier, Supérieur de la Maison Saint-Jean, à Paris, celui qui sera bientôt, espérons-le, et qui restera dans le meilleur sens du mot le dernier historien de M. Olier. Cependant, nous n'eussions pas osé solliciter de lui un tel travail, dans lequel il entre beaucoup d'inédit; mais au mérite de la bonne œuvre, M. Monier a daigné joindre encore celui de la plus aimable spontanéité; et nous n'avons eu qu'à accepter avec une bien vive reconnaissance l'offre si précieuse qui nous était faite de si bonne grâce. Tous ceux qui liront ces notes, plus neuves et souvent plus intéressantes que le texte lui-même, seront, nous n'en doutons pas, pénétrés des mêmes sentiments; et ils nous sauront gré de leur offrir, avant le livre, ce qu'ils reliront plus tard avec un nouveau charme dans la « nouvelle » Vie de M. Olier.

UOC

Famille de M.
Lorette et à
Il prend le P
refuse la coa
concert avec
naire à Chart
à Vaugirard.
— Les nouve
Richelieu leu
de la Commu
plusieurs sain

Le séminai
instituteur M

(1) Né, comme
1608 et baptisé l
baptême que le
Mais, dans la s
nom celui de Ja
le nom de Jean-

visions : nous
avons mis en
ces choses qu'il

M. Baudrand
révisé et annoté.
l'autorité et de
Maison Saint-
Sulpice-le, et qui
est historien de
et solliciter de
un coup d'inédit;
l'auteur a daigné
sa bonté; et nous
avons connaissance
de sa bonne grâce.
Il est souvent plus
intéressant que
ceux n'en dou-
tent nous sauront
en relire plus
de sa belle » Vie de

MÉMOIRE

SUR

LA VIE DE M. OLIER

ET SUR

LE SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE

1682

CHAPITRE PREMIER

Famille de M. Olier. — Son enfance et ses études. — Son voyage à Lorette et à Rome. — Apparition de la Mère Agnès de Langeac. — Il prend le Père de Condren pour directeur. — Ses missions. — Il refuse la coadjutorerie de Châlons. — Ses peines intérieures. — De concert avec ses premiers associés, il entreprend de fonder un séminaire à Chartres. — Madame de Villeneuve leur propose de s'établir à Vaugirard. — Après bien des hésitations, ils se rangent à son avis. — Les nouveaux solitaires : M. de Bassancourt. — Le cardinal de Richelieu leur fait offrir sa maison de Rueil. — Principaux membres de la Communauté naissante. — Elle reçoit les encouragements de plusieurs saints personnages.

Le séminaire de Saint-Sulpice reconnaît pour fondateur et instituteur M. l'abbé Olier (1). Son père était intendant de

(1) Né, comme notre auteur nous le dira plus loin, le 20 septembre 1608 et baptisé le même jour à la paroisse de Saint-Paul. Il ne reçut au baptême que le nom de Jean, le seul qu'on lui donnât dans sa famille. Mais, dans la suite, probablement à la Confirmation, il ajouta à ce nom celui de Jacques, et la plupart des actes le désignent depuis sous le nom de Jean-Jacques.

Lyon (1); l'aîné de ses frères était président (2), le second

(1) Quand M. Olier naquit, le 20 septembre 1608, son père, Jacques Olier de Verneuil, seigneur de Verneuil et d'Ivoy, était conseiller au Parlement de Paris. Le 20 mai 1617, il fut nommé maître des Requêtes au Conseil d'État, et ce fut quelques mois après que le roi, par une lettre du 11 novembre 1617, adressée au prévôt des Marchands et aux échevins de Lyon, l'envoya en la « ville et province de Lyonnais, Forez et Beaujolais, pour avoir et exercer la charge de surintendant de la justice » (*Archives de l'Hôtel de Ville de Lyon*). On sait l'extension que Henri IV, et après lui Richelieu et Louis XIV, donnèrent à ces fonctions d'intendants, qui devinrent entre leurs mains, nous dit M. G. Hanotaux, « le plus puissant instrument d'unification et de centralisation qu'ait connu l'ancienne France », et qui se survivent à elles-mêmes, de nos jours encore, dans l'institution des préfets (*Hist. du Card. de Richelieu*, t. I, p. 329. Cfr., du même auteur, *Étude sur l'institution des Intendants*). En 1625, M. Olier fut rappelé à Paris, où il remplit les fonctions de Conseiller d'État jusqu'à sa mort, arrivée en mars 1631. De son mariage avec Marie Dolu, dame d'Ivoy en Berry, il laissa huit enfants, dont notre auteur va mentionner les plus connus, mais dont voici la liste complète, d'après les registres de la paroisse de Saint-Paul :

1^o Nicolas-Édouard, baptisé le 7 juin 1603;

2^o François, dont il va être parlé, baptisé le 7 avril 1605, et devenu l'aîné par la mort du précédent;

3^o René, baptisé le 16 novembre 1606, vivait encore en 1619, quand Saint François de Sales, de passage à Lyon, visita la famille de M. Olier, et, après avoir béni les trois frères, François, René et Jean, prophétisa les grands desseins de Dieu sur le dernier. A partir de ce moment, nous ne le voyons plus reparaitre.

4^o Jean, l'abbé;

5^o Marie, baptisée le 30 septembre 1609, et dont il va être parlé à propos de son mari, Simon Dreux d'Aubray;

6^o Nicolas-Édouard, né le 17 février 1612, baptisé le 8 mai suivant, et dont il va pareillement être parlé;

7^o Anne, née le 21 avril 1613 et baptisée le 28 du même mois;

8^o Jean-Jacques, baptisé le 30 mai 1617.

De ces huit enfants, quatre seulement, François, Jean, Marie et Nicolas-Édouard, étaient survivants quand M. Olier, leur père, dictait son testament, le 20 mars 1631, peu de temps avant sa mort.

(2) François Olier, fils aîné de Jacques Olier, fut d'abord, comme son père, conseiller au Parlement de Paris, où il fut reçu le 26 juin 1626. Après la mort de son père, il fut pourvu, en 1633, d'un office de maître des Requêtes. Dans les dernières années de sa vie, il réunit dans sa personne la charge de Président au Grand Conseil et celle de Directeur

audiencier
Paris, était
et dans se
dans la ro

des mines e
ses Mémoire
comme son
comme je p
prend plaisir
pieux abbé,
sion, eut le
le 4 mars 16

(1) Nicolas
pourvu, le
France, à la
dont il n'av
(Histoire c
par Abrah
Édouard fut
jours dans l
lui attira lo
mourut sub
rue Féro, à

(2) Par son
l'abbé, laque
pas davanta
méprisait b
17 juillet 16
était retenu
d'Auvergne.
permis, fait
mort « sans
que ses rest
rette, à Issy
plus tristem
meuse marq

(3) M. Olier
lui-même de
rougirai pas
contre, en ce
Chancelier (l
et M. le Pro
cousins ». M

audiencier de France (1), et M. d'Aubray, lieutenant-civil de Paris, était son beau-frère (2). Ainsi, il avait dans sa maison et dans ses alliances ce qu'il y avait de plus considérable dans la robe (3).

des mines et minières de France. M. Olier écrivait à son sujet, dans ses *Mémoires*, au 26 juillet 1642 : « Il n'est pas si aisé à le porter à Dieu comme son cadet (Nicolas-Édouard, dont il va être parlé), à raison, comme je pense, des grandes charges et emplois où il s'occupe et prend plaisir, sans avoir le loisir de s'appliquer beaucoup à Dieu ». Le pieux abbé, qui avait eu beaucoup à souffrir de lui depuis sa conversion, eut le bonheur de le ramener à Dieu avant sa mort, qui arriva le 4 mars 1644.

(1) Nicolas-Édouard, seigneur de Fontenelle et de Touquin, fut pourvu, le 25 janvier 1632, de la charge de Grand-Audiencier de France, à laquelle son père avait été nommé le 14 janvier 1629, mais dont il n'avait pas pris possession, « étant mort sans payer finances » (*Histoire chronologique de la Grande Chancellerie de France*, par Abraham Tessereau ; Paris, 1710, Liv. III, t. I, p. 372). Nicolas-Édouard fut toujours favorable à son frère l'abbé et le soutint toujours dans les persécutions que son mépris des grandeurs du siècle lui attira longtemps de la part de sa mère et de son frère aîné. Il mourut subitement le 27 novembre 1669, dans l'hôtel qu'il habitait rue Férou, à côté du séminaire.

(2) Par son mariage, célébré le 13 février, avec Marie Olier, sœur de l'abbé, laquelle, nous dit celui-ci dans ses *Mémoires*, « n'approuvait pas davantage mes procédés que les autres, et, au contraire, elle les méprisait beaucoup ». Marie Olier mourut à la fleur de l'âge, le 17 juillet 1637 (elle n'avait que 28 ans), pendant que son saint frère était retenu loin de Paris par les travaux de sa seconde mission d'Auvergne. Sa mort fut doublement triste, la Providence ayant permis, fait encore remarquer M. Olier, qu'elle fût emportée par la mort « sans assistance aucune et délaissée de tous les siens ». On sait que ses restes reposent dans la crypte de la chapelle de N.-D. de Lorette, à Issy. Quant à son mari, Simon Dreux d'Aubray, il mourut plus tristement encore, en 1668, empoisonné par sa fille, la trop fameuse marquise de Brinvilliers.

(3) M. Olier, dans un passage de ses *Mémoires* (juin 1642), nous parle lui-même de ces alliances. « Je ne sais », dit-il à son directeur, « si je ne rougirai pas d'écrire ici la parenté à qui N.-S. m'a allié ; car, par rencontre, en ce temps-ci, les trois personnes qui manient la justice, M. le Chancelier (Pierre Séguier), M. le premier Président (Mathieu Molé) et M. le Procureur Général (Blaise Méliaud), nous nomment leurs cousins ». Mais un cri de foi chrétienne interrompt soudain cette

Saint François de Sales avait résolu de prendre soin de son éducation (1); mais étant mort d'apoplexie à Lyon, il ne put faire rien autre chose en sa faveur que de lui donner la bénédiction (2).

M. Olier fit ensuite ses études; et, comme il était plein de feu et d'esprit, il fit en peu de temps de grands progrès dans les lettres (3). Il apprit le latin et le grec, il réussit dans la

énumération: « Je suis mort, par la miséricorde de Dieu, à tout ce monde et à la génération d'Adam, ne vivant plus qu'à la seconde génération vraiment glorieuse pour moi, puisque, par le baptême et cette génération, j'ai Dieu pour Père, l'Église et la Sainte-Vierge pour Mère, Notre-Seigneur pour frère aîné, le reste des saints pour nos frères ».

(1) Nous avons déjà rappelé plus haut comment l'évêque de Genève, dans un de ses passages à Lyon, avait porté sur la vocation du jeune Olier la décision à laquelle celui-ci fait allusion dans l'exorde de son panégyrique du saint: « Si je le nomme parfois mon père, c'est que j'ai eu le bien d'avoir reçu sa bénédiction, et d'avoir porté la sainte soutane par ses saints avis et ses conseils ».

Ce fut un peu plus tard, probablement dans le petit séjour qu'il fit à Lyon en mars 1621, que le saint évêque dut proposer aux parents de M. Olier d'emmener avec lui leur fils dans cet ermitage de Saint-Germain qu'il avait fait bâtir sur le rivage du lac d'Annecy, et où il déclarait, pendant l'été de cette même année 1621, vouloir se retirer, pour se livrer à la prière et à l'étude, en laissant l'administration de son diocèse à l'évêque de Chalcédoine, son coadjuteur et son frère (Cfr. *Hist. du Bienheureux François de Sales par son neveu Charles-Auguste de Sales*, l. IX, *circà finem*; et *l'Esprit du Bienheureux François de Sales*, par M. Jean-Pierre Camus, partie IV^e, ch. 7).

« Mais las! » s'écrie ce dernier, « Dieu luy préparoit bien un autre repos, qui estoit le fruit de tous ses travaux passez ».

(2) « Ce bon prélat », écrit encore M. Olier, « un jour avant que mourir (c'est-à-dire le 27 décembre 1622), me donna sa sainte bénédiction à Lyon, et témoignait à mon père (il faut évidemment entendre *avait témoigné*, car ce n'est pas pendant son apoplexie que le saint évêque avait pu faire cette proposition) vouloir me retirer auprès de lui pour m'élever à la piété: je prie N.-S. me faire participer de son esprit » (*Mémoires*, t. I, p. 42).

(3) C'est à Lyon qu'il fut formé aux Lettres par les PP. Jésuites, dont il fréquenta, avec le secours d'un précepteur, le collège qu'ils dirigeaient alors dans cette ville.

philosophie
théologie,
avec applau

Comme i
de Pébrac,
de Clisson c

(1) Le retou
de poursuivi
ville, où nou
dura du 24 m
9958, F. lat.).

Pour la ph
court, et req
Maître ès art

Quant à la
ou dans celui
C'est à la Sor
bout desquell
consistant en
théologie, et

qui portait to
de M. Olier e
voyons le Cor
vier 1630, acc
du président c

Voici comm
nier acte de s

« La bonté d
eût en l'Univ
en a un mai
Maistre, qui
moigne ses re
tité d'autres,
quelque espé
à cause qu'ils
grec, lesquels
mars 1642).

(2) Pour ob
mencer son é
Olier fut pou
rassuré ses p
l'année 1620, c

UOL

philosophie et la théologie, et, à la fin de ses trois années de théologie, il fit sa *Tentative* en Sorbonne et fut reçu bachelier avec applaudissement de tout le monde (1).

Comme il était de qualité et qu'il était pourvu de l'abbaye de Pébrac, du prieuré de Bazainville, près Paris, et de celui de Clisson en Bretagne (2), qui pouvaient aller à 8 ou 10,000 li-

(1) Le retour de son père à Paris, en l'an 1625, lui donna la faculté de poursuivre le cours de ses études à l'Université de cette grande ville, où nous le trouvons inscrit sous le rectorat de Jean Tarin, qui dura du 24 mars 1625 au 10 octobre 1626 (Bibl. Nat., *Acta rectoria*, 9958, F. lat.).

Pour la philosophie, il étudia pendant deux ans au collège d'Harcourt, et reçut, après les deux examens réglementaires, le titre de Maître ès arts.

Quant à la théologie, elle devait se faire dans le collège de Navarre ou dans celui de Sorbonne, les seuls où cette science fût enseignée. C'est à la Sorbonne que le jeune Olier étudia pendant trois années, au bout desquelles il subit les épreuves réglementaires du baccalauréat, consistant en deux examens, l'un sur la philosophie, l'autre sur la théologie, et couronnées par une grande thèse appelée *tentative*, et qui portait toujours sur le traité des *Attributs de Dieu*. La *tentative* de M. Olier eut lieu dans les premiers mois de l'année 1630; car nous voyons le Conseil de la Faculté de Théologie, dans sa séance du 2 janvier 1630, accueillir la supplique du jeune candidat pour la désignation du président de sa thèse (*Reg. Fac. theol.*, Arch. nat.).

Voici comment, après quelques années, M. Olier appréciait ce dernier acte de sa vie universitaire :

« La bonté divine m'a donné d'aussi capables personnages qu'il y en eût en l'Université, feu mon père n'y ayant jamais rien épargné. Il y en a un maintenant qui est professeur en Sorbonne (Nicolas Le Maistre, qui fut depuis évêque de Lombez), lequel toujours me témoigne ses regrets que je n'aie poursuivi ma *licence*, comme quantité d'autres, qui par mon premier acte de *tentative* avaient conçu quelque espérance de moi, quoique je n'eusse bien fait; comme aussi à cause qu'ils m'avaient vu soutenir en philosophie des thèses en grec, lesquels actes je ne fis jamais qu'à force de prières » (*Mém.*, mars 1642).

(2) Pour observer l'ordre chronologique, l'auteur aurait dû commencer son énumération par le prieuré de Bazainville, dont le jeune Olier fut pourvu peu de temps après que l'évêque de Genève eut rassuré ses parents sur sa vocation. Il en était en possession dès l'année 1620, c'est-à-dire à l'âge de douze ans; car, le 21 juillet et le

vres de rente, sans son *patrimoine*, il faisait une dépense 20 septembre de cette année 1620, son père écrivait de Lyon au marquis d'Estrées, ambassadeur du Roi à Rome, pour obtenir en faveur de son fils Jean-Jacques la dispense « de dire le grand Office pendant qu'il serait au collège » (*Bibl. nat., mss., F. Franç., 4067, ff. 136 et 141*).

M. Olier avait dix-sept ans quand il fut pourvu des deux autres bénéfices, dont il reçut les bulles coup sur coup, datées, pour le prieuré de Clisson, du 17 mai 1625; pour l'abbaye de Pébrac, du 30 juin de la même année.

On voit que la sollicitude paternelle se hâtait quelque peu d'assurer l'avenir (hélas ! il faut dire l'avenir temporel) du fils qu'il avait donné à l'Église.

Elle ne se borna pas là; car il ressort d'un acte notarié passé le 19 mars 1627 (*Étude Prudhomme, à Paris*), que le jeune abbé était pourvu, à cette date, du prieuré de la Madeleine de Pouancé, en Anjou.

Enfin, il ressort de deux autres actes, des 26 juillet 1633 et 9 janvier 1634 (*Étude Leroy, à Paris*), que, pendant les derniers mois de 1630, alors que le jeune abbé Olier était à Rome, il aurait été nommé à la cure de Sainte-Madeleine de la Cité. Mais il n'avait pas pu en prendre possession, ayant été gagné de vitesse par un plus heureux compétiteur, qui n'était autre que le fameux docteur Alphonse le Moyne, dont notre auteur va nous parler plus loin; celui-là même qui, comme Recteur de la Faculté de théologie pendant l'année académique 1629-1630, avait pu présider la *tentative* théologique de son jeune concurrent. On sait (Cfr. abbé Sicard, *La Nomination aux Bénéfices ecclésiastiques avant 1789*, ch. 8) que la multiplicité des collateurs rendait ces compétitions fréquentes dans l'ancien régime de l'Église de France.

Mais, pour être passés dans les habitudes des personnages les plus saints, tous ces procédés n'en étaient pas mieux en harmonie avec les lois canoniques. M. Olier les déplora plus tard avec amertume, et il ne se borna pas à des regrets platoniques.

« Lorsqu'il prit possession de la Cure », nous dit l'auteur des *Remarques historiques sur l'Église et la paroisse de Saint-Sulpice* (t. I, p. 181), « il voulait dès lors se démettre de son abbaye de Pébrac et de son prieuré de Bazainville; mais des personnes d'un grand mérite, qu'il regardait comme ses supérieurs, l'en empêchèrent, en s'efforçant de lui persuader qu'il en avait absolument besoin pour introduire la réforme dans sa paroisse, et surtout pour la nourriture et l'entretien des prêtres qui lui étaient nécessaires, les prêtres habitués qui recevaient tous les honoraires ne voulant point le seconder. Il se soumit à leurs décisions et à leurs ordres pendant quelques années.

convenable

Mais, ayant
Souverain F
rien que la C
lager ses par

On ne lira
nous a conse
étendue, dev

« A la gloir

» Ayant re
expérimenté
et misères p
pour subven
quinze ou s
reçu aucun
présent avec
le saint amc

sujet;

» Par reco
j'expériment

» Voyant v
bénéfices qu

celui de sa d
donnant la sa

» Je me de
Pape, l'imag

session de to

» Et, comm
grands défaut

prochain, soi

sente au Sa

nécessaire po

de ces bénéf

le cœur de D

son divin ser

agréera, s'il

Dieu le Père

» Pour sati

proche, par s

aussi à mes f

qu'ils devaie

cation que j

leur donner t

jusqu'à prés

convenable à son bien et à sa condition ; la grâce ne s'étant
 Mais, ayant enfin obtenu de s'en démettre, il le fit entre les mains du
 Souverain Pontife, le jour du Vendredi-Saint 1649, ne se réservant
 rien que la Cure, car il s'était déjà défait de son patrimoine pour sou-
 lager ses paroissiens. »

On ne lira pas sans édification cet acte de renonciation, que M. Olier
 nous a conservé dans ses *Mémoires*, et que nous croyons, malgré son
 étendue, devoir reproduire ici tout entier.

« A la gloire de Dieu, Vendredi-Saint 1649.

» Ayant reçu de Dieu le Père le divin bénéfice de la foi, et ayant
 expérimenté ses effets et son étendue pendant ces temps de calamités
 et misères publiques, qui m'ont fourni pleinement et abondamment
 pour subvenir aux besoins pressants de mes peuples, montant à
 quinze ou seize cents familles; et, pendant ce temps même, n'ayant
 reçu aucun secours de mes bénéfices, que je n'avais gardés jusqu'à
 présent avec peine que pour le soulagement des pauvres et de tout
 le saint amour que la divine Majesté m'a mis dedans les mains à ce
 sujet;

» Par reconnaissance de ce saint bénéfice de la foi, que je sais et
 j'expérimente plus grand que tous les bénéfices du monde;

» Voyant visiblement l'inutilité et la charge superflue de ces miens
 bénéfices que la divine Bonté m'a laissés jusqu'à présent, en attendant
 celui de sa divine et ample miséricorde, qu'il me fait espérer en me
 donnant la sainte foi;

» Je me démetts aujourd'hui de mes bénéfices entre les mains du
 Pape, l'image visible de Dieu mon Père en terre, qui me met en pos-
 session de tous ses biens par le trésor qu'il me met dans le cœur.

» Et, comme je dois réparer, par la piété, la charité d'autrui les
 grands défauts que j'ai commis, soit pour l'édification et le service du
 prochain, soit aussi pour le culte de Dieu en ces dits bénéfices, je pré-
 sente au Saint-Siège un supplément de la connaissance qui lui est
 nécessaire pour le choix qu'il est besoin de faire pour l'administration
 de ces bénéfices; je lui présente trois personnes que je crois être selon
 le cœur de Dieu, et qui paraissent avoir les talents nécessaires pour
 son divin service et l'édification de l'Église. La bonté du Saint-Père
 agréera, s'il lui plaît, ceux que j'ai présentés être choisis et appelés de
 Dieu le Père pour le bien de ses bénéfices.

» Pour satisfaire à ce que je dois à Jésus-Christ crucifié, qui me re-
 proche, par sa nudité, la multiplicité des biens dont je suis revêtu, et
 aussi à mes frères, qui n'ont pas l'exemple en moi du dépouillement
 qu'ils devaient recevoir; en amende honorable de la mauvaise édifi-
 cation que je leur ai donnée; et, ensemble, dans le désir que j'ai de
 leur donner tout l'exemple que je dois, à quoi j'ai si longtemps manqué
 jusqu'à présent: je prie N.-S. d'avoir ce dénuement agréable, et s'en

pas encore entièrement rendue maîtresse de son cœur, l'esprit du monde avait dans ce temps beaucoup de part à sa conduite (1).

L'esprit de dévotion qui l'attira en Italie pour rendre ses devoirs à la Sainte-Vierge à Lorette et aux princes des Apôtres à Rome, et le désir d'apprendre la langue hébraïque, furent les motifs de son voyage; et il alla de Rome à Lorette à pied pendant les plus grandes chaleurs du pays; et la Sainte-Vierge se fit sentir à son cœur d'une manière si vive et si efficace, que, rompant tous les liens qui pouvaient encore l'engager dans le monde, il se vit dès ce moment libre, dégagé, et dans des ardeurs incroyables de se consacrer entièrement à la gloire de Dieu et au service de la Très Sainte-Vierge.

Les grâces qui l'avaient prévenu l'accompagnèrent pendant tout son voyage, et il revint en France bien différent de ce qu'il était avant son départ.

Il ne pensa plus dès lors qu'à chercher les moyens de se donner totalement à Dieu. Il prit pour Directeur M. Vin-

servir à ce qu'il veut, le faisant dans la foi et la vue de la divine volonté, de la satisfaction de mon âme pécheresse, indigne de tout bien, et, ensemble, à l'édification de mes frères, que je prie Dieu de vouloir bien remplir de sa foi et de son amour, les grands bénéfices de l'âme.»

(Dans les *Mémoires*; cfr. dans les *Lettres*, t. I, p. 454, le mémoire par lequel le saint prêtre expose à son directeur, dans une discussion serrée, les raisons qui lui ont inspiré l'acte qu'il soumet à son approbation).

(1) L'auteur des *Remarques historiques* vient de nous dire qu'en 1649, le riche *patrimoine* de M. Olier était déjà dépensé dans les œuvres charitables de la paroisse de Saint-Sulpice. Le fait est que, le 20 juin 1652, se croyant à la veille de mourir et dictant ses dernières volontés, M. Olier, après avoir laissé quelques sommes assez modiques aux serviteurs qui l'avaient soigné, n'avait plus autre chose à donner que sa bibliothèque, qu'il laissa au séminaire (1^{er} Testament, déposé à l'étude du notaire Marreau, aujourd'hui étude Paul Girardin, à Paris). Nous en reproduisons le texte en appendice, à la fin de ce volume, ainsi que celui d'un second testament que M. Olier crut devoir faire, trois ans plus tard, le 16 mai 1655, à la veille de son troisième voyage à Bourbon.

cent (1). Il fut pendant prières, la M nique de Lar chapelet d'u manteau po ramassait se Sainte-Vierg garda comm

(1) La premi vouer à Dieu dont Dieu le 1632, lui montr l'attrait qui l' la noblesse de nistère des an moment qu'il être formé pa

(2) Notre au première que erreur. Après Missions, les crut le mome ment à cette é ciellement cha Gondy, arche ceux qui se pi de Saint Vinc M. Olier se pr le 12 mars, le

Le nouveau nuer, dans les mençées; et c les populatio par la retraite de l'apparition Pâques de l'ar de mai, que l que M. Vince dans ses *Mém* frère aîné Fr que la public

cent (1). Il fit une retraite sous lui à Saint-Lazare, et ce fut pendant cette retraite (2) que, dans la ferveur de ses prières, la Mère Agnès, Supérieure des filles de Saint Dominique de Langeac, lui apparut fondant en larmes, tenant son chapelet d'une main, son crucifix de l'autre, le bas de son manteau porté par un ange, qui, un mouchoir à la main, ramassait ses larmes. Dans cet état, M. Olier la prit pour la Sainte-Vierge. Il raconta cette grâce à M. Vincent, qui la regarda comme une faveur particulière, et qui connut, par les

(1) La première pensée du nouveau converti paraît avoir été de se vouer à Dieu dans l'Ordre des Chartreux. Mais un songe mystérieux, dont Dieu le favorisa dans les premiers jours du mois de novembre 1632, lui montra que le Ciel ne le destinait ni à la vie religieuse, malgré l'attrait qui l'y portait dès sa première jeunesse, ni à l'épiscopat, dont la noblesse de sa maison paraissait lui ouvrir les voies, mais au ministère des âmes dans le clergé du second ordre. C'est à partir de ce moment qu'il se mit sous la direction de Saint Vincent de Paul, pour être formé par lui aux vertus ecclésiastiques.

(2) Notre auteur semble supposer que la retraite dont il parle fut la première que M. Olier fit sous la direction de Saint Vincent : c'est une erreur. Après avoir, pendant quelques mois, éprouvé, dans l'œuvre des Missions, les dispositions de son nouveau pénitent, ce sage directeur crut le moment venu de le présenter aux saints Ordres. Or, précisément à cette époque, la Congrégation de la Mission venait d'être officiellement chargée de l'exécution de l'Ordonnance par laquelle M. de Gondy, archevêque de Paris, prescrivait 15 jours de retraite à tous ceux qui se présentaient à l'Ordination. Ce fut donc sous la direction de Saint Vincent de Paul, et dans la maison de Saint-Lazare, que M. Olier se prépara aux trois ordres sacrés qu'il reçut coup sur coup, le 12 mars, le 26 mars et le 21 mai 1633.

Le nouveau prêtre consacra les prémices de son sacerdoce à continuer, dans les alentours de Paris, les missions qu'il y avait déjà commencées; et ce ne fut qu'un an après que, désireux d'aller évangéliser les populations dépendantes de son abbaye de Pébrac, il s'y prépara par la retraite dont parle notre auteur, et dans laquelle il fut favorisé de l'apparition de la Mère Agnès. Cette retraite eut lieu avant la fête de Pâques de l'année 1634, et ce fut environ un mois après, vers le milieu de mai, que le jeune missionnaire se mit en route avec les ouvriers que M. Vincent avait mis à sa disposition. Lui-même nous raconte dans ses *Mémoires* (juillet 1642) qu'il partit la veille du mariage de son frère aîné François. Or, nous voyons par les registres de la paroisse que la publication des bans de ce mariage avait eu lieu le 7 mai.

sentiments de son nouveau retraitant, que N.-S. jetait la vue sur lui pour faire, par son ministère, de grandes choses dans l'Église.

Quelque temps après, il demanda à M. Vincent des ouvriers Évangéliques qu'il mena à son abbaye de Pébrac, pour y faire avec eux une mission. Ce fut pour lors que, s'étant rendu à Langeac, qui est proche de Pébrac, il y fit connaissance avec la Mère Agnès, et reconnut que c'était à ses larmes qu'il était redevable de sa conversion (1).

Mais il ne jouit pas longtemps de la douceur de ses entretiens ; car, étant obligé de s'en retourner à Paris (2), la Mère Agnès mourut peu de temps après qu'il y fut arrivé (3). M. Olier porta avec la soumission qu'il devait aux ordres de

(1) Ce fut dans cette entrevue avec la Mère Agnès, au parloir de Langeac, que M. Olier paraît avoir reçu la première communication de l'œuvre particulière à laquelle Dieu le destinait. Soupçonnant que la Vénérable prieure, dont le renom de sainteté était grand dans la contrée, pourrait bien être celle dont il avait eu à Saint-Lazare l'apparition miraculeuse, il la pria discrètement de relever son voile, et, l'ayant reconnue aussitôt : « Ma mère », dit-il, « je vous ai vue ailleurs ». « Cela est vrai », répondit celle-ci ; « vous m'avez vue à Paris, où je vous ai apparu dans votre retraite à Saint-Lazare, parce que j'avais reçu de la Sainte-Vierge l'ordre de prier pour votre conversion, Dieu vous ayant destiné à jeter les fondements des séminaires du royaume de France » (*Procès canonique pour l'introduction de la cause de la Vénérable Mère Agnès*).

(2) Deux motifs l'y rappelaient. Le premier était un rendez-vous qui lui était donné, au 1^{er} octobre 1634, pour traiter de la réforme de son abbaye avec le cardinal de La Rochefoucauld, abbé de Sainte-Geneviève, désigné par le Saint-Siège pour réformer en France les chanoines de Saint-Augustin. Mais le motif le plus important était la démarche faite en ce moment par Bernardin de Corneillan, évêque de Rodez, pour se démettre de son siège en faveur de M. Olier.

(3) La Mère Agnès mourut le 19 octobre 1634, après une semaine seulement de maladie. Pendant cette dernière semaine, elle recueillit ses forces défaillantes pour écrire au Père de Condren et le prier de prendre l'abbé de Pébrac sous sa direction. Cette démarche *in extremis* s'explique par les vues communes que Dieu avait données à la vénérable prieure et au supérieur de l'Oratoire sur la mission de M. Olier pour la fondation des séminaires, tandis que Saint Vincent de Paul ne paraissait pas éloigné de le pousser à l'épiscopat.

Dieu cette pe
comme le P
connu pour
l'état ecclési
de M. Olier
sa direction

Il fit en pe
progrès dans
le salut des
teur savait te
laissait mort
et son cœur

Quoique l
lement étab
forme du cle
le salut des

(1) Le Père
Bouchage, acq
quoique affect
de l'Oratoire
la rue qui po
fut que vers l
tances que no

Mais l'éloign
qu'un motif a
Le vrai motif
à l'égard de s
l'autre le rése
gence qui fit
Rodez, qui ne

(2) Le Pape
exprimait ain
sacros ordin
tiam quam a
siasticos se a

(3) Contrain
disait : « L'in
suites, mais c
Congrégation

UOL

Dieu cette perte d'un si puissant secours dans ses besoins ; et comme le Père de Condren, Général de l'Oratoire, était reconnu pour un homme plein de grâce et de lumière pour l'état ecclésiastique, et qu'il était plus proche de la maison de M. Olier que ne l'était Saint-Lazare (1), il s'attacha pour sa direction au Révérend Père de Condren.

Il fit en peu de temps sous un si grand maître beaucoup de progrès dans la vertu. Ce n'était que pénitence, que zèle pour le salut des hommes, et qu'ardeur pour Dieu. Ce sage Directeur savait tellement ménager tous ces mouvements, qu'il le laissait mortifier son corps sans l'abattre, et élevait son esprit et son cœur à une union très étroite avec N.-S.

Quoique la Congrégation de l'Oratoire eût été principalement établie pour travailler au salut des âmes et à la réforme du clergé (2), elle s'était beaucoup appliquée à procurer le salut des âmes par les collègues dont elle s'était chargée (3),

(1) Le Père de Condren habitait *rue Saint-Honoré*, dans l'hôtel du Bouchage, acquis par la Congrégation au mois de janvier 1616, et qui, quoique affecté aujourd'hui au culte calviniste, porte encore le nom de *l'Oratoire*. Quant à M. Olier, il habitait encore avec sa mère, dans la rue qui porte aujourd'hui le nom de *rue du Roi-de-Sicile*. Ce ne fut que vers la fin de 1640 qu'il quitta définitivement, dans les circonstances que nous dirons plus tard, la maison maternelle.

Mais l'éloignement de la demeure de Saint Vincent de Paul n'était qu'un motif accessoire dans la grave détermination prise par M. Olier. Le vrai motif était la différence de vues des deux saints personnages à l'égard de sa vocation particulière ; l'un le poussant à l'épiscopat, l'autre le réservant pour l'Œuvre des Séminaires. C'est cette divergence qui fit traîner en longueur les pourparlers pour l'évêché de Rodez, qui ne furent définitivement rompus qu'en mars 1636.

(2) Le Pape Paul V, dans sa bulle d'institution, datée du 10 mai 1613, exprimait ainsi cette fin de l'Oratoire : « *Sacerdotum et aliorum ad sacros ordines adspirantium instructioni, non tam circa scientiam quam circa usum scientiæ, ritus et mores propriè ecclesiasticos se addicere* ».

(3) Contrairement à la première pensée du Père de Bérulle, qui disait : « L'instruction, non de la jeunesse, comme aux RR. PP. Jésuites, mais des prêtres seulement, serait une des fonctions de cette Congrégation » (*Projet de la Congr.*, p. 22).

et par les missions fréquentes qu'elle faisait en plusieurs endroits avec édification. Mais elle avait jusqu'alors, hors de Saint-Magloire (1), très peu de séminaires sous sa conduite (2).

C'était néanmoins le but des désirs du Père de Condren, de lier ensemble des personnes qui, sans changer l'extérieur des ecclésiastiques réformés, s'uniraient pour travailler à l'établissement des séminaires. Dans cette vue, il avait sous sa conduite plusieurs ecclésiastiques de qualité et de mérite, qu'il élevait pour l'exécution de ce grand dessein. C'étaient, entre autres, M. l'abbé de Foix, qui fut ensuite élevé à l'évêché de Pamiers (3); M. l'abbé Olier; M. de Bassancourt, qui avait été Maître des Comptes (4); M. Amelotte (5); M. du Ferrier, chanoine d'Alby dans la suite et grand vicaire de Nar-

(1) Le séminaire de Saint-Magloire fut fondé, le 20 février 1620, par un décret du cardinal de Gondî, évêque de Paris, qui, le 7 juillet suivant, signait, avec le cardinal de Bérulle, le Concordat qui en confiait la direction à l'Oratoire. Mais et le Décret et le Concordat étaient restés lettre morte, quand, en 1642, le cardinal de Richelieu offrit au Père de Bourgoing, général de l'Oratoire, une subvention qui pût lui permettre de mettre l'Œuvre en exercice. Malheureusement, la mort du cardinal, arrivée le 4 décembre de la même année, la suspendit encore, et ce ne fut qu'en 1660 qu'elle put être reprise.

(2) On pourrait même dire qu'elle n'en avait point du tout; car les quelques séminaires qu'elle dirigeait étaient des séminaires-collèges.

(3) François de Caulet, ainsi nommé du nom de son abbaye de Saint-Volusien, à Foix (Voir son article, t. III, p. 19-61).

(4) Balthasar Brandon de Bassancourt, prêtre de Paris, avait reçu l'ordination du sacerdoce en même temps que M. Olier, le 21 mai 1633. Il avait un frère, que M. du Ferrier, dans ses *Mémoires*, p. 40, nomme aussi parmi les premiers disciples du P. de Condren: c'était Philibert Brandon, seigneur du Laurent, qui, engagé d'abord dans le monde par son mariage avec Marie de Ligny, nièce du chancelier Séguier, et par les fonctions de Conseiller du Roi et de maître des Requêtes, était entré, après la mort de sa femme, dans l'état ecclésiastique. Philibert Brandon devint, en 1648, évêque de Périgueux, et mourut à Paris le 11 juillet 1652.

(5) Denis Amelotte, né à Saintes en 1606, ordonné prêtre à Paris le 18 décembre 1632, était docteur de Sorbonne et déjà renommé par son talent et sa science.

bonne (1); M
nant-crimin
tantôt dans
en attendant
mencer à tra
les séminaire
Pendant ce

(1) Jean du F
Dans ses *Mém*
l'énumération
mellement: «
nous étions se
frères Brando
notre auteur
Compagnie.

(2) Charles P
heure du prie
6 juin 1626. No
saint prêtre. M
portrait physi
« La grâce ava
corps et son v
XVII^e siècle, é

(3) François I
Marie de Vieu

(4) C'est dans
que M. Olier al
ses *Mémoires*
l'année 1637 en
juillet 1638, no
cette fois, les a
nouvelle expéd
merveilleusem
avait introduit
plaisamment M
« pour une Col
de la Régripp
vier 1639, et y
plication à l'étu
nuai l'étude qu
l'étude de la th
tendre quelque

bonne (1); M. Picoté (2); M. de Sainte-Marie, fils du lieutenant-criminel d'Orléans (3), et quelques autres. Il les occupait tantôt dans des Œuvres de charité, tantôt dans des Missions, en attendant que N.-S. leur donnât des ouvertures pour commencer à travailler uniquement à la réforme du clergé dans les séminaires (4).

Pendant ce temps, le mérite de M. Olier lui attira l'estime

(1) Jean du Ferrier, prêtre de Toulouse (Voir son article, t. III, p. 61). Dans ses *Mémoires*, auxquels nous venons de renvoyer, il arrête là l'énumération des premiers disciples du Père de Condren, et dit formellement : « Cet homme admirable nous faisait des conférences, où nous étions seulement six » : à savoir, M. de Foix, M. Olier, les deux frères Brandon, M. Amelotte et M. du Ferrier lui-même. Ceux que notre auteur va nommer encore s'adjoignirent plus tard à la pieuse Compagnie.

(2) Charles Picoté, né à Orléans le 20 août 1597, et pourvu de bonne heure du prieuré de N.-D. de Luzac, fut ordonné prêtre à Paris, le 6 juin 1626. Notre auteur nous tracera plus loin le portrait moral de ce saint prêtre. M. Grandet a eu l'art de réunir son portrait moral et son portrait physique dans cette phrase de la notice qu'il lui a consacrée : « La grâce avait fait son âme aussi belle que la nature avait rendu son corps et son visage difformes » (*Les saints Prêtres français du XVII^e siècle*, éd. Letourneau, 2^e série, p. 362).

(3) François Houmain, ainsi nommé du nom de son prieuré de Sainte-Marie de Vieuvi.

(4) C'est dans cette période qu'il faut placer une deuxième mission que M. Olier alla faire en Auvergne, et dont il nous dit lui-même dans ses *Mémoires* : « Je passai la moitié de l'année 1636 et presque toute l'année 1637 en cette occupation, par grande miséricorde de Dieu ». En juillet 1638, nous le voyons partir pour la Bretagne, pour évangéliser, cette fois, les alentours de son prieuré de Clisson. C'est pendant cette nouvelle expédition apostolique qu'il eut le bonheur de réformer si merveilleusement le couvent de la Régrippière, où l'esprit du monde avait introduit un grand relâchement, et dont les religieuses, nous dit plaisamment M. Du Ferrier dans ses *Mémoires* (p. 141), passaient « pour une Communauté si enjouée qu'on les nommait *les éveillées de la Régrippière* ». M. Olier fut de retour à Paris vers la fin de janvier 1639, et y reprit sa vie de prédication dans les alentours, et d'application à l'étude. « Étant donc arrivé à Paris », nous dit-il, « je continuai l'étude que j'avais commencée à mon retour d'Auvergne, savoir l'étude de la théologie et de la sainte Bible, où j'avais de la peine d'entendre quelque chose ».

de toute la Cour. M. le Cardinal de Richelieu, qui savait connaître et récompenser la vertu, crut qu'il ne pouvait trouver un sujet plus digne de gouverner un diocèse que notre abbé. La caducité de M^{sr} de Châlons-sur-Marne (1) de mandait un coadjuteur. Son Éminence, à la prière de ce prélat, jeta les yeux sur M. l'abbé Olier (2) pour cette charge, et lui en envoya le brevet (3). On sait que c'est un évêché près de Paris, et qui donne la qualité de Comte et Pair de France, tel qu'est celui de Châlons. On ne savait guère dans ce temps-là, non plus qu'à présent, ce que c'était que de refuser des postes si éclatants, et toute sa famille, et M. le Chancelier Séguier, qui était son parent (4), envisageaient cette grâce comme un établissement considérable pour notre abbé.

(1) C'était Henri Clause de Marchaumont, qui avait été nommé dès 1616 coadjuteur de Côme, son oncle du même nom, et qui lui avait succédé en 1624.

(2) Les pourparlers pour la nomination de M. Olier étaient déjà engagés dans les premiers mois de 1639 ; car nous lisons dans une lettre qu'il écrivait de Paris le 26 mars, à la Mère de Bressand, religieuse de la Visitation, à Nantes : « Je n'ai point ouï parler de changement de condition : ce n'est pas la pensée de notre Père général, et encore moins la mienne, quoi que l'on en dise çà et là : car il y en a qui le souhaitent assez » (Lettre 40, t. I, p. 150.) On voit que la pensée du P. de Condren était toujours la même à l'égard de M. Olier. Il lui répétait toujours, nous dit le P. Cloyseault, « que Dieu avait d'autres desseins sur lui, qui n'étaient pas si éclatants ni si honorables, mais qui seraient plus utiles à l'Église » (*Vies de quelques prêtres de l'Oratoire*, éd. Ingold, t. I, p. 244).

(3) M. Olier reçut ce brevet à Montdidier, dans le diocèse d'Amiens, où le Père de Condren, vers la fin de mai 1639, l'avait envoyé en mission avec MM. de Foix et du Ferrier, et d'où il ne rentra qu'en juillet. C'est vers la fin de ce mois de juillet qu'il adressa au cardinal de Richelieu sa lettre de refus, qui a été conservée (Lettre 49, t. I, p. 176). Quelques jours après, le 6 août, il écrivait de nouveau à la Mère de Bressand, avec un accent de satisfaction bien marqué : « Ne craignez rien pour Châlons : je ne crois pas que l'on y fasse rien, n'étant pas l'inclination de notre Père général, qui nous défendrait très puissamment de cette affaire » (Lettre 51, t. I, p. 182).

(4) Voir plus haut, p. 371, note (3).

Mais comme la foi, qui lui avait fait cette dignité, naissances à 5 en renvoya le

Ce coup in d'admiration et aux reprocs sa conduite, après ce refus mort, l'évêch

Cette action pense, qui fut vie, c'est-à-dire famille, notr trêmes, dans fonde, qu'il dernière mis

(1) Il aurait fi de Châlons arri de refus de M. que fut ce refus fut qu'après de Félix Vialart de de très peu la r ignorait encor Mère de Bressa Vialart, notre la coadjutorerie esprit pour cet

Cette dernière Paris : c'est là, diocèse de Cha Marines, Mante partie était ve maison appart M. Olier cessa, refus de l'épisc dans la maison

(2) M. Olier n

Mais comme M. Olier la regardait avec les yeux épurés de la foi, qui lui découvrait la grandeur du poids que lui imposait cette dignité, il se contenta d'en témoigner sa reconnaissance à Son Éminence : il refusa cette coadjutorerie et en renvoya le brevet.

Ce coup imprévu consterna sa famille autant qu'il donna d'admiration à tout Paris. Il se rendit insensible aux plaintes et aux reproches de Madame sa mère, qui fut inconsolable de sa conduite, principalement lorsqu'elle sut que, six mois après ce refus (1), M. de Châlons décéda, et que par cette mort, l'évêché serait demeuré à M. l'abbé Olier.

Cette action héroïque ne fut pas longtemps sans récompense, qui fut celle dont N.-S. favorise les Saints en cette vie, c'est-à-dire la croix. Outre les rebuts et les plaintes de sa famille, notre abbé entra dans des agories intérieures si extrêmes, dans une désolation de son âme si grande et si profonde, qu'il vécut deux ans comme s'il eût été réduit à la dernière misère, et même dans le néant (2). Le Ciel était de

(1) Il aurait fallu dire 18 mois, et non 6 mois ; car la mort de l'évêque de Châlons arriva le 13 décembre 1640, et nous avons vu que la lettre de refus de M. Olier était du mois de juillet 1639. Mais, quelque formel que fût ce refus, il ne mit pas fin aux instances du Cardinal, et ce ne fut qu'après de longs délais qu'il se décida à reporter son choix sur Félix Vialart de Hercé, cousin de M. Olier. Cette nomination précéda de très peu la mort du titulaire ; car, le 18 décembre 1640, M. Olier, qui ignorait encore cette mort, arrivée depuis cinq jours, écrivait à la Mère de Bressand : « Je vous conjure de tout mon cœur pour M. l'abbé Vialart, notre bon cousin, que Dieu a jugé digne d'être appelé à la coadjutorerie de Châlons. Je prie N.-S. lui verser la plénitude de son esprit pour cette sainte charge ». (*Lettre 57, t. I, p. 199*).

Cette dernière lettre est datée de Saint-Maur-les-Fossés, près Paris : c'est là, en effet, qu'après une longue série de missions dans le diocèse de Chartres (successivement à Maule, Houdan, Longnes, Marines, Mantes), la Compagnie de Missionnaires dont M. Olier faisait partie était venue, dans les derniers mois de 1640, se fixer dans une maison appartenant à M. Brandon. C'est à partir de ce moment que M. Olier cessa, peut-être à l'occasion du mécontentement que son refus de l'épiscopat avait causé à sa mère, d'avoir son pied-à-terre dans la maison paternelle, rue du Roi-de-Sicile.

(2) M. Olier nous a tracé lui-même dans ses *Mémoires* le tableau

bronze pour lui : une nuit sombre avait pris la place des lumières continuelles dont il était pénétré, et, au lieu de ces goûts, de ces douceurs et de ces consolations dans lesquelles son cœur était ordinairement abimé, ce n'était qu'aridité, que sécheresse et que gênes, avec des chagrins, des mélancolies et des tristesses, suivies de pensées continuelles de réprobation et de désespoir. Il était dans cet état, autant insupportable aux autres qu'à lui-même; et, pour comble d'accablement, c'est que, dans ce temps d'épreuve, N.-S. lui ôta le Révérend Père de Condren (1).

Pendant que ces peines étaient si vives, une occasion se présenta pour M. Olier et ses amis de commencer un séminaire à Chartres. Ils l'embrassèrent avec joie. Les facilités qu'ils y rencontrèrent, par les manières obligeantes de M. de Valençay (2), pour lors Évêque de Chartres, et ensuite Arche-

de cette agonie intérieure. Ce qui nous en laisse, d'ailleurs, deviner toute l'intensité, c'est l'interruption complète de sa correspondance pendant près de neuf mois, depuis le mois d'août 1640 jusqu'à la lettre du 13 décembre que nous venons de citer : cet intervalle marque, en effet, la période la plus douloureuse de son épreuve.

(1) Le Père de Condren mourut le 7 janvier 1641, après huit jours seulement de maladie. Chose étrange! le vénérable supérieur s'en allait sans avoir déclaré à aucun de ses disciples le dessein précis de l'œuvre à laquelle il les préparait, et dont il ne leur avait jamais parlé que d'une manière couverte. Il se contentait de leur dire : « Il faut continuer encore les missions, et puis nous ferons quelque chose qui vaudra mieux ». C'est M. du Ferrier qui cite ce mot dans ses *Mémoires*, et qui raconte ensuite comment, le 29 décembre, il se hasarda à dire au Père : « Mais, mon Père, que peut-on faire de meilleur que les missions, où l'on voit tant de conversions? ». Sur quoi, le Père lui donna rendez-vous pour une conversation qu'ils eurent le lendemain, 30 décembre, pendant quatre heures, et dans laquelle il lui exposa la nécessité, la grandeur et les difficultés de cette Œuvre des Séminaires que Dieu leur commandait d'entreprendre, et lui donna mission de communiquer le tout à ses amis. Il était temps : le lendemain, le P. de Condren, étant tombé malade, devint inabordable, et mourut sans que ses disciples eussent pu le revoir (*Mém. de M. du Ferrier*, pp. 134-137).

(2) Éléonor d'Étampes de Valençay, évêque de Chartres en 1621, qui, pendant les deux années 1639 et 1640, avait, comme nous l'avons dit dans une note précédente, employé les disciples du Père de Condren

vêque de Re
célèbre et s
c'était le cor
Condren, et
la Sainte-Vie

Ils comme
supérieur. L
et bien qu'il
ne fût capal
étaient tous
leurs exempt
que très peu
convaincus,
n'était pas e
faire travail

M. Olier, q
1641, sentit c

à prêcher des
mois de 1641
exercices de z
tres. C'est à l
décida à profi
pour entrepre
recommandée.
qu'ils disposè
la paroisse de :

(1) Déjà, dar
d'avril 1641, a
Illiers, bourg
respirer au mi
momentané, et
ses *Mémoires*,
La guérison pl
suivant, jour
maison de la p
pour la fondat
chant que M.
« C'était l'anné
du Très Saint
une heure ou

vêque de Reims, jointes à la dévotion de la Sainte-Vierge, si célèbre et si ancienne dans cette ville, leur persuadèrent que c'était le commencement de l'exécution des désirs du Père de Condren, et qu'ils devaient tout attendre de la protection de la Sainte-Vierge.

Ils commencèrent donc le séminaire. M. Amelotte en était supérieur. Les autres avaient partagé entre eux les emplois; et bien qu'il n'y eût aucun des huit ou neuf qu'ils étaient qui ne fût capable de conduire un grand séminaire, puisqu'ils étaient tous des personnes du premier mérite, néanmoins leurs exemples, leurs biens, leurs personnes, ne produisirent que très peu de fruits dans ce séminaire; et ils furent tous convaincus, ou que le temps de la bénédiction des séminaires n'était pas encore venu, ou que du moins N.-S. les voulait faire travailler ailleurs que dans Chartres.

M. Olier, qui, dans l'octave du Saint-Sacrement de l'année 1641, sentit quelque peu de relâche dans ses peines (1), résolut

à prêcher des missions dans son diocèse, les rappela dès les premiers mois de 1641 pour en continuer le cours, et leur fit couronner ces exercices de zèle par une grande mission dans la ville même de Chartres. C'est à la suite de cette mission que la pieuse Compagnie se décida à profiter des bonnes dispositions de l'évêque et du Chapitre pour entreprendre enfin l'œuvre meilleure qui leur avait été tant recommandée. Ce premier essai de séminaire se fit dans une maison qu'ils disposèrent à leurs frais pour cette nouvelle destination, dans la paroisse de Sainte-Foi, voisine de la cathédrale.

(1) Déjà, dans un pèlerinage à N.-D. de Chartres, qu'il fit au mois d'avril 1641, au cours d'une mission (qu'il donnait probablement à Illiers, bourg à cinq lieues de Chartres), M. Olier avait commencé à respirer au milieu de ses peines. Mais ce soulagement n'avait été que momentané, et n'empêcha pas que son pauvre esprit, nous dit-il dans ses *Mémoires*, « ne se rebouchât encore après » (Écrit en mars 1642). La guérison plus complète dont parle notre auteur eut lieu le 6 juin suivant, jour de l'octave de la Fête-Dieu, probablement dans cette maison de la paroisse de Sainte-Foi où la Compagnie s'était installée pour la fondation du séminaire. Tout le monde connaît le récit touchant que M. Olier nous a laissé de cette crise heureuse et décisive. « C'était l'année passée, au jour de la petite Fête-Dieu, jour de l'octave du Très Saint-Sacrement. Vous m'éveillâtes, ô mon Dieu, le matin, une heure ou deux plus tôt qu'il ne fallait se lever. C'était dans Char-

de s'en aller à son prieuré de Clisson, en Bretagne (1), pendant que les autres messieurs prenaient leurs mesures pour leur départ. M. Picoté fit un voyage à Paris. C'était un homme de grâce (2), de peu de talents pour l'extérieur, mais très humble et doué d'un grand don d'oraison; pour le fond, simple, doux, zélé, de beaucoup de grâces et d'onction pour la Direction, et donnant aveuglement dans tout ce qui contribuait à la gloire de Dieu.

M^{me} de Villeneuve (3), qui fut ensuite fondatrice des Filles de la Croix, était une de ses pénitentes. Elle était pour lors retirée dans une maison qu'elle avait à Vaugirard. M. Picoté

tres, où, entendant ce doux bruit et ce célèbre résonnement des cloches de Notre-Dame, vous me faisiez voir en esprit la grande gloire qu'on vous rendait partout en ce jour-là, et les grandes louanges que vous rendait votre Fils, cette sainte hostie, par tout le monde... Et cela remplissait mon esprit de grande joie. Mais ce qui le combla, c'est qu'il me semblait que mon cœur avait part à tout cela, et qu'il louait Dieu partout, et qu'il était répandu partout. Et plût à Dieu que cela fût comme je le sentais, et qui me faisait répandre des larmes : et je passai cette heure avec grande vitesse. »

(1) Ce second voyage en Bretagne (nous avons noté le premier plus haut, p. 381, note 4), que M. Olier accomplit en compagnie de M. de Foix et de M. du Ferrier, eut lieu pendant le mois d'octobre 1641. Le 18 novembre, MM. Olier et du Ferrier étaient de retour à Chartres, où l'abbé de Foix les avait précédés. Le même jour, M. de Valençay, qui avait beaucoup favorisé l'Œuvre de Chartres, était transféré à l'archevêché de Reims : ce qui n'était pas fait pour relever le courage de la petite Compagnie.

(2) Voir plus haut, p. 381, note (2).

(3) Marie Luillier, dame de Villeneuve, avait eu autrefois Saint François de Sales pour directeur, et c'est d'après ses conseils et avec le concours actif de Saint Vincent de Paul qu'elle établit l'Institut des Filles de la Croix, ainsi appelé à cause des difficultés sans nombre qui entravèrent sa fondation. L'Institut fonctionnait déjà à Vaugirard, si nous en croyons M. du Ferrier, qui nous parle de la maison « où elle formait des filles régentes, afin qu'elles allassent instruire les petites filles, comme autrefois les Ursulines et d'autres avaient commencé à faire » (*Mém.*, p. 153). D'ailleurs, M. Olier nous raconte lui-même avoir visité les écoles de M^{me} de Villeneuve, et avoir fait, en cette occasion, « un discours pour les maîtresses, qui sont bien spirituelles, et aussi pour les petits enfants ».

s'y rendit
semble sur
pleine de z
depuis lon
son Église,
qu'ils s'étal

M. Picoté
d'abord. C
ouvertures,
qu'on pour
M. Coppin
Faculté de
Vaugirard,
pour y faire
de les loger
pouvût à l
l'on était d
milieu de l
pourraient
leurs dessei
ensemble à
qu'elle avai
qu'elle s'en
les facilités
tant, que M
Dieu, en éc
meurés à Cl

Ils s'imag
sein était u
creuse d'une

(1) Pierre C
charge pour a
de Sponde, et
de Vaugirard,
1667. Il fut ur
outrée de la s
principes très
Cfr. *Vie de M.*

NON

s'y rendit pour la visiter. Dans l'entretien qu'ils eurent ensemble sur ce qui se passait à Chartres, cette dame, qui était pleine de zèle pour la réforme de l'état ecclésiastique, et qui depuis longtemps priaît N.-S. de donner des séminaires à son Église, dit tout d'un coup que, peut-être, N.-S. demandait qu'ils s'établissent à Vaugirard.

M. Picoté fut surpris d'une telle proposition, et la rejeta d'abord. Cette dame fait instance; elle lui représente les ouvertures, les avantages de cet établissement et les moyens qu'on pourrait prendre pour y réussir. Elle lui témoigna que M. Coppin (1), docteur de Navarre, qui est mort doyen de la Faculté de Théologie de Paris, et qui pour lors était curé de Vaugirard, en serait ravi; qu'il leur donnerait son église pour y faire leurs fonctions; que, pour elle, elle s'engageait de les loger, de les nourrir même, s'il était nécessaire qu'on pourvût à leur subsistance. Elle n'oublia pas la facilité où l'on était de conserver l'esprit de retraite dans ce lieu au milieu de leurs fonctions, et de profiter des avantages qu'ils pourraient tirer du voisinage de Paris, en y consultant pour leurs desseins les personnes de piété, afin de conspirer tous ensemble à avancer l'ouvrage de Dieu. Elle exposa les prières qu'elle avait faites pour ce dessein, le temps qu'il y avait qu'elle s'en occupait devant Dieu, l'attrait qu'elle y sentait et les facilités qu'elle y trouvait pour l'exécution: et elle fit tant, que M. Picoté, après avoir recommandé cette affaire à Dieu, en écrivit à ceux de ses amis qui étaient encore demeurés à Chartres.

Ils s'imaginèrent, à l'ouverture de sa lettre, que son dessein était une pure rêverie, qui procédait de l'imagination creuse d'une dévote; et, quoique leur ardeur pour les sémi-

(1) Pierre Coppin, théologal de Blois en 1616, avait quitté cette charge pour aller faire imprimer, à Paris, sa traduction des *Annales* de Sponde, et avait obtenu, à cette occasion, la cure de Saint-Lambert de Vaugirard, où il mourut dans une extrême vieillesse, le 2 juillet 1667. Il fut un des principaux tenants du jansénisme; mais la morale outrée de la secte ne l'empêcha pas d'avoir, en pratique au moins, des principes très larges sur l'obligation de la résidence dans sa paroisse. Cfr. *Vie de M. Olier*, par M. Faillon, 4^e édit., t. II, p. 472, 473.

naires ne fût pas refroidie par le peu de fruit qu'ils avaient fait à Chartres, ils se persuadèrent que de quitter Chartres pour se réduire dans un village tel que Vaugirard, afin d'y jeter les fondements de la réforme du clergé de France qu'ils méditaient, c'était une proposition contre toute sorte de raison et de bon sens. Ils s'en expliquèrent ainsi par lettres à M. Picoté.

Néanmoins, M. l'abbé de Foix s'étant retiré à Paris, M. Picoté lui représenta de bouche le dessein de M^{me} de Ville-neuve d'une manière plus forte et plus étendue qu'il n'avait fait par lettre, de sorte qu'il l'obligea d'en conférer lui-même avec cette dame. Il y trouva des marques si visibles que Dieu demandait l'exécution de ce dessein, qu'il y donna les mains, et manda M. du Ferrier pour le lui faire goûter. D'abord, M. du Ferrier ne fit pas moins de difficulté que M. l'abbé de Foix; mais, après avoir examiné toutes choses, il y entra lui-même, et ils furent tous trois d'avis d'en écrire en Bretagne (1), à M. l'abbé Olier.

M. Picoté, qui, depuis la mort du Père de Condren, était son confesseur et qui avait été son unique consolation dans ses états de peine, se chargea volontiers de cette commission. Il lui exposa fort au long leurs vues sur le nouvel établissement qu'on proposait, et il le conjurait d'y donner les mains, ou, du moins, de partir incessamment pour se rendre à Paris, afin d'en conférer ensemble.

M. Olier y trouva encore plus de difficultés que les autres. Il les exposa à M. Picoté dans la lettre qu'il lui écrivit. Néanmoins, pour satisfaire au désir de ses amis, il partit peu de jours après sa réponse, et se rendit auprès de M. Picoté.

Étant arrivé à Paris, M. Olier se trouva toujours, quoi qu'on lui pût dire, dans un grand éloignement de ce dessein. Il le recommanda cependant à N. S. dans ses prières, et, enfin, comme il sentit quelques attraites de faire retraite pour y mieux connaître ce que Dieu demandait d'eux dans cette

(1) Non pas en Bretagne, mais à Chartres, où nous avons vu que M. Olier et M. du Ferrier étaient rentrés avant le 18 novembre.

occasion, i
retira à No
M. Picoté y
des sentim
recevait su
Or, ce fi
tenant enti
tiques auxq
Cette vue

(1) La Vie
Mémoires de
dans le cour
séminaire : l
20 décembre.
va être parlé
immédiateme
s'installer; et
nédictions de

(2) Ou plut
d'Auberville

(3) Voici les
dans ses *Mén*
de Dieu me fa
je faisais sur
Dieu que no
aider aux prê
retirer à ce su
qui en devait
ni les membr
bonté de Dieu
servir, il me
sonnes, et pa
avec une con
couragea bea
de nos Messie
qui était écho
et leur dire
bonté de Dieu
fants... J'oubli
étaient mises d
jamais fait at
ovem Joseph

occasion, il partit de Paris vers la fête de Noël 1641 (1), et se retira à Notre-Dame de Liesse, près Saint-Germain-en-Laye (2). M. Picoté y allait de temps en temps pour conférer avec lui des sentiments que N.-S. lui donnait, et des lumières qu'il recevait sur l'affaire proposée.

Or, ce fut dans cette retraite que N.-S. s'apparut à lui, tenant entre ses bras une compagnie de plusieurs ecclésiastiques auxquels il promettait son secours et sa protection (3). Cette vue combla notre solitaire de tant de grâces, et lui

(1) La *Vie* de M. Olier, par M. Leschassier, d'accord en cela avec les *Mémoires* de M. Olier lui-même, parle de deux retraites faites par lui dans le cours du mois de décembre 1641, à la veille de la fondation du séminaire : l'une dans les premiers jours du mois, l'autre à partir du 20 décembre. C'est dans la première que M. Olier eut la vision dont il va être parlé, et qui décida sa conviction. La décision prise, il se mit immédiatement à l'œuvre pour préparer la maison où l'on devait s'installer; et la seconde retraite n'eut pour but que d'attirer les bénédictions de Dieu sur les exercices qui allaient y commencer.

(2) Ou plutôt, paraît-il, à Notre-Dame des Vertus, dans le bourg d'Aubervilliers, près Saint-Denis.

(3) Voici les paroles mêmes de M. Olier, nous rapportant cette vision dans ses *Mémoires* : « Je pense devoir dire ici ce qu'il plut à la bonté de Dieu me faire voir, ce mois de décembre, dedans une retraite que je faisais sur le sujet dont je parle, savoir si c'était le bon plaisir de Dieu que nous nous assemblions quelques ecclésiastiques, pour aider aux prêtres à se former et leur donner un lieu pour se pouvoir retirer à ce sujet : étant encore tout ignorant de ce dessein et de ce qui en devait réussir, ne sachant aussi quelles seraient les personnes ni les membres de *cette* qui devait commencer. Un jour, il plut à la bonté de Dieu se présenter à moi en esprit, et, m'encourageant de le servir, il me paraissait porter dedans ses bras une compagnie de personnes, et par là m'exprimait le grand soin qu'il prendrait de nous, avec une confiance étrange que cela serait de la sorte : ce qui m'encouragea beaucoup, et ne pus m'empêcher, étant sorti et arrivé auprès de nos Messieurs, qui étaient tout déconfortés du débris du séminaire qui était échoué à Chartres, de les exhorter puissamment à ce dessein, et leur dire que nous n'avions qu'à commencer et nous confier à la bonté de Dieu, qui nous portait entre ses bras comme de petits enfants... J'oubliais à dire qu'en cette, vue ces paroles de l'Écriture m'étaient mises dans la bouche, et en l'esprit leur sens, à quoi je n'avais jamais fait attention : *Qui regis Israël, intende, qui deducis velut ovem Joseph!* »

imprima une conviction si forte que l'établissement du séminaire de Vaugirard était l'œuvre que Dieu demandait de lui, que dans ce moment, il ne balançait plus, et ne songea qu'aux moyens de la mettre au plus tôt en exécution.

Comme il proposait à N.-S. les sujets qui pourraient y servir, et qu'entre autres, il lui présentait M. Amelotte, il lui fut dit intérieurement ces paroles : « Il me servira dans un autre lieu pour ma gloire ». Ces paroles devinrent une loi à M. Olier, et il fut très fidèle à l'exécuter ; car, quoique cet ecclésiastique, et pour son érudition et pour sa piété, fût d'un mérite singulier, et que le Père de Condren, qui s'était apparu (1) à M. Olier le lendemain de sa mort, élevé dans une gloire et dans une lumière immenses, et lui avait dit qu'il l'avait laissé héritier de son esprit avec deux autres qu'il lui nomma, eût désigné M. Amelotte comme l'un des deux : ce qui le devait unir avec M. Olier d'une manière très intime : néanmoins, M. Olier fut ferme à l'exclusion pour toujours de sa Compagnie. M. de Bassancourt fit tous ses efforts pour l'y faire entrer, parce que M. Amelotte avait été son précepteur. Il offrit même dans la suite mille écus de rente perpétuelle au séminaire pour l'y faire recevoir. M^{me} de Brienne (2), pénitente de M. Amelotte, sollicita pendant trois années la même chose, et y employa le crédit et l'autorité de la reine mère régente pour la faire réussir. Mais ce fut inutilement, et M. Olier aima mieux passer pour un bizarre, et pour un homme qui appréhendait que M. Amelotte, qui avait été supérieur de Chartres, ne lui disputât la supériorité de ce nouvel établissement, que la calomnie disait qu'il

(1) *S'apparaître*, expression vieillie, employée aussi par M^{me} Dacier : « L'âme de Patrocle s'est apparue à moi ». (*Iliade*, 23.)

(2) Louise de Luxembourg, de la branche de Luxembourg-Brienne, épousa en 1623 Henri-Auguste de Loménie, à qui elle apporta le titre de Comte de Brienne. Le Comte de Brienne, qui fut secrétaire d'État à partir de 1638, est l'auteur des Mémoires intéressants que l'on peut lire dans la collection de MM. Michaud et Poujoulat. La Comtesse de Brienne, qui était paroissienne de Saint-Sulpice, se montra toujours dévouée à M. Olier et l'assista puissamment, soit de sa grande fortune, soit de son influence à la Cour. Elle mourut le 2 septembre 1667.

affectait, qu
On ne l'a suc
il avait mar
sément du
N.-S. qui ex
à travailler
ce qu'on a v
entré dans
rieur de la
même souff
de l'Église
ciples, qu'o
dites à M. O
N.-S. ne l'a
se servir de
battue dans
bres de cett

D'abord q
toutes chos
rard. Tout
vier 1642 (2)

(1) On retro
de M. Olier le

(2) L'interv
ne le faire pi
déjà dit que M
du commence
nitivement pi

Nous trou
logue des *En*
premiers feu
entré au sém
vent de secr
du séminaire
die 29 mensi
Beatae Mariae

Cette date
venons de lir
s'aperçoit qu

affectait, que de découvrir la raison véritable de son refus. On ne l'a su qu'après sa mort, par la lecture de ses écrits, où il avait marqué cette retraite qu'il fit au sujet de l'établissement du séminaire de Vaugirard (1); et les paroles de N.-S. qui excluait M. Amelotte du séminaire en le réservant à travailler dans quelques autres lieux pour sa gloire. C'est ce qu'on a vu se vérifier dans la suite. Car, M. Amelotte étant entré dans la Congrégation de l'Oratoire, où il a été supérieur de la maison de Saint-Honoré, il a tellement travaillé et même souffert jusqu'à sa mort pour y maintenir la doctrine de l'Église contre les sentiments de Jansénius et de ses disciples, qu'on reconnaît bien la vérité des paroles qui furent dites à M. Olier dans sa retraite au sujet de ce Père; puisque N.-S. ne l'a exclu du séminaire de Saint-Sulpice qu'afin de se servir de lui pour le soutien de la vérité, qui était combattue dans l'Oratoire par quelques-uns des principaux membres de cette Congrégation.

D'abord que M. Olier eut achevé sa retraite, il vint disposer toutes choses pour commencer l'établissement de Vaugirard. Tout se trouva prêt pour les premiers jours de janvier 1642 (2). Ils se logèrent dans une maison fort médiocre,

(1) On retrouve, en effet, presque textuellement dans les *Mémoires* de M. Olier le récit qu'on vient de lire.

(2) L'intervalle eût été un peu court pour cette préparation, s'il fallait ne le faire partir que de la fin de la retraite faite à Noël. Nous avons déjà dit que M. Olier se mit à l'œuvre immédiatement après sa retraite du commencement de décembre, pendant laquelle sa décision fut définitivement prise.

Nous trouvons une autre date indiquée dans le plus ancien catalogue des *Entrées* conservé au séminaire de Saint-Sulpice, et dont les premiers feuillets paraissent être de la main de Barthélemy Morin, entré au séminaire dans les derniers mois de 1642, et qui servit souvent de secrétaire à M. Olier. Après avoir nommé les premiers hôtes du séminaire de Vaugirard, il ajoute : « Hi suprascripti societatem iniere die 29 mensis novemb. anni 1641 ad erigendum seminarium in oppido Beatae Mariæ Vallis Girardi ».

Cette date du 29 novembre est inconciliable avec tout ce que nous venons de lire et de dire. Mais, en regardant de plus près le texte, on s'aperçoit que le mot *novemb.* a été ajouté après coup par une autre

près de l'église, et dont M^{me} la maréchale de Guébriant (1) a pris une partie pour l'emplacement de sa maison.

M. Olier, M. l'abbé de Foix, M. du Ferrier, M. Picoté, M. de Sainte-Marie, étaient ceux qui composèrent d'abord ce séminaire (2). M^{me} de Villeneuve, qui en était fort proche, faisait l'office de Sainte Marthe; car elle avait soin de pourvoir à tout, et même de leur faire apprêter leurs besoins (3). Leurs

main. Il nous paraît évident qu'il faut lire *decembris*; ce qui nous donne pour l'ouverture du séminaire de Vaugirard la date précise du 29 décembre 1641, date qui s'accorde parfaitement avec tous les documents. C'était, jour pour jour, l'anniversaire de l'entretien du F. de Condren avec M. du Ferrier.

(1) La maréchale de Guébriant, veuve du maréchal de ce nom, morte de ses blessures en commandant le siège de Rotweil, le 7 novembre 1643.

(2) Le catalogue des *Entrées* que nous avons cité dans une note précédente ajoute à ces cinq noms celui de M. de Bassancourt. Mais rien ne peut prévaloir contre le témoignage de M. Olier, qui nous dit formellement dans ses *Mémoires*: « D'abord, nous ne fûmes que trois, et ces trois avaient été demandés à Dieu par un sien très grand serviteur à l'honneur des trois personnes divines: m'ayant demandé à l'honneur du Père, M. l'abbé de Foix à l'honneur du Fils et M. du Ferrier à l'honneur du Saint-Esprit ». (*Mém.*, I, 94.)

On peut s'étonner que M. Picoté, dont les conseils et les exhortations avaient eu la principale part dans la fondation de l'Œuvre, n'en ait pas fait partie dès le début. Ce qui l'arrêta pendant quelques semaines, ce fut l'obligation de continuer ses soins à l'établissement de M^{me} de Villeneuve, qui s'élevait en même temps.

Quant à MM. de Bassancourt et Houmain de Sainte-Marie, M. du Ferrier nous apprend qu'ils étaient retenus, au moment de la fondation, par les exercices d'une mission qu'ils donnaient à Caen sous la direction de M. Amelotte. (*Mém.*, p. 155.)

Notre auteur va nous raconter avec beaucoup de charme l'entrée de M. de Bassancourt, qui ne se fit pas attendre.

M. Houmain ne tarda pas non plus. Peut-être faut-il reconnaître en lui ce théologien dont M. Olier nous raconte l'heureuse accession à la Compagnie, dans un passage de ses *Mémoires* cité par M. Faillon, t. I, p. 357.

(3) C'est ce que nous dit aussi M. du Ferrier: « Nous allâmes tous trois à Vaugirard, sans valet, et nous y vivions fort petitement. M^{me} de Villeneuve nous envoyait pour notre dîner, dans un petit chaudron, du potage et du bouilli, et le soir, un peu de mouton rôti. Nous étions dans une satisfaction singulière ». (*Mém.*, p. 154.)

occupation
l'étude. Ils
Saint-Sacre
ment dans
l'ordre de
esprit fut r
d'onction,
son ordinai
fortement t

Cette retu
mérite, qui
désert, pou
mais très c
Paris et tou

M. de Bas
avec M. Am
mière visit
leur résolu
et enjouée.
de faire, et
Clergé de
d'abord qu

Mais M.
l'Évangile,
étaient ceu
mencement
fût de ce n
à participer
se joindre
son air d'ei
avoir bien
demeurant

(1) Nous ve
naire, M. de
suite de cett
de M. Amelo
lier de sa ma

occupations étaient l'oraison, la lecture de l'Écriture-Sainte, l'étude. Ils passaient leurs récréations même en présence du Saint-Sacrement. Les peines de M. Olier cessèrent entièrement dans ce temps, comme une marque qu'il était dans l'ordre de Dieu. Il se trouva si libre et si dégagé, et son esprit fut rempli de tant de lumières, et son discours de tant d'onction, que, dans quelques prônes qu'il fit sur-le-champ à son ordinaire, il surprit extrêmement tous ses amis et toucha fortement tout son auditoire.

Cette retraite de personnes de cette qualité et d'un si grand mérite, qui se confinaient dans un village comme dans un désert, pour y mener une vie cachée aux yeux des hommes, mais très connue et très agréable aux yeux de Dieu, surprit Paris et toute la Cour.

M. de Bassancourt, qui avait quitté Chartres et s'était retiré avec M. Amelotte chez sa mère (1), y accourut. Dans la première visite qu'il leur rendit, il les railla agréablement sur leur résolution; car il était d'une humeur extrêmement gaie et enjouée. Il leur demanda en riant ce qu'ils se proposaient de faire, et s'ils prétendaient dans ce lieu réformer tout le Clergé de France. Son entrevue ne produisit autre chose d'abord qu'une innocente récréation.

Mais M. de Bassancourt, qui était rempli de l'esprit de l'Évangile, et qui savait que les plus grands ouvrages de Dieu étaient ceux, ordinairement, qui avaient les plus faibles commencements, ne douta point que ce nouvel établissement ne fût de ce nombre. Son cœur se trouva insensiblement attiré à participer à la retraite de ses amis. Il prit la résolution de se joindre à eux. Il les alla voir, pour cet effet, et quittant son air d'enjouement et de raillerie, il témoigna qu'après y avoir bien pensé, il trouvait que N.-S. serait plutôt pour lui demeurant avec eux, que s'il demeurait plus longtemps chez

(1) Nous venons de dire que, au moment de la fondation du séminaire, M. de Bassancourt faisait la mission en Normandie. C'est à la suite de cette mission qu'il vint se reposer chez sa mère, en compagnie de M. Amelotte, son ancien précepteur, qui était demeuré l'hôte familier de sa maison.

sa mère; que ce n'était pas chez les parents qu'il se donnait aux ecclésiastiques; qu'il avait résolu d'augmenter leur nombre; qu'il apercevait un colombier, et que c'était le lieu qu'il destinait pour en faire son appartement; qu'ils le prissent comme il leur plairait; qu'il leur déclarait qu'il ne retournerait plus chez sa mère, et qu'il prétendait, ce soir même, coucher avec eux dans leur maison.

Cette déclaration si franche et si ingénue d'une personne de cette qualité et de ce mérite plut extrêmement à ces solitaires. Ils s'assemblèrent pour un moment, afin d'en conférer entre eux; et la résolution qu'ils prirent fut de lui dire qu'il était leur frère, leur bon ami, et qu'il demandait les choses de trop bonne grâce pour les lui refuser. C'est ainsi que M. de Bassancourt entra dans le séminaire de Vaugirard : ce qui fit beaucoup d'éclat (1).

M. le cardinal de Richelieu, qui était informé de tout ce qui se passait dans le royaume, apprit en peu de jours ce nouvel établissement, et les personnes qui le commençaient. Il connaissait la naissance et le mérite de ceux qui le composaient; et comme, dans les conférences qu'il avait eues avec le Père de Condren pour remplir les diocèses de bons évêques, et pour lui demander des sujets capables d'occuper ces places si importantes à l'Église et à l'État, ce Père lui en avait marqué quelques-uns, mais qu'il avait ajouté qu'il en connaissait d'autres très capables, mais qu'il ne voulait les lui indiquer, parce que N.-S. s'en voulait servir pour un grand dessein; cette retraite extraordinaire donna à l'esprit pénétrant de ce Ministre lieu de conclure que ceux qui y étaient entrés devaient être les personnes dont le Père de Condren lui avait parlé. Il résolut donc de les avoir auprès

(1) M. Olier nous résume ainsi ce récit : « Il nous semblait impossible de le voir se réunir à nous, à cause de ses liaisons avec un autre que nous ne devions pas recevoir dans notre Compagnie, et dont il semblait qu'il ne pût se séparer jamais (M. Amelotte). Lors donc qu'il fut venu pour nous voir, notre Maître nous fit parler avec tant d'efficacité, qu'il fut contraint d'avouer que Dieu était avec nous et qu'il se résolut de devenir l'un des nôtres ».

de lui, pour s'en servir ditait.

Pour cet sa nièce (1) girard; de rites; que le comme il a qu'ils étaient Rueil (2), pe exercices, crédit et de

Cette pro de ce grand amis avec te vaient avoir représenter que la solit trouver dan nence; et q les instance leur pauvret

Ces offres néreux qu'e

(1) Marie-M: courlay, et de du Cardinal. I balet, et avait vente paroissi nuellement un bonnes œuvre d'enfant.

(2) Ce châtea résidence, où l du site, est fa norité de Loui complis. Après guillon, à qui

de lui, pour leur donner dans la suite des évêchés, et pour s'en servir aussi à faire un séminaire d'évêques qu'il méritait.

Pour cet effet, il donna ordre à M^{me} la Duchesse d'Aiguillon, sa nièce (1), d'aller trouver M. Olier et sa Compagnie à Vaugirard; de leur témoigner l'estime qu'il faisait de leurs mérites; que leur retraite l'avait extrêmement édifié; mais que, comme il avait dessein d'en profiter et qu'il avait appris qu'ils étaient très mal logés, il leur offrait sa maison de Rueil (2), pour y faire avec liberté et en solitude tous leurs exercices, avec promesse d'appuyer leurs desseins de son crédit et de l'autorité de Sa Majesté.

Cette proposition était digne et du génie et de la religion de ce grand Ministre. Elle fut aussi reçue par M. Olier et ses amis avec tout le respect et la reconnaissance qu'ils en devaient avoir. Mais ils prièrent M^{me} la Duchesse d'Aiguillon de représenter à Son Éminence que, comme ils ne cherchaient que la solitude et la vie cachée, ils auraient peine de la trouver dans la maison et dans la compagnie de Son Éminence; et qu'ils la suppliaient humblement, et avec toutes les instances dont ils étaient capables, de les laisser dans leur pauvreté et leur solitude.

Ces offres obligeantes de Son Éminence et le refus généreux qu'en firent nos solitaires leur attira l'admiration de

(1) Marie-Madeleine de Vignerod, fille de René, seigneur de Pontcourlay, et de Françoise du Plessis-Richelieu, était par sa mère nièce du Cardinal. Elle avait épousé Antoine du Roure, seigneur de Combalet, et avait été créée duchesse d'Aiguillon en 1638. C'était une fervente paroissienne de Saint-Sulpice, et nous trouvons son nom continuellement uni à celui de la Comtesse de Brienne dans toutes les bonnes œuvres de M. Olier. Elle mourut le 17 avril 1675, sans avoir eu d'enfant.

(2) Ce château de Rueil, dont le Cardinal avait fait une magnifique résidence, où les merveilles de l'art relevaient les beautés naturelles du site, est fameux dans l'histoire du règne de Louis XIII et de la minorité de Louis XIV, et nombre d'événements importants s'y sont accomplis. Après la mort du Cardinal, il appartint à la duchesse d'Aiguillon, à qui il l'avait légué par son testament du 23 mai 1642.

toute la Cour. M. l'abbé de Gondrin (1), neveu de Monseigneur l'archevêque de Sens et son successeur dans la suite, demanda de se joindre à nos nouveaux séminaristes. Il y fut reçu et il y vécut avec des marques de beaucoup de ferveur et d'une grande pénitence; car ce n'étaient que chaînes, que cilices et que disciplines. Mais comme ces pratiques n'étaient pas réglées par l'obéissance, elles ne furent pas de longue durée en sa personne (2). Il y attira néanmoins un sujet considérable: c'était M. l'abbé de Poussé (3), qui a été directeur du séminaire de Paris sous M. Olier (4), et vingt ans curé de Saint-Sulpice (5). M. l'abbé de Gondrin le connaissait particulièrement, et il allait de temps en temps lui rendre visite, de Vaugirard à la place Royale, où il demeurait. Sa peine ne fut pas inutile; car, après l'avoir fait parler à M. Olier, celui-ci le reçut dans son séminaire. M. d'Hurtevent, qui est mort supérieur du séminaire de Lyon, y entra sur le milieu de cette

(1) Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin était né au château de Gondrin, au diocèse d'Auch, en 1620. Il était neveu par sa mère de Octave de Bellegarde, archevêque de Sens.

(2) Le P. Rapin confirme cette appréciation, et nous dit qu'après avoir été un des premiers élèves du séminaire, « il en fut chassé par l'abbé Olier, alors supérieur, pour vouloir faire des mortifications à sa fantaisie, comme de coucher sur la dure, et d'autres semblables. On lui dit qu'on ne voulait rien de singulier dans la Communauté, où il fallait obéir » (*Mém.*, t. I, p. 49). Malheureusement, la Reine-Mère se laissa prendre à ces dehors affectés de piété, et, en 1644, nomma le jeune abbé coadjuteur de Sens, dont il devint bientôt titulaire par la mort de son oncle, arrivée le 26 juillet 1646. On sait que le nouvel archevêque fut un des protecteurs les plus marquants du jansénisme.

(3) Notre auteur intervertit un peu l'ordre des événements. L'entrée d'Antoine Le Raguier de Poussé, clerc du diocèse de Sens, est marquée à la date du 1^{er} septembre 1642. Il ne fit donc pas partie du séminaire de Vaugirard, qui fut transféré à Paris dès le 15 août. Voir plus haut son article, t. I, p. 59-61.

(4) A la place de l'abbé de Foix, quand celui-ci, nommé à l'évêché de Pamiers, quitta le séminaire.

(5) C'est le 7 février 1658 que M. de Poussé prit possession de la cure de Saint-Sulpice, vacante par la démission de M. de Bretonvilliers. Il s'en démit lui-même au mois d'octobre 1678, et y eut pour successeur Claude Le Bottu de la Barmondière.

année, aussi
l'abbé de Ca
C'étaient
Communaut
M. Olier,
prier de tou
ouvrage de
plus éclairée
de Saint-Jur
aussi bien q

(1) En voici,
catalogue des
Jean du Ferr
Pierre de la
Jean Drouve
Louis-Henri
Yves d'Herb
Louis Rouss
Damien d'Hu
Barthélemy
plus haut.

Ces premiers
(2) On voit q
Paul sous cell
avec le supéri
Il continua pe
ne prit jamais
consulté. « Je
(affaires) extra
(Lettre 165, t. I

(3) Julien Ha
ciat de la Com
du troisième a
vier 1663.

(4) Jean-Bapt
Compagnie de
Pot-de-Fer, au
1657.

(5) Dom Gré
Saint-Maur, a
main-des-Prés,

année, aussi bien que le frère de M. du Ferrier, nommé l'abbé de Cambiac.

C'étaient là les principaux sujets qui composaient cette Communauté naissante (1).

M. Olier, cependant, priait Dieu sans cesse, et le faisait prier de toutes parts pour attirer sa bénédiction sur cet ouvrage de sa providence. Il consultait les personnes les plus éclairées : M. Vincent (2), le Père Hayneuve (3) et le Père de Saint-Jure (4) étaient ceux qui l'animaient à persévérer, aussi bien que le Père Tarrisse (5), Général de la Congrè-

(1) En voici, d'ailleurs, la liste complète, dans l'ordre où la donne le catalogue des *Entrées* :

Jean du Ferrier de Cambiac, du diocèse de Cominges;

Pierre de la Coste, du diocèse de Toulouse;

Jean Drouve, du diocèse du Mans;

Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, du diocèse d'Auch;

Yves d'Herbrée, du diocèse du Mans;

Louis Rousseau, du diocèse de Paris;

Damien d'Hurtevent, du diocèse de Paris;

Barthélemy Morin, du diocèse de Saint-Flour, dont nous avons parlé plus haut.

Ces premiers séminaristes de Vaugirard étaient tous simples clercs.

(2) On voit que, pour être passé de la direction de Saint Vincent de Paul sous celle du Père de Condren, M. Olier n'avait pas interrompu avec le supérieur de la Mission ses relations d'affectueuse confiance. Il continua pendant toute sa vie de l'honorer comme un père, et ne prit jamais de résolution importante sans l'avoir préalablement consulté. « Je puis vous assurer », écrivait-il en 1650, « que, pour les (affaires) extraordinaires, nous ne manquons de voir M. Vincent. » (Lettre 165, t. I, p. 506.)

(3) Julien Hayneuve, né à Laval le 3 septembre 1588, entré au noviciat de la Compagnie de Jésus le 31 mai 1608, était alors instructeur du troisième an. Il mourut à Paris, dans la maison professe, le 31 janvier 1663.

(4) Jean-Baptiste de Saint-Jure, né à Metz en 1588, admis dans la Compagnie de Jésus en 1604, était alors recteur du noviciat, rue du Pot-de-Fer, aujourd'hui rue Bonaparte. Il mourut à Paris, le 30 avril 1657.

(5) Dom Grégoire Tarrisse, supérieur général des Bénédictins de Saint-Maur, avait introduit la réforme dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et passait justement comme l'un des religieux les plus

gation de Saint-Maur; de sorte qu'un jour, ce Père ayant assuré quatre ou cinq des principaux qu'ils faisaient la volonté de Dieu, ils s'en retournèrent si transportés du feu du pur amour, que, tressaillant de joie dans le chemin, ils s'entre-disaient les uns aux autres : « Nous faisons la volonté de Dieu ».

CHAPITRE DEUXIÈME

Le curé de Saint-Sulpice offre sa cure aux solitaires de Vaugirard. — M. Olier se détermine à l'accepter, en prend possession et y établit son séminaire. — Mécontentements de sa famille et des *libertins* de la paroisse. — Sédition excitée contre lui. — Concessions faites aux exigences de l'ancien curé. — Nouveaux membres associés à la Compagnie. — M. Olier commence la construction d'un séminaire. — Description de cet édifice et de son aménagement. — Le jardin. — La chapelle basse. — La chapelle supérieure et ses décorations : les peintures de Le Brun : l'Assomption de la Sainte-Vierge, la Pentecôte, la Visitation. — La Bibliothèque : dons de MM. Olier, de Champdieu, de Bretonvilliers, de Parlage, Pinet, Heudon et Tronson. — Ce qu'a coûté le séminaire de Saint-Sulpice. — La sacristie : la chasuble et l'ornement de M. Olier. — Les Reliques.

Il n'y avait pas d'apparence que la Providence permit que des ecclésiastiques d'un si grand mérite demeuraient plus

recommandables de son temps. C'est à lui que les trois solitaires de Vaugirard, qui, depuis la mort du Père de Condren, n'avaient plus de directeur, donnèrent leur confiance. M. Olier fait observer à cet égard, dans ses *Mémoires*, la merveilleuse bonté avec laquelle Dieu avait pourvu aux besoins de son âme dans les diverses phases de sa vie. « Je ne puis assez admirer la conduite de Dieu sur moi, voyant le soin particulier qu'il en a pris. Car, lorsqu'il a voulu m'appliquer au dehors dans l'emploi extérieur des missions, alors il m'a tenu et m'a conduit par les mains de M. Vincent, supérieur des Missionnaires. Quand, après, sa bonté a voulu m'éclairer et me donner quelque lumière particulière, il m'a conduit par la voie du défunt Père de Condren, l'homme peut-être de l'Église des plus illuminés dans la sagesse divine, lequel était aussi grandement expérimenté dans la vie intérieure, si bien que j'ai reçu, par son moyen, mille ouvertures et facilités pour comprendre les choses que la bonté de Dieu m'a voulu faire entendre du depuis. Bref, maintenant qu'il semble me vouloir près de lui et m'appeler à une vie plus retirée, il me met entre les mains de ce grand personnage, tout à fait retiré et séparé du monde, de l'esprit duquel je prie la bonté divine me vouloir faire participant. »

longtemps
sous le bois
effet, naitre

M. le curé
nommé de
pour songer
abîme de d
l'impureté y
ignorance c
personnes
M. Olier : c
recommand
et principal
et tous con
qu'on pût
naires.

M. Olier s
faisait de la
d'une pensi
objets étaie
cure. On lu
gnandum fu

(1) Julien de
Simon de Mo

(2) M. Olier
ouverture le
de Saint-Sulp
Marc, à l'églie
solitaires con

(3) M. du Fé
de marchand
pouvez, dit-il
a le prieuré c
de revenu : j
Voir, de nou
l'intéressant
culièrement
Pensions.

longtemps dans un simple village, cachés comme la lumière sous le boisseau dont il est parlé dans l'Évangile. Elle fit, en effet, naître bientôt une occasion de les en tirer.

M. le curé de Saint-Sulpice du faubourg Saint-Germain, nommé de Fiesque (1), eut dessein de se défaire de sa cure pour songer à soi et vivre en repos. Cette paroisse était un abîme de désordres. L'hérésie, l'impiété, le libertinage et l'impureté y régnaient, et le peuple y était dans la dernière ignorance de nos mystères et de ses obligations. Quelques personnes de piété découvrirent le dessein de ce curé à M. Olier : on lui en parla même de la part du curé (2). Il recommanda cette affaire à Dieu. Il consulta tous ses amis, et principalement ceux qui étaient avec lui dans sa retraite, et tous conclurent que c'était l'ouverture la plus favorable qu'on pût désirer pour faire réussir le dessein des séminaires.

M. Olier se vit obligé d'écouter les propositions qu'on lui faisait de la part du curé, qui se contentait d'un prieuré et d'une pension viagère de dix-huit cents livres (3). Ces deux objets étaient très modiques par rapport aux revenus de la cure. On lui accorda sa demande. La procuration *ad resignandum* fut passée en faveur de M. Olier vers la Fête-Dieu

(1) Julien de Fiesque avait succédé, comme curé de Saint-Sulpice, à Simon de Montreuil, décédé le 1^{er} août 1631.

(2) M. Olier raconte que M. de Fiesque lui en fit lui-même la première ouverture le 25 août 1652, à l'occasion d'une procession que la paroisse de Saint-Sulpice avait l'habitude de faire tous les ans, le jour de Saint-Marc, à l'église de Vaugirard, dont, en l'absence du curé Coppin, nos solitaires continuaient d'avoir l'administration.

(3) M. du Ferrier, dans ses *Mémoires*, nous fait assister à la scène de marchandage (il faut dire le mot) dont il fut l'intermédiaire : « Vous pouvez, dit-il, m'accommoder. Je demande 1,000 écus de revenu. M. Olier a le prieuré de Clisson, en Bretagne, d'où je suis : il vaut 1,600 livres de revenu : joignez-y 1,400 livres de pension : et nous voilà d'accord ». Voir, de nouveau, sur ces pratiques passées dans les mœurs du temps, l'intéressant opuscule de M. l'abbé Sicard cité plus haut, et particulièrement le chapitre 7, *Résignation en faveur, Permutations, Pensions*.

de cette année 1642 (1), avec la réserve de cette pension.

Les provisions, tant du prieuré que de la cure, furent expédiées. On les reçut au commencement de septembre suivant (2). En attendant, M. Olier prit possession de la cure par procureur le jour de Saint-Laurent, et en personne le jour de l'Assomption. Il y officia et y prêcha. Il prit pour texte : *Ego sum pastor bonus* (3), et il toucha tout son auditoire, qui bénit Dieu de lui avoir donné un si digne Pasteur.

Il n'en était pas de même de sa famille. Elle croyait qu'il se dégradait d'avoir quitté un évêché qui lui donnait la qualité de Comte et Pair de France, pour prendre la cure d'un faubourg de Paris, qu'on regardait pour lors comme une cure de village. Mais M. Olier, qui ne se conduisait pas selon les maximes corrompues du monde et les vues intéressées de ses parents, méprisa leurs plaintes et vint se loger dans le

(1) Le 25 juin, mercredi dans l'octave de la Fête-Dieu, M. Olier se félicitait, dans ses *Mémoires*, que le contrat eût été ainsi conclu sous les auspices du Très Saint-Sacrement.

(2) Elles arrivèrent le mardi dans l'octave de la Nativité, 9 septembre. M. Olier note avec joie cette nouvelle coïncidence. « Je suis tout joyeux », écrit-il dans ses *Mémoires*, « que mes provisions soient arrivées pendant l'octave de notre divine Maîtresse, comme je l'avais prédit à mon directeur, il y a deux mois et plus, agissant en cela selon la providence ordinaire de Dieu, qui fait toujours quelque renouvellement en moi dans cette sainte fête ».

(3) C'est ce que nous lisons aussi dans les *Remarques historiques*, p. 283. Mais ces deux témoignages sont en désaccord avec celui de M. Olier lui-même. « Ce même Seigneur (J.-C.) », écrit-il dans ses *Mémoires*, « m'a donné ce que je devais dire à la prédication par deux fois, à cause qu'à la première (fois), je craignais beaucoup d'avoir agi d'esprit. *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cælorum*. Je m'estime heureux de commencer les premières paroles du premier sermon que je fais à cette église par les premières paroles du premier sermon que N.-S. J.-C. fait dans son Évangile, parlant à son Église en la personne de ses disciples qui y étaient présents : *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cælorum*. C'est une prophétie de mon Seigneur Jésus, qui se vérifie puissamment en ce jour, voyant élevée dans les cieux celle qui était la plus humiliée sur la terre. » C'est dans le cours du sermon que le nouveau pasteur dut commenter le texte : *Ego sum pastor bonus*.

presbytère d
siasitiques qu
modé d'une
d'abord, et
Saint-Sulpice
venir tous p
transporter t

(1) C'est la fo
des Entrées m
sub auspiciis
Sulpicii cepi
cobi Olier, e
supradicti se

(2) Elle lui ap
le collègue des
M. Olier y occ
pelle domestiq
maison et nou
de murailles ne
maison où per
tenait à louage
fut le prier de
l'habiter étant
quefois dire so
partenait à M.
de Souplainvil
beaucoup de pi
voulait nous e
mais qu'il nous
sent; et, enfin,
mettant dans l
tendu qu'elle v
vie durant, il
plairait. Lorsq
les prendre, et
tion était de no
de testament, n

Nous voyons
fort était proto
d'Auch. Ce cont
le 4 juillet 1643
par M. Louis-H

presbytère de Saint-Sulpice. Il y appela une partie des ecclésiastiques qui étaient à Vaugirard (1), où l'on s'était accommodé d'une maison proche de celle où ils s'étaient placés d'abord, et qui du depuis est demeurée au séminaire de Saint-Sulpice (2); et, entre la Toussaint et l'Avent, il les fit venir tous pour le seconder dans son travail; et il en fit transporter tous les meubles dans la cure, où il établit son

(1) C'est la fondation du séminaire de Saint-Sulpice, que le catalogue des *Entrées* mentionne en ces termes : « *Die 15^a Augusti anni 1642, sub auspiciis B. Mariæ in cælos Assumptæ, seminarium Sancti Sulpicii cepit exordium Parisiis, opera et labore Joannis Jacobi Olier, ejusdem Sancti Sulpicii pastoris vigilantissimi et supradicti seminarii fundatoris* ».

(2) Elle lui appartient encore aujourd'hui et se trouve enclavée dans le collège des PP. Jésuites, à Vaugirard. On y voit la chambre que M. Olier y occupait, et qui, depuis sa mort, fut transformée en chapelle domestique. Voici comment M. du Ferrier nous décrit cette maison et nous en raconte l'acquisition : « Il y avait un grand jardin, de murailles neuves, qui aboutissait au cimetière, et une assez grande maison où personne ne logeait. Nous sûmes que M. Arnolpini la tenait à louage, et n'y venait jamais. M. de Foix, qui le connaissait, fut le prier de vouloir nous subroger. Il s'en excusa et nous obligea de l'habiter étant toute meublée, nous priant d'agréer qu'il y vint quelquefois dire son chapelet dans les allées du jardin..... Cette maison appartenait à M. de la Roche » (il faudrait lire M. Godefroi de Rochefort de Souplainville), « qui demeurait dans le diocèse d'Auch, homme de beaucoup de piété. Nous lui fîmes proposer que nous l'achèterions, s'il voulait nous en accommoder. Il dit qu'il ne voulait pas la vendre, mais qu'il nous priait de l'accepter en don. Nous refusâmes son présent; et, enfin, il condescendit à la vendre pour la somme de 2,000 écus, mettant dans le contrat, afin d'empêcher le retrait lignager, qu'attendu qu'elle valait beaucoup davantage, c'était à condition que, sa vie durant, il y aurait une chambre, pour y demeurer tant qu'il lui plairait. Lorsqu'on lui voulut donner les 2,000 écus, il ne voulut pas les prendre, et pria qu'on les gardât sans rente ni intérêt. Son intention était de nous les donner en mourant; mais, comme il ne fit point de testament, nous payâmes son héritier. » (*Mém.*, p. 154 et 155.)

Nous voyons par le contrat de la vente que M. Godefroi de Rochefort était protonotaire apostolique et vicaire général de l'archevêque d'Auch. Ce contrat, passé dans le pays même, au château de Gondrin, le 4 juillet 1643, et signé, au nom de M. Olier et de ses compagnons, par M. Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, dont il a été parlé plus

séminaire (1), et s'efforça de réformer généralement sa paroisse.

Les libertins furent extrêmement fâchés de ce changement, qui tendait à troubler leur repos et leurs plaisirs. Les prêtres habitués, assez scandaleux, ne le pouvaient souffrir. Ce n'étaient que plaintes et que murmures, comme si les vérités de l'Évangile, que ces hommes apostoliques débitaient, étaient de pures nouveautés. On se plaignit à l'ancien curé de ce qu'il perdait sa paroisse par la démission qu'il en avait faite. On prétendit qu'il était lésé et trompé, et on lui promit qu'il serait appuyé, s'il demandait justice, quoiqu'on lui eût accordé aveuglément tout ce qu'il avait demandé. Enfin, M. du Ferrier, qui avait soin du temporel de M. Olier et de la Communauté, et qui était un peu trop exact à conserver ce bien dont il était chargé, ayant refusé quatre cents livres, que l'ancien curé demandait pour quelques réparations du prieuré qu'on lui avait résigné, donna lieu à une rupture entière, qui arriva en 1645.

On répandit dans la paroisse cent contes contre l'honneur et la piété de M. Olier et de ses prêtres. On y excita une sédition qui alla si loin qu'elle fut comme l'avant-courrière des barricades de Paris en 1648; car on assiégea le pres-

haut (page 396), fut transcrit, à Paris, dans les registres du notaire Marreau (aujourd'hui étude Girardin), le 14 mars 1645.

Nous voyons par un autre acte du même notaire que le 3 septembre 1646, Gervais le Noir, neveu et héritier de M. de Rochefort, reçut des Messieurs du séminaire la somme de 6,000 livres, en paiement de ladite maison.

(1) Cette réunion des deux Communautés (de la paroisse et du séminaire) dans le bâtiment du presbytère fut de courte durée. « Très peu de temps après », lisons-nous dans les *Remarques historiques*, p. 204, « M. Olier les sépara en deux corps, dont l'une demeura avec lui dans le presbytère, et l'autre (le séminaire) dans une maison de la rue Guisarde, appelée *la Belle image*, et qui communiquait avec le presbytère par le jardin : le séminaire faisait cependant les principaux exercices avec la Communauté (de la paroisse) et mangeait au même réfectoire ». A chacune de ces deux Communautés, M. Olier crut devoir donner un directeur particulier, et désigna M. de Foix pour celle du séminaire, et M. du Ferrier pour celle de la paroisse.

bytère, et s
diligence av
prêtres, cet
compagnies
peuple ému
maison (1).

On en tira
la paroisse
des coups d
ce que cet h
comme un
jusqu'au pa
de le mettre

Sa Majest
ayant appris
voulut qu'il

(1) L'auteur
troubles qu'il
deux fois le pr
crises popula
maison et tra
bourg. L'affair
le 10 juin, un a
tère : c'est cet
seconde émeu
fureurs furent

(2) Ses amis
François de Co
nardin du mèn
mettre en sa fa
trait dans le g
proposa, à son
en sa faveur. M
Dieu l'avait en
été donné (par
attachées à l'e
quand l'on s'y
dans l'accompli
villiers, *Vie de*

bytère, et si, à la prière de M. Picoté, qui alla au Louvre en diligence avertir la Reine du danger où étaient M. Olier et ses prêtres, cette princesse n'eût eu la bonté d'envoyer quelques compagnies du régiment des Gardes pour y mettre ordre, ce peuple ému et transporté de furie allait mettre le feu à la maison (1).

On en tira néanmoins M. Olier. Un des anciens habitués de la paroisse s'emporta jusqu'à un tel excès que de lui donner des coups de pied en descendant les marches de l'escalier; ce que cet homme de Dieu souffrit patiemment. Il fut mené comme un malfaiteur, à travers les huées du peuple irrité, jusqu'au palais du Luxembourg, quoique ce fût à dessein de le mettre en sûreté contre leur violence et leur fureur.

Sa Majesté s'étant informée du sujet de cette émeute et ayant appris que M. Olier balançait pour quitter sa cure (2), voulut qu'il la conservât et qu'on accommodât ce différend.

(1) L'auteur intervertit un peu l'ordre des événements. Dans les troubles qu'il rapporte, l'émeute, à deux jours d'intervalle, assiégea deux fois le presbytère, le 8 et le 10 juin. C'est dans la première de ces crises populaires que l'homme de Dieu fut arraché violemment de sa maison et traîné, sous les coups et les huées, au palais du Luxembourg. L'affaire ayant été portée devant le Parlement, celui-ci rendit, le 10 juin, un arrêt qui remettait le curé en possession de son presbytère : c'est cet arrêt qui excita de nouveau la populace et amena la seconde émeute, racontée par l'auteur en premier lieu, et dont les fureurs furent arrêtées par l'intervention du régiment des gardes.

(2) Ses amis l'y poussaient; et, parmi eux, le plus pressant était François de Corneillan, évêque de Rodez, neveu et successeur de Bernardin du même nom, qui, dix ans auparavant, avait voulu se démettre en sa faveur. Ayant appris les difficultés que M. Olier rencontrait dans le gouvernement de sa paroisse, François de Corneillan lui proposa, à son tour, d'accepter son siège, dont il envoya la démission en sa faveur. Mais rien ne put détourner le saint prêtre de la voie où Dieu l'avait engagé. « Il faut suivre », disait-il, « l'exemple qui nous a été donné (par N. S.) et chérir les souffrances et les peines qui sont attachées à l'emploi dont il plaît à la Bonté divine nous charger : quand l'on s'y consomme, c'est une glorieuse mort, puisqu'elle arrive dans l'accomplissement des volontés de Dieu sur nous ». (M. de Bretonvilliers, *Vie de M. Olier*, t. II, p. 140.)

Mais il en fallut passer par tout ce qui plut à l'ancien curé. Il ne voulut rien relâcher de ses demandes, qui allaient à dix mille livres de rentes simples (1), qu'il fallut trouver pour lui donner.

M. de Lantage offrit obligeamment son prieuré de Saint-Saturnin (2), de sept cents livres de rente ; ce qu'il fit avec le dernier détachement, car c'était l'unique bien qu'il eût.

(1) Ce n'est pas 10,000 livres de rentes qu'il fallait dire, mais 5,000 seulement, ce qui était déjà un assez joli chiffre. Cela ressort du texte même du compromis, daté du 5 juillet 1645, dont l'original se trouve aux Archives Nationales (L, 712), et dans lequel M. de Fiesque se désiste de ses prétentions, « moyennant », dit-il « que M. Olier me fournisse en bénéfices, prieurés commendataires, jusqu'à 5,000 livres de revenus francs, quittes et déchargés de toutes pensions, en lui remettant le prieuré de Clisson qu'il m'avait donné par permutation de la dite cure ». Le 4 septembre suivant, par acte passé devant le notaire Marreau, M. Olier, grâce à la générosité de ses amis, fournissait, à la place du prieuré de Clisson, qui lui était rendu, quatre bénéfices dont le revenu total montait à 5,164 livres, à savoir : le prieuré de N. D. de Luzac, offert par M. Picoté ; celui de Saint-Gondon, par M. de Barrault ; celui de N. D. de Vieuvi, par M. Houmain ; et celui de Beu, par M. Félix Vialart, celui-là même qui, six ans auparavant, avait été nommé à sa place à l'évêché de Châlons. Ce dernier fut dédommagé, mais en partie seulement, par la cession que M. Olier lui fit de son abbaye de Pébrac, en échange du prieuré de Cercanceau, que le prélat possédait au diocèse de Sens.

Mais cette malheureuse affaire ne devait pas se terminer là. Après deux ans, nouvelles difficultés, qu'il fallut terminer par un nouveau compromis, du 17 juillet 1647, dont on peut voir la minute dans l'étude Marreau, aujourd'hui Girardin, à Paris. M. de Fiesque y rendant de nouveau à M. Olier les prieurés de N.-D. de Luzac et de Saint-Gondon, qui avaient cessé de lui plaire, il en recevait à la place trois autres : celui de Saint-Aignan, à Tonnerre, cédé généreusement par Séraphin le Maistre ; celui de Saint-Martin de Péan, au diocèse de Chartres, cédé encore par M. de Barrault ; et enfin, celui de Saint-Symphorien de Romilly, offert, comme notre auteur va nous le dire, par M. de Lantages.

Cette fois, ce fut enfin fini.

(2) Il faut lire *Saint-Symphorien*. Charles-Louis de Lantages avait été attiré au séminaire de Saint-Sulpice le 17 janvier 1643. Voir son article, t. I, p. 91.

M. l'abbé
cents livres
donner à l
une pensio
cien curé
livres de r
simple pens

(1) Nicolas
vêque d'Arles
gnons de M.
de voir qu'il
et celui de S
mettre les cl
cessions, dans
ce qui, pour l
matière béné
prêtres. « La
M. Vincent à t
et lui voulut
tilement sans
m'avisai de lu
on vous le do
honorables et r
cent me dit, l
vous promite
point. Et ensui
des nouvelles
vous agréer
je suis vos sen
de Saint-Gond
vous en direz,
Voilà, dit-il, l
mitié que vou
vous me croy
l'heure, il fit sa
tout Paris ». (M

(2) Les actes
permettent de
M. de Lantage
1647. Dès le 2 s
en lui cédant
niale de Fonte

M. l'abbé Barrault (1) en fit de même d'un autre de huit cents livres environ. M. Olier accepta leurs offres. Il voulait donner à M. de Lantage le prieuré de Clisson, moyennant une pension de douze cents livres qu'il réservait pour l'ancien curé de Saint-Sulpice, ce bénéfice étant de deux mille livres de rente ; mais M. de Lantage aima mieux avoir une simple pension de sept cents livres que de posséder le titre (2).

(1) Nicolas de Barrault, neveu de Jean Jaubert de Barrault, archevêque d'Arles, avait été disciple du P. de Condren, et l'un des compagnons de M. Olier dans sa première mission d'Auvergne. Nous venons de voir qu'il offrit successivement le prieuré de Saint-Gondon, en 1645, et celui de Saint-Martin de Péan en 1647. M. du Ferrier, qui aime à mettre les choses en scène, nous fait assister à la première de ces cessions, dans laquelle nous voyons intervenir Saint Vincent de Paul ; ce qui, pour le dire en passant, nous montre combien ces pratiques en matière bénéficiale étaient passées dans les mœurs des plus saints prêtres. « La Reine (car c'était pendant la minorité du Roi) obligea M. Vincent à travailler à les mettre d'accord (M. de Fiesque et M. Olier), et lui voulut que je l'assistasse. Après avoir beaucoup peiné assez inutilement sans pouvoir faire contenter celui qui faisait difficulté, je m'avisai de lui dire : *Voulez-vous le prieuré de Saint-Gondon, si on vous le donne ?* Lui, qui connaissait ce bénéfice, situé sur la Loire, honorable et riche, l'accepta aussitôt, et l'affaire fut terminée. M. Vincent me dit, le voyant satisfait : *Mais avez-vous ce prieuré, que vous promîtes ?* — Il est, dis-je, à M. Barrault, qui ne me le refusera point. Et ensuite, j'allai le voir pour le disposer. D'abord, il me demanda des nouvelles de cette affaire. — Elle est, dis-je, comme terminée, si vous agréez ce que j'ai avancé. — Vous savez, répliqua-t-il, comment je suis vos sentiments en tout. — C'est que j'ai promis votre prieuré de Saint-Gondon, pour terminer ce grand désordre : je ne sais ce que vous en direz, lui dis-je. Il se vint jeter sur mon cou, et, me baisant : *Voilà, dit-il, la plus obligeante et la plus véritable marque d'amitié que vous m'avez jamais donnée : car elle me témoigne que vous me croyez, comme je le suis parfaitement, votre ami.* Et sur l'heure, il fit sa démission, qui donna autant d'admiration que de joie à tout Paris ». (*Mém.*, p. 149.)

(2) Les actes du notaire Marreau (aujourd'hui étude Girardin) nous permettent de mieux préciser les choses. Nous venons de voir que M. de Lantages avait cédé son prieuré de Saint-Saturnin le 17 juillet 1647. Dès le 2 septembre suivant, M. Olier lui donna une compensation en lui cédant pour sa vie durant la jouissance de sa terre patrimoniale de Fontenelle, et un second acte du 16 janvier 1648 confirma,

Pour M. l'abbé Barrault, beau-frère de M. le président de Maisons, Madame d'Aiguillon lui donna, quelques années après, un prieuré de mille écus de rente. Tous ces bénéfices furent abandonnés à l'ancien curé pour lui donner toute la satisfaction qu'il demandait.

Avant cette sédition, qui arriva en 1645, et peu de temps après que M. Olier fut établi dans la cure de Saint-Sulpice, M. de Lantage y avait été attiré par M. de Poussé, son parent. M. Baudeau y fut reçu l'année 1644 (1). M. de Bretonvilliers (2), dont le père était secrétaire du Conseil et le beau-frère président à mortier, y entra aussi cette même année. MM. du Bois (3) d'Orléans, Docteur de Sorbonne, Couderc de Toulouse (4), Souart (5), de Parlagés (6), neveu du maréchal

quatre mois après, cette donation. Quant au prieuré de Clisson, nous trouvons un acte du 4 juin 1649, se rattachant de près, comme on le voit, à l'acte général que nous avons cité plus haut et qui est du 2 avril, par lequel M. Olier donne procuration pour résigner en son nom ce prieuré en faveur de M. de Lantages. Et ce ne fut que sur le refus de celui-ci que M. Olier le résigna, en 1650, en faveur de M. Houmain, qui, dès 1645, l'avait, lui aussi, si généreusement cédé. M. Houmain n'en profita pas longtemps. Il venait à peine d'en prendre possession, quand il y mourut le 19 mars 1651.

(1) Ou plutôt en 1643, n'étant encore que clerc; Mathurin Baudeau appartenait au diocèse de Paris. Il mourut au séminaire le 3 mars 1691, âgé de 79 ans et demi.

(2) Alexandre le Ragois de Bretonvilliers entra pareillement simple clerc, le 19 juin 1643. Voir son article, t. I, p. 50 et suiv.

(3) Barthélemy Gaultier du Bois, clerc d'Orléans, n'entra au séminaire que le 26 août 1647. Il fut reçu docteur de Sorbonne le 10 décembre 1654, et mourut au séminaire, le 15 août 1698, âgé d'environ 76 ans. Voir son article, t. I, p. 474.

(4) Le séminaire de Saint-Sulpice reçut en 1645 deux frères de ce nom, originaires de Toulouse. L'aîné, Pierre Couderc, était déjà prêtre quand il entra, le 25 juillet : il mourut au presbytère de Saint-Sulpice le 25 mai 1674, à l'âge de 57 ans. Le plus jeune, Jean-Pierre, n'était que clerc quand il fut admis, le 1^{er} octobre. Voir son article, t. I, p. 83. Sur *Pierre Couderc*, voir *Vie de M. Olier*, par M. Faillon, t. II et III, *passim*.

(5) M. Claude Souart, attaché à la personne du duc d'Orléans, au Luxembourg, en qualité de premier apothicaire, donna ses deux fils à la Compagnie de Saint-Sulpice. Ils entrèrent au séminaire, comme

de Toyras, furent aussi remplie d'élèves qui portaient un habit qui était chargé de lettres et mettaient en avant un visage négligé et pour la plupart de grands diocèses

simples clercs le 8 novembre aidèrent beaucoup le ministre. Louvois plus jeune, le 10 p. 61, 187, 188, (6) Jean de Bretonvilliers le 25 février 1644

(1) Jean Hébert le 10 novembre

(2) Notre-Dame de Clisson parmi ceux qui travaillèrent au séminaire de Saint-Sulpice.

Mais, d'une manière à

Saint-Sulpice ceux qui, comme il appela les novices, pendant longtemps dans le séminaire qui devenait un ministère ecclésiastique.

C'est dans ce séminaire que, en s'attachant à la personne de M. Olier

Comme l'aurait pu le faire un petit nombre de novices d'inscriptions au séminaire et se décomposèrent en quatre dernières

de Toyras, Heudon (1), ancien avocat et official de Rodez, y furent aussi reçus. En un mot, cette Communauté était remplie d'un grand nombre d'illustres sujets, dont les uns portaient une partie des travaux de la cure dont M. Olier était chargé, et les autres étaient de jeunes plantes qui promettaient déjà par leur ferveur tous les fruits que l'on a vus naître dans la suite, de leur zèle pour la gloire de Dieu et pour la réforme de l'état ecclésiastique dans plusieurs grands diocèses de ce royaume (2).

simples clercs, l'un, Louis, le 24 septembre 1645; et l'autre, Gabriel, le 8 novembre 1646. Les deux frères, de concert avec leurs parents, aidèrent beaucoup M. Olier dans la construction du nouveau séminaire. Louis Souart, l'aîné, mourut le 16 juin 1687, et Gabriel, le plus jeune, le 8 mars 1691. Voir *Vie de M. Olier*, par M. Faillon, t. III, p. 61, 187, 188, 409.

(6) Jean de Grégoire des Gardies de Parlages s'unit à M. Olier le 25 février 1645. Voir son article, t. I, p. 43.

(1) Jean Heudon fut admis au séminaire le 2 avril 1648. Voir pareillement son article, t. I, p. 70.

(2) Notre auteur n'a cité que les principaux, choisis particulièrement parmi ceux qui s'attachèrent d'une manière permanente à M. Olier pour travailler dans son Œuvre et formèrent la Compagnie de Saint-Sulpice.

Mais, d'une façon plus générale, on peut, dès le commencement, distinguer dans les sujets qui, de tous les points de la France, affluèrent à Saint-Sulpice, les deux catégories que signale notre auteur; à savoir, ceux qui, simples clercs, venaient se préparer aux saints Ordres, et qu'il appela *les jeunes plantes*; et ceux qui, étant déjà prêtres, venaient, pendant un temps plus ou moins long, soit se recueillir simplement dans la vie fervente du séminaire, soit travailler à la paroisse, qui devenait ainsi comme une sorte d'école d'application des divers ministères ecclésiastiques.

C'est dans ces deux catégories que se recrutaient les sujets d'élite qui, en s'attachant d'une façon stable, quoique sans vœux, aux Œuvres de M. Olier, formaient la Compagnie de Saint-Sulpice.

Comme l'auteur le remarquera plus loin, ils formèrent toujours le petit nombre. De 1642 à 1657, année de la mort de M. Olier, le registre d'inscriptions n'en compte que 43, tandis que le registre des *Entrées* au séminaire compte, dans le même intervalle, le total de 468 entrées, se décomposant comme suit: en 1642, huit noms s'ajoutant, pour les quatre derniers mois, à la liste du séminaire de Vaugirard, que nous

Comme le nombre s'augmentait tous les jours, que le presbytère et quelques maisons voisines qu'on avait louées pour loger ces ecclésiastiques (1) ne suffisaient pas pour les contenir, et que même le dérangement pour les exercices, qui était inévitable à cause des différentes fonctions et des besoins pressants de la paroisse qui survenaient, altérait un peu l'exactitude et la régularité où devaient être les jeunes clercs, M. Olier crut qu'il fallait rétablir le séminaire de Vaugirard et y envoyer les jeunes séminaristes, pour les éloigner du tumulte et les élever dans les pratiques de la vie intérieure.

On accommoda pour cet effet la nouvelle maison que M. Olier avait acquise (2); et ce fut là qu'il se fit une espèce de probation ecclésiastique, où l'on pratiquait tous les exercices de piété, d'obéissance et de mortification qui sont en usage dans les noviciats les plus austères. M. Couderc l'aîné en était le supérieur sous les ordres de M. Olier, qui ne manquait pas de les visiter toutes les semaines, pour les former lui-même à l'esprit d'oraison et de ferveur dont son cœur était animé, et les établir dans les maximes les plus pures de la vie chrétienne et ecclésiastique.

Il fallait pourvoir à leur logement, lorsque, après leur retraite, ils seraient obligés de retourner à Paris, pour achever leurs études et pour se disposer aux saints Ordres. M. Olier fit pour cet effet jeter, à l'opposite du presbytère, dans le fonds même de la cure, les fondements d'un grand bâtiment, où il prétendait placer son séminaire. Mais les marguilliers, qui tenaient pour l'ancien curé, s'y étant opposés

avons donnée plus haut; en 1643, 19 entrées; en 1644, 19; en 1645, 20; en 1646, 13; en 1647, 20; en 1648, 14; en 1649, 12; en 1650, 26; en 1651, 28; en 1652, 29; en 1653, 51; en 1654, 55; en 1655, 37; en 1656, 45; en 1657, 56.

(1) Particulièrement la maison de la rue Guisarde dont nous avons parlé plus haut, p. 402, note 1.

(2) Celle que M. du Ferrier nous a décrite plus haut, p. 401, note 2, et qui, dès l'année suivante, le 18 mars 1643, s'était agrandie par l'acquisition d'une maison contiguë. C'est au travail d'aménagement dont parle notre auteur que Marie Rousseau semble faire allusion quand elle dit, dans ses *Mémoires*, à la date du 23 septembre 1644: « On va rebâtir la maison de Vaugirard ».

pour cont
fussent av
remontran
dépense su
paroissiens
servirait au

Il fit don
trouver, pr
bâtir un éc
si longtemp
haïter, soi
étendue (1
furent com
Bretonvillie
dans cette
tageant les
qu'à Vaugi
vailler avec
dans ces p
conduite de
qui arriva l

Ce partage
presbytère
commencer

(1) Cet emp
celle des Cam
maisons.

(2) Le 27 ma

(3) La date
lendemain de
tion provisoi
faut d'une fa
supérieur. M.
et avait fait
C'est M. de P
ou directeur

(4) Nous av
lieu dès les p
bytère de Sai

pour contredire les vues du nouveau, quoiqu'elles leur fussent avantageuses, M. Olier changea de dessein, sur les remontrances qu'on lui fit qu'il allait faire une grande dépense sur un fonds étranger, sans avoir, de la part des paroissiens, aucune assurance que l'édifice qu'il y élèverait servirait au séminaire.

Il fit donc couvrir les fondements, et il ne songea plus qu'à trouver, proche de la paroisse, une place commode pour bâtir un édifice propre au séminaire qu'il méditait depuis si longtemps. Il s'en présenta une telle qu'il pouvait la souhaiter, soit pour la proximité de la cure, ou pour son étendue (1). Le marché en fut arrêté à 25,000 écus, qui furent comptés des deniers tant de M. Olier que de M. de Bretonvilliers et de M. de Poussé (2). Et, comme il y avait dans cette place quelques petites maisons, M. Olier, partageant les ecclésiastiques qu'il avait, tant au presbytère qu'à Vaugirard, il en retint les uns dans la cure pour travailler avec lui dans la paroisse, et les autres, il les envoya dans ces petites maisons nouvellement achetées, sous la conduite de M. l'abbé de Foix, qu'il y établit supérieur; ce qui arriva le jour de....., de l'année 164..... (3).

Ce partage et cette translation des sujets de M. Olier du presbytère dans ce nouvel établissement est proprement le commencement du séminaire de Saint-Sulpice (4); car c'est

(1) Cet emplacement était situé rue du Vieux-Colombier, vis-à-vis celle des Cannelles, et comprenait un grand jardin avec trois corps de maisons.

(2) Le 27 mai 1645.

(3) La date est restée en blanc dans le manuscrit. C'est le 11 mai 1646, lendemain de la fête de l'Ascension, que M. Olier bénit cette installation provisoire du séminaire. Mais la mémoire de l'auteur lui fait défaut d'une façon bien plus grave quand il y installe M. de Foix comme supérieur. M. de Foix avait été sacré évêque de Pamiers le 5 mars 1645, et avait fait son entrée dans sa ville épiscopale dès le 9 avril suivant. C'est M. de Poussé qui lui avait succédé comme supérieur particulier, ou *directeur* du séminaire.

(4) Nous avons vu plus haut (p. 402, note 1) que ce partage avait eu lieu dès les premiers temps de l'installation de M. Olier dans le presbytère de Saint-Sulpice.

l'emplacement même où on a élevé ce grand édifice que l'on voit présentement, et que l'on appelle le Séminaire de Saint-Sulpice. Il fut distingué depuis ce temps-là de la Communauté de M. le Curé en ce que dans la Communauté, on ne reçoit que ceux qui sont en état de servir aux différentes fonctions de la paroisse de Saint-Sulpice; mais, pour le séminaire, il est destiné seulement pour les jeunes clercs que l'on dispose, par l'oraison, l'étude et les exercices de piété qu'on y pratique, à la réception des saints Ordres et à travailler un jour, lorsqu'ils en seront jugés capables, dans la cure de Saint-Sulpice, dans les séminaires de province, ou bien dans les différents endroits de l'Église où il plaira à la Providence de les appeler.

Les maisons que l'on avait achetées, et qu'on avait ajustées le moins mal qu'on avait pu, n'étaient pas propres pour une si grande Communauté (1). On songea donc d'y construire un bâtiment. On prit le temps de la première guerre de Paris. On avait déjà, dès 1648, jeté les fondements au mois de septembre, dans l'octave de la Nativité de la Sainte-Vierge (2), pour honorer, par le commencement de cet édifice tout consacré au culte de Dieu, les prémices de la vie de la Très Sainte-Vierge. On les avait discontinués et couverts à la Conception. Le mois de février suivant, quoique ce fût le temps où la guerre de Paris était le plus allumée (3), dans l'octave de la Purification, on découvrit les fondements, et on travailla avec tant de diligence, que le grand corps de logis et les deux pavillons du côté du jardin, avec les deux ailes de la cour, furent achevés à l'Assomption, à l'exclusion du

(1) « Notre serviteur de Dieu », dit M. de Bretonvilliers, « voyant l'incommodité du logement, qui était très petit et très malsain, ayant été obligé de faire des séparations de sapin dans le grenier, où dans l'hiver on souffrait un grand froid et en été un chaud excessif, recommanda la maison à la Très Sainte-Vierge... » (*Vie ms. de M. Olier*, t. II, p. 78.)

(2) M. Olier en bénit lui-même la première pierre. Il nous décrit la cérémonie dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 328.

(3) Elle ne fut suspendue que le mois suivant, par la paix de Rueil, 11 mars 1649.

couvert, q
Bagni (1),
cardinal,
Vierge 163
qui, peu
ristes.

M. Merc
faits, et p
l'Oratoire,
chargé du
on s'arrêta
pavillons
Mais M. O
pour le re
instances
simplicité
nautés, il
souffrit pa
ornements
son insu, c
denticule t
ment de l
que M. Oli
aimant mi
régulier et

(1) Nicolas
de 1644 à 165
23 août 1663.

(2) Nouvell
de la Présen
prieur de Sa
de l'année s
prélat bénit

(3) Jacque
Louvre et pa
le meilleur
d'être, comm
t. II, p. 1375.)

couvert, qui manquait encore dans plusieurs endroits. M^{gr} de Bagni (1), Nonce de Sa Sainteté en France, et qui fut depuis cardinal, y officia le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge 1650 (2). Il bénit la maison et toutes les chambres, qui, peu de temps après, furent habitées par les séminaristes.

M. Mercier (3), architecte fameux par les bâtiments qu'il a faits, et principalement par les églises de Sorbonne et de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, dont il a donné le dessein, fut chargé du bâtiment du séminaire. Il en fit un plan auquel on s'arrêta. Il prétendait le couvrir d'ardoises, élever les pavillons et y mettre quelques ornements d'architecture. Mais M. Olier, qui permit qu'on le fit de pierres de taille pour le rendre plus solide, ne voulut pas condescendre aux instances que lui fit M. Mercier; mais, pour conserver la simplicité qui doit paraître dans les bâtiments des communautés, il fit couvrir celui du séminaire en tuiles. Il ne souffrit pas qu'on exhausât les pavillons, ni qu'on y mit des ornements superflus. Dans cet esprit, comme on avait fait à son insu, dans l'entablement qui couronne ce bâtiment, un denticule taillé, et qu'on voulait le continuer dans l'entablement de la rue, où l'on avait commencé de le tailler, dès que M. Olier en fut instruit, il fit discontinuer cet ouvrage, aimant mieux laisser dans l'entablement quelque chose d'irrégulier et d'imparfait que d'y souffrir le moindre ornement

(1) Nicolas Bagni, né en 1584, près de Rimini, fut nonce en France de 1644 à 1656, et créé cardinal le 9 avril 1657. Il mourut à Rome le 23 août 1663.

(2) Nouvelle confusion dans les dates. C'est le 21 novembre 1650, fête de la Présentation, que le nonce Bagni officia dans la chapelle, que le prieur de Saint-Germain avait bénite l'avant-veille; et c'est le 15 août de l'année suivante 1651, en la fête de l'Assomption, que le même prélat bénit solennellement la maison.

(3) Jacques le Mercier est connu aussi par la continuation du Louvre et par la construction du Palais-Royal. Il n'était pas seulement le meilleur architecte de ce temps, mais il avait encore le mérite d'être, comme on disait, *le plus solide*. (Félibien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 1375.)

qui aurait tant soit peu ressenti la magnificence ou le faste.

La face du devant sur la rue est à l'italienne, de dix toises de hauteur, vingt-huit toises de largeur. On donna une toise et demie du terrain du séminaire à la rue pour l'élargir, car elle était fort étroite en cet endroit. Comme on fut un peu gêné du côté de l'église, on ne put mettre la grande porte en face de la rue des Canettes : on fut obligé de l'en éloigner de quelques toises, et de la faire enfoncée, pour donner lieu au tour des carrosses. De chaque côté de cette porte, au lieu des colonnes que M. Mercier voulait y mettre, M. Olier n'y voulut souffrir que deux pilastres d'ordre ionique, qui soutiennent une corniche fort élevée, au-dessous de laquelle on mit cette inscription gravée en gros caractères (1) :

.....
 Dans l'enfoncement de la porte, on a laissé une niche de chaque côté pour y mettre des statues de grandeur naturelle de (2)

La baie de la grande porte est fort exhaussée et à plein cintre. La porte est d'un bois de chêne : la menuiserie en est fort belle, et, sur le haut, elle est ornée, en dedans et en dehors, d'une croix en relief.

En l'ouvrant, on entre dans un grand vestibule carré, rem-

(1) L'auteur ne donne pas le texte de l'inscription. On sait que le choix de ce texte causa beaucoup d'hésitations à M. Olier. Il avait eu un moment l'idée de placer dans les niches dont il va être parlé, et qui ne furent jamais remplies, les statues de Saint Pierre et de Saint Paul, et d'écrire entre les deux, *Collegium Apostolicum* : « Entendant par là », écrivait-il à M. de Bassancourt, « que la maison était sous la protection des saints Apôtres, et que l'on aurait dessein, dans la maison, d'étudier les vertus et les maximes des Apôtres, dont l'on invoquerait l'esprit, tous les jours, sur la maison et sur l'Église ». Mais, à la réflexion, ce titre paraît, et non sans raison, quelque peu ambitieux. « Je ne pense pas », disait-il au même, « que, si l'on met une inscription dessus le frontispice, l'on en mette d'autre que celle de : *Séminaire de Saint-Sulpice*, puisque c'est le nom sous lequel il est connu ». (*Lettre 159*, t. I, p. 491.) Enfin, on se décida pour ces mots, renfermant une expressive exhortation aux directeurs et aux élèves : *Spes messis in semine*.

(2) Voir la note précédente.

plissant l'ép
 seur, au re
 vestibule, e
 est du côté
 porte, par l
 quelles est
 L'autre moi
 longueur d
 par le vestib
 voir les per
 naristes, ou
 cet effet un

Au sortir
 cour, où l'
 seize toises
 Elle est pav
 pour l'écoul
 revêtue ent
 large, posée
 pour empêc
 trent jusque

La cour es
 quatre pieds
 dedans ont
 en ailes, cha
 simples et à
 séparation d
 à douze pou
 tout autour
 de pierre d
 aucune saill
 étage sur ch
 autres corps
 culairement
 à proportion
 terminées c
 étage, qui s

plissant l'épaisseur du corps de logis de devant. Cette épaisseur, au rez-de-chaussée, est partagée, de côté et d'autre du vestibule, en deux parties dans la longueur. La moitié qui est du côté de la rue est occupée par un escalier joignant la porte, par la porterie et par des petites salles au-dessus desquelles est un entresol pour des greniers ou garde-meubles. L'autre moitié, du côté de la cour, forme une galerie de la longueur de ce corps de logis, et séparée en deux parties par le vestibule de la grande porte. Cette galerie sert à recevoir les personnes du sexe qui viennent demander les séminaristes, ou les gens de métiers. On a encore réservé pour cet effet une des petites salles.

Au sortir du vestibule et de cette galerie, se présente la cour, où l'on entre par un portique à plein cintre. Elle a seize toises en profondeur et quatorze toises en largeur. Elle est pavée de grès, avec une pente suffisamment grande pour l'écoulement des eaux, et, joignant le bâtiment, elle est revêtue entièrement de pierres de taille de deux pieds de large, posées sur une murette de deux pieds de hauteur, pour empêcher que les eaux qui tombent du toit ne pénétrant jusque dans les fondements.

La cour est formée par quatre corps de logis de neuf toises quatre pieds de hauteur. Celui du fond et celui sur la rue en dedans ont chacun quatorze toises de long, et les deux autres en ailes, chacun seize toises. Ils ne sont point doubles, mais simples et à trois étages, outre celui du rez-de-chaussée. La séparation de ces étages est marquée par une plinthe de dix à douze pouces de haut et deux pouces de saillie, régissant tout autour de la cour; et il y a une pareille plinthe servant de pierre d'appui aux fenêtres, qui sont toutes unies, sans aucune saillie sur le mur, et au nombre de dix à chaque étage sur chacune des ailes, et de neuf sur chacun des deux autres corps. Elles sont placées symétriquement et perpendiculairement l'une sur l'autre : leur hauteur devient moindre à proportion que l'étage est plus élevé; mais elles sont toutes terminées carrément, à l'exception de celles du troisième étage, qui sont terminées en cintre surbaissé.

Chaque étage supérieur est partagé, dans toute sa longueur, en deux parties, dont l'une contient les chambres, et l'autre forme au-devant un courroir (1) ou galerie. Les chambres du bâtiment du fond ont leur vue sur le jardin, et le corridor qui règne au-devant donne sur la cour, sur laquelle ont leur vue les chambres des autres trois corps de bâtiment; et les trois courroirs qui règnent tout autour vont se joindre, au droit des pavillons, au courroir du bâtiment du fond; en sorte que, dans chaque étage, on peut faire à couvert et de plain-pied tout le tour de ce grand bâtiment.

Le bas, ou rez-de-chaussée, est une enfilade de grandes salles, qui ne sont interrompues que par les escaliers. Il y en a quatre, outre celui d'auprès de la grande porte d'entrée, qui sont placés aux quatre coins du bâtiment. Ils sont de charpente, hardis et presque en l'air, et abrèvent (2) tout le bâtiment depuis les salles jusqu'aux greniers.

La cour est percée aux quatre coins, sur les bâtiments des ailes, de quatre portes élevées de trois degrés au-dessus du pavé de la cour, et qui donnent entrée aux quatre escaliers dont on vient de parler.

En entrant dans cette cour par le vestibule de la grande porte, on aperçoit sur le bâtiment du fond un petit avant-corps de trois pouces seulement de saillie, qui s'élève jusqu'à l'entablement, et qui est surmonté d'un fronton, dans le tympan duquel on lit ces mots écrits en gros caractères : *Fundavit eam Altissimus* (3).

Cet avant-corps est percé au rez-de-chaussée par une porte placée au milieu, et qui fait la principale entrée du bâtiment. Le sol en est élevé de deux marches au-dessus du

(1) Dès la fin du xvi^e siècle, on disait déjà plus communément *corridor*, de l'italien *corridore*.

(2) Mot inconnu : on dirait aujourd'hui *desservent*.

(3) Cette inscription était chère à M. Olier. Répondant, un jour, à M. de Bretonvilliers, qui lui avait donné, dans sa lettre, le titre de fondateur du séminaire de Saint-Sulpice : Ce n'est pas moi, disait-il, qui en suis le fondateur : « vous savez que c'est Jésus en sa divine Mère qui l'est, et qui l'a établie la fondatrice de la maison : *Fundavit eam Altissimus* ». (*Lettre* 228, t. II, p. 49.)

UOL

pavé de la
des coins
jusqu'au se
linteau de
espèce de

Dans ce
dont deux
est au mili
statue de l
le Saint Et
une couror
reine et la
pieds, ces

Des deux
gauche de
Joseph, et
patrons de
comme le
à ses pieds.
plation. Au
paraît le ca
sième étage
l'horloge, s
portent une
simple croi

Cette cor
extrême si
qui frappe
autre cloch
partout la s

En entran
qui est au
mencement
sous son se
belle salle
Vis-à-vis le
de la porte

pavé de la cour. Ce n'est, ainsi que les autres quatre portes des coins de la cour, qu'une simple baie de fenêtre abaissée jusqu'au sol et traversée, à la hauteur de neuf pieds, par un linteau de pierres formant corniche, et laissant au-dessus une espèce de petite fenêtre moins haute que large.

Dans ce même avant-corps sont pratiquées trois niches, dont deux au premier étage et une au second. Celle-ci, qui est au milieu, à la place d'une fenêtre, est remplie par une statue de la Sainte-Vierge assise, tenant de la main gauche le Saint Enfant-Jésus debout sur ses genoux, lequel lui met une couronne sur la tête. Elle est placée là comme étant la reine et la patronne de la maison. On lit sur le mur, sous ses pieds, ces paroles : *Interveni pro Clero.*

Des deux autres niches du premier étage, celle qui est à gauche de la Sainte-Vierge est remplie de la statue de Saint-Joseph, et l'autre de celle de Saint Jean l'Évangéliste, aussi patrons de la maison. Saint-Joseph tient un lis à la main, comme le symbole de la pureté; et Saint Jean a un aigle à ses pieds, comme le symbole de l'élévation de sa contemplation. Au-dessus de la Sainte-Vierge, sous l'entablement, paraît le cadran, qui occupe la place d'une fenêtre du troisième étage; et, au-dessus du fronton, sont les timbres de l'horloge, soutenus seulement par quatre tringles de fer qui portent une calotte de plomb surmontée au milieu par une simple croix de fer.

Cette cour, qui, quoique sans ornement et malgré son extrême simplicité, a quelque chose de grand et de noble qui frappe et qui surprend, demandait, ce semble, un tout autre clocher; mais on a été bien aise de faire paraître partout la simplicité et la modestie.

En entrant dans le bâtiment du fond par la principale porte qui est au milieu, on trouve d'abord à main droite le commencement du grand escalier; et ensuite, du même côté et sous son second palier, une porte qui conduit dans la plus belle salle de la maison, dont nous parlerons dans l'instant. Vis-à-vis le commencement de ce grand escalier, et à gauche de la porte d'entrée, est une porte qui mène dans la salle

appelée des étrangers, qui a deux croisées sur le jardin et autant sur la cour, et d'où l'on entre dans un petit courroir qui conduit à la porte de la chapelle. Vis-à-vis la même principale porte d'entrée, est une des portes qui conduit dans le jardin. Car, le terrain sur lequel le séminaire est bâti étant irrégulier, on a été obligé de pousser le jardin un peu plus du côté du couchant; de donner dix fenêtres à la façade qui regarde le jardin, et d'y pratiquer, par conséquent, deux portes, dont l'une est celle dont nous venons de parler, percée vis-à-vis la principale porte d'entrée, et l'autre est placée dans la plus grande salle de la maison, dans laquelle salle on entre, comme nous avons dit, par une porte pratiquée sous le grand escalier.

Cette grande salle a trois fenêtres sur la cour, et quatre sur le jardin, en y comprenant la seconde porte d'entrée du même jardin; laquelle, comme l'autre, et comme les cinq qui sont dans la cour, n'est qu'une simple croisée, brisée par une corniche qui laisse au-dessus de la porte une petite fenêtre plus large que haute. Le dessein de M. Olier avait été, aussi bien que celui de M. de Bretonvilliers, de placer des bustes sur les deux corniches de ces portes du jardin et des cinq portes de la cour; savoir, celui de Notre-Seigneur sur la porte d'entrée du milieu du bâtiment; ceux des quatre Évangélistes sur les portes des quatre coins de la cour; et ceux de deux des patrons du séminaire sur les portes du jardin: mais ce dessein n'a pas encore été exécuté.

De cette grande salle, on entre dans le lavoir, qui est le vestibule du Réfectoire.

Ce réfectoire est percé, au levant, de trois fenêtres; de deux au midi et de trois au nord; mais dont l'une a été prise pour former le passage de la cuisine. Il est fort élevé et assez vaste pour contenir dans son pourtour près de quatre-vingts personnes. Au-dessus du réfectoire est une grande salle qui renferme dans sa hauteur le premier et le second étage. Pour le troisième, il est destiné à faire des chambres ou autres décharges: et c'est ce que contient le pavillon bâti du côté du couchant.

Pour le
occupe le
la chapelle
basse.

Le grand
construit e
fort large,
pieds de l
jusqu'au p
rampes et d
premier ét
vide ces ra
pierre. Il e
assez forts,
il se term
M. Olier, et
chapelle; e
tonvilliers,

Le jardin
duquel est
de la décha
naire obtint
duc d'Orléa
fillaria, qui
du parterre
tilleuls, et,
bâtiment en

(1) Il s'agit d
qui, au mome
plus haut son
avant lui au s
Antoine, entr
16 novembre
nom de Maint
pas dans le des

(2) L'origina
naire, est auj
1652.

Pour le pavillon du levant, il renferme la chapelle, qui occupe le rez-de-chaussée et le premier étage : au-dessus de la chapelle est la bibliothèque, et au-dessous la chapelle basse.

Le grand escalier placé à droite de la principale porte est construit en pierres d'une très belle qualité. Il est à repos fort large, très commode pour les marches, qui ont huit pieds de long chacune, et sont au nombre de trente-cinq jusqu'au premier étage, où il se termine. Il forme quatre rampes et quatre paliers de repos, y compris le corridor du premier étage, où il aboutit. La cage carrée, que laissent vide ces rampes et paliers, est bordée par une balustrade de pierre. Il est si hardi, que, les gros murs n'étant pas jugés assez forts, on ne l'a conduit que jusqu'au premier étage, où il se termine, laissant à droite l'ancien appartement de M. Olier, et la tribune qui, dans sa paralysie, lui servait de chapelle; et, à gauche, l'appartement ancien de M. de Bretonvilliers, occupé présentement par M. Tronson (1).

Le jardin est au midi. Il consiste en un parterre, au milieu duquel est un bassin avec jet d'eau, formé d'un pouce d'eau de la décharge de la fontaine du Luxembourg, que le séminaire obtint de la libéralité de feu Son Altesse Royale M^{gr} le duc d'Orléans (2). Ce parterre est formé par une palissade de *fillaria*, qui s'ouvre par quatre portes qui terminent la croix du parterre. Il est bordé de trois côtés par une allée de tilleuls, et, du quatrième, par l'allée pratiquée le long du bâtiment entre les deux pavillons. Il est petit, mais propre,

(1) Il s'agit de Louis Tronson, entré au séminaire le 1^{er} mars 1656, et qui, au moment où notre auteur écrivait, en était le supérieur. (Voir plus haut son article, t. I, p. 123.) Deux de ses frères étaient entrés avant lui au séminaire : Antoine, connu sous le nom d'abbé de Saint-Antoine, entré le 27 septembre 1646 et qui mourut au presbytère le 16 novembre 1702; et Alexandre, plus ordinairement désigné sous le nom de Maintenon, entré au séminaire le 5 août 1650, qui ne persévéra pas dans le dessein d'embrasser l'état ecclésiastique.

(2) L'original du brevet, conservé autrefois aux Archives du séminaire, est aujourd'hui aux Archives Nationales : il est daté du 4 mars 1652.

le plafond, en forme de voûte, contient, dans un grand cadre doré, carré long, un tableau qui est un des plus beaux ouvrages de M. Le Brun (1). Il représente l'Assomption de la Sainte-Vierge. M. Olier en avait pris l'idée du triomphe qu'elle remporta sur l'hérésie de Nestorius dans le Concile d'Éphèse. M. Le Brun, à qui il la communiqua, l'a saisie parfaitement et l'a exprimée d'une manière admirable avec son pinceau (2). Les Patriarches des églises d'Orient, et

(1) Charles le Brun, un des plus grands peintres de l'École française, né à Paris le 22 mars 1619, mort à Paris le 12 février 1690.

(2) Nous croyons devoir insérer le devis de cette ornementation de la chapelle, dont la minute existe encore dans l'étude du notaire Mareau, aujourd'hui étude Paul Girardin, à Paris. C'est une pièce intéressante pour l'histoire de l'art.

« *Devis des ouvrages de peinture et dorure qu'il convient faire en la chapelle de Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice.*

» Premièrement, au plafond de la dite chapelle sera fait un tableau de 36 pieds de long sur 14 de large, rempli de cinquante à soixante figures et plus, s'il en est besoin, tant proches qu'éloignées, représentant le triomphe de la Sainte-Vierge, laquelle sera élevée sur une nuée, portée par plusieurs anges, et quantité d'autres en action de l'honorer et de chanter ses louanges : Elle sera couronnée par le Père Éternel, qui sera en action de lui offrir une place dans un trône ; et à ses pieds sera plusieurs patriarches et évêques à genoux devant elle, lui soumettant la marque de leurs dignités et lui présentant des couronnes de laurier : tous lesquels docteurs et patriarches représenteront les Conciles et le Clergé. Le tout fait suivant le dessin qui en sera fait et montré ;

» Plus, sur la bordure qui enferme le dit tableau, sera fait des ornements sur quelques moulures, etc. toutes dorées ;

» Plus sera fait, au plafond qui est opposé aux fenêtres, de grands panneaux d'architecture de couleur de marbre blanc, dans lesquels sera fait des ornements d'or à la mosaïque, sur lesquels l'on représentera des médaillons de couleur de bronze rehaussés d'or, ou des tableaux de coloris, représentant les attributs de la Sainte-Vierge, tous dans des bordures dorées : et les dits tableaux seront attachés à des festons de fleurs au naturel : et, entre les dits panneaux et les dits médaillons, sera fait des pilastres de couleur de marbre rouge ou autre, devant lesquels sera représenté de grands chandeliers d'or fort riches, qui seront au nombre de cinq du dit côté : le tout suivant le dessin qui en sera montré ;

» Plus, sur la face au-dessus de l'autel, sera fait des festons pareils à

Saint Cyrille en tête, sont dépeints au bout. Viennent ensuite Saint Célestin et l'église latine. Ils paraissent portés sur des nuées, et rendent leurs respects profonds à la Très Sainte-Vierge dans son triomphe, et la proclament Mère de Dieu. On voit dans le coin, et dans un enfoncement, l'hérésiarque Nestorius saisi d'effroi, et qui paraît s'opposer à ce divin concert de toute l'Église, en produisant sur un rouleau d'écriture son *Christotokos*, qui est l'hérésie par laquelle il voulait lui enlever la dignité de Mère de Dieu.

La Sainte-Vierge paraît au milieu de ce plafond, beaucoup élevée au-dessus de ces saints patriarches. Elle est portée sur un manteau d'azur, étendu et soutenu par un groupe d'anges, dont les attitudes sont toutes différentes, mais très hardies, dégagées, naturelles et sans confusion, quoi qu'ils soient entrelacés les uns dans les autres.

D'autres anges s'écartent dans les extrémités du tableau, et témoignent par les fleurs qu'ils répandent, par les instru-

ceux ci-dessus mentionnés sur des fonds à la mosaïque, et des médaillons pendant à iceux : le tout semblable à ce qui a été dit et aux dessins qui en seront montrés ;

» Plus, au plafond, du côté des fenêtres, sera fait, sur les trumeaux, des pilastres pareils à ceux du côté opposé, avec quelques bouts de panneaux à la mosaïque, sur lesquels sera fait des chandeliers d'or environnés de grands festons de fleurs au naturel, ainsi qu'il a été dit pour l'autre côté ; et, aux bordures des dites fenêtres sera fait des ornements d'or sur toutes les moulures : le tout suivant le dessin qui en sera montré ;

» Plus, sur toutes les épaisseurs des dites fenêtres, sera fait des ornements d'or, environnés de quelques moulures, par des compartiments ;

» Plus, sera fait dix tableaux, tous représentant les mystères de la Sainte-Vierge, six desquels auront de 11 à 12 pieds de haut sur 8 de large ; et les quatre autres, de 8 à 9 de haut sur autant de large, selon que l'on trouvera bon être ; dans chacun des susdits tableaux sera fait huit à dix figures, l'un équivalant l'autre, selon que le sujet le requerra : le tout suivant les dessins qui en seront préalablement faits et agréés ;

» Tous lesquels ouvrages je promets faire bien et dûment, selon les dessins qui en seront arrêtés, ainsi qu'il a été dit.

» Noble homme Charles le Brun, peintre et valet de chambre ordi-

ments don
ration, de
terre pour
Mère de Di

Elle est c
s'élève ins
même au-c
voulu donn
gnement o
sance et l'a

La Sainte
regarde av
lui tend le
tête est de
doux, tend
peintre : un

Le Père

naire du Ro
le fossé, par
marché, prom
lement établ
messire Jean
du dit sémin
comme il app
vrages de pei
devant et su
bien et dûme
ce, pour et r
somme de 14
payer au dit
vrages s'ava
tableau du gr
de la voûte
peindre une
d'enfant dans
prix.

» Fait et pa
de Saint-Sulp
cembre, aprè

» Et ont sig

UOC

ments dont ils jouent et par leurs manières pleines d'admiration, de joie et de respect, que le Ciel s'accorde avec la terre pour publier de concert les grandeurs de l'auguste Mère de Dieu.

Elle est couchée dans une gloire, au milieu de laquelle elle s'élève insensiblement vers le Père éternel, fort élevé lui-même au-dessus d'elle, et auquel, néanmoins, le peintre a voulu donner plus de grosseur que ne le demanderait l'éloignement où il est, pour mieux exprimer par cet état la puissance et l'autorité qu'il exerce dans ce triomphe.

La Sainte-Vierge, dont le visage est éclatant de lumière, le regarde avec des yeux pleins d'amour et de douceur. Elle lui tend les bras, pour lui marquer ses empresses. Sa tête est de la main seule de M. Le Brun : aussi tout y est doux, tendre et hardi, et c'est le chef-d'œuvre de ce grand peintre : une couronne d'étoiles paraît sur cette tête divine.

Le Père éternel conduit la Sainte-Vierge de la main,

naire du Roi, demeurant au faubourg Saint-Victor lès Paris, sur le fossé, paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet, confesse avoir fait marché, promis, et promets par ces présentes au séminaire nouvellement établi à Saint-Germain-des-Prés lès Paris, et acceptant par messire Jean-Jacques Olier, prêtre, bachelier en théologie, supérieur du dit séminaire, à ce présent, de faire et parfaire bien et dûment, comme il appartient, au dire d'ouvriers à ce connaissant, tous les ouvrages de peintures mentionnés, et par le même déclarés au devis ci-devant et sur écrit, fournir tout ce qu'il conviendra, et les rendre bien et dûment parfaits, le plus diligemment que faire se pourra : et ce, pour et moyennant la somme de 14,000 livres tournois ; laquelle somme de 14,000 livres le dit sieur Olier promet et s'oblige bailler et payer au dit le Brun ou au porteur, au fur et à mesure que les ouvrages s'avanceront ; et sera tenu le dit le Brun rendre parfait le tableau du grand autel de la chapelle du dit séminaire, et les peintures de la voûte de la dite chapelle dans un an prochain venant, et de peindre une figure de prophète en chacun des trumeaux, et une figure d'enfant dans chacun des ronds de la tribune, sans augmentation de prix.

» Fait et passé dans la chambre du dit sieur Olier, au dit séminaire de Saint-Sulpice, l'an mil six cent cinquante-quatre, le 7^e jour de décembre, après midi.

» Et ont signé ; Olier ; le Brun ; Lefranc ; Marreau. »

comme pour la mener sur son trône. Une infinité d'anges, touchés avec la dernière délicatesse, l'environnent de tous côtés : la plupart sont perdus dans la gloire, sans néanmoins que cela empêche d'en remarquer tous les traits ; de sorte qu'il est difficile de voir sur la terre une image plus vive et plus belle du paradis. M. Olier ne put s'empêcher de le témoigner lui-même à M. Le Brun, en lui disant : « Que vous êtes heureux, Monsieur, de nous pouvoir donner par le moyen de votre pinceau une si belle expression de la gloire du Ciel ! »

Le reste du plafond, compris de tous les côtés entre le cadre de ce grand tableau et la corniche de la chapelle, contient différents tableaux en médaillons, qui représentent les perfections que l'Église attribue à la Sainte-Vierge dans les Litanies. Ces médaillons sont réunis les uns aux autres par des festons et guirlandes de fleurs, avec des vases, candélabres et autres ornements de dorure.

Toute la chapelle, au-dessous de la corniche, est lambrissée, hormis les vides qu'on a laissés pour douze tableaux, dont néanmoins les cadres y sont placés. Tout y est peint ou doré, et les douze tableaux doivent représenter le sacerdoce de la Sainte-Vierge manifesté dans ses différents mystères. M. Olier avait mis par écrit et avait communiqué à M. Le Brun l'idée qu'il en avait, ainsi qu'il avait fait du plafond ; et il prétendait ne rien épargner pour donner par là quelques marques de son respect et de son amour envers la Mère de Dieu.

La tribune est toute peinte ou dorée en dehors. Le dessous du plancher est un beau plafond, où l'on a pratiqué trois enfoncements remplis de trois tableaux. L'autel de cette tribune est dans un enfoncement qui saille en dehors, en forme de tour demi-ronde, jusque sur le cadre du grand tableau du plafond de la chapelle ; ce qui y fait un très bel effet.

Le grand autel de la chapelle (1) est accompagné d'un

(1) La décoration de cet autel est l'objet d'un nouveau traité conclu avec le grand artiste le 6 novembre 1656. Le devis en est tracé en détail ; et, sauf l'ornementation des deux statues dont il va être parlé,

retable de compositelement pour former croix. Les épis de blé entre-colo des statues de Saint-J le cadre sur tecôte, ou sur la Sain puis il se r sur l'assen

Comme Sainte-Vier femmes so ronnent. E Il n'y a rie mais il est Apôtres so et qui mar et exprime et les autr d'un apôtre blanc de S veilleux.

Les drap rideau qui de son pro

« Saint Jean avec le petit le travail de livré pour l célébrer sur célébration ce nouveau

retable doré, formé de quatre colonnes cannelées d'ordre composite, posées sur un double socle et portant un entablement complet, dont la frise et la corniche se recourbent pour former un fronton demi-circulaire surmonté d'une croix. Les cannelures des colonnes sont remplies par des épis de blé et des branches de vigne chargées de raisin. Les entre-colonnements sont occupés par deux niches garnies des statues de Saint Jean l'Évangéliste du côté de l'Épître, et de Saint-Joseph du côté opposé. Le tableau de l'autel, dont le cadre suit par le haut le contour du fronton, est une Pentecôte, ou descente du Saint-Esprit, qui fond en plénitude sur la Sainte-Vierge, comme étant la source du Sacerdoce; puis il se répand de la Sainte-Vierge sur tous les Apôtres et sur l'assemblée qui se trouva avec eux au Cénacle.

Comme les hommes y étaient séparés des femmes, la Sainte-Vierge y paraît élevée sur un lieu éminent et les femmes sont auprès d'elle. Les Apôtres sont au bas et l'environnent. Elle est à genoux et comme accoudée sur une table. Il n'y a rien de plus doux et de plus dévot que son visage; mais il est plein du feu de l'amour divin qui l'anime. Les Apôtres sont dans des attitudes différentes, mais hardies, et qui marquent leur étonnement. Leurs têtes y sont achevées et expriment naïvement la surprise, l'admiration, le respect et les autres mouvements de leurs cœurs. Un bras étendu d'un apôtre opposé au jour, et qui fait ombre sur le manteau blanc de Saint Jean, y paraît en relief et fait un effet merveilleux.

Les draperies y sont du dernier fini; entre autres, un rideau qui pend au haut du Cénacle. En un mot, M. Le Brun, de son propre aveu, s'étant surpassé lui-même dans ce ta-

« Saint Jean avec l'aigle, lequel aigle sera tout doré, et Saint Joseph avec le petit Jésus », et de deux anges qui doivent ressortir au fronton, le travail devra être conduit avec une telle diligence, qu'il puisse être livré pour la fête de la Présentation (la dernière que M. Olier devait célébrer sur la terre), et « que l'on se puisse servir du dit autel pour la célébration du divin service qui se célébrera le dit jour ». Le prix de ce nouveau travail est fixé à 2,200 livres tournois.

bleau, il demanda à M. Olier la permission de s'y peindre. Il l'obtint, et s'y peignit en effet en apôtre, mais sur le bord seulement du tableau et regardant les spectateurs. Ce qu'il fit, afin que, en même temps qu'on y jetterait les yeux, on reconnût le peintre, et qu'on donnât à l'auteur les louanges et l'estime que méritait son ouvrage.

On le lui avait demandé pour un jour déterminé (1) : il l'envoya, et il fut payé sur-le-champ, selon les termes du marché qu'il avait fait avec M. Olier. Mais il prétendit que, comme il avait surpassé l'idée qu'on en avait et ce qu'on en attendait, on devait aussi ajouter de bonne grâce quelque chose à ce dont on était convenu. Comme, néanmoins, une gratification dans un premier tableau pouvait tirer à conséquence pour les autres qui restaient à faire, M. de Bretonvilliers, qui lui envoya son argent, ne crut pas, quelque généreux qu'il fût, devoir préférer la libéralité aux conventions du contrat, dans une occasion où l'exactitude à s'y tenir lui paraissait nécessaire. Il lui envoya donc les 900 livres dont on était convenu pour le prix de chaque tableau. M. Le Brun témoigna que le tableau méritait bien un sac de 400 pistoles, et cette exactitude ne lui plut pas.

Il arriva même qu'après la mort de M. Olier, il voulut faire son portrait sur la seule idée qu'il avait de ce grand homme, ce qu'il exécuta en effet. MM. de Bretonvilliers et Tronson l'étant allé voir, et M. Le Brun ne s'y trouvant pas, on leur montra par rareté le portrait prétendu de M. Olier. Comme ils n'y en reconnurent aucun trait, ce qu'ils témoignèrent innocemment, sans néanmoins vouloir rien diminuer de l'estime qu'ils avaient pour M. Le Brun, leur sincérité, qui lui fut rapportée, le piqua si vivement, qu'il se fit un point d'honneur de ne vouloir plus avoir de commerce avec le séminaire.

C'est là l'effet d'une délicatesse à laquelle beaucoup de grands hommes sont sujets. Comme le plafond de Saint-

(1) Nous avons vu, dans l'acte que nous avons transcrit plus haut, que ce tableau de la Pentecôte devait être livré dans le délai d'un an, c'est-à-dire avant le 7 décembre 1655.

Sulpice,
devenu
faire à Va
n'avait ét
querait p
été dans l
d'employ
l'avancem
à l'ornem

De là v
qu'il avait
senter l'a
Jean et Sa
est achevé

M. Le Bru
Il est a
c'est que
seulement
M. Le Bru
le pria de
les dernie
meilleur d
lui permit
entre les m
le rendre (

(1) On ne l
en fit exéc
à reproduir
chassier, su
l'exécution
chapelle tro
tation par M
le Sueur.

(2) Le table
a raconté (t
sorti de nou
occupe aujo
séminaire.

UOL

Sulpice, qu'il avait fait, l'avait mis en vogue et qu'il était devenu l'intendant des peintures que M. Fouquet faisait faire à Vaux, il se regardait pour lors sur un autre pied qu'il n'avait été au séminaire. Il prévoyait déjà qu'il ne manquerait pas d'être employé par Sa Majesté, comme il l'a été dans la suite; et qu'ainsi, il ferait mieux pour ses intérêts d'employer son temps à des ouvrages qui lui procuraient l'avancement de sa fortune que de le continuer à vil prix et à l'ornement d'une chapelle particulière.

De là vient qu'il n'a jamais voulu donner une Visitation qu'il avait faite suivant l'idée qu'en avait M. Olier d'y représenter l'apostolat de la Sainte-Vierge en exercice sur Saint Jean et Sainte Élisabeth. Il y a vingt-quatre ans que ce tableau est achevé, sans que depuis ce temps on l'ait pu obtenir de M. Le Brun (1).

Il est arrivé même quelque chose de plus surprenant : c'est que le tableau du maître-autel n'est pas fini. Il fallait seulement deux ou trois jours de travail pour l'achever. M. Le Brun en écrivit obligeamment à M. de Bretonvilliers et le pria de le lui renvoyer pour peu de jours, afin de donner les derniers traits à un tableau qu'il regardait comme le meilleur de ses ouvrages. M. de Bretonvilliers, sur son billet, lui permit de l'emporter. Il y a néanmoins dix ans qu'il est entre les mains de M. Le Brun, sans qu'il pense seulement à le rendre (2). On ne sait s'il croit que le séminaire doit être

(1) On ne l'obtint jamais. Mais, de guerre lasse, M. Tronson, en 1697, en fit exécuter une copie par Verdier, élève de le Brun, qui excellait à reproduire les originaux de ce grand peintre. En 1718, M. Leschassier, successeur de M. Tronson, compléta, au moins en partie, l'exécution du plan qu'avait tracé M. Olier en faisant peindre pour la chapelle trois autres mystères de la Très Sainte-Vierge, la Présentation par Marot, la Nativité de N.-S. par le Clerc, la Purification par le Sueur.

(2) Le tableau de la Pentecôte finit par rentrer au séminaire. M. Faillon a raconté (t. III, p. 102) par quelle série d'événements, après en être sorti de nouveau à la Révolution, il y a été réintégré en 1843, et occupe aujourd'hui la place d'honneur dans la chapelle du nouveau séminaire.

content du plafond qu'il a fait, et qui lui demeure, quoique M. Le Brun en ait touché près de 4,000 livres, sans les 900 livres de la Descente du Saint-Esprit; ou bien, s'il ne retient pas ce tableau, ainsi que plusieurs autres de sa main, qu'il a retirés de beaucoup d'endroits, pour en enrichir le cabinet de Sa Majesté. Quoique son art, où il excelle, lui ait mérité les bonnes grâces de ce grand prince et la noblesse qu'il lui a accordée, il ne pouvait néanmoins rien faire de plus grand, pour sa propre gloire devant Dieu et devant les hommes, que d'achever la chapelle de Saint-Sulpice, conformément au dessein de M. Olier; car il n'y aurait rien à Rome de plus beau, d'un dessein plus extraordinaire, et d'un mieux entendu et exécuté que cette chapelle.

La bibliothèque est au-dessus de la chapelle. Elle est de la même grandeur, et, pour la hauteur, elle renferme les deux derniers étages, séparés l'un de l'autre par une balustrade qui règne tout autour les tablettes sur lesquelles sont les livres. Elles sont faites de chêne, et sont partagées en plusieurs corps par des pilastres ornés de fleurons et de festons. On voit à l'extrémité une niche fort élevée, destinée pour y placer une figure de la Sagesse éternelle, qui est la lumière des docteurs et le livre des livres. Il n'y a point de croisées du côté du levant ni du nord, et il n'y en a que deux au midi et trois au couchant; tellement que c'est un vaisseau raisonnablement grand, et qui peut contenir beaucoup de livres.

Il y en a pour 500 pistoles qui viennent de M. Olier, et qui ne faisaient qu'une partie de sa bibliothèque (1). Ils sont tous rares, précieux et bien choisis; tels que sont presque tous les Pères grecs et latins, qui, pour le papier et l'édition, sont aussi beaux qu'ils puissent l'être : le Saint Thomas entier,

(1) Nous citons, à la fin de ce volume, les deux testaments par lesquels il léguait au séminaire toute sa bibliothèque. — Au Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice avant la Révolution figurait un *Catalogus librorum* DD. OLLIER, *Presbyteri, Pastoris S. Sulpitii, Fundatoris et Institutoris Seminarii S. Sulpitii*, 1 vol. in-4°.

d'impress
d'impress
Tostat en
meron (5)
de Venise
Bibles hé
pression d
tres livres
le bon go
La plupar
deux O en

(1) *S. Th*
Ant. Bladi,
Ordinis P

(2) *Bibli*
lippi II, Hi
1569-1572, 8

(3) *Annal*
tuerpiæ, ex

(4) *Tostat*
sitionem, e
1613, 13 in-f

(5) *Alfon*
Præclariss
Acta Apost
nicas... et i

(6) *Vitæ et*
nalium... c
Romæ, 1677,

(7) *Eusebi*

(8) *Concil*
opera et st
Lutetiæ Pari

(9) *Biblia*
Kimhi à Fra
Stephanus, 1

(10) Parmi
Séminaire de

éditée par A
A l'intérieur
probablemen
livre est à M

d'impression de Rome (1); la grande Bible de Philippe II, d'impression de Plantin (2); le Baronius d'Anvers (3); le Tostat entier (4); les Erasmes de Froben entiers; le Salmeron (5); le Ciaconius de Rome (6); l'Eusèbe, d'impression de Venise (7); les Conciles du P. Sirmond (8); quelques Bibles hébraïques, dont il y en a une de Vatable, de l'impression de Robert Étienne (9); le Talmud, et quantité d'autres livres de toute grandeur, qui marquent et l'érudition et le bon goût de celui qui en avait fait un choix si singulier. La plupart sont marqués du chiffre de M. Olier, qui sont deux O entrelacés et traversés (10).

(1) *S. Thomæ Aquinatis Opera omnia*; Romæ, apud hæredes Ant. Bladi, 1570-1571, 17 t. en 18 vol. in-fol. Cfr. Quéatif, *Scriptores Ordinis Prædicatorum*, t. I, p. 283 et s.

(2) *Biblia sacra, hebraicè, chaldaicè, græcè et latinè, Philippi II, Hispaniarum regis, jussu edita*; Antuerpiæ, C. Plantinus, 1569-1572, 8 vol. in-fol.

(3) *Annales ecclesiastici à Christo nato ad annum 1198*; Antuerpiæ, ex officina Plantiniana, 1670, 12 in-fol.

(4) *Tostati Opera omnia quotquot in Scripturæ sacræ expositionem, et alia adhuc extare inventa sunt*; Coloniae Agrippinæ, 1613, 13 in-fol.

(5) *Alfonsi Salmeronis Toletani, à Societate Jesu Theologi Præclarissimi, Commentarii in Evangelicam Historiam et in Acta Apostolorum... in omnes Epistolas B. Pauli et in canonicas... et in Apocalypsim...* Coloniae Agrippinæ, 1602-1604, 16 in-fol.

(6) *Vitæ et Res gestæ Pontificum Romanorum et S. R. E. Cardinalium... auct. Ciaconio... ab Augustino Oldoino recognitæ*; Romæ, 1677, 4 vol. in-fol.

(7) *Eusebii Demonstratio evangelica*; Venetiis, 1498, in-fol.

(8) *Concilia antiqua Galliæ tres in tomos ordine digesta... opera et studio Jacobi Sirmondi Societatis Jesu presbyteri*; Lutetiæ Parisiorum, 1629, 3 in-fol.

(9) *Biblia sacra hebraica, cum punctis, et commentariis David Kimhi à Franc. Vatable emendatis*; Lutetiæ-Parisiorum, Robertus Stephanus, 1539-1544, 4 vol. in-4^e.

(10) Parmi les livres qui ont appartenu à M. Olier, la Bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice possède aujourd'hui une *Biblia hebraica* éditée par Arias Montanus, Genève, Pierre de la Rovièrre, 1619, in-fol. A l'intérieur du volume, sur le plat, on lit ces mots, qui ont été très probablement écrits par le possesseur au temps de ses études : « Ce livre est à Monsieur Olier, abbé ».

Mais il n'y a rien de plus riche qu'une Bible latine in-folio, de l'édition de Rome de 1592 (1), la plus belle que M. Olier a pu trouver, et qui a coûté 50 pistoles. Elle est reliée en maroquin rouge du Levant, parsemée de cœurs et de flammes en or, dorée sur tranches, à fermoirs d'argent, garnie aux quatre coins de fortes plaques d'argent représentant en relief des Chérubins en adoration de la Parole éternelle; et, dans le milieu, d'un grand médaillon d'argent ovale, avec une banderole au-dessus et une autre au-dessous. Le médaillon, d'un côté porte en relief un livre ouvert plongé dans les flammes; celui de l'autre est la représentation de la Sainte Eucharistie par un agneau immolé, entouré des rayons du soleil. Dans la banderole d'en haut sont écrits les mots, moitié d'un côté de la Bible, et moitié de l'autre : *Adora et comede volumen istud*; sur celle d'en bas sont gravés ceux-ci : *Par cultus et amor utriusque*. Pour conserver cette reliure si riche, il y a une couverture de velours en broderie doublée de satin; ce qui démontre le respect et la religion de M. Olier à l'égard de la parole de Dieu.

M. l'abbé de Champdieu, oncle de M. Tronson (2), et qui vendit à bon compte au séminaire la maison qu'il avait à Issy (3), donna à la bibliothèque de Saint-Sulpice, en faveur

(1) *Biblia sacra*, vulgatae editionis, Sixti V jussu recognita et edita, Clementis VIII auctoritate recusa; Romæ, ex typographia apostolica Vaticana, 1592, in-fol. V. Faillon, *Vie de M. Olier*, 4^e édition, t. III, p. 138.

(2) Antoine de Sève, abbé de Notre-Dame de l'Isle-en-Barrois, prieur d'Ulnoy et de Champdieu, et aumônier du Roi, était le frère de M^{me} Claude de Sève, veuve de M. Tronson, secrétaire du cabinet du Roi, et mère des trois abbés Antoine, Alexandre et Louis.

(3) Il s'agit de la maison que la Compagnie de Saint-Sulpice possède encore à Issy, et qu'elle vient de rebâtir. Antoine de Sève y attirait de grand cœur sa sœur, ses neveux et M. Olier lui-même, qui s'y fit transporter dans ses derniers jours pour se préparer à la mort. C'est à M. de Bretonvilliers que l'abbé de Champdieu la vendit, le 17 novembre 1655, mais avec l'intention qu'elle passât un jour au séminaire. Pour se conformer à ce désir, le nouveau propriétaire, dans son testament, donna au séminaire le choix de recevoir cette maison ou le prix qu'elle avait coûté. Le souvenir de M. Olier décida ses enfants à préférer la maison.

de M. Tronson
dans la si-
vêque d'A
ous les
échange
qui nous
sont venu
le de Do
maise, et
qu'ils por

M. de B
Conciles
langues (4
rieur de
M. Tronson
et choisis
y en a mis
gothique
que lui av

M. de Pa
au séminai
lastiques,

(1) L'abbé
neveu Louis
maison d'Issy
homme de m

(2) Gui de
Marguerite
vembre 1670.

(3) *Concilia
regia*; Paris

(4) *Biblia
latina et aral*

(5) M. Tronson
sont remplies

(6) Jean-Pa-
Crémone en
philosophiqu
Scriptores

de M. Tronson (1), tous les livres ecclésiastiques qu'il avait dans la sienne, qui était fort belle, laissant le reste à M^{gr} l'Évêque d'Arras, aussi son neveu (2). Comme on avait presque tous les Pères, on les laissa à M^{gr} d'Arras, et l'on prit en échange plusieurs scolastiques, historiens et les hérétiques qui nous manquaient. C'est de cette bibliothèque que nous sont venus la plupart de nos historiens, le Suarez, le Calvin, le de Dominis, le Grotius, l'Épître de Chamier, le Sau-maise, et plusieurs autres qui sont aisés à reconnaître, puis- qu'ils portent les armes de cet illustre et savant abbé.

M. de Bretonvilliers en a donné quelques-uns, comme les Conciles du Louvre (3) et la grande Bible de Lejay en sept langues (4), avec la bibliothèque qu'il a faite pour le supérieur de Saint-Sulpice, laquelle est dans la chambre de M. Tronson, et est composée, pour la plupart, de Pères triés et choisis (5), et qui lui ont bien coûté 2,000 écus. M. Tronson y en a mis quelques-uns, comme la Bible de Vitré, le Missel gothique en vélin avec des miniatures, qui était un présent que lui avait fait M. l'abbé de Champdieu.

M. de Parlage, docteur de Sorbonne, donna encore les siens au séminaire, qu'il fit son héritier. Il y avait beaucoup de scolastiques, et, entre autres, des Thomistes, comme Nazarius (6),

(1) L'abbé de Champdieu avait une affection particulière pour son neveu Louis Tronson, qu'il avait longtemps retenu avec lui, dans sa maison d'Issy, pour le faire étudier sous la direction d'un précepteur, homme de mérite.

(2) Gui de Sève de Rochechouart, fils d'Alexandre de Sève et de Marguerite de Rochechouart, fut sacré évêque d'Arras le 30 novembre 1670.

(3) *Conciliorum omnium generalium et provincialium collectio regia*; Parisiis, è typographia regia, 1644, 37 vol. in-fol.

(4) *Biblia sacra*, hebraïca, samaritana, chaldaïca, græca, syriaca, latina et arabica; Parisiis, A. Vitré, 1628-1645, 10 vol. in-fol.

(5) M. Tronson en a largement usé pour les citations dont ses œuvres sont remplies.

(6) Jean-Paul Nazarius, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, naquit à Crémone en 1556 et mourut à Bologne en 1645 ou 1646. Ses ouvrages philosophiques et théologiques forment 8 volumes in-folio. V. Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. II, p. 544-545.

Bannès (1); des casuistes comme Sanchez, Layman, et plusieurs livres de la Discipline de l'Église; quelques Bibles, dont on a vendu une partie pour avoir le *Biblia maxima* du Père de La Haye (2). Le nom de M. de Parlage est écrit sur ces livres.

M. Pinet (3) laissa pareillement à Saint-Sulpice une provision de fort bons livres; le Droit canon avec les Gloses, et plusieurs autres de science et de piété: son nom est sur la plupart.

M. de Bausset (4) laissa encore ceux qu'il avait dans sa chambre, mais en fort petit nombre.

Pour M. Heudon, dont la bibliothèque est choisie pour toute sorte de livres, mais principalement pour le Droit, et qui seule peut faire une bibliothèque complète, il la destina pour la bibliothèque de Saint-Sulpice (5); aussi bien que plusieurs autres qui sont dans la maison, tels que: M. Tronson, qui a une collection des livres et des matières du temps qui

(1) Sur Dominique Bannez, autre dominicain, v. Echard, *ibid.*, p. 352, 353.

(2) *Biblia maxima versionum...* cum annotationibus Nic. de Lyra et aliorum; authore J. De La Haye; Parisiis, 1660, 19 vol. in-fol.

(3) Joseph Pinet, entré au séminaire le 5 octobre 1647, était originaire du diocèse de Nevers, où il mourut, après y avoir exercé le saint ministère, le 2 juin 1657. M. Olier, dans une lettre qu'il écrivait de Bourbon le 2 octobre 1652, le mentionne en des termes qui montrent la joie qu'il éprouvait, dans ses voyages, à voir ses anciens élèves fidèles aux principes qu'ils avaient reçus de lui. « C'est une merveille de voir un bon prêtre en des provinces entières, comme je l'apprends dans nos petits voyages. Je vous puis dire ne recevoir de joie, dans la désolation que je souffre partout, qu'au rencontre des prêtres de Saint-Sulpice. M. Pinet m'a ravi de joie en le voyant dans la solidité de ses vertus et la prudence de son zèle fervent » (*Lettre* 226, t. II, p. 45).

(4) Pierre de Bausset, originaire de Marseille, entra simple clerc au séminaire, le 22 septembre 1648. Voir sa notice, page 475 du 1^{er} volume.

(5) Ces prévisions ne tardèrent pas à se réaliser: M. Heudon mourut au séminaire, le 2 mars 1683, peu de temps après que l'auteur écrivait ces lignes.

lui revien
bibliothè
temps et
maison, i
Saint-Sul

La cuis
rosses sor
La cour o
carrée, et
ailes et le
été bâtis,
d'une ann
ce fut per
riaux y éta
minaire y
fallait tro

(1) Franço
quatrième

(2) On per
naire de Sai
thèque Maz
*atalogus bil
dispositus*
Sainte et le
cateurs, les
siastique, le
l'histoire na
médecine, l
livres hérét
à la Biblioth
minaire Sa
dont nous a

(3) Nous a
tave de la N
Conception
à la fête de l

(4) M. de B
t. II, p. 80: «
cet édifice, l
cause des ou

lui revient bien à 200 pistoles; M. Leschassier (1), dont la bibliothèque est fort raisonnable, etc., etc. Ainsi, avec le temps et par la libéralité de plusieurs ecclésiastiques de la maison, il se pourra faire une bibliothèque fort belle dans Saint-Sulpice (2).

La cuisine, l'infirmerie, les écuries et les remises de carrosses sont hors du grand bâtiment, sur le côté du couchant. La cour où ces logements sont placés est fort raisonnable, et carrée, et elle sert de décharge pour la maison. Les deux ailes et le corps de logis, avec les pavillons sur le jardin, ont été bâtis, depuis les fondements jusqu'au comble, en moins d'une année (3) : et, ce qui est presque incroyable, c'est que ce fut pendant la guerre de Paris. Les ouvriers et les matériaux y étaient à grand marché : ainsi, et les pauvres et le séminaire y trouvèrent leur compte (4) : tous les samedis, il fallait trouver 200 livres pour les ouvriers.

(1) François Leschassier, entré au séminaire le 15 octobre 1660, fut le quatrième supérieur de Saint-Sulpice. Voir son article, tome I, p. 242.

(2) On peut se faire une idée de ce qu'était la Bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice avant la Révolution, en parcourant, à la Bibliothèque Mazarine (n. 4179-4183 du Catalogue de ses Manuscrits), le *Catalogus bibliothecæ Seminarii S^u Sulpitii materiæ ordine dispositus tomis quinque* (in-fol.). Le tome 1^{er} comprend l'Écriture-Sainte et les SS. Pères; le tome 2^e les auteurs de Morale, les prédicateurs, les ascétiques et les liturgistes; le 3^e comprend le Droit ecclésiastique, le Droit civil, la géographie, la chronologie; le 4^e, l'histoire, l'histoire naturelle, la philosophie; le 5^e, enfin, les mathématiques, la médecine, la grammaire, la rhétorique, la poésie, la philologie, les livres hérétiques et les manuscrits. Parmi ces derniers, 72 ont passé à la Bibliothèque Mazarine d'après le catalogue imprimé (Table, v^o *Séminaire Saint-Sulpice*), sans compter ceux de Dubuisson-Aubenay dont nous avons parlé à l'article *Jacques Le Breton*.

(3) Nous avons vu plus haut que ces travaux, commencés dans l'octave de la Nativité, en septembre 1648, puis suspendus de la fête de la Conception à celle de la Purification, furent achevés, moins la toiture, à la fête de l'Assomption, 15 août 1649.

(4) M. de Bretonvilliers en fait la remarque dans la *Vie de M. Olier*, t. II, p. 80 : « Si l'on eût attendu plus longtemps, on n'eût pas pu faire cet édifice, soit à cause de la dépense, qui eût été trop grande, soit à cause des ouvriers, desquels l'on n'eût pas pu jouir facilement, et que

M. de Bretonvilliers y prit une peine extraordinaire. Il ne se contentait pas de fournir aux plus grandes dépenses, mais il y appliquait tous ses soins. Il examinait le sable et le faisait charger devant lui, pour voir s'il n'était pas trop fin. Il mania tous les carreaux et toutes les tuiles employés dans la maison, qui peuvent monter à plus de cent milliers; et il les toucha toutes avec le doigt, les unes après les autres, pour voir si elles n'étaient pas fêlées ou écornées. C'est ce qu'on aurait peine à se figurer; mais c'est ce qu'il m'a dit lui-même. Il fit sonder devant lui toutes les poutres: il n'y en a que deux qu'il n'a point sondées, parce qu'elles furent posées pendant son absence, et qui aussi se sont trouvées défectueuses, et qui ont manqué: une dans la grande salle au-dessus du réfectoire, l'autre dans la Dépense. Toutes ces peines étaient extrêmes; mais elles lui étaient fort agréables, lorsqu'il considérait qu'elles servaient à bâtir solidement une maison qu'il souhaitait faire répondre au zèle et à l'amour dont il brûlait pour la Très Sainte-Vierge.

M. Baudeau (1), qui a porté depuis 40 ans le poids de l'économie, fut chargé du soin de cette construction. Il entendait assez le bâtiment, parce qu'il avait fait bâtir une maison lorsqu'il était dans le monde; ce qui lui servit extrêmement pour faire diligenter les ouvriers, et pour conduire en si peu de temps ce bâtiment à sa perfection sous les ordres de M. Mercier.

L'on avait alors à commandement et à beaucoup moindre prix que l'on a donné du depuis; comme aussi les matériaux, à cause que personne ne bâtissait pour lors, à savoir peu après la première guerre de Paris. Ce fut aussi une providence très particulière à Dieu pour subvenir à une grande quantité de pauvres ouvriers, qui eussent été obligés de souffrir beaucoup et d'être réduits à l'aumône, ainsi qu'on en voyait plusieurs autres. Ce fut une joie extrême à M. Olier, comme il l'a souvent fait voir, d'avoir cette occasion, en établissant une maison à Notre-Seigneur, de nourrir et de donner du pain à ses membres, qui eussent été dans une extrême nécessité. »

(1) Mathurin Baudeau, du diocèse de Paris, était déjà âgé de 31 ans quand il entra au séminaire de Saint-Sulpice, le 19 mai 1643. Il y remplit jusqu'à sa mort, arrivée le 3 mars 1691, les fonctions d'économe, dans lesquelles il déploya beaucoup de zèle et d'intelligence.

La place
bâtiment,
qui fut tiré
25,000 écu
les autres
dans ces g
qu'il fallu
élever le
que cette
voir qu'on
davit eam
la seule pu
un si gran
ment, et qu
Elle n'est
dans quelq
sons qu'ell
qui vient d
pour les p

On n'a pu
d'en dire d
rien fait qu
pour les or
raisonnable
peuvent éti
blancs, les
Elle deman
bleau pour s

(1) Probatio
pice, dont le
Avron, venai
ristes dont la
examen plus

(2) Il s'agit
nièce de Lou
se fit très sol
de Conti y rep

La place a coûté 25,000 écus. Le bois qui est entré dans ce bâtiment, qui est extrêmement beau, net et bien choisi, et qui fut tiré d'une forêt qu'on acheta, revient aussi à plus de 25,000 écus : ce sont là seulement deux articles. Les ouvriers, les autres matériaux et mille dépenses qui sont inévitables dans ces grandes constructions, et principalement la dépense qu'il fallut faire en 1658, où tout se trouva fort cher, pour élever le corps de logis du devant, démontre évidemment que cette maison a coûté plus de 400,000 livres. Ce qui fait voir qu'on a bien eu raison d'y mettre pour inscription : *Fundavit eam Altissimus*, puisqu'il n'y a eu que les trésors de la seule puissance de Dieu qui aient été capables de fournir un si grand fonds que celui qu'on a employé dans le bâtiment, et que l'on a destiné pour la fondation de cette maison. Elle n'est pas riche, mais elle subsiste. Son bien consiste dans quelques contrats de constitution, dans quelques maisons qu'elle a dans Paris, dans l'enclos et la maison d'Issy, qui vient de la libéralité de M. de Bretonvilliers, et qui sert pour les promenades, pour les vacances et pour y faire une espèce de probation (1).

On n'a point encore parlé de la sacristie : il est à propos d'en dire deux mots. Le vaisseau en est petit, et on n'y a rien fait qui réponde à la magnificence de la chapelle : mais, pour les ornements qui servent au culte des autels, elle est raisonnablement bien fournie. Ceux des fêtes solennelles ne peuvent être plus riches, et ce sont, pour les ornements blancs, les plus magnifiques de Paris. Aussi Sa Majesté les fit demander à M. Tronson, et Elle les fit porter à Fontainebleau pour servir, en 1679, au mariage de la reine d'Espagne (2).

(1) Probation, soit pour les aspirants à la Compagnie de Saint-Sulpice, dont le noviciat, ou *séminaire intérieur*, établi d'abord à Avron, venait, en 1676, d'être transféré à Issy ; soit pour les séminaristes dont la vocation avait besoin d'être préalablement soumise à un examen plus sérieux.

(2) Il s'agit du mariage de Marie-Louise, fille du duc d'Orléans et nièce de Louis XIV, avec Charles II, roi d'Espagne. La cérémonie se fit très solennellement à Fontainebleau, le 31 août 1679 : le prince de Conti y représentait par procuration le roi d'Espagne.

La chasuble et le voile du calice viennent de la libéralité de M. Olier. Il les fit faire pour célébrer sa première messe (1), et ils coûtent plus de 1,200 écus. L'ouvrier était un étranger qui passait en France et qui entreprit cet ouvrage. Ce sont des fleurs sur un fond de satin blanc, mais si belles, si vives et si naturelles, qu'on ne peut rien voir de plus achevé. La broderie est riche et relevée en bosse, mais si délicate et si fine, que tous ceux qui la voient la trouvent admirable. Au derrière de la chasuble est une Assomption (2), et au milieu du voile un portrait de la Sainte-Vierge, que l'on prendrait plutôt pour des miniatures que pour un ouvrage fait à l'aiguille; enfin, ce sont deux pièces sans prix.

Pour les accompagner et faire un ornement complet, M. de Bretonvilliers donna ordre de faire une tunique, une dalmatique, trois chapes, un devant d'autel et une crédence dans le même goût, où le brodeur, des plus habiles de Paris, a tâché d'imiter et la broderie et les fleurs de la chasuble et du voile de M. Olier (3). Les mystères de la Sainte-Vierge sont sur les orfrois, dans le milieu du devant d'autel et sur la crédence; le tout délicatement travaillé, fort riche, et qui paraît conforme à la chasuble et au voile, lorsqu'on les considère de loin; mais, si on les regarde de près, on y

(1) M. Olier remarque, dans ses *Mémoires*, qu'il ne put pas s'en servir pour sa première messe. « Quelque diligence », dit-il, « que missent les personnes qui me l'apportaient, je ne la pus avoir à temps pour m'en servir. Je ne la mis que le lendemain, à Notre-Dame, qui était un jour où je devais dire la sainte messe en l'honneur de la Sainte-Vierge, par l'ordre de l'évêque, comme si cette divine Maîtresse eût voulu s'en réserver le premier usage. »

(2) Pas seulement une Assomption. Le haut de la croix est formé par trois médaillons représentant, au milieu Dieu le Père, à sa droite Notre-Seigneur, et, à sa gauche, la Très Sainte-Vierge montant au Ciel. Le bas de la croix est orné de deux autres médaillons représentant Saint Pierre et Sainte Madeleine, que M. Olier honorait comme les patrons et les modèles des vrais pénitents.

(3) M. Olier s'en occupa lui-même, et M^{me} Tronson y donna ses soins particuliers. Dans une lettre que M. Olier écrivait à la pieuse veuve, le 24 septembre 1650, on lit ce *post-scriptum* où se trahit d'une façon

aperçoit
chasuble

Le calic
les figures

M^{me} la D
canon d'a
de Richeli
ture est s
d'argent à
tortue, av
de chagrin
d'une dent
timé 500 é

M. Tron

Il y a er
pour être r
fort riches

M. de B
chandeliere
d'or; mais
gement de
chapelle si
le céder à s

Parmi le
Saint Denis
M. Olier pa

touchante l'at
culte: « Madar
point leur des
le satin, pour
Il serait bon d
ci mettront t
p. 524). L'orne
le Nonce offlei
y célébra pour
monie du renc

(1) Marie de
Saint Benoît

aperçoit une très grande différence, et l'on estime plus la chasuble et le voile seuls que tout le reste de l'ornement.

Le calice de M. Olier n'est que d'argent, mais la ciselure et les figures ne peuvent être ni plus finies ni plus délicates.

M^{me} la Duchesse d'Aiguillon fit présent à M. de Poussé d'un canon d'autel très riche, qui avait servi au grand cardinal de Richelieu; et M. de Poussé le donna au séminaire. L'écriture est sur du vélin. La garniture et le tour sont un travail d'argent à jour, dont le fonds et le corps sont d'écaille de tortue, avec des filets d'argent. La boîte pour le serrer est de chagrin, revêtue d'une couverture de tabis rouge, garnie d'une dentelle d'argent pour la conserver. Ce canon est estimé 500 écus.

M. Tronson y a donné sa chasuble de brocards d'or.

Il y a encore des ornements de toutes les couleurs, qui, pour être moindres que les précédents, ne laissent pas d'être fort riches.

M. de Bretonvilliers avait eu dessein de faire faire six chandeliers, une croix, un calice, un bassin et des burettes d'or; mais il a cru qu'il emploierait plus utilement au soulagement des pauvres l'argent qu'il voulait destiner pour une chapelle si magnifique, et que sa religion devait en ce point le céder à sa charité.

Parmi les reliques qui sont au séminaire, il y en a une de Saint Denis, et une de ses compagnons martyrs, données à M. Olier par l'abbesse (1) et les religieuses de Montmartre,

touchante l'attention minutieuse qu'il apportait à toutes les choses du culte : « Madame, Je vous prie de mander aux brodeurs qu'ils n'avancent point leur dessin, mais qu'ils travaillent au devis. Je vous prie de voir le satin, pour voir si c'est celui que vous avez vu chez le marchand. Il serait bon de faire faire un devis par un autre chasublier, car ceux-ci mettront tout à l'épargne et au plus léger » (*Lettre 172, t. I, p. 524*). L'ornement complet fut inauguré le 21 novembre 1650, lorsque le Nonce officia pontificalement dans la nouvelle chapelle, et que l'on y célébra pour la première fois la fête de la Présentation avec la cérémonie du renouvellement des promesses cléricales.

(1) Marie de Beauvilliers, née en 1574, fit profession dans l'ordre de Saint Benoît en 1590, et fut nommée abbesse de Montmartre le 7 fé-

avec association du séminaire de Saint-Sulpice aux prières et bonnes œuvres de leurs monastères; un os entier de la cuisse de Sainte Émilienne martyre; une côte de Saint Just martyr, et un doigt de Sainte Victoire, Vierge et martyre, donné par M^{sr} Pallu (1), évêque d'Héliopolis et Vicaire apostolique du Tonquin. Le corps de Sainte Euphémie, martyre, a été donné à M^{me} la Duchesse d'Aiguillon par M. le cardinal de Chigi (2), légat à *latere* en France; et par M^{me} d'Aiguillon au séminaire. Comme ce saint corps était déposé chez M^{me} d'Aiguillon, on fut l'y chercher avec tout le clergé de Saint-Sulpice pour en faire la translation au séminaire. La plupart des ecclésiastiques étaient revêtus de chapes ou de tuniques; les reliques étaient portées sous un dais sur les

vrier 1598. Elle trouva cette abbaye dans le plus grand désordre pour le spirituel et le temporel. Elle parvint, pendant son long gouvernement, à y établir la réforme, et mourut le 21 avril 1657, 19 jours après M. Olier.

(1) François Pallu, né à Tours en 1625, était chanoine de Tours, quand le Père Alexandre de Rhodes vint en France chercher des missionnaires pour les Indes. Il s'offrit à lui, en même temps que M. Olier, vers 1653, et le Nonce Bagni le désigna pour être vicaire apostolique. Ce projet ne put pas se réaliser. Mais il fut repris après la mort de M. Olier; et M. Pallu, sacré à Rome en 1660, sous le titre d'évêque d'Héliopolis, partit pour l'Orient le 3 janvier 1662, comme vicaire apostolique du Tonquin. En passant à Siam, il y établit un séminaire, dont il eut la pensée de confier la conduite à Saint-Sulpice. Mais MM. de Bretonvilliers et Tronson ne crurent pas devoir céder à ses instances, que ses voyages en Europe lui donnèrent plusieurs fois l'occasion de réitérer. Il se trouvait à Paris quand M. Baudrand écrivit sa notice; car nous le voyons repartir pour l'Orient le 6 avril 1682; et c'est probablement alors qu'il offrit au séminaire la relique dont il est parlé ici. M. Pallu mourut peu de temps après, le 29 octobre 1684, à Magany, dans la province de Fokien, en Chine.

(2) Flavio Chigi, neveu d'Alexandre VII, fut créé cardinal le 9 avril 1657. Ce fut lui qui, en exécution du traité de Pise (février 1664), par lequel fut consommée l'humiliation d'Alexandre VII dans l'affaire de la Garde Corse, dut venir en France, comme légat à *latere*, pour présenter à Louis XIV les excuses du Souverain Pontife. C'est au cours de cette mission si pénible que le cardinal-légat, par lettres patentes du 3 août 1664, approuva et confirma l'établissement du séminaire de Saint-Sulpice.

épaules d
paraître,
et une pié

Règlement
cices par
Personne
— Esprit
souverain
officiers e

Il n'y a
naire de
observe, e

On s'y l
hiver. On
entend la
rendent a
fait. Pour
vont à leu
sonne la c
est chargé
étudiant d

Le chan
y va par b
de chant.

A onze
lit tout ba
Testament

(1) L'un é
roisse.

(2) Il y av
du séminair
académique

UOC

épaules de MM. de Bretonvilliers et de Poussé (1), qui firent paraître, ainsi que tout le Clergé, une religion, une modestie et une piété qui charmèrent tous les spectateurs.

CHAPITRE TROISIÈME

Règlement du séminaire de Saint-Sulpice : ordre de la journée : exercices particuliers à certains jours. — Règlement des domestiques. — Personnel qui gouverne le séminaire : le Supérieur, les Directeurs. — Esprit de la maison : dévotion à la Très Sainte Trinité, à J.-C. souverain Prêtre, à la Très Sainte-Vierge. — Nombre et emplois des officiers et domestiques.

Il n'y a rien d'extraordinaire dans les règlements du séminaire de Saint-Sulpice que l'exactitude avec laquelle on les observe, et qui ne peut être plus grande.

On s'y lève à quatre heures et demie en été, et à cinq en hiver. On fait ensuite une heure d'oraison en commun. On entend la sainte messe; puis ceux qui vont en Sorbonne s'y rendent afin d'y prendre les deux premières leçons qu'on y fait. Pour ceux qui prennent leurs cahiers dans la maison, ils vont à leurs chambres jusqu'à huit heures et demie, qu'on sonne la classe, qu'ordinairement un docteur de Sorbonne est chargé de faire; les autres, qui ne vont point en classe, étudient dans leurs chambres (2).

Le chant commence à dix heures et dure jusqu'à onze. On y va par bandes, selon l'ordre qui en est donné par le maître de chant.

À onze heures, on sonne l'examen particulier, où chacun lit tout bas, à genoux et tête nue, un chapitre du Nouveau Testament. Ensuite, celui qui préside lit tout haut un des

(1) L'un était alors Supérieur du séminaire, et l'autre curé de la paroisse.

(2) Il y avait donc, dès l'origine, deux enseignements pour les élèves du séminaire : l'un, en Sorbonne, pour ceux qui aspiraient aux grades académiques, et l'autre se donnant dans la maison même.

Examens qui ont été faits par MM. Olier, de Poussé et Tronson (1), et qui sont réduits en forme de méditation.

A onze heures un quart, on sonne le diner. Il y a un séminariste qui lit à table, et trois qui servent trois jours consécutifs. Le quatrième, le lecteur garde la porte le matin ou le soir : les serveurs aident à la cuisine pour nettoyer la vaisselle, le matin et le soir.

Après le diner, on fait la récréation en commun. On en retranche les cabales et amitiés particulières. On ne monte point à sa chambre pendant ce temps sans permission.

A une heure, on continue le chant jusqu'à deux, et ceux qui sont obligés à l'Office divin vont en réciter Vêpres et Complies, en commun, dans la salle des Exercices. Les autres, qui ne sont obligés ni à l'Office ni au chant, se retirent dans leurs chambres.

A trois heures, on fait la conférence des Cas de conscience pour ceux qui sont obligés de s'y trouver. Il y a d'autres conférences, trois fois la semaine, pour ceux qui vont en Sorbonne et pour ceux qui prennent des leçons dans la maison.

Celui qui fait la classe fait ordinairement la répétition à ceux qui prennent leurs leçons sous lui. Pour les autres, qui vont en Sorbonne, c'est ordinairement un licencié ou un docteur qui leur fait leurs répétitions.

Toutes les semaines, il y a une thèse, que soutiennent alternativement ceux qui vont en Sorbonne et ceux qui prennent leurs leçons à la maison.

A cinq heures, on dit le chapelet en commun (2). Comme

(1) On voit, par cette énumération d'auteurs, que l'on suivait dès ce moment, pour les *Examens particuliers*, la nouvelle rédaction faite par M. Tronson, et dont il reste, à la Bibliothèque particulière de l'Institut de France, un exemplaire portant précisément la date de notre manuscrit, 1682. Ce n'est que plus tard que M. Tronson donna à cet ouvrage sa dernière forme, en y ajoutant de nombreuses citations. Voir tome I, p. 133.

(2) A la suite d'une insigne grâce reçue de la Très Sainte-Vierge, M. Olier avait réglé que la récitation du chapelet durerait une demi-heure, comme cela se pratique encore durant la retraite générale, au commencement de chaque année.

ceux qui
chemin,
Exercices
disent leu

A cinq
commun
s'y trouve

A six he
suivi de l
soir.

On don
maine, le
tuelle les
du soir.

On fait

A neuf f

Un sém
mière dan
toutes les
M. l'Écon
feu couve

Sans pe
uns des a
la récréat
qu'on ne
mange po
Sulpice q
chœur, à
l'infirmier
decin et o
habituelle
hardes en

Tous les
à la gran
une salle,
On fait la
et on se s

ceux qui vont en Sorbonne disent leur chapelet pendant le chemin, en y allant, ils font leur lecture dans la salle des Exercices, chacun en particulier, pendant que les autres disent leur chapelet.

A cinq heures et demie, on dit Matines et Laudes en commun : il n'y a que ceux qui sont obligés au Bréviaire qui s'y trouvent.

A six heures un quart environ, on sonne le souper, qui est suivi de la récréation, et à huit heures, on fait la prière du soir.

On donne de vive voix le sujet d'oraison deux fois la semaine, le lundi et le mercredi. On fait une conférence spirituelle les samedis et veilles des bonnes fêtes, avant la prière du soir.

On fait la répétition de l'oraison le mardi et le samedi.

A neuf heures, tout le monde doit être couché.

Un séminariste éveille le matin et porte, en hiver, de la lumière dans les chambres. Un autre fait la visite le soir dans toutes les chambres, excepté celles de M. le Supérieur et de M. l'Économe, pour voir si les lumières sont éteintes et le feu couvert.

Sans permission : 1° on n'entre point dans la chambre les uns des autres ; 2° on ne s'absente point des exercices ni de la récréation ; 3° on n'écrit et on ne reçoit point de lettres qu'on ne les présente ; 4° on ne sort point en ville et on n'y mange point ; 5° on ne va pas même à la paroisse de Saint-Sulpice qu'avec la communauté ; 6° on ne sort point du chœur, à moins qu'on ne soit officier ; 7° on ne va point à l'infirmerie ni à la cuisine ; 8° on ne fait point venir de médecin et on ne prend point de remède, à moins d'une maladie habituelle ; 9° on ne reçoit de dehors ni papiers, ni argent, ni hardes en dépôt.

Tous les jours de dimanches et de fêtes, on va à la paroisse, à la grand'Messe et à Vêpres. On s'assemble pour cela dans une salle, d'où l'on part deux à deux en disant le *Miserere*. On fait la génuflexion deux à deux en entrant dans le chœur, et on se salue ; puis on va prendre sa place.

On assiste aussi à Matines les fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint, des Morts, de Noël et du Saint-Sacrement. On assiste pareillement aux saluts du Saint-Sacrement qui se font les premiers jeudis et les premiers dimanches des mois (1). Les officiers doivent se trouver à la sacristie avant que les autres séminaristes partent du séminaire.

Les Fêtes et Dimanches, vingt-cinq ou trente séminaristes sont occupés au catéchisme dans l'église, dans les charniers et dans différents quartiers de la paroisse. Les uns font le catéchisme, les autres y assistent pour tenir les enfants dans le silence et dans la modestie requise (2).

Toutes les semaines, il y a un jour entier de congé en été. On prend le jour le plus beau et l'on va le passer à Issy, où l'on prend ses repas. En hiver, on n'a congé qu'une après-dinée, pendant laquelle on va à Issy se promener. Il n'y a point d'autres jeûnes d'obligation que ceux de l'Église (3) : il y a néanmoins plusieurs séminaristes qui jeûnent par dévotion et qui volontairement, avec la permission de directeurs, font d'autres pénitences.

On fait les exercices d'une retraite spirituelle en entrant dans la maison, et on les réitère tous les ans ordinairement.

On y reçoit des laïques et des ecclésiastiques en retraite. On ne leur demande rien pour leur dépense; ce qu'on a toujours observé depuis l'établissement du séminaire : on ne refuse pas, néanmoins, ce qu'ils offrent librement.

(1) Dès l'année 1644, par un contrat daté du 1^{er} septembre, la duchesse d'Aiguillon avait contribué à fonder ces divers saluts; ceux des premiers dimanches pour obtenir la grâce d'une bonne mort, ceux des premiers jeudis pour implorer la miséricorde de Dieu sur la paroisse.

(2) Dès l'origine, plusieurs exprimèrent la crainte que la multiplicité de ces offices ou catéchismes ne nuisît au progrès des études. C'est à propos de ces craintes que M. Bourdoise, consulté par M. Olier, lui répondait, le 22 août 1647, avec sa verve toujours originale : « Monsieur, Monsieur, il faut travailler dans la hiérarchie, et non pas à côté ».

(3) Sauf celui de la veille de la Présentation, qui s'est toujours pratiqué au séminaire de Saint-Sulpice.

Il y a, p
et, comm
lades est

Les doi
d'eux doi
l'oraison,
récréation
sine et le
le samedi
naristes.

Ils ne s
point de l
des autres
dent un si
versel, ho

Il leur
de l'argen
suffire.

Il y a de
pour gard
alternative
fermée, et
quoiqu'ils
l'ouvrir de
l'oraison.

lorsqu'on
entre les n

Il y a
sieurs que
merie, la
ces règles
sont d'une
n'en gross
étendu.

Le gouver
M. le Supé
Jusqu'à

Il y a, pour les malades, une infirmerie et deux infirmiers; et, comme la dépense y est plus grande, la pension des malades est aussi plus forte.

Les domestiques ont de même leur règlement. Chacun d'eux doit être attaché à son emploi. Ils ont tous les jours l'oraison, la sainte messe, leurs examens, leurs repas, leurs récréations, leur lecture, leur chapelet, leur service à la cuisine et leur prière du soir; et, toutes les semaines, ils ont, le samedi au soir, la conférence spirituelle comme les séminaristes.

Ils ne s'exemptent point de leurs exercices; ils ne sortent point de la maison et n'entrent point dans la chambre les uns des autres, ou même des Messieurs, sans permission. Ils gardent un silence aussi exact que les séminaristes, qui est universel, hors le temps des récréations.

Il leur est défendu de demander et même de recevoir de l'argent de qui que ce soit, leurs gages leur devant suffire.

Il y a deux portiers, l'un pour aller aux chambres, l'autre pour garder la porte, l'ouvrir et la fermer, ce qu'ils font alternativement. Celui qui a soin de la porte doit la tenir fermée, et en avoir la clef sans la laisser jamais à la porte, quoiqu'ils doivent toujours se tenir auprès, pour être prêts à l'ouvrir dès qu'on sonne. Ils ne vont prendre la clef qu'après l'oraison. Un des Messieurs va fermer la porte lui-même, lorsqu'on sonne la prière du soir, et remettre ensuite la clef entre les mains de M. le Supérieur.

Il y a quelques autres règlements, tant pour les Messieurs que pour les séminaristes, les domestiques, l'infirmerie, la bibliothèque, et pour la plupart des exercices : ces règles ont été en partie introduites par l'usage, et sont d'une extrême conséquence pour le bon ordre. On n'en grossira cependant pas ce mémoire, qui est déjà assez étendu.

Le gouvernement du séminaire de Saint-Sulpice roule sur M. le Supérieur et MM. les Directeurs.

Jusqu'à présent, MM. les Supérieurs ont, avant leur mort,

désigné leur successeur (1). M. Olier, instituteur et premier supérieur, en usa ainsi à l'égard de M. de Bretonvilliers, qu'il marqua de vive voix pour son successeur. M. de Bretonvilliers désigna par écrit M. Tronson; et l'on a eu tant de respect pour leurs sentiments, que la déclaration qu'ils en ont faite a été reçue de leurs enfants comme une loi qui leur a été inviolable.

Les Directeurs du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, aussi bien que les Supérieurs et les Directeurs des séminaires de province qui lui sont unis (2), dépendent, pour leurs emplois, de l'ordre de M. le Supérieur.

Il y a quatre Directeurs à Saint-Sulpice, qui, avec M. le Supérieur, conduisent les séminaristes, et ont soin tant du spirituel que du temporel de la maison.

Un d'entre eux est préposé à tous les exercices du règlement général (3), comme l'Oraison, l'Examen, le Chapelet, les Conférences spirituelles, etc. Il y préside et donne toutes les permissions en l'absence de M. le Supérieur, que la multitude et la diversité de ses occupations, tant pour Paris que pour les provinces, empêche de se trouver régulièrement à tous les exercices.

Les trois autres sont chargés de la direction des ecclésiastiques du séminaire et de ceux d'une petite Communauté qui en dépend (4), quoique M. le Supérieur partage quelque-

(1) Cette désignation n'a eu lieu que pour les deux premiers successeurs de M. Olier. Mais le respect qu'elle inspirait n'empêcha point de procéder à leur élection d'une façon régulière. Nous en avons pour témoin le procès-verbal de l'élection de M. de Bretonvilliers, à laquelle présida Saint Vincent de Paul, et dont on peut voir le *fac-similé* dans la *Vie de M. Olier*, par M. Faillon, t. III, p. 478.

(2) Nous verrons, en effet, que du séminaire de Saint-Sulpice, où elle avait été fondée, l'œuvre de M. Olier ne tarda pas, selon la prédiction de la Mère Agnès, à se répandre au dehors, pour des ministères semblables, là où l'appelait la confiance des évêques.

(3) Ce sont les fonctions que nous avons vu remplir, d'abord par l'abbé de Foix, et, après lui, par M. de Poussé.

(4) Ce qu'on appelait *Petite Communauté* était un second séminaire attenant au premier, et destiné à ceux qui, manquant de santé, n'en pouvaient suivre le règlement dans tous ses points. Établie vers

fois avec
directeur.
ment, et t
un compt
règlement
vigilance
un ordre,
qui ne le

Cette vi
une fort
et d'honne
d'enfant e
ment; qu
les y port
gros de la
de docteur
vécu plusi
de person
besoin d'é

Toutes l
embrasse
de balayer
L'obéissan
y vivent da
à partir po

1672 dans un
parte), elle s
Godet des M
Cambrai, y r

(1) M. Olier
peuples sau
fut seule ca
son zèle. Il s
Dauversière
la consolatio
prêtres, don
dans cette ci
de sa Compa

fois avec eux cette direction. C'est lui qui assigne à chacun son directeur. Il prend connaissance de tout; il y veille incessamment, et tous les directeurs et les officiers lui doivent rendre un compte exact de ce qui se passe et des inobservances du règlement. Chacun veille sur son emploi particulier, et cette vigilance continuelle et universelle entretient dans la maison un ordre, un silence, une exactitude et un recueillement qui ne le cède point aux Communautés les plus réformées.

Cette vigilance assidue n'empêche pas qu'on y remarque une fort grande liberté. Car on se fait un point de conscience et d'honneur de son devoir; et, comme on en écarte l'esprit d'enfant et d'écolier; que la plupart y sont venus volontairement; que ce n'est pas l'empressement pour les ordres qui les y porte, mais le désir de leur propre perfection; que le gros de la maison est composé de bacheliers, de licenciés et de docteurs, qui sont des esprits bien faits et qui même ont vécu plusieurs années dans le séminaire, c'est une assemblée de personnes d'élite, raisonnables, ferventes, qui ont moins besoin d'éperon pour avancer que de frein pour se modérer.

Toutes les vertus y sont dans un continuel exercice. On y embrasse avec joie les actions les plus humiliantes, comme de balayer dans la maison, de laver et nettoyer la vaisselle. L'obéissance y est prompte, exacte et aveugle; et la plupart y vivent dans une si grande soumission, qu'ils sont disposés à partir pour les séminaires de province, pour le Canada (1)

1672 dans une maison située rue Pot-de-Fer (aujourd'hui rue Bonaparte), elle subsista jusqu'en 1690. Plusieurs ecclésiastiques illustres, Godet des Marais, évêque de Chartres, et Fénelon, archevêque de Cambrai, y passèrent tout le temps de leur séminaire.

(1) M. Olier avait toujours rêvé d'aller prêcher l'Évangile aux peuples sauvages du Canada. En 1636, l'autorité du Père de Condren fut seule capable de l'empêcher de suivre à cet égard l'inspiration de son zèle. Il se dédommagea en unissant ses efforts à ceux de M. de la Dauversière pour fonder la mission de l'île de Montréal, où il eut la consolation, l'année même de sa mort, d'envoyer trois de ses prêtres, dont tant d'autres devaient bientôt suivre les traces. C'est dans cette circonstance que, ayant proposé cette mission aux membres de sa Compagnie, tous s'offrirent de concert.

pour la Chine (1), au moindre ordre qu'on voudrait leur en donner, et sans avoir d'autre dessein que d'y servir dans les moindres emplois, et d'y souffrir les croix qui en sont inséparables. On en refuse un grand nombre de ceux qui demandent d'entreprendre ces voyages et de se charger de ces emplois pénibles. On n'y porte et on n'y sollicite personne. On se contente de prier Dieu sur eux, de suivre leur grâce, et d'entrer sans empressement dans les ouvertures qu'ils donnent pour leur établissement, et pour l'accomplissement de ses desseins sur son Église et sur son œuvre (2).

C'était l'esprit de M. Olier. Aussi cet abandon où il vivait lui-même avait mérité que N.-S., en moins de huit ou dix ans, lui eût donné trente ou quarante sujets de qualité, de zèle, de talent, de piété et d'abandon, qui se sont sacrifiés dans les provinces du royaume (3), dans le Canada et dans la

(1) Nous verrons plus loin qu'il s'offrit lui-même au Père Alexandre de Rhodes, qui était venu en France chercher des missionnaires pour la Chine. Celui-ci, convaincu que l'œuvre entreprise en France par M. Olier valait mieux que tout ce qu'il pourrait faire en Chine, crut devoir résister à ces instances répétées; mais, à défaut du père, il dut accepter quelques-uns de ses enfants, qui, comme notre auteur va nous le dire, allèrent, dans ces lointains pays d'Orient, consumer leur vie au service de Jésus-Christ.

(2) Il s'en explique lui-même dans ses *Mémoires*. « Notre-Seigneur désire », écrit-il, « que, dans la formation de notre Société, je suive entièrement la conduite qu'il a tenue lui-même dans l'établissement de son Église avec les apôtres, sans user de moyens humains, d'inventions mondaines et séculières. Il ne veut point que la prudence humaine nous associe, mais que notre Société soit l'ouvrage de son Esprit, et que sa charité nous tienne unis et liés ensemble. Il vaut mieux recevoir un sujet de la main de Dieu, que cent mille d'ailleurs : leur demeure parmi nous sera bien plus assurée, bien plus douce et plus fructueuse. Si ils entraient ici par une autre voie, la prudence humaine qui les y aurait conduits les embarrasserait dans ses ressorts toute leur vie; et, comptant sur les moyens humains, ils n'auraient point de consistance et de stabilité, et demeureraient sans fruit dans leur stérilité naturelle. »

(3) Il s'agit surtout des trois provinces du Velay, du Vivarais et de l'Auvergne, dans la région desquelles se trouvait son abbaye de Pébrac, et qui eurent, à ce titre, les prémices de son zèle apostolique.

Chine, po
l'état ecc
mémoire

Ils doiv
Très augu
être, dan
des trois
trésors de
l'Homme-
mystère,
tendre à l

Jésus-C
dans leur
être le p
Très Sain
prêtres et
et immole
l'extensio
remplis d
sement et
ments et

Leur lia
Ils sont
qu'un éco
dité n'a ri
Père Éteri

« Offrant à l
mission d'A
comme le N
qu'il me fu
Il se le tint
ses grandes
vaillants qu
séminaires
blir avant s
ces province

(1) Nous
qui animait

UOC

Chine, pour travailler au salut des âmes et à la réforme de l'état ecclésiastique; ainsi que nous l'avons marqué dans ce mémoire et que nous le ferons voir encore dans la suite.

Ils doivent être tout dévoués au culte de la Très Sainte et Très auguste Trinité (1). Leur silence et leur retraite doivent être, dans le séminaire, pour honorer le silence et le repos des trois Personnes Divines dans le Ciel; et, comme tous les trésors de la nature et de la grâce, et tous les mystères de l'Homme-Dieu sont des suites et dépendances de ce grand mystère, toutes leurs actions et leur conduite doivent aussi tendre à l'honorer.

Jésus-Christ Souverain prêtre tient aussi un rang éminent dans leur cœur; et, comme il n'est venu sur la terre que pour être le prêtre et la victime qui s'immole à la gloire de la Très Sainte-Trinité, les prêtres du séminaire doivent être des prêtres et des hosties consommées dans le feu de son amour, et immolés à son service. Ils ne sont, par leur caractère, que l'extension de son sacerdoce éternel: ils doivent aussi être remplis de sa vie et de son esprit, revêtus de ses états d'abaissement et de gloire, et pénétrés de ses vertus, de ses sentiments et de ses mystères.

Leur liaison avec la Mère de Jésus doit être continuelle. Ils sont obligés de reconnaître que leur puissance n'est qu'un écoulement de sa divine maternité. Comme sa fécondité n'a rien que de saint, qu'elle est fondée sur la vertu du Père Éternel, et qu'elle ne se termine qu'à son Fils, le Saint

« Offrant à N.-S. », nous dit-il lui-même en nous racontant sa deuxième mission d'Auvergne, « ces pauvres lieux et les provinces voisines, comme le Velay et Vivarais, contiguës de l'Auvergne, il me semble qu'il me fut dit : *Je te charge de ces provinces* » (*Mém.*, t. I, p. 44). Il se le tint pour dit; et, après qu'il eut quitté sa cure, ce fut une de ses grandes préoccupations d'y envoyer et d'y maintenir des ouvriers vaillants qui y continuèrent l'œuvre de Saint François Régis; et les séminaires du Puy, de Viviers et de Clermont, qu'il eut la joie d'y établir avant sa mort, ont contribué après lui de rendre permanent dans ces provinces le bien qu'il s'était efforcé d'y produire.

(1) Nous avons vu plus haut, pag. 392, note 2, que c'était la pensée qui animait les trois premiers fondateurs du séminaire.

des Saints; aussi leur sacerdoce ne s'exerce que par la vertu du Père Éternel dans laquelle ils entrent, et il ne se termine que sur Jésus, qu'ils produisent sur nos autels et qu'ils sacrifient à sa gloire. La vie de Jésus en Marie, dans les ardeurs et le zèle qu'elle a pour Dieu, doit être la vie qui les anime. Leurs intérêts sont les intérêts de Jésus; leurs désirs et leur esprit sont les désirs et l'esprit de Jésus vivant dans sa sainte Mère.

Honorer Dieu, aimer Jésus et sa Mère, porter avec patience et amour la part qu'il donne à ses croix; se mettre aux pieds de tout le monde, et principalement des ecclésiastiques à la sanctification desquels ils travaillent, et ne s'attacher à eux que pour établir dans leur cœur le règne de Dieu, et conserver à leur égard l'esprit d'une amoureuse et continuelle servitude; vivre dans le monde séparé du monde, sans prétendre ni chercher de bénéfices, d'établissements et d'emplois, mais seulement la croix, la sanctification des prêtres et le salut des âmes; n'attendre rien des créatures, quelles qu'elles soient, mais tout attendre de Dieu seul; vivre sans vœux, plus souple et plus dépendant que ceux qui font des vœux ne le sont de leurs supérieurs: voilà quelque chose de ce qui est requis pour être un prêtre du séminaire de Saint-Sulpice. Ces dispositions, qui sont si rares, sont cause qu'il se trouve peu de sujets propres pour un si grand œuvre, et que les séminaires de Saint-Sulpice ne se multiplient pas beaucoup: ce qui est aussi fort conforme aux vues de MM. Olier et de Bretonvilliers (1).

Outre le Supérieur et les quatre directeurs du séminaire, il y faut aussi des officiers:

(1) M. Olier en faisait la recommandation expresse aux continuateurs de son œuvre: « *Attentè autem sibi caveat domus, ne frequentiori tentationi impetita succumbat, quippe quæ, intuitu reliquarum societatum, quæ in Ecclesia Dei vigent, velit intumescere et gloriari frequentia et multitudine sociorum, ad hos quocumque voluerit deducendos... Sciat autem domus hæc quod huc usque, ad modum myrrhæ electæ, quæ semper paucissima est, dederit odorem suum, et sicut virgula fumi ascendens ex aromatibus* ».

1° Il y a
les répéti
qui ordin
3° un lice
bonne; 4
veillant d
rences qu
maître de
aider à la
sonne pro
la messe,
missions,
tures et
nome pou
bibliothéc
personne
la cloche
marquer
montrer e
16° un po
couloirs e
le feu en
merie et
pour ferm

Pour le
portier; 3
linge et la
la cave; 5
mier; 10°

Il y a e
sieurs par
que les d
penser d'e
et pour n
même per

1° Il y a un docteur destiné pour les leçons de théologie et les répétitions qu'on en fait; 2° un autre pour les retraitants, qui ordinairement fait la conférence des Cas de conscience; 3° un licencié, pour les répétitions de ceux qui vont en Sorbonne; 4° un autre licencié ou docteur pour être le surveillant de tous les catéchismes, et pour présider aux conférences qu'on en fait; 5° un maître de cérémonies; 6° un maître de chant; 7° un sacristain; 8° un sous-sacristain pour aider à la sacristie et accommoder la tribune; 9° une personne préposée pour avoir soin des domestiques, leur dire la messe, être présent à leur table, leur donner leurs permissions, les confesser, leur dire la prière, faire leurs lectures et leurs conférences spirituelles, etc.; 10° un économe pour le soin de tout le temporel de la maison; 11° un bibliothécaire; 12° un visiteur des chambres le soir; 13° une personne pour réveiller les matins; 14° une autre pour sonner la cloche du règlement; 15° un pour veiller sur le réfectoire, marquer ceux qui doivent servir, ceux qui doivent lire et leur montrer ce qu'ils doivent lire et le ton qu'ils doivent prendre; 16° un pour allumer les lampes ou les chandelles dans les couloirs et dans les salles, et pour avoir soin de faire allumer le feu en hiver; 17° un pour veiller sur les besoins de l'infirmerie et des Messieurs en ce qui regarde leur entretien, et pour fermer les grandes portes tous les soirs.

Pour les domestiques, il y a : 1° un portier; 2° un second portier; 3° un cuisinier; 4° un sous-cuisinier; 5° un pour le linge et les chambres; 6° un dépensier pour le réfectoire et la cave; 7° un boulanger; 8° un infirmier; 9° un sous-infirmier; 10° un marmiton; 11° un serviteur de M. le Supérieur.

Il y a encore d'autres serviteurs qui appartiennent à plusieurs particuliers, et qui sont obligés aux mêmes exercices que les domestiques de la maison. On ne peut pas se dispenser d'en avoir, mais on s'en charge le moins qu'on peut; et pour ne les pas tant multiplier, on fait payer pour eux la même pension que pour leurs maîtres, qui est de 400 livres.

CHAPITRE QUATRIÈME

Résumé chronologique de la vie de M. Olier. — Son portrait au physique et au moral. — Ses principaux écrits. — Tendresse et générosité de son cœur. — Son esprit d'oraison. — Étendue et effets de son zèle. — Son aversion pour les *nouveautés* du temps. — Son désintéressement et ses pénitences. — Son humilité au milieu des grâces extraordinaires qu'il recevait. — Son *Esprit* par M. de Bretonvilliers.

M. Olier a été, comme on l'a dit, le fondateur et le premier supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. Il naquit à Paris, en 1608, le 20 septembre. Il fut bachelier de théologie en 1622 (1). Il se convertit entièrement à Lorette en 1630. Il s'appliqua aux missions et aux autres bonnes œuvres depuis 1634 (2) jusqu'en 1639 (3). Il alla établir un séminaire à Chartres en 1640 (4). Il établit celui de Saint-Sulpice à Vaugirard en 1642 (5); puis, la même année, étant curé de Saint-Sulpice, il y fit une Communauté de prêtres, établit le séminaire de Saint-Sulpice (6), d'abord dans différentes vieilles maisons, et enfin dans celle où ils demeurent à présent; et, après avoir gardé dix ans la cure de Saint-Sulpice, où il es-

(1) C'est dans les premiers mois de 1630 qu'il faut, d'après ce que nous avons dit plus haut (p. 373, note 1), placer le baccalauréat de M. Olier.

(2) Notre auteur prend pour point de départ la première mission d'Auvergne, commencée, avons-nous vu (p. 377, note 2) vers le milieu du mois de mai 1634. Il laisse de côté les premières missions auxquelles M. Olier, dès son retour d'Italie et avant même que d'être prêtre, s'appliqua dans les alentours de Paris, sous la direction de Saint Vincent de Paul, et qui remplirent les années 1632 et 1633.

(3) Il faut lire 1641. Nous avons vu, en effet (p. 384, note 2), que les diverses missions données par M. Olier et ses compagnons dans le diocèse de Chartres, pendant les années 1639 et 1640, se terminèrent par une grande mission donnée dans la ville même de Chartres, pendant les premiers mois de 1641.

(4) D'après la note à laquelle nous venons de renvoyer, l'essai de séminaire à Chartres suivit la mission donnée dans cette ville. C'est donc 1641 qu'il faut lire, et non 1640.

(5) Ou, plus exactement, d'après ce que nous avons dit (p. 391, note 2), le 29 décembre 1641.

(6) Le 15 août 1642.

suya des tr
la mettre
mort, il s
abbé de Sa
en 1652; et
Viviers (4)

(1) Le 20
2 avril 1649,
surseoir sur
prieur de B
prétendre à

(2) On sait
non de l'arch
Prés. L'abbé
neuil, fils na
duchesse de
onze ans, év
tard, entre a
dont il prit
n'avait jamai
année de 165
ses autres bé
tobre 1678, il
de Béthune,
l'âge de onze
28 mars 1682.

(3) Le man
son séminair
Supérieur du
seurs en la c
part, pour en
sous notre au
en fut le prem

(4) Les lettr
le sien sont d

(5) Le même
de Clermont,
Clermont, du
étant destiné
remplacé pro
vacances de 1
vier 1659, l'un

suya des travaux incroyables pour réformer cette paroisse et la mettre sur le pied où on l'a vue de son temps et depuis sa mort, il s'en démit (1) entre les mains de M. de Verneuil, abbé de Saint-Germain (2), qui y nomma M. de Bretonvilliers en 1652; et, après avoir fondé les séminaires du Puy (3), de Viviers (4) et de Clermont (5), il tomba en apoplexie en

(1) Le 20 juin 1652. Le même jour, en exécution de son acte du 2 avril 1649, à la réalisation duquel de graves conseils l'avaient fait surseoir sur certains points, il remit purement et simplement son prieuré de Bazainville entre les mains de l'abbé de Marmoutiers, sans prétendre à aucune réserve.

(2) On sait que la cure et le séminaire de Saint-Sulpice dépendaient, non de l'archevêché de Paris, mais de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. L'abbé dont il est parlé ici est Henri de Bourbon, duc de Verneuil, fils naturel de Henri IV et de Catherine-Louise de Balzac, duchesse de Verneuil, né en octobre 1601. Nommé dès 1612, à l'âge de onze ans, évêque de Metz, il avait été pourvu quelques années plus tard, entre autres bénéfices, de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dont il prit possession le 7 décembre 1623. Henri de Bourbon, qui n'avait jamais reçu les Ordres sacrés, se démit de son évêché en cette année de 1652 où le récit de notre auteur nous a conduit, et de tous ses autres bénéfices le 12 octobre 1669. Neuf ans plus tard, le 29 octobre 1678, il épousa Charlotte Séguier, veuve de Maximilien-François de Béthune, duc de Sully : étrange destinée d'un homme, évêque à l'âge de onze ans, et marié à l'âge de 77 ans. Il mourut à Verneuil, le 28 mars 1682.

(3) Le mandement par lequel M. de Maupas, évêque du Puy, érige son séminaire, — et en donne la direction, dit-il, « à M. l'abbé Olier, Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, et à ses successeurs en la dite charge, et à ceux qui nous seront envoyés de leur part, pour en être les supérieurs, gouverneurs et administrateurs sous notre autorité », — est daté du 10 novembre 1652. M. de Lantages en fut le premier supérieur.

(4) Les lettres par lesquelles M. de Suze, évêque de Viviers, établit le sien sont du 18 juin 1653. M. de Queylus fut le premier supérieur.

(5) Le même M. de Queylus fut le premier supérieur du séminaire de Clermont, érigé par ordonnance de M. Louis d'Estaing, évêque de Clermont, du 23 février 1656. Mais M. de Queylus ne fit qu'y passer, étant destiné par M. Olier à l'œuvre de Montréal. M. de Poussé le remplaça provisoirement pendant un an, et eut pour successeur, aux vacances de 1657, M. Pierre Coudere, sous lequel fut signé, le 13 janvier 1659, l'union du séminaire avec celui de Saint-Sulpice.

1653 (1), puis en paralysie, qui enfin termina sa vie par une heureuse mort, le 2 avril 1657 (2). On le garda trois jours (3), pendant lesquels il fut exposé. Il y avait à son enterrement plus de deux cents ecclésiastiques. Les curés de Paris y assistèrent en étole. On lui fit une oraison funèbre dans l'église de Saint-Sulpice (4); et, après l'avoir embaumé, on le mit dans un cercueil de plomb, revêtu d'un autre de bois de chêne, et on le déposa ensuite dans la chapelle du séminaire, auprès du grand autel, du côté de l'Évangile (5). Son cœur fut tiré du corps et mis dans un cœur de plomb; mais depuis quelques années, par la libéralité de..... (6), on l'a mis dans un cœur de vermeil. Sa langue fut fermée dans une boîte

(1) Le 23 septembre 1653, au château du Péray, près de Corbeil, appartenant à M^{me} Tronson, chez qui M. Olier, pendant ses infirmités déjà nombreuses, allait parfois prendre quelque repos.

(2) Saint Vincent de Paul, qui reçut son dernier soupir, écrivait quatre jours après : « Il a plu à Dieu de disposer de M. l'abbé Olier, de qui Notre-Seigneur s'est servi pour beaucoup de bonnes œuvres : j'ai eu le bonheur de me trouver auprès de lui lorsqu'il a rendu l'esprit ». (Lettre du 6 avril 1657, citée par Collet, t. II, p. 144).

(3) Contrairement à l'usage; car nous voyons, par le registre des *Sépultures du Séminaire*, que l'enterrement se faisait toujours le lendemain de la mort.

(4) L'oraison funèbre fut faite, non aux obsèques, qui eurent lieu le 5 avril, mais au service solennel qui fut célébré le 1^{er} juillet suivant, dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice. Elle fut prononcée par l'évêque du Puy, Henry Cauchon de Maupas du Tour, transféré depuis (en 1661) à Évreux. C'est dans ce discours que, parlant du désintéressement du défunt, l'orateur s'écria « qu'il avait connu un évêque (c'était lui-même) qui s'était mis à genoux devant lui pour lui faire accepter son évêché » (Grandet, éd. Letourneau, t. II, p. 293).

(5) Il y resta encore deux années après la rédaction de ce mémoire, jusqu'à ce que, le 13 novembre 1684, M. Tronson, en exécution du testament de M. de Bretonvilliers, le fit mettre en terre au milieu de la chapelle, qui fut alors pavée tout entière de marbre blanc; et l'on grava sur sa tombe l'inscription qu'on peut lire dans M. Faillon, t. III, p. 483. M. de Bretonvilliers fut enterré à son côté, et, autour des deux tombes, on grava cette inscription touchante : *Quomodo in vita sua dilexerunt se, ita et in morte non sunt separati.*

(6) Le nom, dans les copies qui nous restent du manuscrit, a été laissé en blanc.

d'argent;
corps so
pice. On l

C'est un

Il était
port libr
guine, dé
altérée pa
pénitence
plein; son
yeux vifs,
nomie fin
vermeilles
ciation lib
d'une éloi
champ, sa
fond, il ra
avait le vi
pagné d'un
majesté, q
voir de l'es

Son âme
l'esprit vif
étendue fo
beaucoup
mière divi
d'une autre
nées, et qu
semblait, à
sur la terre
de notre re
ou un sain
conception:
source que
primer, de
teté et de g
qu'humain.

UOL

d'argent; et ces deux parties si considérables de ce saint corps sont entre les mains de M. le Supérieur de Saint-Sulpice. On lui fit un anniversaire l'année suivante.

C'est un précis de la vie et de la mort de M. Olier.

Il était d'une taille médiocre, un peu replet : il avait le port libre, dégagé, avantageux. Sa complexion était sanguine, délicate, quoique forte et robuste, s'il ne l'eût point altérée par ses jeûnes, ses longues veilles et ses rigoureuses pénitences. Son teint était blanc, mêlé de vermeil; son visage plein; son nez aquilin; son front large et serein : il avait les yeux vifs, remplis d'un feu doux et engageant; la physiologie fine, la bouche d'une grandeur médiocre, les lèvres vermeilles; la voix belle, argentine, flexible; la prononciation libre, insinuante; le geste naturel et dévot, soutenu d'une éloquence mâle, élevée, et si heureuse que, sur-le-champ, sans étude et sans rien puiser que dans son propre fond, il ravissait les esprits et enlevait les cœurs; enfin, il avait le visage beau, agréable et bien proportionné, accompagné d'un air rempli de tant de grâce, de modestie et de majesté, qu'il était impossible de l'approcher sans en concevoir de l'estime et du respect, et sans en être élevé à Dieu.

Son âme n'était pas moins belle que son corps. Il avait l'esprit vif, bouillant, pénétrant, facile à concevoir, et d'une étendue fort vaste pour les sciences, pour lesquelles il avait beaucoup d'inclination et d'ouverture. Les vues que la lumière divine lui communiquait dans l'oraison étaient bien d'une autre élévation que celles que la nature lui avait données, et qu'il avait cultivées ou acquises par son travail. Il semblait, à l'entendre parler, que ce n'était plus un homme sur la terre qui s'énonçait sur les mystères les plus relevés de notre religion, mais que c'était un saint Paul dans le Ciel ou un saint Jean évangéliste relevé dans son désert. Ses conceptions étaient hautes, puisqu'il les puisait à la même source que ces grands saints; mais il avait le don de les exprimer, de bouche et par écrit, avec tant de lumière, de netteté et de grâce, qu'on y reconnaissait quelque chose de plus qu'humain.

On a donné au public ses sentiments sur l'Esprit chrétien, les Vertus chrétiennes, le Sacrifice, les Saints Ordres et le Sacerdoce, et même sur toutes les actions de la journée, dans le *Catéchisme chrétien* qu'il composa et dicta étant au lit, malade; l'*Introduction aux vertus chrétiennes*, les *Cérémonies de la sainte messe*; le *Traité des Ordres* et la *Journée chrétienne* (1); mais tout y brille, tout y est élevé, tout y éclaire l'esprit et pénètre le cœur.

On n'a pas encore mis au jour deux de ses traités : l'un, sur les Attributs de Dieu, et l'autre sur les saints Anges (2); mais tout ce que l'on peut concevoir des grandeurs et des beautés de Dieu et de ces Esprits bienheureux, dans la contemplation la plus élevée, c'est ce que l'on trouve divinement exposé dans ces écrits. Ses Lettres spirituelles, qui sont imprimées, renferment un abrégé de ses dispositions et de ses maximes. Il y porte tout le monde à l'oraison; il y enseigne l'amour des croix et la patience invincible dans laquelle on doit être dans les adversités et dans les maladies; il y donne des leçons de sainteté et de détachement du monde aux princes même et aux princesses (3), et, au milieu des engagements qu'ils y contractent par leur naissance, par leur rang et par les avantages dont ils jouissent, il leur enseigne les moyens de rompre ces engagements ou de faire un saint usage de leurs grandeurs et de leurs biens.

Il porte les âmes religieuses et ecclésiastiques à la perfection de leur état, et il y discerne avec tant de prudence les voies de N.-S. sur les personnes que sa Providence lui confiait, qu'il ne règle sa conduite que selon les différentes impressions de grâce que le Saint-Esprit faisait remarquer en elles.

(1) Voir, sur ces divers ouvrages, la notice bibliographique, au tome I^{er}, p. 11 et suiv.

(2) Voir aussi, sur ces deux traités manuscrits, ainsi que sur les diverses éditions des *Lettres*, la même notice bibliographique.

(3) Voir spécialement les lettres à la Reine mère Anne d'Autriche (*Lettres* 185 et 216 de l'édition Gamon), et celles adressées à la princesse douairière de Condé (*Lettres* 106, 107, 145, 162 et 331 de la même édition).

On ne
au milie
lui four
plusieur
les fruit
et du sé
rapidité
style plu
sur les j
fait, on
écrits sa
l'impétu
sûremen
sagesse
en foule
yeux sur
juger qu
dité de l
Son co
grand, li
il alla re
le porter
passant s
tement a
gent, de
rien sur l

(1) Cela
des autogr
tuels, qui
à genoux,
l'oraison. L
travaillés;

(2) Le co
rapports é
Luxembou
d'hui par l
de Notre-D
qui se trou

On ne peut trop s'étonner de ce qu'il a pu tant écrire au milieu des occupations si multipliées et si différentes que lui fournissait son zèle. Car la plupart de ces ouvrages, et de plusieurs autres qui n'ont pas encore été imprimés, ont été les fruits de ses veilles pendant qu'il était chargé de la cure et du séminaire de Saint-Sulpice. Aussi, il écrivait avec une rapidité incroyable, et, quoiqu'il soit difficile d'écrire d'un style plus juste et plus net, sur toutes sortes de matières et sur les plus grandes vérités de notre religion, ainsi qu'il a fait, on lira néanmoins des 1,000 et 1,200 pages dans ses écrits sans y trouver une seule rature (1). Sa plume suivait l'impétuosité de l'Esprit de Dieu qui l'éclairait, et traçait sûrement sur papier ces vérités divines, que les dons de sagesse et d'intelligence dont il était rempli lui découvraient en foule et tout d'un coup; de sorte que ceux qui jettent les yeux sur des ruisseaux si beaux et si rapides, ne peuvent juger que très avantageusement des richesses et de la fécondité de leurs sources.

Son cœur était naturellement tendre et engageant, mais grand, libéral et magnifique. Dans le temps de sa paralysie, il alla rendre visite au supérieur des Chartreux (2). Il fallut le porter de son carrosse dans la chambre de ce Père. Un passant se présenta pour lui rendre ce bon office conjointement avec son cocher. M. Olier, qui ne portait jamais d'argent, demanda à M. Heudon, qui l'accompagnait, s'il n'avait rien sur lui. M. Heudon lui ayant dit qu'il avait un écu d'or,

(1) Cela est vrai (comme l'on peut s'en convaincre par l'inspection des autographes) de ses lettres, et surtout de ses *Mémoires* spirituels, qui ne devaient être lus que par ses directeurs, et qu'il écrivait à genoux, souvent pendant cinq ou six heures de suite, au sortir de l'oraison. Naturellement, les ouvrages qu'il donnait au public étaient travaillés avec plus de soin.

(2) Le couvent des Chartreux, avec lesquels M. Olier entretenait des rapports de bon voisinage, était situé à l'extrémité du jardin du Luxembourg, et occupait à peu près l'emplacement occupé aujourd'hui par le Lycée Montaigne et l'École de Pharmacie jusqu'à l'église de Notre-Dame-des-Champs. Il n'en reste plus que la maison des hôtes, qui se trouve englobée dans les bâtiments de l'École des Mines.

il le prit et le donna à celui de qui il avait reçu ce petit service. Il s'informa encore de M. Heudon s'il ne lui restait plus rien ; et, ayant appris qu'il avait encore quelques écus d'or, M. Olier lui en demanda un, lui disant : « Mon cocher aurait sujet de murmurer, si, ayant eu part au même travail, il était privé de la même récompense » ; et là-dessus, il appela son cocher et lui donna cet écu d'or.

Lorsqu'il s'agissait du culte de Dieu et de la Sainte-Vierge, rien n'était ni trop beau, ni trop magnifique. Le bâtiment du séminaire, la chapelle avec les peintures et les dorures qu'il y fit faire, le tabernacle de Saint-Sulpice (1), les sept lampes d'argent qui brûlent jour et nuit dans la paroisse en présence du Saint-Sacrement, dont il en donna une, et dont les autres furent le fruit d'une de ses prédications (2) ; les ornements

(1) Qu'il fit refaire magnifiquement, après que l'ancien eut été volé dans le vol sacrilège du 28 juillet 1648.

(2) Ce fut le notaire Jean Marreau, marguillier de l'église, qui, en décembre 1644, offrit la première de ces lampes, du prix de 60 écus. Son exemple excita l'émulation d'un de ses collègues, M. Morel, maître d'hôtel ordinaire du Roi et secrétaire de ses finances, qui en donna deux de 600 écus chacune, et en fonda l'entretien. Sur quoi, M. Olier fit observer aux dames de la paroisse que, puisqu'il y avait sept lampes allumées devant l'Arche d'alliance, et sept esprits devant le trône de Dieu, il serait à souhaiter qu'il y eût aussi sept lampes qui brûlassent jour et nuit devant le trône qu'il s'était choisi dans l'église. Il fut pris au mot. La princesse de Condé en offrit immédiatement une de 1,000 écus. Trois autres dames, dont l'une était M^{me} Tronson, se réunirent pour en offrir deux de 600 écus chacune ; et, pour parfaire le nombre symbolique, M. Olier lui-même en donna une d'environ 500 écus, qu'il fit exécuter à Richard Barbedor, maître orfèvre, à l'enseigne *du Bénitier*, comme il conste du contrat passé, le 7 mai 1647, devant le notaire Jean Marreau. Enfin, M. du Ferrier nous raconte que lorsque ces sept lampes brillaient devant l'autel, « le vertueux M. Marreau (le notaire même dont nous venons de parler et qui était le premier donateur), considérant la disproportion de la sienne, poussé d'un mouvement de piété, demanda permission de la retirer et d'en mettre une autre de 600 écus à la place de celle qui, comme le grain de sénevé ou le petit levain de l'Évangile, avait produit les autres » (*Mém.*, p. 284). En même temps, il en fonda l'entretien, comme il conste d'un contrat passé le 3 février 1647, par-devant le notaire Muret, son collègue (aujourd'hui étude Demonts, à Paris).

de broca
ment, au
dont il fi
le père,
avait, co
guerre d
travers l
reine et a
en-Laye
les Missi
et le Car
cœur rei

(1) Une d
roisse de S
temps rec
années de
la réalisati
briciens p
1643, asser
dessein es
architecte
présenté à
l'église et
la paroisse
31 mars 16
pierres né
de cette d
pour adop
fondations
solennelle
guilliers p
etc., etc.
Sainte-Vie
qui marqu
séminaire,
tante enco
voir, avan
Vierge éle

(2) Pendi
se termin

UOL

de brocard d'or qu'il fit faire à la Confrérie du Saint-Sacrement, auxquels il contribua; le dessein de la nouvelle église dont il fit jeter les fondements (1); les pauvres dont il était le père, et pour lesquels, après avoir donné tout ce qu'il avait, comme un bon pasteur, il exposa sa vie pendant la guerre de Paris, passant à pied, la neige jusqu'aux genoux, à travers les armées, pour aller demander leurs besoins à la reine et aux personnes de la Cour qui étaient à Saint-Germain-en-Laye (2); les ecclésiastiques qu'il a élevés à ses dépens; les Missions qu'il a entretenues dans le Velay, les Cévennes et le Canada, sont quelque chose de ce qu'a fait ce grand cœur rempli de magnificence et de profusion, lorsqu'il s'a-

(1) Une des premières sollicitudes de M. Olier, en entrant dans la paroisse de Saint-Sulpice, fut la reconstruction de l'église, depuis longtemps reconnue insuffisante. Nous pouvons, pendant les premières années de son administration, le suivre pas à pas dans ses efforts pour la réalisation de ce grand projet : le 26 décembre 1642, réunion des fabriciens pour leur proposer l'idée de cette reconstruction; le 10 mars 1643, assemblée générale de la paroisse, dans la nef de l'église, où ce dessein est adopté d'une voix unanime, et Christophe Gamard, célèbre architecte de l'époque, chargé de dresser les plans; juillet 1643, placet présenté à la Reine mère pour l'intéresser à la construction et de l'église et du séminaire; 2 novembre 1643, délibération des notables de la paroisse pour l'achat de neuf maisons en vue de l'œuvre projetée; 31 mars 1644, le jeune Louis XIV accorde libéralement une partie des pierres nécessaires aux fondements et signe de sa propre main l'acte de cette donation; 15 août 1645, nouvelle assemblée des fabriciens pour adopter un des plans dressés par Gamard; 28 août 1645, tracé des fondations de la nouvelle église; 20 février 1646, la Reine mère en pose solennellement la première pierre; 8 avril 1646, délibération des marguilliers pour l'achat et la démolition de plusieurs autres maisons, etc., etc. Commencés par la construction de la chapelle de la Très Sainte-Vierge, les travaux furent ralentis par les troubles politiques qui marquèrent les années suivantes, et aussi par la construction du séminaire, qui parut au serviteur de Dieu une œuvre plus importante encore que celle de l'église. Il eut pourtant la consolation de voir, avant sa mort, les murs de la nouvelle chapelle de la Très Sainte-Vierge élevés à la hauteur qu'ils ont aujourd'hui.

(2) Pendant le blocus de Paris, qui commença le 7 janvier 1649, et ne se termina que par la paix de Rueil, le 11 mars suivant.

gissait de procurer la gloire de Dieu, le soulagement du prochain et le salut des âmes.

Son oraison était continuelle. Les jours étaient trop courts pour ce doux exercice : il y passait la plupart des nuits. Il s'enfermait derrière le maître-autel pour se délasser des travaux du jour en présence du Saint-Sacrement, et, comme un autre saint Jean, dans le cœur de son Maître. C'était là qu'il puisait toutes ces lumières si vives et ces expressions si ardentes dont ses discours et ses écrits étaient remplis ; et que, s'abimant dans le sein de Dieu, dans le cœur de Jésus et de sa sainte Mère, pendant que le monde était enseveli dans le sommeil, il jouissait déjà sur la terre du repos que les saints possèdent éternellement dans le Ciel. Comme son corps était trop faible pour soutenir les communications intimes qu'il avait avec Dieu, on fut obligé, dans les dernières années de sa vie, de lui donner quelques ecclésiastiques pour lui tenir compagnie et divertir son esprit d'une application si continuelle et si nuisible à sa santé. Il faisait ce qu'il pouvait pour leur obéir et se distraire ; mais le poids de son cœur vers Celui qui était et son centre et son tout, était trop véhément pour souffrir longtemps cette suspension : elle ne durait que quelques moments et laissait insensiblement ce cœur languissant d'amour reprendre son premier vol vers son bien-aimé. Ces transports ont continué jusqu'à sa mort, et c'est dans ces mouvements tendres et extatiques que son âme s'est séparée de son corps, pour se perdre dans le sein de Dieu.

Je ne dis rien des effets de son zèle : nous en avons produit quelques-uns dans ce mémoire. Il était si vaste que, la France n'étant pas assez étendue pour le contenir (1), M. Olier se transportait en esprit jusqu'aux dernières extrémités du monde, s'étant offert plusieurs fois au Révérend Père de

(1) « Je voudrais », s'écriait-il dans ses *Mémoires*, « avoir des bras qui pussent embrasser le monde entier, pour le porter à Dieu et le remplir d'amour..... O mon Tout ! que vous êtes peu connu, que vous êtes peu aimé ! »

Rhodes
foi dan
l'Angle
et 57.

Son
ce tem
le Père

(1) Le
admis en
missions
fut comm
casion de
pendant
en février
nous ren
adressées
Rhodes n

(2) C'es
la lettre
j'osais en
qu'on peu
et répan
mon espé
P. de Rho
dès sa jeu
obtenir, d
plir son z
procurer.
la conver
conférenc

(3) Tous
l'Oratoire
doctrines
M. Olier p
Joseph, re
buser le d
laissé sédt
éclat dans
fallait s'y
conférenc
mique.

Rhodes, Apôtre de la Cochinchine (1), pour aller prêcher la foi dans la Chine et le Tonquin, et enfin, à son refus, dans l'Angleterre (2), comme il paraît par ses lettres 55, 56 et 57.

Son zèle a paru principalement contre les nouveautés de ce temps. Il fit faire pour cet effet des conférences entre le Père Desmares (3) et le Père Feuillant, en présence de

(1) Le P. Alexandre de Rhodes, né à Avignon le 15 mars 1591, fut admis en 1612 chez les Jésuites de Rome. Il passa toute sa vie dans les missions de l'Extrême-Orient. Y ayant été condamné à mort, sa peine fut commuée en celle du bannissement perpétuel. Cela lui donna l'occasion de revenir en France organiser une nouvelle mission. C'est pendant ce voyage que M. Olier s'offrit à lui, tout particulièrement en février 1653, comme cela ressort des lettres auxquelles l'auteur va nous renvoyer (*Lettres* 245, 246, 247 de l'édition Gamon) et qui sont adressées toutes trois à M. de la Dauversière, à la Flèche. Le P. de Rhodes mourut en Perse, le 5 novembre 1660.

(2) C'est à M. de la Dauversière qu'il en fait la confidence dans la lettre 247 : « Si dans le néant, où la grâce me retire et me renferme, j'osais encore aspirer et regarder quelque chose de la solide gloire qu'on peut trouver dans le service du bon Maître, en donnant sa vie et répandant son sang pour lui, je regarderais l'Angleterre comme mon espérance. Et, comme ce grand apôtre dont je vous parle (le P. de Rhodes) me dit que toutes ses intentions avaient toujours été, dès sa jeunesse, d'aller, ou du côté de la Chine, ou, s'il ne le pouvait obtenir, d'aller au moins en Angleterre, je m'offris à lui, pour accomplir son zèle en ce royaume, par tous les services que je pourrais lui procurer. » Au moment où M. Olier exprimait ce désir de se dévouer à la conversion de l'Angleterre, il y travaillait efficacement dans les conférences qu'il avait avec Charles II.

(3) Toussaint-Guy-Joseph Desmares, né à Vire en 1599, fut reçu dans l'Oratoire étant déjà prêtre. Dès 1638, il avait commencé à prêcher les doctrines jansénistes avec succès et scandale. La conférence que M. Olier provoqua entre le P. Desmares et le P. dom Pierre de Saint-Joseph, religieux de l'ordre des Feuillants, avait pour but de désabuser le duc et la duchesse de Liancourt, ses paroissiens, qui s'étaient laissés séduire par les nouvelles doctrines. Cette conférence, qui fit éclat dans le public, eut lieu à la fin du mois de mai 1652. Comme il fallait s'y attendre, le P. Desmares ne se tint pas pour battu, et la conférence même donna lieu, de part et d'autre, à une ardente polémique.

M. et de M^{me} de Liancourt (1), et de M. de Schomberg (2), dans le Presbytère, pour les tirer, par cette voie, de l'engagement où ils venaient d'entrer avec le Port-Royal. Il y a encore une conférence entre M. le Moine, docteur de Sorbonne, et M. l'abbé de Bourzeis (3). Il contribua, lui et M. de Bretonvilliers, à la meilleure partie de l'argent qui fut nécessaire pour l'entretien de MM. Hallier, Joysel et Lagault (4), députés du Clergé de France à Rome, pour la condamnation des Jansénistes. Enfin, la dernière prédication qu'il ait faite de sa vie fut celle qu'il fit contre ces novateurs, le jour

(1) Roger du Plessis, marquis de Liancourt, duc de la Rocheguyon et pair de France, né en 1598, avait épousé, le 24 février 1620, Jeanne de Schomberg, fille de Henri, maréchal de France. L'hôtel de Liancourt, situé rue de Seine, assez près de l'église de Saint-Sulpice, était l'un des plus considérables et des plus fréquentés du faubourg Saint-Germain.

(2) Charles de Schomberg, duc d'Hallwin, pair et maréchal de France comme son père, était le frère de la duchesse de Liancourt. Il était très opposé au parti janséniste et faisait tous ses efforts pour en dégager sa sœur.

(3) Nous connaissons déjà le docteur Alphonse le Moyne (voir p. 374). Quant à son contradicteur, l'abbé Amable de Bourzeis, il était né à Riom en 1606, et avait été un des premiers membres de l'Académie française. Attaché au parti janséniste, dont il était un des écrivains les plus goûtés, il y avait attiré la duchesse de Liancourt, qui accueillait volontiers les gens de lettres dans son hôtel. La conférence que M. Olier ménagea entre le docteur le Moyne et le brillant académicien avait pour but d'arriver, en le ramenant, à ramener en même temps le duc et la duchesse. Cette conférence n'eut alors aucun résultat, comme c'est l'ordinaire dans ces sortes de disputes.

(4) François Hallier, né à Chartres vers 1595, fut d'abord théologal de cette église, puis docteur de Sorbonne et syndic de la Faculté de théologie. Il fut, dans la suite, évêque de Cavaillon et mourut le 23 juillet 1659. François Joysel, né à Paris en 1619, mourut docteur de la Faculté de Paris le 26 mai 1708. Jérôme Lagault, né à Paris, docteur de la maison et Société de Sorbonne, mourut en Suisse, à son retour de Rome, au mois d'octobre 1653. La mission de ces trois docteurs avait pour but d'obtenir la condamnation des cinq fameuses propositions, qui fut, en effet, prononcée par le Pape Innocent X, dans sa bulle *Cùm occasione*, le 31 mai 1653.

de Saint
plusieur
sujet to
purent i
Il a r

(1) Le 19
parmi les
vérités ou
deux erre
fidèles : la
et l'inutil
lution et
Janséniste
sous le tit
Olier, un

(2) Nous
En 1634
Rodez, de
sa faveur
le brevet.

En 1641
dans ses
Juste de
occasion
évêché de

Au mili
l'avons vi
offert par

Vers 16
bylone, of

En novi
qui vient
gréer sa s

Enfin, e
Saint Vin
cepte de d
l'idée qu'
Monsieur,
votre pru
siastiques
communie
âge, de p

de Saint-Sulpice, en 1653 (1), en présence de la Reine, de plusieurs Évêques et Généraux d'Ordres, où il dit sur ce sujet tout ce que son zèle et son éloquence naturelle lui purent inspirer pour donner de l'horreur de ce parti.

Il a refusé sept ou huit évêchés (2) : mais il souhaitait

(1) Le 19 janvier 1653. Dans ce sermon, que nous possédons encore parmi les manuscrits de M. Olier, l'orateur s'élevait contre les sévérités outrées de la morale janséniste et réfutait particulièrement deux erreurs, qui faisaient en ce moment beaucoup de mal parmi les fidèles : la nécessité de la pénitence publique pour tous les pécheurs, et l'inutilité de l'absolution lorsqu'elle n'est point précédée de l'absolution et de la contrition parfaite. Ce discours irrita violemment les Jansénistes et donna occasion au Père Desmares de faire paraître, sous le titre de *Remontrance chrétienne et charitable à M. l'abbé Olier*, un écrit plein d'aigreur dont il inonda tout Paris.

(2) Nous en connaissons sept.

En 1634, nous l'avons déjà vu (voir p. 378, n. 2) refuser le siège de Rodez, dont l'évêque, Bernardin de Corneillan, voulait se démettre en sa faveur ; et, en 1639, la coadjutorerie de Châlons, dont il avait reçu le brevet.

En 1641, les chanoines du Puy, qui avaient été ses collaborateurs dans ses missions d'Auvergne, désirent lui obtenir la succession de Juste de Serres, leur évêque, mort le 28 août 1641. C'est à cette occasion que N.-S. lui dit dans son oraison : « Je te veux donner pour évêché beaucoup d'amour » (*Mém.*, t. I, p. 58).

Au milieu des troubles qui, en 1645, agitèrent sa paroisse, nous l'avons vu refuser encore une fois le siège de Rodez, qui lui était offert par François de Corneillan, neveu et successeur de Bernardin.

Vers 1649, le nonce Bagny lui offre la succession de l'évêque de Babylone, obligé par ses infirmités de renoncer à sa mission lointaine.

En novembre 1652, M. de Maupas, évêque du Puy (c'est lui-même qui vient de nous le raconter), se jette à ses pieds pour le prier d'agréer sa succession.

Enfin, en 1654, Pierre Scarron, évêque de Grenoble, fait intervenir Saint Vincent de Paul pour obtenir que, malgré ses infirmités, il accepte de devenir son coadjuteur. Citons cette lettre, qui exprime bien l'idée qu'on se faisait des vertus du saint prêtre. « Il y a longtemps, Monsieur, que Sa Majesté, pleine de confiance en votre sagesse et votre prudence, vous a rendu l'arbitre des mérites de tous les ecclésiastiques de son royaume. Ce motif m'a donné le mouvement de vous communiquer un dessein que Dieu m'a inspiré sur le déclin de mon âge, de partager les soins de mon diocèse avec M. l'abbé Olier. Ses

d'aller mourir curé de Montréal, en Canada (1). Il avait eu pour 10,000 livres de rentes en bénéfices, avant d'entrer dans la cure de Saint-Sulpice ; mais il s'en défit successivement ; il les avait tous quittés longtemps avant sa mort (2), et il ne s'était réservé que le titre de curé de Saint-Georges (3), à cause de la dévotion qu'il portait à ce grand saint, Apôtre du Puy, et parce qu'il avait été revêtu de ce titre, lorsque M^{gr} l'Évêque du Puy fonda son séminaire dans cette paroisse de sa ville épiscopale.

Ses pénitences avaient été excessives, et, comme il est arrivé à la plupart des saints, elles avaient tellement épuisé la force de sa complexion qu'il fut paralytique les cinq ou six dernières années de sa vie, et mourut à 48 ans. Il avait pris de si rudes et si fréquentes disciplines, que, la gangrène s'é-

actions sont autant au-dessus de l'envie que l'estime et la réputation dont il jouit sont au-dessous de la vérité. C'est pourquoi, dans la crainte que j'ai eue qu'il n'opposât sa modestie à ma prière, j'ai recherché le commandement de la Reine, pour fortifier la pureté de mon intention, qui a pour objet l'honneur de l'Église et le bien de mon diocèse. Je vous conjure de l'appuyer de votre crédit. »

(1) Lui-même nous en fait la confidence dans ses *Mémoires*. « Étant instruit », écrit-il en 1652, « des biens qui se font en Canada, peuples gentils, et me trouvant lié de société comme miraculeuse à celui (M. de la Dauversière) à qui Notre-Seigneur a inspiré le mouvement et commis le dessein et l'entreprise de la Ville-Marie, ville qui se va bâtir en Canada, dans l'île de Montréal, je me suis senti toujours porté d'aller finir mes jours en ces quartiers, avec un zèle continuel d'y mourir pour mon Maître. Dieu m'en fasse la grâce, s'il lui plaît : je continuerai tous les jours de ma vie de l'en solliciter » (*Mém.*, t. I, p. 14).

(2) Quand il fit son acte de renonciation du Vendredi-Saint 1649, il ne lui restait plus que Cercanceau, Clisson et Bazainville. La renonciation s'exécuta sur-le-champ pour Cercanceau. Nous avons vu plus haut que Clisson fut résigné le 4 juin 1649 en faveur de M. de Lantages, et, sur le refus de celui-ci, cédé l'année suivante à M. Houmain-Bazainville, enfin, le premier bénéfice qu'il avait possédé, fut compris purement et simplement dans son acte de démission de la paroisse de Saint-Sulpice, le 20 juin 1652.

(3) Il n'en prit possession que le 6 août 1656, dans le dernier voyage qu'il fit au Puy.

tant mise
y mettre

Son hu
timents
pacité ex
ses états
saient pr
rieures, l

exposé pe
années qu
tements
vant Dieu
térable de
avec ses e

tait la val
ferré, M.
pour lui,
jusqu'à ce
lieu de le
lieue. Il l
l'Hôtelleri
miliant pe
miliations
Maître, av

Il était
point vu d
saints pers
tant de pu
ne vivait u

Il faudr
ments, ses
héroïques
l'ordre de
sans y per

(1) Dans se
Après sa mo
tonvilliers,

UOC

tant mise aux plaies cruelles qu'il s'était faites, il avait fallu y mettre le fer et le feu.

Son humilité n'était pas seulement fondée sur les bas sentiments qu'il avait de lui-même, mais encore sur son incapacité expérimentale à tout bien qu'il avait éprouvée dans ses états de peine, qui durèrent deux ans, et qui le réduisaient presque dans le néant; de sorte que les croix intérieures, les rebuts et les affronts auxquels il a été souvent exposé pendant sa vie, et principalement dans les premières années qu'il fut curé de Saint-Sulpice, n'étaient que les traitements qu'il croyait et confessait mériter justement et devant Dieu, et qui n'apportaient aucun trouble à la paix inaltérable de son âme. Dans les voyages qu'il faisait quelquefois avec ses ecclésiastiques, il montait le moindre cheval et portait la valise. Le cheval d'un de ses ecclésiastiques étant déferré, M. Olier descendit pour le faire monter sur le sien, et, pour lui, il prit le parti d'aller à pied, ce qu'il continua jusqu'à ce qu'ils furent arrivés à Saint-Claude, qui était le lieu de leur pèlerinage, qui était encore éloigné de demilieu. Il leur tirait leurs bottes lorsqu'ils étaient arrivés à l'Hôtellerie; enfin, il n'y avait rien de trop bas et de trop humiliant pour lui, afin d'imiter, par son abaissement, les humiliations et les anéantissements que le Fils de Dieu, son Maître, avait voulu souffrir pour son amour.

Il était comblé de grâces extraordinaires, et il ne s'en est point vu de plus fréquentes, ni de plus singulières dans les saints personnages de son temps. Mais il les recevait avec tant de pureté, d'élévation, de dégagement et d'humilité qu'il ne vivait uniquement que de la vie et de la pureté de la Foi.

Il faudrait des volumes entiers pour exposer ses sentiments, ses maximes, ses dispositions, ses vertus, ses actions héroïques et ses grâces. Il en a marqué quelques-unes par l'ordre de ses directeurs (1). Il les a représentées lui-même, sans y penser, dans ses lettres et ses autres écrits, où la

(1) Dans ses *Mémoires spirituels*, dont nous avons parlé plus haut. Après sa mort, le Père Bataille, son directeur, « en donna à M. de Bretonvilliers, Supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, quatre-vingts

charité qu'il avait pour le prochain nous a laissé une vive expression de son intérieur et des vertus qu'il y tenait cachées.

M. de Bretonvilliers a eu le soin d'en ramasser tout ce qu'il a pu recueillir et de le joindre à ce qu'il avait lui-même vu et entendu pendant quatorze années qu'il a couché dans sa chambre (1), dont il a fait le corps de la Vie, ou plutôt l'*Esprit* de ce grand homme (2). Il y en a plusieurs traités prêts à imprimer, qui ont eu leur dernière perfection de la main de M. Tronson (3). Mais il y en a encore plusieurs que la multitude de ses emplois l'empêche de pouvoir mettre en ordre et achever. On attend le tout depuis longtemps. Il faut espérer que la Providence ne permettra pas que les trésors de grâce qui s'y trouvent renfermés demeurent cachés; et ils seront mis en lumière pour l'instruction des âmes fidèles et pour l'édification de l'Église.

cahiers écrits de la main du serviteur de Dieu » (Grandet, éd. Let., t. II, p. 294).

(1) Nous trouvons ce détail marqué aussi dans un recueil auquel nous avons déjà renvoyé plusieurs fois : « M. Olier, pour veiller particulièrement sur sa conduite, le faisait coucher dans sa chambre; ce qu'il lui a permis pendant quatorze ans » (*Rem. hist.*, t. I, p. 233).

(2) Sur cette *Vie* manuscrite de M. Olier, par M. de Bretonvilliers, voir t. I, p. 55.

(3) C'est le recueil manuscrit, intitulé : *Esprit de M. Olier* : voir t. I, p. 54.

A

I. —

Fut p
prêtre, I
Saint-Su
en la m
malade
maison,
ainsi que
aux nota
cette vic
n'approc
son heur
que sens
salut de
et autres
tament e
nommé a
Premiè
Dieu, sup
ses offens
a plu rép
son âme,
Saints au
sacrée et
Saintes di
offensés li
cœur à t
Veut et oi
faits, si a
ordonne s
église Sain
été, et tou

UOL

APPENDICE AU MÉMOIRE DE M. BAUDRAND

I. — *Premier testament de M. Olier du 20 juin 1653.*

Fut présent en sa personne Messire Jean-Jacques Olier, prêtre, bachelier en Théologie, curé de l'église paroissiale Saint-Sulpice à Saint-Germain-des-Prés-lès-Paris, demeurant en la maison presbytérale de la dite église, gisant au lit, malade en son corps, en la première chambre de la dite maison, toutefois sain d'esprit, mémoire et entendement, ainsi que, par ses gestes, paroles et maintien, il est apparu aux notaires soussignés : lequel, considérant la brièveté de cette vie humaine, qu'il ne se passe moment que nous n'approchions de notre fin, toujours dans l'incertitude de son heure, ne voulant décéder sans tester, mais, pendant que sens et raison le gouvernement, disposer de ses affaires au salut de son âme et repos de son esprit ; pour ces causes et autres considérations à ce le mouvante, il a fait son testament et ordonnance de dernière volonté, qu'il a dit et nommé aux dits notaires en la forme et manière qui ensuit :

Premièrement, a recommandé et recommande son âme à Dieu, suppliant sa divine bonté lui remettre et pardonner ses offenses, les ensevelir dans le sang adorable qu'il lui a plu répandre pour lui en l'arbre de la Croix, et colloquer son âme, après sa séparation du corps, avec les bienheureux Saints au Ciel, implorant à cette fin l'intercession de la Très sacrée et glorieuse Vierge Marie et de tous les Saints et Saintes du Paradis ; Prie tous ceux et celles qu'il peut avoir offensés lui pardonner comme de sa part il pardonne de bon cœur à tous ceux et celles qui le peuvent avoir offensé ; Veut et ordonne ses dettes être payées et acquittées, et torts faits, si aucuns se trouvent, réparés et amendés ; Veut et ordonne son corps mort être inhumé et enterré en la dite église Saint-Sulpice, ainsi que ses prédécesseurs curés l'ont été, et toutefois sans pompe ni cérémonie, mais le plus sim-

ne vive
ait ca-

ce qu'il
ême vu
dans sa
t l'Es-
is prêts
a main
que la
ltre en
Il faut
trésors
s; et ils
dèles et

éd. Let.,

l auquel
iller par-
mbre; ce
233).

avilliers,

voir t. I,

plement que faire se pourra, comme n'étant qu'un misérable pécheur; quant à ses services et prières, il s'en remet et rapporte à la bonne volonté et piété de son exécuteur testamentaire ci-après nommé;

Item donne, lègue et laisse à M. Pierre Vivien (1), qui le sert depuis longues années, et présentement en qualité de clerc, la somme de deux mille livres tournois pour une fois payées; à Jean Glandier (2), son valet de chambre, la somme de six cents livres tournois aussi pour une fois payées; et à Jean Fournier, qui l'a ci-devant servi comme valet de chambre et qui est présentement employé au Séminaire, pareille somme de six cents livres aussi pour une fois: le tout pour l'affection qu'il leur porte, et afin qu'ils se souviennent de lui en leurs prières: outre laquelle somme de six cents livres pour le dit Glandier, lui seront payés ses gages qui se trouveront lui être dus;

Et, au regard de la Bibliothèque dudit sieur testateur, icelui sieur testateur la donne et lègue au Séminaire Saint-Sulpice nouvellement établi au dit Saint-Germain-des-Prés, et dont il est supérieur;

Et, pour exécuter et accomplir cestuy sien présent testament, il a élu et nommé Messire Alexandre le Ragois de Bretonvilliers, prêtre de la dite église Saint-Sulpice, qu'il prie d'en prendre la peine, se dessaisissant pour cet effet en ses mains de tous ses biens, soumettant l'audition, examen et clôture du compte de la dite exécution à la justice de la Prévôté de Paris, révoquant tous autres testaments et codicilles qu'il pourrait avoir ci-devant faits, s'arrêtant à cestuy, qu'il veut sortir son effet, comme étant sa dernière volonté et intention.

Ce fut fait, dit et nommé par le dit sieur testateur aux dits notaires, et par l'un d'iceux à lui relu en la présence de

(1) Voir, au sujet de Pierre Vivien, les lettres que M. Olier lui écrivait dès l'année 1637 (Édition Gamon, *Lettres* 16 et 17); et, dans la note 2, page 100 de cette édition, écrire 2,000 livres au lieu de 600.

(2) Jean Glandier est mentionné sous le simple nom de Jean dans une lettre de 1648 (Édition Gamon, t. I, p. 434).

l'autre
chamb
cent ci
Et a
Suiv

II. —

Fut
prêtre,
Sulpice
au dit :
à ses a
ainsi q
aux no
la mor
sans te
volonté
nière q

Prem
supplia
ses péc
homme
Fils uni
cession
et saint
avoir ol
de bon
offensé;
faits, si
donne s
et prièr
séminai
en cela

(1) Le n
l'avons n

UOC

l'autre, et qu'il a dit bien entendre, en la dite première chambre de sa maison, ayant vue sur le jardin, l'an mil six cent cinquante-deux, le vingtième jour de juin, après-midi.

Et a ledit sieur testateur signé.

Suivent les signatures : Olier. — Cartier. — Marreau (1).

II. — *Dernier testament de M. Olier fait le 16 mai 1655.*

Fut présent en sa personne Messire Jean-Jacques Olier, prêtre, bachelier en théologie, supérieur du séminaire Saint-Sulpice à Saint-Germain des Prés lès-Paris, demeurant au dit séminaire, malade de corps, toutefois allant et venant à ses affaires, mais sain d'esprit, mémoire et entendement, ainsi que par ses gestes, paroles et maintien il est apparu aux notaires soussignés : lequel, considérant la certitude de la mort et l'incertitude de son heure, ne voulant décéder sans tester, a fait son testament et ordonnance de dernière volonté, qu'il a dit et nommé aux dits notaires en la manière qui ensuit :

Premièrement, recommande son âme à Dieu le Créateur, suppliant sa divine bonté lui faire miséricorde et ensevelir ses péchés dans le sang adorable répandu pour tous les hommes par Notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, son Fils unique Notre-Seigneur, en sa passion, implorant l'intercession de la très sainte Vierge Marie et de tous les saints et saintes du Paradis; Prie tous ceux et celles qu'il peut avoir offensés lui pardonner, comme de sa part il pardonne de bon cœur à tous ceux et celles qui le peuvent avoir offensé; Veut et ordonne ses dettes être payées, et ses torts faits, si aucuns se trouvent, réparés et amendés; Veut et ordonne son corps mort être inhumé et enterré, et ses services et prières être dites au lieu et ainsi que Messieurs du dit séminaire Saint-Sulpice le jugeront à propos, se remettant en cela à leur bonté et piété accoutumée;

(1) Le notaire Jean Marreau était marguillier de Saint-Sulpice. Nous l'avons mentionné plus haut, p. 454, note 2.

Donne et lègue au dit séminaire Saint-Sulpice tous et chacuns ses meubles et ses livres généralement quelconques, qui sont tant dans la maison du dit séminaire que dans la bibliothèque d'icelui, sans aucune exception ni réserve ;

Donne et lègue à Pierre Vivien, qui a été ci-devant son domestique, et à présent est au service de Monsieur de Bretonvilliers, curé de la dite église Saint-Sulpice, la somme de deux mille livres tournois ; et à Jean Glandier, qui est présentement valet de chambre d'icelui sieur testateur, la somme de neuf cents livres pour une fois payées : et ce, pour l'affection qu'il leur porte et en considération de leurs services ;

Et, pour exécuter et accomplir son dit testament, il a élu et nommé Messire Jean de Sève (1), seigneur de Mérobert, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, lequel il prie d'en prendre la peine, se dessaisissant en ses mains de tous ses biens, soumettant l'audition et clôture du compte de la dite exécution à la prévôté de Paris, révoquant tous autres testaments et codicilles qu'il pourrait avoir faits, s'arrêtant à cestuy, qu'il veut sortir son effet, comme étant sa dernière volonté et intention.

Ce fut fait, dit et nommé par le dit sieur testateur aux dits notaires, et par l'un d'iceux, l'autre présent, à lui relu, qu'il a dit bien entendre, en la chambre du dit sieur testateur au dit séminaire Saint-Sulpice, ayant vue sur le jardin, l'an mil six cent cinquante-cinq, le seizième jour de mai, après-midi.

Et ont signé : Olier. — Cartier. — Marreau.

(1) Jean de Sève, frère de M^{me} Tronson, née Claude de Sève, et d'Antoine et Alexandre de Sève, mentionnés plus haut (p. 428, n. 2 et 429, n. 2) avait quitté sa place de président aux requêtes du parlement de Paris pour entrer, à l'âge d'environ soixante ans, dans l'État ecclésiastique. Tout le monde connaît la belle lettre que M. Olier lui écrivait, en 1653, au sujet de son empressement excessif pour avancer aux ordinations (Édition Gamon, *Lettre* 275).

Pag
ajou
Pag
Pag
Sainte
qui M
versit
Genov
deince
plus
de ma
On
avons
auquel
vient
et rig
viève,
sité, se
de Sai
théolo
attesta
Le d
pour S
acte pu
Jacobu
actu p
(1) Ces

ADDITIONS ET CORRECTIONS

AUX NOTES SUR LE

MÉMOIRE DE M. BAUDRAND (1)

Page 371, note 1. — L'hôtel de Nicolas-Édouard Olier forme aujourd'hui le n° 6 de la rue Férou.

Page 371, 1^{re} ligne de la note 2. — Lire : le 13 février 1629.

Page 373, note 1. — Un manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*Elenchus seu repertorium eorum omnium qui Magisterii gradum in præclara Artium facultate Universitatis Parisiensis per superius examen apud Sanctam Genovefam adepti sunt, a die 27 Augusti anni 1622, et deinceps, mss. 941*) nous donne quelques renseignements plus précis sur les épreuves qui valurent à M. Olier le titre de maître ès arts.

On sait que des deux examens réglementaires dont nous avons parlé, le premier se passait dans le collège même auquel appartenait le candidat. Mais le second (celui qui vient d'être appelé *superius examen*, et ailleurs, *superius et rigorosum examen*) devait être subi, soit à Sainte-Geneviève, soit à Notre-Dame, dans les salles basses de l'Université, selon que le candidat voulait recevoir le grade de curé de Saint-Étienne-du-Mont ou du chancelier de la Faculté de théologie. Dans les deux cas, il devait se présenter avec les attestations du professeur sous lequel il avait étudié.

Le document précité nous montre que M. Olier se décida pour Sainte-Geneviève et nous donne, avec la date de son acte public, le nom de son professeur : « 18 julii 1627, Joannes Jacobus Ollier (*sic*), Parisinus, auditor Dⁿⁱ du Chevreuil, in actu publico magisterii laurea donatus est ».

(1) Ces *Addenda* sont de la main même de l'auteur des *Notes*. — L. B.

On voit que c'est à tort que M. Faillon nous présente M. Olier comme auditeur de Pierre Padet, qui était sans doute le collègue du docteur du Chevreuil, mais qui avait ses auditeurs particuliers, comme il conste du même registre. L'historien de M. Olier a été induit en erreur par la *Vie* manuscrite de M. de Bretonvilliers, qui mentionne, en effet, le nom de Padet, mais par une simple addition marginale, qui ne peut infirmer le témoignage du registre officiel (1).

Page 375, ligne 16 de la note. — Lire : le saint *œuvre*, au lieu de saint *amour*.

Page 376, ligne 1 de la note. — Lire : de *sa* divine volonté.

Page 379, note 1. — La maison natale de M. Olier, où il habitait alors avec sa mère, subsiste encore : c'est celle qui porte aujourd'hui le n° 38.

Page 382, note 3. — Voici la lettre du Roi nommant M. Olier à la coadjutorerie de Châlons :

« Monsieur l'abbé Olier,

» Vous avez pu apprendre les incommodités de la personne du sieur évêque de Châlons, qui l'empêchent depuis plusieurs années de vaquer à sa charge, comme le service de Dieu et le bien de mes sujets de son diocèse le requièrent. Et, parce que j'ai estimé, le sachant en cet état, d'être obligé à lui choisir un coadjuteur, qui ait la piété, doctrine, intégrité de vie et mœurs, pour s'employer dignement aux fonctions épiscopales en un évêché de si grande considération, j'ai jeté les yeux sur vous pour cet office, et j'ai bien voulu vous écrire cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous vous rendiez au plus tôt auprès dudit sieur évêque, lequel vous trouverez disposé à donner son consentement à

(1) A la suite de M. Faillon, j'ai commis la même erreur, qu'il faut corriger, pages 1 et 2 du tome I^{er}. — Jacques du Chevreuil, né à Coutances vers 1595, mourut à Paris le 30 décembre 1649. Il professa la philosophie dans le collège d'Harcourt avec beaucoup d'éclat, devint principal de ce collège, syndic de l'Université (1622) et professeur de philosophie au collège royal en 1647. Voir *Mémoire historique et littéraire sur le collège royal de France*, par l'abbé Goujet, tome II, p. 251-274. — L. B.

ladi
donn
coadj
quoi
saires
visio
lettre
aux
teme
» S
en sa
» É
— Lo
Pag
menc
trouv
23 dé
Pag
sine d
n'exis
qui pe
d'arri
Pag
Pag
M. Oli
de Sai
nous
les in
procès
existe
et se l
cesseu
Pag
est en
et elle
PP. Jé
entre

UOC

ladite coadjutorerie, suivant les assurances qui m'en ont été données de sa part, et que vous preniez possession de la coadjutorerie et en fassiez toutes les fonctions : ensuite de quoi je vous en ferai expédier le brevet et les lettres nécessaires en cour de Rome, pour en obtenir les bulles et provisions apostoliques. C'est ce que je vous dirai par cette lettre, m'assurant bien qu'il n'est pas besoin de vous exhorter aux choses que l'honneur, le service divin et mon contentement requièrent de vous.

» Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur l'abbé Olier, en sa sainte garde.

» Écrit à Saint-Germain-en-Laye le 11^e jour de mai 1639.
— Louis, Sublet. »

Page 389, note 1. — La seconde retraite de M. Olier, commencée le 20 décembre, ne dura que trois jours, car nous trouvons son nom au bas d'un acte notarié signé à Paris le 23 décembre (Étude Prud'homme).

Page 392, ligne 1. — Cette maison fort médiocre et voisine de l'église, où commença l'établissement de Vaugirard, n'existe plus : elle occupait l'emplacement de l'immeuble qui porte le n^o 383 de la rue de Vaugirard, un peu avant d'arriver au collège actuel des PP. Jésuites.

Page 399, ligne 2 de la note 2. — Lire : le 25 avril 1642.

Page 400, ligne 5. — Baudrand se trompe en disant que M. Olier prit possession de la cure *par procureur* le jour de Saint-Laurent. A plusieurs reprises, dans ses *Mémoires*, il nous fait assister avec lui à cette cérémonie et nous décrit les impressions dont son âme y fut saisie. D'ailleurs, le procès-verbal, relatant sa présence et signé de sa main, existe encore. Il fut dressé par les notaires Marreau et Quarré et se trouve aujourd'hui dans les archives de M^e Lindet, successeur médiat de Quarré.

Page 401, note 2. — Cette deuxième maison de Vaugirard est en face de la première, dont il a été parlé précédemment, et elle a cessé depuis quelque temps d'être occupée par les PP. Jésuites. C'est un assez vaste enclos, compris aujourd'hui entre le n^o 360 de la rue de Vaugirard, la petite place corres-

pondant à l'ancien cimetière, et la rue Desnouettes. La somme de 6,000 livres qu'on dut payer n'était vraiment pas un prix excessif; car nous voyons que, dès le lendemain de l'achat, le 25 septembre 1643, les MM. du Séminaire avaient retiré de la seule vente des 41 arpents de terre labourable dépendant de la maison la somme de 5,000 livres (Ét. Girardin).

Page 402, note 1. — Cette maison de la rue Guisarde, où le Séminaire de Saint-Sulpice eut sa première et très rudimentaire installation, correspond aujourd'hui à l'immeuble qui porte le n° 11. Elle appartenait à un docteur de la Faculté de médecine, Jean-Jacques Heilman, et était occupée en location par un marchand de vins nommé René Thonnois. M. Olier la sous-loua par deux actes datés du 28 juin et du 23 août 1642. Ces actes stipulaient que l'immeuble serait mis à sa disposition dès le 1^{er} octobre suivant : c'est la raison pour laquelle on a pu dire dans la note que la réunion des deux Communautés dans le bâtiment du presbytère fut de courte durée.

Page 406, ligne 8. — M. de Poussé était parent de M. de Lantages par sa mère, Madeleine de Nicey, qui était fille de Charlotte de Lantages.

Page 408, note 1. — A cette maison de la rue Guisarde, M. Olier avait joint deux immeubles contigus, formant le n° 9 d'aujourd'hui, et loués par contrats des 25 et 26 mai 1643. Par deux autres contrats de location, datés du 30 août 1642 et du 21 mai 1644, quelques parties de maisons voisines avaient pareillement été jointes au presbytère.

Page 409, ligne 2. — Au bas d'une protestation signée le 22 septembre 1644 par quelques bourgeois de la paroisse, nous relevons les noms de deux anciens marguilliers, Guillaume Bouchardeau et Antoine Chalumeau.

Page 409, note 1. — Ce terrain appartenait à Blaise de Méliand, procureur général du Parlement de Paris, que nous avons vu (page 371, n. 3) être le cousin de M. Olier.

Page 409, note 2. — La date que donne la note est celle du contrat d'achat. Quant au paiement, il fut opéré par versements partiels, les 15 janvier, 30 août, 8 novembre 1646, et

achev
noms
du 6 s
du Sé
18 av
versés
(parm
villier
par le
renou
Pag
Pag
Pag
Pag
Pag
Pag
Pag
Pag
Pag
voyag
Claud
quarts
t. II, p
Pag
p. 149
de L.
Breton
tretien
Ibid
montr
en 166
qui vé
veaux
Ibid
l'aute
(lithog
avec

UOL

achevé le 30 janvier 1647. Les actes de paiement portent les noms de MM. Olier, de Poussé et Damien, qui, par un contrat du 6 septembre 1645, s'étaient unis en société pour l'Œuvre du Séminaire. Mais, par deux actes subséquents, des 12 et 18 avril 1649, les trois associés déclarent que les deniers versés proviennent de la générosité de diverses personnes (parmi lesquelles il faut évidemment compter M. de Bretonvilliers), et font donation de l'immeuble au Séminaire, qui, par lettres patentes du Roi, données vers la fin de 1645 et renouvelées en juin 1646, avait obtenu le droit d'acquérir.

Page 412, ligne 10 de la note 1. — Lire : ce titre *parut*.

Page 413, ligne 5. — Lire : *de* petites salles.

Page 435, ligne 14. — Lire : de brocart d'or.

Page 438, ligne 6. — Lire : les *servants*.

Page 440, ligne 16. — Lire : permission de *leurs* directeurs.

Page 453, ligne 3. — Lire : la plupart de *ses* ouvrages.

Pages 455, ligne 1. — Lire : de *brocart* d'or.

Page 457, ligne 3. — Lire : lettres 54, 55 et 56.

Page 461, ligne 20. — M. de Bretonvilliers, qui était du voyage, nous dit que l'accident arriva au sortir de Saint-Claude, et ce fut jusqu'au premier village, éloigné de cinq quarts de lieue, que M. Olier dut marcher à pied (*Vie mss.*, t. II, p. 249).

Page 462, note 2, ajouter ce qui suit : — On a vu (t. I, p. 149) que le recueil composé par M. Tronson sous le titre de *L'Esprit de M. Olier* était tiré de l'ouvrage de M. de Bretonvilliers, en même temps que des écrits et des entretiens du vénéré fondateur.

Ibid., remplacer la note 3 par celle-ci : — Cela nous montre que le recueil de M. Tronson était déjà commencé en 1682, date à laquelle écrivait M. Baudrand. M. Tronson, qui vécut jusqu'en 1700, eut le temps de l'enrichir de nouveaux *traités* ; mais il ne le donna jamais à l'impression.

Ibid., ligne 12 : On attend le tout depuis longtemps, dit l'auteur du *Mémoire*. — Son vœu a été réalisé par l'édition (lithographiée) qui a été donnée de l'œuvre de M. Tronson, avec de nombreux remaniements et compléments, par

M. Goubin, supérieur actuel de la *Solitude* (Voir tome I, p. 149 et 150).

ADDITIONS AUX NOTICES

DES

ÉCRIVAINS CONTENUS DANS CE VOLUME

1. — M. JOLY, évêque d'Agen. — Page 18. Collection intégrale et universelle des Orateurs sacrés... publiée... par M. l'abbé Migne... Tome trente-deuxième, contenant les sermons complets de Messire Claude Joly, Évêque et Comte d'Agen; Paris, 1853, gr. in-8°, coll. 1564.

2. — M. DE FOIX, évêque de Pamiers. — Page 20. M. Levesque, bibliothécaire du Séminaire de Saint-Sulpice, a découvert aux Archives du Ministère de la guerre, n° 85, quelques pièces concernant la résignation par Caulet de son abbaye de Saint-Volusien, et sa nomination à l'évêché de Pamiers : il nous a envoyé les trois plus importantes.

« La Reyne, par l'avis de la Congrégation ordonnée par Sa Majesté pour les Affaires ecclésiastiques, a admis la résignation que Mess^{rs} François-Estienne Caulet a faite de l'abbaye commendataire S^t Volusien de Foix, ordre de S^t Augustin, au profit de Mess^{rs} Jacques de Montrouge; à condition, toutefois, que ledit de Montrouge payera les deux mille livres de pension créées il y a long temps sur ladite abbaye en faveur de Mess^{rs} Nicolas de Conty, et qu'il fera exécuter les arrêts donnez et à donner pour l'establisement des religieux reformez de Chancellade en ladite abbaye. Fait à Ruel, ce 10 juin 1644. — Le card. Mazarini » (Fol. 37).

« La Reyne, par l'avis de la Congrégation ordonnée par Sa Majesté pour les Affaires ecclésiastiques, a nommé et nomme à l'évêché de Pamiers Mess^{rs} François-Estienne Caulet, abbé de Foix, vacant tant par la mort de Mess^{rs} de Sponde, dernier

titula
que l
a agi
s^r Ca
rini »
« A
Ruel,
Estie
gnois
intég
qui s
Reyn
de P
derni
demi
Majes
m'aya
lettre
où bé
de sa
secré
(Fol.
Pag
l'évêc
bref,
arche
refer
memo
sum
à te
et co
Un
Affair
tient
Ponti
faut
pour

UOL

titulaire et paisible possesseur d'iceluy, que par la démission que Mess^r Jacques de Montrouge a faite, et que Sa Majesté a agréée, de sa nomination au dit évesché au profit dudit s^r Caulet. Fait à Ruel, ce 10 juin 1644. — Le cardinal Mazarini » (Fol. 43).

« Aujourd'huy XIII^e du mois de juin 1644, le Roy estant à Ruel, desirant gratifier et traiter favorablement M^{re} François-Estienne Caulet, abbé de S^t Volusien de Foix, pour la connoissance que Sa Majesté a de sa capacité, doctrine, piété, intégrité de vie et mœurs, et d'autres vertueuses quallitez qui sont en sa personne, Sa dite Majesté, de l'avis de la Reyne regente sa mère, luy a accordé et fait don de l'évesché de Pamiers, vacant tant par le décès de M. de Sponde, dernier titulaire et paisible possesseur d'iceluy, que par la demission que M^{re} Jacques de Montrouge, nommé par Sa Majesté audit évesché, en a faite en faveur dudit Caulet, m'ayant Sa dite Majesté commandé de luy en expédier toutes lettres et despesches necessaires en Cour de Rome et ailleurs où besoing sera, en vertu du present brevet, qu'elle a signé de sa main, et fait contresigner par moy, son conseiller, secrétaire d'État et de ses commandements et finances... » (Fol. 44).

Page 52. — En 1687, Innocent XI avait encore, touchant l'évêque de Pamiers, la même opinion qu'en 1682. Dans un bref, daté du 15 juillet 1687, adressé à Joseph de Montpezat, archevêque de Toulouse, il lui disait : « Omnium maximè refert, ut revoces quæ, in negotio regaliæ, adversùs *piæ memoriæ* Franciscum, Episcopum Appamiensem, et universum ejus capitulum, et diocesim etiamnum fædo schismate à te excitato afflictam et criminibus ac sacrilegiis obrutam, et contrà ipsiusmet Ecclesiæ tuæ jura, à te gesta sunt ».

Un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (F. Letellier, Affaires ecclésiastiques, t. XXIII, n. 6902, fol. 50, 51) contient la copie d'une lettre écrite par le P. Cerle au Souverain Pontife Innocent XI. Sur les principaux fauteurs, *præcipui fautores*, du droit de régale ; sur les moyens qu'ils emploient pour propager leurs principes ; sur les résultats de leur con-

duite et sur les profits qu'ils en retirent, il y a des détails fort curieux, fort précis et fort surprenants : aussi, le P. Cerle se croit-il obligé d'ajouter : « Non mentior Petro, quem scio coràm se mentientes verbi sui mucrone aliquandò interemisse ».

7. M. DE CHAMPFLOUR, évêque de La Rochelle. — Page 122. Sur l'histoire du *Cas de conscience*, voir aussi Albert Le Roy; *Le Gallicanisme au XVIII^e siècle*; La France et Rome de 1700 à 1715; Histoire diplomatique de la bulle *Unigenitus* jusqu'à la mort de Louis XIV, d'après des documents inédits; Paris, Perrin, 1892, in-8°, p. 93-116. Ayant à parler du même sujet, le P. Chérot déclare *suivre* cet auteur, qu'il dit avec raison « peu suspect de partialité en faveur des Molinistes » (*Lettre inédite de Bourlaloüe à François Bochart de Saron, évêque de Clermont*; Paris, Victor Retaux, 1899, in-8°, p. 21). C'est bien à notre étude sur Étienne de Champflour, dont il est lui-même venu nous demander communication avant de publier son livre, et à laquelle, d'ailleurs, il renvoie son lecteur (p. 96 et p. 100), que M. Albert Le Roy a dû de connaître la véritable origine et le véritable auteur du célèbre *Cas de conscience*.

11. M. D'AUDIBERT DE LUSSAN. — Page 157. Pièces relatives à la succession de L.-J. d'Audibert de Lussan. Archives de l'Archevêché de Bordeaux, S. 2. *Inventaire-sommaire des archives de l'Archevêché de Bordeaux*, par M. le chanoine Allain; Bordeaux, 1893, p. 198.

Ibid., 1. — Le Mandement « pour établir la dévotion et l'office du Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans tout son diocèse » est imprimé aux pages III-XVI de l'*Officium S. S. Cordis Christi*, Illustrissimi ac Reverendissimi in Christo Patris D. D. Ludovici Jacobi d'Audibert de Lussan, Burdigalensis Archiepiscopi, Aquitaniae Primatis, jussu et autoritate, ac venerabilis Burdigalensis Ecclesiae Capituli consensu editum; Burdigalæ, apud Simonem de La Court, filium, solum typographum Regis et Ill. D. D. Archiepiscopi, 1767, in-12, pp. XVI-40. Les passages de l'Écriture sainte traduits ou auxquels on renvoie dans le texte du Mandement

son
pressi
plèter
dévo
deaus

Ibi
tienn
Bazin
Louis
deaus
augm
comm
et 3 f.

Ibi
ad fo
Conci
lustr
Voyer
Aquit
ac Re
copi l

in co
de La

Ibi
branc

Burdi
anno
d'Aud
occu
Cour

« Jus
deinc
domi

Pa
vêqu
de Fr
deau

UOC

sont cités en note ; ce qui n'a pas été fait dans la réimpression de 1848. Il a été de nouveau réimprimé, plus complètement, dans un opuscule qui a paru sous ce titre : *La dévotion au Sacré-Cœur dans la ville et le diocèse de Bordeaux ; ses origines et ses progrès* ; Bordeaux, 1900, in-8°.

Ibid., 2. — *Catéchisme, ou Abrégé de la doctrine chrétienne*, dressé et publié par l'autorité de feu Messire Armand Bazin de Besous, et réimprimé par l'ordre de l'Ill^{me} et Rév^{me} Louis-Jacques d'Audibert de Lussan, Archevêque de Bordeaux et Primat d'Aquitaine, pour l'usage de son diocèse ; augmenté d'un exercice de piété pour la confession et la communion ; Bordeaux, V^{ve} de La Court, 1748, in-12, pp. iv-90 et 3 feuillets.

Ibid., 3. — *Proprium Sanctorum diœcesis Burdigalensis ad formam Breviarii romani accommodatum* ; ex præscripto Conciliorum Provincialium Burdigalæ habitorum ; omnia Illustrissimi ac Reverendissimi Domini D. Francisci-Eliæ de Voyer de Paulmy d'Argenson, Archiepiscopi Burdigalensis, Aquitaniæ Primatis, jussu aucta et recognita ; nunc denuò Ill. ac Rev. D. D. Ludovici-Jacobi d'Audibert de Lussan, Archiepiscopi Burdigalensis, Aquitaniæ Primatis, jussu et auctoritate in commodiorem formam redacta ; Burdigalæ, Typis Simonis de La Court, filii... 1762, in-8°, pp. 204.

Ibid., 4. — *Ordo divini officii recitandi missasque celebrandi*, ad usum ecclesiæ cathedralis totiusque diœcesis Burdigalensis, juxtà ritum Breviarii et Missalis romani, pro anno Domini 1762, jussu Ill. ac Rever. D. D. Ludovici-Jacobi d'Audibert de Lussan, Aquitaniæ Primatis, editus ; Pascha occurrente die 11 Aprilis ; Burdigalæ, Typis Simonis de La Court, 1762, in-12, pp. 74. — A la page 8, on lit ce *Monitum* : « Jussu Illustrissimi ac Reverendissimi D. D. Archiepiscopi, deinceps dicetur Præfatio SS. Trinitatis in missâ in diebus dominicis quæ carent propriâ præfatione ».

Page 158, D. — Registre des Actes faits par M^{sr} l'Archevêque de Bordeaux (L.-J. d'Audibert de Lussan) à l'abbaye de Froimont, 1757-1759. Archives de l'Archevêché de Bordeaux, D. 1 ; *Inventaire-sommaire*, p. 13, 14.

12. M. DE MONTMORIN, évêque d'Aire, ensuite de Langres. — Page 166. A la page 237 du manuscrit de M. Benoist, intitulé : *Cérémonies extraordinaires à Saint-Sulpice*, on lit la mention suivante : « Enterrement de M. Gilbert de Montmorin de St-Herem, évêque duc de Langres, le 5^e dimanche après Pâques, 20 mai 1770. Ce prélat avait souhaité d'être inhumé auprès de son père, dans la chapelle basse du Séminaire. La Communauté de M. le Curé partit sur les six heures du soir pour le chercher à son hôtel, rue de Babylone, et le conduire à la paroisse ». Suit le détail de la cérémonie.

Page 168. — J'ai rencontré une personne obligeante qui, spontanément, s'est offerte à demander et qui, par l'intervention de M. le Maire de Tonnerre, auquel j'offre mes respectueux remerciements, a obtenu les renseignements que je désirais touchant les lettres de Gilbert de Montmorin, déposées à la Bibliothèque municipale de Tonnerre. Elles sont au nombre de sept seulement, et non de huit, comme l'indique le catalogue, celle du 31 juin 1746 figurant deux fois : dans la liasse B, où elle avait été d'abord inscrite sous le n° 48, et dans une autre liasse intitulée « Autographes », où elle est aujourd'hui sous le n° 15. Cinq sont adressées à M. Louis d'Eon de Beaumont, subdélégué de l'Intendance de Paris à Tonnerre, et sont datées des 11 octobre 1742, 19 avril 1746, 31 juin 1746, 10 janvier 1747, 30 ou 31 mars 1748. Les deux autres furent envoyées à Paris au fils du précédent, lequel était secrétaire de M. de Sauvigny, Intendant de Paris : elles portent la date du 3 avril 1746 et du 21 juillet 1752.

Ibid. — Le catalogue d'autographes de la V^o Gabriel Charavay, du mois de septembre 1899, indiquait une lettre autographe, signée de Gilbert de Montmorin, et datée de Montde-Marsan, 10 décembre 1733, 1 p. in-4°.

14. M. DE LA TOUR. — Pages 184, n. 34. *Discours sur la stabilité du Saint-Siège*; sans frontispice, in-12, pp. 46.

Ibid., n. 35. *Discours sur l'Alliance de la Religion avec la Politesse*; sans frontispice, in-12, pp. 38. Il ne faut pas confondre ce discours avec le *Discours sur l'Alliance de la Religion avec la Politique*.

UOL

Don
de La
chap.

18
L'aut
(2^e éd
cite p
avait
mour

« J
série
M^{me} d
voluti
public
nous
vier 1

20
l'évêq
Décla
contie
dépar
évêqu
des A
est pr
Périg
part,
prime
de Ro
gueux

22
Mand
extrai
maiso
p. 247

Pag
des M
Sémin

Dom Guéranger a parlé des *Mémoires liturgiques* de l'abbé de La Tour dans le tome 1^{er} de ses *Institutions liturgiques*, chap. 20.

18. M. COTELLE DE LA BLANDINIÈRE. — Pages 200, K. L'auteur de la *Vie de Madame de Soyecourt, carmélite* (2^e édition, Paris, Jules Vic, 1878, p. 64 et suiv., 146 et suiv.), cite plusieurs lettres de M. Cotelle de La Blandinière, qui avait été son directeur avant son entrée au Carmel et qui mourut chez elle.

« Je crois savoir que les Carmélites de Paris possèdent une série de lettres adressées par M. Cotelle de La Blandinière à M^{me} de Soyecourt, la restauratrice de leur Ordre après la Révolution. On m'a même dit qu'elles avaient l'intention de publier ces lettres. Je ne sais si le livre a paru » (Lettre à nous adressée par l'obligeant M. Quercrau Lamerie, le 16 janvier 1900).

20. M. DE PONTE D'ALBARET. — Page 205. *Déclaration de l'évêque de Sarlat adressée à M. Pontard* (6 mai 1791). Cette Déclaration est imprimée (p. 1-3) en tête d'une brochure qui contient à la suite (p. 4-8) la « Réponse de M. l'Évêque du département de la Dordogne à la Déclaration du ci-devant évêque de Sarlat (22 mai 1791) »; Périgueux, de l'Imprimerie des Amis de la Constitution et de M. l'Évêque, in-4^o. « Mais il est probable, ainsi que le dit la *Bibliographie générale du Périgord*, que la Déclaration a été tout d'abord publiée à part, sur l'ordre de l'évêque de Sarlat, et dans une autre imprimerie » (*Bibliographie générale du Périgord*, par MM. A. de Roumejoux, Ph. de Bosredon et Ferd. Villepelet; Périgueux, 1899, t. III, p. 28 et 30).

22. M. FOURNIER, évêque de Montpellier. — Page 229. Mandement pour l'établissement de la Congrégation. Un extrait de ce Mandement est cité par M. Geoffroy de Grandmaison : *La Congrégation* (1801-1830); Paris, 1889, in-8^o, p. 247-249.

Page 240. — Lettres (cinq) à M. Émery. Dans le tome V des *Matériaux pour la Vie de M. Émery*; Bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice.

25. M. FRAYSSINOUS, évêque d'Hermopolis. — Page 255. Ses Conférences ont été aussi traduites en polonais, par Modeste Watta Kosicki; Varsovie, 1827-1828, 4 vol. in-8°.

Sur ces *Conférences*, voir *La philosophie cartésienne aux débuts du XIX^e siècle*, par A. Mignon, ancien professeur de théologie; dans la *Revue du Clergé français* du 15 septembre 1899, p. 151-153.

Récit abrégé de ce que j'ai fait et dit au sujet des ordonnances du 16 juin 1828. V. *L'Ami de la Religion* du 27 février 1844.

Page 256. **A.** — Les manuscrits laissés par M. Frayssinous au Séminaire de Saint-Sulpice forment 5 volumes in-folio et remplissent 4 cartons. Dans les volumes cartonnés, on voit entre autres choses : 1. Un recueil de pièces originales concernant la maison des hautes études ecclésiastiques projetée en 1825 sous le ministère de M. Frayssinous, in-fol. d'environ 150 pages. Il y a plusieurs choses de sa main. — 2. Un recueil de pièces originales sur le différend élevé entre le cardinal de Croiy, Grand Aumônier de France, et M^{sr} de Quélen, archevêque de Paris; travaux préparatoires de M. Frayssinous pour le règlement par lui proposé à Charles X et approuvé de Sa Majesté le 25 janvier 1826.

28. M. VALENTIN. — Page 267. Les derniers éditeurs des *Supercheries littéraires dévoilées* de Quérard (Tome I) attribuent à « l'abbé Valentin, ex-sulpicien », l'ouvrage suivant, qui est de M. Gramidon, sulpicien. — « Mois de Marie. Méditations sur les Mystères de la vie de la Très Sainte-Vierge, à l'usage des personnes qui veulent vivre chrétiennement dans le monde; par un Prêtre de la Communauté de Saint-Sulpice; » Paris et Lyon, Perisse frères, 1859, in-32, pp. 252. — Quatrième édition; Paris, Régis Ruffet, sans date, in-32, pp. 304.

29. M. AFFRE, archevêque de Paris. — Page 285. **E.** *Dissertation sur la législation du Mariage, où l'on fait voir quels en sont les vices et les moyens d'y remédier*; in-folio de 80 pages. *Bibliothèque du Séminaire Saint-Sulpice*, Manuscrits. Excellent travail : M. Affre était vicaire général du diocèse d'Amiens quand il le composa.

UOC

M.
1820
au Sé
tude
naire
on l'e
dirige
de to
raison
nières
cette
encor
de Jé
lecteu
par L
1899)
de Sa
vemb
ments
1.
verai
prêtre
tous l
A.
sages
Leurs
dame
Cœur
rieur,
dévou
B.
couve
y fut t
même
C.
de M.
théolo

M. Roux (1820-1876). — Anne-Émile Roux, né le 29 juillet 1820 à Boen (Loire), au diocèse de Lyon, entra en théologie au Séminaire de Saint-Irénée le 14 octobre 1840, fit sa *solitude* en 1844, et fut chargé d'enseigner le dogme au Séminaire Saint-Sulpice de Paris en 1845. Deux ans après, en 1847, on l'envoya au Séminaire de Viviers professer la morale et diriger la Communauté des Philosophes. Il devint supérieur de tout le Séminaire en 1857; mais en 1865, il dut, pour raison de santé, se retirer auprès de son frère, curé des Avenières, dans le diocèse de Grenoble. Il existait alors dans cette paroisse une Communauté de religieuses qui subsiste encore aujourd'hui, sous le nom de *Victimes* du Sacré-Cœur de Jésus. « Le vénéré Pontife Pie IX nomma M. Roux protecteur et supérieur de cet Institut » (*Lettre à nous adressée par la supérieure du couvent des Avenières le 13 décembre 1899*). Cependant, M. Roux cessa d'appartenir à la Compagnie de Saint-Sulpice en 1867. Il mourut aux Avenières le 3 novembre 1876, à 10 heures et demie du soir, « dans des sentiments admirables de foi et d'amour pour Dieu. » (*Lettre citée*).

A. — *Éclaircissement sur la lettre de M^{sr} Maret au Souverain Pontife, en date du 8 septembre 1869*, par A.-E. Roux, prêtre; Lyon, imprimerie Nicolle et Rossier; en vente chez tous les libraires, 1869, in-12, pp. 23.

A. — « M. Roux a revu et un peu retouché quelques passages de l'écrit contenant l'*Esprit* de l'institut des Victimes. Leurs Constitutions sont entièrement de la fondatrice, Madame Caroline Lioger, en religion Mère Marie-Véronique du Cœur de Jésus; il est certain cependant que, comme supérieur, M. Roux en a été le coopérateur le plus zélé et le plus dévoué » (*Lettre déjà citée*).

B. — *Vie de la Très Sainte-Vierge*. Le manuscrit est au couvent de Villeneuve-les-Avignon (Gard) : la maison-mère y fut transférée, avec l'autorisation du Saint-Siège, du vivant même de la Mère Marie-Véronique.

C. — Le même couvent possède encore 7 ou 8 manuscrits de M. Roux : ce sont des notes sur certaines questions de théologie, des commentaires sur les livres de l'Ancien Tes-

tament, etc. Le reste a été donné, ainsi que sa bibliothèque, à une œuvre ecclésiastique.

Quel est cet « ancien professeur de dogme du Séminaire Saint-Sulpice » dont il est fait mention dans le titre suivant : *Histoire de l'Apostolat; Voyages des Missionnaires catholiques dans toutes les contrées du Monde, considérés au double point de vue de l'histoire de l'Église et de celle de la civilisation, depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours*; par N. Dally, ancien professeur d'histoire, membre de la Société asiatique, etc.; avec le concours particulier d'un ancien professeur de dogme au Séminaire Saint-Sulpice, examinateur délégué par M^{gr} l'archevêque de Paris; Paris, Jules Labitte, 1846, 2 in-8°. — Ce pourrait bien être M. André-Vincent Delacouture, né le 28 novembre 1799, entré au Séminaire d'Issy le 28 janvier 1821, et à celui de Paris le 10 octobre 1823, sorti de la Compagnie, chanoine honoraire de Notre-Dame en 1840, mort à Paris le 22 avril 1868, âgé de 68 ans 5 mois et 1 jour. Dans le calendrier du *Bref* imprimé pour le diocèse de Paris (année 1841), il est, en effet, désigné comme « Examineur des livres soumis à l'approbation de M^{gr} ». On a de lui : 1. *Histoire de l'enlèvement et de la captivité de Pie VI*, par l'abbé Baldassari; traduit par l'abbé Delacouture, 1840, in-8°. — *Bibliogr. cath.*, I, p. 189. — 2. *Observations sur le décret de la Congrégation de l'Index du 27 septembre 1851*, et sur les doctrines de quelques écrivains; par M. l'abbé Delacouture, ancien professeur en théologie; Paris, Pion, 1852, in-8°. *Bibliogr. cath.* XII, p. 337. — 3. *Le Droit canon et le Droit naturel dans l'affaire Mortara*, par M. l'abbé Delacouture, ancien professeur en théologie; Paris, Dentu, 1858, in-8°, pp. 56.

Affre,
Albare
Baudr;
Baudr;
Bauzo
Beaure
Blandi
477.
Bruté,
Caulet,
Champ
chell
Chénar
Cherve
Chome
Claris (
Corbièr
Coutur
Dallet (
Dargni
Delaco
Devoyo
Dosque
Dubois,
Dubour
Du Fer
Foix (de
Foulqui
Fournie
214, 4

I. — TABLE ALPHABÉTIQUE

des

ÉCRIVAINS CONTENUS DANS CE VOLUME

- | | |
|--|--|
| Affre, arch. de Paris, 267, 478. | Frayssinous, évêque d'Hermopolis, 253, 478. |
| Albaret, évêque de Sarlat, 204, 477. | Gaduel (Jean-Pierre), 359. |
| Baudry, év. de Périgueux, 304. | Gimairey (Louis-Philibert), 300. |
| Baudry (Louis-Joseph), 286. | Girardeau (Nicolas), 150. |
| Bauzon (Louis-Marie), 365. | Joly, évêque d'Agen, 1, 472. |
| Beauregard (Brumauld de), 190. | Lacombe (Timothée), 297. |
| Blandinière (Cotelle de La), 192, 477. | Lacroix, évêque de Bayonne, 347. |
| Bruté, évêque de Vincennes, 240. | Lartigue, évêque de Montréal, 252. |
| Calet, évêque de Pamiers, 19. | La Tour (Bertrand de), 172, 476. |
| Champfour, évêque de La Rochelle, 92, 474. | Le Goffry (Jean-Gabriel), 200. |
| Chénart (Laurent), 75. | Lescure, évêque de Luçon, 132. |
| Chervet (Joseph), 346. | Le Toullec (Pierre-Pascal), 298. |
| Chomel (Noël), 85. | Lussan (de), archevêque de Bordeaux, 156, 474. |
| Claris (Justin-Joseph), 302. | Mabaret (Joseph), 184. |
| Corbière (Honoré-Prosper), 306. | Montmorin, évêque de Langres, 158, 476. |
| Couturier (Dom), 292. | Phelan, évêque de Kingston, 297. |
| Dallet (Antoine), 70. | Piot (Bertrand-Sylvain), 343. |
| Dargnies (Louis-Michel), 142. | Pompignac (de), évêque de Saint-Flour, 313. |
| Delacouture (André-Vincent), 480. | Rousselet, évêque de Séez, 322. |
| Devoyon (Claude), 188. | Roux (Anne-Émile), 479. |
| Dosquet, évêque de Québec, 168. | Sabatier, évêque d'Amiens, 137. |
| Dubois, évêque de New-York, 255. | Tharin, évêque de Strasbourg, 260. |
| Dubourg, év. de Montauban, 206. | Théard (Pierre-François), 310. |
| Du Ferrier (Jean), 61. | Valentin (Jacques), 264, 478. |
| Foix (de), év. de Pamiers, 19, 472. | Vidal (Jean), 312. |
| Foulquier, évêque de Mende, 334. | Villermaules (Michel), 151. |
| Fournier, évêque de Montpellier, 214, 477. | |

II. — TABLE

des

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

I. — ÉCRIVAINS SORTIS DE LA COMPAGNIE

| | |
|---|-----|
| 1. — M. Joly, évêque d'Agen | 1 |
| 2. — M. de Foix (François de Caulet), évêque de Pamiers | 19 |
| 3. — M. Jean du Ferrier | 61 |
| 4. — M. Dallel..... | 70 |
| 5. — M. Chénart | 75 |
| 6. — M. Chomel | 85 |
| 7. — M. de Champflour, évêque de La Rochelle | 92 |
| 8. — M. de Sabatier, évêque d'Amiens..... | 137 |
| 9. — M. Girardeau | 150 |
| 10. — M. Villermaules..... | 151 |
| 11. — M. de Lussan, archevêque de Bordeaux | 156 |
| 12. — M. de Montmorin, évêque de Langres..... | 158 |
| 13. — M. Dosquet, évêque de Québec..... | 168 |
| 14. — M. Bertrand de La Tour .. | 172 |
| 15. — M. du Mabaret..... | 184 |
| 16. — M. Devoyon..... | 188 |
| 17. — M. Brumauld de Beauregard | 190 |
| 18. — M. Cotelle de La Blandinière | 192 |
| 19. — M. Le Goffry | 200 |
| 20. — M. de Ponte d'Albaret, évêque de Sarlat..... | 204 |
| 21. — M. Dubourg, évêque de Montauban | 206 |
| 22. — M. Fournier, évêque de Montpellier..... | 214 |
| 23. — M. Bruté de Rémur, évêque de Vincennes | 240 |
| 24. — M. Lartigue, évêque de Montréal..... | 252 |
| 25. — M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis | 253 |
| 26. — M. Dubois, évêque de New-York | 257 |
| 27. — M. Tharin, évêque de Strasbourg | 260 |
| 28. — M. Valentin | 264 |
| 29. — M. Affre, archevêque de Paris | 267 |
| 30. — M. de Baudry..... | 286 |
| 31. — M. Couturier, abbé de la Trappe du Port-du-Salut..... | 292 |
| 32. — M. Lacombe | 297 |
| 33. — M. Phelan, évêque de Kingston .. | 297 |
| 34. — M. Le Toullec | 298 |
| 35. — M. Gimarey..... | 300 |

36. — M
37. — M
38. — M
39. — M
40. — M
41. — M
42. — M
43. — M
44. — M
45. — M
46. — M
47. — M
48. — M

AVANT-
CHAPITRE
étude
Mère
direct
lons.
associ
Madar
— Ap
nouve
sa mai
naissa
person
CHAPITRE
aux s
cepter
conter
Séditi
de l'an
gnie.
Descri
La cha
les pei
Pentec
de Cha
Tronc
sacrist
ques...

UOC

| | |
|---|-----|
| 36. — M. Claris..... | 302 |
| 37. — M. Baudry, évêque de Périgueux | 304 |
| 38. — M. Corbière | 306 |
| 39. — M. Théard | 310 |
| 40. — M. Vidal | 312 |
| 41. — M. de Pompignac, évêque de Saint-Flour..... | 313 |
| 42. — M. Rousselet, évêque de Sées | 322 |
| 43. — M. Foulquier, évêque de Mende | 334 |
| 44. — M. Piot | 343 |
| 45. — M. Chervet..... | 346 |
| 46. — M. Lacroix, évêque de Bayonne | 347 |
| 47. — M. Gaduel..... | 359 |
| 48. — M. Bauzon | 365 |

II. — MÉMOIRE SUR LA VIE DE M. OLIER

| | |
|---|-----|
| AVANT-PROPOS..... | 367 |
| CHAPITRE PREMIER. — Famille de M. Olier. — Son enfance et ses études. — Son voyage à Lorette et à Rome. — Apparition de la Mère Agnès de Langeac. — Il prend le Père de Condren pour directeur. — Ses missions. — Il refuse la coadjutorerie de Châlons. — Ses peines intérieures. — De concert avec ses premiers associés, il entreprend de fonder un séminaire à Chartres. — Madame de Villeneuve leur propose de s'établir à Vaugirard. — Après bien des hésitations, ils se rangent à son avis. — Les nouveaux solitaires. — Le cardinal de Richelieu leur fait offrir sa maison de Rueil. — Principaux membres de la Communauté naissante. — Elle reçoit les encouragements de plusieurs saints personnages..... | 369 |
| CHAPITRE DEUXIÈME. — Le curé de Saint-Sulpice offre sa cure aux solitaires de Vaugirard. — M. Olier se détermine à l'accepter, en prend possession et y établit son séminaire. — Mécontentements de sa famille et des <i>libertins</i> de la paroisse. — Sédition excitée contre lui. — Concessions faites aux exigences de l'ancien curé. — Nouveaux membres associés à la Compagnie. — M. Olier commence la construction d'un séminaire. — Description de cet édifice et de son aménagement. — Le jardin. — La chapelle basse. — La chapelle supérieure et ses décorations : les peintures de Le Brun : l'Assomption de la Sainte-Vierge, la Pentecôte, la Visitation. — La Bibliothèque : dons de MM. Olier, de Champdieu, de Bretonvilliers, de Parlage, Pinet, Heudon et Tronson. — Ce qu'a coûté le séminaire de Saint-Sulpice. — La sacristie ; la chasuble et l'ornement de M. Olier. — Les Reliques..... | 398 |

| | |
|---|-----|
| CHAPITRE TROISIÈME. — Règlement du séminaire de Saint-Sulpice : ordre de la journée : exercices particuliers à certains jours. — Règlement des domestiques. — Personnel qui gouverne le séminaire : le Supérieur, les Directeurs. — Esprit de la maison : dévotion à la Très Sainte Trinité, à Jésus-Christ souverain Prêtre, à la Très Sainte-Vierge. — Nombre et emplois des officiers et domestiques | 437 |
| CHAPITRE QUATRIÈME. — Résumé chronologique de la vie de M. Olier. — Son portrait au physique et au moral. — Ses principaux écrits. — Tendresse et générosité de son cœur. — Son esprit d'oraison. — Étendue et effets de son zèle. — Son aversion pour les <i>nouveautés</i> du temps. — Son désintéressement et ses pénitences. — Son humilité au milieu des grâces extraordinaires qu'il recevait. — Son <i>Esprit</i> par M. de Bretonvilliers.... | 448 |
| Additions et corrections au <i>Mémoire</i> de M. Baudrand..... | 467 |
| Additions aux notices des écrivains contenus dans ce volume..... | 472 |
| M. Roux (Anne-Émile)..... | 479 |
| M. de La Couture | 480 |
| I. — Table alphabétique des écrivains sortis | 481 |
| II. — Table des matières contenues dans ce volume | 482 |

1938 562

LT.

ACHEVÉ D'IMPRIMER

A BORDEAUX, PAR LES PRESSES

DE

M^{me} V^o RIFFAUD, NÉE CRUGY

LE NEUF MARS DE L'AN MIL NEUF CENT

